This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

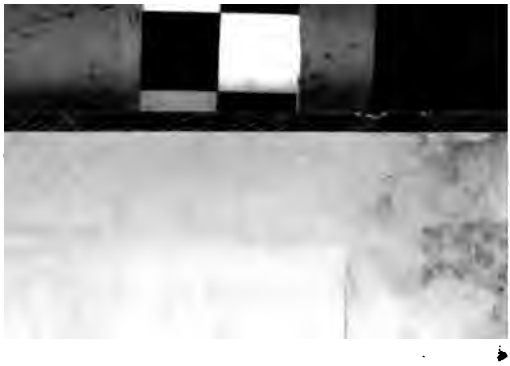

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

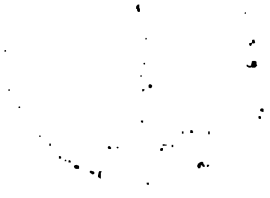

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

SOUS NAPOLÉON,

ÉCRITS A SAINTE-HÉLÈNE,

Par les généraux qui ont partagé sa captivité,

ET PUBLIÉS SUR LES MANUSCRITS ENTIÈREMENT CORRIGÉS DE LA MAIN DE NAPOLÉON.

NOTES ET MÉLANGES.

TOME PREMIER.

ÉCRITS PAR LE GÉNÉRAL COMTE DE MONTHOLON.

ÉDITION ORIGINALE.

FRANCFORT SUR LE MEIN, 1823.

J. D. SAUERLÄNDER.

PRÉFACE.

Napoléon avait demandé qu'on lui envoyât à St. Hélène tous les ouvrages nouveaux qui paraitraient en France. Il lisait ceux, qui lui parvinrent, avec un grand interêt; et s'il trouvait un passage qui n'était pas bien exact, ou qui avait besoin d'éclaircissements, il y fit les notes qu'il dictait à un des généraux de sa suite.

Ces notes contiennent en quelque raison les matériaux de ses mémoires, et sont du plus haut interêt. Elles ont été rassemblées dans un ouvrage particulier, dont voici le premier volume. Les volumes suivants, paraitront toujours conjointement avec les mémoires.

Table des matières.

Sept notes sur l'ouvrage intitulé: Traité des grandes opérations militaires, par le général Jomini. . . . Pag. 1
I. Bataille de Montenotte. . . . . — 2
II. Bataille de Lodi. . . . . — 5
III. Bataille de Castiglione. . . . . — 7
IV. Bataille de Bassano . . . . . — 9
V. Bataille d'Arcole. . . . . — 15
VI. Bataille de Rivoli. . . . . — 17
VII. Campagne d'Allemagne de 1797. . . — 18
Notes sur les huit premiers volumes de l'ouvrage intitulé: Précis des évènements militaires . . . . — 23
I. Politique de Pitt. . . . . — 23
II. Moreau. . . . . — 30
Lettre de Moreau à Barthélemi. . . . — 44
III. Armistice naval. . . . . — 47
IV. Egypte. . . . . — 53
Lettre du général Kleber au directoire avec des notes. — 72
Six notes sur l'ouvrage intitulé: Les quatre concordats — 92
I. Concordat de 1801. . . . . — 92
II. Pièces imprimées à Londres. . . . — 96
III. Enlèvement du pape. . . . . — 100
IV. Concile de 1811. . . . . — 113
V. Sur les bulles. . . . . — 134
VI. Prisons d'état. . . . . — 156
Quatre notes sur l'ouvrage intitulé: Mémoires p. s. à l'histoire de la révolution de S. Domingue. . . . — 152
Ie Note. . . . . — 152
IIe. Note. . . . . — 160
IIIe. Note. . . . . — 161
IVe. Note. . . . . — 166
Notes sur l'ouvrage intitulé: Mémoires p. s. à l'histoire de Charles XIV. Jean, roi de Suède. . . . — 173
Dix sept notes sur l'ouvrage intitulé: Considérations sur l'art de la guerre. . . . . . — 185
I. Organisation et recrutement de l'armée. . — 186

Pag.
II. Infanterie. . . . . — 193
III. Cavalerie. . . . . — 209
IV. Artillerie. . . . . — 222
V. Ordre de bataille. . . . . — 233
VI. De la geurre défensive. . . . . — 257
Pièces Justificatives.
Convention entre S. S. Pie VII. et le gouvernement francais. . . . . — 1
Bref de N. S. P. le Pape Pie VII. . . . — XIV
Notification. XXVII
Lettre de N. S. P. le pape Pie VII. écrites de sa prison de Savone, concernant les élections capitulaires. . XXVIII
Ie lettre, à m. le cardinal Caprara, archevêque de Milan. XXVIII
IIe lettre, au vén. frère le cardinal Jean Maury, évêque de Montefiascone et de Corneto, à Paris. . XXX
IIIe lettre, à notre fils cheri, Evrard Corboli. archidiaere de l'église métropolitaine de Florence, et vicaire capitulaire pendant la vacance du siège archiépiscopal, à Florence. XXXIV
Decret du 13 Janvier 1811. XXXVII
Decret du 25 Mars 1813 XXXVII
Lettre du prince royal de Suède à Napoléon. . XXXVIII

Fautes à corriger.

Pag. 2. ligne 4. d'enbas, lisez: Augereau, Marmont, Bourmont.
— 45. ligne 1. lisez: nous ne les connaissons plus en France que par le mal qu'ils nous ont faits ... au surplus.
— 70. ligne 25. lisez: Djizé au lieu de Girch.

MÉLANGES HISTORIQUES.

NOTES.

TOME PREMIER.

[redacted]

SEPT NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ:

TRAITÉ

DES GRANDES OPÉRATIONS MILITAIRES,

PAR LE GÉNÉRAL BARON JOMINI (*a*);

Deuxième édition, troisième et dernière partie, contenant les campagnes de BONAPARTE *en Italie, en* 1796 *et* 1797.

1re, BATAILLE DE MONTENOTTE. — 2e, BATAILLE DE LODI. — 3e, BATAILLE DE CASTIGLIONE. — 4e, BATAILLE DE BASSANO. — 5e, BATAILLE D'ARCOLE. — 6e, BATAILLE DE RIVOLI. — 7e, CAMPAGNE D'ALLEMAGNE DE 1797.

CET ouvrage est un des plus distingués qui aient paru sur ces matières. Ces notes pourront être utiles à l'auteur pour ses prochaines éditions, et intéresseront les militaires.

(*a*) Napoléon parlant de ce général dans une de ses notes sur l'ouvrage publié en Allemagne par le baron d'Odeleben, au *sujet* de la campagne de Saxe, dit:

„C'est à *tort* que l'auteur de ce livre attribue au général „Jomini d'avoir porté aux alliés le secret des opérations de la „campagne, et la situation du corps de Ney. Cet officier ne

Ire NOTE (CHAPITRE XXV).

Bataille de Montenotte.

1° L'armée autrichienne, en avril 1796, était forte de quarante-deux bataillons et quarante-quatre escadrons: quelques-uns de ces bataillons étaient de quinze cents hommes; l'armée piémontaise, compris l'artillerie et la cavalerie, était de trente mille hommes; la division de cavalerie napolitaine était de deux mille hommes. Ces armées réunies avaient quatre-vingt mille hommes sous les armes, et deux cents pièces de canon. L'armée française était de vingt-huit mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie, et trente pièces de canon attelées. Total, trente-un mille hommes en campagne.

2° Les demi-brigades de l'armée d'Italie n'ont pris les numéros qu'elles ont portés en 1815, qu'au mois de juin 1796: avant cette époque, elles portaient des numéros anciens qui sont oubliés.

3° A la bataille de Montenotte, le général d'Argenteau, commandant le centre de Beau-

---

„connaissait pas le plan de l'empereur. L'ordre du mouve„ment général, qui était toujours envoyé à chacun des maré„chaux, ne lui avait pas été communiqué; et, l'eût-il connu, „l'empereur ne l'accuserait pas du crime qu'on lui impute. Il „n'a pas trahi ses drapeaux comme Pichegru, A....., M....., „B.....: il avait à se plaindre d'une grande injustice; il a „été aveuglé par un sentiment honorable. Il n'était pas Fran„*çais; l'amour* de la patrie ne l'a pas retenu."

lieu, avait dix-huit mille hommes, dont cinq mille Piémontais.

4° A la bataille de Milésimo, les Autrichiens avaient vingt-un mille hommes; à Dégo, ils en perdirent dix mille, dont huit mille prisonniers, trente pièces de canon, et quinze drapeaux: le chef de l'état-major-général, en faisant imprimer l'état des prisonniers, en oublia deux mille qui avaient déja été évacués sur Nice, et dont le rôle n'avait pas été remis à l'adjudant-général chargé de ce détail.

5° Dans la proclamation du général en chef à l'armée, datée de Cherasco, il y a une erreur d'impression: au lieu de quinze cents, il faut lire quinze mille prisonniers.

6° La cavalerie avait passé l'hiver sur les bords du Rhône, mais elle était dans l'état le plus pitoyable et marchait à la suite des colonnes, elle fut pourtant fort utile pour suivre l'ennemi dans les gorges après qu'il fut mis en déroute, et c'est à elle qu'on dut la grande quantité de prisonniers qui furent faits dans ce début de la campagne; mais alors elle ne pouvait pas lutter en ligne contre la cavalerie autrichienne; ce n'est que sur le Mincio qu'elle se montra, pour la première fois, avec avantage, manoeuvra en plaine, fit des charges heureuses et rivalisa avec l'infanterie.

II° NOTE (Chap. xxvi).

Bataille de Lodi.

1° Au lieu de passer le Pô à Plaisance, l'armée d'Italie eût-elle dû effectuer son passage

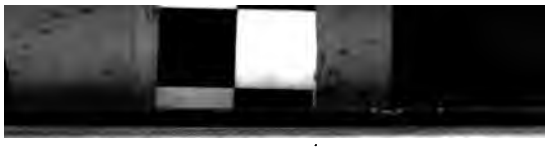

à Crémone ? Dans sa marche de Tortone à Plaisance, en descendant la rive droite du Pô, elle prêta, pendant diz-huit lieues, le flanc à l'ennemi qui, muni d'un équipage de pont, était en position sur la rive gauche: il y aurait eu bien des inconvénients à prolonger encore cette marche de sept lieues; et quel en eût été le but? Plaisance, sur la rive droite, eût fourni toutes les ressources d'une grande ville pour faciliter la construction des ponts ; Crémone, sur la rive opposée, fût restée au pouvoir de l'ennemi jusqu'à ce que le passage eût été effectué; Plaisance est d'ailleurs le point du Pô le plus près de Milan, dont Crémone est beaucoup plus éloignée et séparée par l'Adda. Si Beaulieu eût bordé la rive droite de l'Adda et qu'il eût jeté un pont vis à vis de Plaisance, l'armée française se fût trouvée coupée sur les deux rives. Il faut éviter les marches de flanc, et lorsqu'on en fait, il faut les faire les plus courtes possibles et avec une grande rapidité.

2° Si l'armée française avait eu un équipage de pont, elle serait arrivée sur Milan avant l'armée autrichienne, mais elle perdit soixante heures pour rassembler les bateaux et construire un pont sur le Pô, ce qui donna le temps au général ennemi de passer l'Adda.

3° Le corps de Colli, qui se dirigeait sur le pont de Cassano, était en arrière. Napoléon espéra de le couper du Mincio, ce qui le décida à brusquer et à effectuer de vive force le passage du pont de Lodi. Effectivement au moment où il forçait le pont, Colli passait à Cassano; il put faire sa retraite sans être inquiété.

Si l'armée eût eu un équipage de pont, elle eût passé l'Adda le jour même du combat de Fombio à la nuit tombante.

Napoléon arriva de sa personne jusqu'à une portée de fusil de Pizzighetone; il fit courir *en amont et en aval* pour rassembler des bateaux et s'il eût pu s'en procurer huit ou dix, il eût passé, pendant la nuit même, il se fût mis à cheval sur l'Adda.

4° Beaulieu, dans la nuit qui suivit le combat de Fombio, ne tenta point de surprendre Codogno, il ignorait encore ce qui s'était passé l'après-midi, et se voyait encore maître de Fombio: il venait tout simplement se cantonner à Cazal pour y passer la nuit. Un de ses régiments de cavalerie, qui voulut s'établir à Codogno, donna dans les bivouacs de la division Laharpe; il fut reçu par une vive fusillade, et se retira en toute hâte. Le général Laharpe sortit de son camp avec quelques officiers de son état-major pour recueillir aux premières cassines quelques renseignements sur la force du corps qui venait de se montrer: à une heure après-minuit, revenant à son quartier-général par un autre chemin que celui par lequel il était parti, il fut accueilli par un feu de file et tomba mort percé par les balles de ses propres soldats qui l'aimaient et furent consternés de leur méprise.

5° Le général Colli, qui commandait les Piémontais, était un officier de l'armée autrichienne, il ne quitta donc pas le service du roi de Sardaigne après l'armistice de Cherasco.

6° La division Augereau passa effectivement le Mincio sur le pont de Borghetto; les démonstrations près de Peschiera étaient une fausse attaque pour fixer l'attention du général Liptay pendant qu'Augereau manoeuvrait pour lui couper le chemin de Vérone.

7° Il y avait dans le fort Urbin huit cents soldats du pape et non pas deux cents; ce fait est bien peut important en lui-même, nous ne le relevons que par respect pour la vérité.

Nous ne savons qui a dit que l'armée n'eût pas dû s'arrêter sur l'Adige, qu'elle eût dû passer les Alpes-Juliennes et se porter sur Vienne; mais cela est bien absurde!

Après la bataille de Lodi, Napoléon reçut un arrêté du directoire qui lui ordonnait de marcher sur Rome et Naples avec vingt mille hommes et de livrer son armée à Kellermann qui viendrait commander le blocus de Mantoue. Il représenta avec énergie les vices de ce projet et offrit sa démission ne voulant pa être l'instrument de la perte de son armée. Le gouvernement rapporta son arrêté; il avait été séduit par l'appât irrésistible pour les hommes da la révolution d'arborer le drapeau français sur le Capitole et de punir la cour de Naples de ses nombreuses offenses: la politique dicta la conduite de Napoléon avec le roi de Sardaigne; mais ces ménagements entraient difficilement dans les têtes de ce temps-là. Ce n'est pas sans peine qu'il avait pu faire comprendre toute l'importance de maintenir la tranquillité dans le Piémont; que les révolutions, *les révoltes*, la fermentation des passions, pro-

duisent toujours des troubles; que c'était du calme et de la sécurité qu'il fallait sur les derrières de l'armée.

IIIe NOTE (CHAP. XXX).

Bataille de Castiglione.

1° On tient trop de compte des rapports du conseil aulique qui, battu, chercha à pallier l'état des choses. A cette époque, Wurmser n'avait pas moins de cent mille hommes, dont quinze mille dans Mantoue; l'armée française était de quarante mille hommes dont dix mille employés au blocus de cette place; trente mille formaient l'armée d'observation qui devait tenir en respect et contenir une armée de secours de plus de quatre-vingt mille hommes. Depuis le 29 juillet jusqu'au 8 août, Wurmser perdit quarante mille hommes, soixante-dix pièces de canon, beaucoup de caissons et de voitures, quinze drapeaux: il changea la garnison de Mantoue, la renforça de cinq mille hommes et regagna le Tyrol avec moins de quarante mille hommes.

2° Le 31 juillet, Augereau repassa le Mincio à Borghetto avec sa seule division, Serrurier leva le blocus de Mantoue, réunit sa division et se porta sur Marcaria. Dans la nuit du 31 juillet au 1er août, Napoléon marcha sur Brescia avec la division Augereau qui suivait des chemins vicinaux au travers d'un pays de bruyères; Masséna (qui ne resta pas à Ponte-san-Marco) marcha parallèlement sur la chaussée de Ponte-san-Marco à Brescia: Sauret resta en position sur les hauteurs *entre Lonato et Salo*: le général Pigeon,

commandant l'arrière-garde de Masséna dans cette marche, demeura sur le bas Mincio avec quinze cents hommes, tiraillant d'une rive à l'autre; l'arrière-garde d'Augereau, commandée par le général de brigade Valette, s'établit sur la rive droite du Mincio à la hauteur de Borghetto, et tirailla avec l'autre rive. Le 2 août, à la petite pointe du jour, les divisions Masséna et Augereau firent demi-tour à droite, après avoir chassé Quosdanovich de Brescia et de toute la plaine. Masséna se porta à Ponte-san-Marco et trouva son arrière-garde, devenue par ce mouvement son avant-garde, déja reployée sur Castiglione; elle s'était laissée forcer sans raison dans la journée. Telle était la position des choses la veille de la bataille de Lonato.

3° A cette bataille les Autrichiens avaient trente mille hommes; ils en avaient dix-huit mille à Castiglione; Liptay formait l'avant-garde; aussi fallut-il au général Augereau toute la vigueur de son excellente division renforcée de la réserve de cavalerie, pour vaincre, s'emparer de Castiglione et battre l'ennemi. Douze cents hommes étaient opposés à Masséna: ils prirent d'abord Lonato et défirent l'arrière-garde du général Pigeon, mais furent percés par le centre, repoussés et chassés du champ de bataille. Le 5, eut lieu la bataille de Castiglione. Le général Fiorella qui commandait la division Serrurier, ne put faire son mouvement sur les derrières de Wurmser qu'avec quatre mille hommes; il y avait à cette division trois mille malingres ruinés par les fièvres des marais, qu'il lui fut impossible d'emmener et qu'il dut laisser à Marcaria avec les sapeurs, les

ouvriers, les caissons et autres voitures attachées à l'équipage de siège. Wurmser avait encore près de trente mille hommes, une fort belle cavalerie, la nôtre était encore alors inférieure à l'autrichienne; l'armée française était de vingt-deux à vingt-trois mille hommes, mais c'étaient les mêmes troupes qui s'étaient battues à la Corona, à Lonato, et à la bataille du 3; bien des officiers avaient été tués, beaucoup était hors de combat: on fit donc dans cette journée tout ce qu'il était possible de faire.

4° Wurmser était un vieux soldat, il avait de bons officiers avec lui, il savait que son plan était trop vaste, mais il se croyait protégé par sa grande supériorité numérique. S'il n'eût eu que des forces égales ou seulement d'un tiers au-dessus, il ne se fût pas autant étendu. S'il eût perdu aussi peu de monde qu'on paraît le croire à Lonato et à Castiglione, il n'eût pas abandonné le Mincio, il s'y fût maintenu la gauche appuyée à Mantoue, la droite au lac de Garda; en investissant et assiégeant Peschiera, il eût sauvé l'honneur des armes: mais les pertes qu'il avait éprouvées étant trop considérables, elles l'obligèrent à rentrer dans le Tyrol et à abandonner l'Italie.

IV^e^ NOTE (CHAP. XXXI).

Bataillé de Bassano.

1° Wurmser reçut quinze mille hommes de renfort dans le mois d'août, il lui en restait quarante mille de son ancienne armée, il s'y était joint dix mille *Tyroliens, il* avait donc soixante-

dix mille hommes dans le commencement de septembre. Trente mille, y compris les dix mille Tyroliens, furent destinés à garder le Tyrol sous Davidowich, quarante mille à manoeuvrer par les plaines du Bassanais et du Vicentin sur Mantoue; sur ce nombre, trente mille étaient d'infanterie, le reste de cavalerie et d'artillerie. Davidowich perdit onze mille hommes à la bataille de Rovéredo, dont neuf mille prisonniers; il en avait perdu au combat de la Sarca et en perdit au combat de Lavis.

2° Au combat de Primolano, on fit des prisonniers de cinq bataillons différents, il y avait outre les trois bataillons de Croates, six bataillons de ligne; le nombre des prisonniers fut de quatre mille et non de dix-huit cents.

3° La bataille de Bassano a été plus importante qu'on ne la représente; les pertes éprouvées par l'ennemi ont été plus fortes.

4° La division Mezaros arrivée devant Vérone attaqua cette ville et fut repoussée; le local avait été préparé à cet effet, car le mouvement offensif de Wurmser avait été prévu; une demi-lune avait été construite en avant de la porte de Vicence et l'enceinte avait été armée d'un grand nombre de pièces d'artillerie. Kilmaine, qui avait été chargé d'observer l'Adige, reçut du général en chef, au moment où celui-ci marchait sur Trente, une instruction fort detaillée qui le frappa vivement; elle est curieuse et doit trouver dans ses papiers; tout ce qui arriva l'Adige était prévu. Lorsqu'il se vit me- *Kilmaine* rappela la garnison de Legnago

et ordonna au général Sahuguet, qui commandait le blocus de Mantoue, de la remplacer. Mezaros demanda alors des renforts à Wurmser et surtout un équipage de pont; au lieu de cela il reçut l'ordre de rétrograder en toute hâte sur Bassano; il se rencontra à Vicence avec Wurmser même, qui venait d'être chassé de Bassano.

5° Suivi par la division Masséna qui marchait directement de Bassano sur Vicence, et par celle d'Augereau qui était arrivée à Padoue, il se trouvait ainsi acculé à l'Adige; il n'avait pas d'équipages de pont, il les avait perdus à Bassano; il ne lui restait de cette armée de soixante-dix mille hommes que seize mille hommes fort découragés, si ce n'est six mille hommes de cavalerie en bon état qui n'avaient pas souffert et qui étaient pleins de vigueur. Sa situation paraissait désespérée, lorsque trois escadrons de cavalerie s'emparèrent du bac d'Albarèdo, passèrent sur la rive droite de l'Adige, coupèrent les communications de Legnago avec le blocus de Mantoue, sabrèrent quelques hommes isolés qui portèrent l'alarme dans Legnago. Selon l'usage des Autrichiens, ce parti de cavalerie répandit partout les bruits les plus alarmants: Napoléon avait péri avec son armée dans les gorges de la Brenta: Wurmser avec toute son armée victorieuse arrivait sur Mantoue. Le commandant de Legnago était un chef de bataillon d'infanterie légère qui y était avec cinq cents hommes, il perdit la tête, ajouta foi à ces *rapports mensongers* et crut faire un chef-

d'oeuvre d'évacuer la place, de sauver son bataillon, et de rejoindre Sahuguet sur Mantoue. L'officier de cavalerie autrichienne en fut bientôt instruit, il se jeta sur le champ dans Legnago et avec ses trois escadrons s'empara de la ville et du pont qui, quoique de bois, avait été laissé entier. Cet heureux événement changea la position du vieux maréchal, il ne courait plus la chance d'être obligé de poser les armes: il se dirigea en toute hâte sur Legnago et passa la rivière; mais il eut l'imprudence de perdre un jour. Napoléon arrivait à Arcole vis à vis Ronco, au moment même où Wurmser entrait dans Legnago; il s'empara du bac, fit passer sur-le-champ la division Masséna, pour profiter de la sécurité où était Wurmser; il espéra encore le prévenir sur la Molinella, il se porta sur Sanguinetto dans le temps qu'Augereau se porta de Padoue sur Legnago. Si l'avant-garde de Masséna ne se fut pas dirigée trop à gauche sur Cerea, toute la division Masséna serait arrivée à Sanguinetto avant l'ennemi, et Wurmser eût encore été obligé de poser les armes; mais l'avant-garde ayant barré le chemin à Cerea et n'étant seulement forte que de cinq cents chevaux et de douze cents hommes d'infanterie légère, n'étant pas soutenue par le corps de la division qui était sur le chemin de Sanguinetto, Wurmser lui passa sur le ventre et arriva sur la Molinella, où Kilmaine et Sahuguet étaient en position; ils avaient coupé le pont de Castellaro, mais avaient laissé celui de Villimpenta; Wurmser s'y dirigea, le chemin de Mantoue lui

fut ouvert: Voilà comment il parvint à se sauver.

Au premier coup de canon de l'avant-garde de Cerea, Napoléon qui était à cheval et qui marchait plus à droite sur la direction de Sanguinetto, comprit ce qui arrivait; il s'y porta au galop afin d'y remédier, s'il en était temps; mais, comme il arrivait, la 4e légère était mise en déroute et plusieurs milliers d'hommes de cavalerie fouillaient la plaine. Une vieille femme instruisit Wurmser qu'il n'y avait pas dix minutes que le général français était là à sa porte, il n'avait eu, disait-elle, que le temps de donner de l'éperon. Le vieux maréchal espéra, non sans quelque fondement, que son adversaire tomberait en son pouvoir. Il recommanda, dit-on, qu'on le lui amenât vivant. Il paraît que l'auteur a ignoré le combat de Vérone et les évènements de Legnago; la perte de l'armée autrichienne du 4 septembre au 15, fut de trente mille hommes, tués ou blessés, et de quatorze mille hommes renfermés dans Mantoue, parmi lesquels le maréchal, tout l'état-major, les administrations, etc. etc.

Ve NOTE (CHAP. XXXIV).

Bataille d'Arcole.

1° Au combat du 6 novembre sur la Brenta les généraux Quosdanovich et Hohenzollern furent poursuivis par la division Augereau sur Bassano: un effort était nécessaire pour les obliger à repasser le pont et rendre la journée décisive. *Napoléon envoya l'ordre* à une bri-

quatre heures du matin la nouvelle que Davidowich n'avait point bougé la veille, alors il repassa le pont et prit Arcole. A la fin de la seconde journée il fit les mêmes raisonnements; il avait obtenu des avantages réels, mais pas assez décisifs encore pour pouvoir se hasarder à déboucher en plaine; il se pouvait toujours que Davidowich eût marché sur Vaubois, il fallait être en mesure de couvrir le blocus de Mantoue. Ces raisons très-délicates tiennent à des calculs d'heures, et il faut bien connaître l'échiquier de Vérone, de Villeneuve, de Ronco, de Mantoue, de Castel-Novo, et de Rivoli, pour les concevoir.

5° On demande pourquoi l'armée française ne jeta point dans la première journée un pont à l'embouchure de l'Alpon, afin de déboucher en plaine? pourquoi, du moins, elle ne le fit pas la seconde journée? Parce qu'elle avait éprouvé des revers depuis huit jours; parce qu'elle ne comptait que 13,000 combattants; parce qu'enfin ce ne fut que le troisième jour par des succès obtenus successivement que l'équilibre fut un peu rétabli entre les deux armées. L'état des choses était tel que si, avant d'ordonner les mouvements du troisième jour, Napoléon eût convoqué un conseil des généraux, pour discuter s'il devait marcher sur Vérone par la rive gauche, ou s'il devait se porter au secours de Vaubois par la rive droite, toutes les opinions eussent été pour le mouvement de la rive droite: et quand deux heures avant le jour ses généraux de division reçurent l'ordre de se porter en avant, *ils trouvèrent le* mouvement fort hardi. Comme

les

les divisions s'ébranlaient, les coureurs annoncèrent que l'ennemi s'était mis en retraite sur Vicence et la Brenta.

VI^e NOTE (CHAP. XXXVI).

Bataille de Rivoli.

1° Clarke avait réellement une mission près la cour de Vienne, il était aussi chargé de négocier les intérêts de la minorité du directoire près de Napoléon; ce serait une grande erreur de lui supposer la prétention de le remplacer. Le gouvernement était divisé, mais les deux partis étaient également satisfaits de la marche des affaires d'Italie. Clarke n'avait d'ailleurs aucune habitude du commandement, son genre d'esprit était celui d'un observateur; il s'occupa au quartier-général à faire des recherches sur les officiers particuliers; cela en mécontenta plusieurs et lui attira des désagréments: il était homme de travail et intègre.

2° La 59^e n'a jamais fait partie de l'armée d'Italie, mais bien les 57^e et 58^e.

3° Lorsque Napoléon partit de Rivoli pour se porter à Mantoue, il y laissa les généraux Masséna et Joubert. Dans cette campagne, le projet du conseil aulique était que les opérations d'Alvinzi par le Montebaldo, et de Provera par *le* bas Adige, fussent indépendantes l'une de *l'autre*. L'ordre avait été donné à Wurmser de *manœuvrer* pour se réunir avec Provera, si Alvinzi réussissait, et de pousser la victoire autant que *le permettraient* les circon-

stances; mais si Alvinzi était battu et que Provera réussît, de profiter des deux ou trois jours où il serait le maître du cours du Pô pour le passer avec tout son état-major, tous ses cadres d'artillerie, d'infanterie, et de cavalerie, se porter sur Rome, se joindre à l'armée du pape, augmenter et discipliner ses levées, et obliger ainsi le général français à se diviser en deux masses. Quant à Mantoue, il devait l'approvisionner pour deux mois, s'il pauvait se maintenir maître du Seraglio assez de temps pour cela: si au contraire il ne le pouvait pas, il devait abandonner cette place importante, et mener avec lui dans les états du pape toute l'artillerie, et les munitions qu'il lui serait possible d'évacuer.

4° Les armées d'Alvinzi et de Provera étaient plus fortes qu'on ne croit, leurs pertes s'élevèrent à 30,000 hommes tués, blessés, ou prisonniers, le nombre de ces derniers montait à 19,000 hommes.

VII^e^ NOTE (CHAP. XXXVIII).

Campagne d'Allemagne de 1797.

1° Il était nécessaire de commencer la campagne avant la fonte des neiges, pour ne pas donner le temps aux ingénieurs autrichiens de couvrir les débouchés des Alpes-Noriques d'ouvrages de campagne, et de mettre en état de défense Palma-Nova: et il importait aussi de battre l'archiduc, avant qu'il eût été rejoint par *les divisions* du Rhin.

Pour empecher l'armée française de passer le Tagliamento, il eût fallu que le conseil aulique eût réuni son armée dans le Tyrol, avant le 1er mars, laissant seulement 6000 hommes en observation sur le Tagliamento. Si le général français se fût allors obstiné à passer cette rivière, l'archiduc eût été le maître de l'arrêter, il l'eût forcé de retrogarder en passant le Lavis, se portant sur Trente et menaçant Bassano et Vérone. Il était impossible à l'armée française de s'étendre sur sa droite, si l'archiduc se tenait sur la haute Brenta, et elle eût été obligée d'engager la guerre dans le Tyrol, ce qui avait pour lui trois avantages: 1° celui de lui permettre de réunir son armée vingt jours plutôt, Inspruck est près du Rhin, Conégliano et Sacile en sont très-éloignés; 2° lui donner un champ de bataille à son avantage, dans un pays où la population lui était toute dévouée, et fort exaltée; 3° lui donner les moyens de concentrer ses opérations, de recevoir de nouveaux renforts de l'armée du Rhin. Cette seule faute du conseil aulique de réunir l'armée dans le Frioul, au lieu de la rassembler dans le Tyrol, exposa alors la capitale, et décida du sort de la geurre.

2° La position de l'archiduc derrière le Tagliamento en avant de Codroippo était mauvaise, il eût dû se placer à Saint-Daniel, assurant sa retraite par les gorges: de là il eût empêché Masséna de le prévenir à Tarvis. Sa retraite sur le bas Isonzo, et par les gorges de Cividal était une grande erreur, lorsque déja Masséna *était à Tarvis.*

pagne, mais que celle de Moreau était hors d'état de passer le Rhin. Cette nouvelle fit naître en lui bien des soupçons. Il avait conclu un traité offensif et défensif avec le roi de Sardaigne, lui avait garanti ses états, et en avait obtenu un contingent de 10,000 hommes d'infanterie, 2,000 de cavalerie, et 24 pièces de canon. Cette division qu'il eût menée en Allemagne, aurait assuré ses derrières; chaque soldat piémontais eût été pour lui un ôtage. Le directoire, sans blâmer ce traité, traîna en longueur les ratifications, et la campagne s'ouvrit avant que l'armée eût pu être renforcée de cette division de bonnes troupes. C'était d'autant plus fâcheux, que ces 12,000 hommes ayant été rendus mobiles pouvaient être dangereux. Napoléon avait aussi à se plaindre de l'influence qu'exerçait le ministre Quirini, qui ouvrait les portes avec la clef d'or, et entravait les affaires de Venise. Il se convainquit de la nécessité de faire la paix, et écrivit la lettre si connue à l'archiduc. Tous les courriers de Paris, qu'il reçut jusqu'au 18 avril, le confirmèrent dans l'idée que les armées d'Allemagne ne bougeaient point. Il n'apprit leur passage du Rhin, qu'après la signature des préliminaires de Léoben, qu'il n'eût signés que dans Vienne, s'il eût su que les deux armées françaises du Rhin voulaient entrer en campagne, quand même elles n'eussent passé le Rhin qu'au mois de mai, cela lui eût été suffisant.

NOTES

SUR LES HUIT PREMIERS VOLUMES

DE L'OUVRAGE INTITULÉ

PRÉCIS DES ÉVÈNEMENTS MILITAIRES,

OU

ESSAIS HISTORIQUES SUR LES CAMPAGNES DE 1799 A 1814.

CET ouvrage est écrit avec facilité. Il justifie son titre. Sa lecture a été l'objet d'un grand nombre d'observations. Dans les quatre notes que nous mettons ici, nous ne traiterons que de ce qui est relatif, 1° à la politique de Pitt; 2° au général Moreau; 3° à l'armistice naval; 4° aux différentes assertions sur les guerres d'Égypte.

Ier NOTE. — POLITIQUE DE PITT.

(tome 5, page 1, 1800.)

..... „ Ce célèbre ministre, dit-il en parlant de Pitt, fidèle „aux principes de la vieille politique insulaire, n'admettait au„cune garantie tant que la France conserverait, avec la Belgi-

„que et la disposition des ressources maritimes de la Hollande, „une situation toujours hostile contre l'Angleterre. — Depuis „la cession des Pays-Bas à la France, consentie par la maison „d'Autriche, au traité de Campo-Formio, le but de la guerre „échappait au gouvernement anglais, tous ses efforts tendaient „à le ressaisir. M. Pitt était convaincu que, pour arracher aux „Français cette belle conquête, il fallait épuiser les ressources „de la France, et la consumer en portant dans son sein une „guerre que la fureur des partis comprimés, et l'indignation „des puissances humiliées, devaient lui rendre à jamais funeste, „si elle en devenait le théâtre. — La conquête de l'Italie, et „tous les avantages remportés par les alliés pendant la cam- „pagne de 1799, ne suffisaient plus pour remettre en question „la retrocession de la Belgique, parceque ces avantages étaient „balancés sur le Rhin par la victoire de Zurich, et dans le „Nord par le mauvais succès de l'expédition sur les côtes de „Hollande. La continuation de la guerre était donc invaria- „blement résolue par le ministère anglais, avant les ouvertures „faites par Bonaparte. Elles donnèrent lieu à de vifs débats „dans le parlement; les principaux orateurs du parti de l'op- „position remontèrent jusqu'aux premières causes de la guerre. „Ils en attribuèrent l'explosion, les malheurs, la perpétuité, à „ceux qui voulaient établir l'immutabilité des gouvernements, „et l'aliénation irrévocable de la souveraineté comme base fon- „damentale d'un pacte social, pour le maintien duquel toutes „le puissances devraient être à jamais solidaires. — MM. Er- „kine, Fox et Sheridan, se distinguèrent dans cette discussion „mémorable; ils opposèrent à la doctrine des gouvernements „de l'Europe moderne, les plus forts arguments que purent „leur fournir les principes du droit naturel et du droit poli- „tique, l'esprit et la marche du siècle, les exemple tirés de „leur propre histoire, le changement de système en France, „qu'ils trouvaient favorable au rétablissement de la paix.....

1° Le ministre anglais a-t-il pu se refuser aux ouvertures que lui a faites le premier consul, en 1800, sans se rendre responsable des

malheurs de la guerre? 2° Le refus était-il politique et conforme à l'intérêt de l'Angleterre? 3° La guerre était-elle alors à desirer pour la France? 4° Quels étaient, dans cette circonstance, les intérêts de Napoléon? Pitt se refusa à entrer en négociation dans l'espérance que, en continuant la guerre, il obligerait la France à rappeler les princes de la maison de Bourbon, et à rétrocéder la Belgique à la maison d'Autriche. Si ces deux prétentions étaient légitimes et justes, il a pu, en justice, se refuser à la paix, mais si l'une et l'autre sont illégitimes et injustes, il a rendu son pays responsable de tous les malheurs de la guerre. Or la république avait été reconnue par toute l'Europe, l'Angleterre elle-même l'avait reconnue en chargeant, en 1796, lord Malmesbury de ses pouvoirs pour traiter avec le directoire. Ce plénipotentiaire s'était rendu successivement à Paris et à Lille; il avait négocié avec Charles Lacroix, Letourneur et Maret, ministres du directoire; d'ailleurs la guerre n'avait pas pour but le retour des Bourbons. Les provinces de la Belgique avaient été cédées par l'empereur d'Autriche au traité de Campo-Formio, en 1797; l'Angleterre avait reconnu leur réunion à la France par les négociations de lord Malmesbury à Lille. Elles faisaient légitimement partie de la république. Vouloir les en séparer, c'était vouloir usurper, déchirer, démembrer un état reconnu. Ces deux prétentions étaient injustes et illégitimes.

2° Cette politique du ministre Pitt était-elle bien conforme à l'intérêt de l'Angleterre? Pou-

vait-il raisonnablement se flatter d'obtenir la Belgique par le résultat de la continuation de la guerre? N'eût-il pas été plus sage de donner la paix au monde, en s'assurant des avantages réels et très-considérables qu'il pouvait obtenir? Les rois de Sardaigne et de Naples, le grand-duc de Toscane, le pape, eussent été rétablis et consolidés sur leurs trônes; le Milanais eût été assuré à la maison d'Autriche; les troupes françaises eussent évacué la Hollande, la Suisse et Gènes; l'influence anglaise eût pu s'établir dans ces pays; l'Égypte eût été restituée au grand-seigneur; l'île de Malte, au grand-maître; Ceylan, le cap de Bonne-Espérance, eussent consolidé la puissance anglaise aux Deux-Indes. Quel magnifique résultat de la campagne de 1799! Ces avantages étaient certains, et les espérances auxquelles on les sacrifiait étaient-elles au moins probables? En 1799, la coalition avait été victorieuse en Italie, mais battue en Suisse, en Hollande et en Orient. La France venait de changer son gouvenement. A cinq personnes, divisées et peu habiles, succédait un homme dont les connaissances et les talents militaires n'étaient pas douteux; il avait été élevé par l'assentiment de la nation: à son nom seul, la Vendée s'était déja soumise, les armées de la Russie étaient en marche pour repasser la Vistule: lord Grenville lui-même convenait que quand le premier consul voudrait céder la Belgique, le peuple français en masse s'y opposerait: ainsi l'objet de la guerre était populaire en France. Les cours de Berlin, de Vienne et de Londres, se trompèrent en 1792;

les circonstances étaient si nouvelles! Mais, en 1800, les hommes d'état d'Angleterre étaient-ils excusables de tomber dans la même erreur? Il était donc probable que la campagne de 1800 serait favorable à la France, que cette puissance reprendrait l'Italie, et que si enfin, contre toute probabilité, le succès de la campagne était douteux, il ne remplirait pas du moins le but que se proposait le ministère anglais; il lui faudrait donc continuer, pendant plusieurs années, d'immenses subsides; car il ne pouvait espérer d'arracher la Belgique à la France que par la réunion de la Russie et de la Prusse ou du moins d'une de ces deux puissances à la coalition. Or ce résultat politique ne pouvait pas être obtenu par la campagne de 1800. Il ne fallait donc pas courir les chances de cette campagne.

3° L'intérêt de la république était l'opposé de celui de l'Angleterre; si elle eût fait la paix dans cette circonstance, elle l'eût faite après une campagne malheureuse, elle eût rétrogradé par l'effet d'une seule campagne, cela eût été un déshonneur et un encouragement aux puissances de se coaliser de nouveau contre elle. Toutes les chances de la campagne de 1800 lui étaient favorables: les armées russes quittaient le théâtre de la guerre; la Vendée pacifiée rendait disponible une nouvelle armée; les factions étaient comprimées dans l'intérieur, et la confiance était entière dans le chef de l'état. La république ne devait faire la paix qu'après avoir rétabli l'équilibre de l'Italie; elle ne pouvait, sans compromettre ses destins, signer une paix moins avantageuse que celle de Campo-Formio.

A cette époque la paix eût perdu la république, la guerre lui était nécessaire pour maintenir l'énergie et l'unité dans l'état, qui était mal organisé; le peuple eût exigé une grande réduction dans l'impôt et le licenciement d'une partie de l'armée; de sorte qu'après deux ans de paix, la France se fût présentée avec un grand désavantage sur le champ de bataille.

4° Napoléon avait alors besoin de guerre: les campagnes d'Italie, la paix de Campo-Formio, les campagnes d'Égypte, la journée du 18 brumaire, l'opinion unanime du peuple pour l'élever à la suprême magistrature, l'avaient sans doute placé bien haut; mais un traité de paix qui eût dérogé à celui de Campo-Formio, et eût annulé toutes ses créations d'Italie, eût flétri les imaginations, et lui eût ôté ce qui lui était nécessaire pour terminer la révolution et établir un système définitif et permanent; il le sentait; il attendait, avec impatience, la réponse du cabinet de Londres. Cette réponse le remplit d'une secrète satisfaction: plus les Grenville et les Chatam se complaisaient à outrager la révolution et à montrer ce mépris qui est l'apanage héréditaire de l'oligarchie, plus ils servaient les intérêts secrets de Napoléon, qui dit à son ministre: „*Cette réponse ne pouvait pas nous être plus favorable.*“ Il pressentait dès lors qu'avec des politiques si passionnés, il n'éprouverait pas d'obstacles à remplir ses hautes destinées. Pitt, si distingué d'ailleurs par ses talents parlementaires et ses connaissances de l'administration intérieure, était dans la plus parfaite *ignorance* de ce qu'on appele politique; en

général les Anglais n'entendent rien aux affaires du continent, surtout à celles de France.

La gloire de la France a été portée au plus haut point; toute l'Europe lui était soumise, et le ministère anglais a été obligé, peu de mois après s'être permis des déclamations si injurieuses au peuple et à la nation française, de signer la paix d'Amiens. La France reconnue maîtresse de toute l'Italie a fait une paix plus avantageuse que celle de Campo-Formio, puisqu'elle y a gagné le Piémont et la Toscane; et il a fallu le poignard d'un fanatique qui fît tomber le commandement de l'armée d'Orient entre les mains d'un homme distingué sous bien des points de vue, mais absolument dépourvu de talent et de génie militaires, pour que l'Égypte ne fût pas à jamais réunie à la France.

Car il n'est pas un militaire anglais, turc ou français, qui ne convienne que l'armée d'Abercrombie eût été battue et détruite, si Kléber eût vécu. Déjà la Porte avait montré des dispositions favorables pour faire la paix, indépendamment de l'Égypte. De quel poids un jeune fanatique de vingt-quatre ans, sur la foi d'un passage douteux du Coran, a-t-il pesé dans la balance du monde?

IIe NOTE. — MOREAU.

(Page 81.)

„Mais le nom de Moreau était plus populaire, et la „nation l'eût préféré, si la dictature l'avait séduit, ou si la „noble et secrète ambition de se faire le Monk des Français „l'avait excité; il aurait pu, bien avant cette époque, faire in„tervenir l'armée, et devancer son rival; il avait plus que lui „l'affection du soldat: on le connaissait davantage. Il avait „eu partout de grands succès, en Flandre, en Allemagne et en „Italie, où sa retraite devant Souwarow ne l'illustra pas moins „que celle qu'il avait faite devant M. l'archiduc. Moreau n'a„vait pas la résolution d'esprit nécessaire pour de telles entre„prises; il crut, en secondant l'élévation du premier consul, „se réserver le rôle de généralissime, qui lui convenait mieux: „mais ce partage parut trop inégal à ce brillant et farouche „amant de la gloire, qui se montra toujours jaloux de ses moin„dres faveurs, et n'en connut jamais le véritable prix.....'

(Page 82).

„Son plan de campagne ne fut point d'abord adopté par le „gouvernement; il voulait agir par son aile droite, et se bor„ner à observer le Saint-Gothardt et les principaux passages „du haut Valais jusqu'aux Grisons: il pensait que ses premiers „mouvements de l'armée de réserve suffiraient pour dégager „Masséna; qu'il ne fallait rien entreprendre de plus jusqu'à ce „que l'offensive contre le général Kray eût pleinement réussi, „et qu'on l'eût mis hors d'état de tenir campagne; que jusque„là il fallait bien se garder d'affaiblir l'aile droite de l'armée „du Rhin, et qu'on devait, au contraire, la soutenir en por„tant en avant, à la naissance des plus hautes vallées, au dé„bouché de l'Engadine et du Vorarlberg, une partie de l'armée „de réserve, et qu'elle s'y trouverait également bien placée pour

„fermer l'entrée de la Suisse, du côté du Tyrol, si le général „Kray tentait d'y opérer une diversion, ou pour prendre des „revers sur la nouvelle ligne d'opérations du général Mélas en „Lombardie, et couvrir d'autant mieux celle de l'armée fran„çaise du Rhin, agissant dans le bassin du Danube. Bona„parte, au contraire, ne songeait qu'à reconquérir l'Italie et „ses premiers trophées; il avait, à la vérité, porté d'abord sur „l'armée de Moreau toutes les ressources disponibles et les plus „à portée pour la mettre plus promptement en état d'agir, pen„dant qu'il rassemblait avec peine, à de grandes distances, le „personnel, le matériel et grand nombre de chevaux nécessai„res pour son expédition: mais il considérait cette grande ar„mée du Rhin comme une masse qui devait seulement paraly„ser les principales forces de l'Autriche, après que les premiers „mouvements auraient rompu tout concert entre l'armée impé„riale d'Allemagne et celle d'Italie. Il suffisait donc au pre„mier consul que la Suisse fût bien gardée, et la chaîne des „Alpes rendue impénétrable. Moreau devait rester en obser„vation, et détacher toute son aile droite pour renforcer l'ar„mée de réserve dans les plaines de la Lombardie, afin que lui „seul pût frapper les grands coups sur le théâtre où il lui con„venait de remporter d'éclatantes victoires."

Le général Moreau n'a jamais commandé en Flandre, ni en Hollande; il a fait les campagnes de 1794 et 1795 sous les ordres des généraux Pichegru et Jourdan, comme Souham, Taponnier, Michaud etc.; il commanda en chef pour la première fois au mois de mai 1796 à l'armée du Rhin; il passa ce fleuve au moi de juillet. Napoléon était alors maître de toute l'Italie.

La campagne en Allemagne de 1796 ne fait honneur ni aux talents militaires de ceux qui en ont conçu le plan, ni au général qui en a eu la *principale direction*, et qui à commandé

la principale armée: 1° il passa sur la rive droite du Danube et du Lech, après la bataille de Neresheim le 11 août, tandis qu'en marchant devant lui sur l'Altmuhl par la rive gauche du Danube, il se fût joint en trois marches avec l'armée de Sambre-et-Meuse qui était sur la Rednitz, et eût par ce mouvement décidé de la campagne; 2° il resta inactif six semaines pendant août et septembre en Bavière, pendant que l'archiduc battait l'armée de Sambre-et-Meuse, et la rejetait au delà du Rhin; 3° il laissa assiéger Kehl pendant plusieurs mois par une armée inférieure, à la vue de la sienne, et il le laissa prendre.

Dans la campagne de 1799, il servit d'abord en Italie sous Schérer, comme général de division; il y montra autant de bravoure que d'habileté à la tête d'une ou deux divisions; mais, appelé au commandement en chef de cette même armée, à la fin d'avril, par le rappel de Schérer, il ne fit que des fautes, et ne montra pas plus de connaissances du grand art de la guerre, qu'il n'en avait montré dans la campagne de 1796. 1° Il se fit battre à Cassano par Souwarow; il y perdit la plus grande partie de son artillerie, et laissa cerner et prendre la division Serrurier. 2° Il fit sa retraite sur le Tésin, tandis qu'il eût dû la faire sur la rive droite du Pô, par le pont de Plaisance, afin de se réunir à l'armée de Naples que commandait Macdonald, et qui était en marche pour s'approcher du Pô: cette réunion faite, il était maître de l'Italie. 3° Du Tésin il fit sa retraite sur Turin, laissant Souwarow maître de

se

se porter sur Gênes; et de le couper entièrement de l'armée de Naples: il s'apperçut à temps de cette faute, revint en toute hâte par la rive droite du Pô sur Alexandrie; mais quelques jours après il commit la même faute en marchant sur Côni, et abandonnant entièrement l'armée de Naples, et les hauteurs de Gênes. 4° Pendant qu'il marchait à l'ouest, Macdonald arriva avec l'armée de Naples, sur la Spezia; au lieu d'opérer sa jonction avec ce général sur Gênes derrière l'Apennin, et de déboucher, réunis, par la Bocchetta pour faire lever le siége de Mantoue *), Moreau prescrivit à Macdonald de passer l'Apennin, et d'entrer dans la vallée du Pô pour opérer sa jonction sur Tortone; il arriva ce qui devait arriver: l'armée de Naples seule, eût à supporter tous les efforts de l'ennemi aux champs de la Trebbia, et l'Italie alors fût véritablement perdue.

En 1799, Moreau ne jouissait d'aucun crédit ni dans l'armée ni dans la nation; sa conduite en fructidor 1797, l'avait discrédité dans tous les partis; il avait gardé pour lui les papiers trouvés dans le fourgon de Klinglin, qui prouvaient les correspondances de Pichegru avec le duc d'Enghien et les autrichiens, ainsi que les trames des factions de l'intérieur, pendant que Pichegru, masqué par la réputation qu'il avait acquise en Hollande, exerçait une

*) Ceci parait une erreur du copiste.
Note de l'éditeur.

grande influence sur la législature. Moreau trahit son serment, et viola ses devoirs envers son gouvernement en lui dérobant la connaissance de papiers d'une si haute importance, et auxquels pouvait être attaché le salut de la république; si c'était son amitié pour Pichegru, qui le portait à ce coupable ménagement, il fallait alors ne pas communiquer ces papiers au moment où leur connaissance n'était plus utile à l'état, puisque, après la journée du 18 fructidor, le parti était abattu et Pichegru dans les fers. La proclamation de Moreau à l'armée, et sa lettre à Barthélemi furent un coup mortel, qui priva Pichegru et ses malheureux compagnons de la seule consolation qui reste aux malheureux, l'intérêt public.

Moreau n'avait aucun système ni sur la politique, ni sur le militaire; il était excellent soldat, brave de sa personne, capable de bien remuer sur un champ de bataille une petite armée, mais absolument étranger aux connaissances de la grande tactique. S'il se fût mêlé dans quelques intrigues pour faire un 18 brumaire, il eût échoué. Il se serait perdu ainsi que le parti qui se serait attaché à lui. Lorsqu'au mois de novembre 1799 le corps législatif donna un dîner à Napoléon, un grand nombre de députés ne voulurent point y assister, parce que Moreau devait y occuper un rang distingué, et qu'ils ne voulaient rendre aucun témoignage de considération au général qui avait trahi la république en fructidor. Ce fut dans cette circonstance, que ces deux généraux se *virent pour la* première fois. Quelques jours

avant le 18 brumaire, pressentant qu'il se tramait quelques changements, Moreau se mit à la disposition de Napoléon, et lui dit qu'il suffisait de le prévenir une heure d'avance, qu'il viendrait à cheval près de lui, avec ses officiers et ses pistolets sans autre condition. Il ne fut pas dans le secret du 18 brumaire. Il se rendit le 18, à la pointe du jour, chez Napoléon, comme un grand nombre d'autres généraux et officiers qu'on avait prévenus dans la nuit, et sur l'attachement desquels on avait droit de compter.

Le 18 brumaire à midi, après que Napoléon eut pris le commandement de la 17e division militaire, et des troupes qui étaient à Paris, il donna celui des Tuileries à Lannes, celui de Saint-Cloud à Murat, celui de la chaussée de Paris à Saint-Cloud à Serrurier, celui de Versailles à Macdonald, et celui du Luxembourg à Moreau. 400 hommes de la 96e furent destinés à marcher sous ses ordres pour garder ce palais; ils s'y refusèrent, disant qu'ils ne voulaient pas marcher sous les ordres d'un général qui n'était pas patriote. Napoléon dut s'y rendre lui-même, et les haranguer pour lever ces difficultés.

Après brumaire, les jacobins continuèrent à remuer, et à chercher des appuis dant les armées de Hollande et d'Helvétie; Masséna était plus propre que personne pour commander dans la rivière de Gênes, où il n'y avait pas un sentier qu'il ne connût; Brune, qui commandait en Hollande, fût envoyé dans la Vendée: on

rompit ainsi toutes les trames qui pouvaient exister dans ces armées; d'ailleurs le premier consul n'eût jamais qu'à se louer de Moreau jusqu'au moment de son mariage, qui eut lieu pendant l'armistice de Pahrsdorf en juillet 1800.

Ce serait avoir des idées bien fausses de l'état de l'esprit public alors, que de supposer qu'il y eût eu aucun partage dans l'autorité: la république était une, Napoléon, premier magistrat, était l'homme de la France; il était tout: les autorités constituées, le sénat, le tribunat, le corps législatif, avaient leur influence: tout individu qui n'exerçait pas d'influence sur ces corps, n'était rien. Moreau ne commandait pas d'armées, elles étaient toutes entre les mains d'hommes d'une faction opposée; Masséna qui venait de sauver la France à Zurich, Brune qui venait de battre le duc d'Yorck et de sauver la Hollande, jouissaient alors d'une plus grande réputation. Moreau qui à la tache de fructidor joignit celles des défaites de Cassano, et de la Trebbia, auxquelles on attribuait la perte de l'Italie, était peu en faveur; mais c'est justement parce qu'il était alors peu accrédité, que le danger ne pouvait venir, s'il y en avait du côté des armées, que de la part du parti opposé, que le gouvernement consulaire accorda une grande confiance à ce général, et lui confia une armée de 140 mille hommes dont le commandement s'étendit de la Suisse au bord du Meyn.

Il n'y eut aucune discussion sur le plan de campagne de 1800 entre Moreau et le ministre

de la guerre. Napoléon, en considérant la position de la France, reconnut que des deux frontières sur lesquelles on allait se battre, celle d'Allemagne, celle d'Italie, la première, était la frontière prédominante; celle d'Italie, était la frontière secondaire. En effet, si l'armée de la république eût été battue sur le Rhin, et victorieuse en Italie, l'armée autrichienne eût pu entrer en Alsace, en Franche-Comté ou en Belgique, et poursuivre ses succès sans que l'armee française, victorieuse en Italie, pût opérer aucune diversion capable de l'arrêter, puisque, pour s'asseoir dans la vallée du Pô, il lui fallait prendre Alexandrie, Tortone et Mantoue; ce qui exigeait une campagne entière; toute diversion qu'elle eût voulu opérer sur la Suisse eût été sans effet. Du dernier col des Alpes on peut entrer en Italie sans obstacle; mais des plaines d'Italie on eût trouvé à tous les pas des positions, si on eût voulu pénétrer dans la Suisse. Si l'armée française était victorieuse sur la frontière prédominante, tandis que celle sur la frontière secondaire d'Italie serait battue, tout ce qu'on pouvait craindre était la prise de Gênes, une invasion en Provence, ou peut-être le siége de Toulon; mais un détachement de l'armée d'Allemagne qui descendrait de Suisse dans la vallée du Pô, arrêterait court l'armée victorieuse ennemie en Italie et en Provence, Il conclut de là qu'il ne fallait pas envoyer à l'armée d'Italie, au-delà de ce qui était nécessaire pour la porter à 40,000 hommes, et qu'il fallait réunir toutes les forces de la république *à portée de la frontière prédominante*: en effet

140,000 hommes furent réunis depuis la Suisse jusqu'à Mayence, et une deuxième armée, celle de réserve, fut réunie entre la Saône et le Jura en deuxième ligne. L'intention du premier consul était de se rendre au mois de mai en Allemagne avec ces deux armées réunies, et de porter d'un trait la guerre sur l'Inn; mais les événements, arrivés à Gênes au commencement d'avril, le décidèrent à faire commencer les hostilités sur le Rhin, lorsque l'armée de réserve se réunissait à peine. Le succès sur cette frontière n'était pas douteux; tous les efforts de l'Autriche avaient été dirigés sur l'Italie. Le maréchal Kray avait une armée très-inférieure en nombre et surtout en qualité à l'armée française, puisqu'il avait beaucoup de troupes de l'empire.

Le plan de campagne que le premier consul dicta au ministre de la guerre, et que celui-ci envoya à Moreau fut le suivant: réunir les quatre corps d'armée, par des mouvements masqués sur la rive gauche du Rhin, entre Schaffouse et Stein; jeter quatre ponts sur le Rhin et passer à la fois dans le même jour sur la rive droite, de manière à se mettre en bataille la gauche au Rhin et la droite au Danube; acculer le général Kray dans les défilés de la Forêt-Noire, et dans la vallée du Rhin; saisir tous ses magasins, empêcher ses divisions de se rallier; arriver avant lui sur Ulm, lui couper la retraite de l'Inn et ne laisser à ses débris pour tout refuge que la Bohême. Ce mouvement eût en quinze jours décidé de la campagne; il *ne pouvait* y avoir aucune circonstance plus favorable; car il ne fut jamais un meilleur ri-

deau qu'une rivière aussi large que le Rhin, pour masquer des mouvements; le succès était infaillible. Moreau ne le comprenait pas; il voulait que la gauche débouchât par Mayence, ce à quoi le premier consul ne voulut pas consentir; mais les circonstances de la république ne lui ayant par permis de se rendre à l'armée, il dit alors à son ministre, qu'il serait impossible d'obliger un général en chef à exécuter un plan qu'il n'entendait pas; qu'il fallait donc lui laisser diriger ses colonnes à sa volonté, pourvu qu'il n'eût qu'une seule ligne d'opérations et ne manoeuvrât que sur la rive droite du Danube.

Moreau ouvrit la campagne, sa gauche commandée par Sainte-Suzanne, débouchant par le pont de Kehl; Saint-Cyr passa le pont de Neu-Brisach; la réserve passa à Bâle, et Lecourbe cinq jours après passa à Stein: à peine Sainte-Suzanne eut-il passé, que Moreau s'aperçut que ce corps était compromis, il le fit repasser à Neu-Brisach. Cette ouverture de campagne est contraire au premières notions de la guerre; il fit manoeuvrer son armée dans le cul-de-sac du Rhin, dans le défilé des Montagnes-Noires, devant une armée qui était en position. Moreau manoeuvra comme si la Suisse eût été occupée par l'ennemi, ou eût été neutre; il ne sentit pas le parti que l'on pouvait tirer de cette importante possession, en débouchant par le lac de Constance. Le général Kray, ainsi prévenu, réunit ses troupes à Stockach et à Engen, avant l'armée française; il n'éprouva aucun mal; il eût été perdu sans ressource, *si Moreau eût pu* comprendre qu'il

et contre le concordat en 1801; il tourna en ridicule la Légion-d'Honneur; plusieurs fois le premier consul voulut ignorer ces inadvertances, mais enfin il dit: *Je m'en lave les mains; qu'il se casse le nez contre les piliers du palais des Tuileries.* Cette conduite de Moreau était contraire à son caractère: il était breton, il détestait les Anglais, avait les chouans en horreur, une grande répugnance pour la noblesse, incapable d'une grande contention de tête, il était naturellement loyal et bon vivant. La nature ne l'avait pas fait pour les premiers rôles: s'il eût fait un autre mariage, il eût été maréchal, duc; eût fait les campagnes de la grande armée, eût acquis une nouvelle gloire, et si sa destinée était de tomber sur le champ de bataille, il eût été frappé par un boulet russe, prussien ou autrichien; il ne devait pas mourir par un boulet français.

Au mois d'octobre 1813, lorsque plusieurs corps de l'armée française descendirent de Dresde vis-à-vis Wittenberg et passèrent l'Elbe, un courrier du quartier-général de l'armée de Bohême, se rendant en Angleterre, fut intercepté, et tous les papiers de Moreau furent pris. Le général Rapatel, son aide-de-camp et son compatriote, renvoyait à madame Moreau ses papiers; elle était très-bourboniste: elle lui reprochait dans toutes ses lettres son éloignement pour les Bourbons, son laisse-aller, ses préjugés révolutionnaires, son défaut d'intrigues, et lui donnait des conseils sur la manière dont il devait se faire valoir à la cour de Russie et d'Autriche. Moreau répondait à

toutes: *Vous-êtes folle avec vos Bourbons..... — Au surplus vous connaissez mes sentiments; quant à moi, je ne demande pas mieux de les aider, mais au fond de mon coeur, je vous assure,* etc. La première pensée de l'empereur fut de faire imprimer cette correspondance, mais il se reprochait d'avoir laissé exister des phrases dans un bulletin relatif à la mort de ce général: il lui semblait que des mots de regret qu'il avait prononcés en apprenant cette nouvelle, eussent dû être recueillis de préférence; il jugea inconvenant de troubler sa cendre en dévoilant des secrets sentiments écrits sans prétention à sa propre femme, et dans une correspondance confidentielle.

Moreau avait rendu des services, et avait de belles pages dans l'histoire de la guerre de la révolution: ses opinions politiques avaient toujours été fort sages, et quelquefois Napoléon a laissé percer des regrets de sa fin déplorable... „*Ces méchantes femmes l'ont perdu.*“ C'est l'inconvénient naturellement attaché aux caractères faibles et indécis.

LETTRE DE MOREAU A BARTHÉLEMI.

Le général en chef de l'armée de Rhin et Moselle, au citoyen Barthélemi, membre du directoire exécutif de la république française.

Au quartier-général, à Strasbourg, le 19 fructidor an V (5 septembre 1797).

CITOYEN DIRECTEUR,

Vous vous rappelez sûrement qu'a mon dernier voyage à Bâle, je vous instruisis qu'au passage du Rhin nous avions pris un fourgon au général Klinglin, contenant deux ou trois cents lettres de sa correspondance; celles de Wittersbach en faisaient partie, mais c'étaient les moins importantes. Beaucoup de lettres sont en chiffres; mais nous en avons trouvé la clef; on s'occupe à tout déchiffrer, ce qui est très-long. Personne n'y porte son vrai nom, de sorte que beaucoup de Français qui correspondent avec Klinglin, Condé, Wickham, d'Enghien et autres, sont difficiles à découvrir. Cependant nous avons de telles indications que plusieurs sont déja connus. J'étais décidé à ne donner aucune publicité à cette correspondance; puisque la paix était présumable, il n'y avait *plus de dangers* pour la république, d'autant

que cela ne ferait preuve que contre peu de monde, puisque personne n'est nommé. Mais voyant à la tête des partis, qui font maintenant tant de mal à notre pays, et jouissant d'une place éminente de la plus grande confiance, un homme très-compromis dans cette correspondance, et destiné à jouer un grand rôle dans le rappel du prétendant qu'elle avait pour but, j'ai cru devoir vous en instruire, pour que vous ne soyez pas dupe de son feint républicanisme, que vous puissiez faire éclairer ses démarches, et vous opposer aux coups funestes qu'il peut porter à notre pays, puisque la guerre civile ne peut qu'être le but de ses projets. Je vous avoue, citoyen directeur, qu'il m'en coûte beaucoup de vous instruire d'une telle trahison, d'autant plus que celui que je vous fais connaître a été mon ami, et le serait sûrement encore s'il ne m'était connu. Je veux parler du représentant du peuple Pichegru : il a été assez prudent pour ne rien écrire ; il ne communiquait que verbalement avec ceux qui étaient chargés de la correspondance, qui faisaient part de ses projets, et recevaient ses réponses. Il est désigné sous plusieurs noms, entre autres celui de *Baptiste*. Un chef de brigade, nommé *Badouville*, lui était attaché et désigné sous le nom de *Coco*. Il était un des courriers dont il se servait ainsi que les autres correspondants : vous devez l'avoir vu assez fréquemment à Bâle. Leur grand mouvement devait s'opérer au commencement de la campagne de l'an IV : on comptait sur des revers à mon arrivée à l'armée, qui, mécontente d'être battue, devait re-

demander son ancien chef, qui, alors aurait agi d'après les circonstances et les avis qu'il aurait reçus. Il a dû recevoir neuf cents louis pour le voyage qu'il fit à Paris à l'époque de sa démission; de là vient naturellement son refus de l'ambassade de Suède. Je soupçonne la famille..... d'être dans cette intrigue. Il n'y a que la confiance que j'ai en votre patriotisme et votre sagesse qui m'a déterminé à vous donner cet avis; les preuves en sont plus claires que le jour, mais je doute qu'elles puissent être judiciaires. Je vous prie, citoyen directeur, de vouloir bien m'éclairer de vos avis sur une affaire aussi épineuse; vous me connaissez assez pour croire combien a dû me coûter cette confidence; il n'en a pas moins fallu que les dangers que court mon pays pour vous la faire. Ce secret est entre cinq personnes: les généraux Desaix, Reynier, un de mes aide-de-camp, et un officier chargé de la partie secrète de l'armée, qui suit continuellement les renseignements que donnent les lettres qu'on déchiffre.

Recevez l'assurance de l'estime distinguée et de mon inviolable attachement.

Signé, MOREAU.

III^e^ NOTE. — ARMISTICE NAVAL.

(Volume V, page 8.)

„Tant que Bonaparte avait pu se flatter de dicter la paix „continentale sans l'accession de l'Angleterre, il avait évité de „faire des ouvertures dont la cour de Londres n'eût pas man- „qué de se prévaloir; mais aussitôt que la note de lord Minto, „qui avait exigé le refus de la ratification des préliminaires de „M. de Saint-Julien, eût été transmise par le baron de Thugut „au gouvernement français, le premier consul fit expédier à „M. Otto, employé à Londres comme commissaire pour l'é- „change des prisonniers, des pleins pouvoirs pour négocier un „armistice naval. Cette mission délicate ne pouvait être con- „fiée à un agent plus sage et plus capable de la remplir; c'é- „tait une idée nouvelle, une forme de procéder tout-à-fait inu- „sitée que le ministère anglais n'avait pas prévue, et dont il „fut embarrassé. Lord Grenville ne voulut d'abord traiter „avec M. Otto que par l'intermédiaire des commissaires se- „crets, et parut craindre l'éclat des ouvertures et l'effet qu'il „eût pu produire sur l'opinion et sur les fonds publics. La „demande d'un armistice naval, appuyée du motif spécieux de „vouloir traiter d'une manière entièrement semblable avec les „deux cours alliées, cachait l'arrière-pensée de Bonaparte. „Comme son but était de secourir et de conserver les places „de Malte et d'Alexandrie, il voulait les assimiler à celles d'Ulm „et d'Ingolstadt..... Bonaparte persista à faire de l'armistice na- „val la condition *sine quâ non* de l'admission du plénipoten- „tiaire anglais; et fixa pour terme fatal, après lequel il refu- „serait lui-même d'y consentir, le 11 septembre, jour de la re- „prise des hostilités en Allemagne et en Italie. M. Otto pré- „senta, le 5 septembre, un projet dont les articles 2 et 4 sti- „pulaient la libre navigation des bâtiments de guerre et de com- „merce sans *qu'ils puissent être visités*, et l'admission des vais-

„ seaux neutres dans les ports de Malte, d'Alexandrie, et de „ Belle-Ile. "

(Page 12.)

„ Nous 'avons cru devoir rapporter avec quelques détails „ cette première négociation pour la paix générale entre le ca- „ binet de Londres et le premier consul; elle fut conduite par „ lord Grenville avec beaucoup de circonspection, mais avec le „ désir de la voir échouer. M. de Talleyrand, qui en espérait „ une meilleure issue, y mit beaucoup d'adresse. On y vit à „ découvert cette politique impérieuse et tranchante de Bona- „ parte, qui lui réussit long-temps, mais qui le perdit. Il y „ avait donc une assez grande différence entre les deux projets „ d'armistice naval pour rallumer la guerre. Le fol espoir de „ conserver les résultats incertains d'une expédition avortée, et „ cette colonie d'Egypte, qu'il regardait comme son plus beau „ trophée, devaient-ils l'emporter sur les intérêts de la France, „ l'affranchissement du commerce, et le repos de l'Europe? "

La France avait fait des propositions de paix au mois de janvier 1800: ses demarches loyales et conciliatrices avaient été repoussées; mais six mois s'étaient à peine écoulés que lord Grenville était obligé de chanter la palinodie. Lord Minto, ambassadeur à Vienne, remit une note, dans laquelle il témoigna le désir du cabinet de Saint-James, d'entrer en négociation de paix avec la France conjointement avec l'Autriche: cette ouverture n'était pas sincère; l'Angleterre ne voulait intervenir dans les négociations que pour les faire traîner en longueur, et y trouver des prétextes pour rattacher la Russie à la coalition. En effet, si l'Angleterre voulait la paix, qui l'empêchait de conclure directement, en autorisant l'Autriche à conclure *directement* de *son côté*?

En

En se prèsentant à Lunéville et faisant cause commune avec l'empereur, elle voulait donc sacrifier une partie de ses conquêtes d'outre-mer, pour racheter les pays conquis par la France en Allemagne et en Italie? L'égoïsme de la politique insulaire était trop connue pour que l'on pût se bercer de parailles illusions: la paix était facile à conclure avec l'Autriche; il y avait un antécédent auquel on pouvait se rapporter, *le traité de Campo-Formio;* la paix avec l'Angleterre était au contraire hérissée de difficultés: le dernier état de choses était le traité de 1783, et depuis ce temps le monde avait changé. Admettre un négociateur anglais à Lunéville, c'était lui mettre en mains la navette et les fils, pour tramer une nouvelle coalition.

Cependant le cabinet des Tuileries, pour mieux se convaincre de la vérité de ses conjectures, proposa d'ouvrir les négociations de Lunéville avec les ministres d'Autriche et d'Angleterre, mais que pendant ce temps les hostilités continuassent sur terre et sur mer, ce qui était conforme à l'usage de tous les temps. Les traités de Westphalie, d'Utrecht, d'Aix-la-Chapelle, etc., avaient été conclus ainsi: la supériorité des armées françaises était trop constatée, pour que les intrigues de l'Angleterre pussent retarder la marche des négociations; chaque victoire serait un puissant stimulant qui forcerait les coalisés à en finir: aussi cette proposition fût-elle rejetée. On proposa alors d'admettre les plénipotentiaires à Lunéville, de continuer *l'armistice* sur terre, à

condition qu'il serait étendu à la mer, afin que les puissances alliées fussent toutes les deux sur le même pied en état d'armistice. Était-il en effet convenable que l'Autriche exigeat, pour négocier, la prolongation de la suspension d'armes, et que l'Angleterre exigeat d'être admise à ce congrès, et cependant continuât à être en état d'hostilités? Si le ministère anglais était sincère dans ses protestations, quel inconvénient pouvait-il trouver à faire quelques légers sacrifices, qui indemnisassent la France du tort qu'elle éprouvait par la prolongation de l'armistice sur terre; et enfin, si on se refusait à cette deuxième proposition, on mit en avant celle de traiter séparément et à la fois avec l'Autriche et l'Angleterre: avec l'Autriche en prolongeant l'armistice, avec l'Angleterre en continuant les hostilités.

Le ministre anglais montra beaucoup d'étonnement, et se récria sur l'étrange proposition d'un armistice naval: elle était nouvelle dans l'histoire des deux peuples; mais enfin il admit le principe. Le comte Otto qui était à Londres suivit les négociations avec lord Grenville; il ne tarda pas à s'apercevoir qu'en adoptant le principe l'Angleterre voulait se refuser aux conséquences, rédiger les conditions de cet armistice de manière à ce qu'il n'offrît aucun avantage à la France. Les trois places allemandes bloquées recevaient des vivres; l'Angleterre consentit à ce que l'on en fit entrer dans les trois places bloquées de Belle-Ile, de Malte, et d'Alexandrie; mais Belle-Ile et Alexandrie n'avaient pas besoin de vivres, et pou-

vaient au contraire en fournir à l'Angleterre. Le seul avantage que la France pût tirer d'un armistice naval, était que les relations commerciales fussent rétablies de tous ses ports avec toutes ses colonies; l'Angleterre s'y refusait pour Malte et l'Égypte. La France proposa enfin pour ultimatum, que, pour tenir lieu de la levée du blocus d'Alexandrie, six frégates armées en flûte pussent y pénétrer comme parlementaires: c'était un secours de 4,000 hommes qu'on pourrait ainsi faire passer à l'armée d'Égypte. C'était un bien faible avantage pour compenser ceux qu'obtenait l'Autriche par la prolongation de l'armistice, ce qui lui permettait d'employer les nombreux subsides que lui payait l'Angleterre pour lever des troupes, et accroître ses moyens de résistance.

C'était cependant un spectacle assez satisfaisant pour un vrai Français, que les changements qui s'étaient opérés en si peu de mois; en janvier et en février 1800. La France sollicitait la paix, lord Grenville y répondait par un torrent d'injures, se permettant les plus étranges insinuations; il desirait que *les princes de cette race de rois.... remontassent sur le trône de France.* Il exhortait le premier consul à constater par des preuves la légitimité de son gouvernement; et aujourd'hui c'était le même lord Grenville qui sollicitait comme grace d'être admis à traiter avec la république: il proposait même d'acheter cette grace par des concessions navales.

Les négociations pour un armistice naval furent rompues; *les places d'Ulm*, de Philips-

bourg, d'Ingolstadt, furent livrées par l'empereur à la France, pour prix d'une prolongation de trêve de six semaines. Peu de mois après, la paix de Lunéville sauva la maison d'Autriche, et rétablit le calme sur le continent; et enfin peu après, le ministère signa les préliminaires de Londres, par lesquels l'oligarchie anglaise confondue reconnut la république française démocratique, non-seulement accrue des provinces belges, mais encore du Piémont, de Gênes, et de toute l'Italie. Et cependant de combien de millions ne s'était pas accrue la dette anglaise? tel fut le résultat de la politique passionnée de Pitt.

VI^e^ NOTE. — ÉGYPTE.

(Volume IV, page 106.)

..... „Ses talents, qui n'étaient inférieurs à aucune éléva-„tion (Kléber), avaient excité la jalousie de Bonaparte. La „fermeté et l'indépendance de ses opinions avaient refroidi leurs „communications; et bientôt éteint toute confiance entre eux: „aussi n'en trouve-t-on aucune trace, ni dans l'instruction de „Bonaparte à Kléber, ni dans la lettre de celui-ci au directoire „républicain, dont il ne croyait pas la chûte si prochaine."

(Page 128).

„Ne voit-on pas, dans le testament militaire et politique du „conquérant de l'Egypte, la conviction secrète et même l'aveu „d'une vérité que sans doute il ne s'était jamais dissimulée, et „que le général Kléber se hâta de dévoiler pour l'intérêt de „sa propre gloire? C'est que, sans l'appui mutuel des forces „de terre et de mer, aucune expédition lointaine ne peut avoir „un succès durable, un véritable résultat; aucun établissement „colonial ne peut être soutenu, et bien moins encore au milieu „d'une population immense et toute armée, et d'une nation „dont l'éternelle inimitié est un sentiment inséparable de la „croyance religieuse, et chez laquelle, au sein même de la paix „et de la possession la moins contestée, ne pouvant changer „la religion, ni faire concevoir à ces peuples d'autres lois que „celles qu'elle a consacrées, ne pouvant adopter leurs moeurs „et leurs coutumes, on ne parviendrait jamais à associer les „vainqueurs aux vaincus.... La perte irréparable de la flotte „*française* avait décidé du sort d'une armée qui ne pouvait plus „être recrutée, ni secourue par la métropole; elle devait périr „par ses propres succès. Ainsi donc, dès son entrée dans le „Delta, Bonaparte dut, comme à la porte de l'enfer du Dante, „laisser *toute espérance. Après ce désastre,* qui rallia tous les

„Musulmans, relevа leur courage, et doubla les difficultés, il „ne put douter un instant du dénouement funeste qui l'atten- „dait; inévitable écueil de sa fortune et de sa gloire. Mais „aussi quelle force et quelle habileté ne mit-il pas à soutenir „le dévouement de ses soldats! Quelle activité dans ses opé- „rations! Et faut-il s'étonner si, ne pouvant partager l'espoir „et les illusions qu'il prodiguait, après avoir usé la moitié de „ses moyens, il ait saisi, après ses revers de Syrie et sa vic- „toire d'Aboukir, le seul instant propice pour fuir sa perte „certaine, et tenter d'autres hasards et de plus hautes destinées? „Le départ de Bonaparte fut un coup de foudre, et jeta l'in- „quiétude dans tous les esprits: il fut d'abord vivement re- „gretté; mais la réputation de Kléber, digne en tout de la con- „fiance générale, ses ménagements pour la vie du soldat, dis- „sipèrent cette espèce de terreur, calmèrent bientôt les agita- „tions, et rallièrent toutes les opinions. Les Egyptiens, frap- „pés d'étonnement par les résultats de la bataille d'Aboukir, se „regardaient comme destinés à vivre désormais sous la domi- „nation française; ils n'osaient plus croire qu'il fût jamais pos- „sible de les chasser du bord du Nil.... Les Mamelouck, tou- „jours errants dans la haute Egypte, n'étaient pas détruits. „Mourad-Bey, qui venait de voir anéantir en un seul jour tou- „tes les espérances qu'il caressait depuis long-temps, avait re- „pris tristement le chemin de Girgé. Ibrahim-Bey était à Gaza „avec environ 2,000 des siens; il attendait impatiemment le „grand-visir, dont 30,000 de sa grande armée étaient déja ar- „rivés devant Saint-Jean-d'Acre. Mais ces masses nombreu- „ses, entravées par une immense quantité de bagages, s'avan- „çaient lentement."

(Page 152.)

..... „Il avait à choisir entre le général Menou, vieil et „brave officier, mais tout neuf au commandement, et le géné- „ral Reynier, dont les talents éprouvés à l'armée du Rhin, où „il avait été chef de l'état-major, inspiraient plus de confiance. „*La passion* dicta ce choix de Bonaparte: le secret orgueil, la

„vaine satisfaction de faire prédominer ce qu'il appelait son „parti, l'emportèrent sur le salut de l'armée, sur l'interêt même „de sa gloire.....,,

(Page 171.)

„Quels qu'aient été les motifs qui déterminèrent Bonaparte „à l'entreprendre, il se mêla de grandes vues à l'esprit aven„tureux qui l'entraîna toujours hors des routes ordinaires et „au-delà des bornes de la raison, Ni la situation dans la„quelle il laissait l'intérieur de la France, ni l'état de la ma„rine, ne pouvaient lui permettre d'espérer les secours sans „lesquels la colonie et le fondateur devaient nécessairement „périr; ils eussent été, comme au temps des croisades, tôt ou „tard dévorés par le climat ou par des peuples à demi-barba„res, que le fer ne pouvait soumettre, et qu'aucun lien reli„gieux ni politique ne pouvait unir au vainqueur. Mais frap„per au coeur le commerce de l'Angleterre, en attirant en „Egypte celui de l'Orient; rouvrir la route des trésors de l'an„cien monde; dédommager la France de la perte de ses colo„nies occidentales par de nouveaux et nombreux établissements „sur les côtes de l'Afrique; rendre au berceau des sciences et „des arts sa première splendeur; explorer un pays si riche de „grands souvenirs; aller marquer sa place entre les plus illu„stres conquérants; quels plus brillants prestiges séduisirent „jamais les favoris de la fortune!

(Volume VII, page 97.)

„..... La sortie de l'admiral Gantheaume fut une résolu„tion aussi audacieuse que l'entreprise de la conduire à Alexan„drie était téméraire. C'était hasarder de livrer aux Anglais „la meilleure partie de ce qu'il restait de la marine française: „mais ce secours pouvait sauver la colonie d'Egypte et déter„miner la paix maritime. Si l'escadre échappait à la flotte „anglaise de la Manche, elle devait, en entrant dans la Médi„terranée, rencontrer celle de l'admiral Keith, et si elle parve„nait à l'éviter, il n'était pas probable que les escadres de War„ren et *de Bickerton, qui croisaient ou* à l'ouvert du détroit,

„ou dans le canal de Malte, et dans la mer de Libye, ne sou-„passent sa route avant l'attérage à la côte d'Egypte. Il fallait „donc autant de bonheur que d'habileté pour remplir cette „glorieuse mission: l'un et l'autre ne manquaient pas á l'amiral „français; son escadre dispersée se trouva tout entière réunie „au cap de Gates, le 10 février, dix-huit jours après la sortie „de Brest, sans que les Anglais en eussent eu connaissance. „L'amiral Harvey, qui commandait la flotte de la Manche, en „l'absence de l'amiral Corruvallis, fut informé de la sortie de „l'escadre de Brest, par la frégate qui avait combattu contre „*la Bravoure;* mais ne pouvant croire que Gantheaume eût osé „se hasarder à entrer dans la Méditerranée pour y naviguer au „milieu de trois flottes ennemies (environ trente vaisseaux de „ligne et cinquante frégates ou moindres bâtiments), il ne dou-„tait pas que l'escadre dérobée à sa vigilance, pendant les der-„niers coups de vent, n'eût fait voile pour les Indes occiden-„tales. Il supposa qu'elle était destinée, soit à reprendre Saint-„Domingue, soit à attaquer la Jamaïque: et comme cette ex-„pédition, partie de Brest, pouvait se combiner avec les mou-„vements et les tentatives qu'on avait remarqués dans les au-„tres ports français de l'Océan et qu'une entière sécurité avait „fait négliger de renforcer la station anglaise aux îles sous le „vent, l'amiral Harvey détacha sur-le-champ dans cette direc-„tion, à la poursuite de l'escadre française, sir Robert Calder „avec sept vaisseaux de ligne et deux frégates bien approvision-„nées pour quatre mois, et lui ordonna de forcer de voiles „pour atteindre l'ennemi.

(Page 101.)

„..... Certain d'être dévancé par des forces triples des sien-„nes, et poursuivi par l'escadre de Warren, l'amiral Gan-„theaume dut renoncer à son entreprise; car s'il persistait à „suivre ses premières instructions, il tombait inévitablement „aux attérages d'Egypte dans la flotte réunie de Keith et de „Bickerton, et ne pouvait se flatter ni d'exécuter un débarque-„ment en leur présence, ni de se retirer après un combat inè-„gal, et d'échapper à l'amiral Warren. Il ne songea donc plus

„qu'à dégager son escadre d'un péril si pressant et changeant „de route, il cingla vers les côtes de Provence, et entra heu„reusement à Toulon avec les diverses prises qu'il avait faites.

(Page 107.)

„L'amiral Gantheaume reçut bientôt, à Toulon, l'ordre de se „remettre à la voile: s'il trouvait le port d'Alexandrie bloqué „par les forces supérieures de Keith et de Bickerton, ce dont „il n'était permis de douter, il devait débarquer les troupes à „l'ouest de cette ville, entre Tripoli et le cap Razai, les appro„visionner d'eau et de biscuit, et les diriger vers l'Egypte, à „travers le désert de Barca. Cette tentative désespérée expo„sait 5,000 français à mourir de faim; car si l'armée anglaise „avait opéré son débarquement et s'était réunie à celle du „grand-visir, ce corps isolé, errant dans le désert, eût été „coupé du Caire et d'Alexandrie, et ne pouvait plus ni se „réunir à l'armée d'Orient, ni se rembarquer pour retourner „en Europe.

Le général Kléber n'avait jamais commandé en chef; il avait servi à l'armée de Sambre-et-Meuse comme général le division sous les ordres de Jourdan. Tombé dans la disgrace du directoire, il vivait obscurément à Chaillot, quand Napoléon arriva de Radstat en novembre 1797, après avoir conquis l'Italie, dicté la paix sous Vienne, et pris possession de la place de Mayence. Kléber s'attacha à son sort et le suivit en Égypte. Il s'y comporta avec autant de talent que de bravoure, il s'acquit l'estime du général en chef, qui, après Desaix, le tenait pour le meilleur officier de son armée: il s'y montra des plus subordonnés, ce qui étonna les officiers de son état-major, accoutumés *à l'entendre fronder* et critiquer les

opérations à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il témoigna une grande admiration de la belle manoeuvre de la bataille de Mont-Tabor, ou le général en chef lui sauva l'honneur et la vie. Quelques semaines après, sa division montant à l'assaut d'Acre, il y marchait à la tête; Napoléon lui envoya l'ordre de venir le joindre, ne voulant pas risquer une tête si précieuse dans une occasion où son général de brigade le pouvait remplacer. Quand le général en chef prit le parti d'accourir en Europe au secours de la république, il pensa d'abord à laisser le commandement à Desaix; ensuite à amener avec lui en France Desaix et Kléber; et enfin il résolut d'amener le premier et d'investir le second du commandement. Ce serait une singulière marque de jalousie que d'élever un général de division au poste de général en chef! Il est fâcheux de lire une telle assertion dans un ouvrage estimable; car enfin de quoi aurait pu être jaloux le vainqueur de tant de batailles! et quelle preuve en a-t-il donnée?

L'armée d'Égypte pouvait se maintenir et même se perpétuer dans le pays sans recevoir aucun secours de France: les vivres, les objets d'habillement, tous ce qui est nécessaire à une armée se trouvait en abondance en Égypte. Il y avait des munitions de guerre pour plusieurs campagnes. D'ailleurs Champy et Conté avaient établi des poudrières: l'armée avait des cadres pour 80,000 hommes; elle pouvait faire autant de recrues qu'elle voulait, spécialement *de jeunes Cophtes*, de jeunes Grecs, Syriens

et des Noirs de Darfour et de Sennaar. La 21e demi-brigade a recruté 500 Cophtes, dont plusieurs ont été faits sous-officiers et ont obtenu la légion-d'honneur; il en existe sans doute encore en France. Mais quelle était la puissance qui pouvait attaquer l'Égypte? La Porte ottomane? elle avait perdu ses deux armées de Syrie et de Rhodes; les batailles des Pyramides, du Mont-Tabor et d'Aboukir avaient décélé toute la faiblesse des armées ottomanes. Le grand-visir avec un ramassis de canaille asiatique, n'était pas un épouvantail, même pour les habitants. La Russie? c'était un fantôme dont on menaçait l'armée, Le czar desirait que l'armée française se consolidât en Égypte; elle jouait son jeu, et lui ouvrait les portes de Constantinople. Restait donc l'Angleterre? mais il fallait une armée d'au moins 36,000 hommes pour réussir dans une pareille opération, et l'Angleterre n'avait pas cette armée disponible; et il était évident, puisqu'elle était parvenue à former une seconde coalition, qu'elle conquerrait l'Égypte en Italie, en Suisse ou en France.

Mais d'ailleurs l'armée d'Orient pouvait recevoir des secours de France pendant l'hiver, rien ne pouvait l'empêcher.

La destruction de l'escadre d'Aboukir fut un grand malheur; mais la perte de onze bâtiments, dont trois étaient très-vieux n'était pas irréparable. Dès le mois d'août 1799, l'amiral Brueys dominait dans la Méditerranée avec quarante vaisseaux *de guerre*; s'il eût voulu jeter

15,000 hommes en Égypte, il en était le maître; il ne le fit pas, parce que la guerre allumée sur le continent rendait nécessaires toutes les troupes francaises en Italie, en Suisse, ou sur le Rhin. Dans le mois de janvier 1800, immédiatement après le 18 brumaire, on eût pu faire passer autant d'hommes que l'on eût voulu, en les embarquant sur l'escadre de Brest, sur celle de Rochefort; mais les hommes étaient nécessaires en France pour dissoudre la deuxième coalition; ce ne fut qu'après Marengo où l'état de la république changea, qu'on songea à envoyer des renforts considérables à cette armée.

Gantheaume partit avec sept vaisseaux de guerre de Brest, portant 5,000 hommes. Quarante vaisseaux devaient appareiller au moment où les premiers coups de canon seraient tirés dans la Baltique; ce qui obligerait l'Angleterre d'y envoyer trente vaisseaux de guerre de renfort. Ces quarante vaisseaux de Brest auraient dominé dans la Méditerranée, pendant une partie de l'été; ils auraient embarqué à Tarente les troupes nécessaires pour l'Égypte.

Dans le mois d'octobre 1800, des avisos, des frégates, des bâtiments de commerce, arrivèrent fréquemment en Égypte, le vin et les marchandises d'Europe y furent en grande abondance, et l'armée reçut des nouvelles de l'Europe tous les mois. Il n'y avait aucun moyen d'empêcher des frégates et des corvettes partant de Toulon, d'Ancône, de Tarente, de Brindisi, d'arriver à Damiette ou Alexandrie, dans les mois

de novembre, décembre, janvier, février, et mars: l'Égyptienne et la Justice parties de Toulon, arrivèrent dans le mois de janvier en dix jours; la Régénérée y arriva en dix-sept jours de Rochefort. Concluons: 1° l'armée d'Orient n'avait pas besoin de secours; 2° elle pouvait rester plusieurs années sans faire de nouvelles recrues; 3° elle pouvait faire des recrues tant qu'elle voulait, en choisissant des chrétiens, même des jeunes musulmans, et enfin en achetant des Noirs de Darfour et de Sennaar; 4° les soldats pouvaient même s'y marier, il n'y manquait pas de femmes, et recruter l'armée avec leurs enfants. L'Égypte n'est pas une forteresse, ce n'est pas une île stérile, c'est un immense royaume qui a une côte de cent-vingt lieues. Appliquer à un pays aussi riche, aussi étendu, les principes qui conviennent à une citadelle, c'est étrangement se tromper et se fourvoyer. Les croisés furent maîtres plus de cent ans de la Syrie. C'était une guerre de religion.

Les instructions détaillées que le général en chef fit remettre au général Kléber, et la lettre datée d'Aboukir du cinq fructidor, qui est imprimée, qu'il lui écrivait au moment de son départ, font assez connaître ses projets sur l'Égypte, ses espérances de retour pour compléter son expédition, et la sécurité parfaite où il était, que Kléber consoliderait sa colonie. Tant que la France aurait la guerre, et que la deuxième coalition ne serait pas dissoute, on ne pouvait que rester stationnaire en Égypte, et seulement conserver le *pays, et pour ce but* Kléber ou De-

saix étaient plus que suffisants. Il obéit au cri de la France, qui le rappelait en Europe; il avait reçu du directoire, en partant, carte blanche pour toutes ses opérations, soit pour les affaires de Malte, soit pour celles de la Sicile, soit pour l'Égypte, soit pour Candie. Il avait des pouvoirs en règle pour faire des traités avec la Russie, la Porte, les régences et les princes de l'Inde, il pouvait ramener, nommer son successeur, revenir quand cela lui conviendrait.

Quand il reçut la nouvelle de l'assassinat de Kléber, et que le général Menou, comme le plus ancien général, avait pris le commandement, il pensa à rappeler le général Menou et le général Reynier, et à donner le commandement au général Lanusse. Le général Menou avait toutes les qualités nécessaires pour le commandement: très-instruit, bon administrateur, intègre. Il s'était fait musulman, ce qui était assez ridicule, mais fort agréable au pays: on était en doute sur ses talents militaires; on savait qu'il était extrêmement brave, il s'était bien comporté dans la Vendée, et à l'assaut d'Alexandrie. Le général Reynier avait plus d'habitude de la guerre; mais il manquait de la première qualité d'un chef: bon pour occuper le deuxième rang, il paraissait impropre au premier. Il était d'un caractère silencieux, aimant la solitude: ne sachant pas électriser, dominer, conduire les hommes. Le général Lanusse avait le feu sacré; il s'était distingué par des actions d'éclat aux Pyrénées, *en Italie;* il avait l'art de communiquer ses

sentiments aux deux premiers; mais ce qui décida le premier consul à laisser les choses comme elles etaient, c'est la crainte que le décret de nomination ne fût intercepté par les croisières ennemies, et qu'ils ne s'en servissent comme d'un moyen, pour mettre de la division, du trouble dans l'armée, qui paraissait déja disposée à se diviser. Il était impossible alors de prévoir à quel point Menou avait d'incapacité pour la direction des affaires de guerre, puisqu'il avait été militaire toute sa vie, qu'il avait beaucoup lû, qu'il avait fait plusieurs campagnes, qu'il connaissait parfaitement le théâtre où il se trouvait.

Napoléon n'avait en Égypte aucun parti, il était chef de l'armée; Berthier, Desaix, Kléber, Menou, Reynier, étaient également ses subordonnés; et en supposant qu'il y eût eu des partis, comment l'homme qui, dans toute son administration, a toujours fait taire tout esprit de parti, qui, pour premier acte de son autorité, a rapporté la loi du dix-neuf fructidor (1797), a rempli le ministère, le conseil d'état, et toutes les grandes places de l'administration par des fructidorisés, tels que Portalis, Bénézech, Carnot, au ministère; Dumas, Laumond, Fiévé, au conseil d'état; Barthélemy, Fontanes, Pastoret, etc., au sénat, aurait-il pu se déterminer par des vues petites et étroites? Si cela est absurde, pourquoi donc en tâcher un ouvrage estimable?

Gantheaume est parti de Brest, le vingt-cinq janvier; il *a passé le détroit* le six février: s'il

avait continué sa route, il aurait été le vingt février à Alexandrie, et il n'y aurait trouvé personne que la croisière ordinaire composée de deux voiles; il eût débarqué 5,000 soldats qu'il portait, et un millier d'hommes, formant l'équipage des trois frégates ou corvettes, qu'il eût laissés à Alexandrie; en soixante-douze heures il eût débarqué tous les objets dont il était chargé, et serait retourné à Toulon: il n'y avait aucune escadre dans la Méditerranée que celle de l'amiral Keith, de neuf vaisseaux de guerre, qui était dans la baie de Macré embarrassée d'un convoi de 180 voiles; le contre-amiral Warren était à Gibraltar, avec quelques vaisseaux dégréés; ce ne fut que long-temps après qu'il put prendre la mer. L'amiral Calder avec sept vaisseaux s'était mis à la poursuite de l'amiral Gantheaume et etait allé le chercher en Amérique; tant on avait mis d'adresse à donner le change aux espions anglais! Effectivement des agents de l'administration de la Guadeloupe et de Saint-Domingue et grand nombre d'habitants, hommes et femmes, s'embarquèrent à Brest, comptant aller en Amérique. La frégate la Régénérée est partie de Rochefort, elle a passé le détroit le dix-neuf février, et elle est arrivé à Alexandrie le premier mars; ce qui est une preuve matérielle que l'amiral Gantheaume, qui avait passé le détroit le six février, y serait arrivé avant cette époque: et ce n'est que le premier mars, que l'amiral Keith mouilla à Aboukir et débarqua l'armée d'Abercrombie. Le général Friant, qui commandait à Alexandrie, aurait 8,000 hommes pour s'opposer au débarque-

quement. Les Anglais eussent échoué, et l'Égypte était sauvée; l'armée et les flottes anglaises étaient divisées par la guerre que la France et l'Espagne faisaient au Portugal, et par la quadruple alliance qui exigeait une flotte dans la Baltique. Depuis que l'on avait réussi à donner le change à l'amiral Calder, il n'y avait plus rien à craindre dans la Méditerranée.

L'amiral français, ayant donc manqué de résolution, après avoir pris une frégate et une corvette anglaise, mouilla vers la mi-février dans le port de Toulon: le premier consul fut très-mécontent; il le fit repartir, mais il ne put appareiller que le dix-neuf mars. Il se rencontra sur les côtes de Sardaigne avec l'escadre de l'amiral Warren, qui s'était formée à Gibraltar: elle lui était inférieure; mais comme son objet n'était pas de combattre, il manoeuvra fort habilement, et pendant la nuit fit fausse route. Warren ne le voyant plus au point du jour fit route sur Alexandrie, pour se ranger sous les ordres de l'amiral Keith. Gantheaume eût dû également faire route, reconnaître le mont Carmel ou le mont Casius et débarquer sa petite armée à Damiette. Il y fut arrivé en avril; nous occupions encore Damiette, il eût encore sauvé l'Égypte. Au lieu de cela, il retourna encore à Toulon; le premier consul fut encore mécontent; il le fit repartir une troisième fois avec l'ordre de débarquer sa petite armée à Damiette en allant par les côtes de Syrie, ou de débarquer à El-Baretoun en tirant sur la côte d'Afrique. El-Baretoun *est un bon port, il* y a beaucoup d'eau,

D'El-Baretoun à Alexandrie, on trouve tous les jours de l'eau et des pâturages; il eût débarqué, avec les 5,000 hommes, deux mois de vivres, des outres et de l'argent. En cinq ou six jours de marche, ces 5,000 hommes seraient arrivés à Alexandrie. Gantheaume atteignit cette troisième fois le parage d'Égypte, le 8. juin: ces 5,000 hommes seraient donc arrivés vers le 15 au 20 juin, dans le moment le plus propice; les secours venant d'Angleterre n'étaient pas encore arrivés à l'armée anglaise. En juin, le général Cool n'avait plus que 4,000 hommes au camp des Romains, vis-à-vis d'Alexandrie: Hutchinson, avec 5,000 hommes, était près de Gesch. Le général Menou, renforcé de ce secours, eût pu attaquer le général Cool avec 10,000 hommes, l'eût battu, eût dégagé Belliard au Caire, la victoire eût été assurée. Ainsi, toutes les trois fois, l'amiral français a maîtrisé la victoire; il s'en est laissé imposer par de faux rapports: s'il eût eu la décision de Nelson, son escadre était une escadre légère, très-bonne marcheuse, très-bien équipée: il pouvait se moquer de l'escadre de Keith, non pour la combattre, mais pour lui échapper. Gantheaume connaissait parfaitement toutes les côtes de Syrie, toutes les côtes d'Égypte, et les circonstances étaient uniques. Toutes les flottes anglaises étaient nécessaires dans la Baltique. Une petite escadre, bonne marcheuse et bien équipée, peut entreprendre tout ce qu'elle veut. Trois frégates, pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, sous les ordres du contre-amiral Pérée, ont couru toutes les mers entre Rhodes

et Acre, ont plusieurs fois communiqué à deux lieues de Sidney Smith, derrière le mont Carmel, et ont intercepté plusieurs bâtiments de l'armée de Rodes, qui se rendaient à Acre, chargés de vivres, de canons et de munitions pour l'armée assiégée; cependant l'Alceste, la Courageuse, la Junon, ne marchaient que médiocrement: si le contre-amiral eût eu trois frégates comme la Justice et la Diane, il eût manoeuvré avec beaucoup plus de hardiesse; il eût joué aux barres avec le Tigre et le Thésée, les deux vaisseaux de 80, de Sidney Smith.

En résumé, l'expédition d'Égypte a parfaitement réussi: débarqué le 1^er^ juillet 1798 à Alexandrie, Napoléon était le 1^er^ août maître du Caire, et de toute la basse Egypte; au 1^er^ janvier 1799, il était maître de toute l'Égypte; au 1^er^ juillet 1799, il avait détruit l'armée turque de Syrie, et lui avait pris son équipage de campagne de 42 pièces, et 150 caissons. Enfin, au mois d'août, il détruisit l'élite de l'armée de la Porte, et prit à Aboukir son équipage de campagne de 32 pièces de canon. Kléber s'en laissa imposer par le grand-visir: il lui remit toutes les places fortes, et consentit à une convention fort étrange, celle d'El-Arich. Cependant le colonel Latour-Maubourg, étant arrivé le 1^er^ mars 1800, avant qu'il eût livré le Caire, battit le grand-visir, le chassa dans le désert, et reconquit l'Égypte. Au mois de mars 1801, les Anglais débarquèrent une armée de 18,000 hommes, sans attelages d'artillerie *et sans chevaux de* cavalerie: elle de-

vait être détruite; mais Kléber avait été assassiné, et, par une fatalité désolante, cette brave armée avait pour chef un homme bon à beaucoup de choses, mais détestable pour la guerre. L'armée vaincue après six mois de fausses manoeuvres, débarqua sur les côtes de Provence au nombre de 24,000 hommes. L'armée d'Égypte, lors de son arrivée à Malte en 1798, était de 32,000 hommes: elle y reçut un renfort de 2,000 hommes; mais elle y laissa une garnison de 4,000 hommes; et elle arriva à Alexandrie au nombre de 30,000 hommes. Elle reçut 3,000 hommes des débris de l'escadre d'Aboukir, ce qui la porta à 33,000 hommes; 24,000 hommes rentrèrent en France: 1,000 y étaient rentrés précédemment comme blessés, aveugles, sur les deux frégates la Muiron et la Carrère, qui portèrent Napoléon; mais un pareil nombre de troupes était arrivé sur la Justice, l'Égyptienne et la Régénérée: la perte a donc été de 9,000 hommes, dont 4,000 morts en 1798 et 1799, et 5,000 en 1800 et 1, morts aux hopitaux ou sur le champ de lle. Quand Napoléon a quitté à la fin t 1799, l'effectif de l'armée était de 28,500 mes français, compris les malades, les vés, les hommes de dépôt, et les non-combtants à la suite de l'armée.

mée anglaise en 1801, n'était d'abord 18,000 hommes: mais elle reçut dans s de juillet et d'août 7,000 hommes, le Londres, Malte et Mahon, et 8,000 s partis des Indes, qui débarquèrent à ce qui la porta à 32 ou 34,000 hom-

mes. En y ajoutant 25,000 Turcs, on voit que les forces alliées employées contre l'Égypte, s'élevaient à près de 60,000 hommes; sans doute que si elles eussent attaqué ensemble, il eût été impossible de leur résister: mais comme elles entrèrent en action à plusieurs mois de distance, la victoire eût été immanquable pour les Français, si Desaix ou Kléber eussent été à la tête de l'armée, ou même tout autre général que Menou, qui cependant n'avait qu'à imiter la manoeuvre qu'avait faite Napoléon en 1799, lorsque Mustapha pacha débarqua à Aboukir. Le fanatisme religieux qui avait été regardé comme le plus grand obstacle à l'établissement des Français en Égypte, avait été levé; tous les ulémas et les grands-cheychs étaient affectionnés à l'armée française.

Saint-Louis, en 1250, débarqua à Damiette avec 6,000 hommes; s'il se fût comporté comme les Français l'ont fait en 1798, il eût triomphé comme eux, et eût conquis toute l'Égypte; et si Napoléon en 1798 se fût comporté comme le firent les preux chevaliers, en 1250, il eût été battu et défait. En effet, Saint-Louis parut devant Damiette le 5 juin; il débarqua le lendemain, les Musulmans évacuèrent la ville, il y entra le 6; mais du 6 juin au 6 décembre, il ne bougea pas: le 6 décembre il se mit en marche, remontant la rive droite du Nil, arriva le 17 décembre sur la rive gauche du canal d'Achmoun, vis-à-vis Mansourah, y campa deux mois; ce canal était alors plein d'eau. Le 12 février 1251, les eaux ayant baissé, il passa ce bras du Nil *et livra une* bataille huit mois

après son débarquement en Égypte. Si le 8 juin 1250, Saint-Louis eût manoeuvré comme ont fait les Français en 1798, il serait arrivé le 12 juin à Mansourah; il aurait traversé le canal d'Achmoun à sec, puisque c'est le moment des plus basses eaux du Nil; il serait arrivé le 26 juin au Caire; il aurait conquis la basse Egypte dans le moin de son arrivé. Lorsque le premier pigeon porta au Caire la nouvelle du débarquement des infidèles à Damiette, la consternation fut générale; il n'y avait aucun moyen de résister: les fidèles remplirent les mosquées et passèrent les jours et les nuits en prières; ils s'étaient résignés, ils attendaient l'armée des Français: mais dans huit mois les vrais croyants eurent le temps de préparer leur résistance. La haute Égypte, l'Arabie, la Syrie, envoyèrent des forces, et Saint-Louis battu, chassé, fut fait prisonnier. Si Napoléon eût agi en 1798, comme Saint-Louis en 1250, qu'il eût passé, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, sans sortir d'Alexandrie, il aurait trouvé en janvier et février des obstacles insurmontables. Damanhour, Rahmanieh, Rosette, eussent été fortifiés; Girgé, le Caire, eussent été retranchés et couverts de canons et de troupes; 12,000 mamelucks, 20,000 Arabes, 50,000 janissaires azapes, renforcés par les armées de l'Arabie, du pachali de Damas, d'Acre, de Jérusalem, de Tripoli, accourus au secours de cette clef de la Sainte-Caba, eussent rendu vains tous les efforts de l'armée française, qui *eût dû se* rembarquer; en 1250, l'Égypte était *vains en* état de se défendre, Saint-Louis ne

sut pas en profiter: il perdit huit mois à délibérer avec les légats du pape, et à prier; il eût dû les employer à vaincre.

Au volume IV, page 117, est la lettre de Napoléon au général Kléber, datée du 5 fructidor, au moment de son embarquement; elle est en grande partie exacte. Quatre passages sont tronqués, ce qui en dénature le sens dans quelques idées importantes.

Même volume, page 128, se trouve la fameuse lettre du général Kléber au directoire, et qui sauva l'Égypte. Elle est datée du 26 septembre 1799, nous la mettons ici avec les observations propres à la faire apprécier.

LETTRE DU GÉNÉRAL KLEBER,

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF DE FRANCE.

Au quartier-général du Caire, le 4 vendémiaire an VIII (26 septembre 1799.)

CITOYENS DIRECTEURS,

A. Le général en chef Bonaparte est parti pour la France, le 6 fructidor au matin, sans en avoir prévenu personne: il m'avait donné rendez-vous à Rosette, le 7; je n'y ai trouvé que ses dépêches. Dans l'incertitude si le général a eu le bonheur de passer, je crois devoir vous envoyer copie, et de la lettre par laquelle il me donne le commandement de l'armée, et de celle qu'il adresse au grand-visir à Constantinople, quoiqu'il sût parfaitement que ce pacha était déja arrivé à Damas.

Observations.

A. Le grand-visir était à la fin d'août à Erivan dans la haute Arménie; il n'avait avec lui que 5,000 hommes. Le 22 août on ignorait en Égypte que ce premier ministre eût quitté Constantinople; l'aurait-on su, qu'on y aurait attaché fort peu d'importance; au 26 septembre, lorsque cette lettre était écrite, le grand-visir n'était ni à Damas ni à Alep; il était au delà *du Taurus.*

Lettre, etc.

B. Mon premier soin a été de prendre une connaissance exacte de la situation actuelle de l'armée.

Vous savez, citoyens directeurs, et vous êtes à même de vous faire représenter l'état de sa

---

Observations.

B. L'armée française était forte de 30,000 hommes au moment de son débarquement en Égypte en 1798; puisque le général Kléber déclare qu'elle était réduite de moitié au 26 septembre 1799: elle était donc de 15,000 hommes: ceci est une fausseté évidente, puisque les états de situation de tous les chefs des corps envoyés au ministre de la guerre, datés du 1^er^ septembre, portaient la force de l'armée à 28,500 hommes, sans compter les gens du pays; les états de l'ordonnateur Daure faisaient monter la consommation à 35,000 hommes, y compris les abus, les auxiliaires, les rations doubles, les femmes, et les enfants; les états du payeur Esteve, envoyés à la trésorerie, faisaient monter l'armée à 28,500 hommes: comment, dira-t-on, la conquête de la haute et basse Égypte, de la Syrie, les maladies, la peste, n'avaient fait périr que 1,500 hommes? Non, il en a péri 4,500; mais, après son débarquement, l'armée fut augmentée de 3,000 hommes, provenant des débris de l'escadre de l'amiral Brueys.

Voulez-vous une autre preuve toute

Lettre, etc.

force lors de son arrivée en Égypte; elle est réduite de moitié, et nous occupons tous les points capitaux du triangle des Cataractes à El-Arisch, d'El-Arisch à Alexandrie, et d'Alexandrie aux Cataractes.

Observations.

forte; c'est qu'au mois d'octobre et de novembre 1801, deux ans après, il a débarqué en France 27,500 hommes venant d'Égypte, sur lesquels 24,000 appartenaient à l'armée: les autres étaient des marins, des mamelucks, ou des gens du pays: or, l'armée n'avait reçu aucun renfort, si ce n'est un millier d'hommes portés par les trois frégates, la Justice, l'Égyptienne et la Régénérée, et une douzaine de corvettes ou avisos qui y arrivèrent dans cet intervalle.

En 1800 et 1801, l'armée a perdu 4,800 hommes, soit de maladie, soit à la campagne contre le grand-visir, en 1800; soit à celle contre les Anglais, en 1801: 2,300 hommes ont en outre été faits prisonniers dans les forts d'Aboukir, Julien, Rahmanieh, dans le désert avec le colonel Cavisier sur le convoi de Djermes, au Marabou; mais ces troupes ayant été renvoyées en France, sont comprises dans le nombre des 27,500 qui ont opéré leur retour.

Il résulte donc de cette seconde preuve, qu'au mois de septembre 1799, l'armée était de 28,500 hommes, éclopés, vétérans, hopitaux, etc., tout *compris.*

Lettre, ect.

C. Cependant il ne s'agit plus aujourd'hui comme autrefois de lutter contre quelques hordes de mamelucks découragés; mais de combattre, et de résister aux efforts réunis de trois grandes puissances: la Porte, les Anglais, et les Russes.

Le dénuement d'armes, de poudres de guerre, de fer coulé et de plomb, présente un tableau aussi alarmant que la grande et subite diminution d'hommes dont je viens de parler: les essais de fonderie faits n'ont point réussi; la manufacture de poudre établie à Ruondà n'a pas encore donné et ne donnera probablement pas le résultat qu'on se flattait d'en obtenir:

Observations.

C. Le fusils ne manquaient pas plus que les hommes; il résulte des états des chefs de corps de septembre 1799, qu'ils avaient 7,000 fusils et 11,000 sabres au dépôt: et des états de l'artillerie, qu'il y en avait 5,000 neufs, et 3000 en pièces de rechange au parc; cela fait donc 15,000 fusils.

Les pièces de canon ne manquaient pas d'avantage: il y avait, comme le constatent les états de l'artillerie 1,426 bouches à feu, dont 180 de campagne, 225,000 projectiles, 1,100 milliers de poudre; 3 millions de cartouches d'infanterie, 27,000 cartouches à canon confectionnées; et ce *qui prouve l'exactitude* de ces

Lettre, etc.

enfin la réparation des armes à feu est lente; et il faudrait pour activer ces établissements des fonds et des moyens que nous n'avons pas.

D. Les troupes sont nues, et cette absence de vêtements est d'autant plus fâcheuse, qu'il est reconnu que, dans ce pays, elle est une des causes les plus actives des dyssenteries et des ophthalmies, qui sont les maladies constamment regnantes; la première surtout a agi cette année puissamment sur des corps affaiblis, et épuisés par les fatigues. Les officiers de santé remarquent et rapportent constamment que, quoique l'armée soit si considérablement diminuée, il y a cette année un nombre beaucoup plus grand de malades, qu'il

---

Observations.

états, c'est que deux ans après, les Anglais trouvèrent 1,375 bouches à feu, 190,000 projectiles, et 900 milliers de poudre.

D. Les draps ne manquaient pas plus que les munitions, puisque les états de situation des magasins des corps, portaient qu'il existait des draps au dépôt, que l'habillement était en confection, et qu'effectivement au mois d'octobre, l'armée était habillée de neuf: d'ailleurs comment manquer d'habillement dans un pays qui habille 3,000,000 d'hommes, les population *de l'Afrique*, de l'Arabie; qui fabrique des c

Lettre, etc.

n'y en avait l'année dernière à la même époque.

E. Le général Bonaparte avait effectivement, avant son départ; donné des ordres pour habiller l'armée en drap; mais pour cet objet comme pour beaucoup d'autres, il s'en est tenu là, et la pénurie des finances, qui est un nouvel obstacle à combattre, l'eût mis dans la nécessité sans doute d'ajourner l'exécution de cet utile projet: il faut parler de cette pénurie.

Le général Bonaparte a épuisé toutes les ressources extraordinaires, dans les premiers mois de notre arrivée; il a levé alors autant de contributions de guerre que le pays pouvait en supporter: revenir aujourd'hui à ces moyens, alors que nous sommes au dehors entourés d'ennemis, serait préparer un soulèvement à la première occasion favorable. Cependant Bonaparte à son départ n'a pas laissé un sou en caisse, ni aucun objet équivalent: il a laissé au contraire un arriéré de près de 12,000,000; c'est plus que le revenu d'une année dans la cir-

---

Observations.

tonades, des toiles, des draps de laine en si grande quantité.

E. Depuis long-temps la solde était au courant il y avait 15,000 francs d'arriéré; mais cela datait de longue main: les contributions dues étaient de 16,000,000 comme le prou-

constance actuelle : la solde arriérée pour toute l'armée se monte seulement à 4,000,000.

F. L'inondation rend impossible, en ce moment, le recouvrement de ce qui est dû sur l'année qui vient d'expirer, et qui suffirait à peine pour la dépense d'un mois; ce ne sera donc qu'au mois de frimaire qu'on pourra en recommencer la perception, et alors, il n'en faut pas douter, on ne pourra pas s'y livrer, parce qu'il faudra combattre.

Enfin, le Nil étant cette année très-mauvais, plusieurs provinces, faute d'inondations, offriront des non-valeurs auxquelles on ne pourra se dispenser d'avoir égard.

Tout ce que j'avance ici, citoyens directeurs, je puis le prouver et par des procès-verbaux et par des états certifiés des différents services.

Quoique l'Egypte soit tranquille en apparence, elle n'est rien moins que soumise; le peuple est inquiet, et ne voit en nous, quelque chose que l'on puisse faire, que des enne-

---

Observations.

vent les états du payeur Estève, datés du 1er septembre.

F. La conduite de ce peuple pendant la guerre de Syrie, ne laissa aucun doute sur ses *bonnes dispositions*; mais il ne faut lui laisser

Lettre, etc.

mis de sa propriété: son coeur est sans cesse ouvert à l'espoir d'un changement favorable.

G. Les Mamelucks sont dispersés, mais ils ne sont pas détruits. Mourad-Bey est toujours dans la haute Egypte avec assez de monde pour occuper sans cesse une partie de nos forces: si on l'abandonnait un moment, sa troupe se grossirait bien vîte, et il viendrait nous inquiéter sans doute jusque dans la capitale, qui, malgré la plus grande surveillance, n'a cessé jusqu'à ce jour de lui procurer des secours en argent et en armes.

Ibrahim est à Gaza, avec environ 2,000 Mamelucks, et je suis informé que 30,000 hommes

---

Observations.

aucune inquiétude sur sa religion, et se concilier les ulémas.

G. Mourad-Bey, refugié dans l'Oasis, ne possédait plus un seul point dans la vallée; il n'y possédait plus un magasin, ni une barque; il n'avait plus un canon; il était suivi de ses plus fidèles esclaves. Ibrahim-Bey était à Gaza avec 450 Mamelucks; comment pouvait-il en avoir 2000, puisqu'il n'en a jamais eu que 950, et qu'il a fait des pertes dans tous les combats de la Syrie?

Il n'y avait pas, à la fin de septembre, un seul homme de l'armée du grand-visir en Syrie; au contraire, Djezzar pacha avait retiré ses *propres troupes de Gaza*, pour les conce

de l'armée du grand-visir et de Djezzar pacha, y sont déja arrivés.

H. Le grand-visir est parti de Damas, il y a environ vingt jours; il est actuellement campé auprès d'Acre.

I. Telle est, citoyens directeurs, la situation dans laquelle le général Bonaparte m'a laissé l'énorme fardeau de l'armée d'Orient; il voyait la crise fatale s'approcher. Vos ordres, sans doute, ne lui ont pas permis de la surmonter.

Observations.

trer sur Acre. Il n'y avait à Gaza que 4000 Mamelucks d'Ibrahim-Bey.

H. Le grand-visir n'était point en Syrie, le 26 septembre; il n'était pas même à Damas, pas même à Alep: il était au delà du mont Taurus.

I. Cette crise fatale était dans l'imagination du général, et des intrigants qui voulaient l'exciter à quitter le pays.

Napoléon avait commencé les négociations avec Constantinople, dès le surlendemain de son arrivée à Alexandrie; il les a continuées en Syrie: il avait plusieurs buts; d'abord d'empêcher la Porte de déclarer la guerre; puis de la désarmer, ou au moins rendre ses hostilités moins actives; enfin, connaître ce qui se passait par les allées et venues des agents turcs et français, qui le tenaient au courant *de ce qui* se passait en Europe.

Lettre, etc.

Que cette crise existe; ses lettres, ses instructions, sa négociation entamée, en font foi: elle est de notoriété publique, et nos ennemis semblent aussi peu l'ignorer que les Français qui sont en Égypte.

„Si cette année, me dit le général Bonaparte, „malgré toutes les précautions, la peste était „en Égypte, et que vous perdiez plus de 1,500 „soldats, perte considérable, puisqu'elle serait „en sus de celle que les événemens de la guerre

---

Observations.

Où était *la crise fatale*? L'armée russe, qui soi-disant était aux Dardanelles, était un premier fantôme; l'armée anglaise, qui déja avait passé le détroit, en était un second; enfin, le grand-visir, à la fin de septembre, était encore bien éloigné de l'Égypte. Quand il aurait passé le mont Taurus, il avait à lutter contre la jalousie de Djezzar; il n'avait avec lui que 5,000 hommes; il devait former son armée en Asie, et peut-être y réunir 40 à 50,000 hommes, qui n'avaient jamais fait la guerre et qui étaient aussi peu redoutables que l'armée du Mont-Tabor: c'était donc en réalité un troisième fantôme.

Les troupes de Mustapha, pacha, étaient les meilleures troupes ottomanes; elles occupaient à Aboukir une position redoutable: cependant elles n'avaient opposé aucune résistance. Le grand-visir n'oserait *jamais* passer le désert

Lettre, etc.

„occasionneraient journellement; je dis que, „dans ce cas, vous ne devez pas vous hasarder „à soutenir la campagne prochaine; et vous „êtes autorisé à conclure la paix avec la Porte „ottomane, quand même l'évacuation de l'Egyp„te en serait la condition principale." (Ce passage de la lettre du 5 fructidor est tronqué).

Je vous fais remarquer ce passage, citoyens directeurs, parce qu'il est caractéristique sous plus d'un rapport, et qu'il indique surtout la situation critique dans laquelle je me trouve.

Observations.

devant l'armée française; ou, s'il l'osait, il serait très-facile de le battre.

L'Egypte ne courait donc de danger que par le mauvais esprit qui s'était mis dans l'état-major.

La peste, qui avait affligé l'armée, en 1799, lui avait fait perdre 700 hommes. Si celle qui l'affligerait en 1800, lui en faisait perdre 1,500, elle serait donc double en malignité: dans ce cas, le général, partant, voulait prévenir les seuls dangers que pouvait courir l'armée, et diminuer la responsabilité de son successeur, l'autorisant à traiter, s'il ne recevait pas de nouvelles du gouvernement avant le mois de mai 1800, à condition que l'armée française resterait en Égypte jusqu'à la paix générale.

Mais enfin le cas n'était point arrivé: on *ait pas* encore au mois de mai, puisqu'on

Lettre, etc.

Que peuvent être 1,500 hommes de plus ou de moins dans l'immensité du terrain que j'ai à défendre, et aussi journellement à combattre?

L. Le général dit ailleurs: „Alexandrie et „El-Arisch, voilà les deux clés de l'Égypte.“

El-Arisch est un méchant fort, à quatre journées, dans le désert. La grande difficulté de l'approvisionner ne permet pas d'y jeter une garnison de plus de 250 hommes: 600 Mamelucks pourront, quand ils le voudront, intercepter sa communication avec Qatich; et comme, lors du départ de Bonaparte, cette garnison n'avait pas pour quinze jours de vivres en avance, il ne faudrait pas plus de temps pour l'obliger à se rendre sans coup férir.

Les Arabes seuls étaient dans le cas de faire des convois soutenus dans les brûlants déserts; mais, d'un côté, ils ont été tant de fois trompés, que, loin de nous offrir leurs services, ils s'éloignent et se cachent; d'un autre côté, l'ar-

---

Observations.

n'était qu'au mois de septembre; on avait donc tout l'hiver à passer, pendant lequel il était probable que l'on recevrait des nouvelles de France; enfin, la peste n'affligea pas l'armée en 1800 et 1801.

L. Le fort d'El-Arisch, qui peut contenir 5 ou 600 hommes de garnison, est construit en bonne maçonnerie; il domine les puits et la forêt *de palmiers de l'Oasis* de ce nom.

rivée du grand-visir, qui enflamme leur fanatisme et leur prodigue des dons, contribue tout autant à nous en faire abandonner.

M. Alexandrie n'est point une place, c'est un vaste camp retranché; il était, à la vérité, assez bien défendu par une nombreuse artillerie de siége: mais, depuis que nous avons perdu cette artillerie dans la désastreuse campagne de Syrie, depuis que le général Bonaparte a retiré toutes les pièces de marine, pour armer au complet les deux frégates avec lesquelles il est parti, ce camp ne peut plus offrir qu'une faible résistance.

Observations.

C'est une vedette, située près de la Syrie; la seule porte par où toute armée, qui veut attaquer l'Egypte par terre, doit passer. Les localités offrent beaucoup de difficultés aux assiégeants. C'est donc à juste titre qu'il peut être appelé une des clés du désert.

M. Il y avait dans Alexandrie 450 bouches à feu de tous calibres. Les 24 pièces que l'on avait perdues, en Syrie, appartenaient à l'equipage de siége, et n'avaient jamais été destinées à faire partie de l'armement de cette place. Les Anglais y ont trouvé, en 1801, plus de 400 pièces de canon, indépendamment des pièces qui armaient les frégates et autres

ents.

Lettre, etc.

N. Le général Bonaparte enfin s'était fait illusion sur l'effet que devait produire le succès qu'il a obtenu aux portes d'Aboukir; il a en effet détruit la presque totalité des Turcs qui avaient débarqué: mais qu'est-ce qu'une perte pareille pour une grande nation, à laquelle on a ravi la plus belle partie de son empire, et à qui la religion, l'honneur et l'intérêt prescrivent également de se venger, et de reconquérir ce que l'on avait pu lui enlever? Aussi cette victoire n'a-t-elle pas retardé d'un instant, ni les préparatifs, ni la marche du grand-visir.

P. Dans cet état de choses, que puis-je? que dois-je faire? Je pense, citoyens directeurs, que c'est de continuer les négociations enta-

---

Observations.

N. L'armée de Mustapha, pacha de Romélie, qui débarqua à Aboukir, était de 18,000 hommes; c'était l'élite des troupes de la Porte, qui avaient fait la guerre contre la Russie. Ces troupes étaient incomparativement meilleures que celles du Mont-Tabor et toutes les troupes asiatiques, dont devait se composer l'armée du grand-visir.

Le grand-visir n'a reçu la nouvelle de la défaite d'Aboukir qu'à Erivan, dans l'Arménie, près la mer Caspienne.

P. Ceci est bien projeté, mais a été mal exécuté; il y a *loin de là à* la capitulation *d'El-Arisch.*

Lettre, etc.

mées par Bonaparte; quand elles ne donneraient d'autres résultats que celui de gagner du temps, j'aurais déja lieu d'être satisfait. Vous trouverez ci-jointe la lettre que j'écris en conséquence au grand-visir, en lui envoyant duplicata de celle de Bonaparte; si ce ministre répond à ces avances, je lui proposerai la restitution de l'Egypte, aux conditions suivantes.

Le grand seigneur y établira un pacha comme par le passé: on lui abandonnerait le myri que la Porte a toujours perçu de droit, et jamais de fait.

Le commerce sera ouvert réciproquement entre l'Egypte et la Syrie.

Les Français demeureraient dans le pays, occuperaient les places et les forts, et percevraient tous les autres droits, avec ceux des douanes, jusqu'à ce que le gouvernement eût fait la paix avec l'Angleterre.

Si ces conditions préliminaires et sommaires étaient acceptées, je croirais avoir fait plus pour la patrie qu'en obtenant la plus éclatante victoire; mais je doute que l'on veuille prêter l'oreille à ces dispositions: si l'orgueil des Turcs ne s'y opposait pas, j'aurais à combattre l'in-

---

Observations.

Tout traité avec la Porte, s'il avait ces deux *sultats*, de lui faire tomber les armes des

fluence des Anglais; dans tous les cas, je me guiderai d'après les circonstances.

Q. Je connais toute l'importance de la possession de l'Egypte; je disais en Europe qu'elle était pour la France le point d'appui par lequel elle pouvait remuer le système du commerce des quatre parties du monde; mais, pour cela, il faut un puissant levier; ce levier, c'est la marine: la nôtre a existé, depuis lors tout est changé; et la paix avec la Porte peut seule, ce me semble, nous offrir une voie honorable, pour nous tirer d'une entreprise qui ne peut plus atteindre l'objet qu'on avait pu s'en proposer.

Je n'entrerai point, citoyens directeurs, dans le détail de toutes les combinaisons diplomatiques que la situation actuelle de l'Europe peut offrir; ils ne sont point de mon ressort.

Dans la détresse où je me trouve, et trop éloigné du centre des mouvements, je ne puis guère m'occuper que du salut et de l'honneur

---

Observations.

mains et de conserver l'armée en Egypte, était bon.

Q. La destruction de onze vaisseaux de guerre, dont trois étaient hors de service, ne changeait rien à la situation de la république, qui était en 1800 toute aussi inférieure sur mer, qu'en 1798; si l'on eût été maître de la mer, on *eût marché droit à* la fo

Lettre, etc.

de l'armée que je commande. Heureux si dans mes sollicitudes, je réussis à remplir vos voeux! plus rapproché de vous, je mettrai toute ma gloire à vous obéir.

Je joins ici, citoyens directeurs, un état exact de ce qui nous manque en matériel pour l'artillerie, et un tableau sommaire de la dette contractée et laissée par Bonaparte.

Salut et respect.

Signé, KLÉBER.

R. P. S. Au moment, citoyens directeurs, où je vous expédie cette lettre, quatorze ou quinze voiles turques, sont mouillées devant Damiette,

---

Observations.

dres, sur Dublin, et sur Calcutta: c'était pour le devenir, que la république voulait posséder l'Égypte. Cependant la république avait assez de vaisseaux pour pouvoir envoyer des renforts en Egypte, lorsque ce serait nécessaire. Au moment où le général écrivait cette lettre, l'amiral Brueys, avec 40 vaisseaux de haut-bord était maître de la Méditerranée; il eût secouru l'armée d'Orient, si les troupes n'eussent été nécessaires en Italie, en Suisse, et sur le Rhin.

R. Cette apostille peint l'état d'agitation du général Kléber: il avait servi huit ans, comme officier dans un régiment autrichien; il avait fait les campagnes de Joseph II., qui s'était *é battre* contre les Ottomans; il avait con-

Lettre, etc.

attendant la flotte du capitain-pacha, mouillée à Jaffa, et portant, dit-on, 15 à 20,000 hommes de débarquement; 15,000 sont toujours réunis à Gaza, et le grand-visir s'achemine de Damas; il nous a renvoyé ces jours derniers un

---

Observations.

servé une opinion fort exagérée de ceux-ci. Sidney-Smith, qui avait déja fait perdre à la Porte l'armée de Mustapha pacha de Romélie, qu'il avait débarquée à Aboukir, vint mouiller à Damiette, avec 60 transports, sur lesquels étaient embarqués 7,000 janissaires, de très-bonnes troupes: c'était l'arrière-garde de l'armée de Mustapha, pacha; au 1er novembre, il la debarqua sur les plages de Damiette. L'intrépide général Verdier marcha à eux, avec 1,000 hommes, les prit, les tua ou les jeta dans la mer; six pièces de canon furent ses trophées.

Le capitain-pacha n'était pas à Jaffa, le grand-visir n'était point entré en Syrie; il n'y avait donc pas 30,000 hommes à Gaza. Les armées russes et anglaises ne songeaient point à attaquer l'Egypte.

Cette lettre est donc pleine de fausses assertions. On croyait que Napoléon n'arriverait point en France: on s'était décidé r
le pays; on voulait justifier cette
car cette lettre arriva à Pa
le général Berthier la n

soldat de la 25e demi-brigade, fait prisonnier du fort d'El-Arisch, après lui avoir fait voir tout le camp; il lui a intimé de dire à ses com-

Observations.

premier consul; elle était accompagnée des rapports et des comptes de l'ordonnateur Daure, du payeur Estève, et de vingt-huit rapports de colonels et de chefs de corps d'artillerie, infanterie, cavalerie, dromadaires etc. Tous ces états que fit dépouiller le ministre de la guerre, présentaient des rapports, qui contredisaient le général en chef. Mais heureusement pour l'Egypte, qu'un duplicata de cette lettre tomba entre les mains de l'amiral Keith, qui l'envoya aussitôt à Londres. Le ministre anglais écrivit sur-le-champ, pour qu'on ne reconnût aucune capitulation, qui aurait pour but de ramener l'armée d'Egypte en France, et que si déja elle était en mer, il la fallait prendre et conduire dans la Tamise.

Par un second bonheur, le colonel Latour-Maubourg, parti de France à la fin de Janvier, avec la nouvelle de l'arrivée de Napoléon en France, celle du 18 brumaire, la constitution de l'an VIII, et la lettre du ministre de la guerre du 12 janvier *), en réponse à celle de Kléber ci-dessus, arriva au Caire le 4 mai, dix jours avant le terme fixé pour la remise de cette ca-

*) *Il y a ici* erreur de dates.

N. de l'éd.

pagnons ce qu'il avait vu, et à leur général de trembler. Ceci paraît annoncer ou la confiance que le grand-visir met dans ses forces, ou un desir de rapprochement: quant à moi, il me serait de toute impossibilité de réunir plus de 5,000 hommes en état d'entrer en campagne: non-obstant ce, je tenterai la fortune, si je ne puis parvenir à gagner du tems par des négociations. Djezzar a retiré ses troupes de Gaza, et les a fait revenir à Acre.

Signé, KLÉBER.

Observations.

pitale au grand-visir. Kléber comprit qu'il fallait vaincre ou mourir: il n'eut qu'à marcher.

Ce ramassis de canaille qui se disait l'armée du grand-visir, fut rejeté au delà du désert, sans faire aucune résistance. L'armée française n'eut pas 100 hommes tués ou blessés; on tua 15,000: leur prit leurs tentes, leurs bagages, et leur équipage de campagne.

Kléber changea alors entièrement; il s'appliqua sérieusement à améliorer le sort de l'armée et du pays; mais, le 14 juin 1800, il périt sous le poignard d'un misérable fanatique.

S'il eût vécu lorsque, la campagne suivante, l'armée anglaise débarqua à Aboukir, elle eût été perdue: peu d'Anglais se fussent rembarqués, et l'Egypte eût été à la France.

SIX NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ,

LES QUATRE CONCORDATS,

IMPRIMÉ EN 1818:

1° *Sur le Concordat de* 1801. 2° *Sur les Pièces imprimées à Londres.* 3° *Sur l'enlèvement du Pape.* 4° *Sur le Concile de* 1811. 5° *Sur les Bulles.* 6° *Sur les Prisons d'état.*

Cet ouvrage n'est pas un libelle; s'il contient quelques idées erronées, il en contient un plus grand nombre qui sont saines et dignes d'être méditées.

Ire NOTE. — CONCORDAT DE 1801.

(Volume II, page 90.)

„Lorsqu'il se sentit enlacé (Napoléon) dans les querelles religieuses toujours croissantes; lorsque, après avoir travaillé en vue de tout pacifier, il se trouva avoir semé des germes de désordre; lorsque, après avoir compté sur l'appui du clergé, il le trouva hérissé d'ombrages contre lui, il chercha d'où *provenait* un résultat aussi différent de celui qu'il croyait *avoir préparé;* et recueillant les tristes fruits de son inexpé-

„rience, il reconnut avec douleur la faute qu'il avait faite en „se mêlant de la religion autrement que comme garant de la „liberté des cultes, etc., etc.“

Napoléon avait porté, en 1796 et 1797, en Italie, une attention particulière aux affaires de religion: ces connaissances étaient nécessaires au conquérant et au législateur des républiques transpadanes, cispadanes, etc. En 1798 et 1799, il dut étudier le Coran; il fallait qu'il connût les principes de l'islamisme, le gouvernement, les opinions des quatre sectes et leurs rapports avec Constantinople et la Mecque; il fallait bien qu'il se fût rendu habile dans les connaissances de l'une et l'autre religion, car cela contribua à lui captiver l'affection du clergé d'Italie, des ulémas en Egypte.

Il ne s'est jamais repenti d'avoir fait le concordat de 1801, et les propos qu'on lui prête, à cette occasion, sont faux: il n'a jamais dit *que le concordat fut la plus grande faute de son règne.* Les discussions qu'il a eues depuis avec Rome, proviennent de l'abus que faisait cette cour du mélange du spirituel et du temporel. Cela peut lui avoir occasionné quelques moments d'impatience; c'était le lion qui se sentait piqué par des mouches: mais ils n'ont jamais altéré ses dispositions, ni pour les principes de sa religion, ni pour ce grand oeuvre qui a eu des résultats si importans: il n'a jamais dit *que les malheurs qui lui arrivaient, provenaient de ce qu'il avait blessé les idées libérales, ou de ce qu'il avait offensé les peuples.* Toutes ses lois ont été libérales. [illegible] même *de la conscription,* même les r[illegible]

sur les prisons d'état: ce ne sont pas les peuples qui ont été ses ennemis, mais l'oligarchie; car son gouvernement a été éminemment populaire.

Le concordat de 1801 était nécessaire à la religion, à la république, au gouvernement; les temples étaient fermés; les prêtres étaient persécutés, ils étaient divisés en trois sectes; les constitutionnels, celle des vicaires apostoliques, celle des évêques émigrés, à la solde de l'Angleterre: le concordat mit fin à ces divisions, et fit sortir de ses ruines l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Il releva les autels, il fit cesser les désordres, il prescrivit aux fidèles de prier pour la république: il dissipa tous les scrupules des acquéreurs de domaines nationaux; rompit le dernier fil par lequel les Bourbons communiquaient encore avec le pays, en destituant les évêques qui leur étaient restés fidèles, et les signalant comme des rebelles qui avaient préféré les affaires du monde et les intérêts terrestres aux affaires du ciel et à la cause de Dieu.

On dit: „*Napoléon eût dû ne pas se mêler des affaires religieuses, mais tolérer la religion en pratiquant le culte, en lui restituant ses temples.*“ Pratiquer le culte.... mais lequel? Restituer ses temples.... mais à qui? aux constitutionnels, au clergé anglais, ou aux vicaires papistes.

Il fut question dans les conférences, pour la négociation du concordat, d'assigner un délai à l'exercice du droit conféré au pape, d'*instituer* les évêques; mais il avait déja fait de *grandes concessions*: il consentait à la sup-

pression de soixante diocèses, dont les sièges dataient de la naissance du christianisme; il destituait de sa propre autorité un grand nombre d'évêques anciens, et consommait la vente, sans aucune indemnité, de 400,000,000, des biens du clergé: il fut jugé que même, dans l'intérêt de la république, il ne fallait pas exiger des stipulations nouvelles qui auraient favorisé les ultra. Ce fut dans une de ces conférences, que Napoléon dit: *Si le pape n'avait pas existé, il eût fallu le créer, pour cette occasion, comme les consuls romains faisaient un dictateur dans les circonstances difficiles.* Il est vrai que le concordat reconnaissait dans l'état un pouvoir étranger, propre à le troubler un jour; mais il ne l'introduisait pas, il existait de tout temps. Maître de l'Italie, Napoléon se considérait comme maître de Rome, et cette influence italienne lui servait à détruire l'influence anglaise.

IIe NOTE. — PIÈCES IMPRIMÉES A LONDRES.

(Volume II, page 249.)

„Il faut distinguer dans sa carrière d'affaires religieuses „deux époques, et si j'ose parler ainsi, deux éducations différentes; la première fut celle dans laquelle il agit par lui-„même, indépendamment de tout conseil éclairé dans cette „matière; la seconde, celle dans laquelle il consulta et forma „un conseil ecclésiastique, etc.“

Les pièces imprimées à Londres, sur les discussions entre la cour des Tuileries et celle de Rome, sont apocryphes; elles n'ont jamais été avouées: on a espéré, par leur publication, exalter les imaginations espagnoles, et celles des béats de toute la chrétienté: la petite église les a colportées avec fureur; quelques-unes de ces pièces sont fausses; les autres sont toutes plus ou moins falsifiées. Il est fâcheux qu'elles aient trouvé place dans un ouvrage important; il n'était pas difficile de constater leur fausseté. — 1° La cour des Tuileries n'a jamais promis directement ni indirectement les légations, et le pape n'a jamais mis cette condition pour prix de son voyage à Paris; il se peut qu'il se soit flatté d'obtenir la Romagne où est Cesène, sa patrie, de la reconnaissance *impériale*; il se peut que, pendant son séjour *Paris, il* en ait témoigné quelque chose directement

tement à l'empereur, mais bien légèrement et sans espérance de succès. — 2° Comment supposer qu'on ait demandé à la cour de Rome d'instituer un patriarche? Un patriarche n'eût eu de l'influence qu'en France: le pape qui était celui du grand empire, étendait la sienne sur l'univers: on eût donc perdu au change. — 3° Comment l'empereur eût-il demandé l'acceptation du code civil: le code Napoléon ne régissait-il pas la France et l'Italie? Avait-il donc besoin de la cour de Rome pour faire des lois *chez* lui? — 4° Comment aurait-il demandé *la* liberté des cultus? La liberté des *cultes* n'était-elle pas une loi fondamentale de la constitution française? Cette loi avait-elle donc plus besoin de la sanction du pape que de celle du ministre Marron et des consistoires de Genève? — 5° Comment aurait-il demandé la réforme des évêchés trop nombreux en Italie? Le concordat d'Italie n'y avait-il donc pas pourvu? il y eut, il est vrai, quelques négociations pour les évêchés de Toscane et de Gênes, mais dans les formes établies pour ces sortes d'affaires. — 6° Quel intérêt pouvait-il y avoir à ce que les bulles pontificales pour les évêchés et les cures, en Italie, fussent abolies? Tout cela n'était-il pas réglé par le concordat d'Italie? — 7° Pourquoi aurait-il demandé l'abolition des ordres religieux? Ces ordres n'étaient-ils donc pas abolis en France et en *Italie*? La vente de leurs biens n'avait-elle donc pas été consommée et ratifiée par les concordats? — 8° Comment supposer que, brouillé avec *la cour de Rome, il* ait demandé

le mariage des prêtres; ce qui eût été, de gaieté de coeur, donner beau jeu à ses ennemis? que lui importait le célibat des prêtres! Avait-il du temps à perdre en discussions théologiques? — 9° Quel intérêt pouvait-il avoir que Joseph Bonaparte fût sacré par le pape roi de Naples? Si le pape l'eût voulu, il s'y serait opposé de peur qu'il n'en voulût prendre acte de sa suzeraineté sur Naples.

La correspondance directe de l'empereur et du pape, depuis 1805 à 1809, est restée secrète; elle ne roulait que sur des affaires temporelles, sur lesquelles il n'avait besoin ni du consentement, ni de l'avis de ses évêques; mais, en 1809, lorsque, par le bref de Savone adressé au chapitre de Florence et à celui de Paris, le pape, s'appuyant d'un passage du concile de Lyon, prétendit troubler l'exercice des vicaires capitulaires, pendant les vacances des sièges, les discussions entrèrent dans la spiritualité. Alors il sentit le besoin du conseil et de l'intervention du clergé: il établit un conseil de théologiens: le choix qu'il fit fut heureux; l'évêque de Nantes, qui était depuis un demi-siécle un des oracles de la chrétienté, en était l'ame: depuis cette époque, toutes les discussions sont devenus publiques.

Fox causant avec Napoléon, après le traité d'Amiens, lui reprocha de n'avoir pas obtenu le mariage des prêtres; il lui répondit: „*J'avais „et j'ai besoin de pacifier; c'est avec de l'eau „et non avec de l'huile, qu'on calme les volcans „théologiques: j'aurais eu moins de peine à*

„*établir la confession d'Augsbourg dans mon „empire.*“

Depuis le couronnement, il y eut des discussions pour les chapeaux de cardinaux, pour des réticences que le pape s'était permises dans ses allocutions sur les lois organiques, sur des brefs de pénitencerie; pour quelques circonscriptions des évêchés de Toscane et de Gênes, pour quelques affaires secrètes, relatives au royaume d'Italie; mais aucune de ces discussions n'occupa directement les deux souverains; elles furent constamment abandonnées aux soins des chancelleries, qui traitèrent toutes ces affaires avec modération et sagesse.

III^e^ NOTE. — ENLÈVEMENT DU PAPE.

(Volume II, page 416.)

„Il importe peu, pour le fonds de la chose, quel ait été „l'auteur de l'enlèvement du pape. De quelque main qu'il „soit parti, il n'en est pas moins odieux. Ici tout l'intérêt „est du côté de l'histoire, etc."

L'origine de la querelle qui dura cinq ans entre l'empereur et le pape, se termina par la réunion, en 1810, à l'empire, des états temporels du saint-siège: elle date de 1805. La cour de Vienne, la Russie et l'Angleterre, venaient de conclure la troisième coalition contre la France: une armée autrichienne s'empara de Munich, en chassa le roi de Bavière, et prit position sur l'Iller, où elle devait être jointe par deux armées russes; l'archiduc Charles à la tête de la principale armée de la maison d'Autriche, se porta sur l'Adige, menaçant d'envahir toute l'Italie; un corps d'observation de 15 à 20,000 Français, sous les ordres du maréchal Saint-Cyr, occupait la presqu'île d'Otrante; il était séparé de l'armée de l'Adige par les états du pape. Une escadre anglaise se faisait voir dans la Méditerranée, et avait des croiseurs dans l'Adriatique; une armée anglo-russe était attendue à Naples. Le corps d'observation d'Otrante était compromis, la citadelle d'Ancône appartenait au pape; étant *sur la* ligne de communication avec l'armée

française d'Italie, elle n'était pas armée: un débarquement de 1,200 hommes, pouvait se saisir de ce poste important. Napoléon pria le pape, dans une communication directe, d'armer Ancône; d'y mettre 3,000 hommes de garnison, et d'en confier le commandement à un homme sûr; de permettre qu'il y envoyât garnison française: il fut refusé; alors il insista et exigea de nouvelles garanties. Il demanda catégoriquement: 1° que le pape conclût un traité offensif avec le roi d'Italie et le roi de Naples, pour la défense de l'Italie; la cour de Naples, qui dissimulait, y avait consenti; 2° que les ports des états romains fussent fermées aux Anglais; 3° qu'une garnison de 5,000 hommes Français, fût reçue dans la citadelle d'Ancône. A ces demandes, le pape répondit: que, père des fidèles, il ne pouvait entrer dans aucune ligue contre ses enfants, que ce serait d'ailleurs compromettre les catholiques romains, sujets des puissances contre lesquelles il se déclarerait: qu'il n'avait à se plaindre d'aucune, et qu'il ne voulait ni ne pouvait faire la guerre à personne. L'empereur lui repondit: que lorsque Charlemagne avait investi le pape d'une souveraineté temporelle, au milieu de l'Italie, c'était pour le bien de l'Italie et de l'Europe, et non pour y introduire les infidèles, et les hérétiques; que l'histoire des papes était pleine de ligues, de contreligues, tant avec les empereurs qu'avec les rois d'Espagne, ou les rois de France; que Jules II avait commandé des armées; qu'en 1797 le général Bonaparte avait eu son quartier

néral dans le palais épiscopal de l'évêque de Chiaramonti, lorsqu'il marchait contre l'armée du cardinal Braschi, que Pie VI avait levée pour faire une diversion, en faveur des Autrichiens, guerre qui fut terminée par le traité de Tolentino; qu'ainsi, puisque de nos jours la phalange de Saint-Pierrre avait marché contre la France, à côté de l'aigle autrichienne, elle pouvait aujourd'hui marcher avec l'aigle française; que cependant voulant témoigner touse sa condescendance pour le Saint-Père, il consentait que ce traité ne s'étendît pas contre l'Autriche et l'Espagne, et qu'il fût uniquement applicable aux infidèles et au hérétiques. A ce prix il s'engageait à protéger les côtes et le pavillon de l'Église, contre les barbaresques. La correspondance roula sur ces matières, pendant 1805 et 1806. Les lettres du pape étaient écrites avec la plume de Grégoire VII; elles contrastaient avec la douceur et l'aménité de son caractère, il n'en était que le signataire. Il parlait sans cesse de sa jurisdiction, de sa suprématie sur les puissances terrestres; parce que, disait-il, le ciel est au-dessus de la terre, l'ame au-dessus de la matière.

Cependant, après la paix de Presbourg, une armée française était entrée dans Naples; le roi Ferdinand s'était refugié en Sicile, tout le royaume avait été conquis; un prince français était monté sur le trône, qui se trouvait séparé par les états du pape de l'armée de la haute Italie; les agents de la cour de Palerme, de celle de Cagliari, les intrigants que l'Angleterre soudoie toujours sur le continent, avaient

l'empereur en prévint le pape, et lui naître que par la nature des choses, il que la cour de Rome fît une ligue of- et défensive avec la France; qu'elle ses ports à l'Angleterre; qu'elle chassât ne tous les intrigants étrangers, ou qu'elle lût à perdre la partie de son territoire entre les Apennins et l'Adriatique; c'est- les marches d'Ancône, qui, réunies au ne d'Italie, assureraient la communica- tre Naples et Milan. Le saint-siége ré- par d'impuissantes menaces: il était : que la longanimité de l'empereur, qui tait avec son caractère, avait accrédité e l'idée qu'il redoutait les foudres de l'É- Pour détruire cette folle croyance, il a à un corps de 6,000 hommes d'entrer e, sous prétexte de se rendre à Naples, y séjourner. Il donna pour instruction lière au général qui commandait cette ion, de montrer le plus grand respect

toires, les prières, les sermons, les notes circulaires au corps diplomatique, tout fut mis en oeuvre pour accroître le mal; elle déploya toutes ses armes spirituelles pour la défense de son temporel: mais la portée de toutes avait été calculée par le cabinet de Saint-Cloud. Enfin, au commencement de 1808, l'empereur écrivit au pape qu'il fallait que cela finît, et que, si sous deux mois, il n'avait pas adhéré au traité de fédération avec les puissances d'Italie, il regarderait la donation de Charlemagne comme non-avenue, et confisquerait le patrimoine de Saint-Pierre, sans que cela portât aucune atteinte au respect et à la liberté de sa personne sacrée, comme chef de la catholicité: aucune notification ne pouvait être plus claire; on n'en tint pas compte. Ainsi bravé et poussé à bout, il décréta, en 1808, la réunion des marches au royaume d'Italie, laissant au pape Rome et toute la partie de ses états, située entre l'Apennin et la Méditerranée. Les agents français firent connaître en même temps, que les troupes françaises quitteraient Rome et les états de l'Église, aussitôt que cette cour aurait reconnu le démembrement des marches; mais à cette nouvelle; elle envoya l'ordre à son ministre, à Paris, de demander ses passe-ports, et de partir sans prendre congé: les passe-ports furent accordés sur-le-champ, et la guerre déclarée. C'était la puissance faible qui ne pouvait opposer aucune résistance, qui rompait toute mesure, et déclarait la guerre à la puissance forte et victorieuse du monde: mais le système était

ne de porter tout à l'extrême, d'opposer

les armes spirituelles aux temporelles. On s'y flattait encore de voir renaître le temps, où tout se prosternait à la vue des foudres sacrées. Napoléon les redoutait peu; mais il était enchaîné par les sentiments qu'il portait au pape: il laissa les choses encore *in statu quo.*

Mais, au commencement de 1809, la quatriéme coalition se déclara: la cour de Vienne annonça les hostilités; le général qui commandait à Rome demanda un renfort de troupes, pour pouvoir contenir la population de cette grande ville et le pays; et, si cela était impossible, que l'on mît un terme à l'anarchie du gouvernement pontifical. Il reçut l'ordre de s'emparer du gouvernement, d'incorporer les troupes papales dans l'armée française, de maintenir une bonne police, et d'avoir soin que le pape continuât à recevoir les sommes qu'il avait l'habitude de prendre au trésor pour l'entretien de sa maison.

La circonstance de la guerre dans laquelle la France se trouvait engagée avec l'Autriche et l'Espagne, parut favorable au saint-siège: il lança sa bulle d'excommunication. L'occupation de ses états avait été le résultat de la guerre qu'il avait déclarée à la France; mais il n'avait été troublé en rien dans la direction des affaires spirituelles, et il avait reçu l'assurance que sa personne n'en serait pas moins sacrée, pourvu qu'il ne fît rien pour troubler l'exercice du gouvernement établi à Rome. ne voulut pas profiter de cette ouvert gardant que *sa qualité de souverain*

était confondue et inhérente avec son caractère spirituel: ce système n'était pas soutenable. Les troupes françaises, dans ses états, étaient peu nombreuses, et la bataille d'Essling ayant jeté quelques doutes sur l'issue de la guerre, la population était agitée: le Saint-Père, renfermé au fond de son palais, avait fait élever des barricades autour; elles étaient gardées par quelques centaines d'hommes armés qui exerçaient la plus grande surveillance. Les troupes françaises qui occupaient les postes extérieurs, se prirent de querelle avec elles; elles se crurent bravées: tout cela excitait leurs sarcasmes. La situation du pape était dangereuse: il était à craindre que, d'un moment à l'autre, on en vînt aux mains: les balles ne respectent personne. Le général commandant à Rome fit les plus vives remontrances; il ne put faire comprendre que le pape serait beaucoup plus en sûreté, gardé par la sainteté de son caractère, et que d'opposer la force à la force, pouvait avoir les effets les plus funestes. N'étant pas écouté, il prit alors conseil des circonstances: il adopta le parti de faire transférer le pape à Florence; il le devait au Saint-Père, il le devait à la nation française, il le devait à l'Europe: qu'eût-elle dit si un sang si précieux eût été versé dans une rixe? il le devait aux troupes qu'il commandait. Son devoir n'était-il pas de veiller au maintien de la tranquillité publique? elle fut sur le champ rétablie; mais la grande-duchesse de Toscane, surprise qu'on eût envoyé le pape à Florence, sans un ordre *de l'empereur*, et ayant elle-même peu de trou-

pes, fit continuer le voyage et le dirigea sur Turin. Le même motif porta le prince gouverneur général du Piémont à lui faire continuer sa route jusqu'à Grenoble. Un courrier de Rome instruisit l'empereur à Schoenbrunn, de ce qui venait de se passer: il envoya aussitôt des ordres à Florence, pour que, si le pape y était arrivé, on le plaçât dans une maison de campagne du grand-duché, et qu'on l'environnât de tous les honneurs et de tous les respects dus à son saint caractère; à Turin, que si le pape y était arrivé, il fût dirigé sur Savone; enfin à Paris, d'envoyer à la rencontre du pape, pour le reconduire à Florence, s'il n'avait pas dépassé l'Apennin, et à Savone, s'il avait dépassé ces montagnes. Quoique mécontent de ce qui était arrivé, il ne pouvait pas désavouer son général à Rome; sa conduite avait été obligée. Il était impossible de renvoyer le pape à Rome, sans s'exposer à des événements dont le résultat pouvait être encore plus fâcheux. On était alors à la veille de la bataille de Wagram qui devait décider de la paix, et il serait à temps alors de négocier avec le saint-siège, et de mettre un terme à ces fâcheuses affaires.

Toute la maison impériale de Turin fut mise à la disposition du pape: à Savone, il fut logé à l'archevêché, où il était convenablement. L'intendant de la liste civile, le comte Sulmatori, pourvut abondamment à tout ce qui était nécessaire. Il resta ainsi plusieurs mois pendant lesquels *on lui offrit de* retourner à Ro

s'il consentait à ne point y troubler la tranquillité publique, à reconnaître le gouvernement établi dans cette capitale, et à ne s'occuper que d'affaires spirituelles; mais s'apercevant qu'on voulait le prendre par lassitude, et que le monde continuait à marcher sans lui, il adressa des brefs aux chapitres métropolitains de Florence et de Paris, pour troubler l'administration des diocèses, pendant les vacances de sièges, en même temps que le cardinal Piétro expédiait des vicaires apostoliques dans les diocèses vacants. Alors, pour la première fois, la discussion qui existait depuis cinq ans, cessa d'être temporelle et devint spirituelle; ce qui donna lieu à la première et seconde réunion des évêques, au concile de Paris, à la bulle de 1811, et enfin au concordat de Fontainebleau, en 1813. Rien n'était décidé encore sur l'état temporel de Rome; cette incertitude encourageait la résistance du pape. L'empereur, tracassé depuis cinq ans par les plus pitoyables arguments provenant de ce mélange de puissance temporelle et spirituelle, se décida enfin à en faire la séparation pour toujours, et à ne plus souffrir que le pape fût souverain temporel. Jésus-Christ avait dit: *Mon empire n'est pas de ce monde;* héritier du trône de David, il avait voulu être pontife et non roi. Le sénatus-consulte du 17 février 1810 (1) réunit les états de Rome à l'empire,

(1) Titre Ier. *De la réunion des états de Rome à l'empire.* — 1° L'état de Rome est réuni à l'empire français, et

et fixa ce qui était relatif au temporel du pape. A toutes les époques, les députations des évêques ont toujours eu l'instruction d'offrir au pape son retour à Rome, pourvu qu'il reconnût le gouvernement temporel qui y avait été établi, et s'occupât exclusivement des affaires spirituelles; mais il s'y refusa constamment. Amené dans le palais de Fontainebleau, pour mettre sa personne à l'abri d'une tentative qui devait avoir lieu par mer, il y occupa le logement qu'il avait occupé précédemment: il

---

en fait partie intégrante, — 2° Il formera deux départements; le département de Rome, et le département du Trasimène; — 3° le département de Rome aura sept députés au corps législatif, le département du Trasimène en aura quatre. — 4° Le département de Rome sera classé dans la première série; le département du Trasimène, dans la seconde. — 5° Il sera établi une sénatorerie dans les départements de Rome et du Trasimène. — 6° La ville de Rome est la seconde ville de l'empire Le maire de Rome est présent au serment de l'empereur à son avènement; il prend rang ainsi que les députations de la ville de Rome dans toutes les occasions, immédiatement après les maires et les députations de la ville de Paris. — 7° Le prince impérial porte le titre et reçoit les honneurs de roi de Rome. — 8° Il y aura à Rome un prince du sang, ou un grand dignitaire de l'empire, qui tiendra la cour de l'empereur. — 9° Les biens qui composeront la dotation de la couronne impériale, conformément au sénatus-consulte du 30 janvier dernier, seront réglés par un sénatus-consulte spécial. — 10° Après avoir été couronnés dans l'église de Notre-Dame, à Paris, les empereurs seront couronnés dans l'église de Saint-Pierre de Rome, avant la dixième année de leur regne. — 11° La ville de Rome jouira des privilèges et immunités particuliers qui seront déterminés par l'empereur Napoléon.

Quant aux questions spirituelles, l'empereur n'en a eu d'autres avec le pape, que celles consignées dans les procès-verbaux des deux commissions ecclésiastiques et du concile de Paris: la seule importante est celle des évêques.

IV^e^ NOTE. — CONCILE DE 1811.

(Volume II, page 495.)

„La déclaration de la non-compétence du concile équivalait „à sa dissolution. Qu'est un concile sans compétence? Qu'al- „ler faire auprès du pape, en commençant par lui déclarer „qu'on était les députés d'une assemblée sans pouvoir? C'était „déclarer au pape que lui seul était le maître dans l'église, et „qu'il n'y avait pas de remède à ses maux, vinssent-ils de lui, „que par lui-même, etc.

(Page 500.)

„Que signifie d'assembler un concile pour emprisonner ceux „qui ne sont pas de notre avis; interroger les hommes; c'est „reconnaître en eux jusqu'au droit d'errer. Mais ce n'était „pas tout que de dissoudre le concile; les embarras n'étaient „point dissous avec lui, au contraire, ils redoublaient: le parti „de l'opposition triomphait; le coup frappé, Napoléon ne se „trouva que plus embarrassé, etc., etc."

Napoléon voulait recréer la patrie italienne; réunir les Vénitiens, les Milanais, les Piémontais, les Gênois, les Toscans, les Parmesans, les Modenois, les Romains, les Napolitains, les Siciliens, les Sardes, dans une seule nation indépendente, bornée par les Alpes, les mers Adriatique, d'Ionie et Méditerranée; c'était le trophée immortel qu'il élevait à sa gloire. Ce grand et puissant royaume contiendrait la maison d'Autriche sur terre; et sur mer, ses flottes, réunies à celles de Toulon, domineraient la Méditerranée, et protégeraient l'ancien

route du commerce des Indes par la mer rouge et Suez. Rome, capitale de cet état, était la ville éternelle: couverte par les trois barrières des Alpes, du Pô, des Apennins, plus à portée que toute autre des trois grandes îles. Mais il avait bien des obstacles à vaincre! Il avait dit à la consulte de Lyon: *Il me faut vingt ans pour rétablir la nation italienne.*

La configuration géopraphique de l'Italie a influencé sur ses destinées. Si la mer d'Ionie eût baigné le pied du mont Vélino; si toutes les terres qui forment le royaume de Naples, la Sicile et la Sardaigne, eussent été jetées entre la Corse, Livourne et Gênes, quelle influence cela n'eût-il pas eu sur les événements? Avant les Romains, les Gaulois s'emparèrent de tout le nord de l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à la Magra à l'ouest, le Rubicon à l'est, dans le temps que les peuples de la Grèce s'emparaient de Tarente, de Reggio, de tout le midi de la presqu'île; les Italiens furent refoulés en Toscane et dans le Latium.

Cependant, sans la politique des papes, l'esprit public des Italiens, peuple éclairé et passionné, eût surmonté ces difficultés locales; mais le Vatican, trop faible pour réunir sous sa domination toute l'Italie, eût constamment assez de puissance pour empêcher aucune république, aucun prince, de les réunir sous son autorité. Trois choses s'opposaient à ce grand dessein: 1° les possessions qu'avaient les puissances étrangères; 2° l'esprit des localités; 3° le séjour des papes à Rome.

Dix ans s'étaient à peine écoulés depuis la consulte de Lyon, que le premier obstacle était entièrement levé: aucune puissance étrangère ne possédait plus rien en Italie; elle était toute entière sous l'influence immédiate de l'empereur. La destruction de la république de Venise, du roi de Sardaigne, du grand-duc de Toscane, la réunion à l'empire du patrimoine de saint Pierre, avaient fait disparaître le second obstacle. Comme ces habiles fondeurs qui ont à transformer plusieurs pièces de petit calibre en une seule de 48, les jettent d'abord dans le haut fourneau pour les décomposer, les réduire en fusion; de même, les petits états avaient été réunis à l'Autriche ou à la France, pour être réduits en éléments, perdre leurs souvenirs, leurs prétentions, et se trouver préparés au moment de la fonte. Les Vénitiens, réunis pendant plusieurs années à la monarchie autrichienne, avaient senti toute l'amertume d'être soumis aux Allemands; lorsque ces peuples rentrèrent sous la domination italienne, ils ne s'inquiétèrent pas si leur ville serait la capitale, si leur gouvernement serait plus au moins aristocratique. La même révolution s'opéra en Piémont, à Gênes, à Rome, brisés par le grand mouvement de l'empire français. Il n'y avait plus de Vénitiens, de Piémontais, de Toscans; tous les habitants de la péninsule n'étaient plus qu'Italiens: tout était prêt pour créer la grande patrie italienne. Le duché de Berg était vacant; l'empereur attendait avec impatience la naissance de son second fils pour le mener à Rome, *le couronner roi d'Italie*, et proclamer

l'indépendance de la belle péninsule, sous la régence du prince Eugène..... Italiam! Italiam!.....

Le troisième obstacle: le séjour des papes, avait aussi disparu; le saint-père était à Fontainebleau; le sacré collège, la daterie, les archives, la propagande, tous les papiers des missions, étaient à Paris; plusieurs millions avaient été dépensés au palais épiscopal; la pharmacie de l'Hôtel-Dieu avait été déplacée, et son local avait été donné à la daterie; l'Hôtel-Dieu lui-même devait être transporté dans les quatre nouveaux hôpitaux, et son local consacré tout entier aux établissements de la cour de Rome; tout le quartier de Notre-Dame et l'île-Saint-Louis devaient être le chef-lieu de la chrétienté. Le grand empire comprenait les cinq sixièmes de l'Europe chrétienne; la France, l'Italie, l'Espagne, la confédération du Rhin, la Pologne: il était donc convenable que le pape, pour l'intérêt de la religion, établît sa demeure à Paris, et réunît le siége de Notre-Dame à celui du Lateran.

Le moyen qui parut le plus naturel pour accélérer cette révolution, et faire désirer ce sejour par les papes mêmes, fût de relever l'autorité des conciles, qui, composés des évêques de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Pologne, seraient par le fait des conciles généraux: le pape sentirait l'importance de se mettre à leur tête; dès lors de demeurer dans la capitale du grand empire; c'était le but caché du concile de 1811, dont le but apparent fût de pourvoir aux moyens de conférer l'in-

stitution canonique aux évêques. L'énergie et la résistance du concile furent agréables à l'empereur; l'esprit d'opposition pouvait seul donner de la considération à ces assemblées, si contraires à l'esprit du siècle: il prescrivit en secret qu'on y adoptât les formes du concile d'Embrun, qui avait été une assemblée contre les jansénistes, et toutes dans l'esprit de la cour de Rome. Ce concile dicta le bref de Savone, qui satisfit au but apparent de la convocation, en suppléant aux articles qu'on n'avait pas cru devoir insérer au concordat de 1801.

Par suite de ce système, l'empereur n'avait jamais voulu que l'on publiât rien de ce qui était relatif aux discussions avec Rome: comme il ne voulait pas découvrir ses vues secrètes, il préférait que tout restât dans le vague; il n'était pas fâché que l'opinion s'égarât, et lui supposât des projets anti-religieux: ayant ainsi dépassé le but, elle y reviendrait volontairement. Les évêques du conseil ecclésiastique, spécialement l'évêque de Nantes, avaient fait toutes espèces d'instances pour l'engager à permettre la publication des pièces officielles, et ne pouvaient pas pénétrer les raisons qui l'empêchaient d'adhérer à un voeu si légitime; et pourquoi ce prince ne voulait-il pas faire tomber tout l'échafaudage de la petite eglise? Cette obstination lui paraissait inexplicable. Lorsque l'empereur apprit qu'une partie des évêques avaient voté pour l'incompétence, il ordonna sur-le-champ la dissolution du concile; il avait en cela plusieurs buts: 1° empêcher qu'il ne lui notifiât officiellement sa non-com-

pétence; ce qui l'eût avili et rendu ridicule aux yeux du monde, et lui eût ôté tous moyens de retour; 2° pour lui donner, en le frappant par l'autorité, l'intérêt que l'imbécillité et le cagotisme d'un bon nombre d'évêques français lui ôteraient. Mais au même moment que le concile était dissous, les évêques italiens se réunissaient auprès du prince Eugène, du ministre Marescalchi et de celui du culte, à Milan: ils étaient indignés de l'ignorance d'une partie des évêques de France; ils déclarèrent unanimement qu'ils se considéraient comme compétents, et demandèrent à former un concile italien pour pourvoir à l'institution épiscopale. En même temps, les prélats qui avaient composé le conseil ecclésiastique présentèrent une adresse, dans laquelle ils se déclarèrent compétents. L'archevêque de Malines accourut à Trianon; il était fort indigné de cette conduite ridicule de ses collègues: l'empereur ne se laissa pas pénétrer; il témoigna de l'humeur et du mécontentement: l'archevêque s'employa avec activité, et contribua à persuader un grand nombre d'évêques; enfin, soit réunis en synode métropolitain, soit par des déclarations particulières, en moins de huit jours de temps tous les évêques eurent adhéré à la compétence du concile, pour l'objet de la convocation; il fut alors réuni de nouveau, et fit le décret suivant:

I^er^ Décret, 5 août. „Le concile national est „compétent pour statuer sur l'institution des „évêques, en cas de nécessité....."

II^e^ Décret, 5 août. — „1° Les sièges épisco„paux, d'après l'esprit des canons, ne peuvent

„rester vacants plus d'un an, pendant lequel „la nomination, l'institution et la consécration, „doivent avoir lieu. — 2° Le concile suppliera „l'empereur de continuer à nommer aux évê- „chés, d'après les concordats: les nommés aux „évêchés s'adresseront au pape pour obtenir „l'institution canonique. — 3° Six mois après „la notification de la nomination faite dans la „forme ordinaire, sa sainteté sera tenue de don- „ner l'institution d'après la forme des concor- „dats. — 4° Les six mois écoulés, sans que le „pape ait accordé l'institution, le métropolitain „y procédera; et, à défaut de métropolitain, „le plus ancien évêque de la province, qui fera „la même chose, s'il s'agit de l'institution du „métropolitain. — 5° Le présent décret sera „soumis à l'approbation du pape: à cet effet, „l'empereur sera supplié de permettre à une „députation de six évêques de se rendre auprès „du pape pour en obtenir la confirmation d'un „décret, qui peut seul mettre un terme aux „maux des églises de France et d'Italie."

Une députation le porta à Savone au pape, et en rapporta le bref suivant. — „Du 20 sep- „tembre 1811, Pie VII, souverain pontife, à „nos chers fils les cardinaux de la sainte Eglise „romaine, et à nos vénérables frères, les ar- „chevêques et évêques, assemblés à Paris, sa- „lut et bénédiction en Notre Seigneur. — De- „puis le moment où, malgré l'insuffisance de „nos mérites, la Providence nous a élevé à „la dignité de souverain pontife, nous avons „toujours cherché avec une sollicitude pater- „nelle à donner de dignes et bons p

„aux églises qui avaient eu le malheur de „perdre leur évêque: nous regrettions, et nous „éprouvions une grande anxieté de coeur, de „n'avoir pu dans ces derniers temps, pour des „raisons qu'il est inutile de rapporter ici, rem„plir entièrement nos voeux, comme nous l'au„rions désiré; Dieu, dans sa bonté, a permis „qu'avec l'agrément de notre très-cher fils, „Napoléon I^er^, empereur des Français, et roi „d'Italie, quatre évêques vinssent nous visiter, „et nous supplier respectueusement de pourvoir „aux églises de France et du royaume d'Ita„lie, qui sont privées de leurs propres pasteurs, „et de fixer nous-même le mode et les con„ditions convenables, pour arriver à la con„clusion d'une affaire si importante. Nous „avons reçu ces vénérables frères avec la „bienveillance et l'affection paternelle qu'ils „avaient droit d'attendre de notre part: nous „leur avons fait connaître nos intentions, et „nous les avons laissés partir d'auprès de nous, „dans l'espoir que, de retour à Paris, ils pour„raient, en se conformant à nos instructions, „ménager un accommodement général. Nous „rendons des humbles actions de graces au Dieu „tout-puissant, qui a daigné exaucer nos prié„res, et favoriser dans sa miséricorde l'heu„reux accomplissement de nos voeux. D'après „une autorisation de notre très-cher fils Na„poléon I^er^, cinq cardinaux de la sainte Église „romaine, et notre vénérable frère l'archevê„que d'Edesse, notre aumônier, se sont rendus „auprès de nous; en outre trois archevêques „et cinq évêques, députés par vous, nous ont

„maine, et notre vénérable frère l'archevêque „d'Edesse, notre aumônier, et en nous atta- „chant à la teneur des concordats, en vertu de „notre autorité apostolique, nous approuvons „et nous confirmons les articles rapportés ci- „dessus, lesquels, comme nous venons de le re- „marquer, sont conformes à nos vues et à no- „tre volonté. Mais dans le cas où, après l'expi- „ration de six mois, et en supposant qu'il ne „se trouvât aucun empêchement canonique, le „métropolitain, ou l'évêque le plus ancien de „la province ecclésiastique aurait à procéder à „l'institution, conformément à l'article 4; nous „voulons que le métropolitain, ou le plus an- „cien évêque de la province ecclésiastique, fasse „les informations d'usage; qu'il exige de celui „qui doit être institué et consacré, la profession „de foi, et tout ce que l'on a coutume de de- „mander, en observant les règles ordinaires, „et ce qui est prescrit par les canons. Enfin, „qu'il l'instruise expressément en notre nom, „ou au nom du souverain pontife alors existant; „et qu'il ait soin de transmettre le plutôt pos- „ble au saint-siège, les actes authentiques qui „constatent que toutes ces choses ont été fidè- „lement accomplies. Nous avons déja, nos „très-chers fils et nos vénérables frères, donné „des éloges à votre conduite et à vos sentiments; „mais nous ne pouvons nous empêcher de vous „louer de nouveau, de ce que, dans une affaire „aussi importante, où il s'agit entre autres „choses de matières qui regardent la discipline „universelle, vous nous témoignez, comme il „convient à nous et à l'Église romaine, qui est

lats, à nommer aux siéges vacants, les
ques nommés par l'empereur auront re
lans la forme accoutumée au souverain
ife, pour obtenir l'institution canoniqu
5. Dans les six mois qui suivront la not
ion faite, selon l'usage ordinaire, au s
ain pontife, sa sainteté donnera l'instit
onformément aux concordats. — 4.
out de six mois sa sainteté n'a pas donn
titution, le métropolitain sera chargé d'
céder, et à son défaut le plus ancien é
le la province ecclésiastique: ce dernie
s'agit de l'institution d'un métropolitai
lonnera également. — 5. Le présent d
sera soumis à l'approbation de sa sai
et en conséquence sa majesté l'emper
roi, sera humblement suppliée d'acco
six évêques, qui seront députés, la perm
de se rendre auprès du saint-père, po
demander respectueusement la confir
d'un décret qui offre le seul moyen de

„maine, et notre vénérable frère l'archevêque „d'Edesse, notre aumônier, et en nous attachant à la teneur des concordats, en vertu de „notre autorité apostolique, nous approuvons „et nous confirmons les articles rapportés ci-„dessus, lesquels, comme nous venons de le re-„marquer, sont conformes à nos vues et à no-„tre volonté. Mais dans le cas où, après l'expi-„ration de six mois, et en supposant qu'il ne „se trouvât aucun empêchement canonique, le „métropolitain, ou l'évêque le plus ancien de „la province ecclésiastique aurait à procéder à „l'institution, conformément à l'article 4; nous „voulons que le métropolitain, ou le plus an-„cien évêque de la province ecclésiastique, fasse „les informations d'usage; qu'il exige de celui „qui doit être institué et consacré, la profession „de foi, et tout ce que l'on a coutume de de-„mander, en observant les règles ordinaires, „et ce qui est prescrit par les canons. Enfin, „qu'il l'instruise expressément en notre nom, „ou au nom du souverain pontife alors existant; „et qu'il ait soin de transmettre le plutôt pos-„sible au saint-siège, les actes authentiques qui „constatent que toutes ces choses ont été fidè-„lement accomplies. Nous avons déja, nos „très-chers fils et nos vénérables frères, donné „des éloges à votre conduite et à vos sentiments; „mais nous ne pouvons nous empêcher de vous „louer de nouveau, de ce que, dans une affaire „aussi importante, où il s'agit entre autres „choses de matières qui regardent la disc „universelle, vous nous témoignez, con „convient à nous et à l'Église ro

„la mère et la maîtresse de toutes les autres, „une soumission filiale et une véritable obéis- „sance. Il nous reste, nos très-chers fils et „nos vénérables frères, à vous exhorter et à „vous conjurer, par la grande miséricorde de „notre Dieu, de donner tous vos soins et de „faire tous vos efforts pour continuer à édi- „fier l'Église de Jésus-Christ, par vos bonnes „moeurs, vos bons exemples, et la pratique de „toutes les vertus, et de tâcher, à l'aide d'une „foi agissante par amour, de diriger, de sou- „tenir, et de rendre de plus en plus parfait „le peuple fidèle. Dieu vous accordera sans „doute les graces nécessaires pour parvenir à „un si noble but; car le même Dieu qui a „jeté en vous le fondement d'une aussi bonne „oeuvre, daignera la perfectionner, afin que „les progrès du saint troupeau, dans la voie „du salut, deviennent pour les pasteurs le su- „jet d'une récompense éternelle. Continuez „aussi, nos très-chers fils et nos vénérables „frères, continuez à donner à la sainte Église „romaine, au siège apostolique, de nouvelles „preuves de votre amour et de votre respect „filial, à le consulter, à lui être soumis et vé- „ritablement attachés. C'est à lui, pour ter- „miner par les paroles de saint Irénée, la plus „brillante lumière de l'église de Lyon, et mê- „me de toutes les églises de la Gaule; c'est à „lui qu'à raison de sa supériorité éminente, doi- „vent recourir toutes les églises, c'est-à-dire „les fidèles de tous les pays; comme ayant tou- [illegible] conservé la tradition qui vient des apô- en tenant une pareille conduite, et en

„vous attachant à la pierre immuable, vous se-
„rez utiles à l'assemblée des fidèles, à la société
„civile, et à sa majesté l'empereur et roi, au-
„quel nous souhaitons en notre seigneur Jésus-
„Christ toutes sortes de biens; et vous recevrez
„dans les cieux, pour avoir dignement rempli
„votre ministère, la couronne éternelle. Pleins
„d'amour pour vous, nos très-chers frères, nous
„vous bénissons et avec les sentiments d'une
„affection paternelle, nous donnons également
„notre bénédiction apostolique au clergé et aux
„fidèles confiés à vos soins. — Donné à Savo-
„ne, le 20 septembre 1811, la douzième année
„de notre pontificat.

„*Signé*, PIE VII. S. P.“

L'abbé de Boulogne, l'abbé de Broglie, et l'évêque de Tournay, furent arrêtés (les deux premiers étaient aumôniers de la chapelle); parce qu'ils étaient entrés dans des intrigues et des correspondances avec les agents du cardinal Piétro, pour établir des vicaires apostoliques; ce qui était un attentat contre la liberté de l'église gallicane, et contre l'état.

Par le retour de la députation de Savone avec le bref, tout était terminé; mais, comme le but secret n'était pas seulement l'institution canonique, mais l'établissement de l'autorité des conciles, et que le pape, dans sa bulle, ne parlait pas de cette assemblée, quoique l'empereur en eût fait une condition *sine quâ non*, dans les instructions qu'il donna à ses plénipotentiaires, qui étaient en ces termes: „Monsieur l'archevêque d....., nous nous avons non

„porter au pape le décret du concile, et lui de-
„mander son approbation. Cette approbation
„doit être pure et simple; le décret s'étend sur
„tous les évêchés de l'empire, dont Rome fait
„partie, et sur tous les évêchés de notre royau-
„me d'Italie, dont Ancone, Urbin et Fermo
„font aussi partie: il comprend également la
„Hollande, Hambourg, Munster, le grand-duché
„de Berg, l'Illyrie, et tous les pays réunis à la
„France, et qui y seraient réunis. Vous refu-
„serez de recevoir l'approbation du pape, si le
„pape veut la donner avec des réserves, hor-
„mis celles qui regardent l'évêché de Rome,
„qui n'est point compris dans le décret. Nous
„n'accepterons non plus aucune constitution, ni
„bulle, desquelles il résulterait que le pape *re-*
„*ferait* en son nom, ce qu'a fait le concile.
„Nous avons déclaré que le concordat a cessé
„d'être loi de l'empire et du royaume, nous y
„avons été autorisé par la violation de cet acte
„pendant plusieurs années de la part du pape.
„Nous sommes rentré dans le droit commun
„des canons, qui confèrent au métropolitain le
„droit d'instituer les évêques; nous rentrons
„donc dans le concordat; nous approuvons le
„décret du concile à condition qu'il n'aura
„éprouvé, ni modification, ni restriction, ni
„réserve quelconque, et qu'il sera purement et
„simplement accepté par sa saintéte, à défaut
„de quoi vous déclarerez que nous sommes ren-
„tré dans l'ordre commun de l'Église, et que
„l'institution canonique est dévolue au métro-
politain, sans l'intervention du pape, comme
était d'usage avant le concordat de Fran-

„çois Ier et de Léon X. Aussitôt que sa sain-
„teté aura approuvé le décret sans réserve ni
„modification, nous nous entendrons pour la
„circonscription des diocèses des départements
„de Rome et du Trasimène, de la Toscane,
„de Hambourg, de la Hollande, du grand-
„duché de Berg et de l'Illyrie. Nous n'enten-
„dons pas conserver plus d'un évêché par cent
„mille ames de population dans les départe-
„ments de Rome et du Trasimène; dans le
„reste de la France, il y a un évêché par
„cinq cent mille ames. Vous pouvez d'ail-
„leurs, si le pape est disposé à faire cesser les
„querelles qui existent, lui faire connaître que
„nous sommes animé des mêmes principes,
„qui nous ont dicté les instructions données
„aux évêques, lors de leur dernière mission.
„Aussitôt que le pape aura donné son appro-
„bation au décret, vous l'enverrez par esta-
„fette à notre ministre des cultes; et vous
„resterez à Savone jusqu'à nouvel ordre, pour
„servir au pape de conseil dans les affaires
„ultérieures que nous aurions à traiter. Si
„le pape refuse l'approbation pure et simple
„du décret, vous lui déclarerez que les con-
„cordats ne seront plus lois de l'empire et du
„royaume, qui rentrent dans le droit commun
„pour l'institution canonique des évêques; c'est-
„à-dire, qu'il y sera pourvu par les synodes
„et par les métropolitains. Nous nous repo-
„sons sur votre zèle pour la religion, pour
„notre service et le bien de votre pays; nous
„comptons que vous ne montrerez aucune fai-
„blesse, *et que vous n'accepteriez* rien que nous

„n'accepterions pas; qui serait contraire à la „teneur des présentes, et qui embarasserait les „affaires au lieu de les arranger et de les sim„plifier.“

Il jugea donc devoir tout suspendre, se proposant de réunir un nouveau concile en 1813: celui de 1811 n'était que préparatoire, il avait rempli son but; l'opinion était réconciliée avec ces assemblées ecclésiastiques: les choses eussent été menées à ce nouveau concile, de manière que le pape eût demandé lui-même à se mettre à sa tête; et comme déja il était à Fontainebleau, on lui eût aussi fait prendre possession de son palais archiépiscopal de Paris. Tout avait été préparé pour que le palais fût meublé avec plus de magnificence que les Tuileries même; tout devait y être or, argent, ou tapisseries de Gobelins, retraçant les événements tirés de l'Histoire sainte. L'issue inattendue de la campagne de Russie, en 1812, détermina l'empereur à signer, en janvier 1813, le concordat de 1811; il était conçu en ces termes:

„Voulant mettre un terme aux différends „qui se sont élevés entre eux, et pourvoir aux „difficultés survenues sur plusieurs affaires de „l'Église, sont convenus des articles suivants, „comme devant servir de base à un arrange„ment définitif. — Art. 1^er^ Sa sainteté exer„cera le pontificat en France et dans le ro„yaume d'Italie, de la même manière et avec „les mêmes formes que ses prédécesseurs. — [illegible]s ambassadeurs, ministres, chargés d'af[illegible]des puissances près le saint-père, et les

„les ambassadeurs, ministres, ou chargés d'af-
„faires que le pape pourrait avoir près des
„puissances étrangères, jouiront des immuni-
„tés et des privilèges dont jouissent les mem-
„bres du corps diplomatique. — 3. Les do-
„maines que le saint-père possédait et qui ne
„sont pas aliénés, seront exempts de toute es-
„pèce d'impôts; ils seront administrés par ses
„agents ou chargés d'affaires: ceux qui seraient
„aliénés seront remplacés jusqu'à la concur-
„rence de deux millions de francs de revenu.
„— 4. Dans les six mois qui suivront la noti-
„fication d'usage de la nomination par l'empe-
„reur aux archevêchés et aux évêchés de l'em-
„pire, et du royaume d'Italie, le pape donnera
„l'institution canonique, conformément aux con-
„cordats et en vertu du présent indult: l'in-
„formation préalable sera faite par le métro-
„politain de la province; les six mois expirés
„sans que le pape ait accordé l'institution, le
„métropolitain et à son défaut, où s'il s'agit
„du métropolitain, l'évêque le plus ancien de
„la province procédera à l'institution de l'é-
„vêque nommé, de manière qu'un siège ne
„soit jamais vacant plus d'une année. — 5. Le
„pape nommera, soit en France, soit en Ita-
„lie, à dix évêchés qui seront ultérieurement
„désignés de concert. — 6. Les six évêchés
„suburbicaires seront rétablis; ils seront à la
„nomination du pape: les biens actuellement
„existants seront restitués, et il sera pris des
„mesures pour les biens vendus. A la mort
„des évêques d'Anagni et de Riéti, leurs diocè-
„ses seront réunis aux dits six évêchés conf

„ment au concert qui aura lieu entre sa „ majesté et le saint-père. — 7. A l'égard des „évêques des états romains absents de leurs „diocèses par les circonstances, le saint-père „pourra exercer en leur faveur le droit de „donner des évêchés *in partibus:* il leur sera „fait une pension égale au revenu dont ils „ jouissaient, et ils pourront être replacés aux „sièges vacants, soit de l'empire, soit du „royaume d'Italie. — 8. Sa majesté et sa „sainteté se concerteront en temps opportun „sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux „évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, „ainsi que pour les évêchés à établir en Hol-„lande, et dans les départements anséatiques. „ — 9. La propagande, la pénitencerie, les ar-„chives, seront établies dans le lieu du séjour „du saint-père. — 10. Sa majesté rend ses „bonnes graces aux cardinaux, évêques, prê-„tres, laïcs, qui ont encouru sa disgrace par „suite des événements actuels. — 11. Le saint-„père se porte aux dispositions ci-dessus, par „considération de l'état actuel de l'Église, et „dans la confiance que lui a inspirée sa ma-„jesté qu'elle accordera sa puissante protec-„tion aux besoins si nombreux qu'a la religion „dans le temps où nous vivons *). "

Une action qui eût honoré le concile et l'eût accrédité dans l'opinion, eût été une démarche solennelle de cette assemblée en faveur du pape: l'empereur eût reçu l'adresse sur son trône, environné de sa cour, du sénat, du con-

---

ontainebleau, le 25 Janvier 1813.

seil d'état; il eût déclaré que le pape était et avait toujours été libre dans l'évêché de Savone, qu'il était maître de retourner à Rome pour y exercer ses fonctions spirituelles, s'il voulait y reconnaître le gouvernement temporel existant; et que, soit qu'il retournât à Rome, soit qu'il restât à Savone, soit qu'il choisît toute autre ville de l'empire, il ne serait mis aucun empêchement à sa correspondance avec les fidèles, pourvu qu'il promît, ainsi que les cardinaux, de ne rien faire en France de contraire aux quatre propositions de Bossuet; et en *Italie*, aux usages et prérogatives de l'*église* de Venise: mais cela parut prématuré et plus convenablement placé en 1812, lors des discussions qui précédaient l'établissement du pape au palais archiépiscopal de Paris.

Ainsi Napoléon avait établi la puissance spirituelle du pape en France; il n'avait voulu profiter des circonstances, ni pour créer un patriarche, ni pour altérer la croyance de ses peuples; il respectait les choses spirituelles et les voulait dominer sans y toucher, sans s'en mêler; il les voulait faire cadrer à ses vues, à sa politique, mais par l'influence des choses temporelles; il y eût à Rome des personnes avisées qui le pressentirent et dirent: „C'est sa „manière de faire la guerre; n'osant l'attaquer „de front, il tourne l'Eglise, comme il a tourné „les *Alpes* en 1796, Melas en 1800." Pour exécuter ce vaste plan approprié au siècle, il avait mis sa confiance dans l'évêque de Nantes; elle était entière dans la théologie de ce saint prélat; *il était résolu à* ne jamais perdre

de vue dans sa marche ce flambeau. Toutes les fois que l'évêque de Nantes lui disait: Cela attaque la foi des catholiques et l'église, il s'arrêtait; assuré ainsi de ne pouvoir s'égarer dans ce dédale, il était sûr de la réussite avec du temps et ses grand moyens d'influence; car, à la religion près, il était en mesure de tout exiger des évêques. En 1813, sans les événements de Russie, le pape eût été évêque de Rome et de Paris, et logé à l'archevêché. Le sacré-collége, la datérie, la pénitencerie, les missions, les archives, l'eussent été autour de Notre-Dame et dans l'Ile-Saint-Louis; Rome eût été transportée dans l'ancienne Lutèce.

L'établissement de la cour de Rome dans Paris eût été fécond en grands résultats politiques; cette influence sur l'Espagne, l'Italie, la confédération du Rhin, la Pologne, aurait resserré les liens fédératifs du grand empire; et celle que le chef de la chrétienté avait sur les fidèles d'Angleterre, d'Irlande, de Russie, de Prusse, d'Autriche, de Hongrie, de Bohême, fut devenue l'héritage de la France; cela seul explique ce discours qu'avait retenu, mais que ne pouvait s'expliquer l'évêque de Nantes. Un jour, à Trianon, il représentait avec énergie l'utilité et l'importance dont était le chef visible de l'église de Jésus-Christ pour l'unité de la foi. „*Monsieur l'évêque, soyez sans inquié-*
„*tude, la politique de mes états est intimement*
„*liée avec le maintien et la puissance du pape;*
„*il me faut qu'il soit plus puissant que ja-*
„*mais, il n'en aura jamais autant que ma po-*
„*litique me porte à lui en desirer.*“ L'évêque

parut étonné, branla la tête, et se tut: quelques semaines après il voulut relever ce propos; mais il ne put y parvenir, Napoléon n'avait que trop parlé.

C'est un fait constant qui deviendra démontré tous les jours d'avantage, que Napoléon aimait sa religion, qu'il la voulait faire prospérer, l'honorer; mais s'en servir comme un moyen social pour réprimer l'anarchie, consolider sa domination en Europe, accroître la considération de la France et l'influence de Paris, objet de toutes ses pensées: à ce prix il eût tout fait pour la propagande, les missions étrangères, et pour étendre, accroître la puissance du clergé. Déja il avait reconnu les cardinaux comme les premiers de l'état; ils avaient le pas dans le palais sur tout le monde: tous les agents de la cour papale eussent été dotés avec magnificence, de manière à ce qu'ils n'eussent rien à regretter de leur existence passée. C'est par une suite de tout cela, qu'il était sans cesse occupé de l'amélioration, de l'embellissement de Paris: ce n'était pas seulement par amour des arts, mais aussi par une suite de son système. Il fallait que Paris fût la ville unique, sans comparaison avec toutes les autres capitales: les chefs-d'oeuvre des sciences et des arts, les musées, tout ce qui avait illustré les siècles passés s'y devaient trouver réunis; les palais, les théâtres devaient être au-dessus de tout ce qui existe. Napoléon regrettait de ne pouvoir y transporter l'église de Saint-Pierre de Rome; il était choqué de la mesquinerie de Notre-Dame.

V^e^ NOTE. — SUR LES BULLES.

(Volume II, page 145.)

„Les contestations du pape avec Napoléon datent de la fin „de 1805: j'en dirai la cause ailleurs. Pendant qu'elles duraient „jusqu'en 1809, des bulles furent données à plusieurs évêques „dans la forme ordinaire. Les différends s'aggravant, le pape „commença à omettre le nom de Napoléon dans ses bulles: „une bulle fut délivrée dans cette forme. Sur l'observation „qui en fut faite au conseil d'état, Napoléon ordonna de pas„ser outre, et de publier la bulle. Il s'exprima avec légèreté „sur cette omission, en disant que son nom y fût ou n'y fût „point, la bulle n'en était pas moins bonne, et que cela ne lui „faisait rien du tout. En quoi il avait tort: car il ne s'agis„sait point de lui personnellement, mais d'un droit de souve„raineté, chose qui ne doit jamais être traitée légèrement."

Les formes établies par le concordat de 1801 étaient les mêmes que les formes établies par le concordat de François 1^er^. Ces formes étaient en elles-mêmes une chose insignifiante; cependant Napoléon n'eût pas été fâché de les changer, et s'étant aperçu que la cour de Rome affectait de ne plus prononcer son nom, il fit proposer que désormais les bulles ne fussent plus demandées directement par lui au pape, mais le fussent par le ministre du culte; et qu'en conséquence, il ne fût plus fait mention de son nom dans les bulles d'institution, bien entendu que du reste il ne serait rien changé à la formule qui constatait que la cour de Rome ne nommait pas les évêques, *motu pro-*

prio. Le pape comprit parfaitement le piége. Cela n'avait pour but que de faire descendre le saint-siège en le faisant correspondre avec un ministre comme les autres évêques ; il se refusa d'adopter cet expédient qui empirait sa position; il fit fort bien: dans l'état de splendeur où était le trône impérial, le pape ne pouvait faire rejaillir rien sur lui, tandis que l'étiquette du palais impérial, les communications directes avec le souverain, distinguaient l'évêque de Rome et maintenaient sa splendeur et son rang.

Cette proposition eut ce bon effet, qu'elle fit sentir à la cour de Rome combien les temps étaient changés. L'empereur avait fait offrir de lever cette difficulté en rétablissant la pragmatique: que lui renoncerait à nommer aux évêchés, pourvu que l'institution canonique fût donnée par le synode métropolitain. Mais ce n'était pas à la cour de Rome qu'il fallait apprendre que la couronne n'aurait perdu aucune de ses prérogatives, puisque les chapitres qui avaient tant besoin du gouvernement, lui eussent eux-mêmes accordé la nomination, tandis que le saint-siège eût réellement perdu toute intervention dans l'église de France.

VI^e^ NOTE. — PRISONS D'ÉTAT.

(Volume II, page 269.)

„Napoléon a appesanti sa main sur un grand nombre de „membres du clergé, surtout en 1813. Les mémoires de Sainte-„Hélène, que je crois sincères sur cet article, articulent qu'il „y a eu plus de 500 captifs parmi le clergé. Sûrement cela „est bien déplorable; un seul serait trop. Mais est-ce seule-„ment sur des prêtres, ou sur des hommes pris en flagrant „délit de contraventions à leurs engagements et aux lois de „leurs pays, que les coups sont tombés? En quel pays cela „serait-il toléré, ou resterait impuni? Ici la vérité force à „des aveux pénibles."

Il est singulier de voir citer le manuscrit de Sainte-Hélène comme une autorité; cet ouvrage est sans doute l'oeuvre d'un homme d'esprit, mais qui est parfaitement ignorant des matières qu'il traite. Il dit que le nombre des prêtres arrêtés a été de cinq cents: le fait est qu'il n'y a jamais eu plus de cinquante-trois prêtres retenus par suite des discussions avec Rome: ils l'ont été légitimement. Le cardinal Piétro, parce qu'il était à la tête de la correspondance avec la petite église, pour établir des vicaires apostoliques, ce qui était contraire aux principes de l'église gallicane et à la sûreté de l'état; le cardinal Pacca, parce qu'il avait signé la bulle d'excommunication, dont on ne sut aucun mauvais gré au pape, mais dont on fit retomber la responsabilité sur le [illegible]re qui l'avait signée; l'intention était,

si quelque individu eût été assassiné à Rome, par suite de cette bulle, de prendre ce cardinal à partie; mais elle excita partout le plus grand mépris, ce qui fut un grand bonheur pour les cardinaux et les prélats de la cour de Rome. Le vicaire de Paris, d'Astros, était en correspondance avec le cardinal Piétro: il avait reçu et colporté clandestinement des bulles inconnues et non reçues en France; ce qui était contre les principes de l'église gallicane, et caractérisé comme délit par le code pénal.

Mais comment cinq cents prêtres auraient-ils été arrêtés pour les affaires de l'église, lorsque, dans les six prisons d'état, il n'y avait, à cette époque, que deux cents quarante-trois individus, en tout, qui se composaient: 1° de prêtres qui étaient dans le cas ci-dessus, d'émigrés définitivement maintenus sur la liste, ayant porté les armes contre la nation, d'agents de l'Angleterre ou des puissances étrangères, qui avaient violé leur ban; et, s'ils eussent été traduits devant les tribunaux, ils auraient été sur-le-champ condamnés à mort, rigueur que l'on ne voulait pas exercer. 2° De chefs des chouans ou agents de la guerre civile, condamnés à mort, mais qu'on retenait parce qu'ils avaient fait des révélations, et qu'on avait besoin de leurs connaissances, soit pour les confronter avec les nouveaux Vendéens que l'on arrêtait, soit pour obtenir des renseignements sur les localités et les événements passés qu'il était utile d'approfondir. 3° D'émigrés amnistiés, mais soumis à la surveillance, qui avaient tramé des conspirations contre l'é-

tat et le gouvernement: si on les eût traduits aux tribunaux, ils eussent été condamnés à mort; mais l'instruction du procès eût contribué à entretenir l'inquiétude publique sur le danger que courait la France de perdre son chef. D'ailleurs, quelques-uns de ces complots étaient criminels, mais si bêtes, tel que celui du baron de la Rochefoucauld et du commissaire des guerres de l'armée de Condé, Vaudricourt, qu'il était suffisant de garder ces individus dans les prisons d'état jusqu'à la paix. 4° Des hommes de basse classe, couverts de crimes prévôtaux, mais tenant à des bandes encore existantes, que les jurés n'avaient pas osé condamner, quoiqu'ils fussent convaincus de leur culpabilité, dans la crainte de leurs complices. Un procès-verbal signé des juges du tribunal qui avaient présidé aux débats, constatait ces faits; un autre procès-verbal du préfet et du conseil de préfecture était à l'appui, et demandait que ces personnes ne fussent pas mises en liberté, ce qui eût été dangereux pour la tranquillité publique: tels étaient les gens qui composaient le nombre des deux cents quarante-trois détenus dans les six prisons d'état, pour un empire de quarante millions de population, qui était agité par des guerres étrangères, qui sortait d'une terrible révolution, qui avait soulevé toutes les bases de la société, et qui avait été en proie à la guerre civile. Un pareil résultat est sans exemple dans l'histoire des nations, puisque, dans l'état ordinaire, il n'est pas d'état, en Europe, qui n'ait un nombre *plus considérable* de personnes arrêtées,

écrouées dans les prisons, par diverses autorités, sous des formes approuvées par les lois. Ces deux cents quarante-trois individus, nombre qui depuis a toujours diminué, étaient retenus dans six maisons: Vincennes en était une; c'était donc, l'une portant l'autre, trente à quarante individus.

Ces prisons d'état furent instituées par un décret délibéré au conseil d'état, le 3 mars 1810: c'était un réglement libéral et un acte d'administration bienfaisant, mais qui, mal compris, a fait naître les plus étranges idées dans les pays étrangers. — Sir Francis Burdett a reproché à Napoléon, dans une assemblée de Westminster, d'avoir établi six bastilles. Le décret était conçu en ces termes:

„Napoléon, empereur des Français, roi d'Ita-
„lie, protecteur de la confédération du Rhin,
„médiateur de la confédération Suisse, etc., etc.

„Sur le rapport de notre ministre de la po-
„lice générale. — Considérant qu'il est un cer-
„tain nombre de nos sujets détenus dans les
„prisons d'état, sans qu'il soit convenable ni
„de les faire traduire devant les tribunaux,
„ni de les faire mettre en liberté; — que plu-
„sieurs ont, à différentes époques, attenté à la
„sûreté de l'état, qu'ils seraient condamnés par
„les tribunaux à des peines capitales; mais
„que des considérations supérieures s'opposent
„à ce qu'ils soient mis en jugement: — que
„d'autres, après avoir figuré comme chefs
„bandes, dans les guerres civiles, ont été
„pris de nouveau en flagrant délit: —

„des motifs d'intérêt général défendent égale-
„ment de les traduire devant les tribunaux;
„— que plusieurs sont ou des voleurs de dili-
„gence, ou des hommes habitués au crime,
„que nos cours n'ont pu condamner, quoi-
„qu'elles eussent la certitude de leur culpabi-
„lité, et dont elles ont reconnu que l'élargis-
„sement serait contraire à l'intérêt et à la sû-
„reté de la société; — qu'un certain nombre
„ayant été employé par la police, en pays
„étranger, et lui ayant manqué de fidélité, ne
„peut être ni élargi ni traduit devant les tri-
„bunaux, sans compromettre la sûreté de l'é-
„tat; — enfin que quelques-uns appartenant
„aux différents pays réunis, sont des hommes
„dangereux qui ne peuvent être mis en juge-
„ment, parce que leurs délits sont ou politi-
„ques ou antérieurs à la réunion, et qu'ils
„ne pourraient être mis en liberté sans com-
„promettre les intérêts de l'état. — Considé-
„rant cependant qu'il est de notre justice de
„nous assurer que ceux de nos sujets qui sont
„détenus dans des prisons d'état, le sont pour
„causes légitimes, en vue d'intérêt public, et
„non par des considérations et des passions
„privées; — qu'il convient d'établir pour l'exa-
„men de chaque affaire, des formes légales et
„solennelles; et qu'en faisant procéder à cet
„examen, rendre les premières décisions dans
„un conseil privé, et revoir, de nouveau, chaque
„année les causes de la détention pour recon-
„naître, si elle doit être prolongée, nous pour-
„voirons également à la sûreté de l'état et à
„celle des citoyens. — Notre conseil d'état en-

„tendu, nous avons décrété et décrétons ce „qui suit:

„Titre premier — *Des formalités à obser-„ver pour la détention dans les prisons d'état.* „— Art. 1. Aucun individu ne pourra être „détenu dans une prison d'état, qu'en vertu „d'une décision rendue sur le rapport de no-„tre grand-juge, ministre de la justice, ou de „notre ministre de la police, dans un conseil „privé, composé comme il est établi dans les „dispositions de l'acte des constitutions du 16 „thermidor an X, titre 10, art. 86. — 2. La „détention autorisée par le conseil privé, ne „pourra se prolonger au-delà d'une année, „qu'autant qu'elle aura été autorisée, dans un „nouveau conseil privé, ainsi qu'il va être „expliqué. — 3. A cet effet, dans le cours du „mois de décembre de chaque année, le ta-„bleau de tous les prisonniers d'état sera mis „sous nos yeux, dans un conseil privé spécial. „— 4. Le tableau contiendra les noms des pri-„sonniers d'état, leurs prénoms, âge, domicile, „profession, le lieu de leur détention, son épo-„que, ses causes, la date de la décision du con-„seil ou des conseils privés qui l'auront auto-„risée. — 5. Une colonne d'observations con-„tiendra l'analyse des motifs pour faire cesser „ou prolonger la détention de chaque prison-„nier. — 6. Chaque année, avant le premier „janvier, la décision du conseil privé, sur cha-„que prisonnier, expédiée par le ministre se-„crétaire d'état, et certifiée par notre grand-„juge, ministre de la justice, sera envoyée par „lui au ministre de la police et au procureur-

„général de la cour d'appel du ressort. — „7. Le ministre de la police enverra au commandant de chaque prison d'état, une expédition en forme, de lui certifiée, des décisions concernant ceux qui sont détenus. — „8. Chacune de ces décisions sera transcrite „sur un registre tenu à cet effet dans les formes voulues par les lois, et notifié à chaque „détenu.“

„Titre II. — *De l'inspection des prisons d'état.* — Art. 9. Chaque prison sera inspectée au moins une fois par an avant le rapport du conseil privé dont il est parlé à l'article 5. par un ou plusieurs conseillers d'état „par nous désignés, sur le rapport de notre „grand-juge, ministre de la justice, avant le „1^er^ septembre de chaque année. — 10. Nos „commissaires visiteront toutes les parties de „la prison pour s'assurer, si nul n'est détenu „sans les formalités prescrites; si la sûreté, „l'ordre, la propreté, la salubrité, sont maintenus dans la prison. — 11. Ils entendront „séparément les réclamations de chaque détenu, leurs observations sur le changement „des circonstances qui ont pu les motiver, et „leurs demandes, afin d'être mis en jugement „ou en liberté. — 12. Ils feront mettre en „liberté tout individu détenu sans les autorisations exigées par les dispositions du titre „I^er^. — 13. Ils feront un rapport de leur mission et donneront leur avis sur chaque prisonnier. — 14. Cet avis sera toujours mis „sous les yeux du conseil privé, dont il est „parlé au titre I^er^, article 5, ci-dessus. —

„15. Avant le 15 février de chaque année, le „procureur-général de la cour impériale du „ressort vérifiera par un de ses substituts ou „des procureurs impériaux sous ses ordres, si „nul n'est détenu dans les prisons d'état, si„tuées dans son ressort, sans les formalités „ci-dessus prescrites; si les registres sont te„nus régulièrement: il sera dressé de cette vi„site un rapport, lequel sera envoyé à notre „grand-juge, ministre de la justice; et en cas „de contraventions ou de détentions faites ou „prolongées illégalement, le commissaire chargé „de la visite fera mettre les prisonniers déte„nus en liberté.

„Titre III. — *Des individus mis en sur„veillance.* — Art. 16. Le tableau de tous les „individus mis en surveillance sera mis sous „nos yeux par notre ministre de la police „dans le conseil privé, spécial et annuel, dont „il est parlé dans l'article 3. — 17. Ce ta„bleau sera dressé dans la forme prescrite „pour les prisonniers d'état, à l'article 4. et au „lieu de la décision du conseil celle qui aura „ordonné la surveillance sera mentionnée. — „18. Il sera statué dans le conseil privé, sur „la prolongation ou la cessation de la sur„veillance.

„Titre IV. — *Du régime et administration „des prisons d'état.* — Section 1re. — De la „surveillance des prisons. — Art. 19. La garde „et l'administration de chaque prison d'état „seront confiées à un officier de gendarmerie, „qui aura sous ses ordres la troupe affectée à

„la garde de la prison, et déterminera les me-
„sures de sûreté et de précaution pour empê-
„cher l'évasion. — 20. Il y aura un con-
„cierge pour la surveillance intérieure et la
„tenue des registres. Le concierge aura sous
„ses ordres un nombre suffisant de gardiens.
„— 21. Le commandant militaire sera
„choisi par nous sur la présentation de notre
„ministre de la police générale, lequel sera
„chargé exclusivement de tout ce qui est re-
„latif à l'administration des prisons d'état, à
„l'entretien des bâtiments y affectés, à la nour-
„riture, habillement et garde des prisonniers.
„— 22. Le concierge sera nommé et révoca-
„ble par notre ministre de la police générale.
„— 23. Les commandants, concierges, et gar-
„diens, seront responsables chacun en ce qui
„le concerne de la garde des détenus. — 24.
„Si, par négligence, ou par quelque cause que
„ce soit, ils favorisent l'évasion d'un détenu,
„ils seront destitués et poursuivis conformé-
„ment aux lois. — Section 2. — Des relations
„des préposés avec l'autorité. — 25. Le con-
„cierge sera subordonné au commandant, il
„recevra ses ordres. — 26. Le commandant
„correspondra avec notre ministre de la po-
„lice générale et le conseiller d'état de l'arron-
„dissement. Il sera sous la surveillance du
„préfet. — 27. Le concierge pourra être pro-
„visoirement suspendu et remplacé par le pré-
„fet. — Section 3. — Du régime intérieur.
„— 28. Le concierge tiendra un registre exact
nus entrants et sortants, et y trans-
ordres en vertu desquels ils sont dé-
„te-

„tenus. — 29. Aucun ordre de sortie ne pourra „être exécuté sans notification au commandant, „de la décision du conseil privé qui l'aura or„donné. — 30. Tout concierge ou gardien qui „favoriserait la correspondance clandestine „d'un détenu mis au secret, sera destitué et „puni de six mois de prison. — 31. Le com„mandant ne pourra, sous peine de destitution, „se permettre, sous quelque prétexte que ce soit, „de faire sortir avec lui, avec le concierge, „ou avec des surveillants, les détenus confiés „à sa garde. — 32. En cas de maladie d'un „détenu, le commandant désignera l'officier „de santé qui le visitera et le traitera. — „33. Il est accordé à chaque détenu qui le re„querra, une somme de 2 francs par jour, ou „la nourriture ordinaire, à titre de secours „pour son entretien. — 34. Les détenus con„serveront la disposition de leurs biens, s'il „n'en est autrement ordonné. — 35. A cet „effet, ils donneront, sous la surveillance du „commandant, tous pouvoirs et quittances né„cessaires. Les sommes qu'ils recevront ne „pourront leur être remises qu'en sa présence „et avec son autorisation.

„Titre V. — *Du nombre des prisons d'état.* „— Art. 36. Il n'y aura de prison d'état que „dans les lieux ci-après désignés. — 37. Nul „prisonnier d'état ne pourra être détenu, si „ce n'est en dépôt, et pour passage, dans d'au„tres lieux que les prisons d'état désignées „nous. — 38. Les prisons d'état sont éta „dans les châteaux de Saumur, Ham, If, „krone, Pierre Chatel, Fenest

„et Vincennes. — 39. Notre grand-juge, mi-„nistre de la justice, nos ministres de la guerre, „de la police générale et du trésor public, sont „chargés chacun en ce qui le concerne de l'ex-„écution du présent décret qui sera inséré au „Bulletin des lois etc.“

La France entière eût été révoltée, si l'on eût rétabli des lettres de cachet; les quarante magistrats du conseil d'état n'eussent pas délibéré un pareil réglement: il faudrait que Napoléon fût bien insensé, s'il voulait attenter à la liberté civile, d'avoir proclamé, inséré au bulletin des lois, des réglements contraires à toutes nos constitutions, même à celle, avant 1789, réclamée par les parlements.

Sous la convention, les lois des suspects et de l'émigration avaient donné naissance à un grand nombre de prisons d'état: il y en eut plus de deux mille, contenant jusqu'à soixante mille personnes. Pendant la première partie du regne du directoire, ce nombre diminua beaucoup. Toutes ces prisons cessèrent successivement d'exister: le nombre des prisonniers d'état fut à peu près réduit à trois mille; ils furent écroués dans les prisons ordinaires: l'inspection en était entre les mains de l'administration, surtout de la police. Les commissaires de police et le ministre étaient magistrats de sûreté; ils avaient autorité pour faire écrouer: un article spécial des constitutions donnait ce droit au ministre de la police ou à l'administration, en cas de complot contre l'état. Ce nombre de prisonniers aug-
, en 1799, après la révolution de prai-

rial, par l'exécution de la loi des ôtages. Il y avait aussi neuf mille personnes arrêtées lors du 18 brumaire; elles furent mises en liberté pour la plûpart: il en restait à peine douze cents appartenant aux catégories ci-dessus, au moment de l'empire.

La police exerçait le plus déplorable arbitraire. On sentit la nécessité de rendre la surveillance des prisons aux tribunaux, d'autoriser les procureurs impériaux à les visiter, et à mettre en liberté tout ce qui n'était pas dans les mains de la justice. La police des prisons fut rendue aux tribunaux; la police ne put plus retenir personne dans les maisons ordinaires; les prisonniers d'état, dont il est parlé ci-dessus, furent placés sous l'administration immédiate du ministre de la police, avec faculté aux procureurs impériaux de visiter, d'examiner les écrous même de ces prisonniers d'état, et de faire mettre en liberté tous les individus qui ne seraient pas arrêtés en vertu d'une décision du conseil privé, ordonnant moins d'un an de détention, contresignée du grand-juge. Dés ce moment, la liberté fut assurée en France; tout prisonnier put s'adresser aux magistrats: le ministre de la police et ses agents furent ainsi dépouillés de cet effroyable arbitraire, d'arrêter de leur propre volonté un individu, et de le conserver dans leurs mains sans que la justice puisse s'en saisir, *ipso facto*. Ainsi, au lieu d'un écrou émané d'un simple commissaire de police, il fallait une délibération du conseil pour retenir un prisonnier dans les

sion avait prononcé son opinion, si l'administration ne l'eût pas écoutée, elle en eût fait un rapport au sénat. Mais il ne faut pas croire que, parce que cette commission de la liberté individuelle n'a jamais fait de bruit, n'a jamais débité de grandes harangues, n'a pas voulu faire parler d'elle, elle n'ait pas été d'une grande utilité. Si les prisons d'état eussent contenu, comme une bastille, des citoyens victimes de quelques intrigues, ou du mécontentement du prince, cette seule intervention eût été suffisante pour faire cesser ces abus. C'est également une erreur de croire que le corps législatif n'ait eu aucune intervention dans la confection des lois; les commissions législatives discutaient avec les conseillers d'état, et méditaient les projets de lois: cette influence n'était pas tumultueuse, mais elle n'en était pas moins réelle.

Un fait arrivé à Danzig donna lieu à l'empereur de méditer le décret sur les prisons d'état. Un vieillard était retenu depuis cinquante ans dans une tour de Weichselmünde; il avait perdu la mémoire: il était impossible de connaître à qui il était, ni les raisons qui l'avaient fait retenir prisonnier. Il voulait la stricte exécution de la loi qui prescrit que, dans tous les cas ordinaires, les individus fussent mis dans les mains d'un magistrat dans les vingt-quatre heures de l'arrestation; et, dans les cas extraordinaires, tenant à la nature des circonstances, il ne pût y avoir d'exception que [illegible]r un an, et que la détention, dans ce cas, prononcée par un conseil privé de seize

personnes, sur le rapport du chef de la justice. Ce réglement d'administration peut avoir excité de vaines réclamations. On parle dans les sociétés, sans rien approfondir; le titre était peut-être un tort: il fallait appeler ces maisons *prisons d'exécutions pour les individus soumis à la surveillance générale.* Aucun peuple n'a joui d'une liberté civile plus étendue que le peuple français sous Napoléon: il n'est aucun état en Europe qui n'ait un plus grand nombre d'individus arrêtés, écroués dans les prisons sous divers titres ou formules, qui ne sont pas sous un procès *pendant* aux tribunaux. Un pays où le brigandage de la presse, sur les quais et les places publiques, est autorisé par la loi, ne doit pas se vanter de jouir d'une vraie liberté civile; elle n'existe pas pour le bas peuple en Angleterre, quoiqu'elle soit réelle pour le gentleman (ce mot ne veut pas dire gentilhomme, mais homme bien élevé). Si on comparaît la législation criminelle d'Angleterre avec celle de France, on verrait les abus de la première, et son imperfection comparativement à la seconde. Quant à la législation criminelle de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et des autres états de l'Europe, il suffit de dire qu'il n'y a publicité ni dans l'instruction, ni dans les débats et les confrontations: aussi les lois de Napoléon sont fort chères aux Italiens, et dans tous les pays où elles ont été mises en vigueur; les habitants ont obtenu, comme une grace, qu'elles continuassent à être la loi du pays.

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA F DE SAINT-DOMINGUE.

Cet ouvrage intéressant, sous plus de vue, est écrit par un officier-g fait la campagne de Saint-Doming sous les ordres du capitaine-génér s'il contient quelques jugements ha que l'auteur a manqué de renseign bon nombre de pièces officielles sont encore secrètes.

Ire NOTE.

ville, commissaire du directoire exécutif: il traitait en sa présence, directement et secrètement, avec les Anglais, et couvrait ce représentant de la métropole de tant d'outrages, qu'il l'avait obligé à retourner en France. Mais le général Hédouville, inquiet sur les vues de Toussaint-Louverture, donna, avant d'abandonner la colonie, des pouvoirs indépendants de ce chef de noirs au général Rigaud, chef des hommes de couleur, et lui confia l'autorité sur toute la partie du sud de Saint-Domingue, qui se trouva ainsi divisée en deux; le nord, sous Toussaint, où dominaient les noirs; le sud, sous Rigaud, où dominaient les hommes de couleur. Une guerre civile effroyable ne tarda pas à éclater entre les deux partis. Le directoire parut y sourire et mettre dans sa durée la garantie des droits de la métropole. Cette guerre était dans toute sa force au commencement de 1800.

La première question dont eut à s'occuper le premier consul en arrivant au gouvernement, fut de savoir s'il convenait aux intérêts de la métropole de nourrir et alimenter cette guerre civile, ou s'il fallait la faire cesser. Après de mûres réflexions et quelques jours d'hésitation, il se décida pour ce dernier parti:

1° Parce qu'une politique fallacieuse, ayant pour but d'entretenir la guerre civile, était indigne de la grandeur et de la générosité de la nation, et finirait par indisposer également les deux partis contre la métropol[illegible]e que les guerres civiles, au lieu d[illegible] trempent et aguerissent les peup[illegible]

le moment serait arrivé de rétablir l'autorité de la métropole, on aurait affaire à des hommes plus redoutables; 3° parce que, si cette guerre civile continuait, les habitants perdraient toute espèce d'habitude du travail, et la colonie, le peu qui lui restait de son ancienne prospérité. Ainsi la morale comme la politique étaient ici d'accord pour arrêter au préalable l'effusion du sang français; mais quel moyen fallait-il employer? Le directoire avait tenté d'établir le *statû quô* entre les deux partis; les passions qui animaient les noirs et les hommes de couleur, étaient trop violentes pour être contenues, lorsque la métropole n'avait aucun moyen de répression; les hommes de couleur étaient sans doute plus braves, plus aguerris que les noirs: mais ils étaient si inférieurs en nombre, qu'il était facile de prévoir l'époque où ils succomberaient. Le triomphe des noirs serait marqué par l'égorgement et la destruction totale des hommes de couleur; ce qui serait une perte irréparable pour la métropole, qui ne pouvait espérer de rétablir son autorité qu'en se servant de l'influence de ceux-ci contre les noirs.

Le premier consul résolut donc de s'appuyer au plus fort, de retirer les pouvoirs qu'avait le général Rigaud, de le rappeler en France, de désarmer les hommes de couleur, d'étendre les pouvoirs de Toussaint sur toute la colonie, et de le nommer général en chef de Saint-Domingue, et de donner toute sa confiance aux noirs.

Le Vincent, directeur des fortifica-
ti -Domingue, était fort avant dans

la confiance du chef des noirs, dont il était le chargé d'affaires: il se trouvait alors à Paris. Le premier consul le fit appeler, lui fit connaître sa partialité pour les noirs, sa confiance entière dans le caractère de Toussaint, et le renvoya dans la colonie, porteur: 1° du décret qui nommait Toussaint-Louverture, général en chef de Saint-Domingue; 2° de la constitution de l'an VIII; 3° d'une proclamation aux noirs, où il leur disait: *Braves noirs, souvenez-vous que la France seule reconnait votre liberté!* Il joignit au colonel Vincent deux autres commissaires. Cette commission fut chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir le calme et faire cesser les hostilités. Cette sage politique eut les plus heureux effets. Rigaud repassa en France, les hommes de couleurs posèrent les armes, l'autorité des noirs fut reconnue sans contradiction dans toute la colonie, ils se livrèrent à l'agriculture; la colonie parut un moment renaître de ses cendres; les blancs furent protégés; les hommes de couleur même, garantis par l'influence morale de la métropole, respirèrent et se remirent des pertes qu'ils avaient faites. Les années 1800 et 1801 furent deux années de prospérité pour la colonie; l'agriculture, les lois, le commerce refleurirent sous le gouvernement modéré de Toussaint-Louverture; l'autorité de la métropole reconnue et respectée (au moins en apparence), Toussaint-Louverture rendait compte exactement tous les mois au re de la marine.

Cependant les vraies dispositions des chefs des noirs ne pouvaient pas échapper au gouvernement français. Toussaint continuait à avoir des intelligences secrètes à la Jamaïque et à Londres; il se permettait dans son administration des irrégularités qui ne pouvaient pas être attribuées à l'ignorance. Il avait constamment éludé l'ordre réitéré de faire écrire en lettres d'or sur les drapeaux, ces termes de la proclamation du premier consul: *Braves noirs, souvenez-vous que la France seule reconnait votre liberté.*

Lorsque l'amiral Gantheaume appareilla de Brest au commencement de 1801, avec une division de troupes sous les ordres du général Sahuguet, il embarqua à son bord un bon nombre de noirs et d'hommes de couleur de créoles destinés pour Saint-Domingue. Toussaint en parut vivement inquiet; l'on sut que dès lors il avait résolu de refuser l'entrée aux troupes françaises, si elles étaient au-dessus de deux mille hommes, et d'incendier le Cap, si l'armée de Sahuguet était assez forte pour qu'il ne pût pas défendre la ville; mais l'amiral Gantheaume donna dans la Méditerranée, il était destiné pour l'Égypte.

La situation prospère où se trouvait la république dans le courant de 1801, après la ; de Lunéville, faisait déja prévoir le mo- t où l'Angleterre serait obligée de poser rmes, et où l'on serait maître d'adopter parti définitif sur Saint-Domingue. Il s'en senta alors deux aux méditations du pre- er consul: le 1^er^, de revêtir de l'autorité

civile et militaire et du titre de gouverneur-général de la colonie, le général Toussaint-Louverture; de confier les commandements aux généraux noirs; de consolider, légaliser l'ordre de travail établi par Toussaint, qui, déja, était couronné par les plus heureux succès; d'obliger les fermiers noirs à payer un cens annuel ou redevance aux anciens propriétaires français; de conserver à la métropole le commerce exclusif de toute la colonie, en faisant surveiller les côtes par de nombreuses croisières. Le deuxième parti consistait à reconquérir la colonie par la force des armes, à rappeler en France tous les noirs qui avaient occupé des grades supérieurs à celui de chef de bataillon, à désarmer les noirs en leur assurant la liberté civile, et en restituant les propriétés aux colons. Ces projets avaient chacun des avantages et des inconvénients. Les avantages du premier étaient palpables: la république aurait une armée de 25 à 30,000 noirs qui ferait trembler toute l'Amérique; ce serait un nouvel élément de puissance qui ne lui coûterait aucun sacrifice, ni en hommes, ni en argent. Les anciens propriétaires perdraient sans doute les trois quarts de leur fortune; mais le commerce français n'y perdrait rien, puisqu'il jouirait toujours du privilège exclusif. Le deuxième projet était plus avantageux aux propriétaires colons, il était plus conforme à la justice; mais il exigeait une guerre qui traînerait la perte de beaucoup d'hommes d'argent: les pretentions contraires des nouveaux hommes de couleur, des propriétés

blancs, seraient toujours un objet de discorde, d'embarras pour la métropole; Saint-Domingue serait toujours sur un volcan, aussi le premier consul inclinait pour le premier parti, parce que c'était celui que paraissait lui conseiller la politique, celui qui donnerait le plus d'influence à son pavillon dans l'Amérique. Que ne pouvait-il pas entreprendre avec une armée de 25 à 30,000 noirs sur la Jamaïque, les Antilles, le Canada, sur les États-Unis même, sur les colonies espagnoles? Pouvait-on mettre en compensation de si grands intérêts politiques avec quelques millions de plus ou de moins qui rentreraient en France? Mais un pareil projet avait besoin du concours des noirs; il fallait qu'ils montrassent de la fidélité à la mère-patrie, et à la république qui leur avait fait tant de bien. Les enfants des chefs noirs élevés en France dans les écoles coloniales, établies à cet effet, resserraient tous les jours d'avantage les liens de ces insulaires avec la métropole. Tel était l'état de Saint-Domingue et la politique adoptée par le gouvernement français à son égard, lorsque le colonel Vincent arriva à Paris. Il était porteur de la constitution qu'avait adoptée de sa pleine autorité Toussaint-Louverture, qui l'avait fait imprimer et mise à exécution, et qu'il notifiait à la France. Non-seulement l'autorité, mais même l'honneur et la dignité de la république étaient outragés: de toutes les manières de proclamer son indépendance et d'arborer le drapeau de la rebellion, Toussaint-Louverture avait choisi la plus outrageante,

celle que la métropole pouvait le moins tolérer. De ce moment, il n'y eut plus à délibérer, les chefs des noirs furent des Africains ingrats et rebelles avec lesquels il était impossible d'établir aucun système. L'honneur, comme l'intérêt de la France, voulurent qu'on les fit rentrer dans le néant. Ainsi la ruine de Toussaint-Louverture, les malheurs qui pesèrent sur les noirs, furent l'effet de cette démarche insensée, inspirée sans doute par les agents de l'Angleterre, qui, déja, avait pressenti tout le mal qu'éprouverait sa puissance, si les noirs se contenaient dans la ligne de modération et de soumission, et s'attachaient à la mère-patrie. Il suffit, pour se faire une idée de l'indignation que dut éprouver le premier consul, de dire que Toussaint, non-seulement s'attribuait l'autorité sur la colonie pendant sa vie, mais qu'il s'investissait du droit de nommer son successeur, et voulut tenir son autorité, non de la métropole, mais de lui-même, et d'une soi-disant assemblée coloniale qu'il avait créée; et comme Toussaint-Louverture était le plus modéré des généraux noirs que Dessalines, Christophe, Clervaux etc., étaient plus exagérés, plus désaffectionnés et plus opposés encore à l'autorité de la métropole, il n'y eut plus à délibérer: le premier parti n'était plus praticable, il fallut se résoudre à adopter le deuxième, et à faire le sacrifice qu'il exigeait.

II^e^ NOTE.

(Volume II, chap. XI.)

Les liaisons du colonel Vincent avec les noirs et la grande confiance qu'avait en lui Toussaint-Louverture, l'avaient rendu depuis longtemps suspect à l'administration, qui, cependant, employait cet officier pour influer et convaincre, autant que possible, les noirs de ses bonnes dispositions à leur égard. Mais, lorsqu'il se présenta porteur de la déclaration de l'indépendance des Noirs, et qu'il parut vouloir la justifier, il inspira un sentiment de dégoût que l'on dissimula pour ne pas donner l'éveil à Toussaint, et pour recueillir les renseignements précieux que ce colonel avait sur la position militaire des noirs, et sur les fortifications qu'ils avaient élevées dans les mornes; cela fait, on lui ordonna de se tenir désormais étranger aux affaires de Saint-Domingue: il fut mis à la disposition du ministre de la guerre pour être employé dans son grade. Il désira être dans un pays chaud, et il obtint la direction des fortifications de la Toscane. Il assista plusieurs années de suite, au conseil des travaux du mois de janvier, comme directeur des fortifications, qui se tenait en présence de l'empereur, et il fit adopter ses plans pour les châteaux des Présides, de Florence, de Livourne et de Porto-Ferrajo. Il se plaisait à Florence où il maria une de ses filles. Tout cela ne devait pas donner lieu à des *assertions de libelles qui déshonorent un ouvrage historique.* Le premier consul n'a pas pu faire

part

part de ses projets sur Saint-Domingue qui devaient rester secrets, et pouvaient être exécutés quelques mois après, à une personne qui était l'agent de Toussaint, et dont les machinations secrètes n'étaient plus un mystère: il n'a pas pu non plus lui communiquer ses négociations avec la cour de Londres, et cela pour l'expédition de Saint-Domingue par une notion préparatoire, puisqu'il n'y a eu ni notes, ni pourparlers, ni négociations avec l'Angleterre pour l'expédition de Saint-Domingue.

III^e^ NOTE.

(Volume II, chap. XII.)

Il contient le départ de France de l'armée du capitaine-général Leclerc, son arrivée à Saint-Domingue, et ses premières opérations. Il y est dit:

„ 1° Que Napoléon avait, dans son cabinet particulier, plu-„sieurs fonctionnaires de la colonie qui rédigeaient des instruc-„tions secrètes, sans que l'homme de mer expérimenté, qui „tenait à cette époque le porte-feuille de la marine, eût été „appelé à donner son avis, même sur les détails nautiques de „l'expédition: il n'avait eu qu'à signer, pour copie conforme, „les instructions déja revêtues de l'approbation et de la signa-„ture du premier consul; que le temps que les flottes de Brest, „de Rochefort, de Lorient, ont mis à se rallier au cap Samana, „empêcha l'expédition de surprendre Toussaint-Louverture; „2° que les négociations entamées par le cabinet de Saint-„Cloud auprès des cabinets étrangers, relativement à „tion, en avaient ébruité les détails; 3° que les in„secrètes sur l'expédition de Saint-Domingue

„dre positif de ne souffrir aucune vacillation dans les princ
„pes de leur exécution, ce qui fut la cause que le général L
„clerc dut perdre un jour pour opérer la descente et surpre
„dre le Cap..... que l'à-propos fait tout à la guerre..... et qu
„est toujours dangereux de *prescrire des mesures de detai*
„*etc.*, *etc.*

Le premier consul n'agissait dans toutes l parties que par l'intermédiaire de ses ministre S'il n'eût pas eu confiance dans le ministre d la marine, Decrès, qui l'empêchait de le re voyer et d'en prendre un autre? Etait-ce l'i fluence dont il jouissait dans les autorités co stituées ou dans la nation; les victoires nav les qu'il avait remportées, ou le grand amou que lui portait le corps de la marine? to cela est donc absurde. Ce ministre a rédig toutes les instructions navales. S'il a jugé propos de donner trois points de rallieme aux escadres de Brest, Lorient et Rochefor le premier, au cap Finistère; le deuxième, au Canaries; le troisième, au cap Samana; c'e que cela était en usage de son temps, et su tout dans la guerre de 1778..... Si un m nistre signait des instructions contraires à so opinion et à son expérience, ce serait le pl bas et le plus vil de tous les hommes. Pou quoi donc dans un ouvrage historique désh norer un ancien ministre, officier général, e voulant le justifier? un ami maladroit est pl dangereux qu'un ennemi.

L'amiral Villaret-Joyeuse a mis quarant ix jours pour faire la traversée de Brest a ap, c'est-à-dire quatre ou cinq jours de pl

que la traversée moyenne d'un convoi; mais cette circonstance n'influe en rien sur l'incendie du Cap et la destinée de Saint-Domingue Il était impossible de surprendre Toussaint-Louverture, les armements qui se faisaient dans les ports de France fixaient les regards du monde, et les noirs avaient des agents et des amis à Paris, à Nantes, à Bordeaux, à Rochefort, à Anvers, à Amsterdam et à Londres. Les bâtiments américains couvraient l'océan; il ne se passait pas un seul jour qu'il n'en arrivât plusieurs dans les ports de la colonie. Les bâtiments américains sont bons marcheurs; d'ailleurs un navire qui navigue seul, a un grand avantage de marche sur un convoi. L'armement du général Gantheaume dans Brest, en janvier 1801, avait éveillé les noirs: ils avaient dès lors élevé des fortifications dans l'intérieur, y avaient réuni des magasins de poudre et de vivres, et pris la résolution de brûler le Cap et les villes, s'ils ne les pouvaient défendre, et de se retirer dans les mornes. Ce sont des officiers de génie blancs qui ont dirigé et tracé ces ouvrages. Tous les amiraux et les généraux commandant les troupes de débarquement et les escadres, soit celles de Brest, de Lorient, de Rochefort, de Cadix, de Toulon, avaient des ordres du ministre de la marine. Il était nécessaire pour leur éxécution que le général de terre et l'amiral se concertassent; en outre, l'amiral Villaret-Joyeuse, commandant en chef toutes les escadres, avait un ordre général pour les affaires de mer, comme le *capitaine-général* Leclerc pour les

affaires de terre. Ces ordres n'étaient
pour être publics mais n'étaient pas n
ce qu'on appele ordres secrets..... L
et la division qui devaient prendre po
du Port-au-Prince, étaient après celle
la plus importante. L'amiral Villaret-
et le capitaine-général Leclerc furent
de débarquer au Cap. Latouche-Trévill
mandant l'escadre de Rochefort, et le
de division Boudet, furent destinés à dé
au Port-au-Prince. L'amiral Latouche-
était le plus habile officier de notre ma
le plus ancien après l'amiral en chef.
néral Boudet avait fait la guerre des c
il était estimé des hommes de couleur,
nombreux dans la partie du sud. L'esc
Rochefort destinée pour Port-au-Princ
embarquer les hommes et les choses
étaient utiles pour cette opération. Ce
du ministre ne pourraient être changé
conséquence d'un concert du capitaine-
et de l'amiral. Il parait que le capitain
ral eut un moment l'idée de faire débar
division Boudet pour prendre possession
et en parla à l'amiral qui lui en fit se
inconvénients.

„L'amiral Latouche et le général
„ayant su en partant de France qu'ils
„à Port au-Prince, s'y sont préparés en
„quence. Si nous changeons ces disp
„du gouvernement arbitrairement, et q
„pédition du Port au Prince vienne à m
„vous et moi en serons responsables.“
pitaine-général Leclerc se rendit sur-le-

à ces considérations si sages, ne pouvant alléguer aucune nécessité, aucune urgence pour détourner les troupes du général Boudet de leur destination. Si l'amiral se fût rendu aux premiers desirs du capitaine-général, le général, Boudet ne fût pas arrivé au Cap une heure plûtôt; le Cap eût été également incendié, et il est probable que l'expédition du Port-au-Prince aurait manqué, et que cette ville aurait eu le même sort que celui de la capitale. C'est le défaut de pilotes qui a mis du retardement dans l'occupation du Cap, négligence impardonnable de la part de la marine, de ne s'en être pas pourvue avant de partir de Brest. Mais, quand l'amiral Villaret-Joyeuse eût été muni de pilotes, il eût donné tant d'abois et à toutes voiles en arrivant dans la rade du Cap, qu'il eût débarqué sur-le-champ ses troupes; le Cap n'en eût pas moins été incendié, puisqu'il ne fallait aux noirs que cinq ou six heures pour y parvenir, qu'ils avaient tout préparé et que leur résolution prise depuis longtemps était irrévocable.

Le premier consul hésita un moment, s'il devait ordonner au capitaine-général de ne pas effectuer son débarquement et de ne commencer les hostilités, que lorsque sa lettre à Toussaint-Louverture, dont étaient porteurs ses enfants, lui aurait été remise: mais cela eût eu de grands inconvénients; Toussaint eût fait courir ses enfants et la lettre après lui autant que cela lui aurait été convenable. On avait plusieurs exemples de ce genre d'astuce. Cela

eût donc exposé l'armée à perdre un temps bien précieux, et donner le temps aux noirs de revenir de leur première surprise. Ce fut sans doute une contrariété que les enfants de Toussaint-Louverture eussent éprouvé quelques jours de retardement à débarquer, mais cela n'a été d'aucune conséquence. Lorsqu'on réfléchit sur la conduite de Toussaint-Louverture avec le général Hedouville, pendant tout le règne du directoire, celle qu'il a tenue en 1800 et 1801, on voit que sa résolution était de périr ou d'arriver à l'indépendance, c'est-à-dire à ne souffrir dans la colonie la présence d'aucune force blanche de plus de 2,000 hommes. Toussaint savait bien qu'en proclamant sa constitution, il avait jeté le masque, et tiré l'épée du fourreau pour toujours.

IV^e^ NOTE.

(Volume II, chap. XVII, et chap. XVIII.)

Ces deux chapitres contiennent l'arrestation et le renvoi en France de Toussaint-Louverture, l'insurrection des noirs, et la mort du capitaine-général Leclerc.

Le capitaine-général Leclerc était un officier du premier mérite, propre à la fois au travail du cabinet et aux manœuvres du champ de bataille; il avait fait les campagnes de 1796 et 1797, comme adjudant-général auprès de Napoléon; celle de 1799 sous Moreau comme [illegible]al de division. Il commandait au com-

bat de Freisingen où il battit l'archiduc Ferdinand; il conduisit en Espagne un corps d'observation de 20,000 hommes, destiné à agir contre le Portugal; enfin, dans cette expédition de Saint-Domingue, il déploya du talent et de l'activité; en moins de trois mois il battit et soumit cette armée noire qui s'était illustrée par la défaite d'une armée anglaise.

Le capitaine-général Leclerc avait reçu effectivement en partant, de la propre main de Napoléon, des instructions secrètes sur la direction politique à suivre dans le gouvernement de la colonie. Ces instructions sont restées inconnues à la mort du général Leclerc; elles furent remises cachetées à son successeur. L'officier-général, auteur des Révolutions de Saint-Domingue, a connu leur existence, mais n'en a jamais pu pénétrer le contenu. Le capitaine-général Leclerc eût épargné bien des malheurs et se fût évité bien des chagrins, s'il eût suivi scrupuleusement l'esprit de ses instructions secrètes. Elles lui prescrivaient de mettre la plus grande confiance dans les hommes de couleur, de les traiter à l'égal des blancs, de favoriser les mariages des hommes de couleur avec les blanches, et des mulâtresses avec les blancs; mais de suivre un système tout opposé avec les chefs des noirs. Il devait dans la semaine même où la Colonie serait pacifiée faire notifier à tous les généraux, adjudants-généraux, colonels et chefs de bataillon noirs, des odres de service dans leurs grades dans les divisions continentales de la

France; il devait les faire embarquer sur huit ou dix bâtiments dans tous les ports de la colonie, et les diriger sur Brest, Rochefort et Toulon; il devait désarmer tous les noirs en conservant dix bataillons chacun de 600 hommes, commandés par un tiers d'officiers et sous-officiers noirs, un tiers d'officiers et sous-officiers de couleur, un tiers d'officiers et sous-officiers blancs. Enfin, il devait prendre toutes les mesures, pour assurer et faire jouir les noirs de la liberté civile, en confirmant l'ordre de classement et de travail qu'avait établi Toussaint-Louverture. Mais le capitaine-général Leclerc se laissa prévenir contre les mulâtres: il partagea contre eux les préventions des créoles, qui leur en veulent d'avantage qu'aux noirs mêmes: il renvoya Rigaud, leur chef, de la colonie: les mulâtres furent alienés et se rallièrent aux noirs; il accorda de la confiance aux généraux noirs, tels que Dessalines, Christophe, Clervaux; et non-seulement ils les garda dans la colonie, mais il les investit de commandements importants. Il consentit que Toussaint-Louverture sejournât dans la colonie; cependant, ayant surpris depuis une correspondance secrète de ce général qui le compromettait, il le fit arrêter et transporter en France; mais l'état-major noir, généraux, adjudants-généraux, colonels, chef de bataillon, restèrent en place. Lorsque le premier consul fut instruit de cette conduite, il en fut vivement affligé; l'autorité de la métropole dans la colonie ne pouvait se consolider que par l'influence des hommes de couleur:

en différant de faire sortir les chefs noirs de la colonie, il était à craindre que l'on en eût perdu l'occasion. Il était impossible que les individus qui avaient gouverné en souverains, dont la vanité égalait l'ignorance, puissent vivre tranquilles et soumis aux ordres de la métropole: la première condition pour la sûreté de Saint-Domingue était donc d'en éloigner 150 à 200 de leurs chefs. En agissant ainsi, on ne violait aucun principe moral, puisque tous les généraux et officiers sont tenus de servir dans toutes les parties de l'état où on veut les employer. Puisque tous ces chefs noirs avaient eu des correspondances avec la Jamaïque, avec les croiseurs anglais, c'était donc tout à la fois priver toute la population de ses chefs militaires, et couper tous canaux avec l'étranger. Enfin il eût été plus convenable que Toussaint fût venu en France comme général de division que d'y venir comme un criminel, contre lequel la métropole avait à venger, outre les anciennes félonies pardonnées, des crimes nouveaux. Le décret du 28 floréal 1801, qui ordonnait que l'esclavage des noirs serait maintenu à la Martinique et à l'Ile de France, comme la liberté des noirs serait maintenue pour Saint-Domingue, la Guadeloupe et Cayenne, était juste, politique, nécessaire. Il fallait assurer la tranquillité de la Martinique, qui venait d'être rendue par les Anglais. La loi générale de la république était la liberté des noirs: si l'on ne l'eût pas rapportée pour cette colonie et pour l'Ile-de-France, les noirs de ces colonies l'e

levée; le contre-coup eût été bien plus fâcheux sur les noirs de Saint-Domingue. Si le gouvernement n'eût rien dit, et que les noirs fussent restés esclaves à la Martinique, ils se fussent demandé comment, malgré la loi, les hommes de leur couleur de la Martinique étaient esclaves. Il fallut donc que le gouvernement dit: les noirs seront esclaves à la Martinique, aux Iles-de-France et de Bourbon, et ils seront libres à Saint-Domingue, à la Guadeloupe et à Cayenne; et qu'il proclamât le *statu quo* comme principe.

On ne suppose pas qu'il y eût des hommes assez insensés après l'expérience de ce qui s'est passé, qui voulussent que le premier consul donnât *ex abrupto* la liberté des noirs à la Martinique, à l'Ile-de-France et à l'Ile-Bourbon; il fût arrivé que ces deux dernières îles se fussent soulevées et eussent continué leur état de séparation avec la métropole; et la colonie de la Martinique qui venait d'être restituée par les Anglais tranquille et prospérante, eût péri. Bien des milliers de Français blancs fussent devenus la proie de la féroce population africaine. Quant à la continuation de la traite des Nègres, cela ne put pas affecter les noirs de Saint-Domingue qui la desiraient pour se recruter et s'augmenter en nombre; ils l'avaient encouragée pour leur propre compte.

La question de la liberté des noirs est une question fort compliquée et fort difficile. En Afrique et en Asie, elle a été résolue, mais

elle l'a été par la polygamie. Les blancs et les noirs font partie d'une même famille. Le chef de famille ayant des femmes blanches, noires et de couleur, les enfants blancs et mulâtres sont frères, sont élevés dans le même berceau, ont le même nom et la même table. Serait-il donc impossible d'autoriser la polygamie dans nos îles en restreignant le nombre de femmes à deux, une blanche et une noire. Le premier consul avait eu quelques entretiens avec des théologiens pour préparer cette grande mesure. Les patriarches avaient plusieurs femmes dans les premiers siècles de la chrétienté; l'église permit et toléra une espèce de concubinage dont l'effet donne à un homme plusieurs femmes. Le pape, le concile, ont l'autorité et le moyen d'autoriser une pareille institution, puisque son but est la conciliation, l'harmonie de la société, et non d'étendre les jouissances de la chair; l'effet de ces mariages serait borné aux colonies: on prendrait les mesures convenables pour qu'ils ne portassent pas le désordre dans l'état présent de notre société.

Au fait, le décret de mai relativement aux noirs n'a été qu'un prétexte. Ils se sont insurgés par l'effet des *menées* de l'Angleterre en mai, par cette cruelle maladie qui moissonna l'élite de nos troupes. Ce fut alors que le capitaine-général se repentit d'avoir été trop indulgent de ne pas avoir, dans la première semaine de mai, exécuté les ordres du premier consul: tout se fût passé bien diff-

remment, s'il eût débarrassé alors la colonie de 150 à 200 chefs de noirs. En politique, comme à la guerre, le moment perdu ne revient plus. Voltaire dit :

. . . . J'ai reconnu qu'en chaque événement
Le destin des états dépendait d'un moment.

NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ:

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CHARLES XIV JEAN, ROI DE SUÈDE.

PAR COUPÉ DE ST. DONAT ET R. DE ROCHEFORT.

(Volume I, page 105.)

„Bonaparte répondit que sa parole était déja donnée au prince „royal de Danemarck, et à l'empereur de Russie."

Faux.

(Page 119).

„Le 28 mai 1810, la mort imprévue du prince d'Augusten- „bourg appela les états à disposer de nouveau de l'hérédité au „trône de Suède. La France était alors au plus haut dégré „de puissance: les états rassemblés à Oërébro, jugèrent conve- „nable de confier les destinées de la Suède à un prince fran- „çais; ils appelèrent le maréchal Bernadotte, prince de Ponté- „Corvo, à succéder à Charles XIII.

Le roi de Suède demanda à Napoléon un prince français. On desirait le vice-roi; mais le changement de religion fut un obstacle *sine*

quâ non. Il ne restait plus que le prince de Ponté-Corvo, et il fut accordé après de longues négociations qui furent suivies à Paris par le général suédois, comte Wrede.

(Page 129.)

„Napoléon, loin d'approuver cette élection, en parut d'abord „très-mécontent. Mais venant ensuite à réfléchir qu'en con„sentant à l'élévation de Bernadotte, il éloignait un rival dont „la popularité lui était suspecte, eh bien! dit-il, que la desti„née s'accomplisse."

Cela est par trop absurde, et ne mérite aucune réfutation. Bernadotte était sans réputation militaire. Il y avait en France vingt généraux qui avaient commandé en chef et avaient plus de réputation que lui. Il était d'ailleurs fort impopulaire, parce qu'il avait fait partie de la société du manège: il n'avait reçu aucune éducation.

(Page 135.)

„Après avoir secondé le passage du Tagliamento, Berna„dotte, à l'avant-garde de l'armée française, entre dans la place „de Palma-Nova, et se porte de suite devant la forteresse de „Gradisca, etc."

Bernadotte attaqua Gradisca, en traversant l'Isonzo; il fut complètement battu, et perdit 4 à 500 hommes d'élite. C'était une opération si folle, qu'elle excita vivement le mécontentement de Napoléon qui, pendant ce temps, passait l'Isonzo avec la division Serrurier, et la ville sur les hauteurs de la rive

gauche. Ce ne fut qu'alors que le commandant de cette place cernée et dominée se rendit.

(Page 138.)

„Il avait fait arrêter, à Trieste, M. d'Entraigues, attaché à „la légation russe de Venise."

M. D'Entraigues fut arrêté sur la Brenta, comme il sortait de Venise, par Bernadotte, dont la division occupait ce cantonnement.

(Page 139.)

„Il fit arborer extérieurement le drapeau tricolore."

Cette démarche fut jugée, à la fois, folle et bête; elle fut blâmée en France par tout le monde. Le directoire la désavoua.

(Page 140.)

„Peu de temps après, il épousa la fille d'un négociant d'A„vignon, nommé Clary établi à Marseille. Cette jeune per„sonne, belle-soeur de Joseph Bonaparte, avait été desti„née au général Duphot, massacré à Rome dans une émeute „populaire."

En 1799, pendant que Napoléon était en Égypte, Joseph maria sa belle-soeur à Bernadotte; elle était fille d'un des premiers négociants de Marseille et non d'Avignon. Napoléon la destinait au général Duphot, qui fut massacré à Rome, en 1797. Si Bernadotte a été maréchal de France, prince de Ponte-Corvo, roi, c'est ce mariage qui en a été la cause. Desirée, qui est le nom de la reine actuelle de Suède, avait été la première inclination de Napoléon, qui avait dû l'ép

devenu empereur, il fut bien aise de faire sa belle-soeur maréchale, princesse et reine. Son fils Oscar, prince de Sudermanie, est filleul de Napoléon: on attendit, pour le baptiser, son retour d'Égypte; il le nomma Oscar, parce qu'alors il lisait avec intérêt les poésies d'Ossian, dans l'excellente traduction d'un professeur de Padoue. Tous les écarts, toutes les folies de Bernadotte, pendant l'empire, lui ont été toujours pardonnés à cause de ce mariage.

(Page 141.)

„Quelques jours après, ayant été nommé général en chef „des armées d'Italie et de Naples, Bernadotte, après avoir porté „son attention sur ces deux armées qui n'en valaient pas une „bonne, jugea qu'il n'aurait pas assez de force pour préserver „ce vaste territoire, et attaquer les Autrichiens sur l'Adige, „en conséquence il pria le directoire de lui donner 70,000 „combattants. Quoique l'ennemi ait 100,000 hommes, lui dit-„il, je crois qu'avec 70,000 français ou auxiliaires, je le force-„rai dans ses positions. Alors j'armerai les Vénitiens, j'arri-„verai sur l'Isonzo, et je poursuivrai ma marche sur Vienne."

„Le directoire s'obstinant à ne vouloir lui accorder que „50,000 hommes, le général répliqua: Turenne, et le général „Bonaparte même, seraient battus avec une telle armée; car „les places fortes, dont nous disposions, il y a deux ans, „sont aujourd'hui contre nous. En dernier résultat, en refu-„sant le commandement de cette armée, il prédit hautement „ses revers: ses prédictions s'accomplirent malheureusement."

Il y avait en Italie 110,000 hommes français, indépendamment des Piémontais, Polonais, Cisalp[illegible] Romains, Napolitains: Bernadotte se raison incapable de diriger cette armée.

mée. C'était l'opinion qu'il n'y eût fait que des sottises par défaut de capacité: il fut donc bien conseillé.

(Page 141.)

„Il partit pour l'armée d'observation, répara les places du „Rhin, et s'empara de Manheim"

Manheim n'avait alors que 500 hommes de garnison, et ouvrit ses portes à Bernadotte, qui l'investit avec 8,000 hommes.

(Page 148.)

„Au moment où s'opéraient les sages conceptions du mi„nistre, etc....."

Bernadotte fut deux mois ministre de la guerre; il ne fit que des sottises, ne protégea que les hommes de la société du manège, qui étaient la canaille, les hâbleurs; il n'organisa rien, et le directoire fut obligé de lui retirer le porte-feuille, à cause de ses menées séditieuses. Il n'était pas ministre, quand Masséna décida de la campagne, par la victoire de Zurich, à la fin du septembre 1799: il fut tout-à-fait étranger à ces combinaisons, et l'opération de faire une diversion de 25,000 hommes sur Philipsbourg, est contraire à toutes les règles.

(Page 149.)

„Après la révolution du 18 brumaire."

A la journée du 18 brumaire, Bernadotte fit cause avec le manège, et fut contraire au succès de cette journée. Napoléon lui pardonna à cause de sa femme.

(Page 151.)

„La discipline qu'il sut maintenir à l'armée de Hannovre."

Il protégea et participa, en Hannovre, aux dilapidations de l'ordonnateur Michaux.

(Page 152.)

„Tient en échec l'armée russe."

Kutusow n'avait pas envie de sortir de Braunau; Bernadotte fut parfaitement étranger à toute l'opération d'Ulm. Le corps du maréchal Soult, double du sien, était à Munich.

(Même page.)

„L'empereur confère au maréchal Bernadotte la souverai-„neté et le titre de prince et duc de Ponte-Corvo."

En le faisant prince de Ponté-Corvo, l'empereur n'eut envie que de tirer de pair sa femme qui était belle-soeur de Joseph.

(Page 152.)

„Ce fut dans ce combat que périt le jeune prince Louis de „Prusse."

Le prince Louis de Prusse a été tué au combat de Saalfeld. Cette affaire a été importante: c'est le maréchal Lannes qui l'a livrée. Le combat de Schleitz, qu'a soutenu le corps du maréchal Bernadotte, a été de peu d'importance; l'empereur, d'ailleurs, s'y trouvait en personne.

(Même page.)

„Après la bataille d'Jéna....."

La conduite de Bernadotte, à Jéna, a été telle, que l'empereur avait signé le décret pour le faire traduire à un conseil de guerre, et il

eût été infailliblement fusillé, tant l'indignation était générale dans l'armée; il avait failli faire perdre la bataille. C'est en considération de sa femme, qu'au moment de remettre le décret au prince de Neufchâtel, l'empereur le déchira. Quelques jours après, Bernadotte se distingua au combat de Halle, ce qui effaça un peu ces fâcheuses impressions.

Bernadotte commandait le premier corps, fort de 18000 hommes; il était arrivé à Naumburg, derrière le maréchal Davoust, qui commandait le troisième corps, fort de 30,000 hommes. Bernadotte avait ordre de soutenir ce maréchal, ce qui formait une masse de 50,000 hommes, pour défendre le défilé de Kösen et le champ de bataille d'Auerstädt. La moitié du corps de Davoust avait déja passé la Saale, lorsque Bernadotte arriva et prétendit prendre la tête de la colonne, sous le prétexte insensé qu'il avait le n° 1: comme de raison, Davoust s'y opposa, en lui objectant que ce serait perdre un temps précieux, et mêler les corps d'armée dans un défilé, ce qui ferait un grand mal. Bernadotte leva alors son camp, et se porta sur Dornburg: à la pointe du jour, il y passa la Saale. Cependant Davoust, à la pointe du jour, fut attaqué par le roi de Prusse, à la tête de 60,000 hommes, l'élite de ses troupes. Il sentit alors toute la privation des 18000 hommes de Bernadotte; c'est ce qui donna lieu à la bataille d'Auerstädt, qui couvrit Davoust de gloire. Bernadotte, de Dornburg, aurait pu réparer sa faute, en tombant sur le derrières de l'armée prussienne; il se contes

de parader, et ne tira pas un coup de canon: les généraux, officiers et soldats étaient au desespoir, et criaient hautement à la trahison.

(Page 155.)

„La veille du jour où se donna la bataille de Wagram, „l'empereur mit à l'ordre de l'armée la défense de quitter les „rangs pendant l'affaire, pour transporter ou conduire les „blessés à l'ambulance, des mesures étant prises, disait l'ordre, „pour porter des secours sur le champ de bataille. Le prince „de Ponté-Corvo, qui commandait les Saxons, ne mit pas „cette défense à l'ordre de son corps; et comme il arriva que, „pendant la bataille, on lui enleva, sans lui en donner avis, „la division française de Dupas qu'il avait placée à sa réserve, „et qu'un corps voisin disposa des chevaux des ambulances „saxonnes pour renforcer ses attelages d'artillerie, le corps „saxon souffrit plus qu'aucun autre; un grand nombre de „blessés de ce corps étaient gisants dans la plaine. Berna„dotte ordonne de dételer quelques pièces de canon pour al„ler prendre les voitures d'ambulance; et comme on lui ob„serva que cela pouvait exposer cette artillerie à être prise: „Qu'importe, dit le guerrier philanthrope, ce n'est que du „bronze: le sang du soldat est bien plus précieux."

Tout cela est faux. Les Saxons lâchèrent pied la veille de Wagram; ils lâchèrent le matin de Wagram: c'étaient les plus mauvaises troupes de l'armée. Cependant le prince de Ponté-Corvo, contre l'usage et l'ordre, fit une proclamation le lendemain de Wagram, et les appela colonne de granit. Ennuyé de ses continuelles jactances et bavardages, l'empereur le renvoya à Paris, et lui ôta le commandement de ce corps.

(Page 156).

„L'ordre du jour de l'empereur avait cependant été exécuté, „ toute l'armée, avec la plus grande sévérité, au point

„qu'un maréchal de France, voyant des grenadiers porter leur „colonel, dont un boulet avait emporté la cuisse, il le leur fit „déposer sur le bord du chemin, et les renvoya au feu en les „réprimandant. Monsieur, dit-il au colonel mourant: Il faut „qu'un soldat sache mourir à l'endroit même où il est frappé. „Un jeune officier, le colonel Lebrun, fils du duc de Plaisance, „était alors auprès de ce maréchal; il fit un mouvement „d'horreur; notre métier ne se fait pas à l'eau de rose, dit le „féroce guerrier. Ce n'est pas un jour de bataille qu'il faut „parler de philantrophie."

Calomnie.

(Page 156.)

„Arrivé à Anvers (Bernadotte) sa présence calma toutes les „alarmes. Doué d'une activité infatigable, il réunit et dis- „posa, comme par enchantement, tous les moyens de défense; „mais il fit plus encore: il électrisa toutes les ames. Des „milliers de soldats se levèrent à sa voix et déjouèrent les „projets d'un ennemi téméraire. L'Anglais renonça à son en- „treprise, et le prince se disposa à rejoindre l'armée d'Alle- „magne. Il allait y reprendre un commandement, lorsque la „paix fut signée; il revint alors à Paris et y reçut la grand' „croix de l'ordre de Saint-Henri de Saxe."

Arrivé à Paris, le ministre de la guerre croyant qu'il y venait pour raison de santé, l'envoya à Anvers, où il parla beaucoup, écrivit beaucoup, et ne fit rien de sensé. Lorsqu'il arriva à Anvers, l'expédition anglaise était manquée; Anvers était sauvée, car l'escadre de l'Escaut, qui avait alors 12,000 matelots, était rentrée dans Anvers, ce qui portait à 30,000 hommes la garnison de cette place. Toutes les combinaisons de lord Chatam auraient dû avoir pour but d'intercepter l'escadre qui était dans la rade de Flessingue; car, alors seulement, Anvers pouvait être prise.

(Page 158.)

„Quelques publicistes ont cru que Napoléon avait puissam-
„ment influé sur l'élevation de Bernadotte au trône de Suède.
„A cet égard ils ont été dans l'erreur. Non-seulement l'em-
„pereur fut étranger à cette étonnante nomination, il est mê-
„me certain qu'elle ne lui fut point agréable."

Si cette élection n'avait pas été agréable à l'empereur, elle n'aurait pas eu lieu; car c'est pour avoir sa protection et plaire à la France, que les Suédois la firent.

L'empereur fut séduit par la gloire de voir un maréchal de France devenir roi; une femme à laquelle il s'intéressait, reine; et son filleul, prince royal. Il donna même à Bernadotte, lors de son départ de Paris, plusieurs millions de francs, pour paraître en Suède avec la pompe convenable.

(Page 165.)

„..... Qu'il faut que le susdit prince, en cas qu'il soit
„élu par les états à la succession au trône, ait, avant son ar-
„rivée sur le territoire suédois, déclaré faire profession de la
„doctrine évangélique luthérienne, etc."

Bernadotte est né dans la religion catholique, apostolique, romaine: il a abjuré sa religion pour la religion luthérienne. Beaucoup de gens en eussent fait autant; mais c'est cette circonstance qui a empêché d'envoyer regner en Suède le prince Eugène. Sa femme, princesse de Bavière, n'aurait pas pu s'en consoler. Desirée, reine actuelle de Suède, n'a pas voulu changer de religion, et elle professe encore la religion catholique, apostolique, romaine, dans laquelle elle est née.

(Page 255.)

„Lettre du prince royal de Suède, à S. M. l'empereur des „Français."

Stockholm, 11 mai 1812.

Cette lettre est fausse, elle est faite après coup; elle n'a jamais été reçue: en effet, M. de Signeul, consul de Suède, était encore, en juin, à Dresde, négociant pour la Suède. Certes, ce ne serait pas après un pareille lettre, qu'on aurait continué à négocier avec la Suède.

(Page 273.)

„Note du baron Engeström à M. de Cabre."

On savait à quoi s'en tenir sur les dispositions du cabinet de Stockholm et ses liaisons avec celui de Londres: elles n'étaient plus douteuses.

(Page 325.)

„Lettre du prince royal de Suède, à S. M. l'empereur des „Français"

Stockholm, 23 mars 1813.

Le style de cette lettre dit assez que c'est un libelle; elle n'a jamais été reçue. Ce n'était pas un mois avant Lutzen, qu'on écrivait ainsi à l'empereur des Français. Il est fâcheux que des personnes aussi élevées en dignité prêtent leur signature à des pièces aussi fausses.

(Page 338.)

„Le général Lauriston fut envoyé au prince Kutusow pour „proposer un armistice. Le prince reçut Lauriston au mi„lieu de ses généraux."

Tout cela est faux: la mission de Lauriston n'eut pour but de demander ni la paix, ni un armistice.

(Page 540.)

„Le 11 octobre Murat fut chargé par Bonaparte de faire „une deuxième tentative auprès du général Miloradowich qui „commandait l'avant-garde de l'armée russe."

Ce dialogue du roi de Naples avec le général Miloradowich, est également faux.

DIX-SEPT NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ:

CONSIDÉRATIONS SUR L'ART DE LA GUERRE,

IMPRIMÉ A PARIS, EN 1816.

OBJET DES NOTES.

1re, Organisation et recrutement de l'armée. — 2e, Infanterie. — 3e, Cavalerie. — 4, Artillerie. — 5e, des Ordres de bataille. — 6e, de la Guerre défensive. — 7e, de la Guerre offensive. — 8e, de la Force des armées sous Napoléon et sous Louis XIV. — 9e, Bataille d'Eylau et d'Iéna. — 10e, Bataille d'Esling. — 11e, Moskow. — 12e, Retraite de Russie et de Saxe. — 13e, Campagne de 1813. — 14e, Bataille du Mont-Saint-Jean. — 15e, Légion-d'honneur. — 16e, Comparaison de la marche de Napoléon, en 1800, à celle d'Annibal, en 218, a. J. C. — 17e, Conclusion.

Cet ouvrage est divisé en quatorze chapitres, formant un volume de six cent pages. L'auteur n'a aucun usage du commandement; il est étranger au service de l'infanterie, de la

cavalerie, de l'artillerie, à celui d'état-major. Il était lieutenant-colonel du génie, en 1809, en Espagne; il dirigea plusieurs sièges des places de Catalogne, d'Arragon, de la province de Valence. Le maréchal Suchet le recommanda comme un bon ingénieur; il obtint successivement pour lui le grade de général de brigade, de général de division, et le titre de baron: en 1813, à la campagne de Saxe, il fut désigné pour remplir à cette armée les fonctions de premier ingenieur. Il ne justifia pas l'opinion qu'en avait conçue le maréchal Suchet; il n'avait ni assez d'expérience, ni assez de solidité dans l'esprit: ce qu'il faut surtout au premier ingénieur d'une armée qui doit concevoir, proposer et diriger tous les travaux de son arme, c'est un bon jugement.

Ire NOTE.

Organisation et recrutement de l'armée.

(Page 70.)

„L'usage des armées permanentes, constamment à la disposition du prince, destinées à remplacer des levées temporaires et tumultuaires, s'établit dans toute l'Europe, et l'on soumit les villages á l'obligation de fournir annuellement un certain nombre d'hommes pour les former et les recruter, ces soldats ou miliciens (milites) étaient désignés par la voie du sort sur toute la population."

(Page 72.)

„De quels moyens bas et odieux les recruteurs ne se servaient-ils pas pour attraper, dans leurs filets, une jeunesse inconsidérée.....

(Page 75.)

„Mais ce mot de conscription effarouche les esprits de la multitude! Eh bien! changeons ce mot terrible. Prenons-en un autre, celui de milice, par exemple.....

(Page 79.)

„Il se présente une question importante à examiner, c'est de savoir jusqu'à quel age il est convenable au bien des armées et de l'état, de retenir les soldats sous les drapeaux. Vers l'age de trente ans, lorsque l'homme a fini son accroissement, ses membres commencent à perdre de leur souplesse, il devient bientôt lourd, pesant.....

(Page 86.)

„Les habitants du nord, engourdis par les frimas, engraissés par la bière, ont le corps gras et lourd, l'humeur patiente et flegmatique, et l'imagination paresseuse. Ceux du midi, animés par la douce chaleur du climat et du vin, ont le corps sec et maigre, mais nerveux, l'imagination vive et l'humeur inconstante..... Les premiers, habitués à une vie dure au milieu de leurs affreux climats, ... soutiennent les travaux et les fatigues de la guerre sans proférer de plaintes; sont impassibles aux coups de la fortune, et obéissent machinalement sans aucune réflexion: mais froids, apathiques et lents, ils soutiennent difficilement les marches rapides, et sont peu propres aux attaques brusques et aux saillies d'audace. Les seconds, vifs et agiles, susceptibles d'enthousiasme et d'élan, marchent rapidement en avant, courent sur l'ennemi, et se précipitent au milieu des périls. Rien de plus redoutable que leur première impulsion; mais ce premier feu se calme bientôt, un long danger les dégoûte, de longs travaux les impatientent. La vie rude des camps qui ne leur offre aucune des douceurs auxquelles ils sont accoutumés, leur parait insupportable; les marches rétrogrades les découragent: si le succès les enflamme le moindre revers les abat. Indociles et inconstants, ils n'obéissent que difficilement au frein de la discipline.

(Page 85.)

„5. Les Anglais, le peuple du monde qui a les meilleures „institutions civiles et militaires....."

1° Les enrôlements forcés ont toujours été en usage dans les républiques comme dans les monarchies, chez les anciens comme chez les modernes. Les Russes et les Polonais lèvent des hommes, comme dans les autres pays on lève des chevaux, parce que les paysans y sont esclaves. En Allemagne, chaque village a son seigneur qui désigne les recrues, sans considérer ni les droits, ni les convenances de ceux-ci. En France, on a toujours pourvu au recrutement de l'armée par la voie du sort: ce qui s'appelait tirer la milice, sous Louis XIV, Louis XV. et Louis XVI; tirer la conscription, sous l'empereur Napoléon. Les classes privilégiées étaient exemptes de tirer à la milice, personne n'était exempt de tirer à la conscription: c'était la milice sans privilège; ce qui la rendait aussi désagréable aux classes privilégiées, que la milice l'était à la masse du peuple. La conscription était le mode le plus juste, le plus doux, le plus avantageux au peuple. Ses lois ont été si perfectionnées sous l'empire, qu'il n'y a rien à y changer, pas même le nom, de peur que ce ne soit un acheminement pour altérer la chose. Les départements qui, depuis 1814, ont été détachés de la France, ont sollicité et obtenu, comme un bienfait, de continuer à être soumis aux lois de la conscription, afin d'éviter l'arbitraire, l'injustice et les vexations des lois autrichiennes et prussiennes sur cette matière. Les

provinces illyriennes, depuis long-temps accoutumées au recrutement autrichien, ne cessaient d'admirer les lois de la conscription française; et, depuis qu'ils sont rentrés sous le sceptre de leur ancien souverain, ils ont obtenu qu'elles continuassent à les régir.

Pendant les dix premières années de la révolution, les armées ont été recrutées par la requisition, qui comprenait tous les citoyens de l'age de dix-huit à vingt-cinq ans. Il n'y avait ni tirage, ni remplacement: les lois de la conscription ne désignaient pour le recrutement de l'armée que les jeunes gens qui entraient dans leur vingtième année: ils n'étaient obligés à servir que cinq ans; ce qui avait l'avantage de former un plus grand nombre de soldats, qui, dans des moments de crise, se trouvent à portée de défendre le pays: mais cela avait bien des inconvénients. Il serait à propos d'étendre la durée du service à dix ans, c'est-à-dire jusqu'à l'age de trente ans, sauf à donner des congés, et à renvoyer chez eux, avec l'obligation de rejoindre leurs régiments, en temps de guerre, tous ceux qui, agés de plus de vingt-cinq ans, auraient servi cinq années révolues. C'est de trente à cinquante ans que l'homme est dans toute sa force, c'est donc l'age le plus favorable pour la guerre. Il faut encourager par tous les moyens les soldats à rester aux drapeaux; ce que l'on obtiendra, en faisant une grande estime des vieux soldats, en les distinguant en trois classes, donnant cinq sous par jour à la troisième, sept sous six deniers à la deuxième, dix sous à la première, quinze sous aux caporaux,

trente sous aux sergents. Il y a une grande injustice à ne pas mieux payer un vétéran qu'une recrue.

Un million d'ames fournit tous les ans 7 à 8,000 conscrits, à peu près un cent trente-cinquième de la population: la moitié est nécessaire pour satisfaire aux besoins de l'administration de l'église et des arts. Une levée de 3,500 hommes par an, en dix an, donnerait 30,000, en tenant compte des morts; 15,000 hommes formeraient l'armée de ligne, 15,000 l'armée de réserve. Sur les 15,000 hommes de l'armée de ligne, on en tiendrait 6,000 sous les armes pendant douze mois, 4,000 pendant trois mois, et 5,000 pendant quinze jours; cela équivaudra à 7,000 hommes pour toute l'armée, qui seront soustraits à l'agriculture. Les 15,000 hommes de l'armée de réserve ne seraient en rien distraits de leurs travaux, ni éloignés de leurs foyers.

J'ai oui dire à l'empereur Napoléon, qu'il devait, à la paix, composer son armée de 1,200,000, dont 600,000 de l'armée de ligne, 200,000 de l'armée de l'intérieur, 400,000 de l'armée de réserve. Les 600,000 hommes de l'armée de ligne eussent formé: 1° quarante régiments d'infanterie de douze bataillons, chacun de 910 hommes, ayant un escadron d'éclaireurs, de trois cent soixante chevaux, de quatre pieds six pouces; une batterie de huit canons, servie par 280 hommes; une compagnie de sapeurs, de 150 hommes; un bataillon d'équipages militaires, de trois compagnies, de vingt-deux voitures et 210 hommes: total 12,000.

2° Vingt régiments de cavalerie, de 3,500 hommes, savoir: huit de cavalerie légère, six de dragons, six de cuirassiers; chaque régiment de dix escadrons, de 300 hommes, partagé en trois compagnies. 3° Dix régiments d'artillerie, formant huit bataillons de 500 hommes; 4° un régiment du génie, de huit bataillons, 4,000 hommes; 5° un régiment d'équipages militaires, de 4,000 hommes: total 300,000 hommes.

L'empire contenait plus de 40 millions de population; il devait être divisé en quarante arrondissements, chacun d'un million. Chaque arrondissement devait être assigné pour recrutement à un régiment d'infanterie. On eût remédié à la crainte de l'esprit de fédéralisme, en ayant soin que les officiers et la moitié des sous-officiers fussent étrangers à l'arrondissement.

L'infanterie d'une armée étant représentée par un, la cavalerie sera un quart; l'artillerie, un huitième; les troupes du génie, un quarantième; les équipages militaires, un trentième; ce qui fera treize trentièmes: mais il suffit que la cavalerie soit le cinquième de l'infanterie de l'état, à cause du pays des montagnes.

L'armée de l'intérieur, de 200,000 hommes, eût été composée de deux bataillons d'infanterie, et de quatre cents *) compagnies de canonniers déstinés, en temps de guerre, à défendre les places fortes et les côtes: cette armée

*) Il y a ici erreur du copiste difficile à débrouiller. N. de l'éd

n'eût eu que les officiers d'existants; les sous-officiers et soldats n'eussent été réunis que le dimanche au chef-lieu de leur commune. Les 400,000 hommes de l'armée de réserve n'eussent existé que sur le papier; ils eussent seulement été soumis à une revue tous les trois mois, pour certifier leur existence, et rectifier les signalements. Ces 1,200,000 n'eussent aussi soustrait à l'agriculture que 280,000 hommes.

2° Les Romains, les Grecs, les Espagnols, sont des nations méridionales; dans leurs siècles de gloire, leurs armées furent patientes, disciplinées, infatigables, jamais découragées. Les Suédois, sous Gustave Adolphe et sous Charles XII; les Russes, sous Souwarow, étaient agiles, intelligents, impétueux. Les circonstances territoriales du pays, le séjour des plaines ou des montagnes, l'éducation ou la discipline, a plus d'influence que le climat sur le caractère des troupes.

3° Les institutions militaires des Anglais sont vicieuses: 1° ils n'opèrent leur recrutement qu'à prix d'argent, si ce n'est que fréquemment ils vident leurs prisons dans leurs régiments; 2° leur discipline est cruelle; 3° l'espèce de leurs soldats est telle, qu'ils ne peuvent en tirer que des sous-officiers médiocres; ce qui les oblige à multiplier les officiers hors de toute proportion; 4° chacun de leurs bataillons traîne à sa suite des centaines de femmes et d'enfants: aucune armée n'a autant de bagages; 5° les places d'officiers sont vénales: les lieutenances, les compagnies, les bataillons s'achètent; 6° un officier est à la fois major dans

dans l'armée et capitaine dans son régiment: bizarrerie fort contraire à tout esprit militaire.

IIe NOTE.

Infanterie.

(Page 93.)

„1° Mais le plus grand vice de nos bataillons, c'est de n'avoir qu'une seule espèce d'infanterie. Autrefois nous en avions de deux espèces; les piquiers qui combattaient de pied ferme, et les arquebusiers destinés à tirailler.....

(Page 96.)

„Voici de quelle manière je compose mon bataillon, que je nomme cohorte, pour rappeler que j'ai en vue l'organisation romaine. La cohorte, en bataille, n'a d'autre division naturelle que celle des rangs: j'adopte donc cette division consacrée par l'exemple de l'ancienne légion romaine, et je fais, de chaque rang, une compagnie de ligne, ce qui me donne trois compagnies de ligne par cohorte, puisque nous nous formons en bataille sur trois rangs. La première compagnie, formée de soldats choisis, non pas à la taille, mais parmi les plus braves, les plus instruits et les plus aguerris, formera le premier rang, qui est le plus exposé, et qui doit servir d'exemple aux autres: je lui conserve le beau nom de grenadiers, illustré par tant d'exploits, et qui rappele des souvenirs si glorieux. La seconde compagnie, formée par un deuxième choix, sera placée au troisième rang, et enfin la troisième compagnie, composée de soldats les plus novices et les moins braves, encadrée au deuxième rang, entre deux rangs d'élite, sera contrainte de faire son devoir.....

(Page 99.)

„Outre ces trois compagnies de ligne, nous organiserons une quatrième compagnie de troupe légère, à laquelle nous con-

les à aborder, que chaque soldat, armé d'un fusil double, a deux coups à tirer.....

(Page 185.)

„Notre tactique subdivise, de plus, les rangs en compagnies d'une cohorte, en huit et en seize parties; ce qui fixe à huit et à seize, le nombre des sergents et des caporaux nécessaires pour commander ces sections: les mêmes sous-officiers seront toujours chargés du commandement des mêmes sections, afin d'intéresser leur amour-propre à soigner l'instruction et la discipline des soldats, sous leurs ordres.

(Page 193.)

„2° D'après mon organisation légionnaire, que je prie le lecteur de se rappeler: les grenadiers forment le premier rang; la troisième compagnie, le second; et la deuxième compagnie, le troisième. Les trois capitaines se placeront chacun à la droite de leurs compagnies ou de leurs rangs; les trois lieutenants occuperont des places semblables à la gauche: la cohorte se trouvera ainsi encadrée entre ces six officiers qui préviendront et empêcheront, par leur présence immédiate, les flottements et le désordre qui, dans les moments critiques, commencent ordinairement par les flancs, les parties faibles de tout ordre de bataille. Ils se trouveront placés sur la même ligne que leurs soldats, qu'ils animeront et encourageront par leur exemple. Les six sous-lieutenants se placeront, à égale distance, derrière la cohorte, pour maintenir l'ordre, et empêcher qu'aucun soldat ne quitte son poste. Les sergents et les caporaux prendront place, chacun à la droite de leur section.....

(Page 169.)

„On exercera les voltigeurs à se mêler à la cavalerie légère, et à combattre avec elle. Nous formerons nos voltigeurs en pelotons de la force de nos escadrons légionnaires, de soixante-seize hommes; chaque poloton sera attaché à un escadron qu'il accompagnera, au pas de course, dans tous ses mouvements, de forcer ou de défendre les défilés. Ces deux armes se

protégeront entre elles, et chacune recherchera la nature du terrain qui lui est le plus favorable pour le combat; mais sans cesser de rester à portée de se soutenir mutuellement. Le voltigeur doit s'exercer à sauter en croupe derrière son cavalier, afin que les pelotons d'infanterie puissent se transporter, d'un endroit à l'autre, aussi vite que la cavalerie. On l'habituerait à passer son fusil en bandoulière sur son dos, et à sauter derrière le cavalier, en appuyant légèrement les mains sur la croupe du cheval..... La plupart de ces exercices supposent que les voltigeurs ne portent pas de sac; ce fardeau leur ôterait leur légèreté et leur souplesse, et nuirait sans cesse à la rapidité de leurs mouvements. Je voudrais qu'on chargeât leurs sacs sur des chevaux de bât, à la suite de chaque cohorte: il en faudrait neuf par cohorte.....

(Page 310.)

„Nous formons notre avant-garde de cavaliers légionnaires, des quatre légions du corps d'armée, avec un nombre égal de voltigeurs.....

(Page 321.)

„3° Je ne dirai qu'un mot des instruments militaires, et ce sera pour tâcher de faire proscrire le tambour, instrument barbare, qui, par ses sons monotones et désagréables, assourdit et fatigue l'oreille la moins sensible.....

(Page 146.)

„Ce défaut d'armes défensives est très-funeste à nos fantassins; tous les coups qui les frappent, de quelque loin qu'ils viennent, les mettent hors de combat, ils sont blessés par les plus légères atteintes.....

(Page 148.)

„Leur poids n'excédera pas huit ou neuf li

(Page 150.)

„Les voltigeurs ont moins be
pes de ligne, parce qu'ils ne a

de pied ferme, et à en venir aux mains avec l'ennemi; ils ne se battent que de loin.....

(Page 125.)

„Les officiers de la compagnie, à l'exception du commandant, seront tour-à-tour chargés et responsables des détails qui font maintenant le partage exclusif de nos sergents-majors. On réprimera, de cette manière, les friponneries des sous-officiers.....

(Page 162.)

„Qu'il me soit permis, en terminant ce chapitre, de réclamer contre un usage très-pernicieux à la santé et à la conservation des troupes, introduit parmi nous par la guerre de la révolution; c'est de faire camper le soldat sans tente: c'est une des principales causes de cette affreuse consommation d'hommes qui s'est faite dans le cours de nos dernières guerres, où l'on peut calculer, terme moyen, que les fantassins ne durent pas plus de deux campagnes. Nos malheureux soldats, après avoir fait une marche pénible dans la boue, par un temps de pluie, arrivent souvent, au milieu de la nuit, sur un terrain détrempé d'eau, qui ne leur offre aucun abri. Ils n'ont ni le temps, ni les matériaux nécessaires pour se faire des baraques; ils passent la nuit sous un ciel froid et pluvieux, sans pouvoir fermer l'oeil; et, après avoir traîné, pendant quelque temps, une existence pénible, dont tous les instants sont marqués par les souffrances que leur fait éprouver une humidité continuelle, leur corps s'affaiblit, ils tombent malades et périssent misérablement.....“

1° Les Romains avaient deux sortes d'infanterie: la première armée à la légère, était munie d'une arme de jet; la seconde pesamment armée, portait une courte épée. Après l'invention de la poudre, on conserva encore de[illegible]èces d'infanterie: les arquebusiers qui

t les armés à la legère, destinés à éclai-
inquiéter l'ennemi; les piquiers qui te-
lieu des pesamment armés. Depuis
inquante ans que Vauban a fait dispa-
de toutes les armées de l'Europe les
et les piques, en y substituant le fusil
a baïonnette, toute l'infanterie a été ar-
la legère; elle a été destinée à éclai-
contenir l'ennemi. Il n'y a plus eu
seule espèce d'infanterie: s'il y eut par
n une compagnie de chasseurs, c'était
position à la compagnie de grenadiers,
illon était composé de neuf compagnies;
ule d'élite ne paraissait pas suffisante.
pereur Napoléon créa des compagnies
igeurs armés de fusils, de dragons, ce
r tenir lieu de ces compagnies de chas-
il les composa d'hommes de moins de
eds de haut, afin d'utiliser la classe de
cription de quatre pieds dix pouces à
ds, et qui jusque alors avait été exempte;
rendait le fardeau de la conscription
rd pour les autres classes. Cette créa-
compensa un grand nombre de vieux
qui, ayant moins de cinq pieds de haut,
vaient entrer dans les compagnies de
iers; et qui, par leur bravoure, méri-
d'entrer dans une compagnie d'élite: ce
moyen puissant pour l'émulation que
tre en présence les pygmées et les
t eu dans ses armées des hom
s couleurs, il eût composé des
e noirs et de blancs; dar
rait des cyclopes, des

rait un bon parti de compagnies composées de cyclopes et d'autres de bossus.

En 1789, l'armée française se composait de régiments de ligne et de bataillons de chasseurs: les chasseurs des Cévennes, du Vivarais, des Alpes, de Corse, des Pyrénées, qui, à la révolution, formèrent des demi-brigades d'infanterie legère; mais la prétention n'était pas d'avoir deux infanteries différentes, puisqu'elles étaient élevées de même, instruites de même, armées de même; seulement les bataillons de chasseurs étaient recrutés par des hommes de pays de montagnes, ou par de fils de garde-chasse; ce qui les rendait plus propres à être employés sur la frontière des Alpes et des Pyrénées: et lorsqu'ils étaient aux armées du nord, on les détachait de préférence pour grimper sur une hauteur ou fouiller une forêt: ces hommes, lorsqu'ils se trouvaient en ligne un jour de bataille, tenaient fort bien la place d'un bataillon de ligne, puisqu'ils avaient la même instruction, le même armement, la même éducation. Les puissances lèvent aussi souvent, en temps de guerre, des corps irréguliers, sous le titre de bataillons francs ou de légion, recrutés de déserteurs étrangers, ou formés d'individus d'un esprit ou d'une opinion particulière; mais cela ne constitue pas deux espèces d'infanterie. Il n'y en a et ne peut y en avoir qu'une. Si les singes de l'antiquité veulent imiter les Romains, ce n'est pas des armées à la legère qu'ils doivent créer, mais des pesamment armés ou des bataillons armés ...ées; car toute l'infanterie de l'Europe fait le ...ice de troupes légères.

S'il était possible que l'infanterie n'envoyât en tirailleurs que ses voltigeurs, elle perdrait l'usage du feu: il se passerait des campagnes entières sans qu'elle tirât un coup de fusil; mais cela n'est pas possible. Quand la compagnie de voltigeurs sera détachée à l'avant-garde, aux bagages, en flanqueurs, les quatre compagnies du bataillon renonceront donc à s'éclairer? elles laisseront donc arriver les balles des tirailleurs ennemis jusqu'au milieu de leurs rangs? Lorsqu'une compagnie du bataillon sera détachée, elle devra donc renoncer à se faire éclairer, ou bien elle devra être suivie par une escouade de la compagnie de voltigeurs? Cette compagnie de voltigeurs n'est que le quart du bataillon, elle ne pourrait pas suffire au besoin des tirailleurs un jour de bataille; elle ne suffirait pas d'avantage, si elle était la moitié de son effectif, pas même si elle était les trois quarts. Une ligne, dans une journée importante, passe tout entière au tirailleurs, quelquefois même deux fois: il faut relever les tirailleurs toutes les deux heures, parce qu'ils sont fatigués, parce que leurs fusils se dérangent et s'encrassent.

Quoi! les voltigeurs n'ont besoin d'aucun ordre, d'aucune tactique, pas même de savoir marcher en bataille? ils ne seront donc jamais obligés de faire un changement de front, de se ployer en colonne, de faire une retraite en échiquier? Non: il suffit qu'ils *sachent courir, se servir de leurs jambes pour se soustraire aux charges de cavalerie.* Comment alors prétendre les réunir pour en former l'a-

vant-garde de l'armée? comment vouloir qu'ils s'éloignent à trois cents toises de la ligne, entremêlés avec des pelotons de cavalerie légionnaire? Il n'est pas nécessaire d'apprendre aux soldats à courir, à sauter, à se cacher derrière un arbre; mais il faut les accoutumer, lorsqu'ils sont éloignés de leurs chefs, à conserver leur sang-froid, à ne pas se laisser dominer par une vaine épouvante; se tenir toujours à portée les uns des autres, de manière qu'ils se flanquent entre eux, se réunissent au petit pas quatre à quatre, avant que les tirailleurs de cavalerie n'aient pu les sabrer; qu'ils se pelotonnent huit à huit, seize à seize, avant que l'escadron n'ait pu les charger; et rejoignent ainsi, sans précipitation, faisant souvent volte face, la réserve où se trouve le capitaine, qui, avec le tiers de ses tirailleurs, rangés en bataille, reste à portée de fusil. La compagnie ainsi réunie doit former le bataillon carré, ou faire un changement de front, ou commencer sa retraite, se retournant, lorsqu'elle est trop pressée au commandement *demi-tour à droite, commencez le feu;* à un coup de baguette, recommencer la retraite et rejoindre ainsi le chef de bataillon, qui lui même est resté en réserve avec le tiers de ses hommes. Alors le bataillon se met en colonne, à distance de peloton, et marche ainsi en retraite. Au commandement, *halte, peloton, à droite et à gauche en bataille, feu de deux rangs*, il forme le bataillon carré et repousse la charge de la cavalerie; au commandement, *continuez la retraite*, il rompt le carré, forme

les divisions, etc., ou bien il exécute avec sang-froid une retraite en échiquier, sur la position indiquée, soit en refusant la droite, soit en refusant la gauche. Voilà ce qu'il faut apprendre aux voltigeurs; et s'il pouvait y avoir deux espèces d'infanterie, l'une pour servir en tirailleurs, l'autre pour rester en ligne, il faudrait choisir les plus instruits pour aller en tirailleurs. En effet, les compagnies de volontaires, qui vont plus souvent en tirailleurs que les autres, sont celles qui manoeuvrent le mieux de l'armée, parce que ce sont celles qui en ont senti plus souvent le besoin. C'est avoir bien mal lu les auteurs grecs et latins que de faire de pareilles applications: il aurait mieux valu passer ce temps à conférer avec un caporal de voltigeurs, ou un vieux sergent de grenadiers; ils eussent donné des idées plus saines.

2° Jusqu'à cette heure, un bataillon composé de plus ou moins de compagnies, a été placé en bataille, de manière à avoir un commandant à la droite, un ou plusieurs au centre, et un à la gauche; à ce qu'un capitaine eût toujours sous ses ordres ses mêmes officiers, ses mêmes sergents, et ceux-ci les mêmes caporaux, les mêmes soldats. Il n'était pas possible que l'on supposât qu'un jour l'on proposerait sérieusement de ranger en bataille une compagnie sur un rang, de sorte qu'elle s'étendît sur un front de soixante toises, son capitaine à la droite, son lieutenant à la gauche; de placer derrière les troisième et deuxième compagnies et en serre-files les six sous-lieu-

tenants. Les trois capitaines du bataillon, rangés l'un derrière l'autre, seront tués par un coup de canon, les trois lieutenants le seront par le deuxième coup, le capitaine placé à la droite pourra-t-il se faire entendre à la gauche, lorsque le chef de bataillon qui est placé au centre le fait à peine? Comment les soldats reconnaîtront-ils la voix de leur capitaine, puisque les trois capitaines seront placés au même point? Mais cela rendra plus facile les feux de rang. Non: ces feux se feront bien plus facilement à la voix du chef de bataillon, puisqu'il est au centre. Il pourra arriver que le capitaine de la première compagnie commandera: En avant; celui de la troisième: Fixe; celui de la deuxième: Demi-tour à droite! Au commandement de division à droite, le bataillon se divisera donc en trois lignes, qui chacune contiendra des officiers, des sous-officiers, des caporaux, des soldats des trois compagnies: au commandement de Peloton à droite, on aura donc dans les six lignes des officiers, des sous-officiers, des soldats des trois compagnies. Si une compagnie est détachée, elle se mettra donc en bataille sur une ligne, et le reste du bataillon sur deux lignes? quelle cacophonie! Quelle ignorance de l'école de peloton! et c'est un officier-général français qui prostitue ainsi son uniforme à la risée de l'Europe! Comment le prote qui a imprimé son ouvrage ne le lui a-t-il pas observé? car enfin ce prote avait fait probablement la guerre, ou du moins il avait servi dans la garde nationale.

3,000 voltigeurs seront à l'avant-garde,

sans être organisés en bataillon; chaque peloton pour son compte; chaque capitaine serait général en chef. Mais, en effet, comment pourraient-ils être organisés en bataillons, puisqu'ils ne doivent ni savoir manoeuvrer, ni connaître la tactique; que chaque compagnie doit être attachée à la compagnie de cavalerie légère, qui doit la prendre en croupe. Oh! vraiment on a raison de vouloir leur apprendre à courir; ils en auront besoin, s'ils ne sont pas pris ou tués dès le premier jour. Si un peloton de 50 hommes ne peut pas faire la guerre avec avantage sans être instruit, cette nécessité est bien plus grande pour un bataillon, et elle s'accroît en raison des cubes pour une brigade de 3,000 hommes. Mais supposez ces 3,000 voltigeurs instruits, bons manoeuvriers, organisés en bataillons, ce mélange avec la cavalerie ne produira aucun bon résultat; il entrainera la ruine de la cavalerie et de l'infanterie. Comment la cavalerie légère pourrait-elle manoeuvrer ayant en croupe un voltigeur? comment pourrait-elle faire une résistance sérieuse, si elle n'est pas soutenue par la cavalerie de ligne? Le métier des arrière-gardes et des avant-gardes à la guerre est de manoeuvrer toute la journée. La cavalerie pourrait sans doute, en se sacrifiant, transporter un homme en croupe dans une position intérieure, afin que le fantassin arrivât plus vîte; mais vouloir le faire marcher ainsi à l'avant-garde, ou à l'arrière-garde, c'est n'avoir pas la plus légère notion du service de ces armes; c'est n'avoir jamais passé une

qui le soldat aurait-il recours? quelle ne serait pas la répugnance d'un capitaine de recevoir des réclamations d'un soldat contre son lieutenant, qui fait sa société, avec qui il mange, et dont il est l'égal: nous voulons croire qu'aucun officier ne serait assez vil pour abuser de l'ignorance du soldat. Mais celui-ci, qui, de sa nature, est soupçonneux, en aurait-il moins de méfiance! et l'opinion de profond respect, que la discipline militaire exige qu'il ait pour son officier, n'en sera-t-elle pas altérée?

Les tentes ne sont point saines; il vaut mieux que le soldat bivouaque, parce qu'il dort les pieds au feu, qu'il s'abrite du vent avec quelques planches ou un peu de paille; que le voisinage du feu sèche promptement le terrain sur lequel il se couche. La tente est nécessaire pour les chefs qui ont besoin de lire, de consulter la carte. Il en faut donner aux chefs de bataillon, aux colonels, aux généraux, et leur ordonner de ne jamais coucher dans une maison; abus si funeste, et auquel sont dues tant de catastrophes. A l'exemple des Français, toutes les nations de l'Europe ont abandonné les tentes; et si elles sont encore en usage dans les camps de plaisance, c'est qu'elles sont économiques, qu'elles ménagent les forêts, les toits de chaume et les villages. L'ombre d'un arbre contre le soleil et la chaleur, le plus chétif abri contre la pluie, sont préférables à la tente. Le transport des tentes employerait cinq chevaux par bataillon, qui seraient mieux employés à porter des vivres. Les tentes sont un sujet d'observation pour les affidés et pour

les

les officiers d'état-major de l'ennemi: elles leur donnent des renseignements sur votre nombre et la position que vous occupez; cet inconvénient est de tous les jours, de tous les instants. Une armée rangée sur deux ou trois lignes de bivouac, ne laisse apercevoir, au loin, qu'une fumée que l'ennemi confond avec les brouillards de l'atmosphère. Il est impossible de compter le nombre des feux; il est très-facile de compter le nombre des tentes, et de dessiner les positions qu'elles occupent.

III^e^ NOTE.

Cavalerie.

(Page 112.)

„C'est en vain qu'on a voulu subvenir au besoin de l'infanterie, par des corps de cavalerie indépendants de ses généraux: une funeste expérience n'a que trop souvent demontré les vices de cette méthode: la rivalité et les jalousies des deux armes empêchent qu'elles ne se soutiennent et ne s'aident à propos..... Il n'existe qu'un moyen de leur échapper, c'est d'attacher la cavalerie aux légions. — Le genre de service de la cavalerie légionnaire, qui consiste à éclairer, reconnaître, poursuivre, tendre des embûches, exige beaucoup de célérité et peu d'ordre: ces cavaliers doivent s'étendre, se disperser, se glisser partout, tout voir, tout observer, s'habituer aux combats particuliers, et compter sur la vitesse de leurs chevaux, soit pour atteindre, soit pour échapper: ils feraient fort mal leur métier, si on les accoutumait à rester réunis; en un mot c'est la cavalerie légère, et non pas la cavalerie de ligne, qui doit faire partie de la légion.....

(Page 171.)

„J'ai déja dit que les cavaliers légionnaires doivent faire le service des troupes légères; ainsi l'ordre, l'ensemble, la régu-

larité, ne leur conviennent pas mieux qu'à nos voltigeurs. Leur éducation ne doit pas ressembler à celle de nos hussards et de nos chasseurs, que nous gâtons et que nous dénaturons par des manoeuvres de ligne. En effet, si nous les habituons à se réunir et à escadronner avec ordre, comment pourrons-nous obtenir d'eux qu'ils éclairent, qu'ils reconnaissent et qu'ils fouillent un pays; qu'ils observent et qu'ils épient les mouvements de l'ennemi; qu'ils se glissent sur ses derrières, et inquiètent ses convois; qu'ils tendent des embûches, poursuivent les fuyards et fassent des prisonniers; qu'ils masquent et couvrent la marche de nos colonnes, et qu'ils remplissent, en un mot, tous les autres devoirs des troupes légères, dont ils ne peuvent s'acquitter, qu'en se dispersant et en combattant isolément. D'ailleurs, que gagnerons-nous à ralentir et à enchaîner la rapidité et la vivacité de la cavalerie légère, par l'ordre et la régularité? Quel avantage trouverions-nous à la faire charger en ligne? en deviendrait-elle plus redoutable à l'ennemi? Je ne le crois pas; et des exemples anciens et modernes se pressent en foule pour soutenir mon opinion. Mais, sans remonter jusqu'aux Numides et aux Parthes, ces bandes de cavaliers irréguliers et désordonnés, si célèbres chez les anciens, je me contenterai de citer les Spahis turcs et les Mamelucks, qui passent pour les premiers cavaliers du monde, sans connaître d'autre manoeuvre que celle de se pelotonner tumultuairement, et de charger en désordre et à bride abattue. J'en appelle aux Français qui ont appris à connaître, en Egypte, la valeur des Mamelucks; nos escadrons européens, avec leurs mouvements compassés et leurs charges en ligne, brillaient-ils devant cette milice désordonnée? Pouvaient-ils lui résister un instant? N'étaient-ils pas rompus et taillés en pièces par les Mamelucks qui semblaient courir plutôt à des exercices qu'à des combats, tant ils trouvaient peu de dangers à ces sortes de charges. Quant aux fantassins français, s'ils parvinrent à braver des cavaliers aussi courageux et aussi adroits, au milieu des plaines rases de l'Egypte, c'est une preuve irrécusable de l'impuissance de la cavalerie, quelque bonne

qu'elle soit, contre de la bonne infanterie. — Les hussards qui forment la cavalerie légère des Autrichiens, ne furent, dans l'origine, que des bandes irrégulières de paysans hongrois, sans solde, sans discipline, faisant la guerre par l'appât du butin: ils se dispersaient au loin, se glissaient partout, et combattaient toujours isolément; ils suivaient les sentiers les moins pratiqués, ils pénétraient jusqu'au milieu des camps, dans l'ombre et le silence de la nuit; ils se glissaient sur les flancs et sur les derrières des colonnes; ils surprenaient les parcs, les convois et les postes isolés; et enfin ils observaient tous les mouvements de l'ennemi, en se tenant tapis, le jour, dans les bois et les fourrées. Cette espèce de milice se rendit assez redoutable, pour que la plupart des nations de l'Europe cherchassent à l'imiter; mais bientôt on voulut régulariser ces bandes: on en forma des régiments brillants, exercés à toutes les manoeuvres de ligne; et, dès lors, les hussards perdirent presque toutes les qualités qui les avaient rendus si précieux. Les Cosaques, cette excellente cavalerie légère des Russes, sont aujourd'hui ce qu'étaient autrefois les hussards hongrois; mais si, sous prétexte de les régulariser, on veut les astreindre à l'ensemble et aux mouvements réguliers des troupes de ligne, ils perdront presque toutes leurs qualités actuelles, et ne pourront que devenir de la cavalerie de ligne fort médiocre. — Concluons de tous ces exemples, que les mouvements méthodiques et les manières régulières ne sont pas indispensables à la cavalerie, en général, et qu'ils sont même nuisibles à la cavalerie légère, dont ils gênent la rapidité et contrarient le service. Il n'en est pas de la cavalerie comme de l'infanterie: celle-ci n'a de force et de valeur, que par l'ordre, la discipline et l'ensemble; l'autre peut agir confusément et tumultuairement, pourvu qu'elle agisse avec rapidité: il n'est pas, jusqu'à son désordre même, dont elle ne tire parti dans le combat, pour envelopper l'ennemi, le menacer dans tous les sens, se multiplier à ses yeux, l'éblouir par la rapidité et la variété de ses caracoles; enfin, ébranler son imagination et le frapper de terreur.....

(Page 176.)

„La cavalerie de ligne des Français, avec ses gros chevaux de trait, surchargés de selles énormes, est sans doute trop lente et trop lourde, quoiqu'en disent quelques officiers de cavalerie. Ils s'imaginent que si l'on donnait à leurs escadrons des chevaux plus légers, ils ne pourraient plus choquer les lignes ennemies, avec la même force; mais ils se trompent, car le choc des corps étant, en raison de la masse multipliée par la vitesse, il s'en suit qu'on peut gagner, par la vitesse d'un cheval, ce qu'on perd de sa masse.....

(Page 201.)

„Dix pelotons de la cavalerie légionnaire couvriront les flancs de l'infanterie, à hauteur de la deuxième ligne, où ils pourront veiller à la sûreté des flancs, sans se trouver exposés aux feux des petites armes. (*La deuxième ligne est éloignée de cent cinquante toises de la première.*)

(Page 215.)

„Cette proportion d'un onzième semble suffisante pour remplir l'objet de la cavalerie légionnaire ou legère: il parait inutile de multiplier, au delà du strict nécessaire, une espèce de troupe dont l'influence est presque nulle pour gagner des batailles. Ainsi nous comprendrons, dans l'organisation de la légion, un corps de cavalerie de sept cent soixante chevaux: il sera divisé en deux parties que nous nommerons *ailes*, comme les Romains, pour désigner qu'elles sont destinées à voltiger sur les flancs de l'infanterie, afin de les protéger: chaque aile sera subdivisée en cinq pelotons de soixante-seize chevaux auxquels leur petitesse permettra de se mouvoir avec beaucoup de rapidité, de vivacité et de légèreté, avantages que ne pourraient avoir de gros escadrons. D'ailleurs, le nombre des pelotons, égal à celui des cohortes, permettra d'en détacher à chaque cohorte isolée.....

(Page 225.)

[illegible]e nombre il faut ajouter deux chefs d'aile de cavalerie, du grade de chef d'escadron, dix capitaines et autant

de lieutenants, pour commander les dix pelotons de cavalerie légionnaire. On choisira pour la cavalerie, les officiers de la légion les plus lestes et les plus vifs: car le service de la cavalerie s'accommode très-bien à ces officiers vifs, impétueux, passionnés, qui ne doutent de rien, parce qu'ils ne calculent rien. Il faut que la fougue de leur tempérament les emporte sans cesse sur l'ennemi, pour avoir de ses nouvelles, et qu'ils percent souvent le rideau de troupes légères, dont ils cherchent à masquer ses mouvements.....

(Page 209.)

„La cavalerie est destinée à jouer deux rôles bien différents: elle doit, dans les marches, se disperser pour parcourir le pays, reconnaître et poursuivre; dans les batailles, au contraire, elle ne peut produire un grand effet, qu'en donnant tout à coup, en masse, sur les points affaiblis et battus en brèche, des lignes ennemies. Presque tous les peuples de l'Europe ont senti que des rôles aussi différents exigeaient deux espèces de cavalerie; c'est ce qui les a engagés à distinguer la cavalerie légère de la cavalerie de ligne, qu'on nomme ordinairement grosse cavalerie.....

(Page 247.)

„L'usage des Romains était de placer la cavalerie sur les flancs de l'infanterie, afin de la protéger et de la couvir: c'est aussi celui des modernes, lorsque les ailes ne s'appuient pas à des obstacles de terrain; mais la cavalerie légionnaire suffit pour jouer ce rôle de *flanqueurs*, et l'on doit tenir toute la cavalerie de ligne en réserve, derrière le centre ou les ailes.....

(Page 313.)

„Le mélange de voltigeurs avec la cavalerie légère est admirable, pour le succès de ces petits combats d'avant-garde.....

(Page 314.)

„Sous le règne de Louis XIV, les avant-gardes françaises étaient composées en partie de dragons, espèce de troupes légères mixtes qui combattaient quelquefois à cheval, plus

1

vent à pied..... Cette arme qui, de nos jours, n'existe plus que de nom, rendait de grands services aux avant-gardes; cependant il est facile d'apercevoir que nous pouvons remplacer les dragons, à moins de frais, par le mélange proposé de nos cavaliers légionnaires et de nos voltigeurs. Nos fantassins légers, portés en croupe, voyagent avec la même vitesse que les dragons, et ils n'ont pas, comme eux, l'inconvénient de distraire du combat une partie des soldats, pour tenir les chevaux; enfin, ils se battent d'autant mieux à pied, qu'on n'exige jamais d'eux un autre genre de combat: quant à l'économie, elle est sensible.

(Page 154.)

„Le sabre de nos cavaliers légionnaires sera droit comme celui des dragons, afin de les engager à frapper d'estoc plutôt que de taille: ils porteront une lance de dix ou douze pieds, dont la courroie sera passée au bras gauche, et ils auront une carabine fort courte, suspendue à l'arçon de leur selle.

(Page 115.)

„C'est une chose ridicule que l'éducation de nos dragons: sont-ils à cheval, on tâche de leur persuader que l'infanterie ne peut jamais résister à l'impétuosité de leurs charges; sont-ils à pied, on leur dit qu'ils sont invincibles contre la cavalerie: c'est ainsi qu'on leur inspire, tour à tour, du mépris pour les deux armes.

(Page 218.)

„Je composerai mon corps d'armée de quatre légions, plus une réserve de trois mille chevaux de ligne, ce qui ferait, au complet, plus de trente-six mille, classés de la manière suivante; vingt-deux mille huit cents fantassins de ligne, sept mille six cents fantassins légers, trois mille chevaux légionnaires, trois mille chevaux de ligne, sans compter les artilleurs et les sapeurs. — Après avoir fait la part des convales maladies et des absences, qu'on peut estimer à e, il restera trente mille combattants. — On voit ris forme un sixième de l'armée.....

(Page 250.)

„Quant à la cavalerie de ligne, il paraît préférable de n'en former qu'un seul corps à chaque corps d'armée, puisqu'elle ne peut obtenir de grands résultats qu'en combattant réunie; elle sera placée en réserve, dans les batailles, sous les ordres immédiats du général en chef, prête à donner au moment opportun; ..... mais si nous voulions la faire charger, dès le commencement de la bataille, sur de l'infanterie intacte et aguerrie, elle serait infailliblement ramenée sur le reste de l'armée, où elle communiquerait son désordre.....

(Page 310.)

„Nous formons notre avant-garde de cavaliers légionnaires, des quatre légions du corps d'armée, avec un nombre égal de voltigeurs, qu'on obtient en prenant quatre compagnies par légion. Ce corps léger, composé de trois mille chevaux, de trois mille voltigeurs, de cinq pièces d'artillerie légère, précède d'une ou deux lieues, la tête de la colonne, en portant des postes en avant et sur les côtés, et en laissant des postes d'observation sur les chemins et sur les principales hauteurs, à droite et à gauche de la route; postes qui ne rejoignent l'avant-garde, que lorsqu'ils sont remplacés par les flanqueurs de la colonne.....“

1° L'administration des corps de cavalerie légère doit-elle dépendre de celle des corps d'infanterie? 2° La cavalerie légère doit-elle être instruite à la tactique, comme la cavalerie de ligne? ou doit-elle servir en fourrageurs, comme l'insurrection hongroise, les mameluks, les cosaques? 3° Doit-elle être employée aux avant-gardes, aux arrière-gardes, sur les ailes d'une armée, sans être soutenue valerie de ligne? 4° Doit-on supp gons? 5° La grosse cavaleri toute mise en réserve? 6° C

cavalerie différente dans une armée, et en quelle proportion?

La cavalerie légère doit éclairer l'armée fort au loin; elle n'appartient donc point à l'infanterie: elle doit être soutenue, protégée, spécialement par la cavalerie de ligne. De tout temps, il y eut rivalité et émulation entre l'infanterie et la cavalerie: la cavalerie légère est nécessaire à l'avant-garde, à l'arrière-garde, sur les ailes de l'armée; elle ne peut donc pas être attachée à un corps particulier d'infanterie pour en suivre les mouvements. Il serait plus naturel de réunir son administration à celle de la cavalerie de ligne, que de la faire dépendre de celle de l'infanterie, avec laquelle elle n'a aucune connexion; mais elle doit avoir son administration séparée.

La cavalerie a besoin de plus d'officiers que l'infanterie; elle doit être plus instruite. Ce n'est pas seulement sa vélocité qui assure son succès; c'est l'ordre, l'ensemble, le bon emploi de ses réserves. Si la cavalerie légère doit former les avant-gardes, il faut donc qu'elle soit organisée en escadrons, en brigades, en divisions, pour qu'elle puisse manoeuvrer; car les avant-gardes, les arrière-gardes, ne font pas autre chose: elles poursuivent ou se retirent en échiquier, se forment en plusieurs lignes, ou se plient en colonne, opèrent un changement de front avec rapidité, pour déborder toute une aile. C'est par la combinaison de toutes ces évolutions qu'une avant-garde ou une arrière-garde, inférieure en nombre, évite les actions trop vives, un engagement géné-

ral, et cependant retarde l'ennemi assez longtems, pour donner le temps à l'armée d'arriver, à l'infanterie de se déployer, au général en chef de faire ses dispositions, aux bagages, aux parcs de filer. L'art d'un général d'avant-garde, ou d'arrière-garde, est, sans se compromettre, de contenir l'ennemi, de le retarder, de l'obliger à mettre trois ou quatre heures à faire une lieue: la tactique seule donne les moyens d'arriver à ces grands résultats; elle est plus nécessaire à la cavalerie qu'à l'infanterie, à l'avant-garde ou à l'arrière-garde, que dans toute autre position. L'insurrection hongroise, que nous avons vue, en 1797, 1805 et 1809, était pitoyable. Si les troupes légères du temps de Marie-Thérèse se sont rendues redoutables, c'était par leur bonne organisation, et surtout par leur grand nombre. Supposer que de pareilles troupes fussent supérieures aux hussards de Wurmser, aux dragons de Latour ou de l'archiduc Joan, c'est se former d'étranges idées des choses: mais ni l'insurrection hongroise, ni les cosaques n'ont jamais formé les avant-gardes des armées autrichiennes et russes; parce que, qui dit avant-garde ou arrière-garde, dit troupes qui manoeuvrent. Les Russes estimaient autant un régiment de cosaques instruits que trois régiments de cosaques non instruits. Tout est méprisable dans ces troupes, si ce n'est le cosaque lui-même qui est un bel homme, fort, adroit, fin, bon cavalier, et il est né à cheval et nourri dan
il est, dans la plaine, ce

le désert, le barbet dans les Alpes; il n'entre jamais dans une maison, ne couche jamais dans un lit, change toujours son bivouac au coucher du soleil, pour ne pas passer la nuit dans un lieu où l'ennemi aurait pu l'observer. Deux mamelucks tenaient tête à trois Français, parce qu'ils étaient mieux armés, mieux montés, mieux exercés, ils avaient deux paires de pistolets, un tromblon, une carabine, un casque avec visière, une cotte de mailles, plusieurs chevaux et plusieurs hommes de pied pour les servir. Mais cent cavaliers français ne craignaient pas cent mamelucks, trois cents étaient vainqueurs d'un pareil nombre; 1,000 en battaient 1,500: tant est grande l'influence de la tactique, de l'ordre et des évolutions! Les généraux de cavalerie, Murat, Leclerc, Lasalle, se présentaient aux mamelucks sur plusieurs lignes: lorsque ceux-ci étaient sur le point de déborder la première, la seconde se portait à son secours par la droite et par la gauche; les mamelucks s'arrêtaient alors et convergeaient pour tourner les ailes de cette nouvelle ligne: c'était le moment qu'on saisissait pour les charger, ils étaient toujours rompus.

Le devoir d'une avant-garde, ou d'une arrière-garde, ne consiste pas à s'avancer ou à reculer, mais à manoeuvrer. Il faut qu'elle soit composée d'une bonne cavalerie légère, soutenue par une bonne réserve de cavalerie de ligne, et d'excellents bataillons d'infanterie et de bonatteries d'artillerie: il faut que ces trouient bien instruites; que les généraux, ficiers et les soldats connaissent égale-

ment bien leur tactique, chacun selon le besoin de son grade. Une troupe qui ne serait pas instruite, ne serait qu'un objet d'embarras à l'avant-garde.

Il est reconnu que, pour la facilité des manoeuvres, l'escadron doit être d'une centaine d'hommes, et que trois ou quatre escadrons doivent avoir un officier supérieur.

Tout la cavalerie de ligne ne doit pas être cuirassée: les dragons montés sur des chevaux de quatre pieds neuf pouces, armés d'un sabre droit, sans cuirasse, doivent faire partie de la grosse cavalerie; ils doivent être armés d'un fusil d'infanterie avec baïonnette, avoir le schako de l'infanterie, le pantalon recouvrant la demi-botte-brodequin, des manteaux à manches, et des porte-manteaux si petits, qu'ils puissent les porter en sautoir quand ils sont à pied. Toute cavalerie doit être munie d'une arme à feu, et savoir manoeuvrer à pied. 3,000 hommes de cavalerie légère, ou 3,000 cuirassiers, ne doivent point se laisser arrêter par 1,000 hommes d'infanterie, postés dans un bois, ou dans un terrain impraticable à la cavalerie; 3,000 dragons ne doivent point hésiter à attaquer deux mille hommes d'infanterie, qui, favorisés par leur position, les voudraient arrêter.

Turenne, le prince Eugène de Savoie, Vendôme, faisaient grand cas et grand usage des dragons. Cette arme s'est couverte de gloire en Italie, en 1796 et 1797. En Égypte, en Espagne, dans les campagnes de 1806 et [illegible] un préjugé s'est élevé contre elle

sions de dragons avaient eté réunies à Compiègne et à Amiens, pour être embarquées sans chevaux pour l'expédition d'Angleterre, et y servir à pied, jusqu'à ce que l'on pût les monter dans le pays. Le général Baraguay-d'Hilliers, leur premier inspecteur, les commandait; il leur fit faire des guètres, et incorpora une grande quantité de recrues, qu'il ne fit exercer qu'aux manoeuvres de l'infanterie; ce n'était plus des régiments de cavalerie: ils firent la campagne de 1806 à pied, jusque après la bataille d'Jéna, qu'on les monta sur des chevaux de prise de la cavalerie prussienne, les trois quarts hors de service. Ces circonstances réunies leur nuisirent; mais, en 1813 et 1814, les divisions de dragons rivalisèrent avec avantage avec les cuirassiers. Les dragons sont nécessaires, pour appuyer la cavalerie légère à l'avant-garde, à l'arrière-garde, et sur les ailes d'une armée; les cuirassiers sont peu propres aux avant-gardes et aux arrière-gardes: il ne faut les employer à ce service que lorsque cela est nécessaire pour les tenir en haleine et les aguerrir. Une division de 2,000 dragons, qui se porte rapidement sur un point avec 1,500 chevaux de cavalerie légère, peut mettre pied à terre pour y défendre un pont, la tête d'un défilé, une hauteur, et attendre l'arrivée de l'infanterie. De quel avantage cette arme n'est elle pas dans une retraite? La cavalerie d'une armée doit être le quart de l'infanterie, elle doit se diviser en quatre espèces: deux de cavalerie légère, deux de grosse cavalerie, savoir; les

éclaireurs, composés d'hommes de cinq pieds, ayant des chevaux de quatre pieds six pouces; la cavalerie légère, des chevaux de quatre pieds sept à huit pouces; les dragons, des chevaux de quatre pieds neuf pouces; les cuirassiers, des chevaux de quatre pieds dix à onze pouces: ce qui emploiera, pour la remonte, toutes les espèces de chevaux.

Les éclaireurs seront attachés à l'infanterie, parce que la petitesse de leurs chevaux les rendra peu propres aux charges de cavalerie. En attachant un escadron de 360 hommes à chaque division de 9,000 hommes, ils seraient le vingt-cinquième de l'infanterie; ils fourniraient les ordonnances aux généraux, des escortes aux convois; des garnisaires, des brigades de sous-officiers, aideraient la gendarmerie dans l'escorte des prisonniers et la police. Il resterait encore de quoi former plusieurs divisions, pour éclairer la légion, et occuper une position importante où il serait avantageux de prévenir l'ennemi. Rangés en bataille derrière l'infanterie, constamment sous les ordres des généraux d'infanterie, ils saisiraient le moment favorable où l'ennemi serait rompu, pour tomber avec leurs lances sur les fuyards et faire des prisonniers. La petitesse de leurs chevaux ne tenterait point les généraux de cavalerie.

Au moment d'entrer en campagne, chaque régiment d'infanterie fournirait une compagnie de 120 éclaireurs, toute organisée pour être incorporée dans les régiments de grosse cavalerie, à raison d'un dixième pour les cuirassiers, d'un cinquième pour les dragon

Ainsi un escadron de 360 cuirassiers aurait 36 éclaireurs; un escadron de dragons en aurait 72: ils seraient employés à fournir les ordonnances aux généraux, les escortes aux bagages, aux prisonniers; ils feraient le service de tirailleurs, ils battraient la campagne, ils tiendraient les chevaux des dragons, quand ceux-ci combattraient à pied.

Une armée, composée de 36,000 hommes d'infanterie, aura 9,000 hommes de cavalerie, savoir: 2,070 éclaireurs, dont 1,440 avec les quatre divisions d'infanterie; 420 avec les dragons, 210 avec les cuirassiers; 2,700 chasseurs ou hussards; 2,100 dragons; 2,100 cuirassiers; ce qui formera 4,800 hommes de cavalerie légère, et 4,200 grosse cavalerie.

IV^e^ NOTE.

Artillerie.

(Page 117.)

„Mais il est nécessaire de donner de l'artillerie à chaque legion; et ne pourrait-on pas rejeter toutes les pièces à la queue d'une armée, pour éviter d'interrompre et de gêner la marche des troupes? Je crois qu'on ne peut le faire qu'en partie: les légions doivent avoir quelques bouches à feu, pour se battre isolément, ou pour commencer et entretenir le combat, et attendre que les réserves d'artillérie arrivent sur le champ de bataille. Tout le reste de l'artillerie pourra marcher en réserve, à la suite de l'armée, pour ne pas embarasser et retarder les mouvements des troupes.....

(Page 118.)

..... „Cinq bouches à feu, par légion, me paraissent suffisantes pour le rôle qu'elles ont à jouer jusqu'à l'arrivée des de réserve.....

(Page 119.)

..... „Une demi-compagnie d'artillerie sera affectée au service de la batterie légionnaire.

(Page 236.)

„Un principe certain, c'est que la quantité d'artillerie doit être subordonnée à la qualité des troupes. A-t-on de la mauvaise infanterie qui hésite à marcher à l'ennemi, et craigne de l'aborder: on se voit contraint de placer toute sa confiance dans l'artillerie, et de faire la guerre à coups de canon. Cette arme devient décisive pour le gain des batailles, et l'infanterie se ravale jusqu'à n'être plus qu'une arme secondaire, sans autres fonctions que d'escorter le canon dans les marches, et de le garder sur le champ de bataille. De deux mauvaises armées qui se livrent bataille, c'est celle qui parvient à mettre le plus de pièces en batterie, qui remporte la victoire: mais, dans ce même cas, il est une proportion qu'on ne doit pas dépasser, parce que, au delà d'un certain terme, les autres armes ne suffisent plus pour garder les pièces. Je crois que le maximum de l'artillerie, qu'il est permis d'employer dans les armées, quelque mauvaises qu'elles soient, a été atteint dans la guerre de Sept Ans et dans notre campagne de 1813, en Saxe, où nous cherchâmes à suppléer, à force de canons, aux qualités qui manquaient à notre jeune infanterie.....

(Page 254.)

„ ..... Je voudrais que, outre ces batteries légionnaires, un corps d'armée traînât à sa suite un parc de réserve, de trente-cinq pièces, dont quinze obusiers et vingt canons de 12. On ne formerait un jour de bataille, de toute cette réserve, qu'une seule batterie dirigée sur le point de la ligne ennemie qu'on se propose de forcer.....

(Page 255.)

„Enfin cinq pièces légères sont destinées à marcher avec l'avant-garde; elles seront plus légères de calibre, mieux attelées que les autres, et seront suivies par des canonniers à cha-

val, dont les chevaux porteront un portrail avec des traits, afin de pouvoir s'atteler aux pièces dans l'occasion. Cette artillerie légère, ainsi organisée, passera partout, et se portera rapidement à la poursuite de l'ennemi. — Nous aurons, de cette manière, soixante bouches à feu pour un corps d'armée de 30,000 hommes: c'est, je crois, ce qu'exigent les terrains découverts, les plus favorables à l'artillerie, en supposant une bonne infanterie....."

Si ces principes étaient adoptés, il s'ensuivrait: 1° que la division d'artillerie serait composée de deux obusiers et de trois pièces de 6; 2° que l'équipage d'artillerie d'une armée de 40,000 hommes, serait de soixante bouches à feu, (une pièce et demie par 1,000 hommes); 3° que les équipages seraient ainsi composés: de trois douzièmes pièces de 6, quatre douzièmes pièces de 12, cinq douzièmes obusiers, c'est-à-dire quinze pièces de 6, vingt de 12, et vingt-cinq obusiers sur 60 bouches à feu.

La division d'artillerie a été fixée par le général Gribeauval, à huit bouches à feu, d'un même calibre de 4, de 8, de 12, ou obusiers de six pouces; parce qu'il faut: 1° qu'une division d'artillerie puisse se diviser en deux ou quatre batteries; 2° parce que huit bouches à feu peuvent être servies par une compagnie de 120 hommes, ayant en réserve une escouade au parc; 3° parce que les voitures nécessaires au service de ces huit bouches à feu, peuvent être attelées par une compagnie d'équipage du train; 4° parce qu'un bon capitaine peut surveiller ce nombre de pièces, 5° parce que le nombre de

qui composent une batterie de huit

feu, fournit suffisamment d'ouvrage

à

à une forge et à une prolonge; et que deux affûts de rechange lui suffisent. Si la division était composée de moins de bouches à feu, il faudrait d'autant plus de forges, de prolonges, d'affûts de rechange.

Napoléon a supprimé les piéces de 4 et de 8; il y a substitué la pièce de 6: l'expérience lui avait démontré que les généraux d'infanterie faisaient usage indistinctement de pièces de 4 ou de 8, sans avoir égard à l'effet qu'ils voulaient produire. Il a supprimé l'obusier de six pouces; il y a substitué l'obusier de cinq pouces six lignes, parce que deux cartouches du premier calibre pèsent autant que trois cartouches du deuxième calibre; que d'ailleurs l'obusier de cinq pouces six lignes se trouve avoir le même calibre que les pièces de 24, qui sont si communes dans nos équipages de siége et dans nos places fortes: il a formé ses divisions d'artillerie à pied, de deux obusiers de cinq pouces six lignes, et de six pièces de 6, ou de deux obusiers de cinq pouces six lignes, à grande portée, et de six pièces de 12; celle d'artillerie à cheval, de quatre pièces de 6 et de deux obusiers: mais il serait préférable qu'elles eussent la même composition que les premières, c'est-à-dire deux obusiers de cinq pouces six lignes, et six pièces de 6; ses équipages étaient formés, savoir: douze vingtièmes en pièces de 6, trois vingtièmes en pièces de 12, cinq vingtièmes en obusiers.

Ces changements modifiaient l
M. de Gribeauval; ils étaient fi

esprit, il ne les eût pas désavoués: il a beaucoup réformé, il a beaucoup simplifié; l'artillerie est encore trop lourde, trop compliquée; il faut encore simplifier, uniformer, réduire jusqu'à ce que l'on soit arrivé au plus simple.

Une cartouche de douze pèse autant que deux cartouches de six; vaut-il donc mieux avoir une pièce de 12 que deux pièces de 6? S'il est des circonstances où une pièce de 12 est préférable; dans les circonstances ordinaires, deux pièces de 6 valent mieux. Vaut-il mieux avoir un obusier ou deux pièces de 6? L'obusier est fort utile pour mettre le feu à un village, bombarder une redoute; mais son tir est incertain: non-seulement il ne vaut pas, dans les cas ordinaires, deux pièces de 6, mais il ne peut pas tenir lieu d'une seule; il n'en faut donc qu'un nombre circonscrit. Napoléon est celui qui en a mis davantage dans ses équipages; mais proposer de composer les équipages de cinq douzièmes en obusiers, et quatre douzièmes en pièces de 12, et seulement trois douzièmes en pièces de 6, c'est ignorer les éléments de la science de l'artillerie.

Un équipage de soixante bouches à feu, formé sur les principes de l'empereur, était de trente-six pièces de 6, neuf pièces de 12, quinze obusiers; ce qui formait sept divisions et demie, et exigeait trente-deux voitures en forges, prolonges ou affûts de rechange, faisant les divisions; quatre-vingt-un caissons de 6 (1),

---

nt trente-six cartouches par caisson.

quarante et demi de 12 (2), et soixante-sept et demi (3) obusiers, vingt-neuf (4) voitures de parc (5) d'infanterie, vingt (6) équipages de pont: en tout quatre cents voitures ou six voitures par pièce; moyennant ce, l'approvisionnement était de trois cent-six coups par pièce, sans compter le coffret. Un équipage de soixante bouches à feu, organisé suivant les principes qu'on voudrait établir, aurait quinze pièces de 6, vingt de 12, vingt-cinq obusiers: la division étant de cinq pièces, il y en aurait douze; ce qui exigerait quarante-huit forges, prolonges ou affûts de rechange attachés aux divisions: en tout quatre cent vingt-quatre (7) voitures, c'est-à-dire sept voitures par pièce: ce serait donc soixante-quatre voitures de plus que le premier équipage. Quel surcroît d'embarras, quel équipage pesant, quel empoi d'hommes, de chevaux et de matériel! Ce sont les pièces de 12 qui embarrassent les marches, parce qu'elles pèsent

---

(2) Soixante-huit coups par caisson.

(3) *Idem.*

(4) Six forges, prolonges, six caissons d'outils, huit caissons de parc.

(5) Quatre cent quatre-vingt mille cartouches.

(6) Une voiture par trois pièces, ce qui donne un pont de cent cinquante toises, pour cent-vingt bouches à feu, de quatre cents toises, pour une armée de 160,000 hommes.

(7) Soixante bouches à feu, quarante-huit voitures attachées aux divisions, trente-quatre caissons de 6, deux cent deux de 12, et obusiers, trente de parc, trente caissons d'infanterie, vingt pontons: *total 424.*

de quinze cents à dix-huit cents livres, et vont difficilement hors des chaussées. L'équipage impérial de soixante bouches à feu a quarante-cinq pièces de canon; celui proposé n'en aurait que trente-cinq.

Mais, avec les quatre cent vingt-quatre voitures qu'il faudrait pour cet équipage, on aurait soixante-douze bouches à feu impériales, c'est-à-dire, neuf divisions, savoir: quarante-deux pièces de 6, douze pièces de 12, et dix-huit obusiers (1). La question est donc celle-ci: aime-t-on mieux avoir quinze pièces de 6, vingt de 12, et vingt-cinq obusiers, ou cinquante-deux pièces de 6, douze de 12, et quinze obusiers. Quelle fureur de parler de ce que l'on ne sait pas!

Tantôt on dit qu'à l'instar des Romains, il faut que la division soit une armée au petit pied, et cependant on lui ôte ce qui est le plus nécessaire, le plus important, l'artillerie. Quoi! une légion de 8 ou 9,000 hommes fera l'avant-garde ou l'arrière-garde d'une armée, sera détachée avec trois pièces de canon et deux obusiers; mais si elle trouve devant elle une division russe, prussienne ou autrichienne, d'égale force, cette division aura trente pièces

(1) Soixante-douze bouches à feu, trente-six voitures attachées aux divisions, quatre-vingt-quatorze et demi de 6, cinquante-quatre de 12, soixante-seize et demi d'obus, trente-deux de parc, trente-six d'infanterie, vingt-quatre de pontons: 1, 424.

de canon (c'est l'organisation actuelle). Certes, l'artillerie de la légion sera promptement réduite au silence et démontée; l'infanterie sera chassée de sa position, à coups de canon; ou si elle s'y maintient, ce sera au prix d'un sang bien précieux.

M. de Gribeauval, qui avait fait la guerre de Sept-Ans dans l'armée autrichienne et le génie de l'artillerie a réglé que la force des équipages serait à raison de quatre pièces par bataillon de 1,000 hommes, ou trente-six bouches à feu pour une division de 9,000 hommes, ou cent soixante pour une armée de 40,000 hommes. L'équipage impérial était de cent vingt bouches à feu pour un corps d'armée de 40,000 hommes, ou quatre divisions d'infanterie, ayant une division de cavalerie légère, une de dragons, une de cuirassiers: de ces quinze divisions d'artillerie, deux étaient attachées à chaque division d'infanterie, trois étaient en réserve, et quatre à cheval: une à la division de cavalerie légère, une à la division de dragons, deux à celle de cuirassiers; c'étaient soixante-douze pièces de 6, dix-huit de 12, et trente obusiers, près de six cents voitures, compris les pièces, les doubles approvisionnements et les caissons d'infanterie.

Il faut, pour le service d'une pièce de canon de l'équipage impérial, l'un portant l'autre, 30 chevaux et 35 hommes; il faudrait, l'un portant l'autre, pour une pièce de canon de l'équipage proposé, 40 hommes et 35 che-

vaux (1). Une division de huit pièces d'artillerie exige 272 hommes et 240 chevaux, ce qui est la valeur de deux bons escadrons. Un corps d'armée qui aurait cent vingt bouches à feu aura donc 4080 hommes et 3600 chevaux.

Les hommes qui se sont fait une idée de la guerre moderne, en commentant les anciens, diront qu'il vaut mieux avoir 3,600 chevaux ou 4,000 fantassins de plus, dans une armée de 40,000 hommes, que cent vingt pièces de canon; ou n'avoir que soixante bouches à feu, et avoir 1,500 chevaux et 2,000 fantassins de plus: ils auront tort. Il faut dans une armée, de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, dans de justes proportions; ces armes ne peuvent point se suppléer l'une à l'autre. Nous avons vu des occasions où l'ennemi aurait gagné la bataille: il occupait avec une batterie de cinquante à soixante bouches à feu,

(1) Une bouche à feu de l'équipage impérial a besoin de trois voitures et trois vingtièmes par pièce, pour l'approvisionner à 500 coups, sans compter son coffret; d'une voiture pour parc, forge, prolonge, affût de rechange, caisson de parc, dix vingtièmes de caisson d'infanterie, sept vingtièmes de voitures de pontons, 6 voitures. Pour cent vingt pièces, sept cent vingt voitures; ce qui donnerait, pour une armée de 160,000 hommes, quatre cent quatre-vingts bouches à feu, deux mille huit cent quatre-vingts voitures, dont cent soixante de pontons, de quoi faire quatre cent quatre-vingts toises de pont sur les grandes rivières; ce qui exigerait seize mille huit cents chevaux, et 20,000 hommes.

une belle position; on l'aurait envain attaqué avec 4,000 chevaux et 8,000 hommes d'infanterie de plus; il fallut une batterie d'égale force, sous la protection de laquelle les colonnes d'attaque s'avancèrent et se déployèrent. Les proportions des trois armes ont été, de tout temps, l'objet des méditations des grands généraux.

Ils sont convenus qu'il fallait: 1° quatre pièces par 1,000 hommes, ce qui donne en hommes le huitième de l'armée, pour le personnel de l'artillerie; 2° une cavalerie égale au quart de l'infanterie.

Prétendre courir sur les pièces, les enlever à l'arme blanche, ou tuer tous les canonniers par des tirailleurs, sont des idées chimériques: cela peut arriver quelquefois: nous avons des exemples de plus fortes prises d'un coup de main! Mais, en système général, il n'est pas d'infanterie, si brave qu'elle soit, qui puisse, sans artillerie, marcher impunément, pendant cinq ou six cents toises, contre seize pièces de canon bien placées, servies par de bons canonniers: avant d'être arrivés aux deux tiers du chemin, ces hommes seront très-maltraités et dispersés. L'artillerie de campagne a acquis trop de justesse dans le tir, pour qu'on puisse approuver ce que dit Machiavel qui, plein des idées grecques et romaines, veut que son artillerie ne fasse qu'une décharge, après quoi, qu'elle se retire derrière sa ligne.

Une bonne infanterie est sans doute le nerf de l'armée; mais si elle avait long-temps à

[illegible] contre une artillerie très-supérieure, [illegible] démoraliserait et serait détruite. Dans [illegible] premières campagnes de la guerre de la révolution, ce que la France a toujours eu de meilleur, c'est l'artillerie: je ne sache pas un seul exemple de cette guerre où vingt pièces de canon, convenablement postées et en batterie, aient jamais été enlevées à la baïonnette. A l'affaire de Valmy, à la bataille de Jemmapes, à celle de Nördlingen, à celle de Fleurus, nous avions une artillerie supérieure à celle de l'ennemi, quoique souvent nous n'eussions que deux pièces pour 1,000 hommes; mais c'est que nos armées étaient très-nombreuses. Il se peut qu'un général plus manoeuvrier, plus habile que son adversaire, ayant dans sa main une meilleure infanterie, obtienne des succès pendant une partie de la campagne, quoique son parc d'artillerie soit fort inférieur; mais au jour décisif d'une action générale, il sentira cruellement son infériorité en artillerie.

Quatre-vingts voitures d'équipages militaires, pour une armée de 40,000 hommes, sont fort insuffisantes; elles ne porteraient que mille cinq cent vingt quintaux, la farine et l'eau-de-vie, pour deux jours pour l'armée. L'expérience a prouvé qu'il faut qu'une armée ait [illegible] elle un mois de vivres, dix jours portés [illegible] hommes et les chevaux de bât, vingt [illegible] sur les caissons; il faudrait donc au [illegible] quatre cent quatre-vingts voitures: deux [illegible] garante régulièrement organisées, deux [illegible] nte de requisition. A cet effet, on

aura un bataillon de trois compagnies d'équipages militaires par division: chaque compagnie ayant ses cadres pour quarante voitures, dont vingt seraient fournies et attelées par l'administration, et vingt par voie de requisition; ce qui donne par division cent vingt voitures, quatre cent quatre-vingts par corps d'armée, 210 hommes par bataillon.

V^e^ NOTE.

Ordre de bataille.

(Page 201.)

„Voici donc l'ordre de bataille de la légion, tel que nous devons nous le représenter d'après les principes que nous venons de développer, en faisant toujours abstraction des formes et des accidents variés du terrain, dont nous nous occuperons plus tard. — D'abord, en première ligne, les cinq premières cohortes de la légion, rangées en bataille de droite à gauche, par ordre de numéro, en commençant par la cohorte d'élite, l'exemple et la règle de la légion entière. Les cohortes de cinquante-cinq toises de front chacune, sont séparées entre elles par des passages de cinq toises; ce qui donne trois cents toises pour l'étendue totale de la ligne.

„Ensuite, à cent cinquante toises en arrière de la première ligne, se trouvent les cinq dernières cohortes, formées chacune en colonne, par division, espacées entre elles à distance de déploiement: ces petites colonnes de quatorze toises de large sur quarante-sept files, et de quatorze toises de long, en quatre sections, laissent entre elles des espaces vides de quarante-six toises. Les voltigeurs de la première ligne sont, en partie, disperses en avant du front de bataille, et en partie pelotonnés *derrière leurs cohortes*, près des intervalles qui les sépa-

rent: ceux de la deuxième ligne sont pelotonnés par demi-compagnie, sur les flancs de leurs colonnes. — La cavalerie se tient en réserve sur les flancs, à hauteur de la seconde ligne, et l'artillerie légionnaire forme une seule batterie à cinquante toises en avant d'une des ailes....."

Une armée romaine se campait et se rangeait en bataille, toujours dans le même ordre; elle se renfermait dans un carré de trois à quatre cents toises de côté; elle passait quelques heures à s'y fortifier: alors elle s'y croyait inattaquable. S'agissait-il de donner bataille, elle se rangeait sur trois lignes éloignées de cinquante toises entre elles: la cavalerie sur les ailes. L'officier de l'état-major, chargé de tracer un camp, ou de ranger une armée en bataille, ne faisait qu'une opération mécanique; il n'avait besoin ni de coup-d'oeil, ni de génie, ni d'expérience. Chez les modernes, au contraire, l'art d'occuper une position, pour y camper ou pour s'y battre, est soumis à tant de considérations, qu'il exige du génie, du coup-d'oeil, de l'expérience. C'est l'affaire du général en chef lui-même, parce qu'il y a plusieurs manières d'avoir un camp, ou de prendre un ordre de bataille, dans une même position.

Sempronius fut battu à la Trebbia, et Varron à Cannes, quoiqu'ils commandassent à des armées plus nombreuses que celle de l'ennemi; parce que, conformément à l'usage établi rmi les Romains, ils rangèrent leur armée bataille, sur trois lignes, tandis qu'Annibal gea la sienne en une seule ligne. La ca-

valerie carthaginoise était supérieure en nombre et en qualité. Les armées romaines furent à la fois attaquées de front, prises en flanc et à dos; elles furent défaites. Si les deux consuls romains eussent pris l'ordre de bataille le plus convenable aux circonstances, ils n'eussent point été débandés: ils eussent peut-être été vainqueurs!

Une armée doit-elle occuper un seul camp, ou doit-elle en occuper autant qu'elle a de corps ou de divisions? A quelle distance doit camper l'avant-garde et les flanqueurs? Quel front et quelle profondeur doit avoir le camp? Où doit-on placer la cavalerie, l'artillerie, et les chariots? L'armée doit-elle se ranger en bataille, sur plusieurs lignes, et quelle distance doivent-elles mettre entre elles? La cavalerie doit-elle être en réserve derrière l'infanterie, ou placée sur les ailes? Doit-on mettre en action, dès le commencement de la bataille, toute son artillerie, puisque chaque pièce a de quoi nourrir son feu pendant vingt-quatre heures, ou doit-on en tenir la moitié en réserve? La solution de toutes ces questions dépend des circonstances: 1° du nombre de troupes, de celui de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie qui composent l'armée; 2° du rapport qui existe entre les deux armées; 3° de leur moral; 4° du but qu'on se propose; 5° de la nature du champ de bataille; 6° de la position qu'occupe l'armée ennemie et du caractère du chef qui la commande. On ne peut et *on ne doit prescrire* rien d'absolu. — Il n'y

a point d'ordre naturel de bataille, chez les modernes.

La tâche qu'a à remplir le commandant d'une armée, est plus difficile dans les armées modernes, qu'elle ne l'était dans les armées anciennes: il est vrai aussi que son influence est plus efficace sur le résultat des batailles. Dans les armées anciennes, le général en chef, à quatre-vingts ou cent toises de l'ennemi, ne conrait aucun danger, et cependant il était convenablement placé pour bien diriger tous les mouvements de son armée. Dans les armées modernes, un général en chef, placé à quatre ou cinq cents toises, se trouve au milieu du feu des batteries ennemies, il est fort exposé; et cependant il est déja tellement éloigné, que plusieurs mouvements de l'ennemi lui échappent. Il n'est pas d'actions où il ne soit obligé de s'approcher à la portée des petites armes. Les armes modernes ont d'autant plus d'effet qu'elles sont convenablement placées; une batterie de canon qui prolonge, domine, bat l'ennemi en écharpe, peut décider d'une victoire. Les champs de bataille modernes sont plus étendus, ce qui oblige à étudier un plus grand champ de bataille: il faut beaucoup plus d'expérience et de génie militaire, pour diriger une armée moderne, qu'il n'en fallait pour une armée ancienne.

VI^e^ NOTE.

De la guerre défensive.

(Page 479.)

„Mais lorsqu'on veut fermer les frontières d'un empire, presque uniquement par des lignes de forteresse, sans le concours des armées, l'opinion se partage sur l'efficacité de ce moyen..... Imaginons, pour fixer nos idées, une frontière, en pays ouvert, de cent lieues d'étendue qu'on entreprend de couvrir par des places fortes, contre les entreprises des ennemis. Le système actuel veut qu'on établisse trois lignes successives de forteresses, espacées entre elles d'une journée de marche, ou de cinq ou six lieues: ainsi la défense totale de la frontière exige cinquante ou soixante places fortes. Supposons en cinquante seulement, pour avoir au plus bas, et estimons la dépense de leur construction à quinze millions, l'une dans l'autre, y compris les abris voûtés indispensables, nous verrons que l'état se trouvera obligé de faire une dépense de sept cent cinquante millions pour une seule frontière..... Mais ce labyrinthe de places contraindra-t-il les armées envahissantes à s'arrêter pour se livrer aux longueurs interminables d'une guerre de siège, ou bien les obligera-t-il à laisser en arrière de forces supérieures à celles des garnisons? Le raisonnement, éclairé par l'experience, prouve que non. — Nos cinquante places à 6,000 hommes de garnison, l'une dans l'autre, absorberaient 300,000 hommes pour la défense; ce qui est, à peu près, le nombre de troupes que les grands états de l'Europe tiennent ordinairement sur pied; en sorte qu'on n'aurait plus d'armée à opposer aux armées envahissantes, et les autres frontières se trouveraient absolument dégarnies. Mais la raison et l'usage réclament également contre cette disposition de forces, et l'on se borne à laisser un tiers de garnison seulement, dans ce grand nombre de places qui, d'après leur situation reculée, ou leur éloignement des dépôts et des corps d'armée de l'ennemi, ne paraissent pas menacées d'un siège prochain, et qu'il

suffit, par conséquent, de mettre à l'abri d'un coup de main. — On propose même quelquefois, pour économiser les troupes de ligne, d'abandonner la garde de ces places aux habitants; mais cet abandon me paraît fort dangereux.....

(Page 482.)

„..... Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de consacrer au moins 100,000 hommes, pour garder cinquante forteresses; et nous aurons ainsi 100,000 hommes de moins pour livrer des batailles qui, en dernier résultat, décident du sort des empires. — Supposons, dans cet état de choses, que l'ennemi s'avance sur plusieurs colonnes, pour attaquer notre frontière défendue par une triple barrière de forteresses: toutes les grandes routes qui mènent dans l'intérieur sont sans doute fermées par des places; alors ces colonnes, sans s'amuser à en faire le siège, quittent la route, suivent des chemins de traverse, pour tourner ces forteresses, en passant hors de portée de leurs canons, et pénètrent ainsi entre les places fortes, sans autre difficulté que d'être réduites à suivre des chemins étroits, l'espace d'une ou deux lieues, chemins qu'il est aisé de faire réparer et élargir.....

(Page 484.)

„Je sais qu'on calcule avec assez de raison qu'il faut des forces triples pour bloquer une garnison: ainsi, si l'ennemi croyait devoir bloquer les places qu'il laisse en arrière, il consommerait beaucoup plus de troupes que les défenseurs. Mais nous venons de voir qu'il lui est assez inutile de les bloquer: il lui suffit de les observer avec soin, pour qu'elles ne puissent pas lui nuire: il peut engager son armée entière au milieu de nos places, lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes, et pénétrer sans crainte au delà de notre triple ligne de forteresses, prenant la précaution de laisser une armée d'observation arrière. Lorsqu'il est sorti enfin de ce dédale de places, il s'étendre dans le pays, afin d'en tirer des ressources; il y établir des dépôts, une base d'opérations, son armée de

réserve, et conduire la guerre, en un mot, presque comme si nos places n'existaient pas, dès qu'elles se trouvent hors du théâtre des armées actives. Cette frontière de cent lieues, munie de cinquante forteresses, n'est point une supposition imaginaire: elle existe réellement, et nous pouvons interroger l'expérience d'une guerre fort récente, pour connaître ce que nous avons le droit d'attendre d'une triple ligne de places fortes abandonnées à elles-mêmes.....

(Page 488.)

„Sur cette frontière, ouverte de cent lieues, que le système actuel surcharge de cinquante places fortes, j'en établis cinq ou six, seulement à quinze ou vingt lieues les unes des autres: elles occuperont les noeuds des principales routes, et surtout les deux rives des fleuves, quelle que soit leur direction, afin de faciliter les mouvements des armées. Il faut qu'elles soient grandes pour qu'elles puissent subvenir aux besoins de nos armées belligérantes, dont la force s'élève souvent à plus de 100,000 combattants..... Si l'on craint les surprises pour les grands dépôts, qu'on peut regarder comme les ancres de l'état, lorsque la guerre de campagne ne leur laisse que peu de troupes pour leur garde, il est aisé de les soustraire à ce danger, par l'établissement d'une citadelle qui, facile à garder avec très-peu de monde, garantisse la reprise et la possession de la ville.....

(Page 490.)

„Je ne vois pas de meilleur moyen pour remplir ces conditions, que celui d'établir quatre petits forts autour de chaque, formant un immense carré dont la place occuperait le centre. Ces forts fermés en tout sens seraient établis sur les sommités les plus avantageuses des hauteurs, à environ douze à quinze cents toises des ouvrages de la place, et espacés entre eux de deux à trois mille toises. L'espace compris d'un fort à l'autre formerait un champ de bataille capable de recevoir une armée de 50 à 100 mille hommes, qu'on pourrait regarder comme *inexpugnables*: les forts armés de canons de

gros calibre appuieraient parfaitement les ailes; quant au centre sur lequel ils auraient peu d'action, à cause de leur éloignement, on pourrait le renforcer par des ouvrages de campagne, construits au moment même du besoin, et soutenus par le canon de la place. Ainsi les quatre forts, circonscrivant chaque forteresse, formeraient tout autour un vaste camp retranché, présentant quatre forts ou quatre champs de bataille différents; de sorte que, de quelque côté que l'ennemi arrivât, nous pourrions lui faire face avec notre armée..... Une vingtaine de lieues en arrière de ces premières places fortes, l'on établis d'autres semblables, aussi espacées entre elles de quinze ou vingt lieues, et ainsi de suite jusqu'au centre du royaume..... Les principaux passages des montagnes et des forêts seront gardés par des forts ou batteries fermées, qu'il ne faut point confondre avec les places.....

(Page 494.)

„ ..... Quel que soit l'usage suivi dans les dernières guerres, nous nous garderons bien de nous opposer de front, avec nos 100,000 hommes, à la marche de 500,000 de l'ennemi; ce serait mettre les chances de la guerre contre nous: car si c'était pour lui livrer bataille, la supériorité du nombre fixerait sans doute la victoire de son côté; si c'était pour retarder ses progrès en nous retirant de position en position, nous découragerions nos troupes par ces manoeuvres rétrogrades, sans, pour cela, obtenir l'avantage que nous recherchons de la forcer à disséminer ses forces actives. Son armée de réserve, qui, suivant les principes établis, doit remplacer sa première armée, suffirait pour bloquer ou observer les places laissées en arrière, soumettre, contenir la population, et assurer ses communications et ses succès; de sorte que nous perdrions du terrain, sans obtenir une armée active à s'affaiblir..... Aussitôt qu'elle s'engage entre deux de nos places frontières, nous nous hâtons de jeter 7,000 hommes dans l'une des deux, susceptible de devenir investie ou assiégée, afin de compléter sa garnison; et nous nous retirons avec le reste de notre armée, de position en

en position, jusque dans le camp retranché de l'autre place. Dans cet état des choses, que peut faire l'ennemi? S'avance-t-il téméraiment dans l'interieur, en négligeant notre armée qui se trouve sur son flanc, il court à sa perte: car, dès qu'il a passé, nous nous portons sur ses derrières, et nous le privons de toutes ses communications avec ses dépôts et sa base d'opérations..... Prend-il le parti de laisser une armée égale à notre armée, pour nous observer et nous contenir dans notre camp, et de pénétrer ensuite, avec les 50,000 hommes qu'il a de plus que nous, dans l'intérieur du pays; non-seulement cette incursion, qui ne tarde pas d'être arrêtée par notre armée de réserve et par la population en armes, ne lui procure aucun avantage, aucune conquête stable et réelle, mais encore elle l'expose aux plus grands dangers.....

(Page 456.)

„Convaincu de l'impossibilité de s'avancer en laissant notre armée défensive sur son flanc et sur ses derrières, il prendra sans doute le parti de marcher sur elle avec toutes ses forces. Alors retirés dans le camp retranché de l'une de nos places frontières, nous prenons notre ordre de bataille entre deux forts, sur le côté du carré faisant face à l'agresseur. Nous pouvons nous y regarder comme inexpugnables, surtout si nous ne négligeons pas d'élever, pour soutenir notre centre, entre les deux forts qui appuient nos ailes, quelques travaux de campagne, ouvrage d'une nuit, dans le genre de ceux décrits au chapitre 12. — La place sert de réduit, de sûreté à notre camp, et elle nous offre toutes les ressources dont nous avons besoin en munitions de guerre et de bouche; mais ces ressources ne sont pas inépuisables: il s'agit de les renouveler, ce qui nous est facile par les communications que nous conservons libres avec nos places du côté opposé de l'ennemi. L'agresseur voudrait-il nous priver de ces communications, il ne peut y parvenir qu'en nous bloquant de tous côtés; mais, pour cela, il faut qu'il divise ses 150,000 hommes en quatre corps placés, un de chaque côté de l'immense carré de 12,000 toises de *pourtour*, formé par nos quatre forts..... *Ce système des camps retranchés*, établis sous le canon des

[illegible] pour arrêter son invasion dès le [illegible] — [illegible] sans doute que, ne pouvant rien entreprendre contre notre armée défensive, il se jettera sur [illegible], pour en faire le siége; voilà justement où [illegible]: je voulais l'obliger à se livrer à une guerre [illegible] si lente, si dispendieuse, si dangereuse, sous [illegible] une armée défensive, encore intacte, et si peu fer[illegible] ressources....»

[illegible] places de la frontière de Flandre ont-elles été utiles ou nuisibles? 2° Le nouveau système qu'on propose est-il plus économique? exige-t-il moins de garnison? est-il préférable à celui de Vauban et de Cormontaigne? 3° Pour couvrir sa capitale, une armée doit-elle la couvrir, en faisant sa retraite sur elle? ou doit-elle se placer dans un camp retranché, appuyé à une place forte? ou doit-elle manoeuvrer librement, de manière à ne se laisser acculer ni à la capitale, ni à une place forte?

Le système de la défense de la frontière de Flandre a été, en grande partie, conçu par Vauban; mais cet ingénieur a été obligé d'adopter les places déjà existantes: il en a construit de nouvelles pour couvrir des écluses, étendre des inondations, ou fermer les débouchés importants entre de grandes forêts ou des montagnes. Il y a sur cette frontière des places de première, deuxième, troisième et quatrième classe: elles peuvent être évaluées à quatre ou cinq cent millions; construites en cent ans, elles feraient une dépense de quatre millions par an. 50,000 hommes de gardes nationales de l'intérieur suffisent pour les mettre à l'abri d'un coup de main, et au-dessus de la menace des batteries incendiaires; Lille, Valenciennes

Charlemont, peuvent donner refuge à des armées, ainsi que les camps retranchés de Maubeuge, de Cambray. Vauban a organisé des contrées entières en camps retranchés, couverts par des rivières, des inondations, des places et des forêts; mais il n'a jamais prétendu que ces forteresses seules pussent fermer la frontière: il a voulu que cette frontière, ainsi fortifiée, donnât protection à une armée inférieure contre une armée supérieure; qu'elle lui donnât un champ d'opérations plus favorable pour se maintenir et empêcher l'armée ennemie d'avancer, et des occasions de l'attaquer avec avantage; enfin les moyens de gagner du temps pour permettre à ses réserves d'arriver.

Sous Louis XIV, ce système de places fortes sauva la capitale. — Le prince Eugène de Savoie perdit une campagne à prendre Lille: le siége de Landrecies offrit l'occasion à Villars de faire changer la fortune; cent ans après, en 1793, lors de la trahison de Dumouriez, les places de Flandre sauvèrent, de nouveau, Paris; les coalisés perdirent une campagne à prendre Condé, Valenciennes, le Quesnoy et Landrecies: cette ligne de forteresses fut également utile en 1814: les alliés, qui violèrent le territoire de la Suisse, s'engagèrent dans les défilés du Jura, pour éviter les places; et même, en les tournant ainsi, il leur fallut, pour les bloquer, s'affaiblir d'un nombre d'hommes supérieur au total des garnisons. Lorsque l'empereur passa la Marne et manoeuvra sur les derrières de l'armée ennemie, si la trahison n'avait ouvert les portes de Paris, les places de cette frontière allaient jouer un grand rôle; l'armée

de Schwartzenberg aurait été obligée de se jeter entre elles, ce qui eût donné lieu à de grands évènements. En 1815, elles eussent également été d'une grande utilité: l'armée anglo-prussienne n'eût pas osé passer la Somme, avant l'arrivée des armées austro-russes, sur la Marne, sans les évènements politiques de la capitale; et l'on peut assurer que celles des places qui restèrent fidèles, ont influencé sur les conditions des traités et sur la conduite des rois ennemis, en 1814 et 1815.

Le nouveau système que l'on propose est plus coûteux que celui de Vauban; il exige plus de garnisons, il est beaucoup plus faible. Trois lignes, chacune formée par six grandes places, exigent dix-huit grandes places, chacune entourée de quatre forts, lesquels éloignés des places, doivent avoir des abris, un bataillon de garnison, vingt-cinq pièces de canon, et demanderont un travail que l'on peut évaluer à celui de la place même. Ces trois lignes exigeraient donc la valeur de trente-six grandes places; mais ces quatre forts isolés seraient bloqués, assiégés et pris dans les sept premiers jours de l'investissement, avant même que la ligne de circonvallation ne fût terminée. Ils seraient merveilleusement placés pour la flanquer et l'appuyer; et, avant que la tranchée ne soit ouverte, la garnison de la place verrait tomber au pouvoir de l'ennemi la moitié de son matériel, l'élite de ses bataillons; ce qui, certes, ne pourrait qu'influer beaucoup sur son moral.

La position que l'armée pourrait prendre entre ces quatre forts, ne lui offrirait aucune sécurité: l'ennemi se camperait perpendicu-

lairement à un des forts, le raserait en peu de jours, s'emparerait successivement des autres. Son équipage de campagne, en y ajoutant trente pièces de 24, lui suffirait pour cette opération. Vis-à-vis ce système, l'ennemi pourrait percer une trouée entre deux places, à deux marches de chacune d'elles, tandis que dans celui de Vauban, la trouée ne peut avoir lieu qu'à deux ou trois lieues entre deux places. Il serait aussi beaucoup plus facile de surprendre une des places de ce nouveau système.

Mais faut-il défendre une capitale en la couvrant directement, ou en s'enfermant dans un camp retranché sur les derrières? Le premier parti est le plus sûr: il permet de défendre le passage des rivières, les défilés; de se créer même des positions de campagne; de se renforcer de toutes ses troupes de l'intérieur, dans le temps que l'ennemi s'affaiblit insensiblement. Ce serait prendre un mauvais parti, que celui de se laisser enfermer dans un camp retranché; on courrait risque d'y être forcé, d'y être au moins bloqué, et d'être réduit à se faire jour, l'épée à la main, pour se procurer du pain et des fourrages. Il faut quatre ou cinq cents voitures par jour, pour nourrir une armée de 100,000 hommes. L'armée envahissante étant supérieure d'un tiers en infanterie, cavalerie et artillerie, empêcherait les convois d'y arriver; et sans les bloquer hermétiquement, comme on bloque les places, elle rendrait les arrivages si difficiles, que la famine serait dans le camp.

Il réste un troisième parti, celui de manoeuvrer *sans se laisser* acculer à la capitale que *l'on veut défendre*, ni renfermer dans un camp *retranché sur les* derrières; il faut, pour cela,

une bonne armée, de bons généraux et un bon chef. En général, l'idée de couvrir une capitale, ou un point quelconque, par des marches de flanc, comporte avec elle la nécessité d'un détachement, et les inconvénients attachés à toute dissémination devant une armée supérieure.

Après l'affaire de Smolensk, en 1812, l'armée française, marchant droit sur Moskou, le général Kutusow couvrit cette ville par des mouvements successifs, jusqu'à ce que, arrivé au camp retranché de Mojaisk, il tint ferme et accepta la bataille; l'ayant perdue, il continua sa marche, et traversa la capitale qui tomba au pouvoir du vainqueur. S'il se fût retiré dans la direction de Kiovie, il eût attiré à lui l'armée française; mais il lui eût fallu alors couvrir Moskou par un détachement, et rien n'empêchait le genéral français de faire suivre ce détachement par un détachement supérieur qui l'eût contraint également à évacuer cette importante capitale.

Des pareilles questions proposées à résoudre à Turenne, à Villars, ou à Eugène de Savoie, les auraient fort embarassés. Dogmatiser sur ce que l'on n'a pas pratiqué, est l'apanage de l'ignorance: c'est croire résoudre par une formule du deuxième dégré, un problême de géométrie transcendante qui ferait pâlir Lagrange ou Laplace. Toutes ces questions de grande tactique sont des problêmes physico-mathématiques indéterminés, qui ont plusieurs solutions, et qui ne peuvent être résolus par les formules de la géométrie élémentaire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CONVENTION

Entre sa Sainteté Pie VII et le gouvernement français.

Le gouvernement de la république reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré, et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la république.

En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit:

Art. Ier. La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

II. Il sera fait par le saint-siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

III. Sa Sainteté déclare aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifice, même celui de leurs sièges.

D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé *par le bien de l'église* (refus néanmoins auquel on

Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle de la manière suivante.

IV. Le premier consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement.

V. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le saint-siége, en conformité de l'article précédent.

VI. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants:

„Je jure et promets à Dieu, sur les saints évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la république française. Je promets aussi n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'état, je le ferai savoir au gouvernement.

VII. Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

VIII. La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans toutes les églises catholiques de France:

Domine, salvam fac rempublicam.
Domine, salvos fac consules.

IX. Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du gouvernement.

X. Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

XI. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

XII. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

XIII. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-cause.

XIV. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

XV. Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises, des fondations.

XVI. Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la république française, les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

XVII. Il est convenu entre les parties contractantes, que dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination aux évêchés, seront règlés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Les ratifications seront échangées à Paris, dans l'espace de quarante jours.

Fait à Paris, le 26 messidor de l'an IX de la république française.

ARTICLES ORGANIQUES.

ART. 1^er^. Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autre exécution, sans l'*autorisation du gouvernement.*

2. Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'église gallicane.

3. Les décrets des synodes étrangers, même ceux des conciles généraux, ne pourront être publiés en France, avant que le gouvernement en ait examiné la forme, leur conformité avec les lois, droits et franchises de la république française, et tout ce qui, dans leur publication, pourrait altérer ou intéresser, la tranquillité publique.

4. Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante, n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement.

5. Toutes les fonctions ecclésiastiques seront gratuites, sauf les obligations qui seraient autorisées et fixées par les règlements,

6. Il y aura recours au conseil d'état dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques: les cas d'abus sont l'usurpation ou l'excès du pouvoir, la contravention aux lois et réglements de la république, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coûtumes de l'église gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public.

7. Il y aura pareillement recours au conseil d'état, s'il est porté atteinte à l'exercice public du culte, et à la liberté que les lois et les règlements garantissent à ses ministres.

8. Le recours compétera à toute personne intéressée: à défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets. Le fonctionnaire public, ecclésiastique, ou la personne qui voudra exercer ce recours, auressera un mémoire détaillé et signé, au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, lequel sera tenu de prendre, dans le plus court délai, tous les renseignements convenables, et, sur son rapport, l'affaire sera suivie et définitivement terminée dans la *forme* administrative, ou renvoyée, selon l'exigence des cas, aux *autorités* compétentes.

Pièces justificatives.

SECTION PREMIERE.

Dispositions générales.

9. Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leur diocèses, et sous celles des curés dans leurs paroisses.

10. Tout privilège portant exemption ou attribution de la juridiction épiscopale est aboli.

11. Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires; tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés.

12. Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de citoyen ou celui de monsieur; toutes autres qualifications sont interdites.

SECTION II.

Des archevêques ou métropolitains.

13. Les archevêques consacreront et installeront leurs suffragants; en cas d'empêchement ou de refus de leur part, ils seront suppléés par le plus ancien évêque de l'arrondissement métropolitain.

14. Ils veilleront au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses dépendants de leur métropole.

15. Ils connaîtront de réclamations et de plaintes portées contre la conduite et les décisions des évêques suffragants.

SECTION III.

Des évêques, des vicaires-généraux et des séminaires.

16. On ne pourra être nommé évêque avant l'âge de trente ans, et si on n'est originaire français.

17. Avant l'expédition de l'arrêté de nomination, celui ou ceux qui seront proposés, seront tenus de rapporter une attestation de bonne *vie et mœurs*, expédiée par l'évêque dans

Pendant la vacance des sièges, il sera pourvu par le métropolitain, et à son défaut, par le plus ancien des évêques suffragants, au gouvernement du diocèse.

Les vicaires-généraux de ces diocèses continueront leurs fonctions, même après la mort de l'évêque et jusqu'à son remplacement.

Les métropolitains, les chapitres cathédraux, seront tenus, sans délai, de donner avis au gouvernement de la vacance des sièges, et des mesures qui auront été prises pour le gouvernement des diocèses vacants.

Les vicaires-généraux qui gouverneront pendant la vacance, ainsi que les métropolitains ou capitulaires, ne se permettront aucune innovation dans les usages et coûtumes des diocèses.

TITRE III.

Du culte.

Il n'y aura qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les églises catholiques de France.

Aucun curé ne pourra ordonner des prières publiques extraordinaires dans sa paroisse, sans la permission spéciale de l'évêque.

Aucune fête, à l'exception du dimanche, ne pourra être établie sans la permission du gouvernement.

Les ecclésiastiques useront, dans les cérémonies religieuses, des habits et ornements convenables à leur titre: ils ne pourront, dans aucun cas, ni sous aucun prétexte, prendre la couleur et les marques distinctives réservées aux évêques.

Tous les ecclésiastiques seront habillés à la française, et en noir; les évêques pourront joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets.

Les chapelles domestiques, les oratoires particuliers, ne pourront être établis sans une permission expresse du gouvernement, accordée sur la demande de l'évêque.

Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des *temples* destinés aux différents cultes.

Le même temple ne pourra être consacré qu'à un même culte.

Il y aura, dans les cathédrales et paroisses, une place distinguée pour les individus catholiques qui remplissent les autorités civiles et militaires.

L'évêque se concertera avec le préfet pour règler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches. On ne pourra les sonner pour toute autre cause, sans la permission de la police locale.

Lorsque le gouvernement ordonnera des prières publiques, les évêques se concerteront avec le préfet et le commandant militaire du lieu, pour le jour, l'heure et le monde d'exécution des ces ordonnances.

1. Les prédications solennelles, appelés sermons, et celles connues sous le nom de stations de l'Avent et du Carême, ne seront faites que par des prêtres qui en auront obtenu une autorisation spéciale de l'évêque.

2. Les curés, aux prônes des messes paroissiales, prieront et feront prier pour la prospérité de la république française et pour les consuls.

3. Ils ne se permettront, dans leurs instructions, aucune inculpation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'état.

4. Ils ne feront, au prône, aucune publication étrangère à l'exercice du culte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par le gouvernement.

Ils ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront en bonne et due forme, avoir contracté mariage devant l'officier civil.

Les registres tenus par les ministres du culte, n'étant et ne pouvant être relatifs qu'à l'administration des sacrements, ne pourront, dans aucun cas, suppléer les registres ordonnés par la loi pour constater l'état civil des Français.

Dans tous les actes ecclésiastiques et religieux, on sera obligé de se servir du calendrier d'équinoxe, établi par les lois de la république; on désignera les jours par les noms qu'ils avaient dans le calendrier des solstices.

Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche,

des évêques par arrêté du préfet du département. Une expédition de ces arrêtés sera adressée au conseiller-d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes.

Dans les paroisses où il n'y aura point d'édifice disponible pour le culte, l'évêque se concertera avec le préfet pour la désignation d'un édifice convenable.

BREF DE N. S. P. LE PAPE PIE VII,

A NOTRE CHER FILS NAPOLEON.

Depuis que par une disposition divine, nous avons été, sans aucun mérite de notre part, élevé au suprême pontificat, vous avez été temoin de nos désirs pour la paix de tous les peuples, et pour la paix de l'église catholique; vous avez été témoin de nos soins pour la paix spirituelle du peuple français et de notre condescendance paternelle; vous avez été témoin de nos faveurs à l'égard de l'église gallicane et de vos sujets; vous avez été témoin que nous nous sommes prêté, en toutes circonstances, jusqu'où pouvait s'étendre le pouvoir de notre ministère, dans les concessions, et les concordats avec l'empire français et le royaume d'Italie; enfin vous avez été témoin des sacrifices immenses que nous avons faits et supportés pour le bien-être et le repos de la nation française et italienne, au préjudice de notre peuple, quoique déja réduit à la disette et à l'impuissance, par les vicissitudes qu'il avait souffertes.

Cependant, malgré tant de faveurs signalées, vous n'avez pas cessé de déchirer notre coeur, et de nous réduire, sous de vains prétextes, dans un état d'affliction la plus profonde, et de mettre à l'épreuve nos devoirs sacrés et notre conscience. En compensation du concordat ecclésiastique, vous ne nous avez rendu que la destruction de ce même concordat, par les *lois séparées*, dites organiques. Vous nous avez fait des propositions étudiées à dessein, inconciliables avec la morale

évangélique, avec les maximes de l'église universelle. En compensation de la paix et de nos faveurs, depuis long-temps le domaine du saint-siége a dû supporter la charge énorme de vos troupes, et les vues ambitieuses de vos commandants, en sorte que, depuis 1807 jusqu'à présent, elles ont consommé à peu près cinq millions d'écus romains, sans maintenir la promesse solennelle du remboursement du royaume d'Italie. En compensation de ces sacrifices, vous nous avez dépouillé du duché de Bénévent et de Ponte-Corvo, tout en promettant au saint-siége les récompenses les plus généreuses. Pour complément, vous avez présenté quelques articles à notre sanction, contraires au droit des gens, à l'unité et aux canons de l'église catholique, et au bien-être des catholiques dispersés dans les royaumes étrangers, destructifs de notre indépendance et de la liberté ecclésiastique; pour complément et compensation, vous avez envahi hostilement nos domaines qui furent donnés par la munificence et la piété des monarques, principalement français, au saint-siège apostolique, et consacrés à l'indépendance et à la liberté des successeurs de saint Pierre, et confirmés depuis plus de dix siècles jusqu'à présent, par tous les princes catholiques; afin qu'il pût demeurer au milieu des enfants premiers nés, dans une liberté et une indépendance absolue. Enfin, vous avez envahi hostilement la capitale même, et vous avez rendu rebelle la milice; vous avez occupé les postes et les imprimeries; vous avez arraché de notre sein les conseillers intimes pour la direction des affaires spirituelles de l'église, les ministres d'état, et vous nous avez constitué nous-même prisonnier dans notre résidence apostolique, en pesant militairement sur notre peuple. Nous en appelons pour la décision de cette manière d'agir de votre part, au droit de tous les peuples, nous en appelons à vous-même, comme à *un fils consacré et assermenté, pour réparer les dommages, et pour soutenir les droits de l'église catholique;* nous en appelons enfin à la justice du Très-Haut. Vous abusez de la force, foulant aux pieds tous les devoirs sacrés, et principalement au préjudice de l'é[illegible] nous forcerez ainsi, à ce que nous fassions dans [illegible]otre coeur, usage de cette force que le Dieu t[illegible]os mains, si par la suite vous nous [illegible] de faire *connaître à l'univers* la j[illegible]

maux qui pourront en résulter, tomberont sur votre responsabilité.

Contresigné au secrétariat de l'ambassade, le 27. mars 1808.

Lettres apostoliques en forme de bref, par lesquelles sont déclarés excommuniés, et de nouveau excommuniés, Buonaparte et tous les auteurs, exécuteurs, et fauteurs de l'usurpation de l'État de Rome, et des autres États appartenant au saint-siège.

PIE VII, PAPE,

POUR EN PERPETUER LE SOUVENIR.

Lorsque dans la mémorable journée du 2. février, les troupes françaises, après avoir envahi les plus riches provinces de l'état pontifical, ont fait une irruption soudaine dans Rome même, il nous a été impossible d'attribuer un pareil attentat, uniquement aux raisons politiques et militaires que les usurpateurs mettaient en avant; c'est-à-dire, de se défendre dans cette ville, et d'éloigner leurs ennemis du territoire de la sainte église romaine: nous n'y avons vu au contraire que le désir de tirer vengeance de notre fermeté et de notre constance à refuser de nous soumettre aux prétentions du gouvernement français. Nous avons vu sur-le-champ que cet attentat avait un objet bien plus étendu que de simples précautions militaires et momentanées, ou une simple démonstration de mécontentement envers nous. Nous avons vu revivre, renaître de leurs cendres, et reparaître au grand jour les complots impies, qui semblaient sinon réprimés, au moins assoupis, de ces hommes trompés et trompeurs qui voulaient introduire des sectes de perdition, par le secours d'une philosophie vaine et fallacieuse, et qui tramaient ainsi depuis longtemps la destruction de notre sainte religion. Nous avons vu que, dans notre personne, on attaquait, on circonvenait, on combattait le saint-siège du bienheureux prince des apôtres, dans l'espoir que sa chute, si toutefois elle était possible [illegible] ait nécessairement avec elle la ruine de l'église

catholique, fondée par son divin auteur sur ce siège, comme sur une pierre inébranlable.

Nous avions pensé, nous avions espéré naguère, que le gouvernement français instruit par l'expérience des malheurs dans lesquels cette puissante nation s'était vue entraînée pour avoir lâché la bride à l'impiété et au schisme, et convaincu par le voeu unanime de la grande majorité des citoyens, s'était enfin véritablement et profondément pénétré de l'importance extrême dont il était pour la sûreté, ainsi que pour le bonheur public, de rétablir de bonne foi le libre exercice de la religion catholique, et de le prendre sous sa protection particulière. Mû par cette opinion, animé par cette espérance, nous qui, tout indigne que nous sommes, tenons sur la terre la place de celui qui est le Dieu de paix, à peine nous fûmes-nous aperçu qu'il s'ouvrait une perspective de réparer les désastres de l'église en France, l'univers entier nous est témoin de l'empressement avec lequel nous nous sommes prêté à des traités de paix, et combien il nous en a coûté, et à nous et à cette même église, pour conduire ces traités à la fin qu'il a été possible d'obtenir.

Mais, grand Dieu! à quoi notre espoir a-t-il abouti? quel a été le fruit définitif de notre condescendance et de notre libéralité? Depuis le moment où cette paix a été promulguée, nous avons été réduit à faire entendre la plainte du prophète. Voici que dans la paix mon amertume devient encore plus amère, nous n'avons pas dissimulé cette amertume à l'église, ni à nos frères les cardinaux de la sainte église romaine dans l'allocution que nous leur fîmes en consistoire le 24. de mai de l'an 1802, pour leur signifier que dans cette promulgation on avait ajouté à la convention que nous avions faite, quelques articles ignorés de nous, que nous improuvâmes dès qu'ils nous furent connus. En effet, par ces articles, non-seulement on anéantit dans l'exercice de la religion catholique, dans les points les plus graves et les plus importants, la liberté qui avait été assurée verbalement, convenue, et solennellement promise dans le préambule même de la convention, comme en étant la base et le fondement; mais encore dans quelques-uns de ces articles la doctrine même de l'évangile se trouve attaquée de près. Le résultat de la convention que nous *fîmes avec le gouvernement*

italienne, fut à-peu-près semblable: ces mêmes articles que nous avions pris tant de soin de garantir de toute interprétation arbitraire et équivoque, ayant été précisément interprétés d'une manière absolument arbitraire et la plus ouvertement frauduleuse.

Après avoir vu ainsi violer et dénaturer les conditions de l'une et de l'autre de ces conventions, qui avaient été stipulées en faveur de l'église, et la puissance spirituelle ayant été ainsi soumise à la volonté de la puissance laïque, bien loin que les effets salutaires que nous nous étions promis de ces conventions, eussent été obtenus, nous eûmes, au contraire, la douleur de voir les malheurs et les désastres de l'église de Jésus-Christ s'accroître et s'étendre chaque jour.

Nous ne nous arrêtons pas ici à rappeler et à énumérer, l'un après l'autre, ces maux et ces désastres; ils sont assez publiquement connus et déplorés de tous les gens de bien: nous les avons d'ailleurs suffisamment exposés dans deux allocutions consistoriales que nous fîmes, l'une le 16. de mars de la même année 1808, et que nous avons cherché à faire connaître publiquement, autant que l'a permis l'état de contrainte dans lequel nous sommes placé. Par ce moyen, le monde saura, et la postérité verra, quels ont été nos sentiments au sujet de ces si nombreux et si grands attentats du gouvernement français sur les objets relatifs à l'église: on reconnaîtra quelle patience et quelle longanimité il nous a fallu pour nous taire si long-temps; parce qu'ayant la paix à coeur, et ayant conçu le ferme espoir d'apporter un remède et de mettre une fin à tant de maux, nous avons de jour en jour différé d'élever la voix en public. On verra quelles ont été nos peines et nos sollicitudes, et combien par nos actions, nos prières, nos vives sollicitations et nos gémissements, nous nous sommes efforcé, sans relâche, de guérir les plaies faites à l'église, et d'empêcher qu'il ne lui fût porté de nouvelles atteintes. Mais c'est en vain que nous avons épuisé toutes les ressources de l'humilité, de la modération, et de la douceur, avec lesquelles nous nous sommes étudié jusqu'à présent à défendre les droits et les intérêts de l'église auprès de celui qui s'était associé au conseil des impies pour la détruire de fond en comble; de celui qui, à ce dessein, avait feint de lui être attaché,

attaché, afin de la trahir plus aisément; et qui avait semblé lui accorder protection, afin de l'opprimer plus sûrement.

On nous avait souvent et long-temps fait concevoir de grandes espérances, surtout lorsque notre voyage en France fut désiré et sollicité. Bientôt on commença à éluder nos demandes et nos prières, par des tergiversations astucieuses, par des faux-fuyants et par des réponses ou dilatoires ou perfides; en un mot, il n'en fut tenu aucun compte, parce que le temps approchait de mettre en oeuvre les trames contre ce saint siége et contre l'église de Jésus-Christ; et l'on commença à nous attaquer et à nous accabler de demandes toujours nouvelles ou exorbitantes, ou captieuses, et dont la nature indiquait suffisamment et abondamment qu'on avait en vue deux objets également funestes et désastreux pour le saint siège et pour l'église; c'est-à-dire, de nous faire trahir honteusement notre ministère, si nous y consentions; ou, si nous y refusions, de faire de notre refus un motif pour nous déclarer une guerre ouverte.

Mais comme notre conscience ne nous permettait pas d'accéder à ces demandes, on fit aussitôt de notre refus un motif de détacher d'une manière hostile des troupes contre cette ville sacrée; on s'empara du château de Saint-Ange; on posa des détachements dans les rues et dans les places; et même le palais quirinal que nous habitons, fut entouré avec menaces par de nombreuses troupes d'infanterie et de cavalerie, et avec du canon. Mais avec l'aide de Dieu, par qui nous pouvons tout, et forts de l'importance de nos devoirs, nous ne nous sommes point laissé intimider, ni ébranler dans notre résolution par cette terreur subite, ni par cet appareil de guerre. Nous avons, paisiblement et avec calme, ainsi que nous le devions, célébré les cérémonies sacrées et les mystères divins qui convenaient à la solemnité de cette très-sainte journée, et nous n'avons omis ni par crainte, ni par oubli, ni par négligence, rien de ce que notre devoir exigeait de nous dans ces conjonctures critiques.

Nous nous rappelions avec saint Ambroise (*de Basilic. tradend.* n°. 17) que le saint homme Naboth, propriétaire de sa vigne, sommé de la donner au roi, parce que celui-ci voulait y faire planter des légumes, avait répondu: Dieu me garde de céder ainsi l'héritage de mes pères. Bien

nous jugé qu'il nous fût permis de céder à autrui un héritage aussi ancien et aussi sacré (nous voulons dire la souveraineté temporelle de ce saint siège, possédée depuis une si longue suite de siècles par les pontifes romains nos prédécesseurs, d'après l'ordre évident de la divine providence), ou de consentir tacitement à ce que qui que ce soit se mît en possession de cette capitale du monde chrétien; dans laquelle, après avoir renversé et détruit la très-sainte forme de gouvernement, qui a été laissée par Jésus-Christ à sa très-sainte église, et réglée par les canons sacrés établis par l'esprit divin, on substituerait à sa place un code contraire, non-seulement aux canons sacrés, mais même incompatible avec les préceptes de l'évangile; et qui introduirait, ainsi qu'il a déja fait, un nouvel ordre de choses, qui tend manifestement à associer et à confondre toutes les sectes et toutes les superstitions avec l'église catholique.

Naboth défendit sa vigne au prix de son sang. (*Saint Ambr. ib.*). Pouvions-nous, quelque chose qui dût en arriver, ne pas défendre les droits et les possessions de la sainte église romaine que nous nous sommes obligés, sous serment, et ne pas revendiquer la liberté du siége apostolique, qui est tellement liée avec la liberté et les immunités de l'église universelle? Eh! de quelle importance, en effet, n'est pas cette principauté temporelle, et de quelle nécessité n'est elle pas pour assurer au chef suprême de l'église le libre exercice de la puissance spirituelle que Dieu lui a accordée sur le monde entier? Si l'on manquait de preuves pour le démontrer, ce qui se passe maintenant ne le prouverait que trop clairement. Quoique nous ne nous soyons jamais complus ni dans les honneurs ni dans les revenus, ni dans la puissance de cette principauté souveraine, dont le désir est bien éloigné et de notre caractère et du très-saint institut que nous avons embrassé et toujours chéri dès nos plus jeunes ans, nous avons néanmoins senti qu'il était de notre devoir indispensable, à dater du dit jour, 2 février 1808, quelque critique que fut la position où nous nous trouvions, de faire par le canal du cardinal, notre sécrétaire d'état, une protestation solemnelle

et de rendre publiques les causes de tribulations aux-

nous sommes livrés, et notre intention de maintenir

sur intégrité les droits du saint siége.

Voyant cependant que les menaces ne leur servaient de rien, les usurpateurs résolurent d'adopter envers nous un autre système; ils tentèrent, par un certain genre de persécution plus lent, mais qui n'en était que plus fâcheux et plus cruel, d'ébranler peu-à-peu notre constance qu'ils s'apercevaient n'avoir pu abattre par une terreur subite. C'est pourquoi depuis le 2 février, dans ce palais où nous avons été détenu comme prisonnier, il s'est à peine écoulé un jour qui n'ait été marqué par quelque insulte au saint siège, ou par quelque tribulation qui nous ait été infligée.

Tous les soldats qui nous servaient au maintien de l'ordre et de la discipline civile, nous ont été enlevés et incorporés aux troupes françaises; nos gardes-du-corps, tous hommes choisis et de l'ordre de la noblesse, ont été envoyés à la citadelle de Rome; ils y ont été détenus plusieurs jours, et enfin licenciés et dispersés; on a mis des gardes aux portes et aux principaux endroits de la ville; on s'est emparé militairement de la poste aux lettres, de toutes les imprimeries, surtout de celle de notre chambre apostolique et de la propagande; on nous a encore enlevé la faculté de faire imprimer l'expression de nos volontés et celle de proclamer nos ordres. L'administration et la justice publique ont été troublées et arrêtées. Sollicité par la fraude, par la ruse, par toutes sortes d'artifices à former ce qu'on appelle des gardes nationales, nos sujets sont devenus rebelles envers leur légitime souverain. Les plus audacieux et les plus corrompus d'entre eux, portant la cocarde tricolore française et italienne, et protégés par ce signe de la révolte comme par un bouclier, se sont répandus de tous côtés, tantôt en troupes, tantôt seuls, et se sont portés à tous les excès contre les ministres de l'église, contre le gouvernement, contre tous les gens de bien, soit qu'ils en eussent l'ordre ou la permission tacite. On a commencé, malgré nos réclamations, à imprimer dans Rome, et à répandre dans le public et dans l'étranger, des journaux, ou, comme on dit, des feuilles périodiques, pleines d'injures, de sarcasmes, même de calomnies contre la puissance et la dignité pontificale; quelques déclarations de notre part ou signées de notre main ou par notre ministre, et affichées par notre ordre aux lieux coutumés, en ont été arrachées par les plus vils satellites en pièces et foulées aux pieds; malgré l'indignation

gémissements de tous les hommes de bien. Des jeunes gens imprudents et d'autres citoyens ont été invités, élus et inscrits dans des conventicules suspects, prohibés avec la plus grande sévérité par les lois civiles et ecclésiastiques, même sous peine d'excommunication par nos prédécesseurs Clément XII et Benoit XIV; plusieurs de nos ministres et officiers, tant de Rome que des provinces, hommes de la plus grande intégrité et fidélité, ont été ou vexés ou jetés en prison, ou exilés au loin. On a fait à main armée des recherches de papiers, ainsi que d'écrits de tout genre dans les bureaux des magistrats de l'état pontifical, sans exception, et jusque dans le cabinet de notre premier ministre: trois fois nous avons remplacé notre premier ministre sécrétaire d'état; trois fois il a été enlevé de notre propre palais avec violence, enfin la plupart des cardinaux de la sainte église romaine qui restaient près de nous, comme nos coopérateurs, ont été, à main armée, arrachés de notre sein et déportés au loin.

Toutes ces choses, et d'autres attentats non moins indignes et audacieux, exécutés au mépris de tout droit divin et humain, sont si connus du public, qu'il est inutile de les retracer et de les énumérer. Et nous n'avons pas négligé, conformément aux devoirs de notre place de faire de vives représentations sur chacun de ces actes, afin de ne jamais paraître y avoir connivé ou donné notre assentiment. Ainsi, déja dépouillés de presque tout l'éclat de notre dignité, et des soutiens de notre autorité, et privés de tous les secours nécessaires pour remplir les fonctions de notre ministère, et surtout partager notre sollicitude entre toutes les églises, et enfin accablés, opprimés, tourmentés par tous les genres de terreur, d'injures, et de vexation, et entraînés chaque jour davantage dans l'exercice de notre double puissance temporelle et spirituelle, si nous en avons encore conservé jusqu'à ce moment quelque ombre, quelque apparence, nous ne le devons, après le Dieu tout-puissant dont la providence nous a donné tant de marques de protection, nous ne le devons qu'à notre fermete, à la prudence de nos officiers, comme à celle du clergé; l'assujétissement de la puissance sacrée des évêques au pouvoir laïc, les violences de tous les genres faites à leurs consciences, *et finalement* [illegible] pulsion de leurs propres sièges, leur dé-
portat [illegible] attentats sacrileges de ce genre contre la

liberté, les immunités de la doctrine de l'église, commis aussitôt dans nos Etats; ainsi que dans les autres pays qui étaient tombés antérieurement au pouvoir de ce même gouvernement . . . . Voilà, voilà les brillants gages, les monuments illustres de cet attachement merveilleux à la religion catholique, qu'il ne cesse pas même encore aujourd'hui de vanter et de promettre!

Pour nous, depuis long-temps abreuvés de tant d'amertumes par ceux-mêmes dont nous devions moins les attendre, et tourmentés de toute manière, nous nous affligeons moins de notre sort présent que du sort futur de nos persécuteurs. Cependant, si la colère du Seigneur s'est légèrement allumée contre nous, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs. Mais celui qui a cherché à nuire à l'église, comment pourra-t-il éviter la main de Dieu? Non, Dieu n'exceptera personne, et il ne respectera la grandeur de qui que ce soit; car c'est lui qui a fait le petit et le grand, et c'est au plus fort qu'est réservé le plus fort châtiment. Et plût à Dieu que nous puissions, à quelque prix que ce fût, même à celui de notre vie, détourner la perdition éternelle et opérer le salut de nos persécuteurs que nous avons toujours chéris, et que nous ne cesserons jamais d'aimer de tout notre coeur! Plût à Dieu qu'il nous fût permis de ne jamais nous départir de cet esprit de charité et de douceur que la nature nous a donné, et que notre volonté a mis en pratique; et que nos puissions à l'avenir, comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous abstenir d'employer la verge qui nous a été donnée, en même temps que la garde de tout le troupeau de Jésus-Christ, dans la personne du bienheureux saint Pierre, par le prince des pasteurs, pour la correction des brebis égarées et obstinées, et pour l'exemple et la terreur salutaire des autres.

Mais le moment de l'indulgence est passé. Certes il n'y a que ceux qui veulent être aveugles qui puissent ne pas voir où tendent des attentats aussi nombreux, et quel en sera le résultat, si on n'y met opposition à temps, de la manière est possible de le faire. D'un autre côté, il n'est perso ne voie qu'il ne reste absolument plus d'espérances q auteurs puissent être fléchis par les représentations. seils, les prières, ni les supplications, n' *bles à l'église. Ils ne laissent plus d'as*

y sont sourds; ils n'y répondent qu'en accumulant injures sur injures. Il ne peut plus se faire qu'ils prêtent l'oreille et qu'ils obéissent à l'église comme des enfants à une tendre mère, et comme des disciples à leurs maîtres, ces mêmes hommes qui ne méditent rien, qui ne font rien, qui n'entreprennent rien si ce n'est pour se l'asservir comme une servante à son maître, et pour la renverser ensuite de fond en comble.

Que nous reste-t-il donc maintenant à faire si nous voulons ne pas encourir le reproche de négligence et d'inertie, et peut-être même celui d'avoir déserté honteusement la cause de Dieu! Que nous reste-t-il à faire, disons-nous, si ce n'est de faire taire toute considération humaine, d'abjurer toute prudence de la chair, et de mettre à exécution ce précepte de l'évangile: „Que celui qui n'écoute pas l'Eglise, soit pour toi comme le payen et le publicain." (Matth., XVIII.) Qu'ils apprennent encore une fois qu'ils sont soumis par la loi de Jésus-Christ à notre trône et à notre commandement. Car nous exerçons, aussi, nous, une souveraineté „et une souveraineté bien plus noble; à moins qu'il faille dire que l'esprit doive céder à la chair et les choses du ciel à la terre." *(Saint Grég. de Naz. or. XVII ad maur)* Tant de grands pontifes, illustrés par leur doctrine et leur sainteté, en sont venus autrefois à ces extrémités pour défendre ainsi la cause de l'église contre des rois et des princes endurcis, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre de ces crimes que les saints canons frappent d'anathème! Craindrons-nous donc de suivre leur exemple, après des forfaits si nombreux, si énormes, si atroces, si sacrilèges, si connus partout, si manifestes aux yeux de l'univers! N'avons-nous pas bien plus à redouter d'être accusés avec raison de l'avoir fait trop tard, au lieu de l'avoir fait témérairement et avec précipitation, surtout lorsque par ce dernier attentat, le plus grave de tous ceux qu'on ait commis jusqu'ici contre notre souveraineté temporelle, nous sommes averti; qu'il ne nous sera plus libre désormais de remplir ce devoir si important et si nécessaire de notre ministère.

C'est pourquoi, par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des saints apôtres saint Pierre et saint Paul, et par la nôtre, nous déclarons que tous ceux qui, après l'invasion de ce des Etats ecclésiastiques, après la violation sacrinoine du bienheureux saint Pierre, prince des

apôtres, commise par les troupes françaises (attentats qui ont excité nos justes plaintes dans les deux allocutions consistoriales déjà mentionnées, ainsi que dans plusieurs protestations réclamations qui ont été publiées par notre ordre), ont agi dans ladite ville et dans les provinces de l'Etat de l'Eglise contre les immunités ecclésiastiques et les droits temporels de l'Eglise et du saint siège, nous déclarons, disons-nous, que ceux qui ont commis quelques uns des ces attentats, ou qui les ont ordonnés, favorisés, conseillés, ou y ont adhere, ainsi que ceux qui les ont faits exécuter, ou qui ont servi eux-mêmes à les exécuter, *ont encouru l'excommunication majeure, et les autres censures et peines ecclésiastiques fulminées par les sanons sacrés, par les constitutions apostoliques, et les décrets des conciles généraux, notamment par celui de Trente (sess. XXII, cap. XI. de réforme)* (1), *et si besoin est, nous les excommunions et les anathématisons de nouveau, et déclarons qu'ils* ont également encouru la perte de tous privilèges quelconques, graces et indults qui leur ont été accordés, de quelque manière que ce soit, tant par nous que par les pontifes romains nos prédécesseurs; et qu'ils ne pourront être

---

(1) *Concile de Trente, session 22, chapitre onzième.*

Si quelque ecclésiastique, ou laïque de quelque dignité qu'il soit, fût-il même empereur ou roi, a le coeur assez rempli d'avarice qui est la racine de tous les maux, pour oser convertir à son propre usage et usurper par soi même, ou par autrui, par force, ou par menaces, même par le moyen de personnes interposées, soit ecclésiastiques, soit laïques, par quelque artifice, et sous quelque couleur et prétexte que ce puisse être, les jurisdictions, biens, cens, et droits même féodaux et amphithéotiques, les fruits, émoluments, et quelques revenus que ce soit, de quelque église, ou quelque bénéfice séculier ou régulier, monts de piété et de quelques autres lieux de dévotion que ce puisse être qui doivent être employés aux nécessités des pauvres et de ceux qui desservent; ou pour empêcher, par les mêmes voies, que lesdits biens ne soit perçus par ceux auxquels de droit ils appartiennent: qu'il soit soumis à l'anathème, jusqu'à ce qu'il ait entièrement rendu et restitué à l'église et à son administrateur, ou au bénéficier, lesdites juri[illegible] biens, effets, droits, fruits et revenus, dont il se s[illegible] ou qui lui seront avenus, de quelque manière même par donation de personne supposée; et q[illegible] suite obtenu l'absolution du souverain

absous et libérés des censures ainsi encourues par qui que ce soit, sinon par nous, ou par le pontife romain existant dans le temps (excepté à l'article de la mort, et alors en retombant sous le poids des mêmes censures aussitôt qu'ils seront hors de danger), et de plus, les déclarons inhabiles et incapables d'obtenir le bénéfice de l'absolution, jusqu'à ce qu'ils aient rétracté publiquement, révoqué, cassé et aboli tous les effets quelconques de leurs attentats, et jusqu'à ce qu'ils aient rétabli pleinement et efficacement toutes choses dans leur ancien état; et qu'ils aient d'ailleurs fait à l'Eglise, à nous, et au saint siège, la juste satisfaction qu'ils nous doivent sur les chefs ci-dessus énoncés. C'est pourquoi, par les présentes, nous ordonnons pareillement que tous ceux déjà mentionnés, même ceux qui méritent une mention spéciale, et leurs successeurs en office, ne pourront jamais, sous aucun prétexte quelconque, se croire exempts et dispensés de rétracter, révoquer, casser et annuller tous leurs attentats; ni de satisfaire réellement et effectivement au préalable et comme il convient, à l'Eglise, au saint siège et à nous: nous voulons au contraire que pour le présent et pour l'avenir cette obligation conserve sa force, si jamais ils veulent obtenir le bénéfice de l'absolution.

Cependant lorsque nous sommes obligés de tirer ainsi du fourreau le glaive de la sévérité de l'Eglise, nous n'oublions pas que nous tenons sur la terre, quelqu'indigne que nous en soyons, la place de celui qui, même lorsqu'il exerce sa justice, n'oublie pas de pardonner; c'est pourquoi nous commandons et ordonnons, d'abord à nos sujets, puis à tous les peuples chrétiens, en vertu de la sainte obéissance, que personne à l'occasion ou sous le prétexte de nos présentes lettres apostoliques, ne présume apporter dommage, injure, préjudice, ou tort quelconque aux biens, aux droits, aux prérogatives, de ceux contre qui les présentes lettres sont dirigées, car en les punissant du genre de peine que Dieu a mis en notre pouvoir, et en vengeant tant et de si graves injures faites à Dieu et à la sainte Eglise, nous nous proposons, par dessus tout, que ceux qui nous tourmentent maintenant, se convertissent, et de même soient couronnés avec nous (st. Aug. in ps. 54. v. 1.), si heureusement Dieu leur accorde la pénitence; afin de connaître la vérité (II ad Tim., cap. II, v. 25).

C'est pourquoi, levant les mains au ciel dans l'humilité de notre coeur, tandis que nous remettons et recommandons à Dieu la juste cause que nous défendons, qui est plutôt la sienne que la nôtre, et tandis que nous confessons qu'avec le secours de sa grace, nous sommes prêts à boire jusqu'à la lie, pour la cause de son Eglise, le calice qu'il a daigné boire le premier pour elle, nous le prions et le conjurons, par les entrailles de sa miséricorde, de ne point mépriser ni rejeter les oraisons et les prières que nous faisons jour et nuit pour leur repentir et leur salut. Qu'il sera beau et consolant pour nous le jour ou nous verrons, par la grace de la miséricorde divine, les mêmes enfants qui nous causent aujourd'hui tant de tribulations, se réfugier dans notre sein paternel, et s'empresser de revenir au bercail.

Nous voulons que les présentes lettres apostoliques et toutes les choses qu'elles contiennent, ne puissent, en aucun temps, être attaquées, combattues (même sous le prétexte que ceux qui y sont désignées et tous ceux qui ont, ou prétendent avoir intérêt au contenu desdites lettres, en quelque manière que ce soit, de quelque état, grade, ordre, prééminence et dignité qu'elles puissent être, ou quelque dignes d'ailleurs qu'on les suppose d'une mention ou dénomination spécifique et individuelle, n'y auraient pas consenti; ou qu'ayant été appelés, cités et entendus, ils n'auraient pas été suffisamment convaincus de la vérité et de la justice de la cause pour laquelle les présentes ont été rendues; ou pour toute autre cause, couleur ou prétexte que ce soit). Ces mêmes lettres ne pourront, en aucun temps, être considérées comme entachées du vice de subreption, d'obreption, de nullité, de défaut d'intention de notre part ou de défaut de consentement des personnes qui y sont intéressées, ni de tout autre défaut quelconque; et sous ce prétexte elles ne pourront être attaquées, annullées, rétractées, mises en controverse ou réduites aux termes de droit; et l'on ne pourra alléguer contre elles, ni le droit de réclamation verbale, ni celui de restitution en entier dans son premier état, ni tout autre remède de droit, de fait, ou de grace; ou que ce remède après avoir été sollicité, ayant été accordé, ou été émané même de notre propre mouvement, science et plei puissance, il ne puisse servir d'aucune manièr soit en jugement ou hors de jugement: mais

[illegible] toujours demeurer fermes, valides [illegible] plein et entier effet, et être [illegible] inviolablement observées par tous ceux [illegible] concernant tout le temps qu'elles les concernent, devant être ainsi et non autrement jugées [illegible] ordinaires, soit par les juges délégués, [illegible] auditeurs des causes du palais apostolique et [illegible] sainte église romaine, même les légats à [illegible] du saint siège; et tous autres quelconques [illegible] pourraient de quelque prééminence et puissance [illegible] pour tant : eux, et à chacun d'eux, la faculté et [illegible] de les juger et de les interpréter différemment; déclarant nul et non avenu tout ce qui pourrait être [illegible] contraires, sciemment ou par ignorance, de la [illegible] quelque manière que ce soit.

[illegible] que dessus: et, en tant que de besoin, nonobstant [illegible] et celles de la chancellerie apostolique sur [illegible] acquis, et les autres constitutions et [illegible] apostoliques, et tous les autres statuts et coutumes [illegible] par serment, autorisation apostolique, ou toute [illegible] nonobstant tous usages et styles même immémoriaux, tous privilèges, indults, lettres apostoliques [illegible] accordées à toutes autres personnes [illegible] de quelque haute dignité ecclésiastique ou séculière [illegible] pussent être revêtues, et quelque qualification [illegible] pussent avoir, et quand même elles prétendraient avoir besoin d'une dérogation expresse et spéciale, sous quelque teneur et forme que ce soit; non obstant encore toute autre cause [illegible], insolite et irritante, et tous autres décrets qui [illegible] émanés du propre mouvement, science certaine, [illegible] puissance, soit en consistoire, soit en toute autre manière, et qui serait en opposition à ce qui est énoncé ci-dessus, quand même ils auraient été rendus publics et réitérés plusieurs fois, et quelque nombre de fois qu'ils puissent avoir été approuvés, confirmés et renouvelés; nous déclarons que nous dérogeons par ces présentes, d'une façon expresse et spéciale, et pour cette fois seulement, à ces constitutions, clauses, coutumes, privilèges, indults et actes quelconques, et nous entendons qu'il y soit dérogé, quoique ces actes ou quelques-uns d'eux n'aient pas été insérés ou spécifiés expressément

dans les présentes, quelque dignes qu'on les suppose d'une mention spéciale, expresse et individuelle, ou d'une forme particulière en pareil cas. Voulant que les présentes aient la même force, que si la teneur des constitutions à supprimer, et celle des clauses spéciales à observer y étaient nommément et de mot à mot exprimées, et qu'elles obtiennent leur plein et entier effet, non obstant toutes choses à ce contraire, et comme ces présentes lettres ne peuvent être publiées en sûreté partout, et principalement dans les lieux où il serait plus nécessaire qu'elles le fussent, ainsi qu'il constate notoirement, nous voulons que ces lettres, ou leurs exemplaires, soient affichés et publiés aux portes de l'église du Latran, et de la Basilique du prince des apôtres, ainsi qu'à la chancellerie apostolique et dans la grande cour au mont Citorio, et à l'entrée du Champ-de-Flore de cette ville, comme il est d'usage; et qu'étant ainsi affichées et publiées, elles fussent loi pour tous et chacun de ceux qu'elles concernent, comme si elles étaient intimées à chacun d'eux nominalement et personnellement.

Voulons de plus qu'à des copies transcrites ou imprimées des présentes lettres, signées par quelques notaires publics et munies du sceau de quelques personnes constituées en dignité ecclésiastique, foi soit ajoutée en tous lieux et dans tous les pays, soit en jugement soit ailleurs, ainsi qu'à l'original.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le dix juin dix-huit cent neuf, l'an dix de notre pontificat.

Signé Pie vii, *pape.*

NOTIFICATION.

pie vii, pape.

Par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons que vous et tous vos coopérateurs, d'après l'attentat que vous venez de commettre, avec encouru l'excommunication (comme l'ont annoncé nos bulles apostoliques qui, dans des occasions sembla-

Mais comment, seul et sans secours, puis-je prendre un parti dans une affaire de cette importance? On m'a enlevé tous mes conseillers, on les a éloignés de moi, on m'a mis dans l'impuissance de communiquer librement avec aucun d'eux; il ne me reste personne, qui dans une discussion si épineuse puisse m'aider de ses lumières; on ne m'a pas même laissé la ressource d'un sécrétaire. Mais si l'empereur a un véritable attachement pour l'Eglise catholique, qu'il commence par se réconcilier avec son chef; qu'il abroge ses funestes innovations religieuses contre lesquelles je n'ai cessé de réclamer; qu'il me rende ma liberté, mon siège, mes officiers; qu'il restitue les propriétés qui formaient, non mon patrimoine, mais celui de saint Pierre; qu'il replace sur la chaire de saint Pierre son chef suprême, dont elle est veuve depuis sa captivité; qu'il ramène auprès de moi quarante cardinaux que ses ordres en ont arrachés; qu'il rappelle à leurs diocèses tous les évêques exilés, et sur-le-champ l'harmonie sera rétablie. Au milieu de toutes mes tribulations, je ne cesse d'adresser mes plus ferventes prières au Dieu qui tient tous les coeurs en sa main, et de l'invoquer pour l'auteur de tous ces maux: je croirais mes prières pleinement exaucées s'il plaisait au Tout-puissant de lui inspirer de plus sages conseils: mais si par un secret jugement de Dieu, il en arrive autrement, en déplorant tous ces malheurs, on ne pourra du moins me les imputer; je ne négligerai rien de ce qui sera en mon pouvoir pour les éviter, et j'y apporterai toute l'attention et tous les ménagements possibles. Quant à ce qu'on affecte de répandre, que je compromets les choses spirituelles pour des intérêts purement temporels, c'est une calomnie qu'il vous est aisé de confondre, M. le cardinal, qui jour par jour avez su tout ce qui s'est passé; vous savez très-bien que quand il ne serait question que de

vation du patrimoine de saint Pierre, je ne pourrais en
er la défense sans manquer à un devoir essentiel, et
parjure.

re lettre en était jointe une de M. le cardinal Maury,
n a remis en même temps une troisième de M. l'é-
Cazal, toutes trois pour le même objet. Accusez-en,
prie, la réception à ces messieurs, et communiquez
réponse; je me réserve d'écrire plus amplement à M.
l Maury, dès que j'en aurai le loisir; en attendant

Pour peu, M. le cardinal, que vous réfléchissiez sur cette proposition, il est impossible que vous ne voyez pas que je ne puis y acquiescer sans reconnaître le droit de nomination de l'empereur, et la faculté de l'exercer. Vous dites que mes bulles seront accordées, non à lui, mais à l'instance du conseil et du ministre des cultes; d'abord la chancellerie apostolique n'admet pas de telles instances de la part des laïques; et puis, ce conseil, ce ministre, ne sont-ils pas l'empereur lui-même, sont-ils autre chose que les organes de ses ordres et les instruments de ses volontés? Or, après tant d'innovations funestes à la religion, que l'empereur s'est permises, et contre lesquelles j'ai si souvent et si inutilement réclamé; après ces vexations exercées contre tant d'ecclésiastiques de mes Etats, après la déportations de tant d'évêques et de la majeure partie des cardinaux; après l'emprisonnement du cardinal Pacca à Fenestrelles; après l'usurpation du patrimoine de saint Pierre; après m'être vu moi-même assailli à main armée dans mon palais, traîné de ville en ville sous une garde si étroite, que les évêques de plusieurs lieux qu'on m'a fait traverser, n'avaient pas la liberté de m'approcher et ne pouvaient pas me dire un seul mot sans témoin; après tous ces attentats sacrilèges et une infinité d'autres qu'il serait trop long de rapporter, que les conciles généraux et les constitutions apostoliques ont frappés d'anathème, qu'ai-je fait qu'obéir à ces conciles et à ces constitutions, ainsi que l'exige mon devoir! Comment donc aujourd'hui pourrais-je reconnaître dans l'auteur de toutes ces violences le droit en question, et consentir à ce qu'il l'exerçât? le pourrais-je sans me rendre coupable de prévarication, sans me contredire moi-même, et sans donner avec scandale aux fidèles, lieu de croire, qu'abattu par les maux que j'ai soufferts, et par la crainte de plus grands encore, je suis assez lâche pour trahir ma conscience et pour approuver ce qu'elle me force de proscrire? Pesez ces raisons, M. le cardinal, non à la balance de la sagesse humaine, mais au poids du sanctuaire, et vous en sentirez la force.

Dieu sait cependant, au milieu de ces cruelles agitations, combien vivement je désirerais pourvoir aux sièges vacants de cette église de France que j'ai toujours chérie de prédilection. avec quelle ardeur j'adopterais un expédient qui me permettrait de remplir mon ministère sans blesser mes devoirs!

telle que si c'était pour vous la chose la plus agréable et la plus conforme à vos voeux.

Est-ce donc ainsi qu'après avoir si courageusement et si éloquemment plaidé la cause de l'église catholique dans les temps les plus orageux de la révolution française, vous abandonnez cette même église, aujourd'hui que vous êtes comblé de ses dignités et de ses bienfaits, et lié étroitement à elle par la religion du serment? vous ne rougissez pas de prendre parti contre nous dans un procès que nous ne soutenons que pour défendre la dignité de l'église? Est-ce ainsi que vous faites assez peu de cas de notre autorité pour oser, en quelque sorte, par cet acte public, prononcer sentence contre nous à qui vous deviez obéissance et fidélité? Mais ce qui nous afflige encore davantage, c'est de voir qu'après avoir mendié près d'un chapitre l'administration d'un archevêché, vous vous soyez de votre propre autorité, et sans nous consulter, chargé du gouvernement d'une autre église; bien loin d'imiter le bel exemple du cardinal Joseph Fesch, archevêque de Lyon, lequel ayant été nommé avant vous au même archevêché de Paris, a cru si sagement devoir absolument s'interdire toute administration spirituelle de cette église, malgré l'invitation du chapitre.

Nous ne rappellons pas qu'il est inoui dans les annales ecclésiastiques qu'un prêtre nommé à un évêché quelconque, ait été engagé par les voeux du chapitre à prendre le gouvernement du diocèse avant d'avoir reçu l'institution canonique: nous n'examinons pas (et personne ne sait mieux que vous, ce qu'il en est) si le vicaire capitulaire élu avant vous, a donné librement et de plein gré la démission de ses fonctions, et s'il n'a pas cédé aux menaces, à la crainte ou aux promesses, et par conséquent si votre élection a été libre, unanime et régulière; nous ne voulons pas non plus nous informer s'il y avait dans le sein du chapitre quelqu'un en état de remplir des fonctions aussi importantes; car enfin, où veut-on en venir? on veut introduire dans l'église un usage aussi nouveau que dangereux, au moyen duquel la puissance civile puisse insensiblement parvenir à n'établir pour l'administration des sièges vacants, que des personnes qui lui seront entièrement vendues: et qui ne voit évidemment que c'est non-seulement nuire à la liberté de l'église, mais encore ouvrir la porte au

schisme

schisme et aux élections invalides? Mais d'ailleurs qui vous a dégagé de ce lien spirituel qui vous unit à l'église de Montefiascone? ou qui est-ce qui vous a donné des dispenses pour être élu par un chapitre, et vous charger de l'administration d'un autre diocèse? Quittez donc sur-le-champ cette administration, non-seulement nous vous l'ordonnons, mais nous vous en prions, nous vous en conjurons, pressés par la charité paternelle que nous avons pour vous; afin que nous ne soyons pas forcés de procéder malgré nous et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des SS. canons: et personne n'ignore les peines qu'ils prononcent contre ceux qui, préposés à une église, prennent en main le gouvernement d'une autre église, avant d'être dégagés des premiers liens. Nous espérons que vous vous rendrez volontiers à nos voeux, si vous faites bien attention au tort qu'un tel exemple de votre part ferait à l'église et à la dignité dont vous êtes revêtu: nous vous écrivons avec toute la liberté qu'exige notre ministère; et si vous recevez notre lettre avec les mêmes sentiments qui l'ont dictée, vous verrez qu'elle est un témoignage éclatant de notre tendresse pour vous.

En attendant, nous ne cesserons d'adresser au Dieu bon, au Dieu tout-puissant, de ferventes prières pour qu'il daigne appaiser par une seule parole les vents et les tempêtes déchaînés avec tant de fureur contre la barque de Pierre; et qu'il nous conduise enfin à ce rivage si désiré où nous pourrons librement exercer les fonctions de notre ministère. Nous vous donnons de tout notre coeur notre bénédiction apostolique.

Donné à Savone, le 5. novembre 1810, la onzième année de notre pontificat.

PIE VII, *pape.*

A notre fils chéri, Evrard Corboli, archidiacre de l'église métropolitaine de Florence, et vicaire capitulaire pendant la vacance du siège archiépiscopal, à Florence.

NOTRE CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Il nous est très-facile de répondre aux questions qui nous ont été faites par vous en votre nom et en celui du chapitre métropolitain de votre ville. Toutes ces questions se réduisent [illegible] le vénérable frère évêque de Nancy, nommé depuis peu à l'archevêché de Florence, en vertu de quelle [illegible] peut-il être légitimement [illegible] car c'est un privilége [illegible] ne jouissaient pas même les grands-ducs de Toscane, auxquels nos prédécesseurs, en reconnaissance des services signalés qu'ils avaient rendus à l'église, avaient seulement accordé la faveur de proposer pour chaque église vacante, trois sujets parmi lesquels le souverain pontife en choisissait un à son gré faveur que nous n'avons pas voulu accorder aussi nous-mêmes au dernier roi d'Étrurie et à la reine régente [illegible] de leur entière piété :

[illegible] Le susdit évêque peut-il être par le chapitre métropolitain de Florence, [illegible] [illegible] vicaire capitulaire ou administrateur de cette église, [illegible] démission peut-il, en vertu de cette [illegible] élection, être revêtu validement de quelque autorité [illegible] juridiction ?

Nous avons [illegible] le concile œcuménique II de Lyon, [illegible] dans la province [illegible] que celui qui a été nommé pour une église puisse, avant l'institution canonique, se charger de l'administration ou gouvernement de cette église, sous le nom d'économe ou procureur, ou sous toute dénomination, en aucune manière, soit en tout, soit en partie, [illegible] parties [illegible] que [illegible] il puisse enfin [illegible] se charger de [illegible] par [illegible] ou par tout autre [illegible] parties [illegible] et [illegible] autres, [illegible] toute exception et toute interprétation. [illegible] [illegible] nous citerons les [illegible] de Boniface [illegible] dans les [illegible] [illegible]

Clément VII, Jules III, lesquelles confirment et donnent une nouvelle force à ce canon; lesquelles, enfin, ont été reçues par l'église universelle avec tant de respect, qu'elles sont devenues la sanction et la base de cette discipline salutaire, qui a été en vigueur jusqu'à présent dans toute l'église.

Or le concile de Trente qui a déterminé et fixé les devoirs des chapitres cathédraux, lors de la vacance du siège, bien loin de déroger en rien au canon de Lyon et à tant de décrets des souverains pontifes, au contraire les suppose évidemment, quand il déclare que les chapitres n'ont d'autre fonction, et par conséquent d'autre pouvoir que celui de choisir dans la huitaine un ou plusieurs économes avec un official ou vicaire capitulaire. Il déclare ensuite que ces mêmes économes et officiaux ou vicaires, une fois élus, ne dépendent plus du chapitre, mais de l'évêque futur, à qui, après sa promotion au gouvernement de l'église vacante, il est ordonné d'exiger d'eux le rendement de compte de leur conduite, jurisdiction, administration et fonction quelconque, et de les punir s'ils avaient commis quelques fautes; quand même ils auraient obtenu du chapitre l'absolution et l'entière décharge desdites fautes. D'où découlent deux conséquences évidentes: la première que les officiaux une fois établis, l'exercice du gouvernement ecclésiastique ne réside plus entre les mains du chapitre, mais entre celles des premiers: la seconde, que cet official capitulaire doit nécessairement être une personne distincte de l'évêque qui sera promu.

Ainsi donc, d'après les sanctions canoniques et pontificales, d'après la discipline qui est en vigueur dans l'église, et contre laquelle il ne peut exister aucune délégation légitime, le vénérable frère évêque de Nancy, dont il est question, est absolument inhabile aux fonctions de vicaire ou official capitulaire de l'église métropolitaine de Florence, par là même qu'il a été nommé archevêque de cette église.

Mais ce qui le rend surtout inhabile à cette élection, c'est qu'il a contracté avec une autre église un mariage spirituel, qui ne peut être dissous que par une dispense expresse du siège apostolique, ce qui fait que l'évêque d'une église ne peut être transféré à une autre, sans une faveur spéciale du saint siége, faveur que l'on n'accorde jamais que pour des raisons graves et légitimes.

Puisqu'il en est ainsi, vous comprendrez sans doute que [illegible] vous [illegible] [illegible] de [illegible] et d'une très-grande [illegible] à vous [illegible] de vos fonctions, pour ouvrir à [illegible] l'église [illegible]; vous comprendrez que [illegible] de ce genre, faite par le chapitre, non-seulement est [illegible], mais encore qu'elle serait nulle et invalide [illegible]; pour plus grande précaution, autant que besoin est, nous la déclarons aujourd'hui et pour lors nulle et invalide, en vertu de notre autorité; parce qu'est cela un attentat aux plus saintes lois de l'église et à sa discipline ordinaire, et que ce serait tendre évidemment à [illegible] et détruire les principes de la [illegible] légitime, à [illegible] et [illegible] l'autorité du siége apostolique.

Voilà ce que nous avons cru devoir vous écrire en peu de mots, uniquement parce que vous nous avez demandé notre sentiment, et non point que nous soupçonnions que rien de semblable pût arriver, soit de votre part, ou de celle du chapitre métropolitain de Florence, soit de la part de notre vénérable frère l'évêque de Nancy. Nous avons de vous une si haute idée, que non-seulement nous ne craignons pas que vous mépriseriez les règlements des SS. canons, mais au contraire nous sommes très-persuadés que vous serez toujours prêt à les observer, à les faire connaître et à les défendre malgré les menaces et la flatterie.

C'est pourquoi, en notre nom et par notre ordre, vous ferez part de cette déclaration de nos sentiments à nos chers fils les dignitaires et les chanoines de l'église métropolitaine de Florence; et nous vous donnons à tous, du fond de notre cœur, notre bénédiction apostolique.

Donné à Savone, le 2 décembre 1810, la onzième année de notre pontificat.

Pie VII, pape.

DECRET.

Du 13 janvier 1811

Napoleon, etc., etc.

Sur le rapport de notre ministre des cultes.

Notre conseil d'état entendu,

Nous avons décreté et décrétons ce qui suit:

Art. 1er. Le bref du pape donné à Savone, le 20 novembre 1810, et adressé au vicaire capitulaire et au chapitre de l'église métropolitaine de Florence commençant par ces mots: *Dilecto fili, salutem*, et finissant par ceux-ci: *Benedictionem permanenter impertimur* est rejeté comme contraire aux lois de l'empire et à la discipline ecclésiastique.

Nous défendons en conséquence de le publier et de lui donner directement ou indirectement aucune exécution.

2. Ceux qui seront prévenus d'avoir, par des voies clandestines, provoqué, transmis ou communiqué ledit bref, seront poursuivis devant les tribunaux, et punis comme crime tendant à troubler l'état par la guerre civile, aux termes de l'art. 91 du Code des délits et des peines, titre Ire, chap. Ier, sect. II, §. II, et art. 103 du même Code, même chapitre, sect. III.

3. Nos ministres de la justice, de la police et des cultes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, lequel sera inséré au Bulletin des lois.

Signé, Napoleon.

DECRET.

Du 25 mars 1813.

Le concordat signé à Fontainebleau, qui règle les affaires de l'Eglise, et qui a été publié comme loi de l'Etat le 15 février 1813, est obligatoire pour nos archevêques, évêques et chapitres, qui seront tenus de s'y conformer. Aussitot que nous aurons nommé à un évêché vacant, et que nous l'aurons

Puisqu'il en est ainsi, vous comprendrez sans doute que vous vous rendriez coupable de témérité et d'une très-grande faute, si vous vous démettiez de vos fonctions, pour ouvrir à un autre une entrée que l'église lui a fermée; vous comprendrez que toute délégation de ce genre, faite par le chapitre, non-seulement est blamable, mais encore qu'elle serait nulle et invalide: comme aussi, pour plus grande précaution, autant que besoin soit, nous la déclarons aujourd'hui et pour lors nulle et invalide, en vertu de notre autorité; parce qu'en cela on attenterait aux plus saintes lois de l'église et à sa discipline ordinaire, et que ce serait tendre évidemment à obscurcir et détruire les principes de la mission légitime, à mépriser et anéantir l'autorité du siège apostolique.

Voilà ce que nous avons cru devoir vous écrire en peu de mots, uniquement parce que vous nous avez demandé notre sentiment, et non point que nous soupçonnions que rien de semblable pût arriver, soit de votre part, ou de celle du chapitre métropolitain de Florence, soit de la part de notre vénérable frère l'évêque de Nancy. Nous avons de vous une si haute idée, que non-seulement nous ne craignons pas que vous méprisiez les réglements des 88. canons, mais au contraire nous sommes très-persuadés que vous serez toujours prêt à les observer, à les faire connaître et à les défendre malgré les menaces et la flatterie.

C'est pourquoi, en notre nom et par notre ordre, vous ferez part de cette déclaration de nos sentiments à nos chers fils les dignitaires et les chanoines de l'église métropolitaine de Florence; et nous vous donnons à tous, du fond de notre coeur, notre bénédiction apostolique.

Donné à Savone, le 2. décembre 1810, la onzième année de notre pontificat.

PIE VII, *papa.*

Aux communications que M. Signeul fut chargé de faire par ordre de votre majesté, le roi fit répondre que la Suède, convaincue que ce n'était qu'à vous, sire, qu'elle devait la perte de la Finlande, ne pourrait jamais croire à votre amitié pour elle, si vous ne lui faisiez donner la Norvège, pour la dédommager du mal que votre politique lui avait fait.

Pour tout ce qui, dans la note du duc de Bassano, est relatif à l'invasion de la Poméranie et à la conduite des corsaires français, les faits parlent; et en comparant les dates, on jugera, sire, qui, de votre majesté ou du gouvernement suédois, a raison.

Cent vaisseaux suédois étaient capturés et plus de deux cents matelots mis aux fers, lorsque le gouvernement se vit dans la nécessité de faire arrêter un forban qui, sous le pavillon français, venait dans nos ports enlever nos bâtiments, et insulter à notre confiance dans les traités.

M. le duc de Bassano dit que votre majesté n'a point provoqué la guerre; et cependant, sire, votre majesté a passé le Niémen à la tête de quatre cent mille hommes.

Du moment que votre majesté s'enfonça dans l'intérieur de cet empire, l'issue ne fut plus douteuse. L'empereur Alexandre et le roi prévirent, déjà dès le mois d'août, la fin de la campagne et ses immenses résultats. Toutes les combinaisons militaires assuraient que votre majesté serait prisonnière. Vous avez échappé à ce danger, sire; mais votre armée, l'élite de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, n'existe plus. Là sont restés, sans sépulture, les braves qui sauvèrent la France à Fleurus, qui vainquirent en Italie, qui résistèrent au climat brûlant de l'Egypte, et qui fixèrent la victoire sous vos drapeaux à Marengo, à Austerlitz, à Jéna, à Halle, à Lubeck, à Friedland, etc.

Qu'à ce tableau déchirant, sire, votre ame s'attendrisse; et, s'il le faut pour achever de l'émouvoir, qu'elle se rappelle la mort de plus d'un million de Français restés sur le champ d'honneur, victimes des guerres que votre majesté a entreprises.

Votre majesté invoque ses droits à l'amitié du roi; qu'il me soit permis de vous rappeler, sire, le peu de prix que votre majesté y attacha dans des moments où une réciprocité de sentiments eût été bien utile à la Suède. Lorsque le roi,

après avoir perdu la Finlande, écrivit à votre majesté pour la prier de conserver à la Suède les îles d'Aland, elle lui répondit: *Adressez-vous à l'empereur* Alexandre, *il est grand et généreux;* et pour combler la mesure de son indifférence, elle fit insérer dans un journal officiel, au moment de mon départ pour la Suède, (*Moniteur* du 21. septembre 1810, n° 264) qu'il y avait un interrègne dans ce royaume, pendant lequel les Anglais faisaient impunément le commerce.

Le roi se détacha de la coalition de 1798, parce que cette coalition prétendait partager la France, et qu'il ne voulait point participer au démembrement de cette belle monarchie. Il fut porté à cet acte, monument de sa gloire politique, autant par attachement pour le peuple français, que par le besoin de cicatriser les plaies du royaume. Cette conduite sage et vertueuse, fondée sur ce que chaque nation a le droit de se gouverner par ses lois, par ses usages et par sa volonté, cette conduite est la même qui lui sert de règle en ce moment.

Votre système, sire, veut interdire aux nations l'exercice des droits qu'elles ont reçus de la nature, ceux de commercer entre elles, de s'entr'aider, de correspondre et de vivre en paix, et cependant l'existence de la Suède est dépendante d'une extension de relations commerciales, sans lesquelles elle ne peut point se suffire.

Loin de voir dans la conduite du roi un changement de système, l'homme éclairé et impartial n'y trouvera que la continuation d'une politique juste et constante, qui dut être dévoilée dans un temps où les souverains se réunissaient contre la liberté de la France, et qui est suivie avec énergie dans un moment où le gouvernement français continue de conjurer contre la liberté des peuples et des souverains.

Je connais les bonnes dispositions de l'empereur Alexandre et du cabinet de Saint-James pour la paix. Les calamités du continent la réclament, et votre majesté ne doit pas la repousser. Possesseur de la plus belle monarchie de la terre, voudra-t-elle toujours en étendre les limites, et léguer à un bras moins puissant que le sien le triste héritage de guerres [illegible] erminables? Votre majesté ne s'attachera-t-elle [illegible] ser les plaies d'une révolution, dont il ne [illegible] que les souvenirs de sa gloire militaire,

et des malheurs réels dans son intérieur? Sire, les leçons de l'histoire rejettent l'idée d'une monarchie universelle, et le sentiment de l'indépendance peut être amorti, mais non effacé du coeur des nations. Que votre majesté pèse toutes ces considérations, et pense une fois réellement à cette paix générale, dont le nom profané a fait couler tant de sang.

Je suis né dans cette belle France que vous gouvernez, sire; sa gloire, sa prospérité ne peuvent jamais m'être indifférentes. Mais sans cesser de faire des voeux pour son bonheur, je défendrai de toutes les facultés de mon ame, et les droits du peuple qui m'a appelé, et l'honneur du souverain qui a daigné me nommer son fils. Dans cette lutte entre la liberté du monde et l'oppression, je dirai aux Suédois: *Je combats pour vous et avec vous, et les voeux des nations libres accompagnent nos efforts.*

En politique, sire, il n'y a ni amitié ni haine; il n'y a que des devoirs à remplir envers les peuples que la providence nous a appelés à gouverner. Leurs lois et leurs privilèges sont les biens qui leur sont chers; et si, pour les leur conserver, on est obligé de renoncer à d'anciennes liaisons et à des affections de famille, un prince, qui veut remplir sa vocation, ne doit jamais hésiter sur le parti à prendre.

M. le duc de Bassano annonce que votre majesté évitera l'éclat d'une rupture; mais, sire, n'est-ce pas votre majesté qui a interrompu nos relations commerciales, en ordonnant la capture des vaisseaux suédois au sein de la paix? N'est-ce pas la rigueur de ses ordres qui, depuis trois ans, nous a interdit toute communication avec le continent, et qui depuis cette époque fait retenir cinquante bâtiments suédois à Rostock, Wismar et autres ports de la Baltique?

M. le duc de Bassano ajoute que votre majesté ne changera pas de système, et qu'elle repoussera de tous ses voeux une guerre qu'elle considérait comme une guerre civile; ce qui indique que votre majesté veut retenir la Poméranie suédoise, et qu'elle ne renonce pas à l'espoir de commander à la Suède, et d'avilir ainsi, sans courir aucun risque, le nom et le caractère suédois. Par le mot de guerre civile, votre majesté désigne sans doute la guerre contre les alliés; et on sait le sort qu'elle leur destine. Mais votre majesté se rappele le mécontentement qu'elle fit éclater, en apprenant l'armistice que j'ac-

[redacted]: sept à huit livres de biscuit doivent suffire pour [redacted] jours, en leur distribuant une livre de viande par [redacted] au lieu d'une demi-livre, distribution qui ne sera [redacted] embarrassante, puisqu'il est facile de faire suivre [redacted] d'autant de troupeaux de boeufs qu'on veut. Nous doublerons ainsi les vivres de nos soldats, sans pour [redacted] surcharger: ils seront mieux nourris, et les opérations de l'armée seront moins gênées par le défaut de subsistances..... — Je suppose que nous voulions attaquer un état voisin avec une armée active de 120 mille hommes formée en quatre corps. Après avoir établi nos dépôts de guerre et de bouche, nos hôpitaux, nos magasins de toute espèce, dans deux ou trois de nos places fortes voisines de la frontière, que nous nous proposons d'attaquer, nous rassemblons tous à coup sous ces places, les troupes destinées à former nos quatre corps de l'armée active, nous chargeons nos soldats de biscuit pour huit jours, et nous nous mettons aussitôt en mouvement sans donner à l'ennemi le temps de se préparer à la défense. Nous dépassons nos frontières, et nous marchons à lui en trois colonnes. Ce serait sans doute un point capital, que d'arriver tout à coup au milieu de ses cantonnements par des marches forcées, d'attaquer et de poursuivre ses troupes dans tous les sens, en les empêchant de se réunir, et de dissiper ainsi ses forces éparses dès le début de la campagne, sans courir les hasards d'une bataille; mais nous ne pouvons pas le supposer assez maladroit pour se laisser ainsi surprendre. Il est donc présumable que nous trouverons ses corps d'armée rassemblés et disposés à nous livrer bataille pour vider la querelle, ou à nous disputer le terrain par les chances d'une querre défensive, sans compromettre le sort de son armée. Dans l'un et l'autre cas, nous avançons sur lui sans hésiter, puisque nous n'avons pris l'offensive que parce que nous nous jugions les plus forts. Cepe[redacted] emplaçons sur la frontière l'armée de bataille [redacted]ant, par des troupes de dépôt et de garni[redacted]ues qu'on travaille journellement à armer,

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

SOUS NAPOLÉON,

ÉCRITS A SAINTE-HÉLÈNE,

Par les généraux qui ont partagé sa captivité,

ET PUBLIÉS SUR LES MANUSCRITS ENTIÈREMENT CORRIGÉS DE LA MAIN DE NAPOLÉON.

NOTES ET MÉLANGES.

TOME DEUXIÈME.

ÉCRITS PAR LE GÉNÉRAL COMTE DE MONTHOLON.

ÉDITION ORIGINALE.

PARIS, F. DIDOT, PÈRE ET FILS; BOSSANGE, FRÈRES.

BERLIN, G. REIMER.

FRANCFORT S. L. M., DE L'IMPRIMERIE DE J. D. SAUERLÄNDER.

1823.

Table des matières.

Suite des Notes sur l'ouvrage intitulé: Considérations sur l'art de la guerre.

VII. De la guerre offensive. . . . . Pag. 1
VIII. De la force des armées sous Napoléon et sous Louis XIV . . . . . — 45
IX. Bataille d'Jéna et d'Eylau . . . . . — 48
X. Bataille d'Essling . . . . . — 58
XI. Guerre d'Espagne , ... — 70
XII. Moscou . . . . . — 73
XIII. Retraite de Russie et de Saxe . . . — 77
XIV. Campagne de 1813 . . . . . — 97
XVe Note . . . . . — 105
XVI. Légion d'honneur . . . . . — 116
XVII. Comparaison de la marche de Napoléon, en 1820, avec celle d'Annibal, en 218, avant J.-C. — 121
XVIII. Conclusions . . . . . — 132
Quarante-quatre Notes sur l'ouvrage intitulé: Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue ; . . . . . — 165
Notes sur l'ouvrage intitulé: Mémoires, pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815 . . . . . — 253
Pièces justificatives, première Section.
Note de M. le prince de Metternich, en réponse à celle de M. le duc de Bassano, datée de Dresde le 18 août . . . . . — 279
Note écrite à Francfort, le 10 octobre, par M. de Saint-Aignan . . . . . — 280
Lettre de M. le duc de Bassano, à M. le prince de Metternich . . . . . — 282
Rapport de M. le baron de Saint-Aignan . . — 284
Réponse de M. le prince de Metternich, à M. le duc de Bassano . . . . . — 288
Déclaration de Francfort . . . . . — 290

d'Espagne se soumirent à tout, même à l'inquisition; il fallut, pour les chasser, un ordre de Ferdinand et d'Isabelle; tous les moyens indirects avaient échoué.

C'est bien peu de chose qu'une armée turque aujourd'hui: les Ottomans ne se maintiendront ni dans l'Asie mineure, ni dans la Syrie, ni dans l'Égypte, lorsque les Russes, maîtres de la Crimée, du Phase, des bords de la mer Caspienne, les seront aussi de Constantinople.

Le patriotisme des peuples, la politique des cours de l'Europe, n'ont empêché ni le partage de la Pologne, ni la spoliation de plusieurs nations; ils n'empêcheront pas davantage la chûte de l'empire ottoman. Ce fut à contre-coeur que Marie-Thérèse entra dans la conjuration contre la Pologne, nation placée à l'entrée de l'Europe, pour défendre les irruptions des peuples du nord. On redoutait à Vienne les inconvéniens attachés à l'agrandissement de la Russie; on n'en éprouva pas moins une grande satisfaction à s'enrichir de plusieurs millions d'ames, et à voir entrer bien des millions dans le trésor. Aujourd'hui, comme alors, la maison d'Autriche répugnera, mais consentira au partage de la Turquie: elle trouvera doux d'accroître ses vastes états, de la Servie, de la Bosnie et des anciennes provinces illyriennes, dont Vienne fut jadis la capitale. Que feront l'Angleterre et la France? Une d'elles prendra l'Égypte, faible compensation!.... Un homme d'état, du premier ordre, disait: "Toutes les fois que j'apprends que de[illegible]iguant sous la croix grecque, mo[illegible] murs du serail, il me sem-

Lettre de M. le duc de Vicence, à M. le prince de Metternich . . . . . Pag. 327
Lettre de M. le duc de Vicence, à M. le prince de Metternich . . . . . — 328
Lettre de M. le duc de Vicence, à Napoléon . . — 330
Lettre du duc de Vicence, au prince de Metternich. — 331
Lettre de M. le duc de Vicence. à Napoléon . . — 332
Lettre du duc de Vicence, au prince de Metternich. — 333
Lettre du prince de Metternich, au duc de Vicence. — 334
Lettre du prince de Metternich, au duc de Vicence. — 334
Lettre du prince de Metternich, au duc de Vicence. — 336
Lettre du duc de Vicence, au prince de Metternich. — 336
Lettre du prince de Metternich, au duc de Vicence. — 337
Lettre du prince de Metternich, au duc de Vicence. — 338
Lettre du prince de Metternich, au duc de Vicence. — 340
Lettre de Napoléon, au duc de Vicence . . . — 341
Lettre de M. le duc de Bassano, à M. le duc de Vicence . . . . . — 342
Lettre du prince de Metternich, au duc de Vicence. — 345
Lettre du duc de Vicence, au prince de Metternich. — 346
Lettre du duc de Vicence, au prince de Metternich. — 348
Lettre du duc de Vicence, au prince de Metternich. — 349
Lettre du duc de Vicence, au prince de Metternich. — 350
Deuxième section : Protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.
Séance du 4 février 1814 . . . . . — 351
Séance du 5 février, à une heure après midi . . — 351
Séance du 7 février 1814 , ... — 354
Note des plénipotentiaires alliés.
Châtillon-sur-Seine, le 9 février 1814 . . . — 357
Note des plénipotentiaires alliés.
Châtillon-sur-Seine, le 10 février 1814 . . . — 358
Note des plénipotentiaires alliés.
Châtillon-sur-Seine, le 17 février 1814 . . . — 360
Séance du 17 février 1814 . . . . . — 360

en Espagne, quinze en Italie, une en Afrique; César en a fait treize, huit contre les Gaulois, cinq contre les légions de Pompée; Gustave-Adolphe en a fait trois, une en Livonie contre les Russes, deux en Allemagne contre la maison d'Autriche; Turenne en a fait dix-huit, neuf en France, neuf en Allemagne; le prince Eugène de Savoie en a fait treize, deux contre les Turcs, cinq en Italie contre la France, six sur le Rhin ou en Flandre; Frédéric en a fait onze, en Silésie, en Bohême et sur les rives de l'Elbe. L'histoire de ces quatre-vingt-quatre campagnes, faite avec soin, serait un traité complet de l'art de la guerre; les principes que l'on doit suivre dans la guerre défensive et offensive en découleraient comme de source.

Alexandre traversa les Dardanelles, l'an 334 avant J.-C., avec une armée d'environ 40.000 hommes, dont un huitième de cavalerie; il passa, de vive force, le Granique, devant l'armée de Memnon, grec, qui commandait sur les côtes de l'Asie pour Darius, et employa toute l'année 333, à établir son pouvoir dans l'Asie mineure: il fut secondé par les colonies grecques qui bordaient la mer Noire et la Méditerranée; Sardes, Ephèse, Tarse, Milet, etc., les rois de Perse laissaient les provinces et les villes se gouverner par leurs lois particulères.

mpire était une réunion d'états fédérés; ormait point une seule nation, ce qui ilitait la conquête. Comme Alexandre oulait qu'au trône du monarque, il se tua facilement à ses droits, en respectant ages, les moeurs et les lois de ces peu-

MÉLANGES HISTORIQUES.

NOTES.

TOME DEUXIÈME.

SUITE DES NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ:

CONSIDÉRATIONS SUR L'ART DE LA GUERRE,

IMPRIMÉ A PARIS EN 1816.

VII^e NOTE.

De la guerre offensive.

(Page 442.)

» 1° Dans les états despotiques, les armées seules prennent part à la guerre, et elles se battent en général sans passions, et par conséquent fort mal, à moins qu'elles ne soient animées de l'esprit de fanatisme, qui est presque la seule dont elles soient susceptibles. Le peuple n'y prend aucun intérêt, pourvu qu'on ne blesse ni ses usages, ni sa religion; quelquefois même il fait des voeux secrets pour la chûte d'un trône qui l'écrase, et il tend les bras aux ennemis de son tyran, comme à des libérateurs. Les républiques, eu contraire, sont défendues par l'amour de leurs citoyens: la guerre y devient nationale, les armées y sont soutenues et alimentées par la population entière; chacun prend les armes, et y combat pour le plus grand des biens, la liberté politique. — Chez les premiers, une bataille suffit pour renserver un empire; car le gouvernement despotique, essentiellement militaire, n'a d'autre soutien que l'armée. Dès qu'elle est détruite, le trône s'écroule, et le vainqueur en élève un autre sur les ruines du premier sans que la nation s'y oppose: c'est un troupeau d'esclaves qui change de maître.....

rières des places et des dépôts, il eût affaibli son armée et compremis le succès de ses opérations; il eût été vulnérable partout. L'an 217, il passa l'Apennin, battit l'armée romaine, aux champs de Trasimène, convergea autour de Rome, et se porta sur les côtes inférieures de l'Adriatique, d'où il communiqna avec Carthage.

L'an 216, 80,000 Romains l'attaqnèrent; il les battit aux champs de Canines: s'il eût marché, six jours après, il était dans Rome, et Carthage était maîtresse du monde! Cependant l'effet de cette grande victoire fut immense: Capoue ouvrit ses portes; toutes les colonies grecques, un grand nombre de villes de l'Italie inférieure, suivirent la fortune; elles abandonnèrent la cause de Rome. Le principe d'Annibal était de tenir ses troupes réunies, de n'avoir garnison que dans une seule place qu'il se conservait en propre, pour renfermer ses ôtages, ses grosses machines, ses prisonniers de marque, et ses malades, s'abandonnant, pour ses communications, à la foi de ses alliés; il se maintint seize ans en Italie, sans recevoir aucun secours de Carthage, et ne l'évacua que par les ordres de son gouvernement, pour voler à la défense de sa patrie: la fortune le trahit à Zama; Carthage cessa d'exister. Mais s'il eût été battu à la Trebbia, à Trasiméne, à Cannes, que lui fût-il arrivé de pis que les désastres qui suivirent Zama?.... Quoique vaincu aux portes de sa capitale, il ne put prévenir son armée d'une entière destruction.

César avait quarante-un ans, lorsqu'il commanda sa première campagne, l'an 58 avant

hommes et les chevaux perdus journellement par le fer et les maladies, et, surtout qu'elle se renouvelle sans cesse de munitions consommées dans les combats; car, comme je l'ai déja dit, elle ne peut guère en traîner à sa suite que pour une seule bataille. Ses dépôts et ses magasins de munitions de guerre et de bouche doivent être mis en sûreté contre les partis ennemis, et la population des pays conquis, par des fortifications, dont la défense peut être confiée aux recrues. Mais cela ne suffit pas: il faut de plus rester maître du pays pour en tirer les subsistances dont on forme les dépôts; il faut surtout que les communications des dépôts à l'armée active ne soient jamais interrompues, afin que les convois ne cessent point d'arriver. On ne peut remplir ces deux objets que par des troupes qui tiennent la campagne, et qui forment une armée de réserve pour contenir le pays, et balayer tous les partis ennemis qui se glisseraient sur les derrières de l'armée active.....

(Page 455.)

»C'est cette ligne de défense, sans laquelle on ne peut asseoir un plan de campagne raisonnable..que je nomme *base* d'opérations.....

(Page 456.)

»Recherchons maintenant jusqu'à quel point une armée active peut s'éloigner de sa base d'opérations. sans compromettre sa sûreté et son existence. Ne perdons pas de vue qu'elle ne peut subsister que de pain fabriqué dans les dépôts qui y sont établis; manière de vivre qui entraîne généralement ses opérations dans un cercle dont il est possible de calculer à peu près l'étendue; ce qui fixera l'éloignement que nous cherchons, sur la nécessité de pourvoir à ses besoins les plus pressants, ceux des subsistances. — Nos soldats ne portent ordinairement du pain que pour quatre jours; mais il est aisé de les charger de vivres pour huit jours, en leur distribuant du biscuit qu'ils porteront dans des espèces de gibecières en cuir, faisant partie de leur

ter sur Reims; mais il déjoua cette manoeuvre, et les Belges se débandèrent; toutes les villes de cette ligne se soumirent successivement. Les peuples du Hainaut le surprirent sur la Sambre aux environs de Maubeuge, sans qu'il eut le temps de se ranger en bataille: sur huit légions qu'il avait alors, six étaient occupées à élever les retranchements du camp, deux étaient encore en arrière avec les bagages. La fortune lui fut si contraire dans ce jour, qu'un corps de cavalerie de Trèves l'abandonna et publia partout la destruction de l'armée romaine: cependant il triompha.

L'an 56, il se porta tout d'un trait sur Nantes et Vannes, en faisant de forts détachements en Normandie et en Aquitaine; le point le plus rapproché de ses dépôts était alors Toulouse dont il était à 150 lieues, séparé par des montagnes, de grandes rivières, des forêts.

L'an 55, il porta la guerre au fond de la Hollande à Zutphen, où 400,000 barbares passant le Rhin pour s'emparer des terres des Gaulois, il les battit, en tua le plus grand nombre, les rejeta au loin, repassa le Rhin à Cologne, traversa la Gaule, s'embarqua à Boulogne, et descendit en Angleterre.

L'an 54, il franchit de nouveau la Manche avec cinq légions, soumit les rives de la Tamise, prit des otages, et rentra avant l'équinoxe dans les Gaules. Dans l'arrière-saison, ayant appris que son lieutenant Sabinus avait été égorgé près de Trèves avec quinze cohortes, et que Quintus Cicéron était assiégé dans son camp de Tongres, il rassembla 5 à 9,000 hommes,

se

se mit en marche, défit Ambiorix, qui s'avança à sa rencontre, et délivra Cicéron.

L'an 55, il reprima la révolte des peuples de Sens, de Chartres, de Trèves, de Liège, et passa une deuxième fois le Rhin.

Déja les Gaulois frémissaient, le soulèvement éclatait de tous côtés. Pendant l'hiver de 52, ils se levèrent en masse; les peuples si fidèles d'Autun même prirent part à la guerre; le joug romain était odieux aux Gaulois. On conseillait à Cèsar de rentrer dans la province romaine ou de repasser les Alpes; il n'adopta ni l'un ni l'autre de ces projets. Il avait alors dix légions; il passa la Loire et assiégea Bourges au coeur de l'hiver, prit cette ville à la vue de l'armée deVercingétorix, et mit le siège devant Clermont: il y échoua, perdit ses ôtages, ses magasins, ses remontes qui étaient dans Nevers, sa place de dépôt, dont les peuples d'Autun s'emparèrent. Rien ne paraissait plus critique que sa position. Labienus, son lieutenant, était inquiété par les peuples de Paris; il l'appella à lui, et, avec son armée réunie, il mit le siège devant Alise où s'était enfermée l'armée gauloise. Il employa cinquante jours à fortifier ses lignes de contrevallation et de circonvallation. La Gaule leva une nouvelle armée plus nombreuse que celle qu'elle venait de perdre; les peuples de Reims seuls restèrent fidèles à Rome. Les Gaulois se présentent pour faire lever le siège; la garnison réunit pendant trois jours ses efforts aux leurs, pour écraser les Romains dans leurs lignes: César triomphe de tout; Alise tombe, et les Gaules sont soumises.

Pendant cette grande lutte, toute l'armée de César était dans son camp; il n'avait aucun point vulnérable. Il profita de sa victoire pour regagner l'affection des peuples d'Autun, au milieu desquels il passa l'hiver, quoiqu'il fit successivement des expéditions à cent lieues l'une de l'autre et en changeant de troupes. Enfin, l'an 51, il mit le siége devant Cahors où périrent les derniers des Gaulois. Les Gaules devinrent provinces romaines; leur tribut accrut annuellement de huit millions les richesses de Rome.

Dans ses campagnes de la guerre civile, il triompha en suivant la même méthode, les mêmes principes; mais il courut bien plus de dangers. Il passa le Rubicon n'ayant qu'une légion, il prit à Corfinium trente cohortes, chassa en trois mois Pompée de l'Italie. Quelle rapidité! quelle promptitude! quelle audace!.. Pendant qu'il faisait préparer les vaisseaux nécessaires pour passer l'Adriatique et suivre son rival en Grèce, il passa les Alpes, les Pyrénées; traversa la Catalogne à la tête de 900 chevaux, à peine suffisants pour son escorte; arriva devant Lérida, et, en quarante jours, soumit les légions de Pompée que commandait Afranius; il traversa d'un trait la distance qui sépare l'Ébre de la Sierra-Moréna, pacifia l'Andalousie, et revint faire son entrée triomphante à Marseille, que ses troupes venaient de soumettre; enfin il arrive à Rome, y exerce pendant dix jours la dictature, et repart pour se mettre à la tête de douze légions qu'Antoine avait réunies à Brindes.

18, il traversa l'Adriatique avec 25,000

hommes, tint plusieurs mois en échec toutes les forces de Pompée, jusqu'au moment où, rejoint par Antoine qui a traversé la mer en bravant les flottes ennemies, ils marchent réunis sur Dyrrachium, place de dépôt de Pompée, et l'investit. Celui-ci campe à quelques milles de cette place, au bord de la mer. César alors, non content d'avoir investi Dyrrachium, investit le camp ennemi; il profite des sommités des collines qui l'environnent, les occupe par vingt-quatre forts qu'il fait élever, et établit ainsi une contrevallation de six lieues. Pompée, acculé à la mer, en recevait des vivres et des renforts, au moyen de sa flotte, qui dominait sur l'Adriatique; il profita de sa position centrale, attaqua et battit César, qui perdit trente drapeaux et plusieurs milliers de soldats, l'élite de ses vétérans. Sa fortune paraissait chanceler: il n'avait plus de renforts à espérer, la mer lui était fermée; tous les avantages étaient pour Pompée. Il fait une marche de cinquante lieues, porte la guerre en Thessalie, et défait l'armée de Pompée aux champs de Pharsale: Pompée, presqu[illegible]l, quoique maître de la mer, fuit et se présente en suppliant sur les côtes de l'Égypte, où il reçoit la mort des mains d'un lâche assassin.

Peu de journées après, César arrive sur ses traces, entre dans Alexandrie, est cerné dans le palais et dans l'amphithéâtre par la population de cette grande cité, et par l'armée d'Achillas. Enfin, après neuf mois de dangers, de combats continuels, dont la perte d'un seul eût entraîné sa ruine, il tr[illegible]e des Egyptiens.

Pendant ce temps, Scipion, Labienus et le roi Juba dominaient dans l'Afrique avec quatorze légions, reste du parti de Pompée; ils avaient des escadres nombreuses, et interceptaient la mer. Caton, à Utique, soufflait sa haine dans tous les coeurs. César s'embarque avec peu de troupes, arrive à Adrumette, éprouve des échecs dans plusieurs rencontres, est enfin joint par toute son armée, et défait, sur les champs de Thapsus, Scipion, Labienus et le roi Juba; Caton, Scipion et Juba se donnèrent la mort. Ni les places fortes, ni les escadres nombreuses, ni les serments et les devoirs des peuples ne purent soustraire les vaincus à l'ascendant et à l'activité du vainqueur. En l'an 45, le fils de Prompée, ayant réuni en Espagne, les débris de Pharsale et de Thapsus s'y trouvaient à la tête d'une armée plus nombreuse que celle de leur père. César partit de Rome, arriva en vingt-trois jours sur le Guadalquivir, et défit Sextus Pompée à Munda. C'est là que, sur le point d'être battu, et ses vieilles légions paraissant s'ébranler, il p[illegible], dit-on, à se donner la mort. Labienus resta sur le champ de bataille; la tête de Sextus Pompée fut apportée aux pieds du vainqueur. Six mois après, aux ides de mars, César fut assassiné au milieu du sénat romain. S'il eût été vaincu à Pharsale, à Thapsus, à Munda, il eût éprouvé le sort du grand Pompée, de Métellus, de Scipion, de Sextus Pompée. Pompée, que les Romains ont tant aimé, qu'ils ont surnommé *le grand* lorsqu'il n'avait encore que vingt-quatre ans, qui, vainqueur dans dix-huit campagnes, a triomphe des trois parties du monde,

et porté si haut la gloire du nom romain; battu à Pharsale, y termina son destin: cependant il était maître de la mer, et son rival n'avait pas de flotte.

Les principes de César ont été les mêmes que ceux d'Alexandre et d'Annibal: tenir ses forces réunies, n'être vulnérable sur aucun point, se porter avec rapidité sur les points importants, s'en rapporter aux moyens moraux, à la réputation de ses armes, à la crainte qu'il inspirait, et aussi aux moyens politiques, pour maintenir dans la fidélité ses alliés, et dans l'obéissance les peuples conquis.

Gustave-Adolphe traversa la Baltique, s'empara de l'île de Rugen; de la Poméranie, et porta ses armes sur la Vistule, le Rhin et le Danube. Il donna deux batailles: victorieux aux champs de Leipsick, il le fut aussi aux champs de Lutzen; mais il y trouva la mort. Une si courte carrière a laissé de grands souvenirs par la hardiesse, la rapidité des mouvements, l'ordonnance et l'intrépidité des troupes. Gustave-Adolphe était animé des principes d'Alexandre, d'Annibal et de César.

Turenne a fait cinq campagnes avant le traité de Westphalie, huit entre ce traité et celui des Pyrénées; cinq depuis ce traité jusqu'à sa mort, arrivée en 1675. Ses manoeuvres et marches, pendant les campagnes de 1646, 48, 72, et 1673, sont faites sur les mêmes principes que celles d'Alexandre, d'Annibal, de César, de Gustave-Adolphe.

En 1646, il part de Mayence, descend la rive gauche du Rhin jusqu'à Wesel où il passe ce fleuve, remonte la rive droite jusqu'à la

pont d'Ottenheim, et sa retraite, ou le pont de Strasbourg.

Si Montecuculi se fut porté en six heures de nuit, tout d'un trait, sur Ottenheim, prenant sa ligne d'opération sur Fribourg, il eût forcé le pont d'Ottenheim avant que l'armée française n'eût eu le temps de le secourir. Cependant il n'en fit rien; il tâtonna, se contenta de se prolonger sur la gauche. Il jugea quelques démonstrations suffisantes pour décider son adversaire à abandonner le camp de Wilstedt, et découvrir Strasbourg. Turenne n'en fit rien, et empira sa position, en prolongeant sa droite. Cependant il comprit enfin combien il était compromis: il leva le pont d'Ottenheim, l'établit à Altenheim, et le rapprocha ainsi de deux lieues de Strasbourg et de son camp de Wilstedt. C'était encore trop loin de Strasbourg: il fallait le jeter à une lieue de cette ville.

Montecuculi changea de projet; il résolut de passer le Rhin au-dessous de Strasbourg: il commanda, à cet effet, un équipage de pont aux habitants de cette ville, qui, tous lui étaient vendus, et s'avança pour le recevoir. Turenne fit aussitôt occuper les îles, construire une estacade; et élever des retranchements sur la Renchen. Montecuculi, se voyant dès lors coupé d'Offembourg et du corps de Caprara, fut obligé de renoncer à ses projets.

Dans cette campagne, Turenne a commis une grande faute, qui aurait entraîné la ruine de son armée s'il eût eu affaire au prince de Condé: ce fut de jeter son pont à quatre lieues de Strasbourg, au lieu de l'établir à une petite

lieue de cette ville. Mais il s'est montré incomparablement supérieur à Montecuculi; 1° en l'obligeant à suivre son initiative et à renoncer à celle qu'il avait prise; 2° en l'empêchant d'entrer dans Strasbourg; 3° en interceptant le pont de Strasbourgeois; 4° en coupant, sur la Renchen, l'armée de Montecuculi d'Offembourg et du corps de Caprara, ce qui l'obligait indubitablement à repasser les montagnes de la forêt Noire, et couronnait le succès de la campagne.

Le prince Eugène de Savoie vainquit les Turcs dans la campagne de 1697, où la bataille de Zanta décida de la paix. En 1701 il entra en Italie, par Trente, à la tête de 30000 hommes, passa l'Adige à Carpi, pénétra dans le Brescian, et rejeta Catinat derrière l'Oglio. A Kiavi, il battit Villeroy. En 1702, il surprit Crémone et perdit, contre Villeroy, la bataille de Luzara. En 1704, il commanda en Flandre, et gagna la bataille d'Hoechtett. En 1705, il fit, contre Vendôme, la campagne d'Italie, il eût un échec à Cassano. En 1706, il partit de Trente, longea la rive gauche de l'Adige, la passa devant une armée française, remonta la rive gauche du Pô, et, prêtant le flanc à son ennemi, il passa le Tanaro devant le duc d'Orléans, et joignit le duc de Savoie sous Turin, où il tourna toutes ses lignes françaises, attaqua leur droite entre la Sesia et la Doire, et les força. Cette marche est un chef-d'oeuvre d'audace.

En 1707, il pénétra en Provence, et porta le siège devant Toulon. En 1708, il commanda sur le Rhin, livra le combat d'Oudenard

assiégea Lille pendant quatre mois. En 1709, il gagna la bataille de Malplaquet. En 1712, il prit le Quesnoi et assiégea Landrecy. Le maréchal de Villars sauva la France à Denain. La paix de 1724 mit fin à cette guerre. Dans la campagne de 1716, contre les Turcs, le prince Eugène vainquit à Temeswaar, assiégea et prit Belgrad, et força la Porte à la paix. En 1735, il fit sa dernière campagne; mais son grand âge le rendait timide; il ne voulut pas exposer sa gloire dans une dix-huitième bataille: il laissa prendre, devant lui, Philipsbourg, par le maréchal de Berwick.

Frédéric, dans ses invasions de la Bohême et de la Moravie, dans ses marches sur l'Oder, aux bords de l'Elbe et de la Saale, a souvent mis en pratique les principes de ces grands capitaines; il plaçait spécialement sa confiance dans la discipline, la bravoure, la tactique de son armée.

Napoléon a fait quatorze campagnes: deux en Italie, cinq en Allemagne, deux en Afrique et en Asie, deux en Pologne et en Russie, une en Espagne, deux en France.

La première campagne d'Italie en 1796: il partit de Savone, traversa les montagnes au défaut de la cuirasse, au point où finissent les Alpes et où commencent les Apennins, sépara l'armée autrichienne de l'armée sarde, s'empara de Cherasco, place forte au confluent du Tanaro et de la Stura, à vingt lieues de Savone, et y établit ses magasins; il se fit céder par le roi de Sardaigne, la place forte de Tortone, située à vingt lieus à l'est de Cherasco, dans la direction de Milan; s'y établit,

passa le Pô à Plaisance; se saisit de Pizzighittone, place forte sur l'Adda à vingt-cinq lieues de Tortone; se porta sur le Mincio; s'empara de Peschiera, à trente lieues de Pizzighittone, et sur la ligne de l'Adige, occupant sur la rive gauche l'enceinte et les forts de Vérone, qui lui assuraient les trois ponts de pierre de cette ville, et Porto-Legnago, qui lui donnait un autre pont sur ce fleuve. Il resta dans cette position jusqu'à la prise de Mantoue, qu'il fit investir et assiéger. De son camp sous Vérone à Chambéry, premier dépôt de la frontière de France, il avait quatre places fortes en échelons, qui renfermaient ses hôpitaux, ses magasins, et n'exigeaient que 4,000 hommes de garnison; les convalescents, les conscrits, étaient suffisants: il avait ainsi, sur cette ligne de cent lieues, une place de dépôt, toutes les quatre marches. Après la prise de Mantoue, lorsqu'il se porta dans les états du saint-siége, Ferrare fût sa place de dépôt sur le Pô, et Ancône, à sept ou huit marches plus loin, sa deuxième place au pied de l'Apennin.

Dans la campagne de 1797, il passa la Piave et le Tagliamento fortifiant Palma-Nova et Osopo, situés à huit marches de Mantoue, il passa les Alpes-Juliennes, releva les anciennes fortifications de Klagenfurt à cinq marches d'Osopo, et prit position sur le Simmering. Il s'y trouvait à quatre-vingt lieues de Mantoue; mais il avait sur cette ligne d'opérations trois places en échelons, un point d'appui, toute les cinq ou six marches.

En 1798, il commença ses opératio

Orient par la prise d'Alexandrie, fortifia cette grande ville, et en fit le centre de ses magasins et de son organisation. En marchant sur le Caire, il fit établir un fort à Rahmaniè, sur le Nil, à vingt lieues d'Alexandrie, et fit armer la citadelle et plusieurs forts au Caire. Il en fit élever un à trente lieues de cette capitale, à Salahiè, au débouché du désert, sur la route de Gaza. L'armée, campée à ce village, se trouvait à quinze jours de marche d'Alexandrie; elle avait sur cette ligne d'opérations trois points d'appui fortifiés.

Pendant la campagne de 1799, il traversa quatre-vingts lieues de désert, mit le siège devant Saint-Jean-d'Acre, et porta son corps d'observation sur le Jourdain, à deux cents cinquante lieues d'Alexandrie, sa grande place de dépôt. Il avait fait élever un fort à Qatieh, dans le désert, à vingt lieues de Salahièh; un à El-Arich, à trente lieues de Qatieh; un à Gaza, à vingt lieues de El-Arich. Il avait, sur cette ligne d'opérations de deux cents cinquante lieues, huit places assez fortes pour résister aux ennemis qu'il avait à redouter; effectivement, dans ces quatre campagnes, il n'eut jamais un convoi, un courrier d'intercepté. En 1796, quelques hommes isolés furent massacrés dans les environs de Tortone; en Égypte, quelques djermes furent arrêtés sur le Nil de Rosette au Caire: mais ce fut dans les premiers moments du début des opérations. Les régiments de dromadaires, qu'il avait organisés en Égypte, étaient tellement accoutumés au désert, qu'ils maintinrent toujours libres les communications entre le Caire

et Saint-Jean-d'Acre, tout comme dans la haute et basse Égypte, Avec une armée de 25,000, il occupait alors l'Égypte, la Palestine, la Galilée; ce qui était à peu près une étendue de trente mille lieues quarrées renfermée dans un triangle. De son quartier-général devant Saint-Jean-d'Acre au quartier-général de Desaix dans la haute Égypte, il y avait trois cents lieues.

La campagne de 1800 fut dirigée sur les mêmes principes. L'armée d'Allemagne, lorsqu'elle arriva sur l'Inn, était maîtresse des places d'Ulm et d'Ingolstadt; ce qui lui donnait deux grandes places de dépôt. On avait négligé dans l'armistice de Pfullendorff d'exiger la remise de ces places; il les jugea tellement importances pour assurer le succès de son opération d'Allemagne, qu'elle fut la condition *sine qua non* de la nouvelle prolongation de la suspension d'armes.

L'armée gallo-batave à Nuremberg assurait l'aile gauche sur le Danube; et l'armée des Grisons, l'aile droite, dans la vallée de l'Inn. Lorsque l'armée de réserve descendit du Saint-Bernard, il établit sa première place de dépôt à Ivrée, et même après Marengo, il ne considérait l'Italie reconquise, que lorsque toutes les places, en deça du Mincio, seraient occupées par ses troupes; il accorda à Mélas la liberté de se reporter sous Mantoue, à la condition qu'il les lui remettrait toutes.

En 1805, ayant enlevé Ulm, à l'armée autrichienne, forte de 80,000 hommes, il se porta sur le Lech, fit relever les anciens remparts d'Augsbourg, les arma, et fit de cette

ville, qui lui offrait tant de ressources, sa place de dépôt. Il eût rétabli Ulm ; mais les fortifications étaient rasées, et les localités trop mauvaises. D'Augsbourg il ne porta sur Braunaw, et s'assura, par la possession de cette place importante, d'un pont sur l'Inn; ce fut une deuxième place de dépôt; qui lui permit d'aller jusqu'à Vienne: cette capitale elle-même fut mise à l'abri d'un coup de main. Après quoi, il se porta en Moravie, s'empara de la citadelle de Brünn, qui fut aussitôt armée et approvisionnée; située à quarante lieues de Vienne, elle devint son point d'appui pour manoeuvrer en Moravie; à une marche de cette place, il livra la bataille d'Austerlitz. De ce champ de bataille, il pouvait se retirer sur Vienne, y repasser le Danube, ou se diriger par la rive gauche sur Lintz, et passer ce fleuve sur le pont de cette ville qui était couverte par de forts ouvrages sur les mamelons.

En 1806, il porta son quartier-général à Bamberg, et réunit son armée sur la Rednitz. Le roi de Prusse crut, en se portant sur le Mein, couper sa ligne d'opérations sur Mayence, et arrêter son mouvement. Il y dirigea à cet effet les corps de Blucher et du duc de Weimar; mais la ligne de communications de l'armée française n'était plus sur Mayence, elle allait du fort de Cronach, situé au débouché des montagnes de la Saxe à Forcheim, place forte sur la Rednitz, et de là à Strasbourg. N'ayant rien à craindre de la marche offensive des Prussiens, Napoléon déboucha sur trois colonnes, sa gauche par Cobourg, sous les ordres des ducs de Montebello et de Castiglione, et composée

des cinquième et septième corps d'armée; son centre, avec lequel il marchait, par Cronach et Schejlitz, était formé des premier et troisième corps, commandés par le maréchal Bernadotte et le prince d'Eckmüll, de la garde et des réserves de cavalerie: la droite marcha par le pays de Bayreuth; elle déboucha sur Hoff, et était composée des quatrième es sixième. corps commandés par le duc de Dalmatie et le prince de la Moskowa. L'armée prussienne, entre Weimar et Neustadt, déja en mouvement sur le Mein, pour appuyer son avant-garde, s'arrêta. Coupée de l'Elbe et de Berlin, tous ses magasins pris, elle comprit son danger, quand déja sa position était désespérée; et, quoique si près de Magdebourg, au coeur de son pays, à deux marches de l'Elbe, elle fut battue, coupée, et ne put opérer aucune retraite; pas un homme de cette vieille armée de Frédéric n'échappa, si ce n'est le roi et quelques escadrons, qui gagnèrent avec peine la rive droite de l'Oder: plus de 100,000 hommes, des centaines de canons et de drapeaux furent les trophées de cette journée.

En 1807, étant maître de Custrin, de Glogaw et de Stettin, il passa la Vistule à Varsovie, et fit fortifier Praga, qui lui servit à la fois de tête de pont et de place de dépôt: il créa Mödlin, et mit Thorn en état de défense. L'armée prit position sur la Passarge, pour couvrir le siège de Dantzick, qui devint sa place de dépôt, et son point d'appui pour les opérations qui précédèrent la bataille de Friedland, qui décida de la guerre. Si les hostilités eussent continué,

cette ligne eût été raccourcie par la place de Pilau, qui eût été prise avant que l'armée ne passât le Niémen.

En 1808, la plupart des places du nord de l'Espagne, Saint-Sébastien, Pampelune, Figueras, Barcelonne, étaient au pouvoir de l'armée française, quand elle marcha sur Burgos.

En 1809, les premiers coups de canon se tirèrent près de Ratisbonne: Augsbourg fut son centre d'opérations. Les Autrichiens ayant rasé Braunaw, il choisit la place de Passaw, située au confluent de l'Inn et du Danube, et beaucoup plus avantageuse, parce qu'elle lui assurait à la fois un pont sur ces deux fleuves: il la fit fortifier, et s'assura du pont de Linz, par des ouvrages de première force. Son armée, arriviée à Vienne, avait, indépendamment de cette communication sur la Bavière, une communication assurée sur l'Italie, par le château de Gratz, et par la place forte de Klagenfurth.

En 1812, Dantzick, Thorn, Mödlin, Praga étaient ses places sur la Vistule; Veilau, Kowno, Grodno, Wilna, Minsk, ses magasins près le Niémen; Smolensk, sa grande place de dépôt, pour son mouvement sur Moskou. Dans cette opération, il avait tous les huit jours de marche un point d'appui fortifié; toutes les maisons de poste étaient crénelées et retranchées: elles n'étaient occupées que par une compagnie et une pièce de canon; ce qui assurait tellement le service, que, pendant toute la campagne, pas une estafette, pas un convoi ne fut intercepté; que dans la retraite même, hormis les quatre jours où l'amiral Tischakow fut rejeté

jeté au delà de la Bérézina; l'armée eût constamment ses communications libres avec ses places de dépôt.

En 1813, Königstein, Dresde, Torgaw, Wittenberg, Magdebourg, Hambourg, étaient ses places sur l'Elbe; Mersebourg, Erfurt, Wurtzbourg, ses échelons, pour arriver au Rhin.

Dans la campagne de 1814, il y avait partout des places; et l'on eût vu toute l'importance de celles de Flandre, si Paris ne fût pas tombé par la trahison; si même, après être tombé, la défection à l'ennemi du sixième corps d'armée n'eût empêché Napoléon de marcher sur Paris, les alliés eussent été forcés d'abandonner la capitale; car, certes leurs généraux n'auraient jamais risqué une bataille sur la rive gauche de la Seine, ayant derrière eux cette grande ville qu'ils n'occupaient que depuis trois jours. La trahison de plusieurs ministres et agents civils favorisa l'entrée de l'ennemi dans Paris; mais ce fut celle d'un maréchal, qui empêcha que cette occupation momentanée de la capitale ne devînt funeste aux alliés.

Tous les plans des quatorze campagnes de Napoléon sont conformes aux vrais principes de la guerre; ses guerres furent audacieuses, mais méthodiques; rien n'est mieux prouvé par la défensive de l'Adige en 1796, où la maison d'Autriche perdit plusieurs armées; et par celle de la Passarge en 1807, pour protéger le siège de Dantzic.

Mais veut-on un exemple d'une guerre offensive, menée sur de faux principes, c'est celle de 1796, en Allemagne. L'armée française de Sambre-et-Meuse s'empara de la citadelle de

Wurtzbourg, et s'établit sur la Rednitz, forte de cinquante mille hommes; dans le temps que la gauche et le centre de l'armée de Rhin-et-Moselle passait le Necker, et se portait avec cinquante mille hommes sur Neresheim; et que sa droite, forte de 20,000 hommes, marchait sous les ordres de Ferino sur le Voralberg au pied des montagnes du Tyrol. Ces trois corps d'armée, séparés entre eux par des montagnes, de grandes rivières, avaient chacun une ligne de communication particulière avec la France, de sorte que la défaite de l'un d'eux compromettait le salut des deux autres. Les flancs sont les parties faibles d'une armée envahissante; on doit s'efforrce de les appuyer, si ce n'est tous les deux, au moins un à un pays neutre, ou à un grand obstacle naturel. Au mépris de ce premier principe de guerre, l'armée française, en se divisant en trois corps séparés, se créa six flancs, tandis que, en manoeuvrant bien, il était facile d'appuyer fortement ses deux ailes. La colonne du centre combattit à Neresheim, sa gauche en l'air, sa droite n'étant pas même appuyée au Danube, ayant négligé de se saisir de la place forte d'Ulm, que l'ennemi avait abandonnée, et qui seule pouvait régulariser cette campagne. Elle se trouvait ainsi en l'air, à quatre-vingts lieues du Rhin, sans avoir aucun point d'appui, comme place de dépôt intermédiaire. L'archiduc ayant fait disparaître la principale partie des forces qu'il avait opposées à l'armée de Sambre-et-Meuse et au corps de droite que commandait Fernio, se porta sur Neresheim, après y avoir échoué contre l'intrépidité française, il repassa le Danube et le Lech,

s'affaiblit de vingt-cinq mille hommes devant la gauche et le centre de l'armée de Rhin-et-Moselle. qui venait de le battre à Neresheim, et alla accabler, et chasser au delà du Rhin l'armée de Sambre-et-Meuse.

Dans cette campagne, le général de l'armée du Rhin commit encore une grande faute: il laisse sur ses derrières, sans les bloquer, deux grandes places fortes, Philipsbourg et Manheim, les faisant seulement observer par un corps de 4000 hommes. Il eût fallu les faire étroitement investir pour leur ôter toute communication avec l'archiduc, toute connaissance des évènements de la guerre, toute intelligence avec les campagnes; ces blocus eussent été un acheminement vers la chûte de ces places; il fut sévèrement puni de cette imprudence: les garnisons de ces deux places chassèrent au delà du Rhin le corps d'observation, insurgèrent les paysans, et interceptèrent ses communications, dès qu'elles apprirent les succès de l'archiduc; elles faillirent même surprendre Kehl et le pont de Strasbourg. Jamais les principes de la guerre et de la prudence ne furent plus violés que dans cette campagne. Le plan du cabinet était vicieux, l'exécution en fut plus vicieuse encore; que fallait-il donc faire? 1° Les trois corps d'armée devaient être sous un même général en chef; 2° marcher réunis, n'avoir que deux ailes, et en appuyer constamment une au Danube; 3° s'emparer au préalable de quatre places de l'ennemi, sur le Rhin, au moins ouvrir la tranchée devant deux: s'assurer d'Ulm, pour en faire sa grande place de dé-

pôt sur le Danube, au débouché des Montagnes-Noires.

Une campagne offensive, qui a violé également les règles les plus importantes de l'art de la guerre, ce fut celle de Portugal. L'armée anglo-portugaise était de 80,000 hommes, dont 15,000 de milice, qui étaient en observation à Coïmbre, et s'appuyaient à Oporto. L'armée française, après avoir pris Ciudad-Rodrigo et Alméida, entra en Portugal, forte de 72,000; elle attaqua l'ennemi, en position sur les hauteurs de Busago. Les deux armées étaient d'égale force; mais les positions de Busago étaient très-fortes: elle échoua, et, le lendemain, tourna ces lignes, en se portant sur Coïmbre, L'énnemi fit alors sa retraite sur Lisbonne, en brûlant et dévastant le pays.

Le général français la suivit, l'épée dans les reins, ne laissa aucun corps d'observation pour contenir la division de 15,000 miliciens portugais qui étaient à Oporto, abandonna tous ses derrières et Coïmbre, sa place de dépôt; où il laissa cinq mille blessés ou malades. Il n'était pas encore arrivé devant Lisbonne, que déja la division portugaise s'était emparée de Coïmbre, et lui coupait toute retraite. Il aurait dû laisser un corps de 6000 hommes pour défendre et fortifier Coïmbre, et contenir la division d'Oporto.

Il est vrai qu'il ne serait plus arrivé devant Lisbonne qu'avec 60,000 hommes; mais cela était suffisant, si le général anglais avait le projet de s'embarquer: si, au contraire, comme tout devait le faire penser, il voulait se maintenir en Portugal, les Français ne devaient pas

dépasser Coïmbre; ils devaient prendre une bonne position en avant de cette ville, même à plusieurs marches, s'y fortifier, soumettre Oporto par un détachement, organiser leurs derrières et leurs communications avec Alméida, attendre que Badajos fût pris, et que l'armée d'Andalousie fût arrivée sur le Tage.

Arrivé au pied des retranchements de Lisbonne, le général français manqua de résolution; cependant il connaissait l'existence de ces lignes, puisque l'ennemi y faisait travailler depuis trois mois. L'opinion générale est que, s'il les eût attaquées le jour de son arrivée, il les eût emportées; mais, deux jours après, cela n'était plus possible. L'armée anglo-portugaise y fut renforcée d'un bon nombre de bataillons de milice; de sorte que, sans obtenir aucun avantage, le général français perdit cinq mille blessés ou malades, et ses communications sur ses derrières. Il s'aperçut, devant Lisbonne, qu'il n'avait pas assez de munitions d'artillerie; il n'avait pas raisonné son opération.

Une campagne offensive, qui fut également conduite contre tous les principes de la guerre, fut celle de Charles XII, en 1708 et 1709. Ce prince partit de son camp d'Allstadt, près de Leipsic, en septembre 1707, à la tête de 45000 hommes, traversa la Pologne: 20,000 hommes, sous les ordres du comte de Lewenhaupt, débarquèrent à Riga; 15,000 hommes étaient en Finlande: il pouvait donc réunir 80,000 hommes des meilleurs troupes du monde. Il laissa 10,000 hommes à Warsovie pour la garde du roi Stanislas, et arriva, en janvier 1708, à Grodno, où il hiverna. En juin il traversa la forêt de

Minsk, et se présenta devant Borisow, força l'armée russe qui occupait la rive gauche de la Bérézina, battit 20,000 Russes qui s'étaient retranchés derrière des marais, passa le Borysthène à Mohilow, et défit, le 22 septembre, près de Smolensk, un corps de 16,000 Moscovites. Il était sur les confins de la Lithuanie; il allait entrer sur le territoire propre de la Russie: le czar, alarmé, lui fit des propositions de paix. Jusque alors sa marche était conforme aux règles, ses communications étaient assurées: il était maître de la Pologne et de Riga; il n'était plus qu'à dix marches de Moskow, et il est probable qu'il y fût entré, lorsqu'il quitta la grande route de cette capitale, et se dirigea sur l'Ukraine, pour faire sa jonction avec Mazeppa, qui lui amena seulement 6,000 hommes. Par ce mouvement, sa ligne d'opérations, partant de la Suède, prêtait pendant quatre cents lieues le flanc à la Russie: il ne la put conserver; il lui devint impossible de recevoir aucun secours. Le général Lewenhaupt, avec 16,000 hommes et 8,000 voitures, passa le Borysthène à Mohilow, douze jours après lui; il eut à peine fait quatre marches dans la direction de l'Ukraine, qu'il fut attaqué par le czar, à la tête de 40,000 hommes: il se battit vaillamment, les 7, 8, 9 et 10 octobre; mais il y perdit tout son convoi et 11,000 hommes, ne joignit son maître dans l'Ukraine qu'avec 5,000 hommes, manquant de tout. En mai 1709, le czar ayant formé de grands magasins à Pultawa, Charles XII mit le siège devant cette place; mais, en juin, le czar se présenta avec 60,000 hommes pour

le faire lever. Le roi n'avait plus que 30,000 hommes, dont une partie cosaques de l'Ukraine; il attaqua l'armée russe, et fut battu: la ruine de son armée fut complète; il gagna avec peine la Turquie avec un millier d'hommes, en passant le Dniéper.

Si Charles XII voulait aller sur Moscow, il avait convenablement dirigé sa marche jusqu'à son arrivée près de Smolensk, et sa ligne d'opérations avec la Suède et Riga, était couverte par la Dwina jusqu'au Borysthène, à Mohilow: mais si son projet était d'hiverner dans l'Ukraine, pour y lever des cosaques, il ne devait pas passer le Niémen à Grodno, et traverser la Lithuanie. Il eût dû partir de Cracovie, se porter sur le bas Dniéper, et faire venir ses convois de Suède, derrière l'Oder, et la Vistule, par le chemin de Cracovie: car il lui était impossible de prétendre de maintenir ses communications avec ses états par une ligne qui, pandant quatre cents lieues, longeait les frontières russes, en prêtant le flanc; tandis qu'il lui était facile de la conserver par Cracovie, couverte par la Lithuanie, le Niémen et la Vistule. D'un côté. il n'organisa pas sa guerre comme Annibal, de manière à se passer de toutes communications avec la Suède, puisque le général Lewenhaupt, qui commandait un détachement si considérable, et escortait un convoi si important, le suivait à douze jours de distance; il calculait donc son arrivée.

A cette première faute qui devait entraîner sa ruine, il en joignit une seconde, celle d'attaquer l'armée russe à Pultawa: il n'était qu'à douze lieues du Borysthène, il pouvait donc

en deux marches mettre cette rivière entre le czar et lui, et se trouver en Wolinie et en Podolie. Car, pourquoi donner bataille? vainqueur à Pultawa, que pouvait-il prétendre avec une armée où il ne comptait plus que 18,000 Suèdois, à quarante marches de Moskou! il n'avait plus l'espérance de frapper un coup décisif contre son ennemi; tout donc lui faissait une loi de profiter de la belle saison et de la crainte qu'il inspirait encore aux Moscovites, pour passer au mois de mai le Dniéper et rentrer en Pologne. Il eût dû donner sa bataille, de manière à assurer sa retraite et avoir des bateaux et un fort à douze lieues de Pultawa sur le Borysthène; mais il n'organisa pas sa guerre, il ne l'entendit pas, il n'était que brave et intrepide soldat. Aussitôt qu'il eût quitté la grande route de Moskou, il perdit sa ligne de communications, ne reçut plus de nouvelles de Suède; il n'apprit la catastrophe du général Lewenhaupt que par ce général lui-même. On assure que le vice de son opération n'échappa pas à bon nombre d'officiers de son état-major, qui, désespérant de lui faire renoncer au projet de marcher sur l'Ukraine, insistèrent longtemps pour qu'il attendît à Smolensk l'arrivée du corps du général Levenhaupt et de son convoi si précieux.

Après le court exposé des campagnes des plus grands capitaines, nous croyons ne devoir faire aucune observation sur de prétendus systêmes de l'art de la guerre. On a construit un grand nombre de places dans la guerre de Hanovre, pour servir de base d'opérations aux armées françaises qu'on à ainsi

affaiblies par des garnisons; ce qui n'a fait que rendre plus faciles et plus éclatants les succès du prince Ferdinand de Brunswick. En fortifiant les capitales, les généraux ont à leur disposition toutes leurs ressources, toutes leurs richesses, toute leur influence. Ils y trouvent des caves, des édifices publics, qui servent à contenir les magasins de l'armée. Ces villes ayant presque toutes eu anciennement des fortifications, ont encore des remparts en maçonnerie, ou des écluses, etc., ce qui est utile; tandis que des places de terre ne sont pas à l'abri d'un coup de main, à moins que l'on n'y mette une garnison aussi nombreuse que dans un camp retranché. Quel travail immense ne faudrait-il pas pour élever des block-house, qui missent à l'abri des injures de l'air, des bombes et des obus, les magasins de l'armée! Si l'armée de réserve est composée de recrues non exercées, elle ne sera d'aucune utilité, ni pour rallier l'armée et l'arrêter dans une défaite, ni pour contenir le pays. Ce système crée des points vulnerables à l'ennemi qui, chez lui, a la faculté de changer à volonté ses lignes d'opérations.

Les provinces conquises doivent être contenues dans l'obéissance au vainqueur par des moyens moraux, la responsabilité des communes, le mode d'organisation de l'administration: les ôtages sont un des moyens les plus puissants; mais, pour cela, il faudrait qu'ils fussent nombreux es choisis parmi les hommes prépondérants, et que les peuples pussent être persuadés que la mort des ôtages est la suite immédiate de la violation de leur foi.

L'unité du commendement est la chose la plus importante à la guerre. Deux armées ne doivent jamais être placées sur un même théâtre. Les troupes modernes n'ont pas plus besoin de pain et de biscuit que les Romains: donnez-leur pendant les marches de la farine ou du riz ou des légumes, elles ne souffriront pas. C'est une erreur de supposer que les généraux anciens ne portaient pas une grande attention à leurs magasins: on voit dans les commentaires de César, dans plusieurs de ses campagnes combien ce soin important l'occupe. Ils avaient seulement trouvé l'art de n'en pas être esclaves, et de ne pas dépendre de leurs munitionnaires; cet art a été celui de tous les grands capitaines. Le système, suivi par les Français dans les campagnes de Hanovre, est l'art de faire battre de grandes armées par de petites, et de ne rien faire avec des moyens immenses.

Les généraux en chef sont guidés par leur propre expérience, ou par leur génie. La tactique, les évolutions, la science de l'ingénieur et de l'artilleur, peuvent s'apprendre dans des traités, à peu près comme la géométrie; mais la connaissance des hautes parties de la guerre, ne s'acquiert que par l'expérience et par l'étude de l'histoire des guerres et des batailles des grands capitaines. Apprend-on dans la grammaire à composer un chant de l'Iliade, une tragédie de Corneille?

VIIIe NOTE.

DE LA FORCE DES ARMÉES SOUS NAPOLÉON ET SOUS LOUIS XIV.

(Page 75.)

„.....Mais on s'est servi de la conscription pour faire périr des générations entières dans de folles expéditions! Hé bien! sachons prévenir les abus, en donnant des limites convenables à ce mode de recrutement. Les deux chambres arrêtent annuellement les levées d'argent nécessaires pour les dépenses de l'état; pourquoi n'arrêteraient-elles pas en même temps les levées d'hommes nécessaires à sa défense? L'un est encore plus important que l'autre.“

(Page 77.)

Voilà des calculs que l'on trouvera sans doute bien froids, lorsqu'il s'agit de la vie des hommes; mais, je le demande, est-ce en invoquant l'humanité qui l'on obtiendra des conquérants, qu'ils restreignent les levées de troupes dans de justes bornes? Ce mot n'est-il pas vide de sens pour eux? Au lieu de tenir inutilement de s'adresser à leur cœur, ne vaut-il pas mieux s'adresser à leur raison, en leur prouvant, par des calculs positifs, qu'au-delà d'un certain terme, la guerre ne fait que les affaiblir, en affaiblissant la population du royaume qui sert de base à leur puissance, et que l'échafaudage de leurs conquêtes s'écroule lorsqu'il ne s'appuie plus que sur des ar

qui dépérissent journellement par l'impossibilité de se recruter? ,, ... C'est ce qui est arrivé à Napoléon à la fin de sa carrière, et ce qui arrivera à tous les conquérants qui n'écoutant qu'une aveugle ambition, se jetteront dans des entreprises disproportionnées à la population de l'état qui sert de base à leur puissance.''

Le maximum des troupes que Napoléon ait eues sur pied est 600,000 hommes. La population de son empire était de plus de quarante millions d'ames, le double de celle de la France sous Louis XIV qui a longtemps soldé 400,000 hommes. On commettrait une étrange erreur si l'on supposait que toutes les conscriptions décrétées, aient effectivement été levées; c'était une ruse de guerre dont on se servait pour imposer aux étrangers; on en faisait un moyen de puissance, et c'est cet usage constamment suivi, qui a toujours fait croire que les armées françaises étaient plus nombreuses qu'elles ne l'étaient en effet.

En Égypte il avait été convenu avec tous les chefs de corps, que dans les ordres du jour on surchargerait d'un tiers la quantité réelle de toutes les distributions de vivres, d'armes, d'effets d'habillements. Aussi l'auteur du précis militaire de la campagne de 1799, s'étonne-t-il que les ordres du jour de cette armée la fassent monter à 40,000 hommes, lorsque les autres renseignements authentiques qu'il a recueillis constatent que son effectif était fort inférieur à ce nombre. Dans les rapports des campagnes d'Italie en 1796 et 97 et depuis, les mêmes moyens ont été employés pour donner des idées e rées des forces françaises.

Aucune co n'a été levée sous l'em-

pire, sans une loi rédigée dans un conseil privé, présentée au sénat par des orateurs du conseil d'état, renvoyée à l'examen d'une commission, et sur son rapport délibérée, et votée au scrutin secret. La liberté de ces délibérations était entière; elles avaient lieu par des boules blanches et noires; il y a eu souvent sept à huit boules noires; la presque totalité des sénateurs croyaient donc à l'utilité de ces levées; cette opinion, la nation entière la partageait; elle était convaincue que dans les circonstances politiques où elle se trouvait, elle devait être prête à tous les sacrifices, aussi long-temps que l'Angleterre se refuserait à reconnaître ses droits, la liberté des mers, à lui restituer ses colonies, et à mettre fin à la guerre.

Il serait facile de prouver que de toutes les puissances de l'Europe, la France est celle qui depuis 1800, a le moins perdu. L'Espagne, qui a éprouvé tant de défaites, a perdu davantage dans la proportion de sa population; que l'on considère ce que l'Arragon seul a sacrifié à Sarragosse; les levées de l'Autriche en 1800 détruites à Marengo, à Hohenlinden, celles de 1805, détruites à Ulm, à Austerlitz; celles de 1809; détruites à Eckmühl, à Wagram, ont été hors de proportion avec sa population. Dans ces campagnes les armées françaises avaient avec elles des armées bavaroises, wurtembergeoises, saxonnes, polonaises, italiennes, russes, qui composaient la moitié de la grande-armée; l'autre moitié sous l'aigle impérial, était pour un tiers composée de Hollandais, Belges, habitants des quatre départements du Rhin, Pié-

montais, Génois, Toscans, Romains, Suisses; la Prusse perdit toute son armée, 250 à 300,000 hommes, dès sa première campagne en 1806.

En Russie nos pertes furent considérables, mais non pas telles qu'on se l'imagine, 400,000 hommes passèrent la Vistule; 160,000 seulement dépassèrent Smolensk pour se porter sur Moskou; 240,000 hommes restèrent en réserve entre la Vistule, le Borystène, et la Dwina, savoir: les corps des maréchaux ducs de Tarente, de Reggio, de Bellune, du comte Saint-Cyr, du comte Reynier, du prince de Schwarzenberg; la division Loison à Wilna, celle de Dombrowsky à Borisow, celle Durutte à Varsovie. La moitié de ces 400,000 hommes étaient Autrichiens, Prussiens, Saxons, Polonais, Bavarois, Wurtembergeois, Bergois, Badois, Hessois, Westphaliens, Mecklenbourgeois, Espagnols, Italiens, Napolitains; l'armée impériale proprement dite était pour un tiers composée de Hollandais, Belges, habitants des bords du Rhin, Piémontais, Suisses, Génois, Toscans, Romains, habitants de la trente-deuxième division militaire, Brême, Hambourg, etc.; elle comptait à peine 140,000 hommes parlant français. La campagne de 1812 en Russie, coûta moins de 50,000 hommes à la France actuelle. L'armée russe dans sa retraite de Wilna à Moskou, dans les différentes batailles, a perdu quatre fois plus que l'armée française; l'incendie de Moskou a coûté la vie à 100,000 Russes morts de froid et de misère dans les bois, enfin dans sa marche de Moskou à l'Oder, l'armée russe fut aussi atteinte par l'intempérie de la saison. Elle ne comptait à

son arrivée à Wilna que 50,000 hommes, et à Kalitsch moins de 18,000; on peut avancer que, tout calculé, la perte de la Russie dans cette campagne a été six fois plus grande que celle de la France d'aujourd'hui.

Ce que perd l'Angleterre aux grandes Indes, aux Indes occidentales, ce qu'elle a perdu dans ses expéditions en Hollande, à Buénos-Ayres, à Saint-Domingue, en Égypte, à Flessingue, en Amérique, est au-dessus de ce que l'on peut imaginer. L'opinion généralement reçue que les Anglais ménagent leurs soldats est tout-à-fait fausse, ils en sont au contraire fort prodigues, ils les exposent continuellement dans des expéditions hasardeuses, dans des assauts contre toutes les règles de l'art, dans des colonies très-malsaines. On peut dire que cette nation solde le commerce des Indes par le plus pur de son sang. Cela seul peut expliquer comment depuis 1800 la population de la France a considérablement augmenté. Ce sont ces vaines déclamations propagées par l'ignorence ou la haine qui avaient fait croire à l'Europe en 1814, qu'il n'y avait plus d'hommes, plus de bestiaux, plus d'agriculture, plus d'argent en France, que le peuple y était réduit au dernier degré de misère, qu'on ne voyait plus dans les campagnes que les vieillards, des femmes ou des enfants. La France alors était le pays le plus riche de l'univers, elle avait plus de numéraire que le reste de l'Europe réunie. Que de semblables assertions sont déplacées dans la bouche d'officiers français!

IX^e NOTE. — BATAILLE D'IÉNA ET D'EYLAU.

(Page 377.)

A Eylau, l'armée française arrivait sur trois colonnes espacées entre elles de deux ou trois lieues. Les Russes, en position derrière la ville, prennent le parti de donner la bataille au lieu de la recevoir, afin de profiter de l'éloignement de nos colonnes pour les combattre isolément. Ils attaquent vivement à la pointe du jour nos troupes du centre, auxquelles ils donnent à peine le temps de se développer. Le choc est sanglant et terrible; on se bat de part et d'autre avec furie, et si nous parvenons à conserver notre champ de bataille, ce n'est qu'à force de sang, et en perdant la moitié de nos soldats. Notre colonne de droite, retardée par son éloignement, arrive enfin à une heure après midi sur le flanc gauche des Russes. L'arrivée de ce nouveau corps devait naturellement obliger leur zèle à se retirer, et dès lors la bataille était gagnée pour nous, si nous avions pu occuper encore une armée de front; mais notre centre, presque détruit par le combat sanglant du matin, ne pouvait plus leur inspirer de crainte; ils le négligent, et font un changement de front pour s'opposer à la colonne qui vient les prendre en flanc, et le combat recommence avec des succès variés. Cependant notre colonne de gauche, qui avait suivi les Prussiens, arrive le soir sur le champ de bataille, et se trouve naturellement placée sur le flanc droit et sur les derrières de l'armée ennemie, qui prend enfin le parti de la retraite. La victoire ne fut si longtemps disputée que par l'éloignement de nos colonnes, éloignement qui ne lui permit pas d'agir simultanément au moment op-

portun. Si les Russes étaient parvenus, comme ils l'espéraient, à forcer notre corps de centre, avant l'arrivée sur leurs flancs de nos colonnes latérales, ils nous battaient partiellement (1); et notre armée était détruite."

(Page 210.)

„ .....C'est ainsi que j'ai vu à la bataille d'Eylau deux divisions françaises qui s'avançaient en colonnes sur le centre de l'armée russe, dispersées et anéanties par une charge de cavalerie, au moment du déployement, parceque cette manoeuvre se faisant sous le feu de l'ennemi, les soldats effrayés et désunis par une tempête de boulets, de mitraille, de balles, ne surent point réunir leurs efforts pour soutenir le choc de la cavalerie..... "

(Page 378.)

„Le général français essaya encore à Jéna sa manoeuvre favorite, manoeuvre que les Prussiens firent manquer en attaquant dans sa marche le corps tournant trop isolé, et trop éloigné du reste de l'armée, L'armée prussienne était rassemblée à Jéna sur la rive gauche (2) de la Saale; l'armée française, qui opérait en Saxe le côté faible de la Prusse, arrive en trois colonnes sur la rive droite de cette rivière. Notre colonne de droite forte de 30,000 hommes passe la Saale, la veille de la bataille à Naumbourg, petite ville à sept lieues d'Jéna, pour se porter sur le flanc gauche des Prussiens, tandis que le reste de l'armée dirigé sur Jéna, tenterait de forcer de front le passage

---

1) Comment les Russes pouvaient-ils nous battre partiellement, puisqu'ils étaient divisés et n'étaient pas réunis?

(2) L'armée prussienne était en marche sur le Mein, elle n'occupait pas Jéna, et, depuis quelques jours, l'armée française avait passé la Saale.

de la rivière (1) et leur position. Les ennemis voyant cette colonne engagée seule sur la rive gauche, loin des autres corps, forment le projet de l'attaquer isolément, et de l'accabler sous le poids des forces supérieures, avant qu'elle ne puisse être secourue (2) ; ils ne laissent en position à Jéna qu'une partie de leur armée, et ils partent, pendant la nuit, avec plus de 60,000 hommes, pour se porter sur la colonne française (3). Les deux corps se rencontrent le matin à Auerstaedt, à moitié

---

(1) L'armée française ne devait pas tenter de forcer le passage de cette rivière, puisque cette rivière était passée depuis plusieurs jours, et que Napoléon bivouaqua, avec l'armée, sur la rive gauche de la Saale, la veille de la bataille.

(2) Cette colonne n'était point éloignée de notre corps de sept lieues, puisque le prince de Ponte-Corvo avait passé à Dornbourg, qui est à deux lieues. L'ennemi ne fit pas le projet de tomber sur ce corps isolé avant qu'il pût être secouru : car le prince d'Eckmühl, la veille de la bataille, était couvert par la Saale, et n'avait que deux bataillons sur la rive gauche, pour défendre le défilé de Kosen ; et que Naumbourg, où se trouvaient les magasins prussiens, est placé sur la rive droite, et à deux lieues de Kosen.

(3) Les Prussiens ne laissèrent pas une partie de leur armée en position à Jéna, puisque Napoléon, avec sa garde et toute l'armée, était campé sur la rive gauche dès la veille, et passa la nuit sur le petit mammelon en avant d'Jéna.

chemin de Naumbourg à Jéna (1). La situation du corps français, attaqué par des forces doubles au moment où il se trouvait séparé et isolé du reste de l'armée par une rivière et une distance de plus de trois lieues, devenait critique. Il était probable qu'il serait défait avant de pouvoir être secouru (2). Cependant, contre tous les calculs des probabilités qui accordent l'avantage au nombre, il résiste, conserve son champ de bataille, et donne ainsi le temps aux autres corps de l'armée française de forcer le passage de la Saale à Jéna, sous le feu des Prussiens, et d'accourir à son secours, ce qui décide la victoire (3). Il me semble que le mouvement audacieux du géné-

---

(1) L'armée du roi de Prusse et celle du prince d'Eckmühl ne se rencontrèrent pas à Auerstaedt, à mi-chemin de Naumbourg à Jéna; mais les Prussiens arrivèrent au défilé de Kosen. Une seule division du prince d'Eckmühl était passée, c'était celle du général Morand; la deuxième passait le pont. Les Prussiens marchaient si peu, pour attaquer le prince d'Eckmühl, qu'ils allaient en ordre inverse, et leur bataillon de tête ayant été culbuté par un bataillon du 12e, soixante pièces de canon tombèrent sur le champ au pouvoir de l'armée française: le combat eut donc lieu tout près de la Saale.

(2) Ces deux lignes contiennent deux fausetés: le prince d'Eckmühl n'était pas séparé de l'armée, par la Saale, puisque l'armée était dès la veille, sur la rive gauche, et il avait à deux lieues, sur sa gauche, le prince de Ponte-Corvo.

(3) Nous ne pouvons que répéter que, dès la veille, Napoléon et toute l'armée étaient

ral français fut plus heureux que sage ; c'était à deux lieues d'Jéna (1), et non pas à sept qu'il devait faire passer la Saale à son corps tournant, puisqu'il obtenait de cette manière les mêmes résultats, sans courir les mêmes risques (2).

Après la bataille de Pultusk en décembre 1806, le général Beningsen commandant l'armée russe, marcha sur la basse Vistule, pour attaquer le maréchal prince de Ponte-Corvo qui occupait Elbing. Napoléon partit de Varsovie le 25 janvier 1807, réunit son armée à Wittenberg, marcha sur le flanc gauche des Russes pour les jetter dans le Frisch-Haff: la terre était couverte de neige et de glace; l'armée de

---

campés sur la gauche de la Saale, et que le prince de Ponte-Corvo l'était en avant de Dornbourg, tout près du prince d'Eckmühl, et que celui-ci était couvert par le défilé de Kosen, et enfin, en cas d'échec, pouvait se couvrir par la Saale.

(1) Le mouvement, tel qu'il est décrit dans ce paragraphe, est si absurde, que le résultat en eût été la défaite entière de l'armée française: la Saale est une rivière très-encaissée.

(2) La Saale est une rivière si encaissée, que depuis Jéna à Naumbourg, il n'y a pas d'autres débouchés que celui de Dornbourg, où a passé le prince de Ponte-Corvo. Mais si le prince d'Eckmühl eût passé, non pas à deux lieues, mais même à trois, à Dornbourg, le roi de Prusse se fût échappé par Kosen, eût passé la Saale à Naumbourg, eût retrouve tous ses magasins, et se fût appuyé à l'Elbe, toute la manoeuvre eût été manquée.

Beningsen était fort compromise ; déja l'armée française gagnait ses derrières lorsque les cosaques prirent un officier d'état - major du prince de Neuchâtel. Ses dépêches démasquèrent le mouvement. Beningsen effrayé se reploya en toute hâte sur Allenstein, qu'il évacua la nuit pour éviter une bataille. Il fut poursuivi vivement. Arrivé à Deppen, il fit passer la Passarge au général York et le dirigea sur Worenditt. Le prince de la Moskowa le suivit avec le sixième corps. Si le général York n'eût pas été suivi, il eût pu se porter sur le flanc gauche et les derrières de l'armée française, qui, le 7 février au soir, arriva devant Eylau après avoir livré plusieurs combats. Le général Beningsen occupait la ville en force, le duc de Dalmatie l'attaqua avec le quatrième corps et s'en empara après un combat opiniâtre.

Le prince d'Eckmühl, avec le troisième corps, se porta à trois lieues sur la droite, pour combattre une colonne russe qui était sur l'Alle, et tourner la gauche de la ligne ennemie. Napoléon établit son quartier général à Eylau ; le quatrième corps bivouaqua en avant, à gauche et à droite de la ville, la garde en deuxième ligne, le septième corps et les réserves de grosse cavalerie en troisième ligne. Le lendemain 8, à la pointe du jour, les Russes commencèrent le combat ; ils voulaient emporter Eylau, mais ils furent repoussés. En effet il leur eût été difficile de réussir à prendre cette ville devant les corps d'armée des ducs de Dalmatie et de Castiglione, la garde et les réserves de cavalerie, eux qui, la veille, n'avaient pas pu la garder contre les seuls efforts d'un de ces corps. Si la bataille

d'Eylau fut sanglante pour nous, elle le fut bien plus pour l'ennemi. Notre perte, dans cette journée, s'éleva à 18,000 hommes.

Si nous avions le prince de la Moskowa à plusieurs lieues sur notre gauche, et le prince d'Eckmühl à deux lieues sur notre droite, le général russe avait des détachements aussi considérables devant eux. Ce n'est pas l'éloignement qui retarda le troisième corps, mais la résistence de l'ennemi auquel il était opposé. Notre centre était si peu détruit lorsqu'il arriva à la hauteur du champ de bataille, que la garde, les quatrième et septième corps, les réserves de cavalerie s'y trouvaient, et que le feu s'y soutint toujours aussi vif jusqu'à la nuit. L'armée russe se mit en retraire à l'arrivée, sur notre droite, du troisième corps. Le général Beningsen ne fit point un changement de front; mais celui de ses corps qui, depuis l'Alle, se retirait en combattant, vint naturellement s'établir en potence sur son extrême gauche. Les Russes ne pouvaient donc pas nous battre partiellement, puisqu'ils n'étaient pas réunis, et que nous n'avions de détachements que devant leurs détachements d'égales forces, On n'a jamais reproché au duc de Castiglione de n'être pas un bon tacticien, et de ne pas savoir bien remuer un corps de douze à quinze mille hommes; d'ailleurs Napoléon était à l'église d'Eylau, il a vu défiler le septième corps, il l'a fait déployer, et il n'eût pu déboucher en colonne au milieu de la grêle de mitraille et de balles qui pleuvait près de l'église et du cimetière; ce corps d'armée s'avança dans le plus bel ordre, et déployé; les ailes de chaque division soutenues par une colonne à distance de

peloton, La neige tombait à flocons, elle obscurcit un moment l'atmosphère. Augereau prit une direction divergente et souffrit à lui seul plus que tout le reste de l'armée ensemble.

La manoeuvre d'Jéna a manqué ! ! ! De 250,000 Prussiens, les plus belles troupes du monde, pas un seul homme ne s'est sauvé, si ce n'est le roi avec quelques escadrons. Mais 1° l'armée prussienne n'était pas rassemblée à Jéna; 2e la colonne de droite de l'armée française n'était pas de 30,000 hommes, elle était formée par le troisième corps que commandait le prince d'Eckmühl, 30,000 hommes; le premier, que commandait le prince de Ponte-Corvo, 20,000 hommes; trois divisions de cavalerie sous les ordres du grand-duc de Berg, 10,000 hommes: total 60,000 hommes; 3e le reste de l'armée n'avait pas besoin de forcer le passage de la Saale, il était effectué depuis plusieurs jours. Dans la nuit du 13 au 14 octobre, les corps du prince de la Moskowa, des maréchaux ducs de Montebello, de Castiglione, de Dalmatie, la garde, les cuirassiers d'Hautpoul et Nansouty, se réunirent en avant d'Jéna. L'armée se trouvait formée en deux grandes masses: une de 80,000 hommes sur ce pont, une de 60,000 hommes à Naumbourg d'où jusqu'à Jéna la Saale est fort escarpée et n'a qu'une gorge, celle de Dornbourg qui était occupée par un corps de flanqueurs.

L'armée prussienne fut prise en flagrant délit, le maréchal Blucher et le duc de Weimar étaient entrés dans Cessel et marchaient sur le Mein, lorsque le duc de Brunswick s'apperçut de la manœuvre de Napoléon; il rap-

[redacted] deux corps. Mais il leur fallait plusieurs jours pour le rejoindre; il n'était plus temps. Le 13 octobre, le prince d'Eckmühl prit Naumbourg et tous les magasins de l'armée prussienne; l'inquiétude devint extrême au quartier-général de Weimar. Le général prussien se résolut à repasser la Saale et à abandonner les corps de Blucher et du duc de Weimar à leurs propres forces, pour marcher sur Naumbourg et reprendre ses magasins, qu'il croyait occupés par un partisan. Le 14, 60,000 Prussiens engagèrent le combat avec le troisième corps à l'entrée des gorges de Kosen et non à Auerstaedt. Mais déjà depuis trois heures Napoléon avait débouché avec 80,000 hommes sur les hauteurs d'Jéna et repoussait l'armée des généraux Russel et du prince de Hohenlohe. Les 60,000 hommes que le roi commandait en personne furent arrêtés et vaincus par le seul effort des 30,000 hommes du troisième corps, parce que le maréchal Bernadotte n'ayant pas voulu s'engager derrière eux dans le défilé de Kosen, avait fait dans la nuit une marche rétrograde de deux lieues, pour passer la Saale au pont de Dornbourg entre Jéna et Naumbourg, où le 14 au matin il était en position de tomber sur le flanc de cette armée; ce qui l'inquiéta beaucoup. Sans doute le prince d'Eckmühl pouvait n'être pas vainqueur, mais il ne pouvait pas perdre le défilé de Kosen. Avec une aussi bonne infanterie que celle qu'il commandait, il ne lui fallait que 10,000 hommes pour défendre le débouché tout le jour. Mais s'il l'eût perdu, l'armée prussienne ne pouvait pas passer la Saale devant lui; 6,000

Français et vingt-quatre pièces de canon étaient suffisants pour en défendre le passage; ainsi quand le prince d'Eckmühl eût été forcé dans le défilé de Kosen et obligé de repasser la Saale, cela n'eût point influé sur le sort de la bataille d'Jéna. La perte de l'armée prussienne n'en eût été peut-être que plus assurée. Si le prince d'Eckmühl eût débouché par Dornbourg à trois lieues d'Jéna, comme on le propose, l'armée prussienne eût échappé, elle eût pu arriver derrière la Saale. La marche rétrograde du prince de Ponté-Corvo mit à même le prince d'Eckmühl de se couvrir d'une gloire immortelle et de porter au plus haut point la réputation de l'infanterie française; mais dans tous les cas la victoire était assurée à Jéna.

Lorsqu'on veut parler d'une bataille où ont assisté 200,000 contemporains, ne serait-il pas plus sage d'étudier les localités et les faits, de consulter les hommes qui ont été à même de les connaître? Si on est pardonnable de se tromper sur le col des Alpes qu'Annibal franchit il y a deux mille ans, on est inexcusable de ne pas connaître la topographie d'un champ d'opérations d'évènements modernes, sur lesquels on veut dogmatiser. L'auteur des Considérations sur l'art de la guerre n'a pas la plus légère idée du cours de la Saale; il n'est pas content de la manœuvre d'Jéna? César, Annibal, Alexandre, Turenne, Eugène de Savoie, Fréderic-le-Grand, le seraient probablement davantage.

X^e^ NOTE. — BATAILLE D'ESSLING.

(Page 333.)

„Les Autrichiens, après leur défense d'Eckmühl, s'étaient retirés par Ratisbonne sur la rive gauche du Danube. L'armée française continua sa route sur Vienne par la rive droite, s'empara de cette capitale, et essaya aussi de passer le Danube au-dessous de Vienne, à Ebersdorf. Notre pont de bateaux sur le Danube était à peine achevé, que nous voyons arriver l'armée autrichienne sur la rive gauche pour nous combattre. Le prince Charles ne s'oppose point au passage de la tête de notre armée; il se tient sur le bord du fleuve à une lieue au-dessus de notre pont, et là il fait préparer de gros bateaux, d'énormes radeaux et une grande quantité de brûlots. Quand il s'aperçoit que la moitié à peu près de notre armée est sur la rive gauche, il lance au gré d'un courant rapide, toutes les machines rassemblées d'avance, qui, venant heurter notre pont, l'entraînent et le détruisent entièrement (1). Notre armée se trouve alors séparée en

(1) Le pont fut jeté le 9 mai; alors le prince Charles était encore à deux marches de Vienne; toutes les îles du Danube étaient occupées par nos postes; enfin, l'armée passa pendant toute

deux par un fleuve de 400 toises de large, sans communication de l'une à l'autre rive. Il nous attaque dans cette cruelle situation avec 100,000 hommes contre 45,000; et, après deux jours de combats opiniâtres et sanglants, privés de nos parcs de réserve restés sur la rive droite, sans espoir de rétablir nos communications avec le reste de notre armée, nous sommes contraints de céder au nombre et de nous refugier dans une île du Danube, l'île Lobau, devenue célèbre par le séjour et les travaux que nous y fîmes."

„Nous perdîmes la bataille d'Essling pour avoir attaqué en colonne le centre de la ligne autrichienne. Ce centre réduit à propos du terrein à mesure que nous nous avancions, tandis que les ailes s'approchaient de nos flancs. Par cette manoeuvre habile (1), nous ne tardâmes pas à nous trouver au centre d'un

---

la journée du 19 et du 20. Si donc le prince Charles eût été effectivement campé à une lieue au-dessus de l'île de Lobau, où était notre pont, il lui eût été très-difficile de juger si notre armée était passée en tout ou en partie; car elle avait eu le temps de passer deux fois. L'armée du prince Charles arriva le 21, la bataille fut le 22, le jour après que le passage était commencé, et que l'avant-garde était dans l'île de Lobau.

(1) Dieu veuille que les ennemis de la France adoptent toujours une manœuvre aussi habile, que de prendre une ligne de bataille d'une étendue double de celle qu'ils peuvent garnir, et s'opposer ainsi à être percé par leur centre. Sans la rupture du pont, qui obligea Napoléon à contremander le mouvement, et à se

demi-cercle d'artillerie et de mousqueterie dont les feux convergeaient tous sur nos malheureuses colonnes. Les boulets, les balles, la mitraille, se croisaient sur nous dans tous les sens et faisaient un ravage affreux. Tout était atteint, tout était renversé, et nos premières colonnes furent entièrement détruites enfin, nous fûmes contraints de céder à cet orage effroyable, et nous rétrogradâmes pour nous remettre en ligne avec les deux villages d'Aspern et d'Essling, les soutiens de nos ailes."

---

tenir sur la défensive, l'armée autrichienne aurait été coupée: moitié aurait été jetée en Hongrie, moitié en Bohême. Les mouvements très-étendus sont conformes à l'usage de la tactique autrichienne, mais contraires aux vrais principes de la guerre. La gauche de l'armée autrichienne n'aurait pas dû dépasser la hauteur d'Essling, la droite étant appuyée au Danube: sa ligne, ainsi établie, eût été suffisamment garnie, la gauche s'étant étendue sur Enzersdorf, ne pouvait plus faire un pas en avant sans se trouver sous le feu de l'île de Lobau: aussi arriva-t-il que cette aile ne bougea pas: toutes les fois qu'elle voulut s'ébranler, se trouvant prise à dos par la mitraille de l'île de Lobau, elle fut obligée de reprendre sa position.

Il faut être d'accord avec soi-même: Avons-nous perdu la bataille d'Essling pour avoir attaqué en colonne le centre de la ligne ennemie? ou l'avons-nous perdue par l'effet *d'une* [illegible] *couper nos* [illegible] *situation* avec [illegible] *hommes contre* [illegible]

Mais 1°, d'abord nous ne perdîmes pas la bataille d'Essling, nous la gagnâmes; le champ de bataille de Gros-Aspern à Essling nous resta; 2° le duc de Montebello n'attaqua pas en colonne, mais en bataille, ce général était le meilleur manœuvrier de l'armée; 3° ce ne fut pas le prince Charles qui coupa nos ponts, ce fut le Danube qui, en trois jours, haussa de quatorze pieds.

Après la bataille d'Eckmühl, l'armée française arriva devant Vienne, l'archiduc Maximilien commandait dans cette capitale, qui était armée et mise en état de défense. Le général d'artillerie, Lariboissière, plaça trente obusiers en batterie derrière une maison du faubourg, pendant la nuit, et mit le feu dans la ville, qui ouvrit ses portes. Cependant, l'archiduc Charles s'approchait par la rive gauche du Danube. Napoléon résolut de le prévenir et de passer ce grand fleuve. La position sur la rive droite n'était bonne qu'autant que l'armée aurait une tête de pont sur la rive gauche, parce que sans cela l'ennemi restait maître de l'initiative des mouvements. Cette considération était d'une telle importance, que Napoléon se fût reployé sur l'Ens, s'il lui eût été impossible de s'établir sur la rive gauche. Cette opération était fort difficile; le Danube a cinq cents toises de large, quinze, vingt, trente pieds de profondeur, une grande rapidité. Passer une telle rivière près d'une grande armée, exigeait beaucoup d'art, d'autant qu'on ne pouvait pas s'éloigner, de peur que l'ennemi, qui avait deux équipages de pont, ne passât lui-

même le Danube et ne se portât sur Vienne. Napoléon voulut passer à deux lieues au-dessus de cette ville; il y avait remarqué, en 1805, une île assez considérable séparée de la rive droite par le grand bras du Danube, et de la rive gauche par un bras de 50 toises: s'il s'emparait de cette île il pourrait s'y établir, et alors il n'aurait plus, au lieu d'une rivière de 500 toises, qu'une de 50 à franchir: c'était franchir le Danube par un siége en règle. Le duc de Montebello jeta 500 hommes dans cette île, le 16 mai; l'armée de l'archiduc était encore à une marche en arrière; mais, depuis 1805, on avait construit une jettée entre cette île et la rive gauche, de sorte qu'elle n'en était plus une. Le général Bubna se trouvait à portée avec 6000 hommes; il marcha sur les 500 hommes et les culbuta: partie furent pris, partie se rembarquérent sous la protection de 50 pièces de 12 et d'obusiers.

Cette opération manquée, Napoléon se porta à deux lieues au-dessous de Vienne, vis à vis l'île de Lobau qui a 1800 toises d'étendue; elle est séparée de la rive droite par le grand bras du Danube, large de 500 toises, et de la rive gauche par un petit bras de 60 toises. Il résolut de s'établir dans cette île. Une fois là, il se trouverait dans un camp retranché sur la rive gauche du Danube, il aurait barre sur l'archiduc, et si ce prince se portait sur Krembs, ou tel autre point pour passer le Danube et couper sa ligne d'opérations, partant de l'île Lobau il tombait sur ses derrières, et le prendrait en flagrant délit. Le

lieutenant-général Bertrand eut ordre de jeter un pont de bateaux et de pontons sur le Danube, le 19 mai; une avant-garde y passa et s'empara de l'île; le pont était terminé dès le matin du 20; l'armée commença à passer; dans l'après-midi le Danube grossit de trois pieds, les ancres des bateaux chassèrent, le pont fut rompu: mais en peu d'heures il fut raccomodé, l'armée continua à passer dans l'île. Vers 6 heures, Napoléon fit jeter un pont dans un rentrant sur le petit bras; le général Lasalle s'avança avec 3000 chevaux sur Essling, battit la plaine dans tous les sens, et eut nouvelle d'une division de cavalerie autrichienne avec laquelle il escarmoucha; il s'établit la nuit entre Essling et Gros-Aspern.

Napoléon bivouaqua sur la rive gauche, à la tête du petit pont; le 21, à la pointe du jour, il se porta à Essling; un bataillon fut posté dans une espèce de réduit crénelé au village de Enzersdorf; une partie des cuirassiers d'Espagne et Nansouty passèrent; mais, à midi, le Danube était grossi encore de quatre pieds.

Le grand pont fut emporté de nou-veau; le reste de la cavalerie et les réserves du parc ne purent passer: deux fois, pendant ce jour, le comte Bertrand rétablit les ponts, et deux fois ils furent rompus. Au moment de l'évacuation de Vienne, les Autrichiens avaient incendié beaucoup de bateaux qui, soulevés par la crue du fleuve, allaient frapper contre les pontons. A 4 heures après-midi, le général Lasalle fit prévenir Napoléon que l'armée de l'ar-

chiduc était en marche. Le prince de Neuchâtel monta sur le clocher d'Essling; il fit le croquis des mouvements de l'armée autrichienne: l'archiduc voulut attaquer par sa droite Gros-Aspern; par son centre, Essling; par sa gauche, Enzersdorf; formant ainsi une demi-circonférence autour d'Essling. Napoléon donna l'ordre de se reployer et de rentrer dans l'île de Lobau, en laissant 10,000 hommes dans le bois en avant du petit pont; mais, dans ce moment, le général Bertrand envoya dire que le Danube baissait, qu'il avait rétabli le pont, et que les parcs passaient. Il était tard, Napoléon résolut de rester en position; car, si l'ennemi occupait le village d'Essling, il serait bien difficile de le reprendre, et cela coûterait bien du sang. A 5 heures, les tirailleurs s'engagèrent, la fusillade et la cannonade devinrent bientôt vives; les cuirassiers firent plusieurs belles et brillantes charges: l'ennemi fut repoussé dans toutes ses attaques sur Gros-Aspern et Essling, et 25,000 hommes, attaqués par 100,000, conservèrent réunis, pendant trois heures, leur champ de bataille. A la nuit, le placement des feux des bivouacs des deux armées annonça une journée décisive pour le lendemain.

L'armée française, sur les deux rives, était de 20,000 hommes supérieure à celle de l'archiduc. La victoire ne pouvait être douteuse; mais, à minuit, le Danube grossit d'une manière effroyable. Le passage sur le pont fut encore interrompu, il ne put être rétabli qu'à la pointe du jour. La garde et le corps du duc de Reggio commencèrent alors leur pas-

passage; il s'opérait à pas accélérés. L'empereur monta à cheval plein d'espoir; les destins de la maison d'Autriche allaient être fixés! Arrivé à Essling, il ordonna au duc de Montebello de percer le centre de l'armée autrichienne, et à la jeune garde de déboucher d'Essling, pour se jeter au moment décisif sur le flanc gauche de l'ennemi qui s'appuyait à Enzersdorf, petite ville sur la branche du Danube qui forme l'île de Lobau. Le duc de Montebello déploya ses divisions avec cette habileté et ce sang-froid qu'il avait acquis dans cent combats. L'ennemi sentit l'importance de ne pas laisser percer sa ligne de bataille; mais elle était trop étendue, elle avait plus de trois lieues, tous ses efforts furent vains: déjà la jeune garde marchait sur le flanc de sa gauche, lorsqu'il fallut arrêter les troupes victorieuses; les ponts étaient de nouveau rompus, tous les bateaux étaient emportés par la force du courant à une et deux lieues: il ne serait plus possible de les rétablir de plusieurs jours. La moitié des cuirassiers, le corps du prince d'Eckmühl, toutes les réserves d'artillerie se trouvaient encore sur la rive droite. Ce contre-temps était affreux: mais le plan d'opération était si sage, si profondément calculé, que l'armée ne courait aucun danger, et elle pouvait toujours au pis aller reprendre sa position dans l'île de Lobau, où elle serait inattaquable; jamais camp retranché ne fut plus fort; il était couvert par un fossé profond de 60 toises de large. Cette fâcheuse nouvelle arriva à 7 heures du matin; l'empereur envoya l'ordre au prince d'Essling et au duc de Montebello de s'arrêter et de repren-

dre insensiblement leur position : le premier appuya sa gauche au milieu du village de Gros-Aspern, ce village a plus d'une lieue de long, le second, entre Gros-Aspern et Essling, appuyant sa droite à ce village. Ce mouvement se fit comme au Champ de Mars : l'ennemi, désespéré et en retraite, s'arrêta stupéfait, ne comprenant rien à ce mouvement rétrograde des Français ; mais il apprit bientôt que leurs ponts étaient emportés ; son centre reprit sa première position ; il était alors 10 heures du matin, depuis cette heure jusqu'à 4 heures après-midi, c'est-à-dire, pendant 6 heures 100,000 Autrichiens et 500 pièces de canon attaquèrent vainement et sans succès 50,000 Français, n'ayant que 100 pièces de canon en position, et obligés de ménager leurs feux, parce qu'ils manquaient de munitions.

Le succès de la bataille était dans la possession du village d'Essling ; l'archiduc fit tout ce qu'il fallait faire, il l'attaqua cinq fois avec des troupes fraîches, le prit deux fois, mais en fut chassé 5 fois. Enfin, à trois heures après-midi, l'empereur ordonna au général Rapp et au courageux comte de Lobau, ses aides-de-camp, de se mettre à la tête de la jeune garde, de déboucher par trois colonnes et de tomber au pas de charge sur les réserves de l'ennemi, qui se préparaient à faire une sixième attaque. Elles furent mises en déroute, et la victoire fut décidée ; l'archiduc n'avait plus de troupes fraîches, il prit position : le feu cessa à 4 heures

[redacted]ans cette saison on peut se battre jusures. Ainsi, pendant 6 heures de jour,
nes maîtres du champ de bataille.

La vieille garde où était l'empereur se tint constamment en bataille à une portée de fusil d'Essling, la droite au Danube, la gauche du côté de Gros-Aspern. A 6 heures du soir, le lieutenant général Dorsenne, colonel des grenadiers de la vieille garde, fit demander par le colonel Montholon qui se trouvait alors près de lui, à faire une charge, pour décider de la journée et obliger les Autrichiens à la retraite. Non, repondit l'empereur, *il est bon que cela finisse ainsi; sans pont, sans secours, certes, nous avons fait plus que je n'espérais;* restez tranquilles. Il se porta alors dans l'île de Lobau et en fit le tour; il craignait que l'ennemi ne jetât un pont à l'extrêmité de l'île et n'y lançât quelques bataillons. Il se porta ensuite au grand pont: hélas! tout avait disparu, pas un bâteau n'était en place; le Danube s'était élevé à 28 pieds depuis trois jours. Les parties basses de l'île étaient inondées; il revint au petit pont, ordonna à l'armée de le repasser à minuit et de se camper dans l'île de Lobau. Le corps du prince d'Essling coucha sur le champ de bataille, et ne passa que le lendemain à sept heures du matin. Telle est la bataille d'Essling: tant que nous étions en possession de l'île de Lobau, nous avions ce qu'il fallait pour assurer la possession de Vienne, qui n'eût plus été tenable; si nous eussions perdu cette île. De ce camp retranché, nous étions maîtres de prendre l'offensive, si l'ennemi débouchait sur la rive gauche; car un canal de 60 toises n'est pas un obstacle, surtout dans cette localité. Le général Bertrand fit en 20 jours établir trois ponts sur

pilotis, ouvrage qui fut dix fois plus difficile, plus coûteux que celui de César sur le Rhin. Le vice-roi gagna la victoire de Raab sur l'archiduc Jean; l'empereur déboucha de l'île de Lobau et remporta la mémorable victoire de Wagram en juillet.

L'archiduc a fait à Essling, et depuis cette bataille, tout ce qu'il devait faire et pouvait faire. Dans cette journée, périrent les généraux, ducs de Montebello et St.-Hilaire, deux héros, les meilleurs amis de Napoléon; il en versa des larmes, Ceux-là n'eussent pas manqué de constance dans ses malheurs, ils n'eussent pas été infidèles à la gloire du peuple français. Le duc de Montebello était de Lectoure; chef de bataillon, il se fit remarquer dans les campagnes de 1796 en Italie: général, il se couvrit de gloire en Égypte, à Montebello, à Marengo, à Austerlitz, à Jéna, à Pultusk, à Friedland, à Tudela, à Sarragosse, à Eckmühl, à Essling, où il trouva une mort glorieuse. Il était sage, prudent, audacieux, devant l'ennemi d'un sang froid imperturbable. Il avait eu peu d'éducation, la nature avait tout fait pour lui; Napoléon qui avait vu les progrès de son entendement, en marquait souvent sa surprise. Il était supérieur à tous les généraux de l'armée française sur le champ de bataille, pour manœuvrer 25,000 hommes d'infanterie. Il était encore jeune et se fût perfectionné; peut-être fût-il même devenu habile, pour la grande tactique qu'il n'entendait pas encore. St.-Hilaire était général à Cas[illegible]n en 1796, il se faisait remarquer

par son caractère chevaleresque; il était aimable et bon camarade, bon frère, bon parent; il etait couvert de blessures; il aimait Napoléon depuis le siège de Toulon. On l'appelait le chevalier sans peur et sans reproche, faisant allusion à Bayard.

XI^e NOTE. — GUERRE D'ESP

(Page 449 et 450.)

**Qu'une armée offensive s'engage témérairement d
d'un grand état sans s'assurer la possession des pa
verse, je la vois perdue comme celle de Charles X
comme celle de Napoléon, à Moscou. La populat
des places fortes qui lui fournissent des armes, e
quelques corps réguliers qui lui donnent de la conf
lève sur ses flancs et sur ses derrières ; elle intercep
ses munitions, ses recrues ; attaque et surprend ses
la prive de vivres, l'affame dans son camp, et la
tail par le fer et la faim. Les Français en ont fa
expérience dans leur dernière guerre d'Espagne.. .**

.....

**il allait commencer par soumettre les provinces de
de l'Ebre, et y former des établissements avant d
fleuve.**

La guerre d'Espagne était terminé
En trois mois, Napoléon avait battu
les quatre armées espagnoles de 160
mes, pris Madrid et Sarragosse, et
général Moore de s'embarquer avec
la moitié de son armée, de ses mun
ses caisses militaires; l'Espagne alors
quise. L'orsque la guerre de Vien
Napoléon à retourner en France,
d'Espagne se renouvela; le roi Jos

pas dans le cas de la diriger. L'Angleterre fit des efforts inouïs, ses armées obtinrent des succès en Portugal. L'Espagne étant environnée de la mer de trois côtés, les flottes anglaises portaient inopinément des forcos nouvelles en Catalogne, en Biscaye, en Portugal, dans le royaume de Valence, à Cadix.

On n'a pas fait en Espagne la faute d'aller trop vite, mais bien celle d'aller trop doucement, après le départ de Napoléon; s'il y fut resté encore quelques mois, il eût pris Lisbonne et Cadix, réuni les partis et pacifié le pays: ses armées n'ont jamais manqué de munitions de guerre, d'habillements, de vivres; l'armée du duc de Dalmatie, en Andalousie, celle du duc d'Albufera, dans l'est, et celle du nord étaient très-belles, très-fortes, et ne manquaient de rien. Les Guérillas ne se sont formés que deux ans après, par l'effet des désordres et des abus qui s'étaient introduits dans l'armée, excepté dans le corps d'armée du maréchal Suchet, qui occupait le royaume de Valence. L'armée anglo-portugaise est devenue aussi manœuvrière que l'armée française; on a été battu par suite des évènements de la guerre, des manœuvres et des fautes de Stratégie à Talaveira, à Salamanque, à Vittoria. On a perdu l'Espagne après cinq ans de lutte; on argumente mal à propos du défaut de places fortes, l'armée française les avait prises toutes. Les Espagnols avaient présenté la même résistance aux Romains. Les peuples conquis ne deviennent sujets du vainqueur que par un mélange de politique et de sévérité; et par leur amalgame avec l'armée. Ces choses ont manqué en Espagne. Si, comme

le dit l'auteur des considérations sur l'art de la guerre, on se fut amusé à faire des établissements sur l'Ébre, au lieu de marcher sur la Somosiéra, sur Madrit, Burgos et Benevente, pour chasser les Anglais, après les victoires de Vittoria, d'Espinosa, de Tudela et de Burgos, on aurait eu contre soi 200,000 Anglais, Portugais, Espagnols, en ligne, deux mois après, et l'armée française eût été chassée de vive force au delà des Pyrénées.

Après le rembarquement de l'armée anglaise, le Roi d'Espagne ne fit rien; il perdit quatre mois; il eût dû marcher sur Cadix, sur Valence, sur Lisbonne, les moyens politiques eussent alors fait le reste. Personne ne peut nier que, si la cour d'Autriche en ne déclarant pas la guerre, eût permis à Napoléon de rester encore quatre mois en Espagne, tout n'eût été terminé. La présence du général est indispensable; c'est la tête, c'est le tout d'une armée: ce n'est pas l'armée romaine qui a soumis la Gaule, mais César; ce n'est pas l'armée carthaginoise qui faisait trembler la république aux portes de Rome, mais Annibal; ce n'est pas l'armée macédonienne qui a été sur l'Indus, mais Alexandre; ce n'est pas l'armée française qui a porté la guerre sur le Weser et sur l'Inn, mais Turenne; ce n'est pas l'armée prussienne qui a défendu sept ans la Prusse contre les trois plus grandes puissances de l'Europe, mais Frédéric le Grand.

XII^e NOTE. — MOSCOU.

(Page 405.)

„Les Russes pouvaient très-bien se dispenser de livrer la bataille de la Moskowa; car, soit qu'ils la gagnassent ou qu'ils la perdissent, leur imprudent ennemi n'était pas moins ruiné, comme l'évènement le prouva."

La ville de Moskou ne valait pas une bataille! Les Russes perdirent la bataille, et Moskou tomba; mais s'ils l'eussent gagnée, Moskou était sauvé! 100,000 Russes, hommes, femmes, enfants, ne seraient pas morts de misère dans les bois, dans les neiges des environs; la Russie n'aurait pas vu s'anéantir en une seule semaine cette superbe capitale, l'ouvrage des siècles; elle n'eût pas perdu plusieurs milliards engloutis sous ses ruines. Sans l'embrassement de Moskou, évènement nouveau dans l'histoire, Alexandre eût été contraint à la paix. Le résultat de la bataille de la Moskowa était immense! Jamais il ne fut plus à propos de risquer une bataille: elle était démandée à grands cris par sa cour désolée de voir le ravage et l'incendie de ses provinces; par la noblesse, par l'armée fatiguée, affaiblie, découragée par de perpétuelles retraites.

Il n'est pas vrai que les Russes aient battu volontairement en retraite jusqu'à Moskou, pour attirer l'armée française dans l'intérieur

de leur pays. Ils ont abandonné Wilna, parce qu'il leur fut impossible de réunir leurs armées en avant de cette place: ils voulurent se rallier sur le camp retranché qu'ils avaient construit à cheval sur la Dwina: mais Bagration, avec la moitié de l'armée, ne put pas y arriver. La marche du prince d'Eckmuhl sur Minsk, Borisow et Mohilow, sépara l'armée de Barclay de Tolly de celle de Bagration; ce qui obligea le premier à se porter sur Witepsk, et de là sur Smolensk, pour se réunir avec Bagration. Sa jonction faite, il marcha avec 180,000 hommes sur Vitepsk pour livrer bataille à l'armée française; mais Napoléon exécuta alors cette belle manœuvre, qui est le pendant de celle qu'il avait faite sous Landshut, en 1809; il se couvrit par la forêt de Babinoritski, tourna la gauche de l'armée russe, passa le Borysthène et se porta sur Smolensk où il arriva 24 heures avant l'armée russe qui rétrograda en toute hâte; une division de 15,000 Russes, qui se trouvait par hasard à Smolensk, eut le bonheur de défendre cette place un jour, ce qui donna le temps à Barclay de Tolly d'arriver le lendemain.

Si l'armée française eût surpris Smolensk, elle y eût passé le Borysthène, et attaqué par derrière, l'armée russe en désordre et non réunie; ce grand coup fut manqué, mais le général français tira un grand avantage de sa manœuvre: elle donna lieu à la bataille de Smolensk, où Poniatowski et les Polonais se couvrirent de gloire. Rejeté au delà du Borysthène, Barclay de Tolly projeta de donner bataille.

[redacted] aura jamais bien l'histoire de la

campagne de Russie; parce que les Russes n'écrivent pas, ou écrivent sans aucun respect pour la vérité, et que les Français se sont pris d'une belle passion pour déshonorer et discréditer eux-mêmes leur gloire; la guerre de Russie devenait une conséquence nécessaire du système continental, le jour où l'empereur Alexandre violait les conventions de Tilsit et d'Erfurth; mais une considération d'une importance bien plus majeure y détermina Napoléon. L'empire français, qu'il avait créé par tant de victoires, serait infailliblement démembré à sa mort, et le sceptre de l'Europe passerait dans les mains d'un czar s'il ne rejetait les Russes au delà du Borysthène, et ne relevait le trône de Pologne, barrière naturelle de l'empire. En 1812, l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, marchaient sous les aigles françaises; Napoléon ne devait-il pas croire le moment arrivé de consolider cet immense édifice qu'il avait élevé, mais sur le sommet duquel la Russie pèserait de tout le poids de sa puissance, aussi long-temps qu'elle pourrait, à son gré, porter ses nombreuses armées sur l'Oder. Alexandre était jeune et plein de force, comme son empire; il était à présumer qu'il survivrait à Napoléon. Voilà tout le secret de cette guerre. Aucun sentiment personnel ne s'y est mêlé, comme l'ont prétendu des folliculaires. La campagne de Russie est la plus glorieuse, la plus difficile et la plus honorable pour les Gaulois, dont l'histoire ancienne et moderne fasse mention. Les Russes sont de très-braves troupes, toute leur armée était réunie à la bataille de la Moscowa, ils avaient

170,000 hommes, y compris les troupes de Moskow; Kutusow avait pris une très-belle position et l'avait occupée avec intelligence. Il avait tous les avantages pour lui, supériorité d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, position excellente, un grand nombre de redoutes; il fut vaincu. Intrépides héros, Murat, Ney, Poniatowski, c'est à vous que la gloire en est due! Que de grandes, que de belles actions l'histoire aurait a recueillir! elle dirait comment ces intrépides cuirassiers forcèrent les redoutes, sabrèrent les canonniers sur leurs pièces; elle raconterait le dévoûment héroïque de Montbrun, de Caulincourt, qui trouvèrent la mort au milieu de leur gloire; elle dirait ce que nos canonniers découverts en pleine campagne firent contre des batteries plus nombreuses et couvertes par de bons épaulements, et ces intrépides fantassins qui, au moment le plus critique, au lieu d'avoir besoin d'être rassurés par leur général, criaient: *Sois tranquille; tes soldats ont tous juré aujourd'hui de vaincre et ils vaincront!* Quelques parcelles de tant de gloire parviendront-elles aux siècles à venir? ou, le mensonge, la calomnie, le crime prévaudront-ils?...

XIII^e NOTE. — RETRAITE DE RUSSIE ET DE SAXE.

(Page 464.)

„On reproche amèrement à Napoléon de n'avoir pas su faire sa retraite après ses campagnes désastreuses de Russie et de Saxe. Mais en vérité, où voulait-on qu'il se retirât, puisqu'il n'avait rien préparé pour rallier et réorganiser ses troupes en cas de revers? Sa grande faute fut de n'avoir formé ni armée de réserve, ni plan d'opérations où son armée poursuivi par l'ennemi pût trouver un refuge. Ce général extraordinaire, admirable pour combattre et vaincre ses ennemis sur un champ de bataille, admirable pour les surprendre dans leurs marches, attaquer et dissiper leurs colonnes, ne savait pas faire une guerre méthodique, la seule cependant qui puisse asseoir des conquêtes stables en Europe.... La tête remplie des hauts faits d'Alexandre, il courait le monde comme le héros grec, à la tête d'une armée victorieuse, sans apprécier la différence des circonstances qui ne permettait pas aux mêmes moyens d'opérer les mêmes résultats.... Sa funeste campagne de Russie est une invasion dans le genre asiatique, où l'on n'aperçoit pas les plus légères traces de précautions que nous prescrit la prudence dans nos guerres européennes. Sa base d'opérations était sur la Vistule où il avait des places de dépôt. Il s'avance, passe le Niémen à la tête de 400 mille hommes. et pénètre imprudemment dans l'intérieur de la Russ
établir ni places de dépôt, ni armée de réserve su

frontière (1). Il court après les Russes, qui évitent avec raison tout engagement sérieux, dans l'espoir bien fondé de détruire plus sûrement son armée en détail, par la désorganisation et la faim, que par les batailles. En effet, comme il faisait la guerre sans hôpitaux, sans magasins, sans établissements d'aucune espèce, sans assurer ses communications, et sans faire occuper par des troupes le pays qu'il parcourait, tout soldat malade, égaré, ou traîneur, était un homme perdu, et la famine minait et affaiblissait journellement son armée. Parvenu sur la Dwina et sur le Borysthène, il avait déja perdu la moitié de ses troupes sans tirer l'épée

---

(1) L'espace de quatre cent lieues entre le Rhin et le Borysthène était occupé par des peuples amis et alliés: du Rhin à l'Elbe, par les Saxons; de là au Niémen, par les Polonais; de là au Boristhène, par les Lithuaniens. L'armée avait quatre lignes de places: celles du Rhin, de l'Elbe, de la Vistule, du Niémen; sur cette dernière Pillaw, Wilna, Grodno et Minsk: tant qu'elle n'eût pas passé le Borysthène à Smolensk, elle était en pays ami. De Smolensk à Moscou, il y a cent lieues de pays ennemi, c'est la Moscovie. On prit et on arma Smolensk, qui devint le pivot de la marche sur Moscou. On y organisa des hôpitaux pour 8,000 hommes, des magasins de munitions de guerre, qui contenaient plus de 250,000 cartouches à canon, et des magasins considérables d'habillements et de vivres. 240,000 hommes furent laissés entre la Vistule et le Borysthène. 160,000 leulement passèrent le pont de Smolensk, p[illegible]cher sur Moscou. De ceux-ci, 40,000 pour garder les magasins, les hôpi-

(1). Alors les plus sages de ses généraux *effrayés de tant d'extravagance*, lui représentent la nécessité de s'arrêter sur les deux fleuves, pour rallier ses troupes, les réorganiser, assurer ses derrières, former des places de dépôt, des magasins, des hôpitaux, et prendre en un mot une base d'opérations, avant de s'enfoncer plus avant dans un pays dont tous les habitants prenaient part à la guerre. Il convient de la justesse de ces observations, et le lendemain, il fait tout le contraire: il s'engage sur la route de Moscou, il marche sur cette capitale à 300 lieues de sa base d'opérations sur la Vistule. Dès lors sa perte devient inévitable, et ses victoires mêmes

---

taux et les dépôts de Doroghobowy, Viazma, Ghjot, Mozajsk, 100,000 entrèrent à Moscou; 20,000 avaient été tués ou blessés dans la marche et à la grande bataille de la Moskowa, où périrent 50,000 Russes.

(1) Pas un malade, pas un homme isolé, pas une estafette, pas un convoi n'ont été enlevés pendant cette campagne, depuis Mayence jusqu'à Moscou; on n'a pas été un jour sans recevoir des nouvelles de France; Paris n'a pas été un jour sans recevoir des lettres de l'armée. On a tiré, à la bataille de Smolensk, plus de soixante mille coups de canon; le double à la bataille de la Moscowa; la consommation a été considérable dans les petits combats, et cependant, partant de Moscou, chaque pièce était approvisionnée à trois cent cinquante coups; on eut une telle surabondance de munitions et de caissons, qu'on en brûla cinq cents dans le Kremlin, où on détruisit plusieurs centaines de milliers de poudre et soixante mille fusils. Les munitions

ne peuvent le sauver (1). Aussi imprudent que Charles XII, il dut éprouver la même catastrophe. Il a voulu rejeter ses malheurs sur les rigueurs de la saison: d'abord il était aisé de prévoir qu'il ferait très-froid en Russie au mois de janvier

---

n'ont jamais manqué. Cela fait l'éloge des généraux Lariboissière et Éblé, commandant l'artillerie. Jamais les officiers de ce corps n'ont servi avec plus de distinction et n'ont montré plus d'habileté que dans cette campagne. Il y a autant de faussetés que d'assertions dans le passage que nous relevons.

(1) C'est bien mal connaître la Russie, que de supposer que les habitants prennent part à la guerre; les paysans sont esclaves; les seigneurs craignant leur révolte, les conduisirent dans leurs terres de l'intérieur de l'empire, à peu près comme on conduit des chevaux ou des troupeaux de bœufs.

Les esclaves étaient très-favorables aux Français, ils en attendaient leur liberté; les bourgeois ou esclaves qui avaient été affranchis et qui habitaient les petites villes, étaient fort disposés à se mettre en tête de l'insurrection contre la noblesse, ce qui fit prendre le parti aux Russes de mettre le feu à toutes les villes situées sur les routes de l'armée, perte immense, indépendamment de celle de Moscou. Ils mirent aussi le feu aux villages, malgré l'opposition des habitants, au moyen des Cosaques, qui, fort ennemis des Moscovites éprouvaient une grande joie de leur [redacted] mal.

[redacted] besoin de dire que les généraux

(1), ensuite, il eût fait sa retraite en été, qu'elle n'eût été

raux de l'armée ne firent aucune remontrance à Napoléon; cette assertion est si absurde, qu'elle ne mérite aucune réfutation sérieuse; ce sont des dire de libelles.

(1) 1° Charles XII parcourut cinq cents lieues dans le pays ennemi; 2° il perdit sa ligne d'opérations le lendemain de son départ de Smolensk; 3° il resta une année sans recevoir des nouvelles de Stockholm; 4° il n'eut aucune armée de réserve. 1° Napoléon ne fit que cent lieues en pays ennemi; 2° il conserva toujours sa ligne d'opérations; 3° il reçut tous les jours des nouvelles et des convois de France; 4° il mit en réserve, de la Vistule au camp de Moscou, les trois quarts de son armée; enfin, le premier agissait avec 40,000 hommes, le second avec 400,000; ces deux opérations sont l'opposé l'une de l'autre: autant l'une est conforme aux règles raisonnées, et les moyens proportionnés au but, autant l'autre est mal raisonnée en son but et par une tête peu stratégiste.

La marche de Smolensk à Moscou était fondée sur la pensée que l'ennemi, pour sauver cette capitale, livrerait une bataille, qu'il serait battu, que Moscou serait pris, qu'Alexandre, pour sauver cette capitale ou pour la délivrer, ferait la paix, et que s'il ne la faisait pas, on trouverait dans le matériel immense de cette grande ville, dans les 40,000 bourgeois affranchis, fils d'affranchis ou négociants, et fort riches, qui l'habitaient, de quoi former un

guère moins désastreuse; il n'eût pas ramené 50,000 hommes

noyau national pour soulever tous les esclaves de la Russie, et porter un coup funeste à cet empire. L'idée d'incendier une ville de 300,000 ames, presque aussi étendue que Paris, n'était pas considérée comme une chose possible. En effet, il était plus raisonnable de faire la paix, que de se porter à une telle barbarie. L'armée russe livra bataille à trois journées avant d'être à Moscou; elle fut battue; l'armée française entra dans la ville; pendant quarante-huite heures elle fut maîtresse de toutes ses richesses; les ressources qu'elle y trouva étaient immenses: les habitants étaient restés, les cinq cents palais de la noblesse etaient meublés, les officiers et les domestiques des maisons étaient à la porte. Les diamants, les toilettes des dames, rien n'avait été évacué. La plus grande partie des riches propriétaires, en quittant la ville, avaient laissé des billets de recommandation pour le general qui occuperait leur maison, et la déclaration que, sous peu de jours, aussitôt que le premier moment de trouble serait passé, ils rentreraient chez eux. Ce fut alors que huit ou neuf cents personnes préposées de la police, chargées de la garde de la ville et des pompes, profitèrent d'un vent violent qui s'éleva, et mirent à la fois le feu à tous les quartiers. Une bonne partie de la ville construite en bois, renfermait une grande quantité de magasins d'eau-de-vie, d'huile et autres matières combustibles. Toutes les pompes [illegible] levées, la ville en entretenait plu-

sieurs centaines, car le service était organisé avec beaucoup de soin, on n'en trouva qu'une. L'armée lutta quelques jours inutilement contre le feu; tout fut brûlé. Les habitants qui étaient restés dans la ville se sauvèrent dans les bois ou dans les maisons de campagne; il ne resta que la dernière canaille, pour se livrer au pillage. Cette grande et superbe cité devint un cloaque, un séjour de désolation et de crime. On pouvait alors prendre le parti de marcher sur Saint-Pétersbourg: la cour le craignait, et avait fait évacuer, sur Londres, ses archives, ses trésors les plus précieux; elle avait appelé de la Podolie l'armée de l'amiral Tchitchagow, pour couvrir cette capitale. Considérant qu'il y avait aussi loin de Moscou à Saint-Pétersbourg que de Smolensk à Saint-Pétersbourg, Napoléon préféra aller passer l'hiver à Smolensk, sur les confins de la Lithuanie, sauf, au printemps, à marcher sur Saint-Petersbourg. Il commença son mouvement sur Smolensk par attaquer et battre, de nouveau, l'armée de Kutusow à Malsioroslawitz, et de là le continuait sans aucun obstacle, lorsque les glaces, les neiges et le froid tuèrent, dans une nuit, 30,000 chevaux, ce qui obligea d'abandonner les charrios, et fut la cause du désastre de cette marche. Car elle ne doit pas s'appeler une retraite, puisque l'armée était victorieuse, et qu'elle eût pu également marcher sur Saint-Pétersbourg, sur Kalouga, ou sur Toula, que Kutusow eût en vain essayé de couvrir. L'armée eût hiverné à Smolensk, si le prince Schwarzenberg ne l'eût abandonnée

de plus (1). Une armée obligée de se retirer l'espace de 300 lieues avant d'atteindre ses réserves, ses dépôts et sa base d'opérations, au milieu d'une nuée d'ennemis qui harcèlent ses flancs, qui interceptent ses communications, sans vivres et sans munitions, se décourage, s'affaiblit, et se fond tous les jours davantage, et, à son arrivée, elle est tellement ruinée, que les secours qu'elle reçoit ne peuvent la rétablir (2)."

---

et manœuvré sur Varsovie; ce qui permit à l'amiral Tchitchagow de se porter sur la Bérézina, et de menacer les grands magasins et dépôts de Wilna, où se trouvaient des vivres pour l'armée pendant quatre mois, des habillements pour 50,000 hommes, des chevaux et des munitions, et une division de 10,000 hommes pour les garder. Le général Dombrowski, qui occupait le fort de Borisow et le pont de la Bérézina, ne put le défendre. Il n'y avait que 9,000 hommes, il fut repoussé. L'amiral Tchitchagow passa la Bérézina pour se porter sur la Dwina, mais ne tenta rien sur Wilna; il fut rencontré par le duc de Reggio, qui le battit et le rejeta sur la Bérézina, après lui avoir pris tous ses bagages. Dans sa frayeur, l'amiral brûla le pont de Borisow.

(1) Si au lieu d'être en novembre on eût été au moins d'août, l'armée eût marché sur Saint-Pétersbourg; elle ne se retirait pas sur Smolensk parce qu'elle était battue, mais pour hiverner en Pologne; si on eût été en été, ni l'armée de l'amiral Tchitchagow, ni celle de Kutusow, n'eussent osé approcher de l'armée française de dix journées, sous peine d'être de suite détruites.

(2) Les magasins de l'armée n'étaient pas

S'il eût établi trois ou quatre places du moment, des têtes de pont, et une armée de réserve, ses ennemis n'eussent pas pu se placer sur ses derrières; il n'eût manqué ni de vivres, ni de munitions, et son armée, après une bataille perdue, eût promptement trouvé un refuge, des renforts et une barrière contre la poursuite des alliés. Le public qui se range toujours du côté de la fortune, a blâmé sévèrement ces deux malheureuses campagnes, tandis que les trompettes de la renommée retentissaient encore des louanges de la brillante campagne d'Austerlitz. Mais les connaisseurs qui jugent plutôt d'après les principes que d'après les évènements, aperçoivent dans cette fameuse campagne les mêmes fautes qui nous perdirent ensuite. On voit Napoléon y faire la guerre sans base d'opérations, avec plus d'éclat que de solidité. Après avoir enveloppé et détruit l'armée autrichienne, à Ulm, par des mouvements brillants d'activité, d'ordre et d'habileté, la prudence lui conseillait de s'arrêter pour former une base d'opérations en Bavière (1). Il n'écoute point ces conseils timides, il poursuit

---

à trois cents lieues; elle ne manqua jamais de munitions, elle ne fut pas harcelée sûr ses derrières, et l'ennemi fut partout battu. On a vu les Romains, à Trasimène et à Cannes, Annibal à Zama, Scipion à Thapsus, Sextus à Minda, Melas à Marengo, Mack à Ulm, le duc de Brunswick à Iéna, perdre leurs armées, ne pas pouvoir se rallier, quoiqu'au milieu de leurs places fortes, et près de leurs capitales.

(1) Oui, afin de donner le temps au général Kutusow, à l'empereur Alexandre, au général Beningsen, au prinze Charles, et à l'armée autrichienne de Vienne de se réunir sur l'Inn, de rendre inutile la victoire éclatante d'Ulm, et de remettre en balance ce qu'elle avait décidé. Ah vraiment! c'eût été un bon conseil à

sa pointe, et la fortune le conduit jusque dans Vienne; elle fait plus, elle lui livre le pont de cette capitale sur le Danube, qu'il était si aisé aux Autrichiens de brûler. Le général français veut profiter de tout son bonheur; il passe témérairement sur la rive gauche du fleuve, et court en Moravie au devant des Russes, qu'il bat à Austerlitz, où il conclut la paix. Certainement, si l'on considère sans prévention sa situation, celle des armées ennemies, et l'état de l'Europe à cette époque, il est difficile de ne pas reconnaître que cette pointe en Moravie n'était qu'une audacieuse folie, qui mettait presque toutes les chances contre lui. L'armée autrichienne d'Italie, arrivant à la hâte, n'était plus qu'à quelques marches, et pouvait se diriger sur Vienne, s'emparer de cette capitale, ou du moins de l'île du Prater, et par conséquent du pont sur le Danube (1). Le Tyrol n'était pas soumis (2), la Prusse

---

suivre; pour résultat, les armées françaises eussent été rejetées sur le Rhin et sur les Alpes, avant le mois de décembre.

(1) L'archiduc Charles, qui avait eu des avantages sur le Prince d'Essling, et était arrivé jusqu'à l'Adige, fut obligé de battre en retraite en toute hâte, pour arriver au secours de Vienne, après la victoire d'Ulm. Il laissa une forte garnison dans Venise et dans Palma Nova, un corps d'observation dans la Carniole, et il arriva sur les confins de la Hongrie avec 40,000 hommes; le prince d'Essling, avec l'armée d'Italie (35,000 h.), le suivait à la piste. Le général Saint-Cyr était accouru d'Otrante, et bloquait Venise; le duc de Raguse avait marché sur le Simmering avec 20,000 hommes pour se réunir au prince d'Essling. Le duc de Trévise était resté dans Vienne avec 15,000 hommes, et le prince d'Eckmühl était à Pres-

et tout le nord de l'Allemagne s'ébranlaient, et un faible corps de 13,000 hommes que nous avions à Francfort était bien insuffisant sans doute pour arrêter 160,000 hommes qui paraissaient devoir se porter vers les sources du Danube afin d'intercepter les communications des Français (1). Les Russes s'avançaient avec 60,000 hommes au secours des Autrichiens échappés au désastre d'Ulm; et enfin la Bohême était en armes. Certes, il est évident qu'il ne fallait que temporiser, éviter les batailles de front, et se porter sur les flancs, pour ruiner les Français. Leur armée enveloppée d'ennemis, sans communications, sans établissements et sans munitions, se serait trouvée dans une situation aussi fâcheuse que celle de Moscou. La victoire d'Austerlitz même ne pouvait pas la tirer d'affaire, si les alliés eussent montré de la résolution, de la fermeté et de l'énergie après cette bataille, qu'ils avaient

---

bourg, sur le Danube, avec 30,000 hommes. Si deux de ses divisions accoururent sur le champ de bataille d'Austerlitz, elles n'y vinrent qu'à marches forcées, lorsque la bataille était décidée, et lorsqu'il n'y avait rien à craindre du Prince Charles, qui était harassé de fatigue, et cherchait un refuge au milieu de la Hongrie.

(2) Le Prince de la Moskowa, avec son corps d'armée, avait été dirigé sur le Tyrol; il était plus que suffisant pour le soumettre. Effectivement, il en était maître au moment de la bataille d'Austerlitz.

(1) Le roi de Prusse avait été ébranlé par le séjour de l'empereur Alexandre à Postdam; mais malgré le fameux serment sur le tombeau de Fréderic, ce prince avait donné à la France les plus vives assurances qu'il ne commencerait aucune hostilité, sans qu'au préalable il

grand tort de livrer. Que pouvaient faire les Français après cette victoire? Rien du tout; ou, s'ils poursuivaient les Russes (1), leur situation devenait encore plus critique, et leur perte plus facile, car leur ligne d'opérations, dont la base reposait sur le Rhin, s'affaiblissait en s'allongeant. Cette campagne, aux yeux critiques de la raison (2), est aussi

---

n'eût fait des propositions; et il ne s'était engagé, avec la Russie, que par un traité éventuel. Mais en supposant que les choses fussent comme les raporte l'auteur des considérations, il était évident qu'il fallait profiter de six semaines qu'on avait devant soi, avant que la Prusse pût achever ses armements, pour défaire les armées russes et autrichiennes, dégager l'Italie, ou bien repasser le Rhin et les Alpes. Car, certainement, en prenant position sur l'Inn, on ne pouvait pas tenir tête à l'Autriche, à la Russie et à la Prusse, puisque c'était donner le temps à ces puissances, de réunir et de combiner leurs forces.

(1) On n'a pas poursuivi, et on n'avait pas besoin de poursuivre les Russes, l'empereur Alexandre avait pris l'engagement de se retirer avec son armée sans artillerie, par la Hongrie, au-delà du Niémen, et c'est ce qu'il a fait. Adrès la bataille d'Austerlitz, on se moquait de la Prusse, et même si elle n'eût pas, dès-lors, changé de ton, elle s'en fût repentie; l'empereur d'Autriche, sans armée, sans alliés, sa capitale prise, désirait et devait désirer la paix.

(2) Quelle raison? celle d'Alexandre, d'Annibal, de Gustave Adolphe, de Turenne, d'Eugène, de Frédéric, ou celle des princes de Condé et de Soubise?

vicieuse que celle de Moscou; et cependant quelle différence de résultat! tant il est vrai que la fortune est bien puissante dans les affaires du monde!"

Dans la campagne de Russie, les magasins de l'armée n'étaient pas sur la Vistule à cinquante jours de marche de Moscou; ceux de première ligne étaient à Smolensk à dix jours de marche de Moskou; ceux de seconde ligne à Minsk et à Wilna à huit marches de Smolensk; ceux de troisième ligne à Kowno, à Grodno, et à Bialistok; ceux de quatrième ligne à Elbing, à Marienwerder, à Thorn, à Plock, à Mödlin, à Varsovie; ceux de cinquième ligne à Dantzig, à Bromberg, à Posen; ceux de sixième ligne à Stettin, à Custrin, à Glogau; sur 400,000 hommes qui passèrent le Niémen, 240,000 hommes restèrent en réserve entre ce fleuve et le Borysthène, 160,000 passèrent Smolensk et marchèrent sur Moscou; sur ces 160,000 hommes 40,000 restèrent échelonnés entre Smolensk et Mozajsk. La retraite était donc toute naturelle sur la Pologne. Aucun général n'a représenté à Napoléon la nécessité de s'arrêter sur la Bérézina; tous sentaient que maître de Moscou il terminerait la guerre. Jusqu'à Smolensk, il manœuvrait sur un pays aussi bien disposé que la France même; la population, les autorités étaient pour lui; il pouvait y lever des hommes, des chevaux, des vivres, et Smolensk est une place forte. Dans sa marche sur Moscou il n'a jamais eu l'ennemi sur ses derrières. Pendant les vingt jours qu'il a séjourné dans cette capitale, pas une estafette, pas un con-

voi d'artillerie n'a été intercepté, pas une maison de station retranchée (il y en avait à tous les postes) n'a été attaquée; les convois d'artillerie et d'équipages militaires arrivèrent sans accidents. Si Moscou n'eût pas été incendié, l'empereur Alexandre eût été contraint à la paix. Après l'embrasement de Moscou, si les grands froids n'avaient pas commencé quinze jours plutôt qu'à l'ordinaire, l'armée fût revenue sans perte à Smolensk, où elle n'aurait eu rien à redouter des armées russes battues à la Moskowa, à Malsioroslawitz; elles avaient le plus grand besoin de repos. On savait bien qu'il ferait froid en décembre et janvier; mais on avait lieu de croire par le relevé de la température des vingt années précédentes que le thermométre ne descendrait pas au dessous de six degrés de glace pendant novembre; il n'a manqué à l'armée que trois jours pour achever sa retraite en bon ordre - mais dans ces trois jours elle perdit 30,000 chevaux; le froid prématuré opéra également sur les deux armées. Par l'événement on pourrait donc reprocher à l'empereur d'être resté quatre jours de trop à Moscou; mais il y fut déterminé par des raisons politiques; il croyait avoir le temps de retourner en Pologne; les automnes sont très-prolongés dans le nord.

L'armée en quittant Moscou emporta vingt jours de vivres, c'était plus qu'il ne lui fallait pour arriver à Smolensk, où elle eût pu en prendre en abondance pour gagner Minsk ou Wilna. Mais tous les attelages des convois, et la majo[illegible] chevaux de l'artillerie et de la cairent; tous les services de l'armée

furent désorganisés; ce ne fut plus une armée; il devint impossible de prendre position avant Wilna, Les corps du prince de Schwarzenberg et du général Reynier qui étaient sur la Vistule, au lieu d'appuyer sur Minsk, comme ils le devaient, se retirèrent sur Varsovie, abandonnant ainsi l'armée; s'ils se fussent portés sur Minsk, ils y eussent été joints par la division Dombrowsky, qui, seule ne put défendre Borischow, ce qui permit à l'amiral Tchitchagow de l'occuper. Le projet de l'amiral n'était pas de prendre possession de la Bérézina, mais de se porter sur la Dwina pour couvrir Saint-Pétersbourg. C'est par cette circonstance fortuite que le duc de Reggio, le rencontra, le battit, et le rejeta sur la rive droite de la Bérézina. Tchitchagow fut battu de nouveau après le passage de la Bérézina; les cuirassiers Doumerc lui prirent 1,800 hommes dans une charge.

A deux journées de Wilna, lorsque l'armée n'avait plus de dangers à courir; l'empereur jugea que l'urgence des circonstances exigeait sa présence à Paris; là seulement il pouvait en imposer à la Prusse et à l'Autriche: s'il tardait à s'y rendre, le passage lui serait peut-être fermé. Il laissa l'armée au roi de Naples et au prince de Neufchatel. La garde était alors entière, et l'armée comptait plus de 80,000 combattants sans compter le corps du duc de Tarente qui était sur la Dwina. L'armée russe, tout compris, était reduite à 50,000 hommes. Les farines, les biscuits, les vins, les viandes, les légumes secs, les fourrages étaient en abondance à Wilna. D'après le rapport de la situation des approvisionnements des vivres, pré-

senté à l'empereur, à son passage en cette ville, il y restait alors quatre millions de rations de farine, trois millions six cent mille rations de viande, neuf millions de rations de vin ou eau-de-vie; des magasins considérables d'effets, d'habillements et de munitions avaient également été formés. Si l'empereur fut resté à l'armée ou qu'il en eût laissé le commandement au prince Eugène, elle n'aurait jamais dépassé Wilna: un corps de réserve était à Varsovie, un autre à Königsberg; mais on s'en laissa imposer par quelques cosaques, on évacua en désordre Wilna dans la nuit: c'est de cette époque surtout que datent les grandes pertes de cette campagne, et c'était un des malheurs des circonstances que cette obligation où se trouvait l'empereur dans les grandes crises, d'être à la fois à l'armée et à Paris. Rien n'était et ne pouvait être moins prévu par lui que la conduite insensée que l'on tint à Wilna.

Pendant la campagne de 1813: 1° notre première ligne de places et de magasins était Königstein, Dresde, Torgau, Wittenberg, Magdebourg, Hambourg; notre seconde ligne était Minden, Leipsic, Mersebourg, Erfurth, Wurzbourg; 2° nos têtes de pont sur la Saale étaient: Mersebourg, Weissenfels, Naumbourg; 3° le duc de Castiglione commandait une armée de réserve sur la droite de la Saale: une division de réserve était à Leipsic. La position de l'armée fut empirée par l'accident du pont de Leipsick; mais arrivée à Erfurth, elle y aurait trouvé des magasins considérables en tous genres: elle y faire halte, approvisionner ses après deux jours de repos manœu-

vrer contre les corps disséminés des alliés. L'arrivée à marches forcées sur le Mein de l'armée Austro-Bavaroise du maréchal Wrede obligea de marcher de suite sur Hanau, pour rétablir la communication avec Mayence.

Les désastres de la campagne de Russie, sont l'effet du changement prématuré de la saison. Les désastres de la campagne de Saxe sont le résultat des événements politiques; peut-être dira-t-on qu'il fallait prévoir ces événements politiques: fort bien, mais enfin cette campagne eût eu une toute autre issue sans la défection des troupes saxones et bavaroises, et sans les changements de politique qui se sont opérés dans les cabinets.

En 1805, après avoir fait 80,000 prisonniers et pris tout le matériel de l'armée autrichienne, l'empereur jugea devoir se porter sur Vienne: 1° pour dégager l'Italie, et tomber sur les derrières de l'archiduc Charles qui avait battu le prince d'Essling, et qui déjà était arrivé sur l'Adige; 2° pour empêcher l'armée autrichienne de se joindre à celle de l'empereur Alexandre; 3° pour entamer, battre et couper l'armée de Kutusow. Entré à Vienne, il apprit que l'archiduc Charles s'était mis en pleine retraite d'Italie; que suivi par le prince d'Essling, et affaibli par les garnisons qu'il avait jettées dans Venise, Palmanova, et par le corps d'observation de la Carniole, il ne ramenait en Hongrie que 35,000 hommes; que l'empereur Alexandre était à Olmütz; il résolut de passer le Danube à Vienne pour couper à Hollabrun Kutusow qui, battu à Amstetten avait passé le Danube à Krems. Ce mouvement avait réussi, lorsque

le prince Murat se laissa amuser par le prince Bagration qui, tout en lui parlant de la paix s'échappa. Napoléon accourut dans la nuit, fit attaquer à la pointe du jour, mais Bagration s'était dégagé durant les dix-huit heures d'armistice. Le 2 décembre, il défit à Austerlitz les armées russe et autrichienne réunies, commandées par les empereurs d'Autriche et de Russie; il avait laissé à Vienne le duc de Trévise avec 15,000 hommes. Le duc de Raguse, avec 20,000 hommes, observait sur le Simmering les mouvements du prince Charles. Le prince d'Eckmühl, avec 30,000 était sur la lisière de la Hongrie. Les 15,000 hommes du duc de Trévise, les 20,000 du duc de Raguse, les 30,000 du prince d'Eckmühl, les 40,000 du prince d'Essling qui était déjà arrivé à Klagenfurth, formaient ainsi une masse de plus de 100,000 hommes opposés aux 35,000 de l'archiduc Charles.

Le mouvement sur Austerlitz, pour combattre l'armée russe et empêcher la jonction avec l'armée d'Italie, est conforme à toutes les règles de l'art; il a réussi, il devait réussir. Le prince de la Moskowa avec le sixième corps était dans le Tyrol; le duc de Castiglione avec le septième corps était en réserve en Souabe. Le maréchal Saint-Cyr était devant Venise; le roi de Bavière avait une réserve à Munich. Quant à la Prusse, nous n'étions pas en guerre avec elle. La convention de Potsdam était éventuelle; il falleit au préalable que les propositions que le comte Haugwitz était chargé de faire à l'empereur fussent refusées. Il était au quartier général; et si on

eût été battu à Austerlitz, elles eussent été acceptées, et l'effet de cette bataille perdue aurait sur le-champ excité la jalousie de la cour de Berlin contre l'Autriche, et la Russie. D'ailleurs, il fallait encore six semaines, pour que l'armée prussienne fût mobile.

Si l'empereur de Russie eut évacué Olmütz, pour s'enfoncer en Hongrie et se joindre, sans livrer bataille, à l'archiduc Charles, l'armée qui a combattu à Austerlitz eût alors été renforcée par deux divisions du prince d'Eckmühl qui n'ont pas combattu à Austerlitz, et par les corps des ducs de Raguse, de Trévise, du prince d'Essling; tout l'avantage eût été de son côté; elle se fût trouvée supérieure en nombre aux armées alliées réunies.

L'armée avait dans cette campagne trois lignes d'opérations: l'une sur l'Italie par le Simmering et Klagenfurth; l'autre également sur l'Italie par le Simmering, Graetz, Palma-Nova; la troisième sur le Rhin, par saint Pölten, Ens, Braunau, Munich, Augsbourg. Ens était fortifié et contenait de grands magasins de bouche et de munitions de guerre. Braunau, tête de pont sur l'Inn était une place forte en état de soutenir quinze jours de tranchée; le général Lauriston y commandait: il y réunissait des magasins, des hopitaux, des munitions. Passau place forte sur l'Inn, à son embouchure dans le Danube, contenait de grands magasins; le général Moulin commandait à Augsbourg: il avait fortifié et mis à l'abri d'un coup de main cette place de dépôts et de magasins sur la rive gauche du Lech.

[redacted]

Napoléon.

[redacted]gnes d'Austerlitz, d'Jéna
[redacted]Moscou, pas une estafette ne
[redacted]un convoi de malades ne
[redacted]été un seul jour au quar-
[redacted]nouvelles de Paris. On se fait
[redacted]de la Moravie et de la Russie
[redacted]trouvent en abondance.

XIV^e NOTE. — CAMPAGNE DE 1813.

(Page 385.)

„C'est pour avoir violé ce principe, que Napoléon perdit, en 1813, la trop fameuse bataille de Leipsic qui changea le destin de l'Europe. Qu'il me soit permis de prendre les évènements de plus haut, et d'indiquer les mouvements d'armée qui précédèrent cette terrible catastrophe. J'aurai en même temps l'occasion de rapporter la bataille de Dresde, qui semblait promettre aux armées françaises un avenir plus heureux."

Nous avons parlé en détail de cette campagne dans des notes sur l'ouvrage d'un officier saxon; nous nous bornerons donc ici à rectifier quelques erreurs notoires.

Sur les 250,000 hommes dont était composée l'armée de l'empereur Napoléon dans cette campagne, 50,000 étaient Saxons, Westphaliens, Bavarois, Wurtembergeois, Badois, Hessois ou troupes du duché de Berg fort mal disposés et qui firent plus de mal que de bien. Les 200,000 autres étaient de jeunes troupes, surtout de cavalerie, hormis la garde, les Polonais, 2 ou 3 régiments de cavalerie légère, 4 ou 5 de grosse cavalerie. Ce défaut de cavalerie légère empêcha de connaître les mouvements de l'ennemi.

Nous avions un pont sur l'Elbe à Dresde, un à Meissen, un à Torgau, un à Wittenberg,

un à Magdebourg, un à Hambourg. Les mouvements sur Dresde étaient prévus; on fit tout pour y attirer l'ennemi. L'empereur avait fait élever des ouvrages, ouvrir des routes et jeter des ponts sur l'Elbe devant Kœnigstein, pour faciliter la communication entre cette place et Stolpen.

Les victoires de Lützen et de Wurtzen, les 2 et 21 mai, avaient rétabli la réputation des armes françaises; le roi de Saxe avait été ramené triomphant dans sa capitale; l'ennemi était chassé de Hambourg; un des corps de la grande armée était aux portes de Berlin, et le quartier impérial était à Breslau: les armées russes et prussiennes découragées n'avait plus d'autre parti que de repasser la Vistule, quand l'Autriche, intervenant dans les affaires, conseilla à la France de signer une suspension d'armes. Napoléon retourna à Dresde; l'empereur d'Autriche quitta Vienne et se rendit en Bohème; celui de Russie et le roi de Prusse s'établirent à Schweidnitz. Les pourparlers commencèrent; le prince de Metternich proposa le congrès de Prague; il fut accepté: ce n'était qu'un simulacre; la cour de Vienne avait déja pris des engagements avec la Russie et la Prusse; elle allait se déclarer au mois de mai, quand les succès inattendus de l'armée française l'obligèrent à marcher avec plus de prudence. Quelques efforts qu'elle eût faits, son armée était encore peu nombreuse, mal organisée, et peu en état d'entrer en campagne. Le prince de Metternich demanda les provinces Illyriennes, et une frontière sur le royaume d'Italie; le grand-duché de Varsovie, la renonciation de l'empereur

Napoléon au protectorat de la Confédération du Rhin, à la médiation de la Confédération suisse, et à la possession de la 32e division militaire et des départements de la Hollande. Ces conditions excesssives étaient évidemment mises en avant, dans l'opinion qu'elles seraient rejetées. Cependant le duc de Vicence se rendit au congrès de Prague, et les négociations commencèrent: tous les moyens employés pour amener les puissances à se désister de quelque partie de leurs prétentions, avaient procuré quelques modifications insignifiantes: l'empereur se décida à des concessions importantes, et à les faire porter à l'empereur d'Autriche par le comte de Bubna qui residait à Dresde. L'abandon des provinces Illyriennes, limitées du royaume d'Italie par l'Isonzo; du grand-duché de Varsovie, et des titres de protecteur de la Confédération du Rhin et de médiateur de la Confédération suisse, étaient consentis. Quant à la Hollande et aux villes anséatiques, Napoléon s'engageait à ne retenir ces possessions que jusqu'à la paix, et comme moyens de compensation, pour obtenir de l'Angleterre la restitution des colonies françaises.

Lorsque le comte de Bubna arriva à Prague, le terme fixé pour la durée de l'armistice était expiré depuis quelques heures; sur ce motif, l'Autriche déclara son adhesion à la coalition, et la guerre recommença.

La victorie éclatante remportée à Dresde par l'armée française, le 27 août, sur l'armée commandée par les trois souverains, fut suivie des désastres des corps d'armée du maréchal Macdonald en Silesie, et du général Van-

gasins de Torgau, Wittenberg, Magdebourg et Hambourg, d'établir la guerre entre l'Elbe et l'Oder (l'armée française possédait sur l'Oder les places de Glogau, Cüstrin, Stettin), et selon les circonstances, de débloquer les places de la Vistule, Dantzig, Thorn et Modlin. Il y avait à espérer un tel succès de ce vaste plan, que la coalition en eût été désorganisée, et tous les princes de l'Allemagne confirmés dans leur fidélité et dans l'alliance de la France. Si, comme on avait dû le penser, la Bavière eût tardé quinze jours à changer de parti, on était assuré qu'elle n'en eût pas changé.

Les armées se rencontrèrent sur le champ de bataille de Leipsic, le 16 octobre. L'armée française fut victorieuse; le 18 elle l'aurait été encore, malgré l'échec éprouvé le 16 par le duc de Raguse, sans la défection de l'armée saxonne qui, occupant une des positions les plus importantes de la ligne, passa à l'ennemi avec une batterie de 60 bouches à feu, qu'elle tourna contre la ligne française. Une trahison aussi inouie devait entraîner la ruine de l'armée, et donner aux alliés tous les honneurs de la journée. L'empereur accourut en toute hâte avec le moitié de sa garde, repoussa, chassa de leurs positions les Saxons et les Suédois. La journée du 18 se termina; l'ennemi fit un mouvement rétrogarde sur toute la ligne, et prit ses bivouacs en arrière du champ de bataille, qui resta aux Français.

A la bataille de Leipsic, la jeune garde fut engagée sous le duc de Reggio et le duc de Trévise. La moyenne garde, commandée par le général Curial, attaqua et mit en déroute le

corps autrichien du général Merfeld, qui fut fait prisonnier. La cavalerie de la garde, ayant à sa tête le général Nansouty, se porta à la droite, repoussa la cavalerie autrichienne et fit grande nombre de prisonniers. L'artillerie de la garde, dirigée par le comte Drouot, fut engagée toute la journée. De toute la garde, la vieille garde infanterie resta seule constamment en bataille, dans une position fulminante où sa présence était nécessaire, mais où elle ne fut jamais dans le cas de se former en carré.

Dans la nuit, l'armée française commença son mouvement pour se placer derrière l'Elster et se trouver en communication directe avec Erfurth, d'où elle attendait les convois de munition dont elle avait besoin. Elle avait tiré plus de 150,000 coups de canon dans les journées du 16 et du 18. La trahison de plusieurs corps allemands, troupes de la Confédération du Rhin, entraînés par l'exemple donné la veille par les Saxons; l'accident du pont de Leipzic, qu'un sergent fit sauter avant d'en avoir reçu l'ordre de son chef, firent que l'armée, quoique victorieuse, éprouva, par ces funestes évènements, les pertes résultant ordinairement des journées les plus désastreuses. Elle repassa la Saale au pont de Weissenfels; elle devait s'y rallier, y attendre et recevoir des munitions d'Erfurth, qui en était abondamment approvisionné, lorsque l'on reçut des nouvelles précises de l'armée austro-bavaroise; elle avait fait des marches forcées, elle était arrivée sur le Mein; il fallait donc aller à elle.

Le 30 octobre, l'armée française la rencontra rangée en bataille en avant de Hanau, inter-

ceptant le chemin de Francfort; quoique forte et occupant de belles positions, elle fut culbutée, mise en déroute complète, chassée d'Hanau; l'armée française continua son mouvement de retraite derrière le Rhin, qu'elle repassa le 2 novembre.

Des pourparlers eurent lieu à Francfort entre le baron de St.-Aignan, le prince de Metternich, le comte de Nesselrode et lord Aberdeen. Les alliés posaient comme bases premières de la paix, que l'empereur Napoléon renoncerait au protectorat de la Confédération du Rhin, à la Pologne et aux départements de l'Elbe; que la France resterait entière dans ses limites naturelles des Alpes et du Rhin, et qu'on discuterait une frontière en Italie qui séparât la Erance des états de la maison d'Autriche.

L'empereur Napoléon adhera à ces bases: le duc de Vicence partit pour Francfort; mais le congrès de Francfort était une ruse mise en avant comme le congrès de Prague, dans l'espoir que la France refuserait. On voulait avoir un nouveau texte de manifeste pour travailler l'esprit public, car au moment même où ces propositions conciliatrices étaient faites, les alliés violaient la neutralité des Cantons, entraient en Suisse, refusaient de recevoir à Francfort le plénipotentiaire français, et indiquaient Chatillon-sur-Seine pour le lieu de la réunion du congrès bientôt; ils firent pressentir comme base de la négociation l'abandon de toute l'Italie, de la Hollande, de la Belgique, des départements du Rhin et de la Savoie; ce qui replaçait la France dans les limites qu'elle avait avant 1792, et par un projet de traité pré-

liminaire, remis le 15 février, ils exigèrent qu'on leur livrât immédiatement les places d'Huningue, de Béfort et de Besançon. De telles prétentions n'étaient assurément pas de nature à être admises sans discussions. Les négociations duraient encore lorsque les alliés déclarèrent que le congrès était dissout.

XVe NOTE.

(Page 339.)

On sait comment Napoléon parvint de l'île d'Elbe jusqu'à Paris. Il était à peine maître de cette capitale, lorsqu'il vit se déclarer contre lui toute l'Europe et les deux tiers de la France; il n'avait pour lui qu'une armée de 150,000 hommes et le prestige d'un nom brillant de l'éclat de plus de trente victoires. Déja plusieurs armées royales se pressent dans l'intérieur, et 800,000 étrangers le menacent sur tous les points à l'extérieur. Attendra-t-il de se voir attaqué par la réunion de tous ses ennemis, en se bornant à une guerre défensive? ou bien prendra-t-il l'initiative des opérations, afin de troubler leur concert et de porter des coups importants avant qu'ils ne soient tous en ligne? Il se décide pour le dernier parti: il rassemble ses troupes, et le 15 juin, il se met en marche sur trois colonnes en partant de Philippeville, Beaumont et Maubeuge, pour aller passer la Sambre le même jour à Chatelet, Charleroi et Marchienne, à la tête de 100,000 combattants. Le reste de ses forces était occupé dans l'intérieur ou sur les autres frontières. L'armée anglaise était cantonnée de Bruxelles, à Nivelles; l'armée prussienne, aux environs de Fleurus et de Namur. Le projet du général français était d'aller se placer brusquement au milieu des cantonnements de ces deux armées, d'empêcher leur réunion et de tomber successivement sur les troupes éparses avec toute sa cavalerie, qu'il avait formée à cet effet en un seul corps de 20,000 chevaux. Tout le succès de cette opération était dans la rapidité de ses mouvements; il devait porter le même jour toute son armée jusqu'à

Fleurus, par une marche forcée de 8 ou 10 lieues, et pousser son avant-garde jusqu'à Sombref, sur la route de Namur à Bruxelles; mais, au lieu de se hâter d'arriver au milieu de ses ennemis, il s'arrêta à Charleroi, soit qu'il fût retardé par le mauvais temps, soit par d'autres motifs.

„Le lendemain, nous nous mettons en mouvement sur trois colonnes; la colonne de gauche, forte de 33,000 hommes, prend la route de Charleroi à Bruxelles, et rencontre une partie de l'armée anglaise en marche pour se joindre aux Prussiens, aux Quatre-Bras, nœud de jonction des deux routes de Charleroi et de Namur à Bruxelles. On se bat de part et d'autre avec des succès variés: mais enfin nous obtenons le point capital, celui d'arrêter la marche des Anglais sur la route de Namur. Nos deux autres colonnes marchent, l'une sur la route de Fleurus, et l'autre à demi-lieue à droite. Cependant les Prussiens s'étaient rassemblés avec beaucoup de célérité; et lorsque nous arrivons à Fleurus, à onze heures du matin; nous trouvons leur armée en position, la gauche à Sombref sur la route de Namur à Bruxelles, la droite à St.-Amand, ayant son front couvert par le ruisseau escarpé de Ligny; nous arrivons sur leur flanc droit. La raison nous conseillait d'attaquer cette ville: par là, nous évitions en partie les défilés du ruisseau; nous nous rapprochions de notre corps de gauche, qui se battait aux Quatre-Bras, de manière que les deux armées pussent se donner mutuellement du secours, et enfin nous rejettions les Prussiens loin des Anglais, en les forçant de se retirer sur Namur. Mais le général français agit différemment; il attaqua de front: et après plusieurs combats sanglants, il força enfin le défilé de Ligny avec sa réserve, et il déboucha sur le centre de l'armée prussienne, dont la retraite favorisée par la nuit, se fait naturellement vers les Anglais, du côté de Bruxelles, puisque nous les chassions dans le sens. Nous couchons sur le champ de bataille après cette victoire sanglante et peu décisive, qui nous coûta 15,000 hommes y compris nos pertes au combat des Quatre-Bras.

Le marchons sur deux colonnes; la colonne

principale, après avoir rallié les troupes qui s'étaient battues la veille aux Quatre-Bras, suit la route de Bruxelles, et trouve à l'entrée de la nuit l'armée anglaise en position au village de Mont-St.-Jean. Notre colonne de droite, forte de 30,000 hommes, chargée de suivre les mouvements des Prussiens, incertaine de leur direction, s'arrête à Gembloux, non loin du champ de bataille de la veille.

„Le 18 matin, nous reconnaissons l'armée anglaise dans la même position que la veille, rangée sur deux lignes, avec une réserve centrale; sa gauche un peu en arrière allant s'appuyer à la forêt de Soignes; son centre fortifié par le village de Mont-St-Jean, au nœud des routes de Charleroi et de Nivelles à Bruxelles, et sa droite couverte par un ravin. Non loin de Braine la Leud, le terrein s'étendait en glacis assez uniformes sur son front. Le général anglais, sur le champ de bataille étudié d'avance, avait profité de toutes ses hauteurs, pour y placer avantageusement son artillerie, et de tous les mouvements du terrain pour dérober son infanterie à nos coups. Son armée nous parut forte de 80,000 hommes, à en juger d'après l'étendue de son champ de bataille. Nous employons toute la matinée, jusqu'à midi, à développer notre armée et à nous préparer au combat. Nous avions 53,000 combattants, non compris notre colonne de droite de 30,000 hommes, qui, dès le matin, était partie de Gembloux pour suivre la marche des Prussiens sur la route de Wavre. Cette colonne, séparée du reste de l'armée par la rivière fangeuse de la Dyle, resta près de Wavre, à plus de trois lieues du champ de bataille, éloignement fatal au succès de la journée! Le combat s'engage à midi au Mont-St-Jean, et nous sommes privés de ce corps de 30,000 hommes, que le général français semble avoir oublié loin de lui, par un aveuglement ou une présomption sans exemple, et cette colonne reste stupidement sur la rive droite de la Dyle, au lieu d'accourir vers le bruit du canon, pour prendre part à la bataille; au lieu du moins de marcher vivement sur les traces des Prussiens, qui passent la Dyle à Wavre, et viennent renforcer l'armée anglaise. Si

cette colonne latérale, suivant nos principes, se fût rapprochée à une lieue de la colonne principale, en passant la Dyle dès le matin, pour se placer entre la grande route et la rivière, on eût pu l'employer, suivant les circonstances, ou à contenir l'armée prussienne, ou à frapper un coup décisif sur la gauche des Anglais, et la victoire se décidait pour l'armée française, du moins les probabilités portent à le croire. Ce qui perdit le général français, ce fut d'être privé d'une partie de son armée, en la portant à trois lieues du point capital par une fausse marche. Quant à la bataille elle-même, la plus grande faute que lui reprochent les connaisseurs, c'est l'engagement prématuré de sa cavalerie, que j'ai déja eu lieu de faire remarquer.

(Page 230.)

„Mais, si nous voulions la faire charger dès le commencement de la bataille sur l'infanterie intacte et aguerrie, elle serait infailliblement ramenée sur le reste de l'armée où elle communiquerait son désordre. Je sais qu'on pourrait opposer à ces raisonnements l'exemple récent de deux généraux illustres qui engagèrent leur cavalerie presque dès le début de la bataille de Waterloo. Voici comment la droite des Français, composée de quatre divisions d'infanterie, chacune formée en colonne serrée par division, s'armerait pour attaquer la gauche et le centre de la ligne anglaise. lorsque le général anglais lança sur les colonnes en marche une brigade de cavalerie de sa gauche: cette charge eut du succès contre toute probabilité. Une de nos colonnes, effrayée au seul aspect de cette cavalerie, s'enfuit et se dispersa en abandonnant une batterie de 30 pièces d'artillarie qu'elle était chargée de soutenir; mais la çavalerie anglaise, en se retirant après sa charge, fut prise en flanc et à dos par les autres divisions d'infanterie et par quelques escadrons français; elle souffrit beaucoup. et ces deux régiments furent presque détruits."

(Page 233.)

„... Cependant, comme son caractère inflexible ne savait jamais ... opos à l'empire des circonstances, il aima mieux

faire détruire assez inutilement sa cavalerie sous le feu des Anglais, que de la faire plier, Cette charge déplacée se fit sans doute à son insu : mais pourquoi se tenait-il hors de portée de bien voir? pourquoi ne surveillait-il pas son champ de bataille pour donner et faire exécuter ses ordres ? Tout général en chef n'est-il pas responsable des fautes qui se commettent sur un champ de bataille qui n'a qu'une demi-lieue d'étendue? et le sien n'était guères plus grand."

Quoi, les deux tiers de la France étaient contre Napoléon! Plusieurs armées royales manœuvrèrent dans l'intérieur? Comment donc, débarqué seul sur la côte de Provence, s'est-il rassis en 20 jours sur son trône? Comment donc la France entière l'a-t-elle proclamé pour la troisième fois depuis quinze ans son souverain, au champ de mai? Comment donc, 500,000 Français ont-ils à sa voix accouru sous ses enseignes? Comment donc tant de généraux de toutes les armées, tant d'officiers éclairés lui ont-ils prêté serment, quand, peu de jours avant, ils avaient reçu la croix de St-Louis des mains de Louis XVIII? Comment donc son nom seul fait-il encore aujourd'hui trembler sur leurs trônes tous les rois du monde conjurés contre lui.....

.....

Napoléon n'a jamais réuni 20,000 hommes de cavalerie pour les jeter entre l'armée prusso-saxonne et l'armée anglo-hollandaise, dans un pays coupé, couvert de mamelons; ce qu'il a fait, il l'avait projeté. Le 15 au soir, son armée ne resta pas à Charleroi; les corps du général Vandamme et du maréchal Grouchy bivaquèrent dans les bois à un quart de lieue de Fleurus. Le prince de la Moskowa, après

s'être battu toute la journée coucha a Franne, ayant des vedettes sur les Quatre-Bras. Il était impossible d'occuper Sombref, puisque déjà, indépendamment du corps du général Zieten, le 2e corps prussien, celui du général Thielman, y étaient arrivé de Namur. L'armée fit dix lieues dans cette prémière journée, par des chemins de traverse dans un pays coupé. L'intention de l'empereur était que son avant-garde occupât Fleurus en cachant ses troupes derrière les bois près de cette ville; il se fût bien garde de laisser voir son armée et surtout d'occuper Sombref. Cela seul eût fait manquer toutes ses manœuvres; car alors le maréchal Blucher eût été obligé de donner Wavre pour point de rassemblement à ses troupes: la bataille de Ligny n'eût pas eu lieu, l'armée prussienne n'eût pas été obligée de livrer bataille, sans être rassemblée, et sans être soutenue par l'armée anglaise. La victoire de Ligny a été tellement décisive qu'elle a affaibli l'armée prussienne de 60,000 h.; elle avait décidé la question. Par où fallait-il attaquer les Prussiens? En débordant leur droite par St-Amand, ou bien en débordant leur gauche par Sombref; ou enfin perçant leur centre, s'emparant des hauteurs de Bry et rejetant toute leur aile du côté de Charleroi, et en arrivant avant la droite sur le chemin des Quatre-Bras? Il n'était pas question dans cette bataille de séparer les Anglais des Prussiens; on savait que les Anglais ne pouvaient être en mesure que le lendemain; mais il était question d'empêcher la partie du 3e corps de Blucher qui n'était pas encore réunie a 11 heures du matin et qui venait par Namur

et le 4ᵉ corps qui arrivait à Ligny par Gembloux, de joindre sur le champ de bataille. En coupant la ligne ennemie à Ligny, toute la droite de l'ennemi à St.-Amand fut tournée et compromise, tandis que, maître de St.-Amand on n'eût rien eu. *Il faut donc conclure de ceci que la raison de Napoléon n'est pas la raison de l'aristarque, et il voudra bien nous permettre de croire de préférence au coup d'oeil militaire du premier.*

S'il était vrai que le général anglais eût étudié son champ de bataille de Mont St.-Jean, il n'aurait pas donné preuve de talent dans cette occasion. Ce champ de bataille était mauvais, son armée était perdue sans l'arrivée de 60,000 hommes de Blucher.

Le duc de Wellington était surpris dans ses cantonnements; l'armée française manœuvrait depuis trois jours à portée de ses avant-postes; elle avait commencé les hostilités, repoussé l'armée prussienne, qu'il ignorait encore à son quartier-général que l'empereur eût quitté Paris. Tous les cantonnements de son armée étaient en pleine sécurité, occupant une étendue de plus de vingt lieues. Son infanterie, sa cavalerie et son artillerie, étaient cantonnées séparément. Son infanterie seule fut engagée aux Quatre-Bras une partie de la journée; elle y perdit énormement, parce qu'elle fut obligée de résister en colonnes serrées ou formée en carrés aux charges répétées de nos intrepides cuirassiers, soutenus par cinquante bouches à feu; c'était une grande faute. Les trois armes ne peuvent pas se passer l'une de l'autre, elles doivent être cantonnées et placées de manière

à pouvoir toujours s'assister. Le duc de Wellington commit une autre faute: il donna pour point de réunion à son armée les Quatre-Bras, déjà au pouvoir des Français ; il l'exposait ainsi à être défaite partiellement. Son point de rassemblement devait être Waterloo; il aurait eu alors quarante-huit heures pour réunir son armée, infanterie, cavalerie, artillerie, et lorsque les Erançais se seraient présentés devant lui, ils eussent trouvé toutes ses forces réunies et en position. Mais le parti de livrer bataille était-il conforme aux intérêts de l'Angleterre et de ses alliés? Non: le plan de guèrre des alliés aurait dû consister à agir en masse et à ne s'engager dans aucune affaire partielle. Rien n'était plus contraire à leur intérêt, que de commettre le succès de l'invasion de la France dans une bataille. Si l'armée anglaise eût été battue à Waterloo, à quoi eussent servi ces armées nombreuses de Russes, d'Autrichiens, d'Allemands, d'Espagnols, qui arrivaient à marches forcées sur le Rhin, les Alpes, et les Pyrenées?

Après la bataille de Ligny, le duc da Wellington aurait dû rassembler son armée derrière la forêt de Soignes, appeler à lui le maréchal Blucher, défendre les approches de la forêt par des arrière-gardes, se couvrir par des abattis et des ouvrages de campagne, appeler à lui toutes les garnisons de la Belgique, notamment les quatorze régiments qui venaient de débarquer à Ostende. L'empereur aurait-il avec une armée ee 100,000 hommes, osé traverser la forêt de Soignes, pour attaquer au débouché les deux armées anglaise et prussienne, fortes de

de plus de 200,000 hommes et en position? Certes, c'eût été manœuvrer comme son ennemi devait le souhaiter, et c'était certainement ce qui pouvait arriver de plus heureux dans l'intérêt des alliés. Si, au contraire, il eût pris lui-même position, manœuvrant pour attirer l'armée anglo-prussienne, son inaction lui devenait fatale. 300,000 milles Russes, Autrichiens, Bavarois, arriveraient dans ce temps sur le Rhin, et il serait obligé de revenir à tire d'aile ou secours de sa capitale. C'est alors seulement que le duc de Wellington et le maréchal Blucher devaient marcher à lui. Ils ne couraient plus aucune chance, ils agissaient conformément aux vrais principes de la guèrre, et au plan général de la coalition.

L'armée française ne perdit pas la matinée du 18 à se préparer à la bataille; elle y était prête dès la pointe du jour; mais il lui fallait attendre que les terres fussent assez étanchées pour que l'artillerie et la cavalerie pussent manœuvrer. Il avait plu par torrent toute la nuit. Le détachement de 35,000 hommes du maréchal Grouchy sur Wavre était conforme aux vrais principes de la guèrre; car s'il se fût rapproché à une lieue de l'armée en passant la Dyle, il n'eût donc pas marché à la suite de l'armée prussienne, qui venait d'être jointe depuis sa défaite de Ligny par les 30,000 hommes du général Bulow, et qui, si elle n'eût pas été suivie, pouvait, après cette jonction, se reporter de Gembloux aux Quatre-Bras, sur les derrières de l'armée française. Ce n'était pas trop que de destiner 35,000 hommes à poursuivre et empêcher de se rallier, une armée qui la

veille avait été de 120,000 hommes, et qui était encore de 70,000 dont 30,000 de troupes fraiches. Si le maréchal Grouchy eût exécuté ses ordres, qu'il fût arrivé devant Wavre le 17 au soir, la bataille de Mont St.-Jean eût été gagnée par Napoléon le 18 avant trois heures après-midi; si même le 18 il fut arrivé devant Wavre à huit heures du matin, la victoire était encore à nous; l'armée anglaise eût été détruite, repoussée en désordre sur Bruxelles, elle ne pouvait pas soutenir le choc de 68,000 Français pendant quatre heures; elle ne le pouvait pas davantage, après que l'attaque du général Bulow sur notre droite fut épuisée, alors encore la victoire était à nous.

Les charges de cavalerie sont bonnes également au commencement, au milieu ou à la fin d'une bataille; elles doivent être exécutées toutes les fois qu'elles peuvent se faire sur les flancs de l'infanterie, surtout lorsque celle-ci est engagée de front. Le général anglais fit très-bien de faire exécuter une charge sur le flanc de l'infanterie française, puisque les escadrons de cuirassiers qui la devaient soutenir étaient encore en arrière. Le général Milhaud fit encore mieux de faire charger cette cavalerie anglaise par ses cuirassiers, et de la détruire. Toutes les batailles d'Annibal furent gagnées par sa cavalerie; s'il eût attendu pour la faire donner la fin de ses batailles, il n'aurait jamais pu l'employer qu'à couvrir sa retraite. C'est avoir les notions les plus fausses de la guerre, et n'avoir aucune idée de la puissance des charges combinées de l'infanterie et de la

cavalerie, soit pour l'attaque, soit pour la défense.

La charge de la cavalerie à quatre heures du soir le 18, a été faite un peu trop tôt; mais une fois faite, il la fallait soutenir; aussi Napoléon, qu'elle contrasiait extrêmement, donna cependant l'ordre au général Kellermann, qui était en arrière sur la gauche, de se porter au grand trot pour la soutenir. Le corps de Bulow menaçait dans ce moment le flanc et les derrières de l'armée. Il était important de ne point faire de mouvement rétrograde, et de se maintenir dans la position, quoique prématurée, qu'avait prise la cavalerie; cependant l'intention de l'empereur n'était point que la cavalerie de la garde se portât sur le plateau: c'était sa réserve. Lorsqu'il s'aperçut qu'elle suivait le mouvement des cuirassiers Kellermann, derrière lesquels elle se trouvait en seconde ligne, il lui envoya l'ordre de s'arrêter; mais il était trop tard quand l'ordre arriva: déjà elle était engagée, et l'empereur se trouva ainsi, dès cinq heures du soir, privé de sa réserve de cavalerie, de cette réserve qui, bien employée, lui avait donné tant de fois la victoire. Cependant ces 10,000 hommes de cavalerie d'élite furent des miracles, ils enfoncèrent toutes les lignes anglaises, cavalerie et infanterie, prirent soixante bouches à feu, et plusieurs drapeaux. L'ennemi crut la bataille perdue, la terreur gagna Bruxelles.

Ces braves cavaliers n'étant point soutenus, durent s'arrêter et se borner à conserver le champ de bataille qu'ils venaient de conquérir

avec tant d'intrépidité. L'attaque du général Bulow occupait le sixième corps et la majeure partie de la garde (infanterie). L'empereur attendait impatiemment qu'il pût en disposer pour décider la victoire, en la portant sur le plateau. Il sentit alors doublement la privation de la division d'infanterie de sa garde qu'il avait dû détacher dans la Vendée, sous les ordres de l'intrépide général Brayer. Quatre bataillons seulement se trouvaient disponibles, et cependant il était important que les douze bataillons de la garde pussent s'engager à la fois. L'apparition inattendue sur l'extrême droite, des premières colonnes de Blucher, ébranla la cavalerie, et obligea l'empereur à envoyer sur le plateau le général Friant, à la tête des quatre bataillons disponibles : quatre bataillons les suivirent à dix minutes de distance. La garde renversa tout ce qu'elle rencontra. Le soleil était couché. L'ennemi paraissait former son arrière-garde pour appuyer sa retraite. La victoire nous échappa. La quatrième division du premier corps qui occupait La Haye, abandonna ce village aux Prussiens après une faible résistance. Notre ligne fut rompue. La cavalerie prussienne inonda le champ de bataille. Le désordre devint épouvantable. La nuit l'augmentait et s'opposait à tout. S'il eût fait jour, et que les troupes eussent pu voir l'empereur, elles se fussent ralliées. La garde fit sa retraite en bon ordre. L'empereur, avec son état-major, resta long-temps au milieu de ses carrés. Ces vieux grenadiers, ces vieux chasseurs, [illegible]èles de l'armée dans tant de campagnes, [illegible]uvrirent d'une gloire nouvelle sur les

champs de Waterloo. Le général Friant fut blessé, Michel Duhesme, Poret de Morvan, trouvèrent une mort glorieuse. Jamais l'armée française ne s'est mieux battue que dans cette journée : elle a fait des prodiges de valeur. Sans l'arrivée, à la nuit, du premier et du deuxième corps prussien, la victoire était à nous, et 120 mille anglo-prussiens étaient battus par 60 mille Français.

L'histoire nous prouve que tous les libelles tombent promptement dans le mépris. Que les libellistes parcourent ces fatras qui existent à la Bibliothèque nationale contre Henri IV et Louis XIV, ils seront humiliés de leur impuissance: ils n'ont laissé aucune trace.

XV• NOTE. — LÉGION D'HONNEUR.

(Page 417.)

„Bientôt Napoléon éleva son trône impérial sur les ruines de cette république informe. Cet homme impérieux s'applaudit sans doute beaucoup d'être parvenu en peu d'années à courber la nation française sous un joug de fer; il ne s'apercevait pas qu'il travaillait contre ses propres intérêts. Dès lors la France ne lui fournit plus que des soldats sans passion et sans énergie, qui remplacèrent mal les soldats passionnés de la révolution, moissonnés par des guerres continuelles. Le nombre suppléa mal à la qualité; et ses armées dégénérées ne purent plus opérer les mêmes prodiges. Les Français séparèrent par degrés leurs intérêts de ceux du despote qu'ils commençaient à haïr. Fatigués de leur asservissement, et de se voir le jouet de l'ambition insatiable d'un seul homme, ils ne marchèrent plus dans le sens du gouvernement qu'ils n'aimaient plus. Telle fut la source de ses disgraces: son despotisme prépara sa chûte et l'abaissement de la France."

(Page 421.)

„ ..... Ce fut le défaut de l'ordre de la légion d'honneur en France; on voulut en faire une récompense civile comme une récompense militaire, et dès lors cette décoration qui n'aurait du être que le prix du sang des braves, accordée à des [illegible] histrions, perdit une partie de son lustre [illegible] oupes ....."

Rien ne prouve mieux ces assertions que les batailles d'Ulm, d'Austerlitz, de Jéna, de Pultusk, d'Eylau, de Friedland, de Tann, d'Abensberg, d'Eckmühl, d'Essling, de Wagram, de Raab, de la Moskowa, etc.

Annibal fut suffette à Carthago; Scipion après ses triomphes accepta à Rome des places de la magistrature civile; Epaminondas fut aussi magistrat du peuple.

Aucun comédien n'a été décoré de la légion d'honneur. Assimile-t-on à des chanteurs Gretry, Paesiello, Mehul, Lesueur, nos plus illustres compositeurs? Faudra-t-il donc étendre la proscription à David, à Gros, à Vernet, à Renaud, à Robert Lefebure, nos plus illustres peintres? Et même à Lagrange, à La Place, à Berthollet, à Monge, à Vauquelin, à Chaptal, à Guyton de Morveau, à Jouy, à Baour Lormian, à Fortanes, à Sismondi, à Guinguene? Le soldat français aurait des sentiments bien indignes de lui, si une décoration portée par de tels hommes perdait pour cela quelque prix à ses yeux. Si la légion d'honneur n'était pas la récompense de services civils, comme des services militaires, elle cesserait d'être la légion d'honneur. Car ce serait une étrange prétention de la part des militaires que celle d'avancer, qu'eux seuls aient de l'honneur. Les soldats ne sachant ni lire, ni écrire, étaient fiers, pour prix d'avoir versé leur sang pour la patrie, de porter la même décoration que les grands talents de l'ordre civil, et par contre, ceux-ci attachaient d'autant plus de prix à cette récompense de leurs travaux, qu'elle était la décoration des braves. Mais Crescentini? Il est vrai

que dans un moment d'enthousiasme, au sortir d'entendre les belles scènes de Roméo et Juliette, l'empereur lui donna la croix de le couronne de fer. Mais Crescentini était bien né; il appartenait à la bonne bourgeoisie de Bologne, de cette ville si chère à son cœur. Il crut plaire aux Italiens, il se trompa, le ridicule s'en mêla; si cela eût été approuvé par l'opinion, il eût donné la légion d'honneur à Talma, à St.-Prix, à Fleury, à Grandménil, à Laïs, à Gardel, à Elleviou; il ne le fit pas, par égard pour la faiblesse et les préjugés de son siècle; il eut tort. La légion d'honneur était la propriété de tout ce qui honorait, illustrait son pays, était à la tête de son état, et contribuait à sa prospérité et à sa gloire. Ce qui a mécontenté quelques officiers, c'est que la décoration de la légion d'honneur était la même pour l'officier et pour le soldat. Mais si jamais elle cesse d'être la récompense de la dernière classe de la milice, et que par un esprit d'aristocratie on institue une médaille pour récompenser le soldat, comme si jamais on en prive l'ordre civil, ce ne sera plus la légion d'honneur.

XVI^e NOTE.

Comparaison de la marche de Napoléon, en 1820, avec celle d'Annibal, en 218, avant J.-C.

(Page 471.)

„L'analogie de l'expédition des Français avec celle des Carthaginois est frappante. Le consul romain, Publius Scipion, après le passage du Rhône par Annibal, s'était retiré derrière les montagnes de la Ligurie, presque dans la même position où se trouva l'armée autrichienne; le général carthaginois, au lieu de chercher à forcer le passage des Alpes de front, forme le projet admirable de franchir cette formidable barrière de revers sur un point imprévu; il remonte le Rhône, d'abord jusqu'à Lyon, ensuite jusques près de Scyssel: là, il quitte le fleuve, prend à droite au travers des montagnes, il escalade la chaîne des Alpes par le sentier du petit St.-Bernard, il débouche ensuite, comme firent les Français, dans la vallée d'Aost. Les dangers qu'il courut de la part des montagnards, qui le surprirent dans plusieurs défilés; les peines qu'il se donna pour faire passer ses éléphants, et pour se frayer une nouvelle route à la place de l'ancienne qui s'était ébranlée, peuvent être mises en parallèle avec tout ce qu'il en coûta aux Français de fatigue et de sang pour trainer leurs canons et forcer le fort du Bar; Scipion quitta brusquement les montagnes de la Ligurie, au bruit du passage d'Annibal, comme fit M. de Mélas; mais plus heureux que le général autrichien, il avait déja passé le Pô à Plaisance et s'était porté sur le Tessin,

lorsqu'il rencontra l'armée carthaginoise. Les Autrichiens, au contraire, n'étaient encore arrivés qu'à la hauteur d'Alexandrie, lorsque les deux armées modernes se joignirent à Marengo. La bataille que le général autrichien perdit dans cette situation fut et devait être décisive, tandis que le combat que le consul romain perdit sur le Tessin, l'obligea seulement à repasser le Pô, sans lui faire perdre sa communication avec Rome, d'où il attendait ses renforts. Un coup-d'œil sur la carte suffit pour faire connaître cette différence de situations, et pour montrer en même temps que Napoléon, tout en coupant la ligne d'opérations de son adversaire, conservait cependant la sienne, et la possibilité de faire sa retraite en cas de malheur, par la vallée d'Aost sur les Alpes, et de là sur Genève."

Ces deux opérations n'ont rien de commun; les comparer, c'est n'avoir conçu ni l'une, ni l'autre, 1° Scipion ne prit pas position derrière les Alpes maritimes, après le passage du Rhône par les Carthaginois. Il envoya ses troupes en Espagne, et de sa personne il joignit à Plaisance l'armée du prêteur Manlius; 2° Annibal n'a jamais formé le projet de franchir les Alpes de revers, sur un point imprévu par son ennemi; il a marché droit devant lui, a traversé les Alpes cottiennes et est descendu sur Turin; il n'a passé ni à Lyon, ni à Seyssel, ni a St.-Bernard, ni dans la vallée d'Aost, il ne l'a pas fait, parce que le texte de Polybe et de Tite-Live est positif, et parce qu'il n'a pas dû le faire; 3° Scipion combattant sur les rives du Tessin et de la Trebbia, avait Rome sur ses derrières; Mélas en combattant sur les champs de Marengo, avait la France sur ses derrières; ces deux opérations n'ont rien de commun; elles sont donc l'opposé l'une de l'autre. Mais depuis des siécles les commentateurs

déraisonnent sur l'expédition d'Annibal, entrons dans quelques détails.

(Texte, page 327.)

„Annibal arrivé à environ quatre journées de l'embouchure du Rhône, à peu près à la hauteur de Montelimart (1), rassemble aussitôt des bâteaux et des radeaux pour passer ce fleuve. Les Gaulois furent aisément dissipés par un corps de troupes qu'il avait envoyé à une marche au-dessus pour surprendre le passage, et toute son armée traverse heureusement. Il détache aussitôt un parti de 500 chevaux numides pour avoir des nouvelles de l'armée romaine, qui, de son côté, avait envoyé 300 chevaux en reconnaissance. Les deux partis se rencontrent et se chargent: la mêlée fut sanglante et favorable aux Romains. Tel fut le premier engagement entre les deux peuples. Annibal suivit alors son plan de campagne digne de son génie. Au lieu de marcher sur l'armée romaine, qui lui eût aisément échappé après lui avoir fait perdre plusieurs jours, en s'embarquant sur sa flotte (2), ou bien en se renfermant dans Marseille; ville forte et opulente dévouée aux Romains; au lieu de s'engager dans les défilés des Alpes maritimes ou cotiennes, où l'armée romaine serait toujours arrivée avant lui, pour lui en disputer le passage, sans doute avec succès, puisque le nombre est inutile dans ces gorges resserrées dont les ro-

---

(1) Ce n'est point à Motélimart, car Montélimart est à quarante-deux lieues de l'embouchure du Rhône, c'est-à-dire à sept marches.

(2) Scipion campa sous sa flotte, à l'embouchure du Rhône, à vingt-quatre lieues du camp des Carthaginois. Il y était hors de toute atteinte, et Annibal n'a pas dû se détourner de son principal objet pour courir après lui.

chers âpres et difficiles sont inexpugnables; il résolut de remonter le Rhône et d'aller prendre les Alpes de revers par le pays des Allobroges, en évitant de les attaquer de front. Ce plan admirable lui donnait la facilité de transporter son armée tout à coup dans le bassin fertile du Pô, au milieu des Gaulois cisalpins, ses alliés naturels, sans avoir presque d'autres ennemis à combattre que les rigueurs du froid, et l'âpreté des lieux. Il fallait tromper l'armée romaine par une marche imprévue, afin de lui dérober le passage des Alpes (1). Ainsi le général carthaginois ne s'amuse point à poursuivre les Romains, il prend une route opposée, remonte le Rhône, et arrive en quatre jours jusqu'au confluent de la Saône (2). Publius, instruit du départ des Carthaginois, en homme d'esprit qui connaissait la puissance de l'opinion sur les troupes, finit de les poursuivre et s'avance jusqu'à leur ancien camp, où il arrive trois jours après leur départ. Il retourne ensuite au plus vite à ses vaisseaux, et embarque son armée (3).. ..."

(Page 579.)

„Annibal continue à remonter le fleuve pendant plusieurs jours; ensuite il quitte le Rhône, et prend à droite dans les montagnes, pour gravir cette chaîne des Alpes, que, depuis

---

(1) Dérober à qui? l'armée de Scipion était en Espagne, celle de Manlius était à Plaisance sur le Pô.

(2) Lyon est à soixante lieues d'Orange, c'est-à-dire, à dix jours de marche. Annibal n'a pas été à Lyon.

(3) Quel esprit y a-t-il à perdre, dix jours en se laissant gagner du temps par son ennemi. Scipion fit une chose toute simple; il espéra défendre le passage du Rhône; mais comme il [illegible]rop tard, il rétourna à sa flotte.

le fameux passage, les anciens nommèrent les Alpes penninес, du nom qu'ils donnaient aux Carthaginois (Pani), et qui s'appelle maintenant le petit St.-Bernard..... Ce fut donc un trait de génie de la part de ce grand homme de diriger sa marche d'une manière si extraordinaire et imprévue, que les Romains ne pussent connaître son projet de passage, que lorsqu'il ne serait plus temps de s'y opposer (1)....."

(Page 581.)

„Enfin l'infanterie descendit la dernière, et toute l'armée déboucha dans la vallée d'Aost, et de là dans la plaine, où elle trouva des vivres en abondance.... Cependant Publius Scipion débarqué, comme nous l'avons dit plus haut, sur les côtes de la Ligurie, avec une partie de son armée, attendait Annibal par les Alpes maritimes ou cottiennes pour lui en disputer le passage. Quelle dut être sa surprise, lorsqu'il apprit la nouvelle extraordinaire que les Carthaginois débouchaient par le Nord. Il accourt aussitôt avec les troupes qu'il avait amenées, se joint à l'armée prétoriale destinée à contenir les Gaulois qu'il trouve à Plaisance, passe le Pô sur

---

(1) Les Alpes cottiennes s'étendent depuis le col d'Argentières jusqu'au Mont Cénis. Comment Scipion pouvait-il y arriver avant Annibal qui, partant d'Orange, avait trois marches d'avance sur lui. Annibal ne tarda pas, d'ailleurs, à être instruit, qu'après être arrivés jusqu'à la Durance, les Romains avaient rétrogradé vers leur flotte. Ils ne pouvaient donc lui donner aucune inquiétude! Cela détruit l'échafaudage du petit Saint-Bernard. Mais c'est pour la première fois, sous Auguste, l'an 21 avant Jésus-Christ, que les Romains sont entrés dans la vallée d'Aost, et fondèrent cette ville.

le pont de cette colonne romaine, jette un pont de radeaux sur le Tessin, et y fait passer son armée, tandis que Annibal, après avoir quitté la vallée d'Aost, s'avance de son côté vers le fleuve (1).

L'an 218 avant J. C., Annibal après avoir traversé les Pyrénées, séjourna à Collioure; il traversa le Bas Languedoc non loin de la Mer, et passa le Rhône au dessous de l'embouchure de la Durance, et au dessous de l'embouchure de l'Ardèche. Il passa au dessous de l'embouchure de la Durance, parce qu'il ne voulait point se diriger sur le Var; il passa au dessous de l'embouchure de l'Ardèche parce que la commence cette chaine de montagnes qui domine presque à pic la rive droite du Rhône jusqu'à Lyon, tandisque la vallée sur la rive gauche est large de plusieurs lieues; elle s'étend jusqu'au pied des Alpes. De l'embouchure du Rhône jusqu'au confluent de l'Ardèche il y a vingt-huit lieues; ils est probable qu'Annibal a passé quatre lieues plus bas à la hauteur d'Orange, à vingt-quatre lieues ou quatre journées de marche de la Mer; il s'est dirigé d'Orange en droite ligne sur Turin. Le quatrième jour de marche, il s'est trouvé au confluent de deux rivières, celui de l'Isère dans le Rhône au dessous de Valence, ou celui du Dac dans l'Isere à Grenoble. Ces deux points satisfont également au texte de Polybe et de Tite-Live; la chaussée d'Espagne en Italie qui traverse le

---

(1) [redacted] et Tite-Live dirent qu'Annibal a[redacted] rin, et non sur Jvrea.

Rhône au pont Saint-Esprit, les Alpes au mont Genèvre, et que l'empereur Napoléon a fait construire, est la communication la plus courte entre les deux peninsules, elle passe à Grenoble.

Le consul Scipion avait eu pour département l'Espagne, son collègue Sempronius la Sicile; le sénat, bien loin de s'attendre à l'irruption d'Annibal, avait adopté le projet de porter à la fois la guerre en Afrique et en Espagne. Les Romains ne communiquaient alors avec l'Espagne que par la Mer. La Ligurie, les Alpes et la Gaule leur étaient inconnus et habités par des peuples leurs ennemis. Scipion embarqua son armée à Pise le port de l'Arno; après cinq jours de navigation il mouilla à Marseille; il y apprit à son grand étonnement que déja Annibal avait passé les Pyrennées et arrivait sur le Rhône; il se porta à l'embouchure de ce fleuve, y débarqua, et cédant aux instances des habitants du Rhône qui l'appelaient à leur secours, il se flatta avec quelque fondement, que quelque forte que fut l'armée carthaginoise, il pouvait défendre le passage d'une rivière aussi considérable que le Rhône; il se mit en marche, arriva en trois jours au camp des Carthaginois, mais il n'y étaient plus depuis trois jours. Ils étaient en opération remontant le fleuve, il lui restait le parti, ou de les suivre, il n'eut point tardé a atteindre leur arrière.garde, mais il s'en garda bien; Annibal se fut retourné et l'eut battu: ou de remonter la vallée de la Durance, se porter sur le col d'Argentière, s'y faire joindre par l'armée du préteur Manlius qui était à Plaisance, attendre Annibal et l'atta-

quer avec ses deux armées réunies au moment où il desdendrait dans la plaine. Ce projet eut sauvé Rome, mais il n'était pas practicable; les Alpes étaient habitées par une race de barbares de toute antiquité aussi ennemis du peuple romain que les Gaulois de Milan et de Bologne; ceux-ci eussent coupé les communications de l'armée de Scipion, si elle se fût portée derrière les Alpes cottiennes. Il ne lui restait donc qu'un troisième parti à prendre, celui de rejoindre sa flotte à l'embouchure du Rhône et d'y embarquer son armée. Cela fait, devait-il retrograder sur Nice, y débarquer, gagner le col de Tende, descendre dans la vallée de la Stura, se porter ainsi au débouché des Alpes cottiennes? Il fût arrivé trop tard, puisqu'il n'y eût pu arriver au plus tôt que le vingt-sixième jour de son départ d'Orange, et qu'Annibal était à Turin dès le vingt-deuxième jour; mais, d'ailleurs, ce plan n'était pas plus exécutable que celui de marcher par terre d'Orange sur le col d'Argentières en remontant la Durance; car les hauteurs des Alpes maritimes, le col de Tende, étaient également habitées par des peuples ennemis de Rome. Les Romains entrèrent pour la première fois dans les Gaules, cinquante-cinq ans après Annibal; ils ne franchirent les Alpes que cent quatre ans aprés lui: ce fut l'an 163 avant J. C., que le consul Apinius passa le Var pour reprimer les peuples liguriens qui inquiètaient les colonies marseillaises de Nice, et d'Antibes. Les Romains entrèrent alors en Gaule sans traverser les Alpes, l'an 125 avant J. C., que le consul [illegible]ceus, appelé par les Marseillais, passa une

une seconde fois le Var; l'an 124, que le consul Sextus fonda la ville d'Aix, premier établissement des Romains en Gaule: jusqu'alors ils n'avaient pas encore passé la chaine des Alpes, l'an 122, que le consul Domitius passa les Alpes Cottiennes, entra, dans le pays des Allobroges; il était appellé par les peuples d'Autun qui dès lors avaient formé des liaisons avec Rome. Les Dauphinois et les Auvergnats occupaient un camp près d'Avignon, Domitius les battit; il avait avec lui des élephants qui effrayèrent beaucoup les Gaulois. Enfin, ce fut l'an 118 avant J. C. que Marcus fonda Narbonne.

Désespérant de pouvoir mettre obstacle au passage des Alpes, Scipion mit toute sa confiance pour couvrir Rome, dans les barrières de la Sessia, du Tessin, et du Pô. Il se rendit de sa personne en Italie, et envoya son armée sous les ordres de son frère, en Catalogne, couper les communications d'Annibal avec l'Espagne. Arrivé à Pise il se fit joindre par toutes les forces disponibles de la république, et opéra sa jonction à Plaisance avec le préteur Manlius; là, il était merveilleusement placé pour arrêter les Cartaginois s'ils marchaient par la rive droite du Pô, il pourrait prendre la position de la Stradella, ou la grande supériorité de l'armée africaine ne leur eût été d'aucune utilité, ou bien les attendre sur les rives de la Trebbia; s'ils manœuvraient par la rive gauche du Pô, il pourrait les arrêter à la Sessia ou au Tessin, rivières larges et profondes; et enfin, il se trouvait encore à temps de déferdre le passage du Pô: il n'avait donc rien de mieux à faire que ce qu'il fit.

Cependant Annibal, arrivé au confluent du Rhône et de l'Isère, ou à Grenoble, y mit fin à un différent qui existait entre deux frères qui s'y disputaient la magistrature suprême, marcha pendant six jours, et arriva dans la première supposition près de Montmelian où il passa l'Isère (distance de 36 lieues), où il continua sa marche dans des pays difficiles, et en neuf jours, traversa les quarante lieues qui séparent Montmelian du pied du mont Cénis du côté de Suze, ou bien s'il partit de Grenoble, il employa les six jours à faire les 28 lieues de cette ville à St.-Jean de Maurienne; d'où il en aurait mis neuf pour faire les trente lieues de St-Jean de Maurienne à Suze. Vingt-deux jours après avoir quitté son camp du Rhône, il entra en Italie, se porta sur Turin, qui refusa de lui ouvrir ses portes, la prit et la saccagea; de là il marcha sur Milan, capitale des Cisalpins dits Insubriens, qui étaient ses alliés; il traversa la Doria Baltea et la Sessia sans trouver d'ennemis.

Aussitôt que Scipion fut instruit qu'Annibal marchait sur la rive gauche du Pô, il passa le Téssin, pour prendre position sur la Sessia: il ne put y arriver à temps, fut battu, ne put défendre le Pô, que les Carthaginois passèrent au-dessus de l'embouchure du Téssin: Les progrès d'Annibal portèrent l'alarme à Rome, le consul Sempronius accourut de Sicilie sur la Trebbia, se joignit à l'armée de Scipion et livra bataille aux Carthaginois. Il fut battu.

La marche d'Annibal depuis Collioure jus-
" Turin a été toute simple, elle a été celle
voyageur: il a pris la route la plus courte;

il n'a été gêné en rien par les Romains, et l'armée de Scipion qui était en chemin pour l'Espagne n'est entrée pour rien dans ses calculs. Avant de partir de Carthagène, il était assuré de la coopération des Gaulois cisalpins qui avaient de l'influence sur les habitants des Alpes; les historiens disent même que les Gaulois de Bologne et de Milan lui envoyèrent des députés pour hâter sa marche, et qu'il les reçut à son camp sur le Rhône. Quant à la difficulté du passage des Alpes, elle a été exagérée; il n'y en avait aucune, les éléphants seuls ont pu lui donner de l'embarras. Dès l'an 600 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire, depuis 400 ans avant Annibal, les Gaulois étaient dans l'usage de passer les Alpes et d'inonder l'Italie. Les Milanais, les Mantouans, les Véroniens, les Bolonais étaient des colonies anglaises.

XVIII• NOTE. — CONCLUSIONS.

Texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

„Des observations et des raisonnements répandus dans les différents chapitres de cet ouvrage, on peut tirer les conclusions suivantes qui en sont comme les corollaires.

1. „Les enrôlements volontaires étaient ordinairement insuffisants, tant pour la quantité que pour la qualité des recrues, on se voit obligé d'avoir recours à des moyens forcés, pour livrer un nombre de troupes en rapport avec celui des principales puissances de l'Europe.

2. „Un de ces moyens les plus favorables à l'entretien d'une bonne armée nationale, et qui blesse le moins les intérêts de la société, c'est de désigner annuellement, par la voie du sort, sur tous les jeunes célibataires, les recrues jugées nécessaires.

3. „Les nouvelles levées seront formées et réunies en bataillons ou cohortes: la force de ces petits corps sera déterminée par la quantité des troupes en bataille, qu'un commandant

Notes de Napoléon.

2. En n'admettant aucun privilege, ni aucune exemption.

3. Un bataillon doit avoir en ligne soixante toises de front, ce qui exige 800 hommes présents sous les armes, compris 80 hommes pour serre-files, les tambours, la musique, les sa-

Suite du texte des conclusions des considération sur l'art de la guerre.

peut faire agir et mouvoir à sa voix avec ensemble et précision; on peut la fixer de cette manière à six ou huit cents hommes.

4. „La multiplicité de ces cohortes, qu'on peut regarder comme les éléments de l'armée, et le terrein qu'ils occupent sur le champ de bataille ne permettent pas au général en chef de les disposer, de les faire combattre et de les ranger toutes lui-même; ce qui l'oblige d'en faire plusieurs divisions dont il confie le commandement à ses lieutenants.

5. „La force de ces divisions que j'appelle légions est déterminée par la quantité des cohortes qu'un officier-général peut aisément embrasser, et suivre de l'œil sur un champ de bataille: je la fixe à dix cohortes.

6. „Les besoins de la guerre réclament deux espèces d'infanterie: l'une pour soutenir par son union le choc de l'ennemi, et rompre ses efforts; l'autre pour le reconnaître; le harceler en tirailleurs, et le poursuivre dans des pays fourrés. La proposition de la prémière à la seconde sera de 3 à 1.

7. „Les besoins de la guerre réclament deux espèces de cavalerie, l'une pour achever de rompre et d'écraser sous le poids de ses masses; des troupes harassées et en désordre par un long combat; l'autre pour fouiller le pays éclairer les colonnes, avoir des nouvelles de l'ennemi, lui tendre des embûches, surprendre

Suite des notes de Napoléon.

peurs, l'état-major, les chartiers, en y ajoutant 160 hommes pour la différence de l'effectif au présent. Cela donne un complet de 960 hommes pour la force du bataillon.

4. Il faut un colonel-brigadier pour trois ou pour quatre bataillons pour un effectif de 2820 ou de 2780 hommes présents sous les armes. 2400 ou 3200.

5. Une division se compose de trois brigades de neuf ou douze bataillons de 8640 ou de 11,100 hommes; ce qui fait 7200 ou 9600 hommes présents sous les armes.

6. Il n'a a et ne peut y avoir qu'une seule espèce d'infanterie, parce que le fusil est la meilleure machine de guerre qui ait été inventée par les hommes.

7. Ils en réclament quatre: les éclaireurs, la cavalerie légère, les dragons, les curassiers. La cavalerie doit être dans une armée en Flandre, en Allemagne, le quart de l'infanterie; sur les Pyrénées, sur les Alpes, un vingtième; en Italie, en Espagne, un sixième.

suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

ses convois, et poursuivre les fuyards en plaine. Elles seront à peu près entr'elles dans la même proportion, et seront environ un sixième de l'armée.

8. „Pour remplir des rôles si difficiles, les troupes de ligne doivent marcher et combattre avec ordre et ensemble, et les troupes légères marcher et combattre dispersées et isolément; d'où il suit que leur éducation et leurs exercices ne doivent pas plus se ressembler que leurs services.

9. „La légion renfermera dans son sein de l'infanterie de ligne, de l'infanterie légère et de la cavalerie légére, afin que le corps réunisse la légèreté et la vélocité avec la solidité.

10. „La cavalerie de ligne, qui ne peut être fort utile que par grandes masses, et à la fin d'un combat, sera toute réunie en réserve de l'armée.

11. „La quantité d'artillerie doit être en raison inverse de la bonté de l'infanterie. On peut fixer le nombre de bouches à feu, à raison de deux pièces pour mille hommes de bonnes troupes.

12. „Une partie de cette artillerie sera donnée aux légions pour engager le combat, et l'autre partie sera tenue en réserve de l'armée.

Suite des notes de Napoléon.

8. L'ordre et la tactique sont nécessaires à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, aux éclaireurs, aux chasseurs, aux dragons, aux cuirassieurs. La cavalerie a plus besoin d'ordre, de tactique, que l'infanterie même; elle doit de plus savoir combattre à pied, être exercée à l'école du peloton et du bataillon.

9. Si vous attachez une poignée d'éclaireurs à chaque division d'infanterie, il faut que leur nombre ne dépasse pas un vingt-cinquème de l'infanterie, et qu'ils soient montés sur des chevaux de quatre pieds six à sept pouces dont la cavalerie ne se sert pas.

10. La cavalerie de ligne doit être à l'avant-garde, à l'arrière-garde, aux ailes, et en réserve, pour appuyer la cavalerie légère. Elle doit être employée au commencement, au milieu, à la fin d'une bataille, selon les circonstances.

11. Il faut avoir autant d'artillerie que son ennemi, calculer sur quatre pièces par 1000 hommes d'infanterie et de cavalerie. Plus l'infanterie est bonne, et plus il faut la ménager et l'appuyer par de bonnes batteries.

12. La plus grande partie de l'artillerie doit être avec les divisions d'infanterie et de cavalerie, la plus petite partie en réserve. Une pièce doit avoir avec elle 300 coups à tirer, non

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

13. „Les grandes armées ne pouvant pas marcher sur une seule colonne, sans risquer de voir la tête battue par l'ennemi, avant que la queue, souvent à plus d'une journée en arrière, ne puisse arriver à son secours, on est contraint d'en former plusieur colonnes de route. . . .

14. „Chaque colonne de route, suivant un chemin différent, doit avoir son avant-garde et ses flanqueurs pour l'éclairer. Cette avant-garde sera uniquement composée de troupes légères, afin de ne pas engager de combat sérieux avant l'arrivée de l'armée.

15. „La longueur d'une colonne de route est fixée par le temps qu'elle peut se promettre pour se déployer en bataille, avant d'être attaquée, dès qu'elle a des nouvelles de la marche de l'ennemi par son avant-garde. Cette longueur ne peut guère s'étendre par cette raison au-delà de deux ou trois lieues; ce qui comprendra environ trente mille hommes avec l'artillerie et les bagages, sur une grande route.

compris le coffret; c'est la consommation de deux batailles.

13. Il est des cas où une armée doit marcher sur une seule colonne, et il en est où elle doit marcher sur plusieurs. Une armée ne chemine pas ordinairement dans un défilé de douze pieds de largeur, les chaussées ont quatre ou six toises, et permettent de marcher sur deux rangs de voitures et sur quinze à vingt hommes de front. Presque toujours on peut cheminer sur la droite et la gauche des chaussées. On a vu des armées de 120.000 hommes, marchant sur une seule colonne, prendre leur ordre de bataille en six heures de temps.

14. Le plus souvent, il doit y avoir une avant-garde, où doit se trouver le général en chef, pour de là diriger les mouvements de son armée. Il faut à l'avant-garde de la cavalerie légère, de la grosse cavalerie, des corps d'infanterie d'élite, et une quantité suffisante d'artillerie, afin de pouvoir manœuvrer, contenir l'ennemi, donner le temps à l'armée d'arriver aux bagages, aux parcs de filer.

15. Ces calculs sont erronés.

Suite du texte des conclusions des sonsidérations sur l'art de la guerre.

Ainsi, la force d'une colonne de route peut s'étendre ordinairement à trente mille hommes.

16. „D'où l'on voit qu'une colonne de route doit se former de plusieurs légions: je la forme ici de quatre légions, de soixante bouches à feut et de 5,000 chevaux de ligne, et j'en fais un corps d'armée sous les ordres d'un général en chef, qui doit renfermer dans son sein tout ce qui lui est nécessaire pour les combats, puis qu'il voyage et qu'il campe isolément.

17. „Les différents corps d'armée sont dirigés par un généralissime, qui fait concourir leurs efforts vers un même but, et qui les fait marcher de manière à se prêter un mutuel secours; ils ne doivent pas s'éloigner de plus de deux lieues les uns des autres, si l'ennemi est réuni.

18. „Lorsque l'ennemi se sépare en plusieurs p éloignés pour se soutenir, le talent

Suite des notes de Napoléon.

16. 1°Il ne faut qu'un général en chef par armée, un lieutenant-général par corps d'armée ou aile, un général-major par division, un colonel-brigadier par brigade.

2°Il est bon que les corps d'armée ne soient pas égaux entre eux, qu'il y en ait de quatre divisions, de trois divisions, de deux. Il faut au moins cinq corps d'armée d'infanterie dans une grande armée.

3°Lorsque l'infanterie de l'armée n'est que de 60,000 hommes, il vaut mieux n'avoir que des divisions et des lieutenants-généraux pour commander les ailes et les détachements.

17. Le titre de généralissime emporte l'idée du commandement général de toutes les troupes d'un état.

Les distances que les corps d'armée doivent mettre entre eux dans les marches, dépendent des localités, des circonstances et du but qu'on se propose; ou le terrain est praticable partout, et alors pourquoi marcher sur un front de dix à douze lieues, ou il n'est praticable que sur un certain nombre de chaussées ou de chemins vicinaux, et alors on reçoit la loi des localités.

A quoi bon une maxime qui ne peut jamais être mise en pratique, et qui mise en pratique sans discernement, serait souvent la cause de la perte de l'armée.

18. Cela dépend de l'objet qu'on a en vue, de la nature des troupes, des localités.

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

d'un généralissime est de réunir tout-à-coup ses colonnes par des marches forcées, contre un de ces corps, afin de l'écraser sous le poids de forces supérieures.

19. „L'infanterie doit se former en bataille sur trois rangs, contre l'infanterie et contre la cavalerie.

20. „Les meilleurs feux, surtout contre la cavalerie, sont les plus successifs par rang.

21. „Un ordre de bataille complet doit être composé d'une première ligne pour se battre, d'une seconde ligne pour encourager et soutenir la première, la remplacer dans le combat, et favoriser sa rètraite et son ralliement; et enfin, d'une réserve pour parer aux incidents imprévus et tumultueux du combat, secourir les lignes, protéger leurs flancs et leurs derrières, et frapper au moment opportun, un coup décisif sur un point affaibli de l'ordre de bataille de l'ennemi.

22. „Les cohortes de la première et seconde ligne appartiendront aux mêmes légions. Ces dernières seront placées hors de portée du fusil, afin qu'elles se conservent intactes jusqu'au moment d'entrer en scène: on les rangera en petites colonnes qu'on ne déploiera que lorsqu'elles remplaceront les premières dans les afin de ne pas gêner le passage des

Suite des notes de Napoléon,

19. C'est l'ordre naturel.

20. Il n'y a de feux praticables devant l'ennemi que celui à volonté, qui commence par la droite et la gauche de chaque peloton.

21. Ceci est tiré de la tactique des Romains qui avaient un ordre de bataille constant; mais depuis l'invention des armes à feu, la manière d'occuper une position pour camper ou pour livrer bataille dépend de tant de circonstances différentes, qu'elle varie avec les circonstances; il y a même plusieurs manières d'occuper une position donnée avec la même armée, le coup d'œil militaire, l'expérience et le génie du général en chef en décident; c'est sa principale affaire. Dans un grand nombre de cas, une armée qui prendrait cet ordre de bataille, serait battue et mise en déroute.

22. Si la seconde ligne était placée à quatre-vingt ou cent toises de la première, et qu'elle restât pendant la bataille rangée en colonne, elle serait détruite par les batteries ennemies plus vite que la première ligne, et ne pourrait pas dès lors aller à son secours. Tout cela était bon pour les Grecs et les Romains.

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

23. „La réserve, composée de la cavalerie de ligne, de la moitié de l'artillerie, et d'un corps d'infanterie d'élite, se tiendra en colonne derrière le centre des lignes, hors de portée de canon.

24. „Dans cet ordre de bataille, l'infanterie légère dispersée en tirailleurs sur les fronts et sur les flancs, escarmouche en engageant le combat; l'artillerie légionnaire, en batterie a côté des cohortes de première ligne, ouvre son feu sur l'ennemi; la première ligne s'avance et tâche de saisir une position favorable à portée de fusil, pour commencer son feu de mousqueterie; la seconde ligne marche au secours de la première. Dès qu'elle est rompue et qu'elle céde du terrein, elle la remplace dans le combat, elle arrête l'ennemi, tandis que celle-ci se rallie, se reforme en arrière et devient seconde ligne à son tour, jeu qui se répète plusieurs fois en raison de la bravoure des troupes; et enfin, la réserve fait avancer son artillerie pour battre une des ailes affaiblies de l'ennemi. Son infanterie marche vivement en colonne pour aborder cette aile, tandis que la cavalerie de ligne la tourne rapidement, se forme perpendiculairement à son ordre de bataille, et la charge en flanc et à dos. Telle est l'histoire des combats les mieux calculés de ce siècle.

25. „L'ordre en colonne est un ordre de mar[illegible]t non pas de combat; mais l'on ne [illegible]endre que lorsqu'il s'agit d'arriver rapi-

Suite des notes de Napoléon.

23. Une armée qui paraliserait ainsi pendant toute la durée d'une bataille, la moitié de son artillerie et toute sa grosse cavalerie, serait à peu près sûre d'être battue. La présomption est l'apanage de l'ignorance !

24. Cela est tiré des Romains; ce n'est pas ainsi que se battent les modernes. Voyez les batailles de Gustave-Adolphe, de Turenne, du grand Condé, de Luxembourg, du prince Eugène, de Frédéric, vous n'en verrez pas une qui ressemble à cela. Mais voulez-vous savoir comment se donnent les batailles? Lisez, méditez les relations des cent cinquante batailles de ces grands capitaines.

25. L'ordre en colonne est un ordre de combat, lorsque les circonstances le requièrent; c'est pour cela que notre tactique nous donne

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

rapidement sur l'ennemi, plutôt que de se battre, ou pour forcer un défilé, lorsque le terrain ne permet pas de se déployer.

„26. Par exemple, s'il s'agit d'attaquer des retranchements, ou un village, ce serait une folie que de vouloir échanger des coups de fusil avec un ennemi à couvert. Il faut arriver promptement sur lui pour lui livrer un combat plus égal à l'arme blanche; et alors, l'ordre en colonne doit être préféré comme le plus favorable à sa marche, et le plus commode pour pénétrer par les défilés étrois des brèches et des rues du village.

„27. Mais comme une bataille se compose d'une suite alternative de combats et de marches, il s'en suit que les troupes doivent tantôt se déployer pour la facilité du combat, tantôt se replier sur elle-mêmes pour la facilité de la marche. Ce passage successif de l'un à l'autre ordre, suivant les circonstances locales et autres du moment, exige un coup d'œil rapide et exercé.

„28. L'ordre de la bataille primitif doit toujours se plier et se marier au terrain, de manière à faire tourner tous ses accidents au de l'attaque ou de la défense.

Parmi les accidents du terrain, les uns

le moyen de passer rapidement de l'ordre mince à l'ordre profond. Il faut marcher, si l'on craint la cavalerie, à colonnes, à distance de peloton, afin de pouvoir former le bataillon carré par peloton à droite et à gauche en bataille. Il faut, etc.

26. L'ordre en colonne n'est donc pas simplement un ordre de marche.

27. Ce n'est pas parce qu'une bataille se compose d'une alternative de combats et de marches, qu'il faut être en colonne ou en ligne, c'est parce que les circonstances de l'attaque ou de la défense exigent que l'on soit en ligne ou en colonne.

28. Ceci est du Phœbus; et autant que cela peut se comprendre, cela est faux: les circonstances du terrein seules ne doivent pas décider de l'ordre de bataille, qui doit être déterminé par la réunion de toutes les circonstances.

29. Cette observation est propre à prouver

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

sont favorables et les autres défavorables ; l'art des positions consiste à se saisir des accidents favorables pour en fortifier son ordre de bataille, et à laisser les accidents défavorables en avant et sur les flancs, pour qu'ils affaiblissent l'ordre de bataille de l'agresseur.

„30. Nous devons camper étendus en ordre de bataille pour éviter les surprises, et non pas agglomérés comme les Romains, parce que nous ne pouvons pas nous renfermer et nous mettre en sûreté comme eux dans des enceintes fortifiées.

„31. Il serait souvent convenable de renforcer nos positions et nos camps par des travaux de campagne, qui pussent s'exécuter en une nuit ; ce qui est possible en renonçant à les faire à l'épreuve du boulet.

„32. En plaçant des batteries hors des redoutes destinées à les défendre, derrière des épaulements, à très-petite portée de mousqueterie de ces redoutes, on obtient une grande économie de travail, plus de force réelle et beaucoup de facilité pour le tir de l'artillerie.

qu'on ne peut pas prescrire un ordre de bataille constant.

30. L'art d'asseoir un camp sur une position, n'est autre chose que l'art de prendre une ligne de bataille sur cette position. Il faut que toutes les machines de jet soient en jeu et favorablement placées; il faut qu'elle ne soit pas dominée, prolongée, enveloppée, et qu'au contraire, autant que cela est possible, elle domine, prolonge, enveloppe la position opposée.

31. Les fortifications de campagne sont toujours utiles, jamais nuisibles, lorsqu'elles sont bien entendues.

32. Les principes des fortifications de campagne ont besoin d'être prefectionnés: cette partie de l'art de la guerre est susceptible de faire de grands progrès. Si les pièces ne sont pas dans les redoutes, elles tomberont au pouvoir de l'ennemi, par une charge heureuse de cavalerie. Les batteries doivent être placées dans les positions les plus avantageuses et le plus en avant possible des lignes de l'infanterie et de la cavalerie, sans compromettre leur sûreté. Il est bon qu'elles commandent la campagne, de toute la hauteur de la plate-forme; il faut

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

„33. Au reste, quelque talent que l'on apporte dans le choix des positions, et dans la disposition des troupes, il faut, en dernier résultat, chasser l'ennemi du terrain qu'il occupe; ce qu'on ne peut faire qu'avec des soldats braves.

„34. Mais pour qu'ils soient braves, il faut les rendre tels; car la bravoure n'est pas une qualité innée en nous.

„35. On n'y parvient ni par les raisonnements, ni par les châtiments, ni même par la discipline, mais bien par le jeu des passions. Nos institutions doivent donc tendre à donner des passions à nos troupes; et c'est ensuite au général à réveiller et à exalter les passions, par ses harangues, au moment du combat.

qu'elles ne soient point masquées de droite et de gauche, de manière que leur feu puisse être dirigé dans tous les sens.

33. Oui braves! manœuvriers et adroits.

34. La lâcheté serait-elle donc innée? question theologique; au son de la trompette le cheval hennit, se redresse et trépigne d'ardeur.

35. La discipline lie les troupes à leurs drapeaux; ce ne sont pas des harangues, au moment du feu, qui les rendent braves: les vieux soldats les écoutent à peine, les jeunes les oublient au premier coup de canon. Il n'est pas une seule harangue de Tite Live qui ait été tenue par un général d'armée, car il n'en est pas un qui ait le trait et l'impromptu; le geste d'un général aimé, estimé de ses troupes, vaut autant que la plus belle harangue. Si les harangues, les raisonnements sont utiles, c'est dans le courant de la campagne, pour détruire les insinuations, les faux bruits, maintenir une bonne opinion dans le camp, fournir des matériaux aux causeries des bivouacs. L'ordre du jour imprimé a bien plus d'avantage que les harangues des anciens.

Quand l'empereur Napoléon disait, en parcourant les rangs de son armée, au milieu du

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

36. „Les passions qui ont eu le plus d'influence sur les troupes chez les différentes nations, sont le fanatisme, l'amour de la patrie, l'honneur, l'ambition, l'amour, le désir des richesses.

37. „En jettant un coup d'œil sur les grandes opérations offensives de la guerre, nous trouvons qu'on peut faire deux sortes de guerre, une guerre d'invasion et une guerre méthodique.

38. „La première sorte s'emploie avec succès pour conquérir les états despotiques d'Asie, où le esclave, indifférent pour son maître,

Suite des notes de Napoléon.

feu: *Déployez ces drapeaux!* le moment est enfin arrivé! le geste, l'action, le mouvement, faisait trépigner le soldat français.

36. Les Grecs, au service du grand roi, n'étaient pas passionnés pour sa cause! Les Suisses, au service de France, d'Espagne, des princes d'Italie, n'étaient pas passionnés pour leur cause! Les troupes du grand Frédéric, composées en plus grande partie d'étrangers, n'étaient pas passionnées pour sa cause! Un bon général: de bons cadres, une bonne organisation, une bonne instruction, une bonne et sévère discipline font de bonnes troupes, indépendamment de la cause pour laquelle elles se battent. Il est cependant vrai que le fanatisme, l'amour de la patrie, la gloire nationale peuvent inspirer les jeunes troupes avec avantage.

37. Toute guerre offensive est une guerre d'invasion; toute guerre conduite selon les règles de l'art est une guerre méthodique. Les plans de campagne se modifient à l'infini, selon les circonstances, le génie du chef, la nature des troupes et la topographie. Il y a deux espèces de plans de campagne: les bons et les mauvais; quelquefois les bons échouent par des circonstances fortuites, quelquefois les mauvais réussissent par un caprice de la fortune.

38. La Russie et l'Espagne étaient-ils des états républicains? La Hollande et la Suisse, des états despotiques?

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

ne prend aucune part à la défense: mais la seconde peut seule réussir contre des états républicains, où le patriotisme des citoyens oppose des obstacles sans cesse renaissants à la marche des conquêtes.

39. „En Europe où le patriosisme des peuples, qui ont quelque part aux affaires publiques, et le système de politique des souverains, qui tendant sans cesse à établir entre eux un équilibre de puissance, s'opposent également à la rapidité des conquêtes, une guerre méthodique peut seule procurer des succès stables et solides.

40. „Ce genre de guerre exige deux armées, une armée active, pour gagner des batailles, et une de réserve, pour occuper et conserver le pays conquis, en tirer des réserves, appuyer l'armée active, l'alimenter et la soutenir.

41. „L'armée de réserve doit choisir et préparer une ligne définitive, que j'appelle base ns, où l'armée active, en cas de re- se se recruter, se reformer, se réor-

Suites des notes de Napoléon.

Les guerres de Gengiskan, de Tamerlan, étaient méthodiques, parce qu'elles étaient conformes aux régles, et raisonnées, parce que leurs entreprises étaient proportionnées à la force de leur armée: l'habit d'un géant n'est pas celui d'un pygmée.

39. Toute guerre doit être méthodique, parce que toute guerre doit être conduite conformément aux principes et aux règles de l'art et avec un but; elle doit être faite des forces proportionnées aux obstacles que l'on prévoit. Il y a donc deux espèces de guerre offensive: celle qui est bien conçue, conforme aux principes de la science, et celle qui est mal conçue, qui les viole. Charles XII a été battu par le czar, le plus despotique des hommes, parce que sa guerre était mal pensée; Tamerlan l'eût été par Bajazet, si son plan de guerre eût ressemblé à celui du monarque suédois.

40. Il ne faut qu'une armée, car l'unité de commandement est de première nécessité à la guerre: il faut tenir l'armée réunie, concentrer le plus de forces possibles sur le champ de bataille, profiter de toutes les occasions; car la fortune est femme: si vous la manquez aujourd'hui, ne vous attendez pas à la retrouver demain.

41. Faites la guerre offensive comme Alexandre, Annibal, César, Gustave-Adolphe, Turenne, le prince Eugène, et Frédéric; lisez, relisez l'histoire de leurs quatre vingt-huit cam-

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

ganiser, se retremper, et arrêter l'ennemi à l'aide des obstacles de l'art et de la nature."

42. „C'est sur cette base d'opérations que doivent s'établir tous les dépôts de munitions de guerre et de bouches nécessaires à l'existence des armées. On les mettra en sûreté contre les entreprises de l'ennemi, par des enceintes bastionnées en fortifications mixtes, qui puissent s'élever en peu de temps, et remplir momentanément l'objet des fortifications permanentes."

Suite des notes de Napoléon.

pagnes, modelez-vous sur eux; c'est le seul moyen de devenir grand capitaine, et de surprendre les secrets de l'art: votre génie ainsi éclairé vous fera rejeter des maximes opposées à celles de ces grands hommes.

42. C'est le système de la guerre de Hannovre de 1758 à 1763. Des places mixtes de terre, faites en quinze et vingt jours, ne seraient pas à l'abri d'un coup de main. Que de temps ne faudrait-il pas pour y bâtir des abris, pour mettre les magasins de l'armée à l'épreuve des obus et des bombes!

Les Romains, après les batailles de Trasimène et de Cannes, perdirent leurs armées; elles ne purent se rallier; quelques fuyards arrivèrent à peine à Rome, et cependant ces batailles se donnèrent au milieu de leurs places fortes, à peu de journées de leur capitale même. Si Annibal eût éprouvé le même sort, c'est, dirait-on, qu'il était trop éloigné de Carthage, de ses dépôts, de ses places fortes; mais, battu et défait à Zama, aux portes de Carthage, il perdit son armée comme les Romains avaient perdu les leurs à Cannes et à Trasimène. Après Marengo, le général Mélas perdit son armée: il ne manquait pas de places fortes: Alexandrie, Tortone, Gênes, Turin, Fenestrelle, Coni, il en avait dans toutes les directions. L'armée de Mack sur l'Iller était au milieu de son pays; elle fut cependant obligée de poser les armes. Et cette vieille armée de Frédéric, qui comptait à sa tête tant de héros, des Bruns-

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

43. „Ces places du moment seront disposées sur une ligne définitive aux nœuds des principales routes, de manière à en renforcer les parties les plus essentielles, et à concourir à la défense."

44. „En jetant un coup d'œil sur les grandes opérations de la guerre défensive, on s'aperçoit qu'elles doivent s'appuyer sur des places fortes. Les places rendent à cette guerre différents genres de service, qu'il s'agit avant tout de bien apprécier, afin de ne pas tomber dans les fautes, ou de les dédaigner mal à propos, ou de les multiplier sans nécessité, ou de les disposer sans discernement."

45. „D'abord elles mettent en sûreté dans leur sein les dépôts d'armes et de munitions, préparées d'avance pour les besoins de la qu'on peut regarder comme les ri- militaires d'une nation."

wick, de Möllendorf, de Rüchel, de Blucher, etc., battue à Jéna, ne put opérer aucune retraite; en peu de jours, 250,000 hommes posèrent les armes; cependant ils ne manquaient pas d'armées de réserve; ils en avaient une sur Halle, une sur l'Elbe, aidées de places fortes; il étaient au milieu de leur pays, non loin de leur capitale! Donnez-vous toutes les chances de succès, lorsque vous projetez de livrer une grande bataille, surtout si vous avez affaire à un grand capitaine; car, si vous êtes battu, fussiez-vous au milieu de vos magasins, près de vos places, malheur au vaincu!

43. Sans abri pour les magasins, les obus détruiront tout. Ces ouvrages de campagne, à moins d'être couverts par des inondations, exigeront des garnisons énormes; il vaut bien mieux fortifier les villes.

44. Les places fortes sont utiles pour la guerre défensive, comme pour la guerre offensive. Sans doute qu'elles ne peuvent pas seules tenir lieu d'une armée; mais elles sont le seul moyen que l'on ait pour retarder, entraver, affaiblir, inquiéter un ennemi vainqueur.

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

46. „Ensuite, elles ferment les principaux passages des montagnes, et facilitent aux armées le passage des fleuves sur lesquels elles forment des têtes de pont."

47. „Et enfin, elles offrent sous leurs murs un refuge et un asile aux armées défensives, asile que l'agresseur est obligé de respecter sans pouvoir passer outre, parce que la raison de guerre s'oppose à ce qu'il laisse une armée sur ses derrières,

48. „Mais, pour qu'elles puissent remplir ce dernier objet, ils est indispensable qu'elles soient entourées par un vaste camp retranché, préparé d'avance, dont elles seront le réduit. Ce camp retranché consistera en quatre petits forts disposés en carré autour d'elles, à deux ou trois mille toises les uns des autres."

49. „Du reste il est inutile, il est désavantageux même, de multiplier les forteresses sur une frontière, au point d'affaiblir les forces actives par les garnisons nécessaires à leur conservation. Au lieu de les entasser sur les frontières, il est préférable de les disperser dans toutes les provinces d'un grand état, afin de n'être pas privé de leurs dépôts et de leurs secours, lorsque la fortune transporte le théâtre de la guerre dans l'intérieur."

Une armée défensive, au lieu de s'opfront à la marche de l'agresseur, doit sur ces flancs, prête à couper sa ligne d'o-

Suite des notes de Napoléon.

47. Selon les circonstances.

48. Ce système de fortifications semble tracé par un officier de hussards.

49. Les garnisons des places fortes doivent être tirées de la population, et non pas des armées actives; les régiments de milice provinciaux avaient cette destination: c'est la plus belle prérogative de la garde nationale. Il se peut que le système de Vauban soit défectueux; mais il est meilleur que celui qu'on propose. Il vaut mieux centraliser, réunir, rapprocher ses forces, ses canons, ses machines de guerre, que de les disséminer.

50. Alexandre, Annibal, César, Gustave-Adolphe, Turenne, le prince Eugène, le grand Frédéric, seraient fort embarrassés de se décider

Suite du texte des conclusions des considérations sur l'art de la guerre.

d'opérations, s'il la laisse sur ses derrières pour pénétrer dans l'intérieur, ou à se refugier dans le camp retranché de la place la plus voisine, s'il marche à elle. Cette manœuvre fait échouer l'entreprise de l'ennemi, ou l'oblige à se livrer aux longueurs d'une guerre de siége."

Suite des notes de Napoléon.

sur cette question, problême de géométrie transcendante, qui a un grand nombre de solutions. Un novice seul peut la croire simple et facile: Euler, Lagrange, La Place, passeraient bien des nuits avant de la mettre en équation, et avant d'en dégager les inconnus.

QUARANTE-QUATRE NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ.

MANUSCRIT

VENU DE SAINTE-HÉLÈNE D'UNE MANIÈRE INCONNUE,

IMPRIMÉ A LONDRES, CARL JOHN MURAY, 1817.

Cette brochure de 151 pages, traduite dans toutes les langues, a été lue dans toute l'Europe, et grand nombre de personnes croient qu'elle est sortie de la plume de Napoléon; cependant rien n'est plus faux. Qui en est donc l'auteur? Les journaux anglais ont nommé madame de Staël: cela n'est pas probable; il lui aurait été impossible de ne pas y apposer son cachet. Cet écrit a été fait par un conseiller d'État, qui était en service ordinaire dans les années 1800, 1801, 1802, 1803, mais qui n'était pas en France en 1806 et 1807, et qui s'est occupé particulièrement des affaires d'Espagne. Ce n'est pas un militaire: il n'a jamais assisté à une bataille; il a les plus fausses *idées* de la guerre.

Ire NOTE.

(Page 4.)

» J'obtins une lieutenance au commencement de la révolution. Je n'ai jamais reçu de titre avec autant de plaisir que celui-là.

Tout le monde sait que Napoléon est entré lieutenant en second dans le régiment de La Fère, artillerie; qu'il a rejoint à Valence en Dauphiné, en octobre 1785, quatre ans avant le commencement de la révolution.

IIe NOTE.

(Page 5.)

» On m'employa dans l'armée des Alpes. »

Napoléon n'a jamais été employé à l'armée des Alpes; il n'a jamais été sur le mont Genèvre.

IIIe NOTE.

(Page 7.)

» Parce qu'il me valut le grade de capitaine. »

Napoléon a été fait capitaine d'artillerie en 1789, quatre ans avant le commencement de la guerre. Il quitta alors le régiment de La Fère, n° 1, et entra dans celui de Grenoble, n° 4.

IVe NOTE.

(Page 9.)

» Je ne m'occupais que d'examiner la position de l'ennemi et la nôtre. Je comparai ses moyens moraux et les nôtres.

Je vis que nous les avions tous, et qu'il n'en avait point. Son expédition était un misérable coup de tête (Toulon), dont il devait prévoir d'avance la catastrophe; et l'on est bien faible quand on prévoit d'avance sa déroute.»

La prise de Toulon n'était pas un *misérable coup de tête:* prendre 30 vaisseaux de guerre, le second arsenal de la république, et tous ses magasins bien approvisionnés, la place la plus forte de toute la Provence, cela ne peut pas se caractériser un *misérable coup de tête.*

A la fin d'août 1793, lorsque les coalisés entrèrent à Toulon, Lyon avait arboré le drapeau blanc; la guerre civile était mal éteinte en Languedoc et en Provence. L'armée espagnole victorieuse avait passé les Pyrénées, et inondait le Roussillon; l'armée piémontaise avait franchi les Alpes: elle était aux portes de Chambéry et d'Antibes. Les coalisés ne sentirent pas assez l'importance de la conquête qu'ils venaient de faire. Si 6,000 Sardes, 12,000 Napolitains, 6,000 Espagnols et 6,000 Anglais se fussent réunis dans Toulon aux 12,000 fédérés, cette armée de 40,000 hommes fût arrivée sur Lyon, se liant par sa droite à l'armée piémontaise, et par sa gauche à l'armée espagnole.

Napoléon, alors âgé de 24 ans, était chef de bataillon d'artillerie; le comité de salut public le désigna pour commander en second l'artillerie du siége; il y arriva au commencement de septembre. Le 15 octobre, un conseil de guerre fut convoqué à Olioules, et présidé par le conventionel Gasparin; on y

lut un mémoire approuvé par le comité des fortifications sur la conduite du siége de Toulon. Le célèbre d'Arçon l'avait rédigé. Napoléon s'opposa à l'adoption de ce plan, et en proposa un plus simple; il dit: Qu'une batterie de 60 bouches à feu placée aux extrémités des promontoires de l'Aiguillette et de Balaguier, jetterait des obus et des boulets sur tous les points de la grande et de la petite rade; ce qui obligerait les escadres anglaises et espagnoles de les évacuer et de prendre le large; que dès lors Toulon serait bloqué par mer et par terre, et qu'indubitablement l'ennemi l'évacuerait plutôt que d'y laisser une garnison, qui pourrait tout au plus s'y défendre trente jours, et qui, après ce terme, serait forcée, pour obtenir une capitulation honorable, de renoncer à tous les avantages qu'elle pourrait trouver à une évacuation volontaire; mais que les caps de l'Aiguillette et de Balaguier étaient dominés par les hauteurs du Caire, dont il fallait préalablement s'emparer; qu'un mois avant que l'ennemi ne s'y fût logé, il avait proposé au général en chef de le faire entrer sous peu de jours dans Toulon, en les faisant occuper avec 3,000 hommes, pour que, sous leur protection, il pût établir des batteries incendiaires à l'extrémité des deux caps; que ce général n'avait voulu y envoyer que 400 hommes sous les ordres du général Laborde; que quarante-huit heures après, les Anglais avaient débarqué 4,000 hommes, avaient chassé le général Laborde, s'étaient emparés de la [illegible] du Caire jusqu'aux issues du vi[illegible] Seine; et qu'aujourd'hui ils y

avaient construit le fort Murgrave, armé de quarante pièces de canon en batterie; qu'il fallait établir de fortes batteries pour raser ce fort et l'enlever d'assaut; que, soixante-douze heures après on serait maître de Toulon; ce projet fut adopté.

Les prédictions de Napoléon se vérifièrent de point en point. Tel est l'historique de cet évènement, qui a tant étonné et qui n'a jamais été bien compris en Europe.

Ve NOTE.

(Page 10.)

» Mais on ne gagne pas de batailles avec de l'expérience. Je m'obstinai; j'exposai mon plan à Barras: il avait été marin; ces braves gens n'entendent rien à la guerre, mais ils ont de l'intrépidité. Barras l'approuva, parce qu'il voulait en finir. D'ailleurs la Convention ne lui demandait pas comte des bras et des jambes, mais du succès. »

Napoléon, chef de bataillon d'artillerie et commandant en second cette arme au siége de Toulon, n'éteit nullement en rapport avec Barras, qui, à cette époque, était en mission à Marseille et Nice. Le représentant du peuple qui le premier le distingua et appuya de son autorité les plans qui firent tomber Toulon, est Gasparin, député d'Orange, très-chaud conventionnel et ancien capitaine de dragons, homme éclairé, et qui avait reçu une excellente éducation. Ce fut ce député qui devina les talents militaires du commandant d'artillerie. Ce n'est qu'à la journée du 13 vendémiaire que Napoléon se lia avec Barras.

VIe NOTE.

(Page 11.)

»Général, mais sans emploi, je fus à Paris, parce qu'on ne pouvoit en obtenir que là. Je m'attachai à Barras, parce que je n'y connaissais que lui.»

Napoléon ne fut jamais sans emploi. Après le siége de Toulon, il fut nommé général commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie: il se rendit à cette armée, qui était commandée par le vieux et brave général Dumerbion. Il donna le plan qui fit tomber Saorgio, le Col-de-Tende, Oneille, les sources du Tanaro au pouvoir de la France. En octobre de la même année, il dirigea l'armée dans son mouvement sur la Bormida, au combat de Dego et à la prise de Savona. En février 1795, il commandait l'artillerie de l'expédition maritime réunie à Toulon, destinée d'abord pour la Corse et ensuite pour Rome. Il fut d'avis qu'au préalable, et ce plan fut adopté, l'escadre sortit seule sans le convoi, et chassât l'escadre anglaise de la Méditerranée; ce qui donna lieu au combat naval de Noli, où le *Ça ira* fut pris. L'escadre française rentra, et l'expédition fut contremandée. Cette même année, par son influence sur l'esprit des canonniers de terre et de mer, il apaisa une insurrection à l'arsenal, et sauva la vie aux représentants du peuple Mariette et Chambon. En mai 1795, sur le rapport d'Aubry, il fut placé sur le tableau comme général d'infanterie pour servir à l'armée de la Vendée, jusqu'à ce qu'il y eût des places vacantes dans l'artillerie. Il se rendit à Paris, et refusa de

servir à l'armée de la Vendée. Dans ce temps, Kellermann ayant été battu sur les côtes de Gênes, et l'armée d'Italie forcée à la retraite, Napoléon fut requis par le comité de salut public; alors composé de Sieyes, Le Tourneur et Pontécoulant, de rédiger des instructions pour cette armée. Peu après, le 13 vendémiaire lui valut le commandement en chef de l'armée de l'intérieur à Paris, il le conserva jusqu'au mois de mars 1796.

VII^e^ NOTE.

(Page 12.)

» Nous n'avions, pour garder la salle du Manége qu'une poignée d'hommes, et deux pièces de quatre. Une colonne de sectionnaires vint nous attaquer pour son malheur. Je fis mettre le feu à mes pièces, les sectionnaires se sauvèrent: je les fis suivre, ils se jetèrent sur les gradins de St.-Roch. On n'avait pu passer qu'une pièce, tant la rue était étroite. Elle fit feu sur cette cohue, qui se dispersa en laissant quelques morts; le tout fut terminé en dix minutes. »

Au 13 vendémiaire, la Convention avait pour se défendre 6,000 hommes de troupes de ligne et 50 pièces de canon. Elle ne siégeait pas au Manége, mais aux Tuileries, dans la salle du théâtre.

VIII^e^ NOTE.

(Page 15.)

» L'armée d'Italie était au rebut, parce qu'on ne l'avait destinée à rien. Je pensai à la mettre en mouvement pour attaquer l'Autriche sur le point où elle avait plus de sécurité, c'est-à-dire en Italie. »

Napoléon fut appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie par le vœu des officiers et soldats qui avaient cueilli des lauriers, en exécutant ses plans en 1793 à Toulon, en 1794 et 1795 dans le comté de Nice et la rivière de Gênes. Comme il a été dit, cette armée coûtait des sommes considérables, et le trésor était vide..... Etrange rebut que le commandement en chef d'une frontière et d'une grande armée!

IX^e^ NOTE.

(Page 21.

» Cette expédition devait donner une grande idée de la puissance de la France; elle devait attirer l'attention sur son chef; elle devait surprendre l'Europe par sa hardiesse. C'étaient plus de motifs qu'il n'en fallait pour la tenter, mais je n'avais pas alors la moindre envie de détrôner le grand-turc, ni de me faire pacha. »

L'expédition d'Égypte avait trois buts: 1° Établir sur le Nil une colonie française qui pût prospérer sans esclaves, et qui tint lieu à la république de St.-Domingue et de toutes les îles à sucre. 2° Ouvrir un débouché à nos manufactures dans l'Afrique, l'Arabie et la Syrie, et fournir à notre commerce toutes les productions de ces vastes contrées. 3° Partir de l'Égypte comme d'une place d'armes pour porter une armée de 60,000 hommes sur l'Indus, soulever les Mahrattes et les peuples opprimés de ces vastes contrées; 60,000 hommes, moitié Européens, moitié recrues des climats brûlants de l'équateur et du tropique, transportés par 0,000 chevaux et 50,000 chameaux, portant

avec eux des vivres pour cinquante à soixante jours, de l'eau pour cinq ou six jours, et un train d'artillerie de cent cinquante bouches à feu de campagne, avec double approvisionnement, arriveraient en quatre mois sur l'Indus. L'Océan a cessé d'être un obstacle depuis qu'on a des vaisseaux; le désert cesse d'en être un pour une armée qui a en abondance des chameaux et des dromadaires.

Les deux premiers objets étaient remplis, et malgré la perte de l'escadre de l'amiral Brueys à Alexandrie; l'intrigue, qui porta Kléber à signer la convention d'Elarich; le débarquement de 30 à 35,000 Anglais sous les ordres d'Abercombie à Aboukir et à Qosseir; le troisième but aurait été atteint; une armée française fût arrivé sur l'Indus dans l'hiver de 1801 à 1802, si l'assassinat de Kléber n'eût fait tomber le commandement de l'armée dans les mains d'un homme plein de courage, de talents administratifs et de bonne volonté, mais du caractère le plus opposé à tout commandement militaire.

Le Coran ordonne d'exterminer les idolâtres ou de les soumettre aux tributs; il n'admet pas l'obéissance et la soumission à une puissance infidèle; en cela il est contraire à l'esprit de notre religion: *Rendez à César ce qui appartient à César, a dit Jésus-Christ; mon empire n'est pas de ce monde, obéissez aux puissances.* Dans les 10^e^, 11^e^ et 12^e^ siècles, les chrétiens régnèrent en Syrie, mais la religion était l'objet de la guerre; c'était une guerre d'extermination; l'Europe y perdit des millions d'hommes. Si un tel esprit eût animé les Égyp-

tiens en 1798, ce n'est pas avec 25 à 30,000 Français, que n'exaltait aucun fanatisme et déjà dégoûtés du pays, que l'on eût pu soutenir une pareille lutte. Maître d'Alexandrie et du Caire, victorieux des Mamelouks aux Pyramides, la question de la conquête n'était pas décidée, si l'on ne parvenait à se concilier les imans, les muphtis, les ulemas et tous les ministres de la religion musulmane. L'armée française, depuis la révolution, n'exerçait aucun culte; en Italie même elle n'allait jamais à l'église; on tira parti de cette circonstance: on présenta l'armée aux musulmans comme une armée de catéchumènes, disposés a embrasser le mahométisme. Les chrétiens, cophtes, grecs, latins, syriens étaient assez nombreux: ils voulaient profiter de la présence de l'armée française pour se soustraire aux restrictions imposées à leur culte. Le général en chef s'y opposa, et eut soin de maintenir les affaires religieuses sur le pied existant. Tous les jours au soleil levant, les cheicks de la grande mosquée de Gemil et Azar (c'est une espèce de Sorbonne) se rendaient à son lever; il leur faisait prodiguer toutes espèces de marques d'égards; il s'entretenait longuement avec eux des diverses circonstances de la vie du prophète, des chapitres du Coran. Ce fut après le retour de Salhieh, qu'il leur proposa de publier un fetam, par lequel ils ordonneraient au peuple de prêter le serment d'obéissance au général en chef. Cette proposition les fit pâlir, les embarassa fort, et après un peu d'hésitation, le cheich Cherkaoui, respectable vieillard, répondit: „*Pourquoi ne vous feriez vous pas mu-*

sulman avec toute votre armée? alors cent mille hommes accourraient sous vos bannières, et disciplinés à votre manière, vous rétabliriez la patrie arabe et soumettriez l'Orient". Il leur objecta la circoncision et la prohibition de boire de vin, boisson nécessaire au soldat français. Après quelques discussions sur cet objet, on convint que les grands cheicks de Gemil et Azar chercheraient les moyens de lever ces deux obstacles. Les disputes furent vives, elles durèrent trois semaines; mais le bruit qui se répandit dans toute l'Égypte que les grands cheicks s'occupaient de rendre l'armée française musulmane, remplissait de joie tous les fidèles; déjà les Français se ressentaient de l'amélioration de l'esprit public, ils n'étaient plus considérés comme des idolâtres. Quand les ulemas furent d'accord, les quatre muphtis rendirent un fetam, par lequel ils déclarèrent que la circoncision n'étant qu'une perfection n'était pas indispensable pour être musulman; mais que dans ce cas on ne pouvait espérer le paradis dans l'autre vie. La moitié de la difficulté se trouvait levée; mais il fut facile de faire comprendre aux muphtis que la deuxième décision n'était pas raisonnable. Ce fut l'objet de six autres semaines de discussions. Enfin ils déclarèrent qu'on pouvait être musulman et boire du vin, pourvu que l'on employât le cinquième de son revenu, au lieu du dixième, en œuvres de bienfaisance. Le général en chef fit alors tracer le plan d'une mosquée, plus grande que celle de Gemil et Azar; il déclara la faire bâtir pour servir de monument à l'époque de la conversion de l'armée, mais de fait

il ne voulait que gagner du temps. Le fetam d'obéissance fut donné par les cheicks, et Napoléon déclaré ami du prophète, spécialement protégé par lui. Le bruit fut généralement répandu qu'avant un an toute l'armée porterait le turban.

C'est dans cette ligne que s'est constamment tenu Napoléon, conciliant sa volonté de rester dans la religion où il était né, avec les besoins de sa politique et de son ambition. Pendant le séjour de l'armée, le général Menou seul s'est fait musulman, ce qui a été utile et d'un bon effet. Quand les Français quittèrent l'Egypte, il ne resta que 5 à 600 hommes qui s'enrolèrent dans les mamelouks et embrassèrent le mahométisme.

X^e NOTE.

(Page 22.)

» J'étais obligé de détruire, en passant, cette gentilhommière de Malte, parce qu'elle ne servait qu'aux Anglais. Je craignais que quelque vieux levain de gloire ne portât ces chevaliers à se défendre et à me retarder: ils se rendirent, par bonheur, plus honteusement que je m'en étais flatté. »

Malte ne pouvait pas résister à un bombardement de vingt-quatre heures: cette place avait certainement d'immenses moyens physiques de résistance, mais aucuns moyens mo-
Les chevaliers ne firent rien de hon-
il n'est tenu à l'impossible.

XI^e NOTE

XI^e NOTE.

(Page 23.)

» De retour en Egypte, je reçus des journaux par la voie de Tunis. Ils m'apprirent l'état déplorable de la France, l'avilissement du Directoire, et le succès de la coalition. »

Après la bataille d'Aboukir, le 3 août 1799, le commodore anglais envoya à Alexandrie des journaux anglais et la gazette française de Francfort des mois d'avril, mai et juin qui faisaient connaître les désastres des armées du Rhin et d'Italie. On avait appris au camp de Saint-Jean-d'Acre le commencement de la guerre de la seconde coalition. Ce n'est pas d'ailleurs par Tunis que parvenaient en Egypte les nouvelles de France.

XII^e NOTE.

(Page 24.)

» Tout général était bon pour signer une capitulation que le temps rendait inévitable, et je partis sans autre dessein que d'être à la tête des armées pour y ramener la victoire. «

Napoléon retourna en France, 1° parce qu'il y était autorisé par ses instructions: il avait carte blanche sur tout; 2° parceque sa présence était nécessaire à la république; 3° parce que l'armée d'Orient, victorieuse et nombreuse, ne pouvait avoir de long-temps aucun ennemi à combattre, et parceque le premier but de l'expédition était atteint; le second ne le pouvait être aussi long-temps que la république serait menacée sur ses frontières et en

dée. Comment dire qu'il *avait sa fortune à faire*, quand déjà de si belles pages lui étaient assurées dans l'histoire!

XV^e NOTE.

(Page 32.)

La division de Desaix arrive; toute la ligne se rallie; Desaix forme sa colonne d'attaque, et enlève le village de Marengo, où s'appuyait le centre de l'ennemi.»

Desaix a formé sa colonne en avant de St.-Julien; il a été tué à une lieue et demie du village de Marengo.

XVI^e NOTE.

(Page 33.)

Les factions semblaient se taire; tant d'éclat les étouffait.»

Depuis Marengo jusqu'à la machine infernale, c'est-à-dire pendant les six derniers mois de 1800, les factions furent plus actives que jamais. Sans doute Napoléon n'avait rien à redouter des chefs de la révolution ou de ceux de la Vendée: mais les Brutus septembriseurs, les chouans ne parlaient que de l'assassiner.

XVII^e NOTE.

(Page 42.)

»Dans l'intervalle que m'avait laissé la trève d'Amiens, j'avais hasardé une expédition imprudente, qu'on m'a reproché et avec raison; elle ne valait rien en soi.

[redacted]ivais essayé de reprendre Saint-Domingue. J'avais de bons pour le tenter. Les alliés haïssaient trop la France pour

qu'elle osât rester dans l'inaction pendant la paix. Il fallait donner une pâture à la curiosité des oisifs; il fallait tenir constamment l'armée en mouvement pour l'empêcher de s'endormir. Enfin, j'étais bien aise d'essayer les marins. »

Le parti des colons était très-puissant dans Paris, l'opinion publique voulait Saint-Domingue; d'un autre côté, le premier consul ne fut pas fâché de dissiper les alarmes des Anglais, en envoyant 15,000 hommes à Saint-Domingue; c'était assez manifester sa confiance dans la continuation de la paix, et l'éloignement où il était de toute guerre maritime; ces 15,000 hommes eussent réussi sans la fièvre jaune. Si Toussaint, Dessalines et Christophe eussent voulu se soumettre, ils auraient assuré leur état, leurs grades, leur fortune et celle des gens de leur couleur; on eût sincèrement confirmé la liberté des noirs.

XVIII^e^ NOTE.

(Page 46.)

« Il s'offrit malheureusement, dans ce moment décisif, un de ces coups du hasard qui détruisent les meilleures résolutions. La police découvrit de petites menées royalistes, dont le foyer était au-delà du Rhin. Une tête auguste s'y trouvait impliquée. Toutes les circonstances de cet événement cadraient d'une manière incroyable avec celles qui me portaient à tenter un coup d'état. La perte du duc d'Enghien décidait la question qui agitait la France. Elle décidait de moi sans retour. Je l'ordonnai. »

Le duc d'Enghien périt parcequ'il était un des acteurs principaux de la conspiration de Georges, Pichegru et Moreau.

Pichegru fut arrêté le 28 février; Georges

avait d'abord rayé, depuis éliminé, enfin amnistié tous ceux qui avaient voulu rentrer dans leur patrie; tous leurs biens existants et non vendus leur avaient été rendus, exceptés les bois dont la loi leur rendait cependant les revenus; il ne restait plus sur cette liste que quelques personnes attachées aux princes, ou ennemis déclarés de la révolution et qui n'avaient pas voulu profiter de son amnistie; mais des milliers d'émigrés étaient rentrés, et n'avaient été soumis à d'autres conditions qu'au serment d'obéissance et de fidélité à la république. Le premier consul avait eu ainsi la plus douce consolation que puisse avoir un homme, celle de réorganiser plus de trente mille familles, et de rendre à leur patrie tout ce qui restait de descendants des hommes qui avaient illustré la France dans les divers siècles; ceux même qui étaient restés émigrés obtenaient fréquemment des passeports pour venir visiter leurs familles. Les autels étaient relevés, les prêtres déportés, exilés, étaient à la tête des diocèses, des paroisses, et soldés par la république. Ces diverses lois avaient apporté une grande amélioration dans les affaires publiques; mais cependant avaient eu l'inconvénient inévitable d'enhardir, par ce système d'une extrême indulgence, les ennemis du gouvernement consulaire, le parti royal et les espérances de l'étranger.

De 1803 à 1804, il y avait eu cinq conspirations: tous les émigrés à la solde de l'Angleterre venaient de recevoir l'ordre de se réunir dans le Brisgau et dans le duché de Bade. Mussey, agent anglais, intermédiaire pour servir

à correspondre avec les ministres Drake et Spencer-Smith, résidait à Offenbourg, et fournissait avec profusion l'argent nécessaire à tous ces complots.

Le duc d'Enghien, jeune prince plein de valeur, séjournait à quatre lieues de la frontière de France.....

.....

XIXe NOTE.

(Page 48)

* Faute de mieux, je mis en avant un projet de descente en Angleterre. Je n'ai jamais pensé à le réaliser; car il aurait échoué, non que le matériel du débarquement ne fût possible, mais la retraite ne l'était pas. »

La descente en Angleterre à toujours été regardée comme possible; et la descente une fois opérée, la prise de Londres était immanquable. Maître de Londres, il se fut élevé un parti très-puissant contre l'oligarchie. Est-ce qu'Annibal en passant les Alpes, César en débarquant en Épire ou en Afrique, regardaient en arrière! Londres n'est située qu'à peu de marches de Calais; et l'armée anglaise, disséminée pour la défense des côtes, ne se fût pas réunie à temps pour couvrir cette capitale une fois la descente opérée: sans doute que cette expédition ne pouvait pas être faite avec un corps d'armée, mais elle était certaine avec 160,000 hommes: qui se fussent présentés devant Londres cinq jours après leur débarquement. Les flotilles n'étaient que le moyen de débarquer ces 160,000 hommes en peu d'heures, et de

s'emparer de tous les bas-fonds. C'est sous la protection d'une escadre réunie à la Martinique, et venant de là à toutes voiles sur Boulogne, que devait s'opérer le passage; si la combinaison de cette réunion de l'escadre ne réussissait pas une année, elle réussirait une autre fois. Cinquante vaisseaux partant de Toulon, de Brest, de Rochefort, de Lorient, de Cadix, réunis à la Martinique, arriveraient devant Boulogne et assureraient le débarquement en Angleterre, dans le temps que les escadres anglaises seraient à courir les mers pour couvrir les deux Indes.

XX^e^ NOTE.

(Page 52.)

» Pichegru fut trouvé étranglé dans son lit. On ne manque pas de dire que c'était par mes ordres. Je fus totalement étranger à cet événement. Je ne sais pas même pourquoi j'aurais soustrait ce criminel à son jugement; il ne valait pas mieux que les autres, et j'avais un tribunal pour le juger, et des soldats pour le fusiller. Je n'ai jamais rien fait d'inutile dans ma vie.»

Napoléon n'a jamais commis de crimes. Quel crime eût été plus profitable pour lui que l'assassinat du comte de Lille et du comte d'Artois? La proposition lui en a été faite plusieurs fois, notamment par*** et **. Il n'eût pas coûté deux millions. Il l'a rejetée avec mépris et indignation. Aucune tentative n'a été faite sous son règne contre la vie de ces princes.

Lorsque les Espagnols étaient en armes au nom de Ferdinand, ce prince et son frère don Carlos, seuls héritiers du trône d'Espagne,

étaient à Valençay, au fond du Berry; leur mort eût mis fin aux affaires d'Espagne; elle était utile, même néccessaire. Elle lui fut conseillée par****; mais elle était injuste et criminelle. Ferdinand et don Carlos sont-ils morts en France?

On pourrait citer dix autres exemples: ces deux seuls suffisent, parce qu'ils sont les plus marquants. Des mains accoutumés à gagner des batailles avec l'épée, ne se sont jamais souillées par le crime, même sous le vain prétexte de l'utilité publique: maxime affreuse qui, de tous temps, fut celle des gouvernements faibles, et que désavouent la religion, l'honneur et la civilisation européenne.

Napoléon est parvenu au sommet des grandeurs humaines, par les voies directes, sans jamais avoir commis une action que la morale désavoue. En cela, son élevation est unique dans l'histoire. Pour régner, David fit périr la maison de Saül, son bienfaiteur; César alluma la guerre civile, et détruisit le gouvernement de sa patrie; Cromwell fit périr son maître sur l'échafaud: Napoléon fut étranger à tous les crimes de la révolution. Quand sa carrière politique commença, le trône était écroulé; le vertueux Louis XVI avait péri; les factions déchiraient la France. C'est par la conquête de l'Italie, c'est par la paix de Campo-Formio, qui assurait la grandeur et l'indépendance de la patrie, que Napoléon commença sa carrière, et lorsqu'en 1800, il parvint au pouvoir suprême, c'est en détrônant l'anarchie. Son trône fut élevé par le vœu unanime du peuple fran-

Ferdinand VII était à Valençay dans le château du prince de Talleyrand, un des plus beaux sites de la France, au milieu d'une vaste forêt; il y était avec son frère et son oncle; il n'avait aucune garde; il avait tous ses officiers et domestiques, il recevait qui il voulait; il se promenait librement à plusieurs lieues, soit pour chasser, soit en calèche. Indépendamment des 72,000 francs par an que le trésor de France a payés pour le loyer de Valençay, Ferdinand recevait pour son entretien 1,500,000 francs par an. Il écrivait régulièrement tous les mois à Napoléon, et en recevait des réponses. Au 15 août et à la fête de l'impératrice, il n'a jamais manqué de faire illuminer le château et le parc de Valençay et de distribuer des aumônes. Il demanda plusieurs fois à Napoléon d'aller à Paris, ce qui fut successivement ajourné; il le sollicita de l'adopter pour son fils et de le marier à une princesse française. Il avait la jouissance d'une très-belle bibliothèque, recevait souvent des visites des gentilhommes du voisignage et des marchands de Paris, qui s'empressaient de lui porter des nouveautés. Longtemps il eut un théâtre où il faisait venir des comédiens; mais à la fin ses confesseurs lui inspirèrent des scrupules, et il congédia la troupe.

Le roi Charles IV son père et la reine sa mère furent long-temps au palais de Compiègne; de là ils allèrent à Marseille, puis à Rome, où ils furent logés dans le palais du prince Borghèse. Ils jouissaient d'un traitement de trois millions. La reine d'Étrurie, Marie-Louise, sœur de Ferdinand, fut une de celles

qui prit le plus de part à la révolution d'Espagne; sa correspondance avec Murat, alors commandant en Espagne, est fort curieuse. Elle était du parti de sa mère, et joua un rôle très-actif dans les évènements de Madrid. Elle séjourna long-temps à Nice, où elle ouvrit des correspondances secrètes avec des commandants anglais dans la Méditerranée. Instruit qu'elle cherchait à quitter la France, Napoléon lui fit dire qu'il serait fort aise qu'elle voulût aller soit en Angleterre, soit en Sicile, soit en tout autre pays de l'Europe. En effet, cette princesse n'était d'aucune importance, et son départ eût épargné au trésor 500,000 fr.

De tout temps Ferdinand a témoigné la plus grande aversion pour les cortès. Les Espagnols pleureront long-temps la constitution de Bayonne. Si elle eût triomphé, ils n'auraient plus de juridiction ecclésiastique en matière séculière; plus de bannalité, plus de barrières intérieures. Leurs domaines nationaux ne resteraient point incultes et sans utilité pour l'État et la nation. Ils auraient un clergé séculier, une noblesse sans priviléges féodaux, ni exemption de contribution et de charges publiques; ils seraient aujourd'hui un autre peuple.

Ferdinand avait dit souvent qu'il préférait rester à Valençay plutôt que le régner en Espagne avec les cortès; cependant lorsqu'en 1813 Napoléon lui fit proposer de remonter sur son trône, il n'hésita pas. Le comte de Laforest lui fut envoyé pour cette négociation. Le traité fut bientôt rédigé: aucune condition n'était imposée à Ferdinand; car on n'appellera pas condition l'engagement qu'il prit de maintenir

les ventes des domaines nationaux faites pendant son absence et de ne rechercher aucune des personnes qui avaient exercé des emplois. Ferdinand alors manifesta hautement la résolution de prendre en Espagne les choses comme il les trouverait, et de régner en roi constitutionnel. Sitôt que le traité fut conclu, il proposa de nouveau de contracter par un mariage, une alliance plus étroite avec Napoléon. Cette demande ne fut ni rejetée ni acceptée. On répondit que le moment n'était pas venu d'y souscrire, et que, lorsque Ferdinand serait rassis sur son trône, s'il renouvellait sa demande de Madrid, elle serait alors accueillie comme elle devait l'être.

Le traité de Valençay avait été négocié avec le plus grand secret. Il importait que les Anglais n'en fussent point instruits; ils eussent contrarié en Espagne une opération dont le résultat devait être de rendre disponible l'armée, de manière à ce qu'elle arrivât à temps dans les plaines de Champagne, pour la campagne de 1814.

Les événements qui se tramaient alors à Paris en disposèrent autrement. Le parti qui s'agitait pour renverser Napoléon parvint à pénétrer le secret de cette négociation; il tenta de lui faire persuader que sa gloire s'opposait à ce qu'il renonçât à l'Espagne, et d'obtenir de lui qu'il ne ratifiât pas le traité de Valençay. N'ayant pas réussi, il en divulga l'existence, et employa toutes les ressources de l'intrigue pour retarder le départ de Ferdinand, afin de retarder ainsi le retour en France de l'armée d'Espagne. Ferdinand devait

vait quitter Valençay dans le courant de novembre 1813, et cependant il ne repassa les Pyrénées qu'en mars 1814!

XXIe NOTE.

(Page 59.)

» Les Russes débouchaient seulement. Les débris autrichiens coururent se réfugier sous leurs drapeaux. L'ennemi voulut tenir à Austerlitz; il fut battu. Les Russes se retirèrent en bon ordre, et me laissèrent l'empire d'Autriche. »

Le soir d'Austerlitz, les Russes ne firent pas leur retraite en bon ordre: tout leur parc d'artillerie fut pris, les débris de leur armée qui échappèrent se sauvèrent sans sacs ni armes. L'empereur Alexandre, cerné à Holitsch, eût été fait prisonnier, s'il ne s'était engagé à évacuer la Hongrie par la route d'étapes qui fut indiquée par l'armistice.

XXIIe NOTE.

(Page 60.)

» La campagne recommença. Je suivis la retraite des Russes. J'arrivai en Pologne. Un nouveau théâtre s'ouvrait à nos armes. J'allai voir cette vieille terre de l'anarchie et de la liberté, courbée sous un joug étranger; les Polonais attendaient ma venue pour le secouer.

La campagne ne recommença pas. Les Français ne poursuivirent pas les Russes en Pologne, les Russes se retirèrent avec une grande

précipitation chez eux. La paix fut signée à Presbourg avec l'Autriche, et une convention faite à Vienne avec la Prusse. Napoléon revint à Paris, son armée repassa le Danube et l'Inn; et si elle a été en Pologne, ce n'est pas en conséquence de la bataille d'Austerlitz, mais après la campagne d'Iéna; ce n'est pas par la route de Vienne, mais par celle de Berlin. Il y a ici un anachronisme d'un an: la bataille d'Austerlitz est du 2 décembre 1805; celle d'Iéna du 14 octobre 1806; celle d'Eylau du 8 février 1807; celle de Friedland du 14 juin 1807; la paix de Tilsit est du 7 juillet 1807. Quelle ignorance des faits!

Napoléon voulait rétablir le royaume de Pologne, parce que c'était le seul moyen d'opposer une digue à cet empire formidable qui menaçait d'invahir tôt ou tard l'Europe. Si, à l'exemple de Paul, Alexandre ne tourne pas ses regards vers l'Inde pour acquérir des richesses et fournir de l'occupation à ses peuplades nombreuses de Cosaques, de Calmoucks et autres barbares, qui ont pris en Allemagne et en France le goût du luxe, il sera contraint, pour prévenir une révolution en Russie, de faire une irruption dans le midi de l'Europe. S'il réussit à amalgamer franchement la Pologne et la Russie, en réconciliant les Polonais avec le gouvernement russe, tout devra fléchir sous son joug; l'Europe et l'Angleterre surtout, regretteront de n'avoir pas relevé le royaume de Pologne indépendant de la Russie, et d'en avoir fait à Vienne une province russe; mais alors le ministère anglais était aveuglé par sa haine contre Napoléon. Il ne fit que des fautes: si le congrès

de Vienne eût signé la paix avec Napoléon, l'Europe serait tranquille aujourd'hui, l'esprit révolutionnaire ne minerait pas tous les trônes. En France, il aurait été comprimé et satisfait par des institutions nouvelles.

XXIII^e^ NOTE.

(Page 62.)

» Si les Russes nous avaient attaqués le lendemain, nous aurions été battus, mais leurs généraux n'ont heureusement pas de ces inspirations. »

Les Russes ne pouvaient pas attaquer le lendemain de la bataille d'Eylau, c'est-à-dire le 9 février; parce que, dès cinq heures du soir, le 8, ils avaient abandonné le champ de bataille, qui fut occupé par le troisième corps de l'armée française, et qu'à trois heures du matin, le 9, l'armée russe ralliait ses débris sous les remparts de Kœnigsberg, à six lieues du champ de bataille, ayant abandonné tous ses blessés et partie de son artillerie. Mais, en supposant que l'armée russe fut restée sur le champ de bataille, et qu'elle eût pu attaquer le 9 au matin; les corps des maréchaux Ney et Bernadotte, qui n'avaient point pris part à la bataille, étaient arrivés dans la nuit; si les Russes avaient été battus par l'armée française en l'absence de ces deux corps, comment concevoir qu'ils eussent été vainqueurs de l'armée française renforcée de six divisions?

XXIVe NOTE.

(Page 64.)

» J'étais seul capable de porter la couronne de fer, et je la mis sur ma tête. »

Toutes les organisations d'Italie étaient provisoires. Napoléon voulait faire de cette grande péninsule une seule puissance, et c'est en conséquence de ce projet qu'il se réserva pour lui-même la couronne de fer, afin de tenir dans ses mains la direction des différents peuples d'Italie. Il préféra réunir à l'empire, Rome, Gênes, la Toscane, le Piémont, plutôt que de les joindre au royaume d'Italie, parce que ces peuples le préféraient, et aussi parce que l'impulsion impériale y serait plus forte; que c'était un moyen d'appeler en France un grand nombre d'habitants de ces contrées, et d'y envoyer en échange un même nombre de Français; que c'était appeler les conscrits, les matelots de ces provinces dans les cadres des régiments français ou des équipages de Toulon. Pour Naples seulement, il fallut suivre une marche différente, et donner au provisoire qu'on y avait établi une apparence de définitif. Cette grande ville était accoutumée à une grande indépendance. Ferdinand était en Sicile et l'escadre anglaise sur les côtes de Naples; mais au moment de la proclamation de toute l'Italie en un seul royaume, et du sacre à Rome, comme roi d'Italie, du second fils que Napoléon aurait de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise; les Italiens de Sicile, de Sardaigne, de Naples, de Venise,

de Gênes, de Piémont, de Toscane, de Milan, se fussent avec enthousiasme tous serrés autour du trône de l'antique et noble Italie. Napoléon n'avait pas disposé du grand-duché de Berg. Son intention était d'y replacer Joachim quand il quitterait Naples.

XXV^e^ NOTE.

(Page 65.)

»Le cadet des frères était assez jeune pour attendre.»

Le cadet était Jérôme, qui, à l'époque dont parle l'auteur, était roi de Westphalie; il n'avait donc pas besoin d'attendre. Mais cet écrivain, qui d'ailleurs fait preuve d'esprit, se perd dans les ténèbres: il veut bâtir au milieu des brouillards, il veut toujours que la paix de Tilsit soit avant Iéna; c'est un anachronisme de treize mois.

XXVI^e^ NOTE.

(Page 69.)

»J'instituai une caste intermédiaire. Elle était démocratique, parce qu'on y entrait à toute heure et de partout: elle était monarchique, parce qu'elle ne pouvait pas mourir.»

L'institution d'une noblesse nationale n'est pas contraire à l'égalité, elle est nécessaire au maintien de l'ordre social; aucun ordre social ne peut être fondé sur la loi agraire: le principe de la propriété et de sa transmission par contrat de vente, donation entre-vifs ou acte testamentaire, est un principe fondamental qui

ne déroge pas à l'égalité. De ce principe dérive la convenance de transmettre de père en fils le souvenir des services rendus à l'État. La fortune peut-être quelquefois acquise par des moyens honteux et criminels. Les titres acquis par des services rendus à l'État sortent toujours d'une source pure et honorable, leur transmission à sa postérité n'est qu'une justice. Lorsque Napoléon proposa à un grand nombre d'hommes de la révolution, les plus partisans des principes de l'égalité, la question de savoir si l'établissement de ces titres héréditaires était contraire aux principes de l'égalité : tous répondirent que non.

En établissant une noblesse héréditaire nationale, Napoléon avait trois buts : 1° Réconcilier la France avec l'Europe ; 2° Réconcilier la France ancienne avec la France nouvelle ; 3° Faire disparaître en Europe les restes de la féodalité, en rattachant les idées de noblesse aux services rendus à l'État, et les détachant de toute idée féodale.

Toute l'Europe était gouvernée par des nobles qui s'étaient fortement opposés à la marche de la révolution française ; c'était un obstacle qui partout contrariait l'influence française, il fallait le faire disparaître, et pour cela revêtir de titres égaux aux leurs, les principaux personnages de l'empire. Le succès fut complet, la noblesse européenne cessa dès lors d'être opposée à la France, et vit avec une secrète joie une nouvelle noblesse qui, par cela qu'elle était nouvelle, lui paraissait inférieure à l'ancienne : elle ne prévoyait pas la conséquence du système français, qui tendait à déraciner, à

dépriser la noblesse féodale, ou du moins à l'obliger à se reconstituer à nouveau titre.

L'ancienne noblesse de France, en retrouvant sa patrie et une partie de ses biens, avait repris ses titres non légalement, mais de fait elle se considérait plus que jamais comme une race privilégiée; toute fusion ou amalgame avec les chefs de la révolution était difficile: la création de nouveaux titres fit disparaître entièrement ces difficultés; il n'y eut aucune ancienne famille qui ne s'alliât volontiers avec les nouveaux ducs; en effet les Noailles, les Colbert, les Louvois, les Fleury, étaient de nouvelles maisons; dès leur origine, les plus anciennes maisons de France avaient brigué leur alliance; c'est ainsi que les familles de la révolution se trouvaient consolidées, et l'ancienne et la nouvelle France réunies. Ce fut à dessein que le premier titre que Napoléon donna, fut au maréchal Lefévbre: ce maréchal avait été simple soldat, et tout le monde dans Paris l'avait connu sergent aux gardes françaises.

Son projet était de reconstituer l'ancienne noblesse de France. Toute famille qui comptait dans ses ancêtres un cardinal, un grand officier de la couronne, un maréchal de France, un ministre, etc., eût été pour cela seul apte à solliciter au conseil du sceau le titre de duc; toute famille qui aurait eu un archevêque, un ambassadeur, un premier président, un lieutenant-général ou un vice-amiral, le titre de comte; toute famille qui aurait eu un évêque, un maréchal-de-camp, un contre-amiral, un conseiller d'état ou un président à mortier, le titre de baron. Ces titres n'auraient été octroyés

qu'à la charge par les impétrants d'établir pour les ducs un majorat de 100,000 francs de revenu, pour les comtes de 30,000 francs, pour les barons de 10,000 francs: Cette règle, qui régissait le passé et le présent, devait régir l'avenir. Delà sortait une noblesse historique, qui liait le passé, le présent et l'avenir, et qui était constituée non sur les distinctions du sang, ce qui est une noblesse imaginaire, puisqu'il n'y a qu'une seule race d'hommes, mais sur les services rendus à l'État. De même que le fils d'un cultivateur pouvait se dire je serai un jour cardinal, maréchal de France ou ministre, il pouvait se dire je serai un jour duc, comte ou baron; de même qu'il pouvait se dire je ferai le commerce, je gagnerai plusieurs millions que je laisserai à mes enfants. Un Montmorenci eût été duc, non pas parce qu'il était Montmorenci, mais parce qu'un de ses ancêtres avait été connétable, et avait rendu de grands services à l'État. Cette vaste idée changeait le plan de la noblesse qui n'était que féodale, et élevait sur ses débris une noblesse historique, fondée sur l'intérêt de la patrie, et les services rendus aux peuples et aux souverains. Cette idée, comme celle de la Légion d'honneur, comme celle de l'université, était éminemment libérale; elle était propre à la fois à consolider l'ordre social et à anéantir le vain orgueil de la noblesse; elle détruisait les prétentions de l'oligarchie et maintenait dans son intégrité la dignité et l'égalité de l'homme. C'était une idée-mère, organisatrice, libérale; elle eût caractérisé le nouveau siècle. Napoléon ne mettait aucune précipitation dans l'exécution de ses pro-

jets: il croyait avoir du temps devant lui. Il disait souvent à son conseil d'État: „J'ai be-„soin de vingt ans pour accomplir mes projets.“ Il lui en a manqué cinq.

XXVII^e NOTE.

(Page 74.)

»Sa neutralité (la Prusse) m'avait surtout été essentielle dans la dernière campagne; pour m'en assurer, il lui fut fait quelque ouverture de la cession du Hannovre.«

Comment la Prusse était-elle restée neutre? N'avait-elle pas signé en septembre, pendant que l'armée française marchait d'Ulm à Vienne, cette fameuse convention de Postdam: adhérant éventuellement à la coalition de la Russie, de l'Autriche et de l'Angleterre, n'avait-elle pas juré haine à la France sur le tombeau du grand Fréderic? Deux jours avant la bataille d'Austerlitz, en décembre 1805, le comte de Haugwitz, premier ministre du roi de Prusse, se rendit à Brünn en Moravie; il eut deux audiences de Napoléon; mais les avant-postes français et russes étaient aux mains; Napoléon lui dit d'aller attendre à Vienne l'issue de la bataille: „*Je les battrai, ne me dites rien aujourd'hui, je ne veux rien savoir.*“ Haugwitz, qui n'était pas novice dans les affaires, ne se le fit pas dire deux fois. La bataille d'Austerlitz eut lieu le 2 décembre, et le 15, la Prusse renonça, par la convention de Vienne, au traité de Potsdam et au serment du tombeau; elle céda Wesel, Bareuth, Neuchâtel à la France, qui par contre consentit à ce que Frédéric-

Guillaume s'emparât du Hannovre et le réunit à sa couronne. Comment la Prusse aurait-elle demandé à Tilsit le Hannovre, qui déjà lui avait été cédé par la convention de Vienne? Par le traité de Tilsit, elle n'a fait que perdre; elle a cédé ce qu'elle possédait en Pologne et ses états sur la gauche de l'Elbe; elle a abandonné l'électeur de Hesse-Cassel. Cette erreur de date rend absurdes tous les raisonnements de l'auteur sur cette époque.

XXVIIIe NOTE.

(Page 75.)

»Je refusai tout, et le Hannovre reçut une autre destination.»

En vertu de la convention du 15 décembre 1805, la Prusse pouvait s'emparer du Hannovre, mais cette convention n'obtint à Berlin qu'une ratification conditionnelle; la ratification définitive donna lieu à des discussions, qui se prolongèrent une partie de 1806. Cependant la Prusse occupa enfin le Hannovre, et tout paraissait arrangé, lorsqu'elle déclara la guerre. Elle n'y fut pas provoquée par la France, elle fut entrainé par l'effervescence des passions de la jeunesse de Berlin, et trompée par une dépêche du marquis de Lucchesini, son ministre à Paris, qui assurait que le traité signé alors à Paris par le comte Oubril, faisait contracter à la France et à la Russie des engagements contraires aux intérêts de la Prusse. Dans le premier moment d'effroi, la Prusse courut aux armes. Quoi! pour faire face aux Russes et aux

Français. Pourquoi pas? Dans la guerre de sept ans n'avait-elle pas tenu tête à la France, à la Russie et à l'Autriche? Mais le cabinet de Berlin ne tarda pas à être parfaitement rassuré du côté de l'empereur de Russie, qui désavoua son plénipotentiaire le comte d'Oubril, et ne ratifia pas le traité de Paris, qui d'ailleurs ne faisait, aucune mention de la Prusse. Après s'être préparé à lutter contre ces deux puissances, le roi ne se trouvant plus avoir à combattre que la France, et étant au contraire assuré du secours de la Russie, ne douta pas de la victoire. Quelques semaines aprés (le 14 octobre 1806), la bataille d'Jéna décida de la guerre. On se demande si l'auteur de cet écrit était en Asie, en Afrique ou en Sibérie quand ces événements ont eu lieu?

XXIXe NOTE.

(Page 79.)

» Je voulus corriger au moins ce que j'avais fait en Prusse, en organisant la confédération du Rhin, parce que j'espérais contenir l'un par l'autre. »

La confédération du Rhin, a précédé la bataille d'Jéna de trois mois!!! L'histoire n'est pas de la métaphysique: on ne peut pas l'écrire d'imagination et bâtir à volonté; il faut d'abord l'apprendre.

XXXe NOTE.

(Pag

» Avec de tels soldats, l qui n'eût aimé
la guerre? Je l'aimais, je l ant je n'ai plus

senti en moi, depuis l'affaire d'Iéna, la plénitude de confiance, ni le mépris de l'avenir auquel j'avais dû mes premiers succès. »

Les batailles de Pultusk, d'Eylau, la prise de Dantzic, la bataille de Friedland sont de 1807; les batailles d'Espinosa, de Burgos, de Tudela, de Somosiera; la prise de Madrid, l'opération contre l'armée du général Moore, ont eu lieu en 1808. Les batailles de Tann, d'Abensberg, la manœuvre de Landshut, la bataille d'Eckmühl, la prise de Vienne, les batailles d'Essling et de Wagram, la paix de Vienne de 1807, sont postérieures de trois ans à la bataille d'Jéna. La bataille d'Abensberg, la manœuvre de Landshut et la bataille d'Eckmühl sont les plus hardies, les plus belles, les plus savantes manœuvres de Napoléon. La bataille de la Moskowa est le plus brillant de ses faits d'armes; elle est de 1812, six ans après Jéna. Les batailles de Lutzen, de Wurschen sont de 1813, celle de Champ-Aubert, de Montmirail, de Vauchamp, de 1814. La marche de vingt jours de Cannes à Paris, les batailles de Ligny, de Mont-St.-Jean de 1815!!

XXXIe NOTE.

(Page 91.)

» Je comprenais la nécessité de me séparer d'une femme dont je ne pouvais plus attendre de postérité; j'y répugnais par la douleur de quitter la personne que j'ai le plus aimée; je fus long-temps avant de m'y résoudre; mais elle s'y résigna d'elle-même, avec le dévouement qu'elle a toujours eu pour moi. J'acceptai son sacrifice, parce qu'il était indispensable. »

Le divorce de l'impératrice Joséphine est unique en son genre dans l'histoire. Il n'altéra en rien l'union des deux familles. Ce fut un sacrifice pénible, également partagé par les deux époux, mais fait aux intérêts de la politique. Le mariage est considéré en France comme un acte civil et un sacrement religieux: il faut, pour en opérer la dissolution, la double intervention de l'autorité civile et de l'Église. L'autorité civile compétente pour prononcer la dissolution du mariage de Napoléon était le sénat. Les deux époux déclarèrent dans une assemblée de famille leur assentiment au divorce. Cette cérémonie se fit dans les grands appartements des Tuileries; elle fut extrêmement intéressante: les larmes coulaient aux yeux de tous les spectateurs. Le consentement constaté par l'archichancelier, la dissolution du mariage fut prononcée par le sénat. L'impératrice quitta les Tuileries et se rendit à la Malmaison. Tous les meubles des appartements de Napoléon, dans cette petite mais délicieuse campagne, restèrent à leur même place. Elle eut en outre la terre de Navarre et un domaine de deux millions, qu'elle employa en grande partie à encourager les arts, à soulager les malheureux. La Malmaison est à trois lieues de Paris, à une de Saint-Cloud. Elle y demeura constamment. Pendant l'espace de cinq ans; elle y reçut trois ou quatre visites de Napoléon. Toute la cour y allait régulièrement. Lorsque les alliés entrèrent à Paris, l'empereur François, l'empereur de Russie et le roi de Prusse y firent de fréquentes visites.

Le prince qui avait été adopté par Napoléon

pour lui succéder à la couronne d'Italie, au défaut de ses enfants naturels et légitimes, était considéré comme un prince du sang italien. Il jouissait en Italie d'un apanage en biens-fonds évalués vingt-cinq millions. Il a épousé, en 1806, la fille aînée du roi de Bavière, princesse belle et gracieuse.

Une cousine de l'impératrice Josephine, Stéphanie Beauharnais, fut mariée, en 1806, au grand-duc de Bade : elle règne actuellement à Carlsruh; elle a plusieurs enfants; elle est jolie, spirituelle, et réunit toutes les grâces de son sèxe.

Une autre cousine de l'impératrice Joséphine fut mariée au prince d'Aremberg, une des premières maisons de la Belgique, jouissant d'une peincipauté souveraine. Ce mariage n'a pas réussi aussi bien que le premier, mais c'est par la faute de la princesse. Ce prince commandait un régiment de chasseurs; il se distingua dans la guerre d'Espagne, où il fut fait prisonnier par l'armée anglaise. Napoléon attachait quelque importance à ce mariage. Il avait le projet de faire le prince d'Aremberg gouverneur-général des Pays-Bas, et d'établir cette cour à Bruxelles, pour donner à la Belgique une nouvelle preuve de sa sollicitude. C'est dans cette pensée qu'il acheta de ses deniers le château de Lacken du prince de Saxe-Teschen et le fit superbement meubler. Une autre cousine de Joséphine fut demandée en mariage par Ferdinand VII pour régner sur les Espagnols.

Le marriage civil de Napoléon annulé par décission du sénat, l'officialité de Paris fit

les informations d'usage dans la religion catholique, et prononça la dissolution du mariage. La cour de Rome éleva alors la prétention d'en connaître; mais le clergé de France déclara que cela était contraire aux priviléges de l'Eglise gallicane; qu'un souverain aux yeux de Dieu n'est qu'un *homme*, et doit être soumis à la juridiction de sa paroisse et de son évêque. L'autorité archiépiscopale à Vienne dut examiner cette question avant la célébration du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse d'Autriche. Le jugement de l'officialité de Paris lui fut communiqué, et elle y adhéra par une décision formelle.

Le divorce de Napoléon fit grand bruit. Son trône, le plus élevé de l'Europe, fut l'objet de l'ambition de toutes les maisons régnantes; la politique y appelait trois princesses: une de la maison de Russie, une de la maison d'Autriche, une de la maison de Saxe.

Des négociations ouvertes furent entamées avec la Russie. Il en avait déjà été dit quelques mots par l'empereur Alexandre à Erfurt.

Une lettre du comte de Narbonne au ministre de la police Fouché annonça que quelques insinuations lui avaient été faites, à son passage à Vienne, sur le choix de Napoléon, et qu'il avait pu en conclure qu'une alliance avec une archiduchesse pourrait entrer dans les vues de l'Autriche. Napoléon ne pouvait faire aucune démarche directe avant de connaître les dispositions de l'empereur Alexandre. Il fit sonder le prince de Schwartzemberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, et cette négociation particulière fut conduite de manière à ce

que l'ambassadeur se trouvât engagé sans que Napoléon le fût, dans le cas où le mariage avec la sœur de l'empereur Alexandre éprouverait des difficultés. Ces difficultés se manifestèrent en effet; il y eut à ce sujet des dissentiments d'opinion dans la famille impériale russe. Cependant il paraît que l'empereur Alexandre n'hésitait pas; mais on exigeait que la princesse qui deviendrait épouse de Napoléon, eût une chapelle russe dans l'intérieur du palais des Tuileries, avec ses popes et son clergé, et le libre exercice de sa religion. Des négociations avaient été faites à ce sujet; on attendait les réponses de Pétersbourg pour prendre un parti. Ces réponses arrivèrent. On s'était assuré que l'ambassadeur d'Autriche, qu'il eût ou qu'il n'eût pas reçu des instructions, donnerait, lorsqu'il en serait temps, un plein assentiment à l'alliance projetée. Le prince Schwartzenberg était absent pour une partie de chasse; un courier lui fut expédié: il accourut à Paris pour attendre l'événement.

Un conseil privé extraordinaire fut convoqué pour quatre heures après midi, et la question du choix à faire y fut posée après la lecture des dépêches de Saint-Pétersbourg. Les opinions furent divisées entre une princesse saxonne, une princesse russe et une princesse autrichienne. Ce dernier avis fut celui de la majorité: il fut déterminé par la haute considération du maintien de la paix générale: On observa que de toutes les puissances, l'Autriche était celle qui concevrait le plus d'inquiétudes sur les intentions de la France à son égard; on représentait que l'alliance qu'il était question

de

de former avec elle dissiperait tous les nuages, donnerait un motif incontestable à la confiance, et serait le gage d'une paix durable. Ces considérations furent décisives, et le mariage avec l'archiduchesse préféré. A six heures du soir, Napoléon chargea le prince Eugène de se rendre chez le prince Schwartzenberg, et de lui porter une demande formelle. Au même moment il donna pouvoir à son ministre des affaires étrangères de signer, avec cet ambassadeur, son contrat de mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, en prenant pour modèle celui de Louis XVI avec l'archiduchesse Antoinette. A sept heures, le prince Eugène avait rendu compte de sa mission, et dans la soirée le contrat de mariage fut signé. Le prince de Neufchâtel fut envoyé à Vienne pour faire la demande dans les formes solennelles d'usage, et l'archiduc Charles épousa l'archiduchesse Marie-Louise, comme représentant de Napoléon, dont les pouvoirs lui furent remis à cet effet. L'archiduc, grand duc de Wurtzbourg, aujourd'hui grand duc de Toscane, representa l'empereur d'Autriche au mariage à Paris.

Napoléon alla recevoir l'archiduchesse à Compiègne. Le mariage civil fut célébré à Saint-Cloud, le mariage religieux dans le grand salon du Musée Napoléon. Cinq ou six cardinaux, après avoir assisté au mariage civil à Saint-Cloud, déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas assister au mariage religieux, par respect pour le saint-siége, qui devait intervenir dans le mariage des souverains. Les évêques français et la majorité des cardinaux repoussèrent cette prétention avec indignation; le

pape même blâma ces cardinaux, qui furent exilés de Paris, et qu'on appela les cardinaux noirs, parce qu'il leur fut interdit par le saint-siége de porter le rouge pendant un temps déterminé.

Des fêtes splendides furent données à cette occasion. Le prince de Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche, en donna une au nom de son maître. Il fit à cet effet construire une salle de bal, dans le jardin de son hôtel. Au milieu du bal, le feu prit à des draperies de gaze: en un instant toute la salle fut en feu. Napoléon en sortit lentement, tenant l'impératrice par le bras; le prince Schwartzenberg resta constamment près d'elle; elle partit pour Saint-Cloud. L'empereur resta dans le jardin jusqu'au matin. Rien ne put arrêter les progrès de l'incendie. Plusieurs personnes périrent. La princesse Schwartzenberg, née d'Aremberg, femme du frère de l'ambassadeur, était parvenue à partir de la salle; mais, inquiète pour un de ses enfants, elle y rentra, et fut étouffée en essayant de s'échapper par une porte qui donnait dans l'intérieur de l'hôtel. Au jour, on trouva ses malheureux restes consumés par les flammes. Le prince de Kourakin, ambassadeur de Russie, fut grièvement blessé.

En 1770, à la fête donnée par la ville de Paris pour célébrer le mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette, 2,000 personnes furent culbutées dans les fossés des Champs-Élysées, et y trouvèrent la mort. Lorsque, depuis, Louis XVI et Marie-Antoinette périrent sur l'échafaud, on se ressouvint de ce terrible accident, et l'on voulut y trouver un présage de

ce qui arrivait: car c'est à l'insurrection de cette grande capitale qu'il faut spécialement attribuer la revolution. L'issue malheureuse de la fête donnée par l'ambassadeur d'Autriche, dans une circonstance semblable, pour célébrer l'alliance de deux maisons dans les personnes de Napoléon et de Marie-Louise, parut un présage sinistre. C'est au changement de politique de l'Autriche qu'il faut uniquement attribuer les malheurs de la France. Napoléon n'était pas superstitieux; cependant il eut lui-même en cette occasion un pénible présentiment. Le lendemain de la bataille de Dresde, lorsqu'en poursuivant l'armée autrichienne il apprit d'un prisonnier que le bruit courait que le prince de Schwartzenberg avait été tué, il dit: „C'était un brave homme; mais sa mort a cela de consolant que c'était évidemment lui que menaçait l'augure malheureux de son bal. Deux heures après on sut au quartier général que c'était Moreau, et non le prince Schwartzenberg qui avait été tué la veille.

XXXIIe NOTE.

(Page 100.)

»L'archiduc fit en revanche une très-belle marche. Il devina mon projet, et gagna les devants. Il se porta rapidement sur Vienne, par la rive gauche du Danube, et prit position en même temps que moi. C'est à ma connaissance la seule belle manœuvre que les Autrichiens aient jamais faite,«

»Mon plan de campagne était manqué.«

Pendant cette campagne, l'archiduc Charles fut battu quoique son armée fût quadruple

de celle de son ennemie. Il ne se porta pas sur Vienne, mais il prit position vis-à-vis Vienne, sur la rive opposée du Danube, ce qui est fort différent. Le plan de Napoléon était de s'emparer de Vienne et de toute la rive droite, pour dégager son armée d'Italie et se joindre à elle. Il réussit parfaitement, occupa Vienne, déborde l'armée du prince Jean; ce qui l'obligea à abandonner l'Italie, et permit au prince Eugène de déboucher sur le Danube par la Carniole, la Carinthie et la Styrie. Quel plan de campagne manqué! Où conduit la manie de l'esprit quoiqu'avec de bonnes intentions! on trahit la gloire de son pays pour faire une antithèse!!!

XXXIII^e^ NOTE.

(Page 100.)

»Par un bonheur inespéré, l'archiduc Jean, au lieu de contenir à tout prix le vice roi, se laissa battre. L'armée d'Italie le rejeta de l'autre côté du Danube. Nous eûmes pour nous toute sa droite.»

L'arrivée du vice-roi sur le Danube fut signalée par la bataille de Raab qui est postérieure à la bataille d'Essling et non antérieure, comme l'auteur paraît le croire. La bataille d'Essling est du 22 mai 1809; celle de Raab est du 14 juin, anniversaire de Marengo: elle est donc postérieure de vingt-deux jours. Ce n'est pas le prince d'Essling qui déboucha le premier à la bataille d'Essling, mais le maréchal Lannes. L'armée était formée dans l'île de Lobau le 21. Les ponts furent jetés dans la soirée

du 20, et le 21 l'avant-garde se saisit d'Essling; à deux heures après midi environ, un petit combat eut lieu, et le 22 la bataille fut livrée. Dans ces deux jours, le champ de bataille resta au Français. L'ennemi attaqua à plusieurs reprises la village d'Essling, s'en empara, et en fut toujours chassé.

A quatre heures du soir, la bataille cessa; et ce village resta en possession du général Rapp et du comte de Lobau qui, par leur bravoure personnelles, décidèrent de la journée.

Cependant le corps du maréchal Davoust était toujours sur la rive droite; les ponts ayant été rompus par la crue subite de Danube trois fois en quarante-huit heures, furent autant de fois réparés par l'activité et les soins du général Bertrand. Le corps du maréchal Davoust, les parcs d'artillerie n'avaient pas encore opéré leur passage, quand les ponts furent enlevés pour la quatrième fois, à deux heures après midi; le Danube continuant à s'élever avec une grande rapidité, le général Bertrand signifia l'impossibilité de les rétablir; sur quoi Napoléon ordonna à l'armée de reprendre sa position dans l'île de Lobau, en repassant le bras du Danube qui a 60 toises de large et est très-profond. L'île de Lobau est très-grande, et séparée de la rive droite par le grand bras du Danube qui a 500 toises de large. Dans cette position il ne pouvait pas être attaqué. Dès le soir même, des bateaux chargés de munitions y abordèrent. La vieille garde resta en réserve, toute la bataille du 22, appuyée au village; elle ne perdit pas plus de 100 hommes par le canon, et était en totalité dans l'île de

Lobau. Le prince Charles et les généraux autrichiens ont fait ce qu'il devaient faire dans cette journée, et tout ce qu'on pouvait attendre d'eux. S'ils avaient tenté de passer dans l'île de Lobau, ils auraient consommmé la ruine de leur armée, qui déjà avait essuyé une perte énorme.

XXXIVe NOTE.

(Page 101.)

» Les Anglais tentaient une expédition contre Anvers, qui aurait réussi sans leur ineptie. Ma position empirait chaque jour, »

Anvers était entourée de remparts couverts d'artillerie; sa garnison consistait en 5,000 hommes; l'arsenal maritime avait deux bataillons d'ouvriers militaires et 2,000 ouvriers civils. L'escadre, qui comptait de 9 à 10,000 matelots, mouilla sous la ville. Anvers fut alors à l'abri d'un coup de main, ayant plus de 15,000 à 18,000 hommes pour sa défense. En outre, peu après un grand nombre de bataillons de garde nationale accoururent; alors Anvers ne put plus être pris que par un siége, et par sa situation, cette place est très-difficile à investir. Pour prendre cette ville, il eût fallu que les Anglais la surprissent; il ne fallait pas, pour cela, perdre tant de temps devant Flessingue.

Il fallait qu'un corps de 6,000 hommes débarquât dans la Meuse, se portât dans un jour au fort de Bath, s'en emparât, ainsi que de toute l'île de Sud-Beveland; alors l'escadre française,

qui était mouillée devant Flessingue, était coupée d'Anvers: ce qui eût entraîné sa perte et celle de la ville; mais du moment que l'escadre de l'amiral Missiessi fut mouillée sous les murs d'Anvers, l'expédition de lord Chatam était manquée: il eût dû se rembarquer; il eût sauvé 5 à 6,000 hommes qu'il perdit par son séjour dans les marais de Walcheren.

XXXV^e^ NOTE.

(Page 102.)

» J'assistai à ce passage (Danube, en 1809), parce qu'il me donnait de l'inquiétude. »

Le général Bertrand jeta trois ponts sur pilotis sur le Danube; l'armée française, au lieu de passer en une nuit, passa à loisir dans l'île de Lobau où elle se forma.

XXXVI^e^ NOTE.

(Page 102.)

» L'intrépidité de nos troupes et une manœuvre hardie de Macdonald décidèrent de la journée (Wagram). »

Macdonald, la veille de la bataille, s'était établi au centre de la position de l'ennemi; mais n'étant pas soutenu par sa droite, cet avantage important n'eût pas le résultat qu'il devait avoir. Le jour de la bataille, il manœuvra avec habileté et mérita les éloges de Napoléon; mais ce furent le changement de front,

l'aîle gauche en arrière, exécuté par les ordres du prince Eugène; le feu de la batterie de 100 pièces de canon de la garde, dirigé par le général Lauriston, aide-de-camp de Napoléon; le mouvement du corps du maréchal Davoust, qui tourna toute l'aîle gauche de l'ennemi, qui décidèrent de la victoire.

XXXVII^e NOTE.

(Page 102.)

» L'armée autrichienne défila en désordre dans une longue plaine. »

Ce passage est évidemment écrit par un homme qui ne connaît pas le terrein et ignore le mouvement que Napoléon fit faire par Znaim au général Marmont et au maréchal Davoust.

XXXVIII^e NOTE.

(Page 118.)

» La cour d'Autriche commença par déranger mes plans sur la Pologne, en refusant de rendre ce qu'elle avait pris. »

La cour d'Autriche ne dérangea pas les plans de Napoléon dans la guerre de 1812; elle s'allia franchement à la cause de la France. Par les articles secrets du traité de Paris, elle s'engagea à fournir un contingent de 30,000 hommes à l'armée française destinée à agir en Russie. Indépendamment des stipulations ostensibles de ce traité, on stipula, par des articles secrets, les rapports des deux puissances

dans la lutte qui allait s'engager: on prévit toutes les chances; et on ne peut mieux répondre à l'assertion erronée de l'auteur du manuscrit de Saint-Hélène, qu'en lui opposant les articles secrets de ce traité.

Art. 1er. L'Autriche ne sera point tenue de fournir le secours stipulé par l'art. 4 du traité patent dans les guerres que la France soutiendrait ou contre l'Angleterre, ou au-delà des Pyrénées.

Art. 2. Si la guerre vient à éclater entre la France et la Russie, l'Autriche fournira ledit secours stipulé par les articles 4 et 5 du traité de ce jour. Les régiments qui doivent le former seront, dès à présent, mis en marche et cantonnés de manière qu'à dater du premier mai, ils puissent, en moins de quinze jours, être réunis sur Lemberg.

Ledit corps de troupes sera pourvu d'un double approvisionnement de munitions d'artillerie, ainsi que des équipages militaires nécessaires au transport de vingt jours de vivres.

Art. 3. De son côté, S. M. l'empereur des Français fera toutes ses dispositions pour pouvoir opérer contre la Russie, à la même époque, avec toutes les forces disponibles.

Art. 4. Le corps de troupes fourni par S. M. l'empereur d'Autriche sera formé en trois divisions d'infanterie et une division de cavalerie, commandées par un général autrichien au choix de S. M. l'empereur d'Autriche.

Il agira sur la ligne qui lui sera prescrite par S. M. l'empereur des Français, et d'après ses ordres immédiats.

Il ne pourra toutefois être divisé et formera toujours un corps distinct et séparé.

Il sera pourvu à sa subsistance en pays ennemis, suivant le même mode qui sera établi pour les corps de l'armée française, sans rien changer toutefois au régime et aux usages de détail établis par les règlements militaires de l'Autriche pour la nourriture des troupes.

Les trophées et le butin qu'il aura faits sur l'ennemi lui appartiendra.

Art. 5. Dans le cas où par suite de la guerre entre la France et la Russie, le royaume de Pologne viendrait à être rétabli, S. M. l'empereur des Français garantira spécialement, comme elle garantit dès à présent à l'Autriche, la possession de la Galicie.

Art. 6. Si, le cas arrivant, il entre dans les convenances de l'empereur d'Autriche de céder, pour être réunie au royaume de Pologne, une partie de la Galicie, en échange des provinces illyriennes, S. M. l'empereur des Français s'engage, dès à présent, à consentir à cet échange. La partie de la Galicie à céder sera déterminée d'après la base combinée de la population, de l'étendue, des revenus, de sorte que l'estimation des deux objets de l'échange ne soit pas réglée par l'étendue du territoire seulement, mais par sa valeur réelle.

Art. 7. Dans le cas d'une heureuse issue de la guerre, S. M. l'empereur des Français s'engage à procurer à S. M. l'empereur d'Autriche des indemnités et agrandissements de territoire qui, non-seulement compensent les sacrifices et charges de la coopération de sadite majesté dans la guerre, mais qui soient un

monument de l'union intime et durable qui existe entre les deux souverains.

Art. 8. Si en haine des liens et engagements contractés par l'Autriche envers la France, l'Autriche était menacée par la Russie, S. M. l'empereur des Français regardera cette attaque comme dirigée contre lui-même, et commencera immédiatement les hostilités.

Art. 9. La Porte Ottomane sera invitée à accéder au traité d'alliance de ce jour.

Art. 10. Les articles ci-dessus resteront secrets entre les deux puissances.

Art. 11. Ils auront la même force que s'ils étaient insérés dans le traité d'alliance, et ils serout ratifiés, et les ratifications seront échangées dans le même lieu et à la même époque que celles dudit traité.

Fait et signé à Paris, le 14 mars 1812.

Un traité de même nature avait été signé le 24 février 1812, entre la France et la Prusse. Comment donc dire que Napoléon fut dérangé dans ses plans sur la Pologne par des combinaisons diplomatiques?

XXXIXe NOTE.

(Page 127.)

» Je me retirais lentement. »

L'auteur de cet écrit n'a d'idée ni de la guerre, ni de cette campagne.

Après la victoire éclatante remportée à Dresde, l'armée française ne fit point de mouvement de retraite; elle manœuvra pour porter la guerre sur la rive droite de l'Elbe, s'ap-

puyant sur ses places fortes, notamment sur Magdebourg, et se mettant en communication avec le corps du maréchal Davoust. La défection de la Bavière contreignit Napoléon à changer de projet. Ce n'est qu'après la bataille de Leipsick que les alliés furent maîtres des opérations de la campagne.

XL^e^ NOTE.

(Page 132.)

» J'ai accusé le général Mormont de m'avoir trahi; je lui rends justice aujourd'hui: aucun soldat n'a trahi la foi qu'il devait à son pays. »

Plût à Dieu qu'une pareille assertion fut vraie! Le maréchal Marmont n'a point trahi en défendant Paris. L'armée, la garde nationale parisienne, cette jeunesse si brillante des écoles, se sont couverts de gloire sur les hauteurs de Montmartre; mais l'histoire dira que, sans la défection du 6^e^ corps, après l'entrée des alliés à Paris, ils eussent été forcés d'évacuer cette grande capitale; car ils n'eussent jamais livré bataille sur la rive gauche de la Seine, en avant derrière eux Paris, qu'ils n'occupaient que depuis trois jours: ils n'eussent pas violé ainsi toutes les règles, tous les principes du grand art de la guerre. Les malheurs de cette époque sont dus aux défections des chefs du 6^e^ corps et de l'armée de Lyon, et aux intrigues qui se tramaient dans le sénat.

XLI^e^ NOTE.

(Page 135.)

»J'étais prisonnier (à Fontainebleau); je m'attendais à être traité comme tel.»

Napoléon à Fontainebleau avait encore autour de lui 25,000 hommes de sa garde. Rien ne s'opposait à ce qu'il ralliât les 25,000 hommes de l'armée de Lyon, les 18,000 que le lieutenant-général Grenier ramenait d'Italie, les 15,000 du maréchal Suchet, les 40,000 du maréchal Soult, et reparût sur le champ de bataille, à la tête de plus de 100,000 combattants. Il était maître de toutes les places fortes de France et d'Italie. Il aurait long-temps encore entretenu la guerre, et bien des chances de succès s'offraient aux calculs; mais ses ennemis déclaraient à l'Europe qu'il était le seul obstacle à la paix: il n'hésita pas sur le sacrifice qui semblait lui être demandé dans l'intérêt de la France. Après avoir tout fait pendant vingt ans pour le bonheur et la gloire du peuple français, il se livra volontairement, et remit à la nation la couronne qu'il avait reçue d'elle.

Lorsque, de sa retraite de l'île d'Elbe, il apprit que les factions s'agitaient en France, que les partis se formaient, que la guerre civile devenait imminente, et que toutes ses horreurs allaient éclater de nouveau sur notre belle patrie, il sentit que son espoir avait été déçu. Fidèle à sa dévise, *tout pour le peuple français*, il résolut de rentrer en France, non avec l'ambition de reconquérir son trône, mais pour se placer entre les factions. Il avait

toujours pensé que la France ne voulait que l'égalité; et il la lui avait donnée tout entière. Les évènements venaient de lui apprendre qu'elle voulait aussi la liberté; et il avait résolu de rendre le peuple français le plus libre de tous les peuples de la terre.

A la fin de janvier 1815, le congrès de Vienne décida de transférer Napoléon à Sainte-Hélène, et de violer toutes les stipulations du traité de Fontainebleau. Déja le cabinet des Tuileries avait prouvé qu'il ne voulait remplir aucun des engagements qu'il avait contractés par ce traité; mais ces circonstances n'eurent aucune influence sur les résolutions de Napoléon; ce n'était pas de lui qu'il s'agissait dans le parti qu'il avait à prendre. Une conspiration existait, mais son retour n'en était pas l'objet....

.....

.....

Il n'a été appelé par aucune conspiration: c'est avec l'imagination et l'opinion des grandes masses qu'il a constamment agi. Il comptait sur l'amour du peuple français et de l'armée; sa marche et les acclamations qui l'ont accompagné du golfe Juan à Paris, ont surpris tout le monde, excepté lui.

Le maréchal Soult a servi le roi de bonne foi: il fut alors accusé de trahison par un parti toujours extrême: mais ces mouvements de troupes qu'on lui reprochait, leur placement si d'accord par le fait avec la marche de Napoléon, avaient été exécutés par l'ordre précis du roi et sur la demande réitérée des plénipotentiaires français au congrès de Vienne. Quand il apprit le débarquement à Cannes, il crut

e la gendarmerie en ferait raison, si Napo-
n n'avait pour but l'Italie. Le duc Camba-
ès, le duc de Rovigo, le duc d'Otrante, le
nte Carnot, ont souvent avoué à Napoléon
ıs les cent jours, que telle était aussi leur
nion; qu'ils ne supposaient pas qu'il pût j'a-
is arriver à Paris, et que les évènements
i venaient de se passer avaient été pour eux
e révélation des sentiments secrets du peu-
et de l'armée.

XLIIe NOTE.

(Page 146.)

» Mon attitude pacifique endormit la nation. »

Napoléon, qui a constamment, pendant ces
is mois, travaillé quinze à seize heures par
r, ne peut pas dire qu'il était endormi. Ja-
is, dans aucune époque de l'histoire, on ne
plus de choses en trois mois. Il réarma, ap-
ıvisionna une centaine de places fortes, ré-
ma la guerre civile dans Marseille, Bordeaux
a Vendée; recruta l'armée, fit fabriquer des
ıes, confectionner des habillements, lever
chevaux.

Dans les six mois de 1814, l'armée fran-
ɜe avait reçu une nouvelle organisation. En
rs 1815, elle se composait de cent cinq ré-
ıents d'infanterie, cinquante-sept régiments
cavalerie de la ligne, quatre régiments de
alerie de l'ancienne garde. L'effectif de
que régiment d'infanterie était de 900 hom-
ɜ, dont 600 disponible pour la guerre; l'ef-
ıif de la cavalerie était de [illegible]00 hommes

et 16,000 chevaux. La France pouvait avec peine mettre en campagne 80,000 hommes, force à peine suffisante pour garder les places fortes et les principaux établissements maritimes. Toutes les flottes étaient désarmées et les équipages congédiés. Les seules troupes qu'eût sur pied la marine étaient huit bataillons de canonniers. Le matériel de l'artillerie pouvait fournir aux besoins des plus grandes armées, et réparer les pertes qu'elles pourraient faire pendant plusiers campagnes. Mais ses arsenaux ne contenaient que 100,000 fusils neufs et 300,000 à réparer; cela était très-insuffisant. Toutes les places fortes désarmées; les palissades et les approvisionnements de siége avaient été vendus.

Huit cent mille hommes étaient jugés nécessaires pour combattre l'Europe. Napoléon créa les cadres des 3e, 4e et 5e bataillons des régiments d'infanterie, des 4e et 5e escadrons des régiments de cavalerie; ceux de trente bataillons de train d'artillerie, de vingt régiments de jeune garde, de dix bataillons d'équipages militaires et de vingt régiments de marine. On réquit deux cent bataillons de garde nationale d'élite, chacun fort de 560 hommes. On rappela sous les drapeaux tous les anciens militaires; tous quittèrent leurs occupations pour endosser leur vieil uniforme: cet appel devait produire deux cent mille hommes. La conscription de 1815 fut rappelée; elle devait donner cent quarante mille hommes. Un appel de deux cent cinquante mille hommes devait être proposé aux chambres dans le courant de juillet, la levée eût été

été terminée en septembre. Le nombre des officiers, sous-officiers et soldats en retraite ou en reforme, s'élevait à plus de cent mille: trente mille étaient en état de servir; on les rappela sous les drapeaux.

Mais l'objet le plus important était les armes à feu: l'artillerie prit les mesures nécessaires; elle parvint à fabriquer en un mois ce qu'en un temps ordinaire elle n'eût pu faire confectionner en six mois. Il y eut dans la capitale plus d'activité qu'en 1793, mais avec cette différence que tout était alors gaspillage, anarchie et désordre, et qu'en 1815 tout fut conduit avec la plus grande économie, par les principes d'une bonne administration.

Les manufactures de draps, propres à l'habillement des troupes, étaient nombreuses en 1812 et 1813: elles pouvaient fournir à tous les besoins des armées; mais en 1815, elles n'existaient plus. Dès le mois d'avril, le trésor avança plusieurs millions aux fabriques de draps pour les relever.

Les fournisseurs avaient livré 20,000 chevaux de cavalerie avant le premier juin; 10,000 tout dressés avaient été fournis par la gendarmerie qui avait été démontée: le prix en fut payé comptant aux gendarmes qui, dans huit jours, se remontèrent en achetant des chevaux de leur choix. On avait le projet de prendre de nouveau la moitié de ces chevaux dans le courant de juillet. Des marchés avaient été passés pour 14,000 autres; enfin on avait, au premier juin, 46,000 chevaux de cavalerie et 18,000 d'artillerie.

Tous les services ne pouvaient se faire qu'a-

gent comptant; la plupart des fournisseurs et entrepreneurs voulaient même des avances; cependant la dette publique et les pensions étaient servies avec la plus grande exactitude: toutes les dépenses de l'intérieur, loin d'être diminuées, étaient augmentées; le grand système des travaux publics avait repris dans toute la France. Le trésor négocia quatre millions de rentes de la caisse d'amortissement à 50 p. 0/0 qu'il remplaça en crédit de bois nationaux: cela lui produisit, net de tous escomptes, quarante millions argent comptant, qui rentrèrent avec une incroyable rapidité.

Au premier octobre, la France aurait eu un état militaire de huit à neuf cent mille hommes complètement organisés, armés et habillés. Le problème de son indépendance consistait désormais à pouvoir éloigner les hostilités jusqu'au premier octobre. Les mois de juin, juillet, août et septembre étaient nécessaires; mais ils suffisaient. A cette époque, les frontières de l'empire eussent été des frontières d'airain, qu'aucune puissance humaine n'eût pu franchir impunément.

Au premier juin, l'effectif des troupes françaises sous les armes était de 5,59000 hommes; ainsi, en deux mois, le ministère de la guerre avait levé 4,14000 hommes, près de 7,000 par jour. Sur ce nombre, l'effectif de l'armée de ligne s'élevait à 3,63000 hommes; celui de l'armée extraordinaire à 196,000 hommes. Sur l'effectif de l'armée de ligne, 217,000 hommes étaient présents sous les armes, habillés, armés et instruits, disponibles pour entrer en campagne. Ils furent formés en sept

corps d'armée, quatre corps de réserve de cavalerie, quatre corps d'observation et l'armée de la Vendée, répartis le long des frontières, les couvrant toutes, mais les principales forces cantonnées à portée de Paris, et de la frontière de Flandre. Le 1er corps prit ses cantonnements dans les environs de Lille; le 2e corps fut cantonné autour de Valenciennes; le 3e corps fut réuni dans les environs de Mézières; le 4e corps était dans les environs de Metz; le 5e corps était en Alsace; le 6e corps était rassemblé à Laon; le 7e corps était à Chambéry. Le 1er corps d'observation, dit du Jura, fut formé d'une division d'infanterie, de deux divisions de garde nationale d'élite, d'une division de cavalerie légère et de cinq batteries; le 2e corps d'observation, dit du Var, se composait d'une division d'infanterie, d'un régiment de cavalerie et de trois batteries; le 3e corps d'observation ou des Pyrénées-Orientales, fut rassemblé à Toulouse: il avait une division d'infanterie, un régiment de cavalerie, seize bataillons de garde nationale d'élite et trois batteries; le 4e corps d'observation était à Bordeaux: sa composition était la même.

La Vendée, après avoir arboré l'aigle impériale pendant avril, s'était insurgée en mai; le genéral Lamarque y commandait en chef l'armée impériale, qui se composait de huit régiments de ligne, de deux régiments de cavalerie, de dix escadrons de gendarmerie et de douze bataillons de ligne. Quatre corps de réserve de cavalerie furent cantonnés entre l'Aisne et la Sambre.

La garde impériale fut portée à vingt-quatre

régiments de jeune garde, quatre de moyenne garde, quatre de vieille garde, quatre de cavalerie, et elle eut quatre-vingt-seize bouches à feu.

L'artillerie préparait un nouvel équipage de cinq cents bouches à feu de campagne, personnel, matériel, attelage et double approvisionnements. Indépendamment des deux cents bataillons de garde nationale d'élite, dont cent cinquante tenaient garnison dans les quatre-vingt-dix places ou forts sur les frontières de l'empire, on leva, dans le courant de mai, quarante-huit bataillons de garde nationale dans le Languedoc, la Gascogne et le Dauphiné, pour renforcer les 5e et 4e corps d'observation et compléter ainsi la défense des Pyrénées.

Mais quelque soin, quelque activité que l'on mît à réformer l'armée et à réorganiser la défense des frontières, il était à craindre, si les hostilités commençaient avant l'automne, que les armées de l'Europe conjurée ne fussent de beaucoup plus nombreuses que les armées françaises, et ce serait alors sous Paris et sous Lyon que se décideraient les destins de l'empire. Ces deux grandes villes avaient jadis été fortifiées, comme toutes les grandes capitales de l'Europe, et comme elles, elles avaient depuis cessé de l'être. Napoléon avait souvent eu la pensée, notamment au retour de la campagne d'Austerlitz, de fortifier les hauteurs de Paris. La crainte d'inquiéter les habitants, les événements qui se succédèrent avec une incroyable rapidité, l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Il pensait qu'une grande capitale est la patrie de l'élite de la nation;

'elle est le centre de l'opinion, le dépôt de ıt; et que c'est la plus grande des contra- :tions que de laisser un point aussi impor- ıt sans défense immédiate. Aux époques de ılheurs et de grandes calamités, les États ınquent souvent de soldats, mais jamais ıommes pour leur defense intérieure. 50,000 :des nationaux, 2 à 3,000 canonniers dé- ıdront une capitale fortifiée contre une ar- ;e de 300,000 hommes. Ces 50,000 hommes rase campagne ne sont pas des soldats faits commandés par des officiers expérimentés seront mis en désordre par une charge de elques milliers de chevaux. Paris avait dû : ou douze fois son salut à ses murailles: si, 1814, elle eût été une place forte, capable résister seulement huit jours, quelle in- ence cela n'aurait-il pas eu sur les évène- ınts du monde? Si, en 1805, Vienne eût été tifiée, la bataille d'Ulm n'eût pas décidé de guerre; si, en 1806, Berlin avait été forti- l'armée battue à Iéna s'y fût ralliée et l'ar- ;e russe l'y eût rejoint; si, en 1808, Madrid ıit été fortifié, l'armée française, après les :toires d'Espinosa, de Tudela, de Burgos et Lomo-Pierra, n'eût pas marché sur cette ɔitale, en laissant, derrière Salamanque et lladolid, l'armée anglaise et l'armée espa- ɔle.

Napoléon chargea le général Haxo de forti- : Paris. Il fit occuper les hauteurs de Mont- ırtre, celles inférieures des moulins et le ıteau depuis la butte Chaumont jusqu'aux ıteurs du Père-Lachaise. Il fit achever le ıal de l'Ourcq de Saint-Denis au bassin de la

Villette. Les terres étaient jetées sur la rive gauche pour former un rempart. Des demi-lunes furent élevées sur la rive droite pour couvrir les chaussées. Des ouvrages furent établis à l'Étoile, sous le canon de Vincennes, et des redoutes dans le parc de Bercy. Une caponnière de huit cents toises joignait la barrière du Trône à la redoute de l'Étoile. Ces ouvrages étaient armés de 700 pièces de canon au premier juin. Ceux de la rive gauche de la Seine, depuis Bercy jusqu'à la barrière de l'Ecole Militaire, étaient tracés, mais il fallait encore quinze jours pour les terminer. Les travaux de la défense de Lyon avaient été confiés au général du génie Léry. Le 25 juin, ils étaient élevés et armés. Des magasins considérables d'approvisionnements avaient été formés dans cette grande ville, dont le patriotisme et le courage si connus assuraient la défense.

Jamais, à aucune époque, la France ne fut moins endormie; jamais elle ne montra plus d'enthousiasme à défendre son indépendance. Ce n'est pas en dormant qu'une nation met un cinquantième de sa population sous les armes dans un mois. Que ferait-elle donc éveillée!

XLIII^e^ NOTE.

(Page 147.)

» Je me suis trompé en croyant qu'on pouvait défendre les Thermopyles en chargeant les armes en douze temps.»

La nuit même de son arrivée à Paris, Napoléon délibéra si avec 35 à 36,000 hommes, les seules troupes qu'il pût réunir dans le nord,

il commencerait les hostilités le premier avril, en marchant sur Bruxelles et ralliant l'armée belge sous ses drapeaux. Les armées anglaise et prussienne, cantonnées sur les bords du Rhin, étaient faibles et disséminées, sans chefs et sans plans. Le duc de Wellington était à Vienne, Blücher était à Berlin, On pouvait espérer que l'armée française serait à Bruxelles dans les premiers jours d'avril; mais on nourrissait des espérances de paix: la France la voulait; elle aurait blâmé hautement un mouvement offensif prématuré. D'ailleurs pour réunir ces 35 à 36,000 hommes, il eût fallu livrer à elles-mêmes les vingt-trois places fortes depuis Calais à Philippeville, formant la triple ligne du nord. Si l'esprit public de cette frontière eût été aussi bon que sur celles d'Alsace, des Vosges, des Ardennes ou des Alpes, cela eût été sans inconvénients; mais les esprits étaient divisés en Flandre, il était impossible d'abandonner les places fortes aux gardes nationales locales; il fallait un mois pour lever et y faire arriver des départements voisins des bataillons d'élite de garde nationale pour remplacer les troupes de ligne; enfin, le duc d'Angoulême marchait sur Lyon, les Marsaillais sur Grenoble. La première nouvelle du commencement des hostilités leur eût donné des chances de succès; il était essentiel, avant tout, que le pavillon tricolore flottât sur tous les points de l'empire.

Dans le courant de mai, lorsque la France fut ralliée, mais qu'il n'était plus possible de conserver l'espoir de la paix, Napoléon médita sur le plan de campagne qu'il avait à suivre.

Il s'en présentait plusieurs : le premier, de rester sur la défensive, laissant les alliés prendre sur eux tout l'odieux de l'agression, et s'engager dans nos places fortes, pénétrer sous Paris et Lyon, et là, commencer, sur ces deux bases, une guerre vive et décisive. Ce projet avait bien des avantages : 1° les alliés ne pouvaient être prêts à entrer en campagne que le 15 juillet, ils n'arriveraient devant Paris et Lyon que le 15 août; les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e corps, les quatre corps de grosse cavalerie et la garde, se concentreraient sous Paris; ces corps avaient, au 15 juin, 140,000 hommes sous les armes; le 15 août ils en auraient eu 240,000. Le 1er corps d'observation et le 7e corps se concentreraient sous Lyon; ils avaient au 15 juin 25,000 hommes sous les armes : ils en auraient au 15 août 60,000. 2° Les fortifications de Paris et de Lyon seraient terminées et perfectionnées au 15 août. 3° A cette époque, l'on aurait eu le temps de compléter l'organisation et l'armement des forces destinées à la défense de Paris et de Lyon, de porter la garde nationale de Paris à 60,000 hommes. Les bataillons de tirailleurs ayant des officiers de la ligne, seraient d'un bon service, ce qui, joint à 6,000 canonniers de la ligne, de la marine, de la garde nationale, et à 40,000 hommes des dépôts de 70 régiments d'infanterie et de la garde, non habillés, appartenant aux corps de l'armée sous Paris, porterait à plus de 100,000 hommes la force destinée à la garde du camp retranché de Paris. A Lyon, la garnison se composerait [illegible] urdes nationaux, 12,000 tirailleurs, [illegible] miers et 7,000 hommes des dépôts

des onze régiments d'infanterie de l'armée sous Lyon: 25,000 hommes. 4° Les armées ennemies qui pénétreraient sur Paris par le nord et par l'est, seraient obligées de laisser 150,000 hommes devant les quarante-deux places fortes de ces deux frontières; en évaluant à 600,000 hommes la force de ces armées ennemies, elles seraient réduites à 450,000 hommes à leur arrivée devant Paris. Les armées qui pénétreraient sur Lyon, seraient obligées d'observer les dix places de la frontière du Jura et des Alpes; en supposant la force des alliés sur ce point à 150,000 hommes, il en arriverait à peine 100,000 devant Lyon. 5° Cependant la crise nationale, arrivée à son comble, porterait une grande énergie en Normandie, en Bretagne, en Auvergne, en Berri, etc. De nombreux bataillons arriveraient tous les jours sous Paris. Tout irait en augmentant du côté de la France, en diminuant du côté des alliés. 6° 240,000 hommes dans les mains de Napoléon, manœuvrant sur les deux rives de la Seine et de la Marne, sous la protection du vaste camp retranché de Paris, gardé par plus de 100,000 hommes de troupes non mobiles, sortiraient vainqueurs de 450,000 ennemis. 60,000 hommes, commandés par le maréchal Suchet, manœuvrant sur les deux rives du Rhône et de la Saône, sous la protection de Lyon, gardé par 25,000 hommes non mobiles, viendraient à bout de l'armée ennemie; la cause sainte de la patrie triompherait!

Le second plan était de prévenir les alliés, et de commencer les hostilités avant qu'ils pussent être prêts: or, les alliés ne pouvaient

commencer les hostilités que le 15 juillet; il fallait donc entrer en campagne le 15 juin, battre l'armée anglo-hollandaise et l'armée prusso-saxonne, qui étaient en Belgique, avant que les armées russe, autrichienne, bavaroise, wurtembergeoise, etc., fussent arrivées sur le Rhin. Au 15 juin, on pouvait réunir une armée de 140,000 hommes en Flandres, en laissant un rideau sur toutes les frontières, et de bonnes garnisons dans toutes les places fortes: 1° si l'on battait l'armée anglaise et prussienne, la Belgique se souleverait, et son armée recruterait l'armée française; 2° la défaite de l'armée anglaise entraînerait la chûte du ministère anglais, qui serait remplacé par l'opposition protectrice de la liberté et de l'indépendance des nations; cette seule circonstance terminerait la guerre; 3° s'il en était autrement, l'armée victorieuse en Belgique irait rallier le 5e corps resté en Alsace, et ces forces réunies se porteraient sur les Vosges contre l'armée russe et autrichienne; 4° les avantages de ce projet étaient nombreux, il était conforme au génie de la nation, à l'esprit et au principe de cette guerre; il remédiait au terrible inconvénient attaché au premier projet, d'abandonner la Flandre, la Picardie, l'Artois, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Dauphiné, sans tirer un coup de fusil. Mais, pouvait-on avec une armée de 140,000 hommes, battre les deux armées qui couvraient la Belgique; savoir l'armée anglo-hollandaise: 100,000 hommes sous les armes; l'armée prusso-saxonne: 120,000 hommes, c'est-à-dire 220,000 hommes. L'on ne devait pas évaluer la force de ces armées

par le rapport des nombres de 220,000 à 140,000, parce que les armées alliées étaient composées de troupes plus au moins bonnes, cantonnées sous le commandement de deux généraux en chef, et formées de nations divisées d'intérêts et de sentiments.

Le mois de mai se passa dans ces méditations. L'insurrection de la Vendée affaiblit de 20,000 hommes l'armée de Flandre, et la réduisit à 120,000 hommes; ce fut un événement bien funeste, et qui diminua les chances de succès; mais la guerre de la Vendée pouvait s'étendre; les succès des alliés, leur marche sur Paris et sur Lyon lui seraient favorables; la Belgique, les quatre départements du Rhin, tendaient les bras, appelaient à grands cris les Français. Napoléon se décida à attaquer le 15 juin les armées anglaise et prussienne; s'il échouait dans son plan de les séparer et de les battre isolément, il reploierait son armée sous Paris et Lyon, et rentrerait dans l'exécution du premier plan. Sans doute qu'après avoir échoué dans la Belgique, les armées françaises arriveraient affaiblies sous Paris; sans doute que les alliés qui, si on les attendait, ne commenceraient les hostilités que le 15 juillet, seraient en mesure le 1^er^ juillet, s'ils étaient provoqués dès le 15 juin; sans doute que leur marche sur Paris, serait aussi plus rapide après une victoire, et que l'armée de Flandre, réduite à 120,000 hommes, se trouverait inférieure de 90,000 à celles du maréchal Blücher et du duc de Wellington; mais en 1814, Napoléon avait, avec 40,000 hommes présents sous les armes, fait face partout aux armées alliées, et souvent

battu les 250,000 hommes de Schwartzemberg et de Blücher. A la bataille de Montmirail, les corps de Sacken, d'Yorck et de Kleist étaient de 40,000 hommes, ils avaient été attaqués, battus et jetés au-delà de la Marne, par 16,000 Français, dans le temps que le maréchal Blücher, avec 20,000 hommes, était contenu par le corps de Marmont, de 4,000 hommes; que l'armée de Schwartzemberg, de 100,000 hommes, l'était par les corps de Macdonald, d'Oudinot et de Gérard, formant en tout moins de 18,000 hommes.

Ni Carthage indignée d'avoir été trompée par Scipion, ni Rome voulant conjurer le danger de Cannes, ni la législature soulevée par le manifeste du duc de Brunswic, ni la Montagne en 1793, n'ont montré plus d'activité et d'énergie que Napoléon dans ces trois mois. Que l'auteur du manuscrit de Sainte-Hélène, cite trois mois de l'histoire ancienne ou moderne mieux employés: un mois et demi pour relever le trône de l'empire, et un mois et demi pour lever, habiller, armer, organiser 400,000 hommes, est-ce là s'amuser, charger les armes *en douze temps!* Activité, ordre, économie, voilà ce qui distingua l'administration des cent jours; mais le temps est un élément néccessaire: quand Archimède se proposait de lever la terre avec un levier et un point d'appui, il demandait du temps! Dieu mit sept jours à créer l'univers!!!

Il ne doit plus rester aucun doute sur l'ignorance dans laquelle est l'auteur du manuscrit de Sainte-Hélène, de l'histoire des vingt dernières années. Il serait trop long de réfuter

tous les faux principes dont est plein son écrit: quelques exemples suffisent:

(Page 3.)

1° » Je n'ai jamais compris quel serait le parti que je pourrais tirer des études. »

Quoi! l'histoire, la géographie, l'éloquence, ne sont d'aucune utilité? Ce ne sont pas là les principes de celui qui a créé l'université, et fondé tant de collèges!

(Page 4.)

2° » Mais j'en eus bientôt assez, car l'ordre matériel est étroit et borné. »

Que diraient Newton, Lagrange, Berthollet, Prony, Vauban, Laplace.

(Page 6)

3° » Je n'ai jamais eu le pouvoir d'émouvoir le peuple. »

Qui est plus peuple qu'une armée? Le général qui ne la saurait pas émouvoir, électriser, serait privé de la plus importante de ses qualités néccessaires.

(Page 7.)

4° » Je m'aperçus qu'il était plus facile que l'on ne le croyait de battre l'ennemi, et que ce grand art consistait à ne pas tâtonner dans l'action. »

Voilà donc l'art de la guerre! il est probable

que Napoléon avait d'autres secrets que celui-là, et eût pu dire des choses plus intéressantes.

(Page 9.)

5° » On ne gagne pas les batailles avec de l'expérience.»

(Page 10.)

» Mes artilleurs étaient braves et sans expérience: c'est la meilleure de toutes les dispositions pour le soldat.»

Avec de pareils principes, il ne faut pas d'armée de ligne, la garde nationale suffit. On ne disconvient pas que l'auteur du manuscrit de Sainte-Hélène ne soit un homme d'esprit; mais certes il n'est pas militaire, et il s'est formé des idées fausses de toutes les batailles, de toutes les campagnes et de toutes les opérations militaires dont il parle: on voit que les affaires de guerre lui sont si étrangères, qu'il ne s'en forme jamais d'idée, et que dès lors il ne les peut pas rendre.

NOTES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ :

MÉMOIRES.

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA VIE PRIVÉE, DU RETOUR ET DU RÈGNE DE NAPOLÉON EN 1815,

PUBLIÉS A LONDRES EN 1820,

PAR LE BARON FLEURY DE CHABOULON, EX-MAÎTRE DES REQUÊTES ET SECRÉTAIRE DE NAPOLÉON.

L'AUTEUR, auditeur au conseil d'état en 1814, fut nommé secrétaire du cabinet à l'arrivée de Napoléon à Lyon. Il était plein de feu et de mérite. Au retour d'une mission qui lui fut confiée pour Bâle, et dont il s'acquitta avec distinction, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'état. Dans cet ouvrage, il rapporte des discours, une opinion, une politique, qui pour être bons à ses yeux, peuvent cependant avoir blessé Napoléon, et être contraires à son opinion et à sa politique.

(Page 1.)

»Jusque alors on n'avait pu s'accorder sur les motifs et les circonstances qui avaient déterminé Napoléon à quitter l'île d'Elbe. Quelques personnes supposaient qu'il avait agi de son propre mouvement, d'autres qu'il avait conspiré avec ses partisans la perte des Bourbons. Ces deux suppositions étaient également fausses: on apprendra avec surprise, avec admiration peut-être, que cette épouvante révolution fut l'ouvrage inouï de deux hommes et de quelques mots.»

Napoléon prit la résolution de rentrer en France dès qu'il lui fut prouvé que le gouvernement royal voulait ne pas exécuter le traité de Fontainebleau; qu'il voulait continuer la troisième dynastie, et par cela seul déclarer illégitimes et usurpateurs les gouvernements de la république et de l'empire. La conséquence rigoureuse de ce système était que dès lors, les anciens évêques devraient réclamer leurs siéges supprimés par le concordat de 1801; le clergé exiger la restitution de ses biens, l'église catholique redevenir dominante dans l'état; les anciens seigneurs, les anciens privilégiés réclamer contre les spoliations de la république, et demander la restitution des privilèges et des biens qu'ils avaient perdus pour la cause de la légitimité; tous les services rendus contre la république et l'empire, toutes les trahisons pour livrer Toulon et Brest aux Anglais, mériteraient des récompenses.

De telles prétentions seraient inadmissibles. La restauration toute puissante qu'elle est, reculerait d'effroi devant elles. Il serait impossible de satisfaire à toutes ces fallacieuses
es du clergé ancien, des émigrés, des
an-

anciens privilégiés, des Vendéens: ils seraient nécessairement mécontents, et cependant la nation serait inquiète, et chercherait des garanties contre ces vaines prétentions.

(Page 3.)

» On avait pensé que le décret qui traduisait devant les tribunaux le prince Talleyrand et ses illustres complices, avait été rendu à Lyon, dans un premier accès de vengeance; on verra qu'il fut le résultat d'une simple combinaison politique. »

Le décret d'exception à l'amnistie de Lyon, tel qu'il est inséré au bulletin des lois, a été rédigé à Paris, par une commission du conseil d'état.

(Page 4.)

» Napoléon, que l'injustice et l'infortune n'abattaient point; réunit les faibles restes de ses armées, et annonçait publiquement qu'il irait vaincre ou se faire tuer à leur tête, etc.... il partit, il fit des prodiges, mais en vain, *l'énergie nationale était éteinte*, de dégré en dégré on était arrivé à cette extrémité si fatale aux princes, où l'ame découragée reste insensible à leurs dangers, et les abandonne au destin, etc..... Napoléon réduit par l'inertie publique à ne plus *pouvoir faire ni la guerre ni la paix*, consentit à déposer la couronne. »

L'énergie nationale n'était pas éteinte, mais pour repousser l'agression des 800,000 hommes qui envahissaient la France, il fallait encore les mois de janvier, février et mars pour achever les grands moyens de défense que Napoléon avait organisés. Si les alliés n'eussent fanchi nos frontières qu'en avril, ils eussent été réjetés au-delà du Rhin.

Si en 1792, la France repoussa l'agression de la première coalition, c'est qu'elle avait eu trois ans pour se préparer et lever deux cents bataillons de garde nationale, c'est qu'elle ne fut attaquée que par des armées au plus de 100,000 hommes. Si 800,000 hommes eussent marché sous les ordres du duc de Brunswick, Paris eût été pris, malgré l'énergie et l'élan de la nation.

Comment dire que Napoléon ne pouvait faire ni la guerre ni la paix? Avec 50,000 hommes, il en combattit 300,000 qui ne seraient point entrés dans Paris, ou qui du moins en eussent été chassés, vingt-quatre heures après y être entrés, sans les secours de la trahison. Il fut toujours maître de faire la paix sur les bases des anciennes limites de la France, et il eût obtenu une paix honorable pour lui et la nation, sans la défection du sénat et d'une partie de l'armée.

(Page 6.)

» Les sénateurs appelèrent au trône le frère de Louis XVI, et ce choix, quoique, etc. souffrit peu d'opposition, parce que le rappel de Louis paraissait être le gage de la paix, et que la paix était avant tout le premier vœu de la nation; d'un autre côté, les Bourbons, sagement conseillés, s'étaient empressés de combattre par des proclamations les répugnances et les craintes qu'inspirait leur retour: nous garantissons, disaient-ils, etc. »

La révolution française a été un mouvement général de la nation contre les privilégiés; elle eut pour but principal de détruire tous les privilèges, d'abolir les justices seigneuriales,

de supprimer les droits féodaux, comme un reste de l'ancien esclavage des peuples, de proclamer l'égalité de l'impôt et des droits. Le royaume était formé de réunions successives faites au domaine de la couronne, soit par héritages, soit par conquêtes. Les provinces n'avaient entre elles aucunes limites naturelles, elles étaient inégales en étendue, en population, en privilèges; elles étaient régies par des lois et des coutumes locales au droit civil et administratif. La France n'était pas un état, c'était la réunion de plusieurs états placés les uns à côté des autres sans amalgame. La révolution, guidée essentiellement par le principe de l'égalité, détruisit tous les restes des temps féodaux; elle fit une France nouvelle, ayant une division homogène de territoire, d'accord avec les circonstances locales; même organisation judiciaire, même organisation administrative, même lois civiles, mêmes lois criminelles, même système d'imposition. Le bouleversement que produisirent dans les personnes et dans les propriétés les effets de la révolution, fut aussi grand que celui opéré par les principes mêmes de la révolution. Tout ce qui était le résultat des évènements qui s'étaient succédé depuis l'établissement de le monarchie, cessa d'exister. La France nouvelle présenta le spectacle de 25 millions d'ames ne formant qu'une seule classe de citoyens gouvernés par une même loi, un même réglement, un même ordre. Tous ces changements étaient conformes au bien de la nation, à ses droits, à la marche de la civilisation.

La France toute entière était attachée aux

intérêts qu'elle avait conquis pendant vingt-cinq ans de sacrifices et de triomphes. Si elle vit sans inquiétude relever le trône de la troisième dynastie, c'est qu'elle avait le besoin de la paix, et qu'elle entendit l'héritier présomptif de la couronne lui dire: *„Rien n'est changé en France si ce n'est qu'il y a un Français de plus.“* Cette conduite n'était pas nouvelle: Henri IV vainqueur de ses sujets leur avait donné des garanties, il avait abjuré, il s'était environné des ligueurs; il avait poussé le désir d'inspirer la confiance, jusqu'à éloigner de lui et des emplois ceux-mêmes qui l'avaient rendu vainqueur à Coutras, à Arques, à Ivry: il savait que l'amour des hommes est hors du pouvoir des baïonnettes, et qu'un roi qui ne règne pas sur le cœur de ses peuples n'est rien, et cependant Henri IV n'avait pas à respecter les droits acquis par une révolution, que ses victoires avaient fait reconnaître de toute l'Europe.

Sans doute, si le cardinal de Richelieu eût tenu les rênes de l'état en 1814, son vaste génie eût embrassé d'un coup d'œil la position de son roi, regnant par les droits de sa naissance et par les règles de la hiérarchie féodale, sur une nation mère de tant de victoires, heureuse par les lois qu'elle s'était données depuis 1789. Il se fût dit que la contre-révolution, si on la tentait, ne pouvait s'opérer que par la volonté constante de la coalition, et par la présence en France et l'emploi des armées ennemies: que, du moment où les baïonnettes étrangères quitteraient le sol de la patrie, la nation rentrerait dans la jouissance de son in-

dépendance, que le sentiment de ses véritables intérêts et de ses droits se réveillerait avec une force nouvelle; que le besoin de l'égalité et de la liberté serait plus fort que jamais et qu'alors un trône national, c'est-à-dire un trône franchement constitutionnel, pourrait seul convenir aux intérêts du roi et du peuple.

(Page 15.)

»Enfin, que si le caractère distinctif du gouvernement de Napoléon avait été, comme on le prétendait, l'arbitraire et la force, il fallait que le caractère distinctif du gouvernement royal fût la *justice* et la modération.»

Justice, mais pour qui? pour les propriétaires que les lois de la révolution ont dépouillés violemment de leurs propriétés, par cela seul qu'ils avaient été fidèles à leur légitime souverain, aux principes d'honneur qu'ils tenaient de leurs ancêtres? ou pour les acquéreurs qui, avec confiance, ont acquis en conséquence des lois d'une autorité illégitime? *Justice!* et pour qui? pour ces militaires mutilés dans les champs d'Allemagne, de la Vendée ou de Quiberon, qui, rangés sous les lys, marchaient avec l'aigle autrichienne ou le léopard anglais, dans la ferme confiance qu'ils servaient la cause de leur roi contre une autorité usurpatrice? ou pour ces millions de citoyens qui, formant sur les frontières de la patrie un mur d'airain, la sauvèrent tant de fois de la haine fallacieuse de ses ennemis, et portèrent si haut la gloire de l'aigle française? *Justice?* et pour qui? pour ce clergé, l'exemple et le modèle de la chrétienté, qui fut dé-

pouillé de tous ses biens, fruit de quinze siècles de travaux? ou pour ces acquéreurs qui ont converti des couvents en attéliers, des églises en magasins, profanant ainsi tout ce qui fut révéré et saint dans tous les siècles?.....

.....

(Page 16.)

» Et malheureusement les ministères appelés à exercer l'influence sur les personnes et sur les choses, avaient été confiés à des hommes qui semblaient prendre à tâche d'aigrir et de soulever les esprits,..... etc. »

Mettez à la guerre Soult, Saint-Cyr, Davoust, l'armée aurait-elle cessé d'être l'armée de la république ou de l'empire, les enfants de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, d'Italie, d'Égypte, de la grande armée? mettez les ministres de la république ou de l'empire, les peuples seront-ils moins effrayés des prétentions de l'ancien régime, moins alarmés de la perte de leurs droits? Non. Misérables hommes que nous sommes! nous ne pouvons rien contre la nature des choses; la seule faculté qui nous reste, c'est l'observation.

(Page 20.)

» Les premiers pas du gouvernement avaient été marqués par des fautes, etc. On avait octroyé à la France en vertu du libre arbitre de l'autorité royale une ordonnance de réformation, au lieu de la constitution, etc., etc., etc. »

» Chaque abus de pouvoir, chaque infraction à la charte, etc... »

Lieux communs, bavardage à la mode qui na aucune signification réelle. La charte n'est

pas un contrat avec la nation.....
.....Elle est une émanation de la puissance royale. C'est une manière de gouverner comme une autre, et la France a dû se trouver heureuse au moment où la révolution était vaincue par la coalition de l'Europe, de recevoir de la puissance royale une concession aussi importante pour ses libertés.

Si Henri IV eût été reconnu roi de France par la ligue, sans avoir abjuré, que de garanties n'aurait-il pas fallu aux fidèles de l'église catholique, apostolique et romaine, c'est-à-dire à la presque totalité de la nation, pour mettre en sûreté leur conscience, leur religion! Un hérétique eût été sur le trône l'ennemi du pape, des évêques, des cérémonies religieuses.

Henri IV fit disparaître toutes ces difficultés; il conquit l'amour des Français en abjurant, en rentrant dans le sein de l'église, et en s'assujettissant minutieusement à toutes les pratiques du culte.

La position de la France en 1814 avait quelque chose d'analogue: Louis XVIII n'avait point à combattre l'esprit de religion, mais il avait à rassurer la nation sur la conservation de ses nouveaux droits, de ses nouveaux intérêts, de ses nouvelles lois. Lorsque Sully et les huguenots les plus sages du parti délibérèrent, à Beauvais, sur la conduite que devait tenir Henri IV, „il n'y a que deux partis, dirent-ils: abjurer et rentrer dans le sein de l'église, ou détruire en France, par la force des armes, l'autorité du pape, et substituer, dans toutes les paroisses, la prêche à la messe." Or, comme ce

second parti était impraticable, qu'on ne pouvait concevoir aucune espérance de réussir en l'adoptant, et que, cependant, si l'on pouvait réussir, ce ne pouvait être qu'après plusieurs années de guerre civile, et qu'en marchant sur les cadavres d'une partie de la génération, Henri IV abjura.....

.....

(Page 23.)

«On les indisposa (les troupes) en brisant leur ancienne organisation, et en introduisant dans leur rangs des officiers inconnus, etc.....»

«On les humilia en les maltraitant, en les contraignant de porter les armes aux gardes-du-corps qu'elles avaient pris en aversion; et l'on sait qu'on n'humilie jamais en vain l'amour-propre français, etc.....»

N'est-ce pas une suite naturelle de la restauration, que de voir placer dans l'armée des officiers de la Vendée, ou de l'armée de Condé? Qu'y a-t-il d'humiliant à porter les armes aux gardes-du-corps, du moment que le roi les reconnaît officiers, et qu'ils en portent les marques distinctives?

(Page 24.)

»L'amour-propre chez le soldat est le véhicule de la gloire.... C'est en l'humiliant, cet amour propre, par le mépris des victoires nationales, par des airs de hauteur et de fierté, par le vain étalage de la supériorité de la naissance et du rang, que les nouveaux chefs donnés à l'armée s'aliénèrent sa confiance et son affection.»

Comment, avec le principe de la légitimité, appeler vaine la supériorité de la naissance?

Comment, lorsque c'est par le droit de sa naissance que Louis XVIII règne sur la France, refuser d'accorder à la naissance la priorité de rang dont elle a joui depuis tant de siècles? On se récrie sur la noblesse, et l'on aurait raison si, comme jadis, elle avait le monopole des places, des dignités, etc., etc.; mais la préférence?... Si la convention eût régné vingt ans, quel est le fils d'un conventionnel qui n'aurait pas été placé de préférence à tout autre?

(Page 27.)

«On menaçait d'une destruction sacrilége les arcs de triomphe destinés à consacrer les exploits de nos armées, et l'on proposait avec emphase d'élever un monument à la mémoire des Vendéens et des émigrés morts à Quiberon. Sans doute ils étaient dignes de nos regrets et de nos larmes, ces Français égarés; mais n'étaient-ils pas descendus les armes à la main sur le sol sacré de la patrie? n'étaient-ils pas les auxiliaires ou les salariés de nos implacables ennemis? etc.....»

Les émigrés de Quiberon sont descendus les armes à la main sur le sol sacré de la patrie, mais ils l'ont fait pour la cause de leur roi.....

.....

.....

Ils étaient salariés de nos ennemis, cela est vrai; mais ils l'étaient ou auraient dû l'être pour la cause de leur roi. La France donna la mort à leur action et des larmes à leur courage: tout dévouement est héroïque. Déplorables effets des commotions politiques qui déplacent le premier pouvoir de la société! la vertu, l'honneur, sont renversés de dessus leurs bases; chaque parti se voue avec fureur

au culte de ses dieux, et se croit innocent en lui sacrifiant même des victimes humaines. Qui est à plaindre alors? la nation; qui est à blâmer parmi les hommes? un bien petit nombre, si l'on réfléchit que dans ces conflagrations universelles, les circonstances quelquefois les plus minimes précipitent nos destinées indépendamment de notre volonté, de notre caractère, et des résolutions prises la veille d'un événement inattendu.

(Page 27.)

»Les titres de noblesse que nos braves avaient obtenus en répandant leur sang pour la patrie, étaient dénigrés publiquement, et publiquement on anoblissait Georges Cadoudal dans la personne de son père, pour avoir égorgé des Français, et tenté de commettre un parricide.....»

»Georges, en voulant attenter à la vie de Napoléon, etc.»

Georges, en voulant attenter à la vie de Napoléon, agissait par ordre; il méritait une récompense comme en méritèrent ceux qui assassinèrent le duc de Guise, le maréchal d'Ancre, comme Jacques Clément en mérita de la ligue. Georges devait être justifié, sa mémoire réhabilitée et sa famille anoblie. Son exécution n'inspira pas de regrets, parce que l'assassinat, pour quelque cause que ce soit, sera toujours odieux à des Français. L'action de Judith a besoin de toute la puissance des écritures pour ne pas révolter.

(Page 29.)

»On commença d'abord, au mépris des promesses les plus saintes, à dépouiller la legion d'honnnur de ses prérogatives, etc.....»

La protection apparente donnée à l'institution de la légion d'honneur était nécessairement une mesure d'amnistie et de circonstance imposée par la politique..... En effet, qui a institué la légion d'honneur? un homme revêtu d'un pouvoir usurpateur. Quel a été le but de l'institution? se vouer à la défense des intérêts acquis par des lois spoliatrices des serviteurs avoués de la troisième dynastie: de l'intégrité du territoire, c'est-à-dire des conquêtes obtenues sur des monarques punis, par la victoire, d'avoir, par politique ou par générosité, embrassé la cause de princes malheureux. De qui était composée la légion d'honneur? d'hommes sortis des rangs du peuple, et qui s'étaient élevés dans la révolution: grand nombre même s'étaient signalés parmi les jacobins, ces ennemis de tout ordre, de toute légitimité. Combien n'y comptait-on pas d'anciens membres des comités révolutionnaires? Cette institution, vrai modèle d'égalité, met sur le même rang le prince, le maréchal de France, le tambour. Les circonstances ont obligé à la tolérer; mais raisonnablement et sincèrement, elle ne peut pas être adoptée en France aussi long-temps que des preuves de noblesse seront exigées par les statuts du premier ordre de l'état, l'ordre du Saint-Esprit.

(Page 30.)

»Enfin le gouvernement dans sa fureur subversive ne respecta même point les vieux soldats que la mort moins cruelle avait épargnés sur le champ de bataille; sans égard, sans pitié pour leurs cheveux blancs, pour leurs glorieuses mutilations, il ravit, sous prétexte d'économies, à 2,500 de ces infortunés, l'asile et les bienfaits que la patrie reconnaissante leur avait accordés.»

Comment blâmer le gouvernement d'avoir ôté de l'hôtel des Invalides de Paris, qui exerce tant d'influence sur le peuple de la capitale, 2 à 3,000 vétérans dont le souvenir était plein des lauriers de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, d'Italie, d'Égypte, de la Grande-Armée, et dont la plupart avaient vu fuir devant eux le drapeau blanc dans les champs d'Allemagne! Il ordonna et dût ordonner qu'on prît un soin particulier de ces vieux vétérans qui restaient encore de Fontenoi, de Lauffen, de Raucou, de Bergen, etc. Cette conduite est fort naturelle.

(Page 75.)

»Napoléon attendait donc en silence le moment de reparaître en France, lorsqu'un officier déguisé en matelot, vint débarquer à Porto-Ferrajo, etc.....»

Dans l'espace de neuf mois, plus de cent officiers français ou italiens arrivèrent successivement à l'île d'Elbe avec leur uniforme et leur épée, ayant des passeports en règle, et venant en droite ligne de France, de Corse, de Gènes, de Livourne, de Piombino, de Civita-Vecchia ou de Naples; tous causèrent plus ou moins long-temps avec Napoléon; tous tâchèrent de s'en faire reconnaître en lui parlant des traits de courage qui les avaient fait distinguer, et lui donnèrent des nouvelles de ce qui se passait en France et en Italie.

(Pages 75 et 76.)

» Je vous confie, me dit-il, mon histoire et celle du 20 mars. Napoléon étant à la Malmaison me demande ce qu'

tait devenu M. Z***. — Il a été tué, lui dis-je, sur le plateau du Mont-Saint-Jean. — Il est bien heureux! me répondit-il; puis il continua: Vous a-t-il dit qu'il était venu à l'île d'Elbe? — Oui, sire, il m'a même remis la relation de son voyage et des entretiens qu'il eut avec votre majesté. — Il faudra me donner cette ralation, je l'emporterai, elle me servira pour mes mémoires, etc... »

Napoléon n'a jamais eu connaissance de cette histoire du 20 mars.

Toute cette note sur M. Z***. est un roman.

(Page 79.)

» Je me présentai chez M. X***, etc.»

Ce récit porterait à faire croire qu'il y a eu une intelligence quelconque entre l'île d'Elbe et Paris, ce qui est matériellement faux; on l'a déja dit: il n'y a pas eu de conspiration pour le retour de l'île d'Elbe, et lorsque l'histoire pourra parler sans réserve, on prouvera que la conspiration qui se tramait alors à Paris, et dont les ramifications s'étendaient sur toute la France, n'avait aucun rapport avec le 20 mars et avait un tout autre but.

(Page 102.)

» Un vent propice enfla notre voile, et j'oubliai bientôt mes angoisses et mes dangers en apercevant le rocher sur lequel j'allais retrouver Napoléon-le-Grand. »

L'île d'Elbe est située à deux lieues des côtes de Piombino; les plus petits bateaux y abordent facilement, venant des côtes d'Italie ou de la Corse. Elle a sept ports ou anses de débarque-

ment, où il arrive et d'où il part tous les jours un grand nombre de bâtiments français, italiens, etc. Plus de quatre cents, depuis sept à cent cinquante tonneaux, appartiennent aux insulaires et sont employés pour le transport des vins ou du minérai, pour le service des salines et de la madrague, ou pour l'approvisionnement de l'île. En outre de cela, des centaines de felouques, de pinques napolitaines, génoises, etc., stationnent dans ces parages pour pêcher; et enfin il n'est pas de mois, il n'est pas de semaine où il ne mouille à Porto-Ferrajo ou à Porto-Longone un grand nombre de bâtiments barbaresques, espagnols, portugais, français, génois, toscans ou napolitains, qui viennent s'y refugier contre la tempête. Les communications étaient donc faciles et elles ont toujours été fréquentes et libres entre tous les ports de la Méditerranée et l'île d'Elbe. On y expédiait directement de Toulon, de Marseille, de Gènes, de Livourne, de Civita-Vecchia, etc. Il arrivait journellement des commis voyageurs de Lyon, de Marseille ou des manufactures de draps du midi, allant pour les affaires de leurs maisons à Naples ou dans le Levant, et que le desir de voir Napoléon, ou le mauvais temps, faisait mouiller à Porto-Ferrajo.

(Page 105.)

» La corvette anglaise, commandée par le capitaine Campbell. »

La corvette anglaise qui était dans ces parages n'était pas commandée par le capitaine Campbell. Le colonel Campbell était officier

d'infanterie. Il avait été nommé commissaire par lord Castlereagh et avait reçu une mission diplomatique.

(Page 110.)

» La paix est facile à de telles conditions. Si j'avais voulu..... J'aurais mieux aimé me trancher la main. »

Napoléon voulait la paix, mais il n'aurait pas voulu souscrire à des conditions qui auraient été une tache à l'honneur national, et c'est dans ce sens seulement qu'il a pu dire qu'il aurait mieux aimé se trancher la main. Il a voulu la paix puisque immédiatement après la bataille de Brienne, au moment même où les conférences allaient s'ouvrir, il écrivit de Troyes à son plénipotentiaire à Châtillon qu'il lui donnait tous les pouvoirs, toute l'autorité nécessaire, carte blanche enfin, pour conclure la paix, afin d'arrêter les progrès de l'ennemi, si funestes pour nos provinces, de sauver la capitale et d'éviter une grande bataille dont la perte ruinerait toutes les espérances de la nation. Ces pleins-pouvoirs absolus, ce blanc-seing, il les a donnés le 4 ou le 5 février, il ne les a révoqués qu'après ses victoires; ainsi pendant plus de quinze jours, si les alliés l'eussent voulu, la paix aurait été conclue et signée à Châtillon, sans que le plénipotentiaire français eût été dans le cas de prendre de nouveau les ordres de Napoléon, qui n'aurait pas été alors assez fort contre la situation des choses et contre l'opinion pour refuser de ratifier un traité signé; mais le but des alliés n'était pas la paix; ils voulaient se venger des triomphes

de la France; ils se rappelaient ces jours de deuil pour eux, où l'aigle française planait sur leurs capitales. Les propositions de Châtillon, comme celles de Dresde, comme celles de Francfort, n'étaient qu'un leurre qu'ils mettaient en avant pour tromper leurs peuples et semer la division en France.

Le plénipotentiaire français désira des instructions précises sur les sacrifices qu'il pouvait consentir. Napoléon était à Nogent-sur-Seine. Le grand-maréchal Bertrand et le duc de Bassano, qui se trouvaient près de lui, le pressèrent d'accéder à la demande du duc de Vicence, en le laissant toutefois libre de s'écarter de ces instructions et d'user de la carte blanche qui lui avait été donnée. Napoléon, rentré dans son cabinet, eût, avec son ministre, une conférence qui dura fort avant dans la nuit. Il fut décidé qu'on ne devait pas hésiter à abandonner la Belgique et même la rive gauche du Rhin, si l'on ne pouvait avoir la paix qu'à ce prix; mais que s'il était possible de traiter au moyen d'une seule de ces concessions, il fallait commencer par l'abandon de la Belgique, quelque désir qu'eût Napoléon de conserver cette belle province, parce que les ministres anglais, dont le but principal aurait été atteint, pourraient craindre d'exposer un résultat aussi national pour eux en soutenant les autres concessions qui seraient demandées, et que, d'un autre côté, dans des temps plus prospères, on pourrait reprendre la Belgique, en ne s'exposant à une guerre maritime qui ne comprit pas le sort de l'empire, tandis qu'on pouvait pas de reconquérir la rive gauche du

du Rhin sans exciter une guerre continentale. Les instructions du plénipotentiaire furent rédigées dans ce sens: offrir d'abord l'abandon de la Belgique, ensuite celui de la rive gauche du Rhin, s'il était reconnu indispensable. L'Italie, le Piémont, Gènes, l'état de possession à établir en Allemagne, même les colonies, étaient des sacrifices faits d'avance.

Napoléon devait signer cette dépêche à sept heures du matin; il reçut à cinq heures un rapport sur les mouvements de l'armée russe et prussienne, qui lui fit juger que des événements glorieux allaient changer la face des choses; il ajourna sa réponse au duc de Vicence, et partit pour Champ-Aubert. Une série de triomphes inattendus releva ses espérances: au lieu de la grande bataille qu'il avait voulu éviter, il venait de remporter cinq victoires mémorables; l'armée ennemie avait perdu plus de 90,000 hommes en dix jours. Au lieu d'avoir à sauver sa capitale par la paix, il croyait l'avoir sauvée par les armes. L'état des affaires avait changé; il changea de resolution. Il écrivit de Nangis à son plénipotentiaire pour lui retirer ses pouvoirs absolus et lui ordonner de prendre désormais ses ordres sur tous les points de la négociation; elle se suivit dès lors dans les formes ordinaires. Il ne s'agissait plus pour Napoléon d'aller au-devant des concessions qu'on pouvait exiger de lui, mais de savoir, au moyen des négociations qui se suivaient à Châtillon, quelles étaient les véritables intentions des alliés, et les sacrifices que, à la faveur des événe-

ments qui venaient de se passer, on pouvait éviter.

Vers la fin de février, Napoléon reçut le projet du traité préliminaire remis par les alliés à Châtillon. On ne pouvait reconnaître un ultimatum dans un assemblage de propositions révoltantes. Abandonner tout ce que Napoléon avait conquis, il croyait avoir le droit d'en faire le sacrifice; abandonner ce que la France républicaine avait conquis, il ne se croyait pas le droit de le faire; il l'aurait fait cependant, car le salut de la patrie impose des devoirs qui passent avant tout, si un traité de paix définitif eût été le résultat immédiat de tant et de si douloureux sacrifices; mais ce n'était pas un traité définitif qu'on lui proposait, c'étaient des préliminaires de paix, c'était un armistice les armes à la main, ou plutôt c'était un armistice par lequel la France aurait mis bas les armes, tandis que ses ennemis auraient occupé les parties de son territoire qu'ils avaient envahis, et les forteresses d'Huningue, Béfort, Besançon, dont ils exigeaient la remise. Un tel traité n'était autre chose à ses yeux qu'une capitulation déshonorante. Il écrivit a son plénipotentiaire: „Pourquoi les alliés ne demandent-ils pas que nous leur remettions nos fusils et nos canons? Venez les prendre, serait la seule réponse à faire à de telles propositions de paix. Les Romains, à la fin de la troisième guerre punique, avaient d'abord exigé que les Carthaginois remissent leurs vaisseaux et détruisissent leurs machines de guerre; Carthage obéit, et bientôt le sénat romain or-

donna qu'elle fût abandonnée par ses habitants, parce qu'il lui avait plu de décider qu'elle devait être réduite en cendres."

Des instructions furent expédiées au duc de Vicence pour la rédaction d'un contre-projet. Le projet des alliés fut envoyé à l'impératrice avec ordre de le soumettre à un conseil extraordinaire, convoqué à cet effet et composé principalement des hommes qui avaient exercé de l'influence aux différentes époques de la révolution, et qui avaient été élevés aux grandes fonctions de l'empire. Un seul repoussa le projet avec indignation, comme la proposition la plus déshonorante dont l'histoire de France eût jamais fait mention, et comme une loi honteuse à laquelle l'honneur même ne permettrait pas aux Français de rester soumis; les autres furent d'avis d'obéir à la nécessité.

Napoléon, qui n'avait pu parvenir encore à connaître le véritable ultimatum des alliés, envoya de Reims, quelques jours après la bataille de Craonne, de nouveaux pouvoirs à son plénipotentiaire pour terminer, avec cette seule restriction qu'il ne signerait aucun traité dont l'évacuation du territoire et le renvoi des prisonniers faits de part et d'autre, ne seraient pas le résultat immédiat. Son courrier rencontra le duc de Vicence à quelques lieues de Châtillon. Les alliés avaient fixé, comme à Prague, un terme fatal pour la durée des négociations; elles étaient rompues.

(Page 104.)

»Une corvette anglaise, etc. .. »

Il y avait une corvette anglaise qui croisait entre Gênes, Livourne, Civita-Vecchia et l'île d'Elbe. Elle servait pour les commissions de l'agent Campbell; souvent aussi elle servait à la traversée des voyageurs anglais qui, de Livourne ou de Gênes, voulaient se rendre à l'île d'Elbe. Elle n'avait aucune mission relative à Napoléon que celle de se comporter convenablement et de rendre aux Français de l'île d'Elbe tous les petits services en son pouvoir. L'idée que Napoléon prit de débarquer en France pour faire la guerre au roi de France, n'était pas admise: elle n'avait été prévue par aucune puissance, grâce aux libellistes.

(Page 180.)

» L'empereur donna l'ordre de faire imprimer dans la nuit ses proclamations, et dépêcha des émissaires sur tous les points pour annoncer qu'il était entré à Grenoble; que le roi de Naples le suivait avec 80,000 hommes, etc... »

Napoléon a toujours déclaré qu'il entrait seul en France et n'avait d'autre appui que le peuple français.

(Page 201.)

» Ce fut une grande inconséquence de mettre le comte d'Artois en présence de Napoléon. Il était facile de prévoir que si ce prince succombait dans une ville de cent mille ames contre huit cents hommes, tout serait décidé. »

Rien n'était mieux entendu que l'envoi des princes à Lyon, puisque le roi lui-même ne pouvait pas s'y rendre. C'était le plus sûr moyen pour qu'une ville de cent mille ames ne fût pas conquise par 800 hommes. Cette démarche, qui prouve si bien la sagacité du roi, est traitée d'imprudente parce qu'elle a échoué.

(Page 212.)

» C'était un feu roulant de cris de *Vive la nation! Vive l'empereur! A bas les prêtres! A bas les royalistes! etc....*«

On n'entendait à Lyon que le cri de *Vive l'empereur. Vive la nation* n'était plus usité en France depuis 1793, et de tous les pays de France, celui où ce cri eût été le moins populaire, c'est Lyon, parce qu'il y avait présidé aux démolitions de cette belle cité, et aux mitraillades de ses principaux citoyens.

(Page 215.)

» A Gap, à Grenoble..... il s'était plutôt exprimé en citoyen qu'en monarque: aucun mot, aucune assurance formelle n'avait révélé ses intentions; on aurait pu penser qu'il songeait autant à rétablir la république ou le consulat que l'empire. A Lyon, plus de vague, plus d'incertitude: il parle en souverain, etc.....»

Le langage qu'il tint à Lyon fut le même qu'il tint à Gap, le même qu'il tint à Grenoble, le même qu'il tint dans ses proclamations de l'île d'Elbe. Il n'a jamais songé à rétablir la république ou le consulat. Ne dit-il pas dans

ses proclamations, *Venez rejoindre votre empereur?* L'empire était plus populaire en France que la république.

(Page 216.)

» Madame et chère épouse, je suis remonté sur mon trône, etc....

Les lettres de Napoléon à l'impératrice étaient toujours autographes. Toutes les personnes qui ont été dans la confiance intime de Napoléon savent que le libellé de ces lettres n'était pas *Madame et chère épouse*, mais *Ma bonne Louise.*

(Page 241.)

» L'empereur en arrivant à Auxerre avait cru y trouver le maréchal Ney. » Je ne conçois pas, dit-il au général Bertrand, pourquoi Ney n'est point ici; cela me surprend et m'inquiète: aurait-il changé d'idée? etc....»

Depuis que le maréchal Ney avait fait sa soumission, il correspondait quatre fois par jour par des courriers extraordinaires avec le grand-maréchal, faisant fonctions de major-général. On savait donc sa marche et le lieu où se trouvaient ses troupes, ainsi que le jour qu'il devait arriver à Auxerre; on ne pouvait donc avoir aucune inquiétude.

(Page 244.)

» Le lendemain, l'empereur en l'apercevant (le maréchal Ney), lui dit: Embrassez-moi, mon cher maréchal, je suis bien aise de vous revoir; je n'ai pas besoin d'explication si

de justification: je vous ai toujours honoré et estimé comme le *brave des braves*..... Votre majesté pourra toujours compter sur moi quand il s'agira de la patrie; c'est pour la patrie que j'ai versé mon sang, et je suis prêt à le faire encore jusqu'à la dernière goutte. Je vous aime, sire, mais la patrie avant tout.... Si vous n'étiez venu les chasser, nous allions les chasser nous-mêmes, etc.....»

L'auteur a eu un rapport inexact de cet entretien, et d'ailleurs ce n'est pas ainsi que s'entretiennent de vieux guerriers qui ont blanchi sous le harnois; leurs discours ne sont pas ceux d'un jeune Gracque de vingt ans. Le maréchal Ney eût été mal venu de prendre un pareil ton; car il était de fait qu'au lieu de commander à ses troupes, il avait été commandé par elles, et qu'il n'avait été décidé à abandonner le parti du roi, pour se tourner du parti de Napoléon, que parce que déja la plus grande partie de ses régiments l'avaient abandonné et que le reste de ses troupes allait se déclarer.

(Page 255.)

»Genéral Girard, on m'assure que vos troupes, connaissant les décrets de Paris, ont résolu par représailles, de faire main basse sur les royalistes qu'elles rencontreront: vous ne rencontrerez que des Français. Je vous défends de tirer un seul coup de fusil. Calmez vos soldats; démentez les bruits qui les exaspèrent: dites-leur que je ne voudrais point rentrer dans ma capitale à leur tête, si leurs armes étaient teintes du sang français.»

Pourquoi donc traîner à sa suite un parc de soixante pièces de canon que l'on s'était

donné tant de peine à organiser dans les arsenaux de Grenoble et d'Auxonne? Ainsi donc si 200 volontaires royaux eussent voulu tenir ferme, le général Girard devait se rendre et remettre tous ses canons, puisqu'il ne pouvait pas tirer un seul coup de fusil; et Napoléon, s'il trouvait de la résistance, devait donc ne pas entrer dans sa capitale et s'en retourner à l'île d'Elbe? Il n'a pas dit non plus à Cambronne, „Ne tirez pas un seul coup de fusil.“ puisque cela ne dépendait pas de lui; mais il lui a dit, comme prédiction: „J'espère que vous ne tirerez pas un seul coup de fusil. „Cambronne était accompagné de 100 braves qui étaient munis de cartouches, afin de surmonter toute résistance qui leur serait opposée. Mais certes, la résistance qu'on peut surmonter avec [illegible] hommes, avec 1,200 hommes même, n'est pas une affaire de guerre civile, quand il est question d'un grand état comme la France.

(Page [illegible].)

[illegible] ses [illegible]. L'empereur se fit accompagner par [illegible] de ses cavaliers. Jusque alors il n'avait en France [illegible] que la voiture du général Drouot qui précédait la colonne, et à [illegible] qui fermait la marche, etc."

Lorsque Napoléon arriva à Fontainebleau, ce palais était occupé par ses troupes. De grandes gardes de cavalerie étaient [illegible] [illegible]

mée du duc de Berry était alors supposée campée sur les hauteurs d'Essonne. Napoléon s'arrêta quatre ou cinq heures de la nuit à Moret, à l'entrée de la forêt, afin de recevoir le rapport des grandes gardes envoyées à tous les débouchés de la forêt.

(Page 258.)

»A midi seulement, la nouvelle du départ du roi lui fut apportée simultanément par un courrier de M. de Lavalette, etc...»

Napoléon ne reçut de lettre ni de M. de Lavalette, ni de qui que ce soit.

(Page 260.)

»On avait pensé que Napoléon ferait dans sa capitale une entrée triomphale, etc...»

Napoléon est entré à Paris, comme à Grenoble, comme à Lyon, à la fin d'une longue journée de marche, à la tête des troupes mêmes qui avaient été réunies pour s'opposer à son entrée; effectivement, ce n'est pas avec les grenadiers de l'île d'Elbe, ou avec les garnisons de Grenoble ou de Lyon, c'est à la tête des troupes qui avaient campé à Villejuif pour le combattre, qu'il entra dans Paris. Il n'eût pas retardé d'une heure son entrée aux Tuileries pour laisser le temps de faire des préparatifs, et y entrer avec plus de pompe. Si ce n'est d'ailleurs la première fois qu'il s'y rendit du Luxembourg, comme premier consul, et depuis, lors de son mariage, lorsqu'il entra

avec Marie-Louise, il est toujours entré sans cérémonie dans Paris; c'est ainsi qu'il fit après Marengo, après Austerlitz, après Tilsit, après Madrid, après Vienne, en voiture de poste, sans être annoncé et dans la nuit.

(Page 264.)

»Le prince d'Eckmühl fut nommé ministre de la guerre. Par la dureté de ses manières et de son langage, par des actes de sévérité presque barbares, il s'était attiré l'animadversion universelle; sa fidélité à l'empereur, et sa défense de Hambourg, l'avaient réconcilié depuis avec l'opinion. La faiblesse, la versatilité de son caractère, excitaient bien quelques inquiétudes; mais on espérait que l'empereur saurait le maîtriser, et que l'armée retirerait d'heureux avantages de son zèle infatigable et de sa sévère probité.»

Voilà un portrait bien amer et bien injuste.

(Page 265.)

»Le duc d'Otrante fut chargé de la police, etc...»

Le duc d'Otrante fut chargé de la police, parce que Cambacérès, le duc de Bassano, Lavalette, Savary même, Réal et toutes les personnes en qui Napoléon pouvait avoir le plus de confiance, se réunirent pour témoigner de sa conduite en 1814; qui même avait exposé fortement sa propre sûreté. Toutes ces circonstances firent surmonter à Napoléon sa répugnance pour remettre en place un homme qu'il connaissait d'une immoralité si profonde.

(Page 265.)

»Le ministère de l'intérieur, destiné d'abord à M. Costaz, fut egalement proposé à M. Molé, et finit par être donné à M. Carnot, sur la proposition du duc de Bassano.»

Le ministère de l'intérieur n'a jamais été destiné à M. Costaz.

(Page 272.)

»La même faveur fut décernée à la Bédoyère, en recompense de sa conduite à Grenoble; mais il ne répondit aux bontés de Napoléon que par un refus formel.... etc...»

La Bédoyère était éminemment français; il fut guidé par les sentiments les plus nobles et les plus chevaleresques dans la démarche qu'il fit à Grenoble; dévouement alors admirable, car tout était douteux. Il était trop pénétré de ce que la distinction que lui accordait Napoléon avait d'honorable pour lui en l'attachant à sa personne, pour avoir fait la moindre difficulté d'accepter.

(Page 282.)

»Il trouva sa table à écrire couverte de livres mystiques, etc.»

La table du cabinet du roi était couverte de tous les ouvrages qu'on lui avait dédiés depuis neuf mois et de sept à huit cents placets ou rapports sur des affaires secrètes. Il est vrai que son porte-feuille personnel où étaient ses papiers particuliers, tels que la correspondance de la duchesse d'Angoulême depuis le temps

qu'elle était au Temple; celle de Louis XVI et la lettre de M. de Malmersbury qui annonçait la mort du roi, avait été laissé sur la petite table. Personne ne prit connaissance de ces papiers; Napoléon s'en réserva seul l'examen: il y en avait de très-curieux et cela donna lieu quelquefois à des scènes très-piquantes.

(Page 507.)

»La garde et ses dignes chefs n'ambitionnaient que la seule faveur de conserver le glorieux titre de grenadiers de l'île d'Elbe.« Vaines illusions! la pensée de l'empereur absorbée toute entière par d'autres soins, ne se reportait plus vers les braves qui avaient partagé son exil et ses malheurs, etc.

Il n'était pas convenable que le bataillon de l'île d'Elbe formât un corps à part: c'eût été une garde dans une garde. Les grenadiers de l'île d'Elbe n'étaient que la députation de la garde. Lorsqu'on demanda des hommes de bonne volonté, toute la garde se présenta; il n'y avait donc aucune raison pour faire déchoir en quoi que ce fût les autres soldats de la garde. C'eût été une faute qui eût eu des conséquences, que de subdiviser la garde; mais tous les soldats de l'île d'Elbe reçurent la légion d'honneur; tous ceux qui purent être avancés furent faits sergents; tous les officiers eurent de l'avancement. Quant aux motifs que l'on prête à Napoléon, ce sont des pauvretés qui ne méritent aucune réponse.

(Page 511.)

Les ordres donnés au général Excelmans portaient seule-

ment de pousser pied à pied hors de la France, le roi et les princes; jamais il ne lui fut commandé, ni de s'assurer de leurs personnes, ni de les tuer en cas de résistance.

»Les instructions données en même temps au maréchal Ney, envoyé en mission sur les frontières du nord et de l'est, prescrivaient aussi mot à mot de faire respecter la famille royale, et de lui faciliter tous les moyens de sortir librement et paisiblement de la France.

Les ordres donnés à Excelmans étaient ce qu'ils devaient être; faire prisonniers la garde, les princes et le roi, si cela était possible.

Il ne fut donné au maréchal Ney aucune instruction relative aux Bourbons; quand il fit l'inspection des places de Flandres, ces princes avaient depuis long-temps quitté la France.

(Page 309.)

»On a soutenu que le duc de Bassano, chargé momentanément du portefeuille de l'intérieur, avait transmis à M. Siméon, alors préfet royal à Lille, l'ordre d'arrêter le roi. Le duc de Bassano, indigné de cette odieuse imputation, etc., etc.»

Le duc de Bassano n'a pas été chargé de transmettre à M. Siméon, préfet de Lille, l'ordre de faire arrêter le roi: un tel ordre n'aurait pas passé par l'autorité civile; c'est au commandant militaire à Lille qu'il eût été adressé.

(Page 314.)

»Une lettre de madame la duchesse d'Orléans.

Immédiatement après le retour de Napoléon, la duchesse douairière d'Orléans lui écrivit. Elle adressa sa lettre au duc de Bassano, au-

quel elle avait déjà recouru dans d'autres circonstances où il s'agissait de ses intérêts les plus importants. La duchesse de Bourbon fit aussi parvenir une lettre par le même canal, mais un peu plus tard, c'est-à-dire vers le commencement d'avril. Fouché voulut s'entremêler de cette affaire, et il la gâta; tout ce qu'il touchait sentait l'intrigue, et Napoléon en avait horreur. Au lieu d'éloigner les princesses et de repousser leurs demandes, comme il aurait peut-être dû le faire, il céda aux instances et à la confiance que lui inspirait le duc de Bassano: ce ministre obtint la continuation des pensions dont la duchesse d'Orléans et la duchesse de Bourbon jouissaient avant 1814; elles furent même augmentées. Le duc de Gaëte eût ordre de présenter le décret, qui rentrait dans les attributions des finances.

(Page 331.)

"La dépêche télégraphique annonçant cette nouvelle, fut apportée sur-le-champ à Napoléon par le duc de Bassano, et ce ministre, malgré l'opposition de plusieurs personnages, décida Napoléon à répondre, par le télégraphe, qu'il approuvait la capitulation. Au même instant, une seconde dépêche annonça que le général Grouchy n'avait pas cru devoir autoriser, sans l'aveu de Napoléon, l'exécution de la convention, et que le duc d'Angoulême s'était constitué prisonnier. M. de Bassano se hâta de transmettre les premiers ordres de Napoléon, et ne l'instruisit de l'annulation de la convention, que lorsque l'obscurité de la nuit eut rendu impossible toute communication télégraphique. Napoléon eut connaissance de la noble hardiesse de son ministre, etc.

La dépêche télégraphique fut remise par le

duc de Bassano à Napoléon à son lever. On conviendra qu'il y avait lieu à délibération, mais tout se passa entre Napoléon et son ministre, et, en une demi-heure, il fut décidé que la capitulation serait exécutée. Quelques oppositions se manifestèrent dans l'après-midi, lorsque la nouvelle eut été connue. Un rapport du***, après avoir rappelé à Napoléon l'ordre de *courir sus* publié contre lui, développait les motifs de ne pas se dessaisir d'un ôtage aussi précieux que l'était le duc d'Angoulême. Le soir, à son travail avec Napoléon, le duc de Bassano lui remit une seconde dépêche télégraphique annonçant que, d'après le refus de la ratification par le général en chef, la capitulation n'existait plus. Napoléon demanda à son ministre si la première dépêche était partie. — Oui; — Si avant de l'expédier, il avait reçu la seconde; — Oui. — Napoléon approuva la conduite de son ministre, et s'il était besoin de dire pourquoi à ceux qui liront ceci, ils seraient incapables de le comprendre; le caractère de Napoléon leur serait inconnu. Et le duc de Bassano erre dans l'exil!!

(Page 337.)

» On ne pouvait lui pardonner (au roi de Naples) d'avoir trahi, en 1814, son beau-frère et son bienfaiteur, et révélé, en 1815, à l'autriche, la conjuration patriotique de Milan: j'ignore si ce dernier fait est vrai; mais, faux ou vrai, il produit le même effet sur l'esprit des Italiens. »

La conjuration des patriotes de Milan fut révelée par un intrigant français qui, si l'on en croit le rapport qu'il en a fait lui-même et

qui a été remis à Napoléon dans les cent jours, avait été chargé de nouer des intrigues pour faire passer la couronne de fer sur la tête du duc de Berri. Cet homme racontait, dans son rapport, qu'ayant découvert qu'une conspiration était tramée par les patriotes italiens, il parvint à entrer dans leur confiance. Il espérait les diriger vers son but; mais cet espoir s'évanouit bientôt. Il s'assura que la conspiration était toute italienne, républicaine et non monarchique; embrassant non-seulement le royaume d'Italie, mais l'Italie entière. Il ne songea plus qu'à la déjouer. Ce ne fut plus au nom d'un prince français qu'il travaillait, mais au nom des patriotes de France, qui demandaient, disait-il, une alliance et étaient prêts à se soulever pour donner un appui. Il assura que non-seulement les Lyonnais, le Dauphiné, mais encore la Savoie et les Alpes maritimes, n'attendaient que l'événement pour prendre les armes. Les patriotes milanais admirent ce misérable dans leurs conciliabules: ils délibérèrent devant lui et avec lui; et ce fut en sa présence que le plan fut arrêté. Le signal de la révolution devait être donné par l'enlèvement du maréchal Bellegarde qui habitait la Villa-Bonaparte, palais de plaisance presque isolé et situé à l'une des extrémités de Milan. Le jour de l'exécution fut remis plusieurs fois, à la grande inquiétude du traître, qui n'osait pas approcher de ce lieu de peur de se rendre suspect aux conspirateurs avant que le jour eût été fixé. Il le fut enfin; à l'instant même il courut chez le maréchal Bellegarde, et se fit bien croire, après avoir exigé de ce maréchal sa parole d'hon-

d'honneur de faire grace de la vie aux auteurs du complot qu'il allait lui faire connaître, il lui en révéla tous les détails et lui donna les listes complètes des noms des conspirateurs, qui furent enlevés quelques moments après et transportés dans la citadelle de Mantoue; ils y subissent encore et y subiront long-temps la peine de leur attentat.

(Page 385.)

» Napoléon n'avait jamais été le maître de dompter l'éloignement que lui inspiraient les vétérans de la révolution; il redoutait leur constance et leur audace, et se serait cru menacé ou perdu, s'ils avaient repris de la consistance et de l'ascendant. Cette terreur panique fut cause qu'il ne retira point des confédérations le parti qu'il s'en était promis, et qu'elles lui auraient offert indubitablement, s'il n'eût point rallenti l'essor. Elle fut cause aussi qu'il fit peut-être une plus grande faute, celle d'arrêter les mouvements populaires qui s'étaient manifestés dans la plupart des départements... Dans l'état de crise où il se trouvait, et dans lequel il avait entraîné la France, il ne devait dédaigner aucun moyen de salut; et le plus efficace, le plus analogue à sa position, était, sans contredit, de lier étroitement le peuple à son sort et à sa défense, etc.

Les vétérans de la révolution étaient Cambacérès, Merlin, Sièyes, Carnot, Alquier.

Le mouvement populaire ne fut pas arrêté, il fut régularisé. Il fut aussi grand que de 1790 à 1792; mais alors on eut trois ans pour armer et ici on n'eut que quarante jours; alors on ne fut attaqué que par une armée de 80,000 hommes, et ici on le fut par 600,000. Si, en 1792, on eût été attaqué par seulement 300,000 hom-

mes, Paris eût été pris, malgré l'énergie de la nation et les trois ans qu'elle avait eus pour s'organiser.

(Page 391.)

» Il se rendit aussi à l'école polytechnique : c'était la première fois qu'il s'offrait aux regards des élèves de cette école. Leur amour pour la liberté absolue, leur penchant pour les institutions républicaines leur avaient long-temps aliéné l'affection de Napoléon ; mais l'éclatante bravoure qu'ils déployèrent sous les murs de Paris leur rendit son estime et son amitié ; et il fut satisfait (ce sont ses paroles) de trouver une aussi belle occasion de se réconcilier avec eux. »

L'École polytechnique a toujours été l'objet des sollicitudes de Napoléon. Elle était fondée par Monge qu'il aimait. Laplace, Lagrange, Prony, qui étaient ses amis, en étaient les chefs. On y enseignait les sciences mathématiques et chymiques qu'il affectionnait. Ce qui a donné lieu au bruit populaire que Napoléon n'aimait pas cette école, c'est que ces jeunes gens, la plupart âgés de plus de quinze ans, se libertinant au milieu de la capitale, on les fit caserner, ce qui leur déplut d'abord.

(Page 404.)

» On a long-temps imputé, et les personnes non instruites de la vérité imputent encore à M. de Caulaincourt l'arrestation du duc d'Enghien. »

Caulaincourt, aide-de-camp de Napoléon, a [illegible]r aux instructions que Berthier et Tal-

leyrand, ministre des relations extérieures, étaient chargés de lui donner pour la mission qui lui était confiée:

1° De confondre les trames ourdies par les ministres anglais sur la rive droite du Rhin;

2° S'assurer des personnes et papiers de la baronne de Reich et de ses complices, qui tramaient à Offenbourg le renversement du gouvernement consulaire et la mort du premier consul;

3° Inspecter et activer l'armement de la flottille;

4° Faire remettre à la cour de Bade des explications sur la violation de son territoire, aussitôt que Ordenner se serait saisi du duc d'Enghien.

Ordenner a dû obéir à l'ordre de passer le Rhin avec 300 dragons et d'enlever le prince.

La commission militaire a dû le condamner si elle l'a trouvé coupable. Innocent ou coupable, Caulaincourt et Ordenner ont dû obéir; coupable, la commision militaire a dû le condamner; innocent, elle eût dû l'acquitter, car aucun ordre ne peut justifier la conscience d'un juge. Il n'y a pas de doute que si Caulaincourt eût été nommé juge du duc d'Enghien, il l'eût refusé; mais chargé d'une mission diplomatique, il a dû obéir; tout cela est si simple que c'est folie ou délire d'esprit de parti que d'y trouver à redire.

Il est vrai que c'est ce délire des partis qui, bien aise d'attaquer un ancien nom qui avait de nouveaux et d'honorables services, s'est acharné à calomnier Caulaincourt dans cette circonstance. Cette haine et cette injustice fu-

rent une des causes de sa faveur. Caulaincourt, chargé, avant l'empire, d'un des départements du service du palais, n'a eu plus tard que le titre des fonctions qu'il remplissait déjà.

La mort du duc d'Enghien doit être attribuée aux personnes qui dirigeaient et commandaient de Londres l'assassinat du premier consul, et qui destinaient le duc de Berry à entrer en France par la falaise de Beville et le duc d'Enghien par Strasbourg; elle doit être attribuée aussi à ceux qui s'efforcèrent, par des rapports et des conjectures, à le présenter comme chef de la conspiration; elle doit être éternellement reprochée enfin à ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'attendirent point les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commision militaire. Le duc d'Enghien périt victime des intrigues d'alors. Sa mort si injustement reprochée à Napoléon, lui nuisit et ne lui fut d'aucune utilité politique. Si Napoléon avait été capable d'ordonner un crime, Louis XVIII et Ferdinand ne régneraient point aujourd'hui, leur mort, on l'a déjà dit, lui a été proposée, conseillée même à plusieurs reprises.

(Page 407.)

» Ce décret, quoique censé né à Lyon, vit le jour à Paris, et fut, comme je viens de le dire, le résultat de l'humeur que donnaient à Napoléon les menées des royalistes..... Ce fut moi qui écrivis ce décret sous la dictée de Napoléon. Quand j'eus fini, il m'ordonna de le faire signer par le comte Bertrand qui avait contre-signé les décrets de Lyon. Je me rendis chez le maréchal. Il lut le décret et me le remit en disant: » Je ne signerai jamais; ce n'est point là ce que Napoléon nous a promis, etc... »

Le décret fut pris à Lyon, mais il n'avait pas été publié par de bonnes raisons. Lorsque arrivés à Paris, les décrets de Lyon durent être insérés au Bulletin des lois, il y eut difficulté: les hommes de loi les trouvèrent mal libellés et propres à donner des inquiétudes. Ils furent renvoyés au conseil d'état, qui les rédigea d'une manière plus légale. Cette rédaction fut signée et adoptée. Napoléon, à Lyon, était plus que dictateur, il était conquérant. Bertrand ne devait ni ne pouvait signer un décret: la signature d'un major-général n'est que pour copie conforme. Le duc de Bassano refusa de contresigner ces décrets comme ministre secrétaire d'état; c'est pourquoi ils parurent sous leurs dates de Lyon, signés seulement pour copie conforme. On reviendra dans le livre III de l'année 1815 sur cette anecdote, si honorable pour le caractère du comte Bertrand.

(Page 410.)

L'effet qu'il produisit justifia les appréhensions du grand-maréchal. On le considéra comme un acte de vengeance et de despotisme. . . . . .

Despotisme de la part d'un conquérant! voilà un mot bien malheureusement appliqué; despotisme de la part d'un homme qui cassait les deux chambres de la législature, etc. Le séquestre sur les biens de Talleyrand ayant été mis le jour même, on trouva dans son hôtel des lettres de lui adressées à madame la duchesse d'Angoulême et même cachetées.

(Volume II, page 1.)

» Cependant quel ne fut point l'étonnement de Napoléon, lorsque le duc de Vicence vint lui apprendre qu'un agent secret de M. Metternich était arrivé de Vienne à Paris, et paraissait avoir eu un entretien mystérieux avec M. Fouché. etc.,

Napoléon ne fut pas étonné, puisqu'il connaissait déjà les menées suspectes de Fouché, en conséquence de la mission de M. de Montron. Il allait faire arrêter Fouché et saisir ses papiers, lorsque le duc de Vicence l'instruisit de cette nouvelle. Il suspendit sa résolution jusqu'au retour de M. de Fleury de Bâle, car le bruit de la disgrace de Fouché eût fait fuir M. Werner.

(Page 4.)

» Je n'ai jamais entendu parler de ce M. Werner, etc....

On savait que la famille de M. Werner avait été de tout temps attachée aux Metternich, et que le baron de Werner, le père, élevé en Autriche à des places de haute magistrature, avait été auparavant administrateur-général de l'abbaye d'Oxenhausen, échue à titre d'indemnité au prince de Metternich par les arrangements de l'Allemagne. Les Werner étaient dans tous les secrets des affaires de cette maison; on devait donc le croire revêtu d'un assez intime confiance, et dès-lors sa mission avait de l'importance.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PREMIÈRE SECTION.

Note de M. le prince de Metternich,

En réponse à celle de M. le duc de Bassano, datée de Dresde, le 18 août.

Prague, le 21 août 1813.

Le soussigné, ministre secrétaire d'état et des affaires étrangères, a reçu hier l'office que S. Exc. M. le duc de Bassano lui a fait l'honneur de lui adresser, le 18 août dernier.

Ce n'est pas après que la guerre a éclaté entre l'Autriche et la France, que le cabinet autrichien croit devoir relever les inculpations gratuites que renferme la note de M. le duc de Bassano; forte de l'opinion générale, l'Autriche attend avec calme le jugement de l'Europe et celui de la postérité.

La proposition de S. M. l'empereur des Français offrant encore à l'empereur une lueur d'espoir de parvenir à une pacification générale, S. M. I. a cru pouvoir la saisir: en conséquence, elle a ordonné au soussigné de porter à la connaissance des cabinets russe et prussien, la demande de l'ouverture d'un congrès qui,

pendant la guerre même, s'occuperait des moyens d'arriver à une pacification générale. LL. MM. l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, animés des mêmes sentiments que leur auguste allié, ont autorisé le soussigné à déclarer à S. Exc. M. le duc de Bassano que, ne pouvant point décider sur un objet d'un intérêt tout-à-fait commun, sans en avoir préalablement conféré avec les autres alliés, les trois cours vont porter incessamment à leur connaissance la proposition de la France.

Le soussigné les a chargés de transmettre dans le plus court délai possible, au cabinet français, les ouvertures de toutes les cours alliées, en réponse à la susdite proposition.

Le soussigné a l'honneur d'offrir à S. Exc. M. le duc de Bassano, l'assurance renouvelée de sa haute considération,

Signé le prince de METTERNICH.

Note écrite à Francfort, le 10 octobre,

par M. de Saint-Aignan.

M. le prince de Metternich m'a dit que la circonstance qui m'a amené au quartier-général de l'empereur d'Autriche, pouvait rendre convenable de me charger de porter à S. M. l'empereur la réponse aux propositions qu'elle a fait faire par M. le comte de Merfeldt. En conséquence M. le prince de Metternich et M. le comte de Nesselrode m'ont demandé de rapporter à S. M.:

Que les puissances coalisées étaient engagées par des liens indissolubles qui faisaient leur force, et dont elles ne dévieraient jamais;

Que les engagements réciproques qu'elles avaient contractés, leur avaient fait prendre la résolution de ne faire qu'une paix générale; que lors du congrès de Prague, on avait pu penser à une paix continentale, parce que les circonstances n'auraient pas donné le temps de s'entendre pour traiter autrement; mais que, depuis, les intentions de toutes les puissances et celles de l'Angleterre étaient connues; qu'ainsi il était inutile de penser soit à un armistice, soit à une négociation qui n'eût pas pour premier principe une paix générale;

Que les souverains coalisés étaient unanimement d'accord sur la puissance et la prépondérance que la France doit conserver dans son intégrité et en se renfermant dans ses limites naturelles, qui sont le Rhin, les Alpes, les Pyrénées;

Que le principe de l'indépendance de l'Allemagne était une condition *sine qua non;* qu'ainsi la France devait renoncer, non pas à l'influence qu'un grand état exerce nécessairement sur un état de force inférieure, mais à toute souveraineté sur l'Allemagne; que d'ailleurs c'était un principe que S. M. avait posé elle-même, en disant qu'il était convenable que les grandes puissances fussent séparées par des états plus faibles;

Que du côté des Pyrénées, l'indépendance de l'Espagne et le rétablissement de l'ancienne dynastie, était également une condition *sine qua non;*

Qu'en Italie, l'Autriche devait avoir une frontière qui serait un objet de négociation; que le Piémont

offrait plusieurs lignes qu'on pourrait discuter, ainsi que l'état de l'Italie, pourvu toutefois qu'elle fût, comme l'Allemagne, gouvernée d'une manière indépendante de la France ou de toute autre puissance prépondérante;

Que de même l'état de la Hollande serait un objet de négociation, en partant toujours du principe qu'elle devait être indépendante;

Que l'Angleterre était prête à faire les plus grands sacrifices pour la paix fondée sur ces bases, et à reconnaître la liberté du commerce et de la navigation à laquelle la France a droit de prétendre;

Que si ces principes d'une pacification générale étaient agréés par S. M., on pourrait neutraliser, sur la rive droite du Rhin, tel lieu qu'on jugerait convenable, où les plénipotentiaires de toutes les puissances belligérantes se rendraient sur-le-champ, sans cependant que les négociations suspendissent le cours des opérations militaires.

A Francfort, le 10 novembre 1813.

Signé ST.-AIGNAN.

Lettre de M. le duc de Bassano,

A M. le prince de Metternich.

Paris, le 16 novembre 1813.

Monsieur,

M le baron de St.-Aignan est arrivé hier lundi, et nous a rapporté, d'après les communications qui lui

ont été faites par V. Exc. que l'Angleterre a adhéré à la proposition de l'ouverture d'un congrès pour la paix générale, et que les puissances sont disposées à neutraliser, sur la rive droite du Rhin, une ville pour la réunion des plénipotentiaires : S. M. desire que cette ville soit celle de Manheim. M. le duc de Vicence, qu'elle a désigné pour son plénipotentiaire, s'y rendra aussitôt que V. Exc. m'aura fait connaître le jour que les puissances auront indiqué pour l'ouverture du congrès.

Il nous paraît convenable, monsieur, et conforme d'ailleurs à l'usage, qu'il n'y ait aucune troupe à Manheim, et que le service soit fait par la bourgeoisie, en même temps que la police y serait confiée à un bailli, nommé par le grand-duc de Bade. Si l'on jugeait à propos qu'il y eût des piquets de cavalerie, leur force devait être égale de part et d'autre. Quant aux communications du plénipotentiaire anglais avec son gouvernement, elles pourraient avoir lieu par la France et par Calais.

Une paix sur la base de l'indépendance de toutes les nations, tant sous le point de vue continental que sous le point de vue maritime, a été l'objet constant des désirs et de la politique de l'empereur.

S. M. conçoit un heureux augure du rapport qu'a fait M. de St.-Aignan, de ce qui a été dit par M. le ministre d'Angleterre.

J'ai l'honneur d'offrir à V. Exc. l'assurance de ma haute considération,

Signé le duc DE BASSANO.

Rapport de M. le baron de Saint-Aignan.

Le 26 octobre, étant depuis deux jours traité comme prisonnier à Weymar, où se trouvaient les quartiers-généraux de l'empereur d'Autriche et de l'empereur de Russie, je reçus ordre de partir le lendemain avec la colonne des prisonniers que l'on envoyait en Bohême. Jusque alors je n'avais vu personne ni fait aucune réclamation, pensant que le titre dont j'étais revêtu parlait de lui-même; et ayant protesté d'avance contre le traitement que j'éprouvais. Je crus cependant, dans cette circonstance, devoir écrire au prince de Schwartzenberg et au prince de Metternich, pour leur représenter l'inconvenance de ce procédé. Le prince de Schwartzenberg m'envoya aussitôt le comte de Parr, son premier aide-de-camp, pour excuser la méprise commise à mon égard, et pour m'engager à passer soit chez lui, soit chez M. de Metternich. Je me rendis aussitôt chez ce dernier, le prince de Schwartzenberg venant de s'absenter. Le prince de Metternich me reçut avec un empressement marqué. Il me dit quelques mots seulement sur ma position, dont il se chargea de me tirer, étant heureux, me dit-il, de me rendre ce service, et, en même temps, de témoigner l'estime que l'empereur avait conçue pour le duc de Vicence; puis il me parla du congrès, sans que rien de ma part eût provoqué cette conversation. Nous voulions sincèrement la paix, me dit-il, nous la voulons encore et nous la ferons: il ne s'agit que d'aborder franchement et sans détours la question. La coalition restera unie. Les moyens indirects que l'empereur Napoléon emploierait, pour arriver à

la paix, ne peuvent plus réussir. Que l'on s'explique franchement et elle se fera.

Après cette conversation, le prince de Metternich me dit de me rendre à Töplitz, où je recevrais incessamment de ses nouvelles, et qu'il espérait me voir encore à mon retour. Je partis le 27 octobre pour Toeplitz. J'y arrivai le 30, et le 2 novembre, je reçus une lettre du prince de Metternich, en conséquence de laquelle je quittai Toeplitz le 3 novembre, et me rendis au quartier-général de l'empereur d'Autriche à Francfort, où j'arrivai le 8. Je fus le même jour chez M. de Metternich. Il me parla aussitôt des progrès des armées coalisées, de la révolution qui s'opérait en Allemagne, de la nécessité de faire la paix; il me dit que les coalisés, long-temps avant la déclaration de l'Autriche, avaient salué l'empereur François du titre d'empereur d'Allemagne; qu'il n'acceptait point ce titre insignifiant, et que l'Allemagne était plus à lui de cette manière qu'auparavant; qu'il desirait que l'empereur Napoléon fût persuadé que le plus grand calme et l'esprit de modération présidaient au conseil des coalisés; qu'ils ne se désuniraient point, parce qu'ils voulaient conserver leur activité et leur force, et qu'ils étaient d'autant plus forts qu'ils étaient modérés; que personne n'en voulait à la dynastie de l'empereur Napoléon, que l'Angleterre était bien plus modérée qu'on ne pensait; que jamais le moment n'avait été plus favorable pour traiter avec elle; que si l'empereur Napoléon voulait réellement faire une paix solide, il éviterait bien des maux à l'humanité et bien des dangers à la France en ne retardant pas les négociations, qu'on était prêt à s'entendre; que les idées de

paix que l'on concevait devaient donner de justes limites à la puissance de l'Angleterre, et, à la France, toute la liberté maritime qu'elle a droit de réclamer, ainsi que les autres puissances de l'Europe; que l'Angleterre était prête à rendre à la Hollande indépendante ce qu'elle ne lui rendrait pas comme province française; que ce que M. de Merfeldt avait été chargé de dire de la part de l'empereur Napoléon pouvait donner lieu aux paroles qu'on me prierait de porter; qu'il ne me demandait que de les rendre exactement, sans y rien changer; que l'empereur Napoléon ne voulait point concevoir la possibilité d'un équilibre entre les puissances de l'Europe; que cet équilibre était non-seulement possible, mais même nécessaire; qu'on avait proposé à Dresde de prendre en indemnité des pays que l'empereur ne possédait plus, tels que le grand-duché de Varsovie; qu'on pouvait encore faire de semblables compensations dans l'occurrence actuelle.

Le 9, M. de Metternich me fit prier de me rendre chez lui à neuf heures du soir; il sortait de chez l'empereur d'Autriche, et me remit la lettre de S. M. pour l'impératrice. Il me dit que le comte de Nesselrode allait venir chez lui, et que ce serait de concert avec lui qu'il me chargerait des paroles que je devais rendre à l'empereur. Il me pria de dire au duc de Vicence qu'on lui conservait les sentiments d'estime que son noble caractère a toujours inspirés.

Peu de moments après, le comte de Nesselrode entra. Il me répéta en peu de mots ce que le prince de Metternich m'avait déjà dit sur la mission dont on m'invitait à me charger, et ajouta qu'on pouvait regarder M. de Hardenberg comme présent et approu-

vant tout ce qui allait être dit. Alors M. de Metternich expliqua les intentions des coalisés, telles que je devais les rapporter à l'empereur. Après l'avoir entendu, je lui répondis que, ne devant qu'écouter et point parler, je n'avais autre chose à faire qu'à rendre littéralement ses paroles, et que, pour en être plus certain, je lui demandais de les noter pour moi seul et de les lui remettre sous les yeux. Alors le comte de Nesselrode ayant proposé que je fisse cette note sur-le-champ, M. de Metternich me fit passer seul dans un cabinet où j'écrivis la note ci-jointe. Lorsque je l'eus écrite, je rentrai dans l'appartement. M. de Metternich me dit: » Voici lord Aberdeen ambassadeur d'Angleterre. Nos intentions sont communes, ainsi nous pouvons continuer à nous expliquer devant lui. Il m'invita alors à lire ce que j'avais écrit. Lorsque je fus à l'article qui concerne l'Angleterre, lord Aberdeen parut ne l'avoir pas bien compris. Je le lus une seconde fois. Alors il observa, que les expressions *liberté du commerce et droits de la navigation* étaient bien vagues. Je répondis que j'avais écrit ce que le prince de Metternich m'avait chargé de dire. M. de Metternich reprit qu'effectivement ces expressions pouvaient embrouiller la question et qu'il valait mieux en substituer d'autres. Il prit la plume et écrivit que l'Angleterre ferait les plus grands sacrifices *pour la paix fondée sur ces bases* (celles énoncées précédemment).

J'observai que ces expressions étaient aussi vagues que celles qu'elles remplaçaient. Lord Aberdeen en convint, et dit qu'il valait autant rétablir ce que j'avais écrit; qu'il réitérait l'assurance que l'Angleterre était prête à faire les plus grands sacrifices; qu'elle

possédait beaucoup, qu'elle rendrait à pleines mains. Le reste de la note ayant été trouvé conforme à ce que j'avais entendu, on parla de choses indifférentes.

Le prince de Schwartzenberg entra, et on lui répéta tout ce qui avait été dit. Le comte de Nesselrode, qui s'était absenté un moment pendant cette conversation, revint, et me chargea de la part de l'empereur Alexandre, de dire au duc de Vicence qu'il ne changerait jamais sur l'opinion qu'il avait de sa loyauté et de son caractère, et que les choses s'arrangeraient bien vîte s'il était chargé d'une négociation.

Je devais partir le lendemain matin, 10 novembre; mais le prince de Schwartzenberg me fit prier de différer jusqu'au soir, n'ayant pas eu le temps d'écrire au prince de Neufchâtel.

Dans la nuit, il m'envoya le comte Voyna, un de ses aides-de-camp, qui me remit sa lettre et me conduisit aux avant-postes français. J'arrivai à Mayence, le 11 au matin.

Signé, St.-Aignan.

Réponse de M. le prince de Metternich,

A M. le duc de Bassano.

Monsieur le duc,

Le courrier que V. Exc. a expédié de Paris, le 16 novembre, est arrivé ici hier.

Je me suis empressé de soumettre à LL. MM. II. et à S. M. le roi de Prusse la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser.

LL.

LL. MM. ont vu avec satisfaction que l'entretien confidentiel avec M. de St.-Aignan a été regardé par S. M. l'empereur des Français comme une preuve des intentions pacifiques des hautes-puissances alliées; animées d'un même esprit, invariables dans leur point de vue et indissolubles dans leur alliance, elles sont prêtes à entrer en négociation dès qu'elles auront la certitude que l'empereur des Français admet les bases générales et sommaires que j'ai indiquées dans mon entretien avec le baron de St.-Aignan.

Dans la lettre de V. Exc., cependant, il n'est fait aucune mention de ces bases. Elle se borne à exprimer un principe partagé par tous les gouvernements de l'Europe et que tous placent dans la première ligne de leurs voeux. Ce principe toutefois ne saurait, vu sa généralité, remplacer des bases. LL. MM. desirent que S. M. l'empereur Napoléon veuille s'expliquer sur ces dernières, comme seul moyen d'éviter que, dès l'ouverture des négociations, d'insurmontables difficultés n'en entravent la marche.

Le choix de la ville de Manheim semble ne pas présenter d'obstacles aux alliés, sa neutralisation et les mesures de police, entièrement conformes aux usages, que propose V. Exc., ne sauraient en offrir dans aucun cas.

Agréez, monsieur le duc, les assurances de ma haute considération.

Signé le prince de METTERNICH.

Déclaration de Francfort.

Francfort, ce 1er décembre 1813.

Le gouvernement français vient d'arrêter une nouvelle levée de 300,000 conscrits. Les motifs du sénatus-consulte renferment une provocation aux puissances alliées. Elles se trouvent appelées à promulguer de nouveau à la face du monde, les vues qui les guident dans la présente guerre, les principes qui font la base de leur conduite, leurs voeux et leurs déterminations.

Les puissances alliées ne font point la guerre à la France, mais à cette prépondérance hautement annoncée, à cette prépondérance que, pour le malheur de l'Europe et de la France, l'empereur Napoléon a trop long-temps exercée hors des limites de son empire.

La victoire a conduit les armées alliées sur le Rhin. Le premier usage que LL. MM. II. et RR. en ont fait, a été d'offrir la paix à S. M. l'empereur des Français. Une attitude renforcée par l'accession de tous les souverains et princes d'Allemagne, n'a pas eu d'influence sur les conditions de la paix. Ces conditions sont fondées sur l'indépendance de l'empire français, comme sur l'indépendance des autres états de l'Europe. Les vues des puissances sont justes dans leur objet, généreuses et libérales dans leur application, rassurantes pour tous, honorables pour chacun.

Les souverains alliés desirent que la France soit grande, forte et heureuse, parce que la puissance française, grande et forte, est une des bases fondamentales de l'édifice social. Ils desirent que la Fran-

ce soit heureuse, que le commerce français renaisse, que les arts, ces bienfaits de la paix, refleurissent, parce qu'un grand peuple ne saurait être tranquille qu'autant qu'il est heureux. Les puissances confirment à l'empire français une étendue de territoire que n'a jamais connue la France sous ses rois, parce qu'une nation valeureuse ne déchoit pas pour avoir, à son tour, éprouvé des revers dans une lutte opiniâtre et sanglante où elle a combattu avec son audace accoutumée.

Mais les puissances aussi veulent être libres, heureuses et tranquilles. Elles veulent un état de paix qui, par une sage répartition des forces, par un juste équilibre, préserve désormais les peuples des calamités sans nombre qui, depuis vingt ans, ont pesé sur l'Europe.

Les puissances alliées ne poseront pas les armes sans avoir atteint ce grand et bienfaisant résultat, ce noble objet de leurs efforts. Elles ne poseront pas les armes avant que l'état politique de l'Europe ne soit de nouveau raffermi, avant que des principes immuables n'aient repris leurs droits sur de vaines prétentions, avant que la sainteté des traités n'ait enfin assuré une paix véritable à l'Europe.

Lettre de M. le duc de Vicence,

Au prince de Metternich.

Paris, le 2 décembre 1813.

Prince,

J'ai mis sous les yeux de S. M. la lettre que V. Exc. adressait, le 25 novembre, à M. le duc de Bassano.

En admettant sans restriction, comme base de la paix, l'indépendance de toutes les nations, tant sous le rapport territorial que sous le rapport maritime, la France a admis en principe ce que les alliés paraissent desirer; S. M. a pour cela même admis toutes les conséquences de ce principe, dont le résultat final doit être une paix fondée sur l'équilibre de l'Europe, sur la reconnaissance de l'intégrité de toutes les nations dans leurs limites naturelles, et sur la reconnaissance de l'indépendance absolue de tous les états, tellement qu'aucun ne puisse s'arroger sur un autre quelconque, ni suzeraineté, ni suprématie, sous quelque forme que ce soit ni sur terre ni sur mer.

Toutefois c'est avec une vive satisfaction que j'annonce à V. Exc. que je suis autorisé par l'empereur, mon auguste maitre, à déclarer que S. M. adhère aux bases générales et sommaires qui ont été communiquées par M. de St.-Aignan: elles entraineront de grands sacrifices de la part de la France; mais S. M. les fera sans regret, si, par des sacrifices semblables, l'Angleterre donne les moyens d'arriver à une paix générale et honorable pour tous, que V.

Exc. assure être le voeu, non-seulement des puissances du continent, mais aussi de l'Angleterre.

Agréez, prince, etc.

Signé Caulaincourt, duc de Vicence.

Réponse de M. le prince de Metternich,

A. M. le duc de Vicence.

Francfort-sur-le-Mein, le 10 décembre 1813.

Monsieur le duc,

L'office que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser le 2 décembre, m'est parvenu de Cassel par nos avant-postes. Je n'ai pas différé de le soumettre à LL. MM. Elles y ont reconnu avec satisfaction que S. M. l'empereur des Français avait adopté des bases essentielles au rétablissement d'un état d'équilibre et à la tranquillité future de l'Europe. Elles ont voulu que cette pièce fût portée sans délai à la connaissance de leurs alliés. LL. MM. II. et RR. ne doutent point qu'immédiatement après la réception des réponses les négociations ne puissent s'ouvrir.

Nous nous empresserons d'avoir l'honneur d'en informer V. Exc., et de concerter alors avec elle les arrangements qui nous paraîtront les plus propres à atteindre le but que nous nous proposons.

Je la prie de recevoir les assurances de la haute consideration, etc.

Signé le prince DE METTERNICH.

Lettre de Napoléon,

Au duc de Vicence, ministre des relations extérieures pendant le congrès de Châtillon.

Paris, le 4 janvier 1814.

MONSIEUR le duc de Vicence, j'approuve que M. de la Besnardière soit chargé du portefeuille. Je pense qu'il est douteux que les alliés soient de bonne foi, et que l'Angleterre veuille la paix: moi je la veux, mais solide, honorable. La France sans ses limites naturelles, sans Ostende, sans Anvers, ne serait plus en rapport avec les autres états de l'Europe. L'Angleterre et toutes les puissances ont reconnu ces limites à Francfort. Les conquêtes de la France en-deçà du Rhin et des Alpes ne peuvent compenser ce que l'Autriche, la Russie, la Prusse, ont acquis en Pologne, en Finlande; ce que l'Angleterre a envahi en Asie. La politique de l'Angleterre, la haine de l'empereur de Russie, entraîneront l'Autriche. J'ai accepté les bases de Francfort, mais il est plus que probable que les alliés ont d'autres idées. Leurs propositions n'ont été qu'un masque. Les négociations, une fois placées sous l'influence des événements militaires, on ne peut prévoir les conséquences d'un tel système.

Il faut tout écouter, tout observer. Il n'est pas certain qu'on vous reçoive au quartier-général : les Russes et les Anglais voudront écarter d'avance tous les moyens de conciliation et d'explication avec l'empereur d'Autriche. Il faut tâcher de connaître les vues des alliés, et me faire connaître jour par jour ce que vous apprendrez, afin de me mettre dans le cas de vous donner des instructions que je ne saurais sur quoi baser aujourd'hui. Veut-on réduire la France à ses anciennes limites ? c'est l'avilir.....

.....

.....On se trompe si on croit que les malheurs de la guerre puissent faire desirer à la nation une telle paix. Il n'est pas un coeur français qui n'en sentêt l'opprobre au bout de six mois, et qui ne la reprochât au gouvernement assez lâche pour la signer. L'Italie est intacte, le vice-roi a une belle armée. Avant huit jours, j'aurai réuni de quoi livrer plusieurs batailles, même avant l'arrivée de mes troupes d'Espagne. Les dévastations des Cosaques armeront les habitants, et doubleront nos forces. Si la nation me seconde, l'ennemi marche à sa perte. Si la fortune me trahit, mon parti est pris, je ne tiens pas au trône. Je n'avilirai ni la nation ni moi, en souscrivant à des conditions honteuses. Il faut savoir ce que veut Metternich ; il n'est pas de l'intérêt de l'Autriche de pousser les choses à bout ; encore un pas, et le premier rôle lui échappera. Dans cet état de choses, je ne puis rien vous prescrire. Bornez-vous pour le moment à tout entendre, et à me rendre compte. Je pars pour l'armée. Nous serons si près, que vos premiers rapports ne seront pas un retard pour les affaires. Envoyez-moi fréquemment des

courriers. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Paris, le 4 janvier 1814.

Signé NAPOLÉON.

Lettre de M. le duc de Vicence,

A M. le prince de Metternich.

Lunéville, le 6 janvier 1814.

Prince,

La lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 du mois dernier, m'est parvenue.

L'empereur ne veut rien préjuger sur les motifs qui ont fait que son adhésion pleine et entière aux bases que V. Exc. a proposées d'un commun accord avec les ministres de Russie et d'Angleterre, et de l'aveu de la Prusse, ait besoin d'être communiquée aux alliés avant l'ouverture du congrès. Il est difficile de penser que lord Aberdeen ait eu des pouvoirs pour proposer des bases sans en avoir pour négocier. S. M. ne fait point aux alliés l'injure de croire qu'ils aient été incertains et qu'ils délibèrent encore. Ils savent trop bien que toute offre conditionnelle devient un engagement absolu pour celui qui l'a faite, dès que la condition qu'il y a mise est remplie. Dans tous les cas, nous devions nous attendre à avoir le 6 janvier la réponse que V. Exc. nous annonçait le 10 décembre. Sa correspondance et les déclarations réité-

rées des puissances alliées ne nous laissent point prévoir de difficultés; et les rapports de M. de Talleyrand, à son retour de Suisse, confirment que leurs intentions sont toujours les mêmes.

D'où peuvent donc provenir les retards? S. M. n'ayant rien plus à coeur que le prompt rétablissement de la paix générale, a pensé qu'elle ne pouvait donner une plus forte preuve de la sincérité de ses sentiments à cet égard, qu'en envoyant auprès des souverains alliés son ministre des relations extérieures, muni de pleins-pouvoirs. Je m'empresse donc, prince, de vous prévenir que j'attendrai à nos avant-postes les passeports nécessaires pour traverser ceux des armées alliées et me rendre auprès de V. Exc.

Agréez, etc.

Signé CAULAINCOURT, duc de Vicence.

Réponse du prince de Metternich,

Au duc de Vicence.

Fribourg-en-Brisgau, le 8 janvier 1814.

Monsieur le duc,

J'ai reçu, aujourd'hui, la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser de Lunéville, le 6 de ce mois.

Le retard qu'éprouve la communication que le gouvernement français attendait en suite de mon

offre du 10 décembre, résulte de la marche que devaient tenir entre elles les puissances alliées. Les explications confidentielles avec M. le baron de St.-Aignan ayant conduit à des ouvertures officielles de la part de la France, LL. MM. II. et RR. ont jugé que la réponse de V. Exc., du 2 décembre, était de nature à devoir être portée à la connaissance de leurs alliés. Les suppositions que V. Exc. admet que ce soit lord Aberdeen qui ait proposé des bases, et qu'il ait été muni de pleins-pouvoirs à cet effet, ne sont nullement fondées.

La cour de Londres vient de faire partir, pour le continent, le secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangères. S. M. I. de toutes les Russies se trouvant momentanément éloignée d'ici, et lord Castlereagh étant attendu d'un moment à l'autre, l'empereur, mon auguste maître, et S. M. le roi de Prusse me chargent de prévenir V. Exc. qu'elle recevra le plus tôt possible une réponse à sa proposition de se rendre au quartier-général des souverains alliés.

Je prie V. Exc., etc.

Signé le prince DE METTERNICH.

Lettre de M. de la Besnardière,

A M. le duc de Vicence.

Paris, le 13 janvier 1814.

Monseigneur,

S. M. m'ordonne d'annoncer à votre excellence qu'elle a reçu votre dépêche du 12, apportée par le courrier Simiane. Elle a daigné me remettre cette dépêche et les pièces qui y étaient jointes, le rapport de M. Cham excepté.

S. M. approuve que votre correspondance lui soit directement adressée; mais son intention est d'y répondre par la voie du cabinet, auquel elle veut remettre tout ce qui sera de l'essence de la négociation, et toutes les pièces qui en constateront l'état à toutes les époques. Elle désire en conséquence que toutes les dépêches de votre excellence soient divisées en *officielles* ou ostensibles, et en *confidentielles*, mot dont elle autorise votre excellence à se servir pour les dépêches qui contiendront des faits ou des particularités que S. M. devrait seule connaître.

S. M. a recommandé que toutes les gazettes anglaises vous soient envoyées; elle a ordonné au ministre de la police générale de les adresser au ministère dans les vingt-quatre heures de leur arrivée à Paris, et de manière à ce qu'il ne manque à votre excellence que celles qui ne seraient pas arrivées ici.

S. M. approuve le parti que votre excellence a pris de rester a Lunéville, en attendant l'arrivée de lord Castlereagh, à Fribourg; comme il a mis à la voile le premier de ce mois, il est probable qu'il est arrivé, ou sur le point d'arriver, à l'heure qu'il est.

S. M. m'ordonne encore d'informer votre excellence, que la lettre de l'empereur d'Autriche à son auguste fille est à-peu-près dans le sens de celle de M. de Metternich; que l'empereur proteste de nouveau, que, quels que soient les événements, il ne séparera jamais la cause de sa fille et de son petit-fils de celle de la France. Comme cela peut avoir trait à des projets conçus par d'autres puissances en faveur des Bourbons, il importe de ne montrer à cet égard aucune crainte, et de faire entendre que les Bourbons, mis en avant, ne serviraient qu'à réveiller des sentiments bien opposés aux espérances de leurs partisans, et que, si un parti pouvait se former en France, ce serait uniquement celui de la révolution, vulgairement appelé des *jacobins*.

Daignez, monsieur le duc, agréer l'hommage de mon respect.

Signé LA BESNARDIÈRE.

Lettre de M. de la Besnardière,

A M. le duc de Vicence.

Paris, le 16 janvier 1814.

Monseigneur,

S. M. après avoir dicté la lettre ci-jointe, et l'avoir relue et corrigée elle-même, m'a ordonné de vous l'envoyer pour être écrite par votre excellence, au prince de Metternich.

Cependant S M. subordonne cette démarche au jugement que vous en porterez. »Envoyez, m'a-t-elle dit, cette lettre à M. le duc de Vicence, pour qu'il l'écrive, s'il l'approuve.» Ce sont ses propres expressions.

Daignez, etc.

Signé LA BESNARDIÈRE.

Lettre dictée par S. M., pour être écrite par M. le duc de Vicence, au prince de Metternich.

Prince,

Les retards qu'éprouve la négociation ne sont du fait ni de la France ni de l'Autriche, et ce sont néanmoins la France et l'Autriche qui en peuvent le plus souffrir. Les armées alliées ont déjà envahi

plusieurs de nos provinces; si elles avancent, une bataille va devenir inévitable, et sûrement il entre dans la prévoyance de l'Autriche de calculer et de peser les résultats qu'aurait cette bataille, soit qu'elle fût perdue par les alliés, soit qu'elle le fût pour la France.

Écrivant à un ministre aussi éclairé que l'est vôtre excellence, je n'ai pas besoin de développer ces résultats; je dois me borner à les faire entrevoir, sûr que leur ensemble ne saurait échapper à sa pénétration.

Les chances de la guerre sont journalières; à mesure que les alliés avancent, ils s'affaiblissent, pendant que les armées françaises se renforcent; et ils donnent en avançant, un double courage à une nation, pour qui désormais il est évident qu'elle a ses plus grands et ses plus chers intérêts à défendre. Or, les conséquences d'une bataille perdue par les alliés ne peseraient sur aucun d'eux, autant que sur l'Autriche puisqu'elle est en même temps la puissance principale et première entre les alliés, et l'une des puissances centrales de l'Europe.

En supposant que la fortune continue d'être favorable aux alliés, il importe sans doute à l'Autriche de considérer avec attention quelle serait la situation de l'Europe le lendemain d'une bataille perdue par les Français au coeur de la France, et si un tel événement n'entraînerait point des conséquences diamétralement opposées à cet équilibre que l'Autriche aspire à établir et tout à la fois à sa politique et aux affections personnelles et de famille de l'empereur François.

Enfin l'Autriche proteste qu'elle veut la paix; mais n'est-ce pas se mettre en situation de ne pouvoir atteindre ou de dépasser ce but, que de continuer les hostilités, quand de part et d'autre on veut arriver à une fin?

Ces considérations m'ont conduit à penser que, dans la situation actuelle des armées respectives et dans cette rigoureuse saison, une suspension d'armes pourrait être réciproquement avantageuse aux deux partis.

Elle pourrait être établie par une convention en forme, ou par un simple échange de déclarations entre V. Exc. et moi.

Elle pourrait être limitée à un temps fixe, ou indéfinie avec la condition de ne la pouvoir faire cesser qu'en se prévenant tant de jours d'avance.

Cette suspension d'armes me semble dépendre entièrement de l'Autriche, puisqu'elle a la direction principale des affaires militaires; et j'ai pensé que, dans l'une et l'autre chance, l'intérêt de l'Autriche était que les choses n'allassent pas plus loin et ne fussent pas poussées à l'extrême.

C'est surtout cette persuasion qui me porte à écrire confidentiellement à V. Exc.

Si je m'étais trompé, si telles n'étaient point l'intention et la politique de votre cabinet, si cette démarche absolument confidentielle devait rester sans effet, je dois prier V. Exc. de la regarder comme non avenue.

Vous m'avez montré tant de confiance personnelle dans votre dernière lettre, et j'en ai moi-même

une si grande dans la droiture de vos vues et dans les sentiments qu'en toute circonstance vous avez exprimés, que j'ose espérer qu'une lettre que cette confiance a dictée, si elle ne peut atteindre son but, restera à jamais un secret entre V. Exc. et moi.

Agréez, etc.

Lettre de M. de la Besnardière,

A M. le duc de Vicence.

Paris, le 19 janvier 1814.

Monseigneur,

Après m'avoir dicté pour votre excellence la lettre qu'elle recevra avec celle-ci. S. M. qui avait du loisir m'a fait l'honneur de m'entretenir fort longtemps de la paix future. Je rapporterai à votre excellence aussi fidèlement que ma mémoire le permettra et aussi brièvement que je le pourrai, la substance de cet entretien. La chose sur laquelle S. M. a le plus insisté et *est revenue le plus souvent*, c'est la nécessité que la France conserve ses limites naturelles. C'était là, m'a-t-elle dit, une condition *sine qua non*. Toutes les puissances et l'Angleterre même avaient reconnu ces limites à Francfort. La France, réduite à ses limites anciennes, n'aurait pas aujourd'hui les deux tiers de la puissance relative qu'elle avait il y a vingt ans; ce qu'elle a acquis du côté des Alpes et du Rhin, ne compense point ce que la Russie, la Prusse et l'Autriche, ont acquis par le seul démembrement de la

la Pologne ; tous ces états se sont agrandis. Vouloir ramener la France à son état ancien, ce serait la faire déchoir et l'avilir. La France, sans les départements du Rhin, sans la Belgique, sans Ostende, sans Anvers, ne serait rien. Le système de ramener la France à ses anciennes frontières est inséparable du rétablissement des Bourbons ; parce qu'eux seuls pourraient offrir une garantie du maintien de ce système : et l'Angleterre le sentait bien : avec tout autre, la paix sur une telle base serait impossible et ne pourrait durer. Ni l'empereur, ni la république, si des bouleversements la faisaient renaître, ne souscriraient jamais a une telle condition. Pour ce qui est de S. M., sa résolution était bien prise, elle était immuable. Elle ne laisserait pas la France moins grande qu'elle ne l'avait reçue. Si donc les alliés voulaient changer les bases acceptées et proposer les limites anciennes, elle ne voyait que trois partis : ou combattre, et vaincre, ou combattre et mourir glorieusement, ou enfin, si la nation ne la soutenait pas, abdiquer. Elle ne tenait pas aux grandeurs, elle n'en acheterait jamais la conservation par l'avilissement. Les Anglais pouvaient desirer de lui ôter Anvers ; mais ce n'était pas l'intérêt du continent, car la paix ainsi faite ne durerait pas trois ans. Elle sentait que les circonstances étaient critiques, mais elle n'accepterait jamais une paix honteuse. En acceptant les bases proposées, elle avait fait tous les sacrifices absolus qu'elle pouvait faire ; s'il en fallait d'autres, ils ne pouvaient porter que sur l'Italie et la Hollande : elle desirait sûrement exclure le stadhouder ; mais la France con-

servant ses limites naturelles, tout pourrait s'arranger; rien ne ferait un obstacle insurmontable. S. M. a aussi parlé de Kehl et de Cassel: sans ces deux têtes de pont, a-t-elle dit, Strasbourg et Mayence deviendraient nuls; mais elle croit que les ennemis n'y attacheront pas une extrême importance.

Monsieur le duc de Carignano est venu tantôt m'apporter une lettre du roi, que j'ai portée à l'empereur. Cette lettre est remplie de protestations de reconnaissance et de regrets, mais annonce que le roi est forcé, par la nécessité, d'accepter les propositions de l'Autriche et de l'Angleterre. La date de cette lettre est du 3; les traités n'étaient pas alors signés: ils ne l'étaient pas encore le 6, mais M. de Carignano ne dissimule pas qu'il croit qu'ils le sont maintenant. Le vice-roi va se reporter sur les Alpes. Mantoue et les places fortes seront gardées par les Italiens.

J'écris à la hâte, à traits de plume; il est minuit. Je prie votre excellence de vouloir bien agréer, etc.

Signé, LA BESNARDIÈRE.

P. S. Victor vient d'arriver et me remet le paquet de votre excellence. J'envoie sa dépêche pour l'empereur, au cabinet. Une partie de ses incertitudes est maintenant fixée; j'ose espérer que le reste arrivera aussi à bien.

Le duc de Vicence,

Au prince de Metternich.

Châtillon-sur-Seine, le 25 janvier 1814, au soir.

Prince,

En mettant de l'empressement à m'engager à me diriger sur Châtillon, V. Exc. me faisait espérer que la prompte réunion des négociateurs allait mettre un terme aux délais toujours renaissants qui se succèdent depuis près de deux mois. Dès le 6 décembre, l'acceptation formelle par la France des bases de la paix était arrivée à Francfort, et a été aussitôt communiquée par les alliés à la cour de Londres; et ce n'est qu'un mois après, le 6 janvier, que son ministre est arrivé sur le continent. Le 14, après un délai plus que suffisant, il était attendu d'un instant à l'autre. Nous voici au 26; et V. Exc. dont je suis si près maintenant, ne m'a encore rien annoncé. Après une si longue attente, douze jours viennent d'être perdus, dans un moment où, d'une minute à l'autre, le sang de tous les peuples du continent va couler par torrent. Tous les maux qu'entraîne la guerre sont cependant sans motifs comme sans résultat, depuis que le voeu de la paix exprimé par toutes les nations, et les explications qui ont déjà eu lieu, ont levé toutes les difficultés essentielles. Le destin du monde devra-t-il continuer à dépendre indéfiniment des retards de lord Castlereagh, quand l'Angleterre a déjà des ministres accrédités pres de chacun des souverains alliés? Sera-ce à une simple affaire de convenance qu'on

abandonnera les intérêts les plus sacrés de l'humanité?

Les retards qu'éprouve la négociation ne sont de fait ni de la France ni de l'Autriche, et c'est néanmoins la France et l'Autriche qui en peuvent le plus souffrir. Les armées alliées ont déjà envahi plusieurs de nos provinces; si elles avancent, une bataille va devenir inévitable; et sûrement il entre dans la prévoyance de l'Autriche de calculer et de peser les résultats qu'aurait cette bataille, soit qu'elle fût perdue par les alliés, soit qu'elle le fût par la France.

Écrivant à un ministre aussi éclairé que vous l'êtes, je n'ai pas besoin de développer ces résultats; je dois me borner à les faire entrevoir, sûr que leur ensemble ne saurait échapper à votre pénétration.

Les chances de la guerre sont journalières; à mesure que les alliés avancent, ils s'affaiblissent, pendant que les armées françaises se renforcent; et ils donnent en avançant, un double courage à une nation pour qui, désormais, il est évident qu'elle a ses plus grands et ses plus chers intérêts à défendre. Or, les conséquences d'une bataille perdue par les alliés ne peseraient sur aucun d'eux, autant que sur l'Autriche, puisqu'elle est en même temps la puissance principale entre les alliés, et l'une des puissances centrales de l'Europe.

En supposant que la fortune continue d'être favorable aux alliés, il importe sans doute à l'Autriche de considérer avec attention quelle serait la situation de l'Europe, le lendemain d'une bataille perdue par les Français au cœur de la France, et si

un tel évènement n'entraînerait pas des conséquences diamétralement opposées à cet équilibre que l'Autriche aspiré à établir et tout à la fois à sa politique et aux affections personnelles et de famille de l'empereur François.

Enfin l'Autriche proteste qu'elle veut la paix de même que ses alliés ; mais n'est-ce pas se mettre en position de ne pouvoir atteindre ou de dépasser ce but, que de continuer les hostilités, quand de part et d'autre on veut arriver à une fin ?

Toutes ces considérations m'ont conduit à penser que, dans la situation actuelle des armées respectives et dans cette rigoureuse saison, une suspension d'armes pourrait être réciproquement avantageuse aux deux partis.

Elle pourrait être établie par une convention en forme ou par un simple échange de déclarations entre V. Exc. et moi ; elle pourrait être limitée à un temps fixé, ou indéfinie, avec la condition de ne la pouvoir faire cesser qu'en se prévenant tant de jours d'avance.

Cette suspension d'armes me semble plus particulièrement dépendre de l'Autriche, puisqu'elle a la direction principale des affaires militaires ; et j'ai pensé que, dans l'une et l'autre chance, l'intérêt de l'Autriche était que les choses n'allassent pas plus loin et ne fussent pas poussées à l'extrême.

C'est surtout cette persuasion qui me porte à écrire aujourd'hui à V. Exc. ; si je m'étais trompé, si cette démarche absolument confidentielle devait rester sans effet, je dois prier V. Exc. de la regarder comme non avenue.

Vous m'avez montré tant de confiance personnelle, et j'en ai moi-même une si grande dans la droiture de vos vues et dans les nobles sentiments qu'en toute circonstance vous avez exprimés, que j'ose espérer qu'une lettre que cette confiance a dictée, si elle ne peut atteindre son but, restera entre V. Exc. et moi.

Veuillez agréer, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

Lettre de M. de la Besnardière,

A. M. le duc de Vicence.

Paris, le 19 janvier 1814.

Monseigneur,

Une lettre du prince de Metternich, adressée à votre excellence, datée de Bâle le 14, et venue je ne sais par quelle route, a été portée à S. M., qui vous en envoie une copie par une estafette extraordinaire expédiée ce matin à dix heures. S. M. m'ordonne d'en envoyer une autre copie certifiée à votre excellence, qui la trouvera ci-jointe.

Votre excellence a maintenant la lettre que S. M. me dicta le 16 pour elle, et qui s'est croisée avec celle qu'elle a elle-même écrite à S. M. le 17.

Elle a vu que l'empereur sentait le besoin d'un armistice. Quant aux conditions auxquelles il peut êt[illegible] S. M. m'ordonne de faire connaître à

votre excellence que, quelles que soient les circonstances, elle ne consentira jamais à aucune condition déshonorante; et qu'elle regarderait comme déshonorant au plus haut degré, de remettre aucune place française ou de payer aucune somme d'argent quelconque: mais que pour racheter de l'occupation de l'ennemi une portion quelconque du territoire français, elle consentirait à remettre en Italie Venise et Palma-Nova, et en Allemagne Magdebourg et Hambourg; bien entendu que les garnisons reviendraient libres en France, et que les magasins, l'artillerie que S. M. a mis dans ces places, et les vaisseaux de guerre qui sont sa propriété, lui seraient réservés.

S. M. m'ordonne d'ajouter qu'elle n'a jamais exigé l'argent pour prix soit d'un armistice, soit de la paix: qu'elle a seulement exigé, en signant la paix, le solde des contributions qu'elle avait frappées sur les pays qu'elle avait occupés par ses armées; ce que l'ennemi ne saurait demander, puisqu'il n'a point frappé de contributions en France.

Quant au traité de paix, l'empereur me charge de dire à votre excellence, que la France devra conserver ses limites naturelles sans restriction ni diminution quelconque, et que c'est là une condition *sine qua non* dont il ne se départira jamais.

Daignez agréer, etc.

Signé, la Besnardière.

Lettre du prince de Metternich,

Au duc de Vicence.

Bâle, le 14 janvier 1814.

Monsieur le duc,

Lord Castlereagh étant sur le point d'arriver et LL. MM. II. et RR. désirant éviter tout retard, elles me chargent de proposer à votre excellence de se rapprocher dès à présent de Francfort où, dans les circonstances actuelles, il sera le plus convenable d'établir le siége des négociations; c'est en conséquence sur Châtillon-sur-Seine, que je prie votre excellence de se diriger; je ne doute pas que lorsqu'elle y sera arrivée, je ne sois à même de lui indiquer le jour et le lieu où les négociateurs pourront se réunir.

Signé, le prince de METTERNICH.

Lettre du duc de Vicence,

Au prince de Metternich.

Châtillon-sur-Seine, le 21 janvier 1814, au soir.

Prince,

C'est de Châtillon-sur-Seine que j'ai l'honneur d'annoncer mon arrivée à V. Exc. J'y attends les indications qu'elle a pensé que je pourrais y trouver.

Je saisis avec empressement cette occasion de renouveler, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

Lettre du prince de Schwartzenberg,

Au duc de Vicence.

A mon quartier-général, à Langres, le 26 janvier 1814 à une heure du matin.

Monsieur le duc,

Je m'empresse de vous prévenir que dans ce moment viennent d'arriver ici S. M l'empereur d'Autriche, le prince de Metternich et lord Castlereagh. V. Exc. recevra dans les vingt-quatre heures des nouvelles ultérieures.

Je me flatte que V. Exc. rencontrera toutes les prévenances de la part de nos militaires; les ordres qu'elle a desirés relativement à l'admission de ses secrétaires et de ses commis, ont été donnés sur-le-champ, et V. Exc. en aura senti le plein effet.

C'est avec bien des regrets que je me suis vu privé jusqu'à présent du plaisir de la voir et de l'assurer de vive voix de ma haute considération.

Signé SCHWARTZENBERG.

Lettre du prince de Metternich,

Au duc de Vicence.

Langres, le 29 janvier 1814.

Monsieur le duc,

LL. MM. II. et RR, leurs cabinets, et le principal secrétaire d'état de S. M. britannique ayant le département des affaires étrangères, se trouvant réunis à Langres, depuis le 27 janvier, LL. MM. ont choisi Châtillon-sur-Seine comme le lieu des négociations avec la France. Les plénipotentiaires de Russie, d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, seront rendus dans cette ville le 3 février prochain.

Chargé de porter cette détermination à la connaissance de V. Exc., je ne doute pas qu'elle n'y trouve la preuve de l'empressement des puissances alliées à ouvrir la négociation dans le plus court délai possible.

Recevez, etc.

Signé, METTERNICH.

Lettre du prince de Metternich,

Au duc de Vicence.

Langres, le 29 janvier 1814.

Monsieur le duc,

Je n'ai reçu qu'hier la lettre confidentielle que V. Exc. m'a adressée le 25 au soir. Je l'ai soumise à l'empereur, mon maître; et S. M. I. s'est déclarée être d'avis de ne pas faire usage de son contenu, convaincue que la démarche proposée ne mènerait à rien. Elle restera éternellement ignorée; et je prie V. Exc. d'être convaincue que, dans une position des choses quelconque, une confidence faite à notre cabinet est à l'abri de tout abus.

J'aime à vous porter cette assurance dans un moment d'un intérêt immense pour l'Autriche, la France et l'Europe. La conduite de l'empereur est et restera uniforme, comme l'est son caractère. Ses principes sont à l'abri de toute influence du temps et des circonstances. Ils furent les mêmes dans des époques de malheur; ils le sont et le resteront après que des événements au-dessus de tout calcul humain vont rassurer l'Europe dans la seule assiette qui puisse lui convenir. L'empereur est entré dans la présente guerre sans haine et il la poursuit sans haine. Le jour où il a donné sa fille au prince qui gouvernait alors l'Europe, il a cessé de voir en lui un ennemi personnel. Le sort de la guerre a changé l'attitude de ce même prince. Si l'empereur Napoléon n'écoute, dans les circonstances du moment, que la voix de la raison, s'il

cherche sa gloire dans le bonheur d'un grand peuple, en renonçant à sa marche politique antérieure, l'empereur arrêtera de nouveau avec plaisir sa pensée au moment où il lui a confié son enfant de prédilection; si un aveuglement funeste devait rendre l'empereur Napoléon sourd au voeu unanime de son peuple et de l'Europe, il déplorera le sort de sa fille, sans arrêter sa marche.

Je vous recommande beaucoup M. de Floret: si vous voulez m'écrire par lui, j'entretiendrai avec plaisir des rapports confidentiels que la circonstance rend possibles et dont le but sera l'accélération de la grande oeuvre pour laquelle vous allez vous rassembler. Je ne vous recommande pas moins le comte de Stadion, que l'empereur envoie comme négociateur; il est impossible d'être plus unis que lui et moi le sommes de pensées, de vues et de principes.

Il me serait difficile d'assurer V. Exc. combien je compte sur elle dans ce moment, qui est celui du monde. Si l'Europe doit être plus long-temps, que déjà elle ne l'est, la proie d'un terrible fléau, ni elle ni moi en serons la cause.

Je compte de la part de V. Exc. sur la discrétion qu'elle est sûre de trouver en moi, et je la prie d'agréer les assurances, etc.

Signé, METTERNICH.

Lettre du prince de Metternich,

Au duc de Vicence.

Langres, le 29 janvier 1814.

Ma lettre officielle prouvera à votre excellence, que les négociateurs vous arrivent, et que le point où vous êtes dans ce moment a été choisi par les souverains alliés. Si elle calcule que lord Castlereagh n'a vu l'empereur de Russie pour la première fois que le 27, vous ne trouverez aucun retard dans la fixation du 3 février pour l'arrivée des négociateurs.

J'expédierai M. de Floret, dans le courant de la nuit prochaine, à Châtillon. Il est chargé de choisir et de préparer des logements pour les plénipotentiaires. Je n'ai pas besoin de le recommander plus particulièrement à votre excellence.

Agréez, monsieur le duc, l'assurance de ma haute considération et de mes inaltérables sentiments.

Signé le prince de METTERNICH.

Lettre du duc de Vicence,

Au prince de Metternich.

Châtillon, le 30 janvier 1814.

J'ai reçu la lettre par laquelle votre excellence me fait l'honneur de m'informer que Châtillon-sur-Seine

a été désignée par les souverains alliés pour le lieu des négociations, et que les plénipotentiaires de Russie, d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, seront rendus dans cette ville, le 3 février prochain.

Mon départ de Paris, depuis près d'un mois, et mon séjour même à Châtillon, sont des preuves trop évidentes de l'empressement et du desir sincère qu'a l'empereur, mon maître, de contribuer autant qu'il est en son pouvoir au rétablissement de la paix, pour que j'aie besoin d'en renouveler ici l'assurance. Votre excellence n'ignore point qu'il n'a pas dépendu de nous d'accélérer un événement si long-temps attendu.

Recevez, prince, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

M. le duc de Vicence,

A M. le prince de Metternich.

Châtillon-sur-Seine, le 31 janvier 1814.

M. de Floret m'a remis, mon prince, la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en réponse à celle que j'ai adressée, le 25 de ce mois, à votre excellence; ma confiance en elle avait devancé celle qu'elle veut bien m'accorder, et lui est garant de ma discrétion.

Plus que jamais, les hommes animés d'un bon esprit ont le besoin de s'entendre, pour mettre, s'il

en est encore temps, un terme aux malheurs qui menacent le monde. Je regrette que l'idée d'un intérêt général, que j'ai soumise à votre jugement, et dont je crois l'adoption si nécessaire pour arriver à ce but, ne vous ait pas paru pouvoir être admise; j'aime à penser qu'elle n'est qu'ajournée, et que je trouverai votre plénipotentiaire, disposé à m'appuyer pour la reproduire dans l'occasion.

Je ne puis que répéter à votre excellence, ce que je lui ai déjà mandé. L'empereur veut sincèrement la paix. Nous n'avons d'autres pensées, d'autre vue, que de placer, comme votre excellence le dit si judicieusement, l'Europe sur des bases qui assurent à tous les états une longue tranquillité. Les difficultés ne viendront donc pas de nous, je vous l'assure; mais les espérances que vous aviez conçues, pourront-elles se réaliser, si la modération, si la fidélité à des engagements, pris à la face du monde, ne se trouvent que de notre côté? Après une si longue attente, après tant d'efforts, et je puis le dire, tant de sacrifices personnels pour la cause sacrée à laquelle je travaille ainsi que vous, je suis forcé d'avouer à votre excellence, que j'avais espéré qu'elle me seconderait personnellement dans une tâche aussi importante que difficile, et qu'elle même voudrait achever son ouvrage. C'est M. de Stadion qui remplace votre excellence. Comme *Autrichien*, les véritables intérêts de nos deux pays doivent nous réunir. Comme *votre ami*, ma confiance en lui sera entière, et sous ce rapport, ce choix ne peut que m'être agréable. Mais quelle autre influence que celle du ministre qui dirige la politique de la puissance prépondérante sur le

continent, pourrait balancer celle de toutes les passions de l'Europe réunies et placées, si on peut s'exprimer ainsi, dans la main d'un négociateur anglais pour s'en servir, s'il ne desire pas sincèrement la paix, au gré de ses vues particulières? Quelques-uns des choix qui ont été faits, n'avertissaient-ils pas votre excellence qu'il faudrait tout son crédit pour faire prévaloir même les idées les plus raisonnables.

Vous voyez, mon prince, avec quelle franchise je réponds à celle que vous m'avez témoignée. Personne ne met une plus grande, une plus entière confiance que moi dans le caractère de l'empereur, votre maître. La constante invariabilité de ses principes peut seule nous donner la paix; mais le moment de la faire ne nous échappera-t-il pas, si vous ne vous prononcez pas fortement pour cette cause, dès l'ouverture des négociations? C'est de l'énergie que vous mettrez à réprimer les passions de tous les partis, et à modérer une ambition qui détruirait d'avance l'équilibre que vous aspirez à établir, qu'en dépendra le succès. La postérité, mon prince, ne nous tiendra nul compte de nos efforts, si nous ne réussissons pas. Votre excellence, qui est si convenablement placée pour être le régulateur de ces grands intérêts, n'aura rien fait, si une paix qui assure a chaque état les limites et le dégré de puissance qui lui appartiennent, et qui porte ainsi en elle-même la garantie de sa durée, ne met pas aujourd'hui un terme aux troubles qui agitent, depuis si long-temps, la malheureuse Europe.

Quant

Quant à moi, mes voeux vous sont connus depuis ong-temps, rien ne peut les faire changer; vous pouez donc compter sur moi, mon prince, comme je ompte sur vous pour tout ce qui pourra mener à ce oble but.

Agréez, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

Lettre de Napoléon,

Au duc de Vicence,

Troyes, le 4 février 1814.

Monsieur le duc de Vicence,

Le rapport du prince de Schwartzenberg est une olie. Il n'y a pas eu de bataille; la vieille garde n'y tait pas; la jeune garde n'a pas donné. Quelques ièces de canon nous ont été prises par des charges le cavalerie, mais l'armée était en marche pour paser le pont de Lesmont, lorsque cet événement est rrivé, et deux heures plus tard l'ennemi ne nous urait pas trouvés. Il paraît que toute l'armée enneie était là, et qu'ils regardent cela comme une baaille: en ce cas ces gens-là ne sont guère habiles; ls n'ont pas eu affaire à plus de 15,000 hommes des âtres, et nous avons tenu le champ de bataille oute la journée. La lettre que M. de Metternich vous écrite est tout-à fait ridicule; mais j'y reconnais e que j'ai toujours vu depuis long-temps, c'est qu'il

croit mener l'Europe et que tout le monde le mène. Il était bien naturel qu'au moment où la négociation s'ouvrait on restât quelques jours sans rien faire, sans même faire d'armistice pour cela. Vous me demandez toujours des pouvoirs et des instructions lorsqu'il est encore douteux si l'ennemi veut négocier. Les conditions sont à ce qu'il paraît arrêtées d'avance entre les alliés. C'était hier le 3, vous ne me dites pas que les plénipotentiaires vous en aient dit un mot. Aussitôt qu'ils vous les auront communiquées, vous êtes le maître de les accepter ou d'en référer à moi dans les vingt-quatre heures. Je ne conçois pas en vérité cette phrase que vous me renvoyez de M. de Metternich. Qu'entendent-ils par des ajournements, quand vous êtes depuis un mois aux avant-postes. M. de la Besnardière que j'ai vu hier au soir doit vous avoir rejoint. Le 2, un corps autrichien a été battu à Rosnay; on lui a fait 600 prisonniers et tué beaucoup de monde. L'aide-de-camp du prince de Neufchâtel a été pris le premier au moment où il faisait le tour de nos avant-postes. Sur ce, je prie Dieu, etc.

Signé, NAPOLÉON.

Lettre de M. le duc de Bassano,

A M. le duc de Vicence.

Troyes, le 5 février 1814.

Monsieur le duc,

Je vous ai expédié un courrier avec une lettre de S. M. (1) et le nouveau plein-pouvoir (2) que vous avez demandé. Au moment où S. M. va quitter cette ville, elle me charge de vous en expédier un second, et de vous faire connaître en propres termes que S. M. vous donne carte blanche pour conduire les négociations à une heureuse fin, sauver la capitale, et éviter une bataille où sont les dernières espérances de la nation. Les conférences doivent avoir commencé hier. S. M. n'a pas voulu attendre que vous lui eussiez donné connaissance des premières ouvertures, de crainte d'occasionner le moindre retard.

Je suis donc chargé, M. le duc, de vous faire connaître que l'intention de l'empereur est que vous vous regardiez comme investi de tous les pouvoirs nécessaires dans ces circonstances importantes pour prendre le parti le plus convenable, afin d'arrêter les progrès de l'ennemi et de sauver la capitale.

S. M. desire que vous correspondiez le plus fré-

(1) Celle du 4 février, ci avant, page 321.

(2) Ces pleins-pouvoirs étaient l'instrument de chancellerie où lettres de créance sur parchemin, nécessaires pour accréditer le plénipotentiaire au congrès.

quemment possible avec elle, afin qu'elle sache à quoi s'en tenir pour la direction de ses opérations militaires.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, le duc de Bassano.

Lettre de M. de Metternich,

A M. le duc de Vicence.

Ce 5 février 1814.

Je m'empresse, monsieur le duc, d'envoyer ci-jointe à votre excellence une lettre pour madame de Maussion, que m'a remise son mari que j'ai vu à Chaumont. Je viens de convenir, avec monsieur le maréchal prince de Schwartzenberg, qu'il serait établi dans quelque bonne ville d'Allemagne Il se porte très-bien, et il m'a chargé de beaucoup de compliments pour votre excellence.

Je la remercie des notions qu'elle m'a données sur le compte de M. le baron de Hardenberg, fait prisonnier, le 29; ses parents l'ont cru mort, et c'est avec beaucoup de plaisir que sa famille apprendra qu'il se porte bien, et qu'il se trouve à Paris.

Recevez, monsieur le duc, avec tous mes remercîments, les assurances, etc.

Signé le prince de Metternich.

Lettre du duc de Vicence,

A Napoléon.

Châtillon, le 6 février 1814.

Sire,

Un courrier parti de Troyes, le 5 février, m'a apporté une dépêche chiffrée de M. le duc de Bassano, laquelle, tout en me commettant au nom de V. M. les pouvoirs les plus étendus, me jette et me retient dans la plus embarrassante perplexité.

Je me trouve ici placée vis-a-vis de quatre négociateurs, en ne comptant les trois plénipotentiaires anglais que pour un seul. Ces quatre négociateurs n'ont qu'une seule et même instruction, dressée par les ministres d'état des quatre cours. Leur langage leur a été dicté d'avance. Les déclarations qu'ils remettent leur ont été données toutes faites. Ils ne font pas un pas, ils ne disent point un mot sans s'être concertés d'avance. Ils veulent qu'il y ait un protocole; et si je veux moi-même y insérer les observations les plus simples sur les faits les plus constants, les expressions les plus modérées deviennent un sujet de difficulté, et je dois céder pour ne pas consumer le temps en vaines discussions. Je sens combien les moments sont précieux, je sens d'un autre côté qu'en précipitant tout, on perdrait tout. Je presse, mais avec la mesure que prescrit le besoin de ne pas compromettre les grands intérêts dont je suis chargé; je presse autant que je puis le faire sans me jeter à la tête de ces-gens-ci, et sans me mettre à leur merci.

C'est dans cette situation que je reçois une lettre pleine d'alarmes. J'étais parti les mains presque liées, et je reçois des pouvoirs illimités. On me retenait et l'on m'aiguillonne. Cependant on me laisse ignorer les motifs de ce changement. On me fait entrevoir des dangers, mais sans me dire quel en est le dégré; s'ils viennent d'un seul côté ou de plusieurs. V. M. d'abord, et l'armée qu'elle commande; Paris, la Bretagne, l'Espagne, l'Italie, se présentent tour à tour, et tout à la fois à mon esprit; mon imagination se porte de l'une à l'autre, sans pouvoir former d'opinion fixe; ignorant la vraie situation des choses, je ne peux juger ce qu'elle exige et ce qu'elle permet; si elle est telle que je doive consentir à tout, aveuglement, sans discussion et sans retard, ou si j'ai pour discuter, du moins les points les plus essentiels, plusieurs jours devant moi; si je n'en ai qu'un seul, ou si je n'ai pas un moment. Cet état d'anxiété aurait pu m'être épargné par des informations que la lettre de M. de Bassano ne contient pas.

Dans l'ignorance où elle me laisse, je marcherai avec précaution, comme on doit le faire entre deux écueils; mais à toute extrémité, je ferai tout ce que me paraitront exiger la sûreté de V. M., et le salut de mon pays.

Je suis, etc.

Signé, Caulincourt, duc de Vicence.

Lettre de M. le duc de Vicence,

A M. le prince de Metternich.

Châtillon, le 8 février 1814.

Prince,

J'ai reçu le 30 la lettre par laquelle vous m'annonciez que Châtillon serait le lieu des conférences. J'ai écrit tout de suite à Paris pour faire venir ma maison et tout ce qui m'était nécessaire. Tout est arrivé le 5 à vos avant-postes. Quoique muni d'un passeport visé par le général Herzemberg, on les a renvoyés et je suis ici comme un courrier, avec ce que j'ai porté pendant mon long voyage. Mes courriers, détournés de leur route, font soixante lieues au lieu de vingt, sont maltraités, retardés trois à quatre heures à chaque poste de cosaques; et tout cela depuis quatre jours. Cette manière d'être est si éloignée des procédés et du noble respect de votre armée pour le droit des gens; elle est d'ailleurs si contraire aux principes connus du prince de Schwartzenberg, que je m'adresse avec toute confiance à V. Exc. pour que mes courriers puissent être expédiés plus directement et plus sûrement. Qu'on leur bande les yeux, qu'on les accompagne, je l'ai toujours proposé. Quant à mes gens, effets et chevaux, ils viendront quand on voudra faire prévenir à nos avant-postes de la route de Nogent, qu'ils peuvent passer.

V. Exc. a-t-elle reçu la petite boîte pour l'archiduchesse Léopoldine?

Agréez, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

Lettre de M. le duc de Vicence,

A M. le prince de Metternich.

Châtillon-sur-Seine, le 8 février 1814.

Vous m'avez autorisé, mon prince, à m'ouvrir à vous sans réserve. Je l'ai déjà fait, je continuerai; c'est une consolation à laquelle il me coûterait trop de renoncer.

Je regrette chaque jour davantage que ce ne soit pas avec vous que j'aie à traiter; si j'avais pu le prévoir, je n'aurais point accepté le ministère, je ne serais point ici; je serais dans les rangs de l'armée, et j'y pourrais du moins trouver en combattant une mort qu'il me faudra mettre au rang des biens, si je ne peux servir ici mon prince et mon pays. M. le comte de Stadion est digne sans doute de l'amitié qui vous lie; il mérite la confiance que vous voulez que je prenne en lui; mais M. de Stadion n'est pas vous; il ne peut pas avoir sur les négociateurs l'ascendant qu'il vous eût appartenu d'exercer. Chargé, de la négociation, vous auriez empêché, j'aime à le croire, qu'on ne lui fît prendre, comme aujourd'hui, une marche évidemment calculée pour consumer le temps en interminables délais. A quoi ces délais peuvent-ils

être bons, si c'est uniquement la paix qu'on se propose? Ne suis-je pas ici pour conclure et demandé-je autre chose que de connaître les conditions auxquelles on la veut faire? Les alliés veulent-ils se ménager le temps d'arriver à Paris? Je ne vous dirai point, prince, de songer aux conséquences d'un tel événement par rapport à l'impératrice; sera-t-elle réduite à s'éloigner devant les troupes de son père, quand son auguste époux est prêt à signer la paix? Mais je vous dirai que la France n'est point toute entière à Paris; que la capitale occupée, les Français pourront penser que l'heure des sacrifices est passée; que des sentiments, que diverses causes ont assoupis, peuvent se réveiller; et que l'arrivée des alliés a Paris, peut commencer une série d'événements que l'Autriche ne serait pas la dernière à regretter de ne pas avoir prévenus; car dussions-nous finir par être accablés, est-ce l'intérêt de l'Autriche que nous le soyons? Quel profit a-t-elle à s'en promettre, et quelle gloire même en peut-elle attendre, si nous succombons sous les efforts de l'Europe entière? Vous, mon prince, vous avez une gloire immense à recueillir; mais c'est à condition que vous resterez le maître des événements, et le seul moyen que vous ayez de les maîtriser, est d'en arrêter le cours par une prompte paix. Nous ne nous refusons à aucun sacrifice raisonnable, nous desirons seulement connaître tous ceux qu'on nous demande, au profit de qui nous devons les faire, et si en les faisant nous avons la certitude de mettre immédiatement fin aux malheurs de la guerre. Faites, mon prince, que toutes ces questions soient posées d'une manière sérieuse et dans leur ensemble. Je ne ferai pas attendre ma réponse. Vous êtes assurément

trop sage pour ne pas sentir que notre demande est aussi juste que nos dispositions sont modérées. V. Exc. ne pourrait-elle pas venir avec M. de Nesselrode passer ici trois heures chez lord Castlereagh? Il serait bien digne du caractère de l'empereur d'Autriche et du cœur du père de l'impératrice, de permettre ce voyage qui pourrait finir en trois heures une lutte maintenant sans objet, et qui coûte à l'humanité tant de larmes.

Agréez, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

Lettre de M. le duc de Vicence,

A Napoléon.

Châtillon, le 8 février 1814.

Sire,

Je reçois seulement la lettre que V. M. m'a fait écrire par M. le duc de Bassano. Je vais porter plainte des retards et des vexations qu'éprouvent les courriers.

Les détails satisfaisants que me donne M. le duc de Bassano sur les troupes que V. M. réunit auprès d'elle, me fait penser que je ferai bien d'attendre les ordres que je lui ai demandés par ma lettre d'hier.

Je suis, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

Lettre du duc de Vicence,

Au prince de Metternich.

Châtillon, le 9 février 1814.

Mon prince,

Je me propose de demander aux plénipotentiaires des cours alliées, si la France en consentant, ainsi qu'ils l'ont demandé, à rentrer dans ses anciennnes limites, obtiendra immédiatement un armistice. Si par un tel sacrifice, un armistice peut être sur-le-champ obtenu, je serai prêt à le faire; je serai prêt encore, dans cette supposition, à remettre sur-le-champ une partie des places que ce sacrifice devra nous faire perdre.

J'ignore si les plénipotentiaires des cours alliées sont autorisés à répondre affirmativement à cette question, et s'ils ont des pouvoirs pour conclure cet armistice. S'ils n'en ont pas, personne ne peut autant que V. Exc. contribuer à leur en faire donner; les raisons qui me portent à l'en prier, ne me semblent pas tellement particulières à la France, qu'elles ne doivent intéresser qu'elle seule. Je supplie V. Exc. de mettre ma lettre sous les yeux du père de l'impératrice: qu'il voie le sacrifice que nous sommes prêts à faire, et qu'il décide.

Agréez, etc.

Signé, Caulincourt, duc de Vicence.

Lettre de M. le duc de Vicence,

A Napoléon.

Châtillon, le 10 février 1814.

Sire,

Je ne veux pas perdre un moment pour envoyer à V. M. l'étrange déclaration que je viens de recevoir (1). Je m'occupe de la réponse que je dois y faire et que je transmettrai à V. M. par un second courrier.

Le peu que je sais, sur tout ce qui s'est passé hier et même avant-hier soir, prouverait que les plénipotentiaires alliés sont peu d'accord, qu'il y a eu de grandes difficultés, et que ce n'est que ce matin qu'ils ont tous consenti à faire remettre cette note; le plénipotentiaire de Russie ayant déclaré qu'il ne pouvait continuer à négocier, et les autres ne voulant pas avoir l'air de se séparer de lui. Si l'Autriche a un but raisonnable, cette circonstance l'obligera à se prononcer, s'il en est encore temps. Ma lettre d'hier à M. de Metternich ne lui laisse pas de prétexte pour ne pas le faire. Le voyage de lord Castlereagh peut même lui donner les moyens de s'expliquer franchement et sans retard; car il me paraît que ce qui se passe depuis quarante-huit heures tient à un motif auquel on n'était point préparé. Au reste, cela ne peut tarder à s'éclaircir: la force des événements prend

(1) Voyez cette déclaration au protocole.

un tel empire que la sagesse et la prévoyance humaine ne peuvent plus rien.

S'il n'y a de salut que dans les armes, je prie V. M. de me compter au nombre de ceux qui tiennent à honneur de mourir pour leur prince.

Lord Castlereagh est parti ce matin à neuf heures. Je joins ici copie de la lettre que je crois à propos d'écrire à M. de Metternich.

Je suis, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

Lettre du duc de Vicence,

Au prince de Metternich,

Châtillon sur-Seine, le 10 février 1814, midi.

Mon prince,

Je reçois ce matin seulement à onze heures, par un employé de votre légation, la note dont copie est ci-jointe, sous la date du 9. Ma lettre d'hier, remise le soir à M. de Floret, vous a dit tout ce que nous sommes prêts à faire pour la paix. Cette note dit trop clairement tout ce qu'on se propose contre, pour que j'ajoute aucune réflexion. Notre cause devient celle de tous les gouvernements qui veulent la paix.

Agréez, etc.

Lettre du prince de Metternich,

Au duc de Vicence.

Troyes, le 15 février 1814.

Monsieur le duc,

L'empereur m'ayant autorisé à faire usage de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 9 de ce mois, près des cabinets alliés, les plénipotentiaires, réunis à Châtillon, ont reçu l'ordre d'entrer en pourparler avec vous sur la proposition que renfermait la lettre de V. Exc.

L'objet de la demande qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser, se trouvant ainsi rempli, il ne me reste qu'à lui offrir l'assurance, etc.

Signé le prince de METTERNICH.

Lettre du prince de Metternich,

Au duc de Vicence.

Troyes, le 15 février 1814.

Je n'ai pas répondu aux lettres confidentielles de V. Exc., parce que je n'avais rien à lui dire. Nous venons de remettre en train vos négociations, et je réponds à V. Exc. que ce n'est pas chose facile que d'être le ministre de la coalition. Ce que vous m'avez dit de flatteur sur vos regrets de ne pas me voir à

Châtillon, ne peut porter que sur des sentiments personnels desquels vous m'avez donné tant de preuves. Croyez que, sous le rapport des affaires, je suis plus utile ici que chez vous. Je vous ai déjà recommandé M. le comte de Stadion; croyez-moi sur parole Mylord Castlereagh est également un homme de la meilleure trempe, droit, loyal, sans passions et par conséquent sans préjugés. Il fallait une composition d'hommes comme le sont les ministres anglais du moment, pour rendre possible la grande oeuvre a laquelle vous travaillez et qui, je me flatte, sera couronnée du succès. V. Exc. ne doit pas regretter d'avoir accepté le ministère; il n'est beau que dans des temps difficiles.

Le comte de Stadion vous parlera de la ligne de vos courriers. Ce n'est pas seulement sous des points de vue militaires qu'il est impossible de les faire passer par les armées; mais nous ne pouvons pas, avec la meilleure volonté, répondre de nos hordes de troupes légères. Si vous en avez de très-pressés, et que la direction du quartier-général de votre empereur y prête, envoyez-moi des dépêches chiffrées, je les ferai passer sur la route la plus directe, par les avant-postes.

Voici une lettre de la famille Mesgrigny à leur frère, fils, etc., veuillez la lui faire passer. Ce sont de braves gens qui ont le *bonheur* de me posséder dans leur hôtel; bonheur véritable, car je ne les mange pas. C'est une vilaine chose, mon cher duc, que la guerre, et surtout quand on la fait avec 50,000 cosaques ou Baskirs.

Recevez l'assurance de mes sentimens inviolables, etc.

Signé le prince DE METTERNICH.

Lettre du prince de Metternich,

Au duc de Vicence.

Langres, le 29 février 1814.

L'empereur a reçu une lettre de son auguste fille, qui le prévient qu'elle vous a chargé, monsieur le duc, de commissions directes pour lui. S. M. n'étant pas dans le cas de vous voir encore, desire que vous me mandiez ce dont elle vous a chargé, et, dans le cas que vous dussiez y trouver des difficultés, de confier les commissions de l'impératrice à M. de Floret.

Signé METTERNICH.

Lettre du duc de Vicence,

Au prince de Metternich.

Comme vous l'avez desiré, mon prince, j'ai donné à M. de Floret tous les détails que S. M. l'impératrice m'avait chargé de communiquer à son auguste père. V. Exc. comprendra mieux que personne ce que les circonstances actuelles ont d'affligeant pour elle. Sa santé, qui continue a être meilleure, soutient son cou-

courage; mais la paix seule lui rendra le bonheur dont ses nobles vertus la rendent si digne. Hâtez-en le moment, mon prince, par vos efforts, et vous aurez aussi bien mérité de l'humanité que de votre pays.

Agréez, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence

Lettre du prince de Metternich;

Au duc de Vicence.

Chaumont, le 8 mars 1814.

Vous devez être informé, monsieur le duc, des circonstances qui ont accompagné la perte que vous avez faite de quatre de vos chevaux et de quelques équipages. La troupe, en entrant dans Troyes, a rencontré des hommes à la livrée de l'empereur, elle ne comprit pas leurs protestations; le maréchal donna ordre sur-le-champ de vous restituer les objets enlevés; il a été impossible de les rassembler.

L'empereur me charge de dire à V. Exc. qu'il se réserve de lui remplacer les chevaux qu'elle a perdus. S. M. ne desire pas moins être exactement informée de ce qu'elle a perdu de ses équipages. L'empereur ne rend pas seulement hommage au droit des gens en vous faisant passer cette assurance; il la regarde comme vous étant due sous tous les rapports personnels.

Je me flatte que vos courriers éprouveront moins

[redacted]

de retards maintenant. La précaution que vous prenez de faire viser leurs passeports par les missions autrichiennes et russes, doit leur faciliter une course toujours difficile à travers des armées en opération. Les commandants des corps de l'armée ont l'ordre le plus sévère de leur prêter toute facilité, aide et protection.

La dépêche pour M. le prince de Neuchâtel, que vous nous avez transmise hier, est partie sur-le-champ.

Recevez, etc.

Signé, le prince DE METTERNICH.

Lettre du prince de Metternich.

Au duc de Vicence.

Chaumont, le 8 mars 1814.

La petite boîte que vous m'avez envoyée, monsieur le duc, pour madame l'archiduchesse Léopoldine, lui a été envoyée sur-le-champ : j'espère être à même incessamment de faire passer à V. Exc. une réponse de S. A. I. à son auguste sœur.

Vous avez rendu de si grands services, jusqu'à présent, à la cause de la France, qui assurément est inséparable de celle de l'Europe, que je me flatte de vous voir couronner bientôt la grande oeuvre. Que l'empereur se convainque bien qu'il n'aura rien fait s'il n'arrive pas à la paix générale. Des années de troubles succéderont à des années de calamités. Je ne doute [illegible] [illegible] : dans le cas de vous

convaincre, monsieur le duc, que l'Angleterre va rondement en besogne; le ministère actuel est assez fort pour *pouvoir vouloir la paix*. Si elle ne se fait pas dans ce moment, nulle autre occasion ne se présentera plus dans laquelle il puisse être permis à un ministre anglais de proposer même une négociation; le triomphe des partisans de la guerre à extinction contre l'empereur des Français, sera assuré; le monde sera bouleversé, et la France sera la proie de ces événements.

Je vous tiendrai toujours le même langage: il doit être compris par des hommes sages et voulant le bien. Nous ne formons qu'un voeu, celui de la paix; mais cette paix est impossible, sans que vous ne fassiez celle qui doit vous rendre vos établissements d'outremer. Pour arriver à cette paix, il faut également en vouloir les moyens, et ne pas oublier que l'Angleterre dispose *seule* de toutes les compensations possibles, et qu'en se dépouillant, en faveur de la France et d'autres états indépendants, de la presque totalité de ses conquêtes, elle ne fait qu'exciper l'admission d'une juste compensation, en demandant que la France se replace au niveau des plus grandes puissances sur le continent.

Si l'empereur Napoléon entre dans ce point de vue, comme déjà il en avait fait le sien, l'Europe est pacifiée; vingt années de troubles l'attendent dans la supposition contraire.

Recevez, etc.

Signé METTERNICH.

Lettre du prince de Metternich,

Au duc de Vicence.

Troyes, le 18 mars 1814.

Je ne crois pas, monsieur le duc, que la déclaration qui vous aura été faite puisse vous surprendre, quand, après plus de six semaines de réunion, le premier contre-projet présenté par la France diffère totalement de l'esprit qui a dicté le projet des puissances; elles n'ont pu entrevoir dans ce fait qu'une recherche de la part de votre cabinet, de traîner des négociations en longueur, dont la simple existence lui est utile.

Nous ne poserons pas les armes sans avoir atteint le seul fruit de la guerre que nous croyons digne de notre ambition: la certitude de jouir pendant des années d'un état de repos qui ne vous est pas moins nécessaire qu'à nous. Nous ne croyons pas que la pièce que vous avez été dans le cas de présenter le 15 mars, soit l'*ultimatum* de votre cour. Pourquoi dans cette supposition, et dans un moment où chaque jour coûte des sacrifices énormes à la France, ne vous a-t-on pas mis dans le cas de suivre la marche la plus conforme à vos intérêts? Pourquoi ne vous a-t-on pas donné des explications franches et précises, les seules qui pouvaient vous mener au but dans le plus court délai possible? Si les conditions du contre-projet sont l'*ultimatum* de l'empereur; je dirai plus, si l'esprit qui règne dans cette pièce est celui qui préside encore à

vos conseils, toute paix est impossible; les armes décideront du sort de l'Europe et de la France.

Il serait difficile, monsieur le duc, que je vous retrace les pénibles sensations qu'éprouve l'empereur mon maître. Il aime sa fille, et il la voit exposée à de nouvelles inquiétudes, et elles ne pourront qu'augmenter. Plus les questions politiques se compliqueront, plus elles deviendront personnelles. L'empereur Napoléon a bien mal reconnu les bonnes intentions que l'empereur François n'a cessé de lui indiquer si clairement.

Peut-être sommes-nous plus près de la paix, à la suite de la rupture d'aussi stériles négociations; elle seule remplira tous nos voeux.

Recevez, etc.

Signé le prince de METTERNICH.

Lettre de Napoléon,

Au duc de Vicence.

Reims, le 17 mars 1814.

Monsieur le duc de Vicence, j'ai reçu vos lettres du 13. Je charge le duc de Bassano d'y répondre avec détail. Je vous donne directement l'autorisation de faire les concessions qui seraient indispensables pour maintenir l'activité des négociations, et arriver enfin à connaître l'ultimatum des alliés, bien entendu que le traité aurait pour résultat l'évacuation de notre

tront à propos, mais aussi pour faire, par un contre-projet, les cessions que vous jugerez indispensables pour empêcher la rupture de la négociation. L'empereur, qui vous écrit lui-même, ne croit pas nécessaire de répéter que la condition indispensable de tout traité est l'évacuation de notre territoire. Un acte qui porterait le contraire, qui stipulerait la remise de nos forteresses, et qui s'opposerait à ce que les prisonniers de guerre fussent réciproquement remis, n'obtiendrait pas en France l'assentiment des hommes même les plus timides. S. M. pense que la latitude qu'elle vous donne vous fournira les moyens de parvenir a connaître l'*ultimatum* des alliés, et quels sont les sacrifices que la France ne peut éviter de faire.

La cession de la Belgique est sans doute un des premiers objets qui seront mis en discussion; mais il n'est pas le seul, et il ne peut pas être isolé. On viendra en suite aux départements des bords du Rhin, à l'Italie, etc. Toutes ces questions se tiennent et dépendent, jusqu'à un certain point, les unes des autres. Celle de la Belgique est d'elle-même complexe, car il serait très-différent, au lieu de la céder au prince d'Orange, c'est-à-dire à l'Angleterre, d'en faire un état indépendant qui appartînt, à titre d'indemnité, à un prince français; ou de la donner à la république de Hollande, telle qu'elle était à la paix d'Amiens. Si l'on est dans le cas de s'éloigner des bases de Francfort et d'abandonner Anvers, l'empereur juge convenable, non seulement que l'on maintienne autant que possible les principes de Francfort relativement à l'Italie; mais qu'on s'autorise de ce sacrifice pour demander que toutes nos colonies nous

entre les mains des alliés les places des pays qui ne sont pas cédés, ne serait pas en réalité un traité de paix, et qu'il nous serait impossible de conclure à de telles conditions: vous citeriez l'exemple développé dans ma lettre du 2, de ce qui se passa à la fin de la seconde guerre punique dont la conséquence fut la ruine de Carthage; vous insisteriez sur la seconde question en déclarant que si le projet des alliés est leur *ultimatum*, nous ne pouvons pas traiter; ce qui obligera les alliés à répondre que leur projet n'est pas leur *ultimatum*, et vous mettra dans le cas de le leur demander. Il doit être facile de leur faire entendre que c'est à eux à donner leur *ultimatum*, puisqu'ils veulent reprendre ce que les traités nous on assuré.

Si les alliés répondent que l'évacuation du territoire suivra immédiatement la signature du traité, et renoncent en conséquence à la prétention d'avoir des places en dépôt, ce sera déjà un grand pas de fait.

Si la négociation doit être rompue, il convient qu'elle se rompe sur la question de l'évacuation du territoire, et de la remise des places: et si la négociation doit continuer, il est également utile de la commencer en obtenant des alliés des concessions sur ces points; S. M. pense donc, monsieur le duc, qu'il est nécessaire, avant de rompre, que vous ayez fait par une note ces questions.

Toutefois, monsieur le duc, S. M. ayant pris en considération vos deux lettres du 13, dont elle a reçu le duplicata hier soir, et le primata ce matin, vous laisse toute la latitude convenable, non seulement pour le mode des démarches qui vous paraî-

la même ligne. Vous devez connaître nos vues, nos principes, nos voeux. Les premières sont toutes européennes, et par conséquent françaises; les seconds portent à avoir l'Autriche comme intéressée au bien-être de la France; les troisièmes sont en faveur d'une dynastie si intimement liée à la sienne.

Je vous ai voué, mon cher duc, la confiance la plus entière: pour mettre un terme aux dangers qui menacent la France, il dépend encore de votre maître de faire la paix. Le fait ne dépendra peut-être plus de lui sous peu. Le trône de Louis XIV, avec les ajoutés de Louis XV, offre d'assez belles chances pour ne pas devoir être mis sur une seule carte. Je ferai tout ce que je pourrai pour retenir lord Castlereagh quelques jours. Ce ministre parti, on ne fera plus la paix.

Recevez, etc.

Signé, le prince de METTERNICH.

Lettre du duc de Vicence,

Au prince de Metternich.

Châtillon, le 20 mars 1814.

Mon prince,

Je commence par vous assurer que M. de Floret fait parfaitement vos commissions. Je ne saurais convenir que la déclaration qui m'a été remise ne m'a pas surpris. Je devais penser qu'on entrerait en discus-

sion, ou bien qu'on remettrait un contre-projet, ou même un *ultimatum*, puisque le projet du 17 février n'en était pas un, pas plus que celui du 15 mars.

Votre excellence sait aussi-bien que moi que les lenteurs, les embarras, les difficultés de tout genre, étaient inhérents au mode de négociation adopté par les alliés. Si les intentions pacifiques de votre maître, l'ascendant de votre bon esprit, et toute la prépondérance de la puissance principale de la coalition, n'ont pu faire accepter, dans le seul moment et sous la seule condition où elle pouvait l'être, ma proposition confidentielle du 9 février, jugez s'il y avait ici un moyen quelconque de faire faire un seul pas à la négociation. Vous voulez que nous cédions tout, et vous ne voulez pas nous dire ce que vous comptez faire de ce que vous nous demandez. Pour s'entendre, encore faut-il se parler : l'a-t-on voulu ? l'a-t-on pu ? Peut-être comme vous le dites, sommes-nous plus près de la paix, après cette rupture, qu'auparavant. J'aime à le croire, et il ne dépendra pas de moi que ce dernier espoir ne se réalise; je n'en aurais même nul doute si j'avais la certitude que vous et lord Castlereagh soyez les instruments de cette oeuvre aussi glorieuse que désirable. Il ne faut pas se le dissimuler, la paix ne peut se faire que par les hommes qui ont toute entière la pensée de leur cabinet.

Je m'afflige comme vous, mon prince, de la situation de l'impératrice; elle montre un courage qui la rend aussi digne du tendre intérêt de son auguste père, que de l'affection du peuple qu'elle a adopté.

Tant qu'il sera question de paix, les difficultés ne

me rebuteront pas; comptez donc sur moi, mais veuillez vous rappeler, prince, que je dois aussi compter sur vous; car, comme vous en paraissez convaincu, trop d'intérêts sont communs à la France et à l'Autriche, pour que vous puissiez vouloir les séparer dans la grande question européenne.

Agréez, etc.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

Lettre du duc de Vicence,

Au prince de Metternich.

Joigny, le 21 mars 1814.

Mon prince,

Je ne veux pas laisser partir M. le comte de Wolfenstein, sans prier votre excellence de mettre aux pieds de l'empereur l'expression de ma respectueuse reconnaissance pour toutes les attentions dont cet officier m'a comblé.

Je me hâte de rejoindre notre quartier-général, afin de vous revoir plutôt. Veuillez ajouter aux témoignages de confiance que vous avez bien voulu me donner, l'obligeante attention de m'éviter tous retards à vos avant-postes, quand je m'y présenterai.

Je mets sous votre couvert plusieurs lettres que j'ai reçues en chemin par un courrier qui a augmenté tous mes regrets; ce qu'il m'a apporté ne me laisse pas de doute sur la possibilité qu'on aurait eue aujourd'hui

tendre, même à Châtillon. Je vous le répète, mon prince, c'est sous vos auspices que la paix est faisable; n'en laissez pas le soin et la gloire à d'autres; et je vous assure que le monde jouira, avant peu, du repos qui lui est si nécessaire.

Lettre du duc de Vicence,

Au prince de Metternich.

Expédiée de Doulevent, le 25 mars, par M. de Galleboís, officier du prince de Neufchâtel, au quartier-général impérial.

Arrivé cette nuit seulement près de l'empereur S. M. m'a sur le champ donné ses derniers ordre, pour la conclusion de la paix. Elle m'a remis en même temps tous les pouvoirs nécessaires pour la négocier et la signer avec les ministres des cours alliées cette voie pouvant réellement mieux que toute autre, en assurer le prompt rétablissement. Je me hâte donc de vous prévenir que je suis prêt à me rendre à votre quartier-général, et j'attends aux avant-postes la réponse de votre excellence. Notre empressement prouvera aux souverains alliés combien les intentions de l'empereur sont pacifiques, et que, de la part de la France, aucun retard ne s'opposera à la conclusion de l'oeuvre salutaire qui doit assurer le repos du monde.

Agréez, etc.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence.

Lettre du duc de Vicence,

Au prince de Metternich

Expédiée de Doulevent, le 25 mars, par un officier du prince de Neufchâtel, au quartier-général, 1814.

Mon prince,

Je ne fais que d'arriver, et je ne perds pas un moment pour exécuter les ordres de l'empereur, et pour joindre confidentiellement à ma lettre tout ce que je dois à la confiance que vous m'avez témoignée.

L'empereur me met à même de renouer les négociations, et de la manière la plus franche et la plus positive. Je réclame donc les facilités que vous m'avez fait espérer, afin que je puisse vous arriver, et le plutôt possible. Ne laissez pas à d'autres, mon prince, le soin de rendre la paix au monde. Il n'y a pas de raison pour qu'elle ne soit pas faite dans quatre jours, si votre bon esprit y préside, si on la veut aussi franchement que nous. Saisissons l'occasion, et bien des fautes et des malheurs seront réparés. Votre tâche, mon prince, est glorieuse; la mienne sera bien pénible, mais puisque le repos et le bonheur de tant de peuples en peuvent résulter, je n'y apporterai pas moins de zèle et de dévouement que vous.

Les dernières lettres de l'Impératrice nous donnent la certitude que la santé de S. M. est fort bonne.

Agréez, etc.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence.

DEUXIÈME SECTION.

Protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.

Séance du 4 février 1814.

S. Exc. M. le duc de Vicence, ministre des relations extérieures et plénipotentiaire de France, d'une part:

Et les plénipotentiaires des cours alliés, savoir:

S. Exc. M. le comte de Stadion, etc., pour l'Autriche;

S. Exc. M. le comte de Razoumowski, etc., pour la Russie;

LL. Exc. lord Aberdeen, lord Cathcart et sir Charles Stewart, etc., pour la Grande-Bretagne;

Et S. Exc. M. le baron de Humboldt, etc., pour la Prusse, d'autre part;

S'étant acquittés réciproquement des visites d'usage dans la journée du 4 février, sont convenus en même temps de se réunir en séance, le lendemain 5 du mois de février.

Séance du 5 février, à une heure après midi.

Les plénipotentiaires ci-dessus désignés se sont assemblés en maison tierce (dans celle de M. de Montmort), choisie pour le lieu des séances; et après avoir indistinctement pris place à une table de forme

ronde, ils ont produit leurs pleins-pouvoirs respectifs en original et en copie vidimée; lesquels ont été mutuellement acceptés.

Les plénipotentiaires des cours alliées ont remis ensuite la déclaration suivante:

Les plénipotentiaires des cours alliées déclarent qu'ils ne se présentent point aux conférences comme uniquement envoyés par les quatre cours de la part desquelles ils sont munis de pleins-pouvoirs, mais comme se trouvant chargés de traiter de la paix *avec la France au nom de l'Europe* ne formant *qu'un seul tout*; les quatre puissances répondent de l'accession de leurs alliés aux arrangements dont on sera convenu à l'époque de la paix même.

S. Exc. M. le duc de Vicence a répondu que rien n'était plus conforme aux vues de sa cour que ce qui tendait à simplifier les négociations et à en rapprocher le terme.

Après cette observation, les plénipotentiaires des cours alliées passent à la détermination des formes des conférences, où ils déclarent à ce sujet:

Qu'ils sont tenus à ne traiter que conjointement et à ne point admettre d'autres formes de négociations que celles de séances avec tenue de protocole.

S. Exc. M. le plénipotentiaire français à déclaré n'avoir rien à opposer à cette forme.

Les plénipotentiaires des cours alliées déclarent ensuite:

Que les cours alliées adhèrent à la déclaration du gouvernement britannique portant:

Que toute discussion sur le code maritime serait contraire aux usages observés jusqu'ici dans les négociations de la nature de la présente; que la Grande-Bre-

Bretagne ne demande aux autres nations ni ne leur accorde aucune concession relativement à des droits qu'elle regarde comme réciproquement obligatoires et de nature à ne devoir être réglés que par le *droit des gens*, excepté là où ces mêmes droits ont été modifiés par des conventions spéciales entre des états particuliers;

Qu'en conséquence les cours alliées regarderaient l'insistance de la France à ce sujet comme contraire à l'objet de la réunion des plénipotentiaires, et comme tendant à empêcher le rétablissement de la paix

En recevant cette déclaration, S. Exc. M. le duc de Vicence a répondu que l'intention de la France n'a jamais été de demander rien de dérogatoire aux règles du droit des gens, et qu'il n'avait pas d'autre observation à faire.

Les plénipotentiaires des cours alliées observent là dessus qu'ils prennent cette déclaration pour acceptation.

M. le duc de Vicence, après avoir dit que son gouvernement l'avait fait partir depuis long-temps pour accélérer autant qu'il était possible l'oeuvre de la paix, a demandé que l'on entrât à l'instant même dans le fond de la négociation, protestant que la France n'avait d'autre désir que d'arriver à connaître l'ensemble des propositions qui pouvaient amener la cessation des malheurs de la guerre.

S. Exc. M. le comte de Razoumowski a dit qu'il n'avait point encore l'expédition signée de ses instructions.

S. Exc. M. le duc de Vicence a observé qu'après le temps qui s'était écoulé, M. de Razoumowski étant

si près de son souverain, on ne pouvait s'attendre à cet empêchement et il a proposé de passer outre.

Mais LL. Exc. les plénipotentiaires des cours alliées ayant dit qu'elles avaient pensé que la première conférence serait uniquement consacrée aux objets rappelés ci-dessus, et sur l'observation qui a été faite que les instructions de M. le comte de Razoumowski arriveraient très-probablement dans le jour, la conférence a été ajournée à demain.

Châtillon-sur-Seine, le 5 février 1814.

Signé Caulaincourt, duc de Vicence.

Signé comte A de Razoumowski, Cathcart, Humboldt, Aberdeen, J. comte de Stadion, Charles Stewart, lieutenant-général.

Séance du 7 février 1814.

Les protocoles de la séance du 5 ayant été expédiés en *double* et collationnés dans la journée d'hier, MM. les plénipotentiaires, à l'ouverture de la présente séance, ont muni ces expéditions de leurs signatures, en observant l'alternative entre le plénipotentiaire de la France d'un côté, et les plénipotentiaires des cours alliées de l'autre, les derniers y ayant procédé entre eux, en adoptant la voie de *pêle-mêle* tout préjudice sauf.

Cette formalité remplie, les plénipotentiaires des cours alliées consignent au protocole ce qui suit:

»Les puissances alliées réunissant le point de vue »de la sûreté et de l'indépendance future de l Europe, »avec le desir de voir la France dans un état de pos»session analogue au rang qu'elle a toujours occupé

»dans le système politique, et considérant la situation »dans laquelle l'Europe se trouve placée à l'égard »de la France, à la suite des succès obtenus par »leurs armes; les plénipotentiaires des cours alliées »ont ordre de demander:

»Que la France rentre dans les limites qu'elle »avait avant la révolution, sauf des arrangements »d'une convenance réciproque sur des portions de territoire au-delà des limites de part et d'au»tre, et sauf des restitutions que l'Angleterre est » e pour l'intérêt général de l'Europe, »contre les rétrocessions ci-dessus demandées à la »France, lesquelles restitutions seront prises sur les »conquêtes que l'Angleterre a faites pendant la guerre; »qu'en conséquence la France abandonne toute in»fluence directe hors de ses limites futures, et que la »renonciation à tous les titres qui ressortent des rap»ports de souveraineté et de protectorat sur l'Italie, »l'Allemagne et la Suisse, soit une suite immédiate »de cet arrangement.«

Après que M. le duc de Vicence a entendu la lecture de cette proposition, il s'établit de part et d'autre entre les plénipotentiaires une conversation explicative de l'objet, à la suite de laquelle S. Exc. le plénipotentiaire français observe que la proposition étant de trop grande importance pour pouvoir y répondre immédiatement, il désire à cet effet que la séance soit suspendue.

Les plénipotentiaires des cours alliées n'hésitent pas à déférer à ce désir, et l'on convient de continuer la séance à huit heures du soir.

Les plénipotentiaires reprenant la séance à l'heure convenue, M. le duc de Vicence déclare ce qui suit:

Le plénipotentiaire de France renouvelle encore l'engagement déjà pris par sa cour de faire, pour la paix, les *plus grands sacrifices*, quelque éloignée que la demande faite dans la séance d'aujourd'hui, au nom des puissances alliées, soit des *bases proposées par elles à Francfort* et fondées sur ce que les *alliés eux-mêmes* ont appelé les *limites naturelles* de la France; quelque éloignée qu'elle soit des déclarations que toutes les cours n'ont cessé de faire à la face de l'Europe; quelqu'éloignée que soit même leur proposition d'un état de possession analogue au rang que la France a toujours occupé dans le système politique, bases que les plénipotentiaires des puissances alliées rappellent encore dans leur proposition de ce jour. Enfin quoique le résultat de cette proposition soit d'appliquer à la France seule un principe que les puissances alliées ne parlent point d'adopter pour elles-mêmes, et dont cependant l'application ne peut être juste si elle n'est point réciproque et impartiale, le plénipotentiaire français n'hésiterait pas à s'expliquer sans retard de la manière la plus positive sur cette demande, si chaque sacrifice qui peut être fait et le degré dans lequel il peut l'être ne dépendaient pas nécessairement de l'espèce et du nombre de ceux qui seront demandés, comme la somme des sacrifices dépend aussi nécessairement de celle des *compensations;* toutes les questions d'une telle négociation sont tellement liées et subordonnées les unes aux autres, qu'on ne peut prendre de parti sur aucune, avant de les connaître toutes. Il ne peut être indifférent à celui à qui on demande *des sacrifices* de savoir *au profit de qui* il les fait et

quel emploi on veut en faire, enfin si, en les faisant, on peut mettre tout de suite un terme aux malheurs de la guerre. Un projet qui développerait les vues des alliés dans tout leur ensemble remplirait ce but.

Le plénipotentiaire renouvelle donc de la manière la plus instante la demande que les plénipotentiaires des cours alliées veuillent *bien s'expliquer positivement sur tous les points précités.*

Après avoir pris lecture de ce qui vient d'être inséré au protocole de la part de M. le plénipotentiaire de France, les plénipotentiaires des cours alliées déclarent qu'ils prennent sa réponse *ad referendum.*

Châtillon-sur-Seine, le 7 février 1814.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence.

Signé Le comte DE STADION, ABERDEEN, HUMBOLDT, le comte de RAZOUMOWSKI, CATHCART, Charles STEWART.

NOTE DES PLÉNIPOTENTIAIRES ALLIÉS.

Châtillon-sur-Seine, le 9 février 1814.

Les soussignés, plénipotentiaires des cours alliées, viennent de recevoir de S. Exc. M. le plénipotentiaire de Russie, une communication portant :

Que S. M. l'empereur de Russie ayant jugé à propos de se concerter avec les souverains, ses alliés, sur l'objet des conférences de Châtillon, S. M. a donné ordre à son plénipotentiaire de déclarer qu'elle desire que les conférence soient suspendues jusqu'à ce qu'elle lui ait fait parvenir des instructions ultérieures.

Les soussignés ont l'honneur d'en donner part à

M. le plénipotentiaire de France, en prévenant que les conférences ne peuvent rester que pour le moment suspendues. Ils s'empresseront d'informer M. le plénipotentiaire du moment où ils seront mis à même d'en reprendre le cours.

Les soussignés ont l'honneur de présenter en même temps à S. Exc. l'assurance de leur haute considération.

Signé, C. A. Razoumowski, Cathcart, comte de Stadion, Humboldt, Aberdeen, Charles Stewart.

NOTE AUX PLÉNIPOTENTIAIRES ALLIÉS.

Châtillon-sur-Seine, 10 février 1814.

Le soussigné, plénipotentiaire de France, ayant reçu seulement aujourd'hui (dix à onze heures du matin) une déclaration datée d'hier 9, et signée de LL. Exc. MM. les plénipotentiaires des cours alliées, n'a pu qu'être très-surpris qu'elle lui fût ainsi parvenue, après que LL. Exc. elles-mêmes avaient, dès la première conférence, établi comme un principe invariable que rien de relatif à la négociation ne pourrait se traiter, ni conséquemment aucune délibération s'y rapportant être remise ou reçue hors des conférences, et lorsqu'elle pouvait si bien lui être remise dans la séance qu'il réclame depuis deux jours, et qu'il lui semble encore impossible que MM. les plénipotentiaires ne lui accordent pas, ne fût-ce que pour arrêter et signer le protocole de la dernière conférence, lequel appartenant au passé ne peut plus dépendre des déterminations présentes ou futures des cours alliées.

Mais l'étonnement du soussigné a été extrême en apprenant par la note de MM. les plénipotentiaires que le seul desir d'une seule des quatre cours alliées leur parait à tous une cause suffisante pour suspendre indéfiniment les négociations.

Quoiqu'on n'ait motivé ce desir qu'en alléguant l'intention de se concerter avec ses alliés, et quoiqu'il ait été déclaré, à diverses reprises et de la manière la plus solennelle, que les souverains alliés et leurs cabinets se sont dès long-temps communiqué toutes leurs vues, et les ont arrêtées d'un commun accord;

Le soussigné regarde donc comme un devoir de protester contre la détermination annoncée par LL. Exc. MM. les plénipotentiaires des cours alliées, d'autant plus que, par une singularité de circonstances qu'il ne peut s'empêcher de remarquer, il se trouve avoir à défendre, avec sa propre cause, celle des puissances dont les ministres sont réunis au congrès, et de toutes celles au nom desquelles ces mêmes ministres sont chargés de traiter.

Quel que soit le résultat de la réclamation, les maux occasionnés par l'interruption des négociations ne pourront du moins être imputés à la France, qui, comme le soussigné l'a déclaré dans la réponse qu'il a remis dans la conférence du 7, et le réitère ici, est prête à faire les plus grands sacrifices pour mettre immédiatement un terme aux maux de la guerre.

Le soussigné a l'honneur d'offrir à LL. EE. MM. les plénipotentiaires, les assurances de sa haute considération.

Signé, Caulaincourt, duc de Vicence.

NOTE DES PLÉNIPOTENTIAIRES ALLIÉS.

Châtillon-sur-Seine, le 17 février 181..

Les plénipotentiaires des cours alliées, aux conférences de Châtillon, ont eu l'honneur de prévenir par une note du 9 de ce mois, S. Exc. M. le plénipotentiaire de France du motif pour lequel les conférences ne pouvaient que rester pour le moment suspendues; se trouvant maintenant à même d'en reprendre le cours, les soussignés ont l'honneur d'en informer monsieur le plénipotentiaire de France.

Ils prégnent en même temps à S. Exc. les assurances de leur haute considération.

Signé, Comte de Razoumowski. Catheart. Humboldt, Aberdeen. Stadion.

Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.

Séance du 17 février 1814.

Les séances ayant été suspendues, d'après une note des plénipotentiaires des cours alliées en date du 9, ont été reprises aujourd'hui 17 février.

Les plénipotentiaires des cours alliées commencent la conférence par consigner au protocole ce qui suit :

Le plénipotentiaire de France a fait précéder sa déclaration renfermée dans le protocole du 7 de ce mois, d'un préambule dans lequel il fait des rapprochements entre les déclarations antérieures et les propositions actuelles des cours alliées. Il leur serait aisé de répondre à ces rapprochements, ainsi qu'aux autres réflexions contenues dans ce préambule, et de prou-

ver que la marche politique de leurs cours, dans les transactions actuelles, a été constamment à-la-fois dirigée par l'intention ferme et inébranlable de rétablir un juste équilibre en Europe, et adaptée aux événements amenés par des opérations de leurs armées; mais comme une pareille discussion serait entièrement étrangère au but de la négociation dont les plénipotentiaires des cours alliées se feraient scrupule de s'écarter; comme elle ferait dégénérer les protocoles de leurs conférences en véritables notes verbales; et comme ils sont fermement résolus de ne point se laisser détourner, pour quoi que ce fût, de la marche simple qu'ils ont annoncée dès le commencement, ils se bornent à déclarer de la manière la plus positive, qu'ils disconviennent entièrement de ce qui est énoncé dans le préambule de la dite déclaration du plénipotentiaire de France, et ils passent ensuite immédiatement à l'objet principal.

Le plénipotentiaire autrichien prend à cet effet parole au nom de ses collègues, et dit:

Qu'à la suite de la séance du 7 du mois, le plénipotentiaire français avait, dans une lettre adressée le 9 au prince de Metternich, annoncé l'intention de demander aux plénipotentiaires des cours alliées, si la France consentant, ainsi que ceux-ci l'ont demandé, rentrer dans ses anciennes limites, obtiendra immédiatement un armistice: que, si par un tel sacrifice un armistice peut être sur-le-champ obtenu, il serait prêt à le faire; que de plus, il serait prêt, dans cette supposition, à remettre sur-le-champ une partie des places que ce sacrifice devrait faire perdre à la France;

Que le ministre des affaires étrangères de S. M. l'empereur d'Autriche, ayant porté cette ouverture

à la connaissance des cours alliées, celles-ci ont autorisé leurs plénipotentiaires aux conférences à déclarer:

Qu'elles estiment qu'un traité préliminaire qui serait fondé sur le principe énoncé ci-dessus, et qui aurait pour suite immédiate la cessation des hostilités sur terre et sur mer, en mettant par-là un terme également prompt aux maux de la guerre, atteindrait mieux et plus convenablement qu'un armistice, au but généralement desiré; et que, pour abréger davantage la négociation, les cours alliés ont transmis à leurs plénipotentiaires le projet d'un traité préliminaire dont il allait être donné lecture.

Le plénipotentiaire français observe qu'en faisant au prince de Metternich la demande confidentielle qui lui a été adressée pour un armistice, il était loin de s'attendre que les séances seraient aussi inopinément suspendues, et la négociation interrompue pendant neuf jours, ce qui avait changé l'état de la question et l'objet qu'il se proposait; que des préliminaires, exigeant une discussion plus ou moins longue, n'arrêtaient pas au moment même, comme un armistice, l'effusion du sang

Le plénipotentiaire autrichien lit ensuite le projet de traité préliminaire suivant:

Projet d'un traité préliminaire entre les hautes puissances alliées et la France.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

LL. MM. II. d'Autriche et de Russie, S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande,

et S. M. le roi de Prusse, agissant au nom de tous leurs alliés, d'une part, et S. M. l'empereur des Français de l'autre, desirant cimenter le repos et le bien-être futur de l'Europe, par une paix solide et durable sur terre et sur mer, et ayant, pour atteindre à ce but salutaire, leurs plénipotentiaires actuellement réunis à Châtillon-sur-Seine, pour discuter les conditions de cette paix, lesdits plénipotentiaires sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Il y aura paix et amnistie entre LL. MM. II. d'Autriche et de Russie, S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et S. M. le roi de Prusse, agissant en même temps au nom de tous leurs alliés, et S. M. l'empereur des français, leurs héritiers et successeurs à perpétuité.

Les hautes parties contractantes s'engagent à apporter tous leurs soins à maintenir, pour le bonheur futur de l'Europe, la bonne harmonie si heureusement rétablie entre elles.

Art. 2. S. M. l'empereur des Français renonce pour lui et ses successeurs à la totalité des acquisitions, réunions ou incorporations de territoire faites par la France depuis le commencement de la guerre de 1792.

S. M. renonce également à toute l'influence constitutionnelle directe ou indirecte hors des anciennes limites de la France, telles qu'elles se trouvaient établies avant la guerre de 1792, et aux titres qui en dérivent, et nommément à ceux de roi d'Italie, roi de Rome, protecteur de la confédération du Rhin, et médiateur de la confédération suisse.

Art. 3. Les hautes parties [illegible] con-

naissent formellement et solennellement le principe de la souveraineté et indépendance de tous les états de l'Europe, tels qu'ils seront constitués à la paix définitive.

Art. 4. S. M. l'empereur des Français reconnaît formellement la reconstruction suivante des pays limitrophes de la France.

1° L'Allemagne composée d'états indépendants, unis par un lien fédératif;

2° L'Italie divisée en états indépendants, placés entre les possessions autrichiennes en Italie et la France;

3° La Hollande sous la souveraineté de la maison d'Orange, avec un accroissement de territoire.

4° La Suisse, état libre, indépendant, replacé dans ses anciennes limites, sous la garantie de toutes les grandes puissances, la France y comprise.

5° L'Espagne sous la domination de Ferdinand VII, dans ses anciennes limites.

S. M. l'empereur des Français reconnaît de plus le droit des puissances alliées de déterminer, d'après les traités existants entre les puissances, les limites et rapports tant des pays cédés par la France que de leurs états entre eux, sans que la France puisse aucunement y intervenir.

Art. 5. Par contre, S. M, britannique consent à restituer à la France, à l'exception des îles nommées les Saintes, toutes les conquêtes qui ont été faites par elle sur la France, pendant la guerre, et qui se trouvent à présent au pouvoir de S. M. britannique, dans les Indes occidentales, en Afrique et en Amérique.

L'île de Tabago, conformément à l'article 2 du présent traité, restera à la Grande-Bretagne, et les alliés promettent d'employer leurs bons offices pour engager LL. MM. suédoise et portugaise à ne point mettre d'obstacle à la restitution de la Guadeloupe et et de Cayenne à la France.

Tous les établissements et toutes les factoreries conquises sur la France, à l'est du cap de Bonne-Espérance, à l'exception des îles de Saint-Maurice (île-de-France), de Bourbon et de leurs dépendances, lui seront restituées. La France ne rentrera dans ceux des susdits établissements et factoreries qui sont situés dans le continent des Indes et dans les limites des possessions britanniques, que sous la condition qu'elle les possédera uniquement à titre d'établissements commerciaux; et elle promet en conséquence de n'y point faire construire de fortifications, et de n'y point entretenir de garnisons ni forces militaires quelconques au-delà de ce qui est nécessaire pour maintenir la police dans lesdits établissements.

Les restitutions ci-dessus mentionnées en Asie, en Afrique, et en Amérique, ne s'étendront à aucune possession qui n'était point effectivement au pouvoir de la France avant le commencement de la guerre de 1792.

Le gouvernement français s'engage à prohiber l'importation des esclaves dans toutes les colonies et possessions restituées par le présent traité, et à défendre à ses sujets; de la manière la plus efficace, le trafic des nègres en général.

L'île de Malte, avec ses dépendances, restera en pleine souveraineté à S. M. britannique.

Art. 6. S. M. l'empereur des Français remettra, aussitôt après la ratification du présent traité préliminaire, les forteresses et forts des pays cédés, et ceux qui sont encore occupés par ses troupes en Allemagne, sans exception, et notamment la place de Mayence dans six jours; celles de Hambourg, Anvers, Bergop-Zoom, dans l'espace de six jours; Mantoue, Palma-Nuova, Venise et Peschiera, les places de l'Oder et de l'Elbe, dans quinze jours, et les autres places et forts dans le plus court délai possible, qui ne pourra excéder celui de quinze jours. Ces places et forts seront remis dans l'état où ils se trouvent présentement, avec toute leur artillerie, munitions de guerre et de bouche, archives, etc.; les garnisons françaises de ces places sortiront avec armes, bagages, et avec leurs propriétés particulières.

S. M. l'empereur des Français fera également remettre dans l'espace de quatre jours aux armées alliées les places de Besançon, Belfort et Huningue, qui resteront en dépôt jusqu'à la ratification de la paix définitive, et qui seront remises dans l'état dans lequel elles auront été cédées à mesure que les armées alliées évacueront le territoire français.

Art. 7. Les généraux commandant en chef nommeront sans délai des commissaires chargés de déterminer la ligne de démarcation entre les armées réciproques.

Art. 8. Aussitôt que le présent traité préliminaire aura été accepté et ratifié de part et d'autre, les hostilités cesseront sur terre et sur mer.

Art. 9. Le présent traité préliminaire sera suivi

dans le plus court délai possible, par la signature d'un traité de paix définitif.

Art. 10. Les ratifications du traité préliminaire seront échangées dans quatre jours ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires de LL MM. II. d'Autriche et de Russie, de S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et de S. M. le roi de Prusse, d'une part, et le plénipotentiaire de S. M. l'empereur des Français, de l'autre, l'ont signé et y ont fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait à Châtillon, etc., etc.

Cette lecture achevée, le plénipotentiaire de France prie les plénipotentiaires des cours alliées de répondre à l'observation et aux questions suivantes:

Il fait observer que le projet confond le titre de roi d'Italie avec ceux de médiateur et de protecteur qui en diffèrent essentiellement; que le premier est un titre de souveraineté, ce que les deux autres ne sont pas; qu'il est attaché à la possession d'un état, que cet état est indépendant de la France, que les renonciations de celle-ci n'entraîneraient nullement une renonciation à la couronne d'Italie, à laquelle l'empereur des Français ne pourrait pas renoncer comme empereur, mais uniquement en sa qualité de roi.

Les plénipotentiaires des cours alliées répliquent qu'assurément l'intention des cours alliées est que le traité contienne la renonciation de l'empereur Napoléon à la possession du royaume d'Italie, et que puisqu'il paraît que le projet peut laisser des doutes là-

dessus, cette renonciation devra y être ajoutée en termes explicites

Le plénipotentiaire de France a demandé ensuite si le roi de Saxe était compris dans les arrangements que les alliés projetaient pour l'Allemagne, et serait rétabli dans la pleine possession de son royaume;

Si le roi de Westphalie, reconnu par toutes les puissances du continent, recouvrerait son royaume ou obtiendrait une indemnité;

Enfin si les droits du vice-roi, comme héritier du royaume d'Italie, étaient reconnus pour le cas où le roi d'Italie renoncerait à la couronne de ce royaume.

Les plénipotentiaires des cours alliées ont déclaré s'en tenir pour le moment à leur projet.

Le plénipotentiaire français dit alors que la pièce dont il vient de lui être donné lecture et communication, est d'une trop haute importance pour qu'il puisse y faire, dans cette séance, une réponse quelconque, et qu'il se réserve de proposer aux plénipotentiaires des cours alliées une conférence ultérieure lorsqu'il sera dans le cas d'entrer en discussion sur ce qui forme l'objet des ouvertures faites dans la présente séance.

Châtillon-sur-Seine, le 17 février 1814.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence; ABERDEEN, CATHCART, le comte DE RAZOUMOWSKI, HUMBOLDT, le comte DE STADION, Charles STEWART, lieutenant-général.

Con-

Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.

Séance du 28 *février* 1814.

Les plénipotentiaires des cours alliées déclarent au protocole ce qui suit:

Plusieurs jours s'étant écoulés depuis que le projet des préliminaires d'une paix générale a été présenté par les plénipotentiaires des cours alliées à M. le plénipotentiaire français, et aucune réponse n'ayant été donnée, ni dans la forme d'une acceptation, ni dans celle d'une modification dudit projet, LL. MM. II. et RR. ont jugé convenable d'enjoindre à leurs plénipotentiaires de demander à M. le plénipotentiaire français une déclaration distincte et explicite de son gouvernement sur le projet en question. Les plénipotentiaires des cours alliées pensent qu'il y a d'autant moins de motifs de délais de la part du gouvernement français à l'égard d'une décision sur les préliminaires proposés, que le projet proposé par eux était basé en substance sur une offre faite par M. le plénipotentiaire de France, dans sa lettre au prince de Metternich, datée du 9 de ce mois, que le prince a soumise aux cours alliées.

De plus les plénipotentiaires des cours alliées sont chargés de déclarer, au nom de leurs souverains, qu'adhérant fortement à la substance des demandes contenues dans ces conditions qu'ils regardent comme aussi essentielles à la sûreté de l'Europe que nécessaires à l'arrangement d'une paix générale de l'Europe, ils ne pourraient interpréter plus tard ulté-

rieur d'une réponse à leurs propositions que com
un refus de la part du gouvernement français.
conséquence les plénipotentiaires des cours allié
prêts à se concerter avec M. le plénipotentiaire fr
çais, à l'égard du temps indispensablement nécess
pour communiquer avec son gouvernement, ont
dre de déclarer que, si à l'expiration du terme
connu suffisant et dont on sera convenu conjoin
ment avec M. le plénipotentiaire français, il n'é
pas arrivé de réponse qui fût en substance d'acc
avec la base établie dans le projet des alliés, la né
ciation serait regardée comme terminée et que
plénipotentiaires des cours alliées retourneraient
quartier-général.

Après s'être acquitté de cette déclaration, dont
pie a été remise à M. le plénipotentiaire de France,
plénipotentiaire autrichien, au nom de ses collègu
ajoute verbalement que les plénipotentiaires des co
alliées sont prêts à discuter dans un esprit de con
liation toute modification que M. le plénipotentia
français pourrait être autorisé à proposer ; mais q
les cours alliées ne sauraient écouter aucune pro
sition qui différât essentiellement du sens de l'off
déjà faite par M. le plénipotentiaire de France,
que si pareille prétention était mise en avant par
France, les alliés seraient obligés, dans ce cas, qu
qu'à regret, de remettre la décision au sort des arme

Le plénipotentiaire de France répond que LL. Ex
MM. les plénipotentiaires des cours alliées, apr
avoir eu tant de temps pour préparer leur projet, n
se plaindre de celui qu'il met à préparer
qu'il en faut pour examiner un projet q

embrasse tant de questions d'une si haute importance et à la plupart desquelles aucun antécédent n'avait préparé ;

Que LL. Exc. connaissent par ses nombreuses réclamations les retards que ses courriers ont éprouvés, par les détours qu'on leur a fait faire ;

Qu'elles savent que depuis la remise du projet, les armées n'ont pas cessé d'être en mouvement, et que le projet par lequel on doit y répondre ne peut pas être fait lorsqu'on change de lieu presque à toute heure ;

Qu'on est d'autant moins fondé à se plaindre des retards que, dès l'ouverture de la négociation, les séances ont été suspendues neuf jours par les alliés sans qu'ils eussent donné aucun motif;

Enfin que la France a assez prouvé, par tout ce qui a précédé la remise du projet, qu'elle veut la paix : Que quant à ce qui est dit dans la nouvelle déclaration de LL. Exc. d'une offre par lui faite dans une lettre confidentielle au prince de Metternich, il doit répéter ce qu'il a précédemment fait observer que cette offre était subordonnée à la demande d'un armistice immédiat lequel a été refusé, et qu'on ne peut conséquemment s'en prélavoir.

Les plénipotentiaires des cours alliées invitent M. le plénipotentiaire français à indiquer le délai qu'il, croit suffisant à la communication ci-dessus annoncée.

Il répond que dans une affaire si grave on ne peut imposer ni prendre l'obligation de répondre à jour fixe.

MM. les plénipotentiaires des cours alliées ayant

insisté, d'après les ordres formels de leurs cours, pour que le terme fût fixé, on s'est réuni pour le fixer de part et d'autre, au dix mars inclusivement.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence.

Signé, Charles STEWART, le comte DE STADION, CATHCART, HUMBOLDT, A. comte DE RAZOUMOWSKI; ABERDEEN.

Continuation du protocol des conférences de Châtillon-sur-Seine.

Séance du 10 *mars* 1814.

Le plénipotentiaire de France commence la conférence par consigner au protocole ce qui suit:

Le plénipotentiaire de France avait espéré, d'après les représentations qu'il avait été dans le cas d'adresser à MM. les plénipotentiaires des cours alliées, et par la manière dont LL. EE. avaient bien voulu les accueillir, qu'il serait donné des ordres pour que ses courriers puissent lui arriver sans difficulté et sans retards. Cependant le dernier qui lui est parvenu, non-seulement a été arrêté très-long-temps par plusieurs officiers et généraux russes, mais on l'a même *obligé à donner ses dépêches, qui ne lui ont été rendues que trente-six heures après, à Chaumont.* Le plénipotentiaire de France se voit donc à regret forcé d'appeler de nouveau sur cet objet l'attention de MM. les plénipotentiaires des cours alliées, et de réclamer avec d'autant plus d'instance contre une conduite contraire aux usages reçus et aux prérogatives que le droit des gens assure aux ministres chargés d'une négo-

ciation, qu'elle cause réellement les retards qui l'entravent.

Les plénipotentiaires des cours alliées n'étant point informés du fait, promettent de porter cette réclamation à la connaissance de leurs cours.

Le plénipotentiaire de France donne ensuite lecture de la pièce suivante, dont il demande l'insertion au protocole, ainsi que des pièces y annexées n° 1, 2, 3, 4 et 5.

Le plénipotentiaire de France a reçu de sa cour l'ordre de faire au protocole les observations suivantes :

»Les souverains alliés, *dans leur déclaration de Francfort*, que toute l'Europe connaît, et LL. EE. MM. les plénipotentiaires, dans leur proposition du 7 février, ont également posé en principe que la France doit conserver par la paix la même puissance relative qu'elle avait avant les guerres que cette paix doit finir; car ce que dans le préambule de leur proposition MM. les plénipotentiaires ont dit du desir des puissances alliées de voir la France dans un état de possession analogue au rang qu'elle a toujours occupé dans le système politique, n'a point et ne saurait avoir un autre sens. Les souverains alliés avaient demandé, en conséquence, que la France se renfermât dans les limites formées par les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, et la France y avait acquiescé. MM. leurs plénipotentiaires ont au contraire, et par leur note du 7, et par le projet d'articles qu'ils ont remis le 17, demandé qu'elle rentrât dans ses anciennes limites. Comment, sans cesser d'invoquer le même principe, a-t-on pu, et en si peu de temps, passer de l'une de ces demandes à l'autre? Qu'est-il

survenu depuis la première, qui puisse motiver la seconde?

»On ne pouvait pas le 7, on ne pouvait pas plus le 17, et à plus forte raison ne pourrait-on pas aujourd'hui la fonder sur l'offre confidentielle faite par le plénipotentiaire de l[illegible] ministre du cabinet de l'une des cours allié[illegible] lettre qui la contenait ne fut écrite que le [illegible] était indispensable d'y répondre immédiatem[illegible]isque l'offre était faite sous la *condition* [illegible] *un armistice immédiat*, pour arrêter l'effusi[illegible]g, et éviter une bataille que les alliés ont vo[illegible]r; au lieu de cela, les conférences furent, [illegible]eule volonté des alliés, et sans motifs, suspendues du 10 au 17, jour auquel la condition proposée fut même formellement rejetée. On ne pouvait, on ne peut donc en aucune manière se prévaloir d'une offre qui lui était subordonnée. Les souverains alliés ne voulaient-ils point, il y a trois mois, établir un juste équilibre en Europe? N'annoncent-ils pas qu'ils le veulent encore aujourd'hui? Conserver la même puissance relative qu'elle a toujours eue, est aussi le seul desir qu'ait réellement la France. *Mais l'Europe ne ressemble plus à ce qu'elle était il y a vingt ans:* à cette époque le royaume de Pologne, déjà morcelé, disparut entièrement, l'immense territoire de la Russie s'accrut de vastes et riches provinces. Six millions d'hommes furent ajoutés à une population déjà plus grande que celle d'aucun état européen. Neuf millions devinrent le partage de l'Autriche et de la Prusse. Bientôt l'Allemagne changea de face. Les états ecclésiastiques et le plus grand nombre des villes libres germaniques furent répartis

entre les princes séculiers. La Prusse et l'Autriche en reçurent la meilleure part. L'antique république de Venise devint une province de la monarchie autrichienne; deux nouveaux millions de sujets, avec de nouveaux territoires et de nouvelles ressources, ont été donnés depuis à la Russie, par le traité de Tilsit, par le traité de Vienne, par celui d'Yassi, et par celui d'Abo. De son côté, et dans le même intervalle de temps, l'Angleterre a non seulement acquis, par le traité d'Amiens, les possessions hollandaises de Ceylon et de l'île de la Trinité; mais elle a doublé ses possessions de l'Inde, et en a fait un empire que deux des plus grandes monarchies de l'Europe égaleraient à peine. Si la population de cet empire ne peut être considérée comme un accroissement de la population britannique, en revanche, l'Angleterre n'en tire-t-elle pas, et par la souveraineté et par le commerce, un accroissement immense de sa richesse, cet autre élément de la puissance? La Russie, l'Angleterre, ont conservé tout ce qu'elles ont acquis. L'Autriche et la Prusse ont, à la vérité, fait des pertes; mais renoncent-elles à les réparer, et se contentent-elles aujourd'hui de l'état de possessions dans lequel la guerre présente les a trouvées? Il diffère cependant peu de celui qu'elles avaient il y a vingt ans.

Ce n'est pas pour son intérêt seul que la France doit vouloir conserver la même puissance relative qu'elle avait: qu'on lise la déclaration de Francfort (voyez pièce jointe, n° 4), et l'on verra que les sout verains alliés ont été convaincus eux-mêmes que c'était aussi *l'intérêt de l'Europe.* Or, quand tout a changé autour de la France, comment pourrait-elle *conserver*

la même puissance relative en étant replacée au même état qu'auparavant? Replacée dans ce même état, *elle n'aurait pas même le degré de puissance absolue qu'elle avait alors:* car ses possessions d'outremer étaient incontestablement un des éléments de cette puissance; et la plus importante de ces possessions, celle qui par sa valeur égalait ou surpassait toutes les autres ensemble, lui a été ravie; peu importe par quelle cause, elle l'a perdue. Il suffit qu'elle ne l'ait plus, et qu'il ne soit pas au pouvoir des alliés de la lui rendre.

Pour évaluer la puissance relative des états, ce n'est pas assez de comparer leurs forces absolues, il faut faire entrer dans le calcul l'emploi que leur situation géographique les contraint ou leur permet d'en faire.

L'Angleterre est une puissance essentiellement maritime, qui peut mettre toutes ses forces sur les eaux. L'Autriche a trop peu de côtes pour le devenir; la Russie et la Prusse n'ont pas besoin de l'être, puisqu'elles n'ont pas de possessions au-delà des mers; ce sont des puissances essentiellement continentales. La France est, au contraire, à la fois essentiellement maritime, à raison de l'étendue de ses côtes, et de ses colonies, et essentiellement continentale. L'Angleterre ne peut être attaquée que par des flottes. La Russie, adossée au pôle du monde, et bornée presque de tous côtés par des mers, ou de vastes solitudes, ne peut, depuis qu'elle a acquis la Finlande, être attaquée que d'un seul côté. *La France peut l'être sur tous les points de sa circonférence, et à la fois du côté de la terre, où elle confine partout à des nations vail-*

lantes, et du côté de la mer, et dans ses possessions lointaines.

Pour rétablir un véritable équilibre, sa puissance relative devrait donc être considérée sous deux aspects distincts, pour en faire une estimation juste, il la faut diviser, et ne comparer ses forces absolues à celles des autres états du continent, que déduction faite de la part qu'elle en devra employer sur mer; et à celles des états maritimes, que déduction faite de la part qu'elle en devra employer sur le continent.

Le plénipotentiaire de France prie LL. EE. MM. les plénipotentiaires des cours alliées, de peser attentivement les considérations si frappantes de vérité qui précèdent, et de juger si les acquisitions que la France a faites en-deça des Alpes et du Rhin, et que les traités de Lunéville et d'Amiens lui avaient assurées, suffiraient même pour rétablir entre elles et les grandes puissances de l'Europe l'équilibre que les changements survenus dans l'état de possession de ces puissances ont rompu.

Le plus simple calcul démontre jusqu'à l'évidence, que ces acquisitions, jointes à tout ce que la France possédait en 1792, seraient encore *loin* de lui donner le même degré de puissance relative qu'elle avait alors, et qu'elle avait constamment eue dans les temps antérieurs, et cependant on lui demande, non pas d'en abandonner seulement une partie quelconque, mais de les abandonner toutes; quoique dans leur déclaration de Francfort, les souverains alliés eussent annoncé à l'Europe *qu'ils reconnaissaient à la France un territoire plus étendu qu'elle ne l'avait eu sous ses rois.*

Les forces propres d'un état ne sont pas l'unique élément de sa puissance relative, dans la composition

de laquelle entrent encore les liens qui l'unissent à d'autres états, liens généralement plus forts et plus durables entre les états que gouvernent des princes d'un même sang. L'empereur des Français possède, outre son empire, un royaume; son fils adoptif en est l'héritier désigné. D'autres princes de la dynastie française étaient possesseurs de couronnes ou de souverainetés étrangères. Des traités avaient consacré leurs droits, et le continent les avait reconnus. Le projet des cours alliées garde à leur égard un silence que les questions si naturelles et si justes du plénipotentiaire de France n'ont pu rompre. En renonçant cependant aux droits de ces princes, et à la part de puissance relative qui en résulte pour elle, ainsi qu'à ce qu'elle a acquis en-deçà des Alpes et du Rhin, la France se trouverait avoir perdu de son ancienne puissance relative maritime et continentale, précisément en même raison que celle des autres grands états s'est déjà ou se sera accrue à la paix par leurs acquisitions respectives. La restitution de ses colonies, qui ne ferait alors que la replacer dans son ancien état de grandeur absolue (ce que même la situation de Saint-Domingue ne permettrait pas d'effectuer complètement), ne serait point, ne pourrait pas être une compensation de ses pertes: seulement ses pertes en seraient diminuées, et ce serait sans doute le moins auquel elle eût le droit de s'attendre; mais que lui offre à cet égard le projet des cours alliées?

Des colonies françaises tombées au pouvoir de l'ennemi (et les guerres du continent les y ont fait tomber toutes) il y en a trois que leur importance, sous des rapports divers, met hors de comparaison

avec toutes les autres; ce sont la Guadeloupe, la Guyane, et l'île de France.

Au lieu de la restitution des deux premières, le projet des cours alliées n'offre que des bons-offices pour procurer cette restitution, et il semblerait d'après cela que ces deux colonies fussent entre les mains de puissances étrangères à la négociation présente et ne devant point être comprises dans la future paix. Tout au contraire les puissances qui les occupent sont du nombre de celles au nom de qui et pour qui les cours alliées ont déclaré qu'elles étaient autorisées à traiter: n'y sont-elles donc autorisées que pour les clauses à la charge de la France? cessent-elles de l'être dès qu'il s'agit de clauses à son profit? s'il en était ainsi, il deviendrait indispensable que tous les états engagés dans la présente guerre prissent immédiatement part à la négociation et envoyassent chacun des plénipotentiaires au congrès.

Il est en outre à remarquer que la Guadeloupe n'étant sortie des mains de l'Angleterre que par un acte que le droit des gens n'autorisait pas, c'est l'Angleterre encore qui, relativement à la France, est censée l'occuper, et que c'est à elle seule que la restitution en peut être demandée.

L'Angleterre veut garder pour elle les îles de France et de la Réunion, sans lesquelles les autres possessions de la France, à l'est du cap de Bonne-Espérance, perdent tout leur prix; les Saintes, sans lesquelles la possession de la Guadeloupe serait précaire; et l'île de Tabago; celle-ci sous le prétexte que la France ne la possédait point en 1792, et les autres quoique la France les possédât de temps immém-

établissant ainsi une règle qui n'a à
pour la France, qui n'admet d'exceptio
elle, et devient ainsi un glaive à deux tra

Une île d'une certaine étendue, mais
son ancienne fertilité, deux ou trois autre
moindres et quelques comptoirs auxquels
l'île de France forcerait de renoncer, voil
réduisent les grandes restitutions que l'Angle
mettait de faire. Sont-ce là celles qu'elle fa
où pourtant elle rendait Malte, qu'elle ve
d'lui garder et qu'on ne lui conteste plus?
elle offert de moins si la France n'eût eu rien
qu'à elle? Les restitutions qu'elle promettait
été annoncées comme un équivalent des sacri
seraient faits au continent. C'est sous cette co
que la France a annoncé qu'elle était prête à co
tir à de grands sacrifices. Elles en doivent être l
sure. Pouvait-on s'attendre à un projet par lequ
continent demande tout, l'Angleterre ne rend
que rien, et dont en substance le résultat est
toutes les grandes puissances de l'Europe doi
conserver tout ce qu'elles ont acquis, réparer les p
qu'elles ont pu faire, et acquérir encore; qu
France seule ne doit rien conserver de toutes se
quisitions et ne doit recouvrer que la part la plu
tite et la moins bonne de ce qu'elle a perdu?

*Après tant de sacrifices demandés à la Fran
ne manquait plus que de lui demander encore ce
son honneur!*

Le projet tend à lui *ôter le droit d'intervenir
veur d'anciens alliés malheureux.* Le plénipote
de France ayant demandé si le roi de Saxe ser

mis en possession de ses états, n'a pu même obtenir une réponse.

On demande à la France des cessions et des renonciations, et l'on veut qu'en cédant elle ne sache pas à qui, sous quels titres et dans quelle proportion appartiendra ce qu'elle aura cédé! *On veut qu'elle ignore quels doivent être ses plus proches voisins;* on veut régler sans elle le sort des pays auxquels elle aura renoncé, et le mode d'existence de ceux avec lesquels son souverain était lié par des rapports particuliers; on veut *sans elle* faire des arrangements qui doivent régler le système général de possession et d'équilibre en Europe; on veut qu'elle soit étrangère à l'arrangement d'un tout dont elle est une partie considérable et nécessaire; on veut enfin qu'en souscrivant à de telles conditions, elle sexclue en quelque sorte elle-même de la société européenne.

On lui restitue ses établissements sur le continent de l'Inde, mais à la condition de posséder comme dépendante et comme sujette ce qu'elle y possédait en souveraineté.

Enfin on lui dicte des régles de conduite pour le régime ultérieur de ses colonies et envers des populations qu'aucun rapport de sujétion ou de dépendance quelconque ne lie aux gouvernements de l'Europe, et à l'égard desquelles on ne peut reconnaître à aucun d'eux aucun droit de patronage.

Ce n'est point à de telles propositions qu'avait dû préparer le langage des souverains alliés, et celui du prince régent d'Angleterre lorsqu'il disait au parlement britannique, qu'aucune disposition de sa part à demander à la France aucun sacrifice incompatible

avec son intérêt comme nation ou avec son honneur, ne serait un obstacle à la paix.

Attaquée à la fois par toutes les puissances réunies contre elle, la nation française sent plus qu'aucune autre le besoin de la paix et la veut aussi plus qu'aucune autre; *mais to* *comme tout homme généreux met l'honneu* *existence même.*

Il n'est sûreme entré dans les vues des souverains alliés quoique le plénipotentiaire de France n xpliquer le peu de conformité du projet d lui avait été remis avec les sentiments qu de fois et si explicitement manifestés, il n'en presente pas moins avec confiance au jugement des cours alliés elles-mêmes et de MM. les plénipotentiaires des observations dictées par l'intérêt général de l'Europe autant que par l'intérêt particulier de la France et qui ne s'écartent en aucun point des déclarations des souverains alliés et de celle du prince régent au parlement d'Angleterre.

PIÈCES JOINTES.

N° 1. Note écrite à Francfort, le 9 novembre 1813, par M. le baron de St-Aignan.

N° 2. Lettre du prince de Metternich au ministre des relations extérieures de France, datée de Francfort, le 25 novembre 1813.

N° 3. Lettre de M. le duc de Vicence au prince de Metternich, datée de Paris, le 2 décembre 1813.

N° 4. Déclaration de Francfort, extraite du journal de Francfort du 7 décembre 1813, et datée du emier dudit mois.

N° 5. Extrait du discours du prince régent au parlement d'Angleterre.

Les plenipotentiaires des cours alliées repondent que les observations dont ils viennent d'entendre la lecture ne contiennent pas une déclaration distincte et explicite du gouvernement français sur le projet présenté par eux dans la séance dn 17 février, et par conséquent ne remplissent pas la demande que les plenipotentiaires des cours alliées avaient formée dans la conférence du 28 février, d'obtenir une réponse distincte et explicite dans le terme de 10 jours, duquel ils étaient mutuellement convenus avec M. le plénipotentiaire de France. Ils déclarent au surplus que, par l'admission de ces observations au proto cole, ils ne reconnaissent point un caractère officiel à toutes les pièces qui y sont annexées.

Le plénipotentiaire français répond que celles de ces pièces qui ne sont point proprement officielles sont au moins authentiques et publiques.

Les plénipotentiaires des cours alliées se disposant là-dessus à lever la séance, M. le plénipotentiaire de France déclare verbalement que l'empereur des Français est prêt

A renoncer, par le traité à conclure, à tout titre exprimant des rapports de souveraineté, de suprématie, protection, ou influence constitutionnelle, avec les pays hors des limites de la France:

Et à reconnaître

L'indépendance de l'Espagne dans ses anciennes limites, sous la souveraineté de Ferdinand VII;

L'indépendance de l'Italie, l'indépendance de la Suisse, sous la garantie de grandes puissances;

L'indépendance de l'Allemagne;

Et l'indépendance de la Hollande, sous la souveraineté du prince d'Orange.

Il déclare encore que, si, pour écarter des causes de mésintelligence, rendre l'amitié plus étroite et la paix plus durable entre la France et l'Angleterre, des cessions de la part de la France au-delà des mers peuvent être jugées nécessaires, la France sera prête à les faire moyennant un équivalent raisonnable.

Sur quoi la séance a été levée.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence; ABERDEEN; A. comte DE RAZOUMOWSKI; CATHCART; le comte STADION; Ch. STEWART, lieutenant-général.

Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.

Séance du 13 *mars* 1814.

Les plénipotentiaires des cours alliées déclarent au protocole ce qui suit:

Les plénipotentiaires des cours alliées ont pris en considération le mémoire présenté par M. le duc de Vicence, dans la séance du 10 mars, et la déclaration verbale dictée par lui au protocole de la même séance. Ils ont jugé la première de ces pièces être de nature à ne pouvoir être mise en discussion sans entraver la marche de la négociation.

La déclaration verbale de M. le plénipotentiaire ne contient que l'acceptation de quelques points du projet de traité remis par les plénipotentiaires des cours alliés dans la séance du 17 février; elle ne répond

ond ni à l'ensemble ni même à la majeure partie des ticles de ce projet, et elle peut bien moins encore re regardée comme un contre-projet renfermant la bstance des propositions faites par les puissances liées.

Les plénipotentiaires des cours alliées se voient onc obligés à inviter M. le duc de Vicence à se pro- ncer s'il compte accepter ou rejeter le projet de aité présenté par les cours alliées ou bien à remet- e un contre-projet.

Le plénipotentiaire de France, répondant à cette éclaration des plénipotentiaires des cours alliées, nsi qu'à leurs observations sur le même objet, a it :

Qu'une pièce telle que celle qu'il avait remise 10, dans laquelle les articles du projet des cours liées qui sont susceptibles de modifications étaient caminés et discutés en détail, loin d'entraver la mar- ie de la négociation, ne pouvait au contraire que ccélérer puisqu'elle éclaircissait toutes les questions us le double rapport de l'intérêt de l'Europe et de elui de la France;

Qu'après avoir annoncé aussi positivement qu'il l'a it par sa note verbale du même jour, que la France tait prête à renoncer par le futur traité à la souve- ineté d'un territoire au-delà des Alpes et du Rhin, ontenant au-delà de sept millions, et à son influence ur celle de vingt millions d'habitants, ce qui forme moins les six septièmes des sacrifices que le r es alliés lui demande, on ne saurait lui r

de n'avoir pas répondu d'une manière distincte et explicite ;

Que le contre-projet que lui demandent les plénipotentiaires des cours alliées, se trouve en substance dans sa déclaration verbale du 10, quant aux objets auxquels la France peut consentir sans discussion ; et que, quant aux autres, qui sont tous susceptibles de modifications, les observations y répondent, mais qu'il n'en est pas moins prêt à les discuter à l'instant même.

Les plénipotentiaires des cours alliées répondent ici :

Que les deux pièces remises par M. le plénipotentiaire de France, dans la séance du 10 mars, ne se référaient pas tellement l'une à l'autre qu'on pût dire que l'une renfermait les points auxquels le gouvernement français consent sans discussion, et l'autre ceux sur lesquels il veut établir la négociation ; mais que, tout au contraire, l'une ne contient que des observations générales ne menant à aucune conclusion, et que l'autre énoncé tout aussi peu d'une manière claire et précise ce que M. le plénipotentiaire de France vient de dire, puisque, pour ne s'arrêter qu'aux deux points suivants, elle n'explique pas même ce qu'on y entend par les limites de la France, et ne parle qu'en général de l'indépendance de l'Italie. Les plénipotentiaires ajoutent ensuite que, ces deux pièces ayant été mises sous les yeux de leurs cours, ils ont eu l'instruction positive, précise et stricte, de déclarer, ainsi qu'ils l'ont fait, que ces deux pièces ont été tenues insuffisantes, et d'insister sur une autre déclaration de la part de M. le plénipotentiaire de France, qui ren-

fermât ou une acceptation ou un refus de leur projet de traité proposé dans la conférence du 17 février, ou bien un contre-projet. Ils invitent donc de nouveau M. le plénipotentiaire de France à leur donner cette déclaration.

Le plénipotentiaire de France renouvelle ses instances pour que l'on entre en discussion, observant que MM. les plénipotentiaires des cours alliées, en déclarant eux-mêmes, dans la séance du 28 février, qu'ils étaient prêts à discuter des modifications qui seraient proposées, avaient prouvé, par cela même, que leur projet n'était pas un *ultimatum;* que, pour se rapprocher et arriver à un résultat, une discussion était indispensable, et qu'il n'y avait réellement point de négociation sans discussion, etc.

Les plénipotentiaires des cours alliées répliquent qu'ils ont bien prouvé qu'ils ne voulaient point exclure la discussion, puisqu'ils ont demandé un contre-projet, mais que leur intention est de ne point admettre de discussion que sur des propositions qui puissent vraiment conduire au but.

Ayant en conséquence insisté de nouveau sur une déclaration catégorique, et ayant invité M. le plénipotentiaire de France à donner cette déclaration, il a desiré que la séance fût suspendue et reprise le soir à neuf heures.

Apres avoir délibéré entre eux, les plénipotentiaires des cours alliées ont dit à M. le plénipotentiaire de France que pour le mettre mieux en état de préparer sa réponse pour le soir, ils veulent le prévenir, dès à présent, qu'ensuite de leurs instructions, ils l'inviter (après qu'il se sera déclaré ce soir

remettre une acceptation ou un refus de leur projet ou un contre-projet) à remplir cet engagement dans le terme de vingt quatre heures qui a été fixé péremptoirement par leurs cours.

Sur quoi la séance est remise à neuf heures du soir.

Continuation de la séance.

Les plénipotentiaires des cours alliées ayant renouvelé, de la manière la plus expresse, la déclaration par laquelle ils avaient terminé la première partie de la séance, le plénipotentiaire de France déclare qu'il remettra le contre-projet demandé demain soir à neuf heures; toutefois, il a observé que n'étant pas sûr d'avoir achevé jusque-là le travail nécessaire, il demandait d'avance de remettre dans ce cas la conférence à la matinée du 15.

Les plénipotentiaires des cours alliées ont insisté pour que la conférence restât fixée a demain au soir, et ne fût remise qu'en cas de nécessité absolue à après-demain matin, à quoi M. le plénipotentiaire de France a consenti.

Châtillon-sur-Seine, le 13 mars 1814.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence, ABERDEEN comte de RAZOUMOWSHI, HUMBOLDT, CATCHART, comte DE STADION, Ch. STEWART, lieutenant-général.

Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.

Séance du 15 *mars* 1814.

M le plénipotentiaire français ouvre la séance en faisant lecture du projet de traité qui suit :

Projet de traité définitif entre la France et les alliés,

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et médiateur de la confédération Suisse, d'une part; S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême; S. M. l'empereur de toutes les Russies, S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et S M. le roi de Prusse, stipulant chacun d'eux pour soi et tous ensemble pour l'universalité des puissances engagées avec eux dans la présente guerre, d'autre part :

Ayant à coeur de faire cesser le plus promptement possible l'effusion du sang humain et les malheurs des peuples, ont nommé pour leurs plénipotentiaires savoir :

Lesquels sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. A compter de ce jour, il y aura paix amitié sincère et bonne intelligence, entre S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, et médiateur de la confédération suisse, d'une part; et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême; S. M. l'empereur de toutes les Russies; S. M. le roi du royaume uni

de la Grande-Bretagne et d'Irlande; S. M. le roi de Prusse, et leurs alliés d'autre part, leurs héritiers et successeurs à perpétuité.

Les hautes parties contractantes s'engagent à apporter tous leurs soins à maintenir, pour le bonheur futur de l'Europe, la bonne harmonie, si heureusement rétablie entre elles.

Art. 2. S. M. l'empereur des Français renonce pour lui et ses successeurs à tous titres quelconques, autres que ceux tirés des possessions qui, en conséquence du présent traité de paix, resteront soumises à sa souveraineté.

Art. 3. S. M. l'empereur des Français renonce pour lui et ses successeurs à tous droits de souveraineté et de possession sur *les provinces illyriennes* et sur les territoires formant les départements français *au-delà des Alpes*, *l'île d'Elbe exceptée*, et les départements français au-delà du Rhin.

Art. 4. S. M. l'empereur des Français, comme roi d'Italie, renonce à la couronne d'Italie en faveur de son héritier désigné, le prince Eugène Napoléon, et de ses descendants à perpétuité.

L'Adige formera la limite entre le royaume d'Italie et l'empire d'Autriche.

Art. 5. Les hautes parties contractantes reconnaissent solennellement, et de la manière la plus formelle, l'indépendance absolue et la pleine souveraineté de tous les états de l'Europe, dans les limites qu'ils se trouveront avoir en conséquence du présent traité, ou par suite des arrangements indiqués dans l'art. 16, ci-après.

Art. 6. S. M. l'empereur des Français reconnaît :

1° L'indépendance de la Hollande, sous la souveraineté de la maison d'Orange.

La Hollande recevra un accroissement de territoire.

Le titre et l'exercice de la souveraineté en Hollande ne pourront, dans aucun cas, appartenir à un prince portant, ou appelé à porter une couronne étrangère.

2° L'indépendance de l'Allemagne, et chacun de ses états, lesquels pourront être unis entre eux par un lien fédératif.

3° L'indépendance de la Suisse, se gouvernant elle-même, sous la garantie de toutes les grandes puissances.

4° L'indépendance de l'Italie, et de chacun des princes, entre chacun desquels elle est, ou se trouvera divisée,

5° L'indépendance et l'intégrité de l'Espagne sous la domination de Ferdinand VII.

Art. 7. Le pape sera remis immédiatement en possession de ses états; tels qu'ils étaient en conséquence du traité de Tolentino, le duché de Bénévent excepté.

Art. 8. S. A. I. la princesse Elisa conservera pour elle et ses descendants en toute propriété et souveraineté Lucques et Piombino.

Art. 9. La principauté de *Neufchâtel* demeure en toute propriété et souveraineté au prince qui la possède et à ses descendants.

Art. 10. S. M. le roi de Saxe sera rétablie dans la pleine et entière possession de son grand-duché.

Art. 11. S. A. R. le grand-duc de Berg sera pareillement remis en possession de son grand-duché.

Art. 12. Les villes de Bremen, Hambourg, Lubeck, Dantzig et Raguse seront des villes libres.

Art. 13. Les îles Joniennes appartiendront en toute souveraineté au royaume d'Italie.

Art. 14. L'île de Malte et ses dependances appartiendront en toute souveraineté et propriété à S. M. britannique.

Art. 15. Les colonies, pêcheries, établissements, comptoirs et factoreries que la France possédait avant la guerre actuelle dans les mers, ou sur le continent de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, et qui sont tombés au pouvoir de l'Angleterre ou de ses alliés, lui seront restitués, pour être possédés par elle aux mêmes titres qu'avant la guerre, et avec les droits et facultés que lui assuraient, relativement au commerce et à la pêche, les traités antérieurs, et notamment celui d'Amiens; mais en même temps la France s'engage à consentir, moyennant un équivalent raisonnable, à la cession de celles des susdites colonies que l'Angleterre a témoigné le desir de conserver, à l'exception des Saintes, qui dépendent nécessairement de la Guadeloupe.

Art. 16. Les dispositions à faire des territoires auxquels S. M. l'empereur des Français renonce, et dont il n'est pas disposé par le présent traité, seront faites: les indemnités à donner aux rois et princes dépossédés par la guerre actuelle, seront déterminées; et tous les [illegible]ents qui doivent fixer le système gé-

néral de possession et d'équilibre en Europe, seront réglés dans un congrès spécial, lequel se réunira à.... dans les.... jours qui suivront la ratification du présent traité.

Art. 17. Dans tous les territoires, villes et places auxquels la France renonce, les munitions, magasins, arsenaux, vaisseaux et navires armés et non armés, et généralement toutes choses qu'elle y a placées, lui appartiennent, et lui demeurent réservées.

Art. 18. Les dettes des pays réunis à la France, et auxquels elle renonce par le présent traité, seront à la charge desdits pays et de leurs futurs possesseurs.

Art. 19. Dans tous les pays qui doivent ou devront changer de maître, tant en vertu du présent traité, que des arrangements qui doivent être faits en conséquence de l'art. 16 ci-dessus; il sera accordé aux habitants naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer de leurs propriétés acquises, soit avant, soit depuis la guerre actuelle, et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

Art. 20. Les propriétés, biens et revenus de toute nature que des sujets de l'un quelconque des états engagés dans la présente guerre, possèdent, à quelque titre que ce soit, dans les pays qui sont actuellement, ou seront, en vertu de l'art. 16, soumis à un autre quelconque desdits états, continueront d'être possédés par eux, sans trouble ni empêchement, sous les seules clauses et conditions précédemment attachés à leur possession, et avec pleine liberté d'en jouir et dispo-

ser, ainsi que d'exporter les revenus, et, en cas de vente, la valeur.

Art. 21. Les hautes parties contractantes, voulant mettre et faire mettre dans un entier oubli les divisions qui ont agité l'Europe, déclarent et promettent que dans les pays de leur obéissance respective, aucun individu, de quelque classe ou condition qu'il soit, ne sera inquiété dans sa personne, ses biens, rentes, pensions et revenus; dans son rang, grade ou ses dignités; ni recherché, ni poursuivi en aucune façon quelconque pour aucune part qu'il ait prise ou pu prendre, de quelque manière que ce soit, aux événements qui ont amené la présente guerre, ou qui en ont été la conséquence.

Art. 22. Aussitôt que la nouvelle de la signature du présent traité sera parvenue aux quartiers-généraux respectifs, il sera sur-le-champ expédié des ordres, pour faire cesser les hostilités, tant sur terre que sur mer, aussi promptement que les distances le permettront; les hautes puissances contractantes s'engageant à mettre de bonne foi toute la célérité possible à l'expédition desdits ordres, et de part et d'autre il sera donné des passeports, soit pour les officiers, soit pour les vaisseaux qui sont chargés de les porter.

Art. 23. Pour prévenir tous les sujets de plainte et de contestation qui pourraient naître à l'occasion des prises qui seraient faites en mer après la signature du présent traité, il est réciproquement convenu que les vaisseaux et effets qui pourraient être pris dans la Manche et dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter de l'échange des ratifications

du présent traité, seront de part et d'autre restitués; que le terme sera d'un mois, depuis la Manche et les mers du Nord jusqu'aux îles Canaries inclusivement, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée; de deux mois, depuis lesdites îles Canaries jusqu'à l'équateur, et enfin de cinq mois dans toutes les autres parties du monde, sans aucune exception ni autre distinction plus particulière de temps et de lieu.

Art. 24. Les troupes alliées évacueront le territoire français, et les places cédées, ou devant être restituées par la France, en vertu de la présente paix, leur seront remises dans les délais ci-après: le troisième jour après l'échange des ratifications du présent traité, les troupes alliées les plus éloignées, et le cinquième jour après ledit échange, les troupes alliées les plus rapprochées des frontières, commenceront à se retirer, se dirigeant vers la frontière la plus voisine du lieu où elles se trouveront, et faisant trentre lieues par chaque dix jours, de telle sorte que l'évacuation soit non interrompue et successive, et que, dans le terme de quarante jours au plus tard, elle soit complétement terminée.

Il leur sera fourni jusqu'à leur sortie du territoire français, les vivres et les moyens de transport nécessaires; mais sans qu'à compter du jour de la signature du présent traité, elles puissent lever aucune contribution, ni exiger aucune prestation quelconque, autre que celle indiquée ci-dessus. Immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, les places de Custrin, Glogau, Palma-Nova et Venise seront remises aux alliés; et celles que les troupes français occupent en Espagne, aux Espagnols. Les places

de Hambourg, de Magdebourg, les citadelles d'Erfurt et de Wurtzbourg seront remises, lorsque la moitié du territoire français sera évacué.

Toutes les autres places des pays cédés seront remises, lors de l'évacuation totale de ce territoire.

Les pays que les garnisons desdites villes traverseront, leur fourniront les vivres et moyens de transport nécessaires pour rentrer en France, et y ramener tout ce qui, en vertu de l'art. 17 ci-dessus, sera propriété française.

Art. 25. Les restitutions qui, en vertu de l'art. 15 ci-dessus, doivent être faites à la France, par l'Angleterre ou ses alliés, auront lieu, pour le continent et les mers d'Amérique et d'Afrique, dans les trois mois, et pour l'Asie, dans les six mois qui suivront l'échange des ratifications du présent traité.

Art. 26. Les ambassadeurs, envoyés extraordinaires, ministres, résidents et agents de chacune des hautes puissances contractantes, jouiront dans les cours des autres, des mêmes rangs, prérogatives et privilèges qu'avant la guerre, le même cérémoniel étant maintenu.

Art. 27. Tous les prisonniers respectifs seront d'abord après l'échange des ratifications du présent traité, rendus sans rançon, en payant de part et d'autre les dettes particulières qu'ils auraient contractées.

Art. 28. Les quatre cours alliées s'engagent à remettre à la France, dans un délai de.... un acte d'accession au présent traité de la part de chacun des états pour lesquels elles stipulent.

Art. 29. Le présent traité sera ratifié, et les ratifi-

cations seront échangées dans le délai de cinq jours, et même plus tôt si faire se peut.

Après avoir achevé la lecture du projet qui précède, et avoir pris acte de son insertion au protocole, monsieur le plénipotentiaire de France, déclare verbalement qu'il est prêt à entrer en discussion dans un esprit de conciliation sur tous les articles dudit projet.

Les plénipotentiaires des cours alliées disent que la pièce dont il vient de leur être donné lecture et communication, est d'une trop haute importance, pour qu'ils puissent y faire, dans cette séance, une réponse quelconque, et qu'ils se réservent de proposer à M. le plénipotentiaire français, une conférence ultérieure.

Châtillon-sur-Seine, le 15 mars 1814.

(*Suivent les signatures.*)

Continuation du protocole des conférences de Châtillon-sur-Seine.

Protocole de la séance du 18 *mars* 1814, *et la continuation de cette séance, le* 19 *mars.*

Les plénipotentiaires des cours alliées, au nom et par l'ordre de leurs souverains, déclarent ce qui suit:

Les plénipotentiaires des cours alliées ont déclaré le 28 février dernier, à la suite de l'attente infructueuse d'une réponse, au projet de traité, remis par eux le 17 du même mois, qu'adhérant ferinement à la substance des demandes contenues dans les conditions du projet de traité, conditions qu'ils considé-

raient comme aussi essentielles à la sûreté de l'Europe, que nécessaires à l'arrangement d'une paix générale; ils ne pourraient interpréter tout retard ultérieur d'une réponse à leurs propositions, que comme un refus de la part du gouvernement français.

Le terme du 10 mars, ayant été d'un commun accord, fixé par MM. les plénipotentiaires respectifs, comme obligatoire pour la remise de la réponse de M. le plénipotentiaire de France, S. Exc. M. le duc de Vicence présenta ce même jour un mémoire qui, sans admettre ni refuser les bases énoncées à Châtillon, au nom de la grande alliance européenne, n'eût offert que des prétextes à d'interminables longueurs dans la négociation, s'il avait été reçu par les plénipotentiaires des cours alliées, comme propre à être discuté. Quelques articles de détails qui ne touchent nullement le fond des questions principales des arrangements de la paix, furent ajoutés verbalement par M. le duc de Vicence dans la même séance. Les plénipotentiaires des cours alliées annoncèrent en conséquence le 13 mars, que si dans un court délai, M. le plénipotentiaire de France n'annonçait pas, soit l'acceptation, soit le refus des propositions des puissances, ou ne présentait pas un contre projet renfermant la substance des conditions proposées par elles, ils se verraient forcés à regarder la négociation comme terminée par le gouvernement français. S. Exc. M. le duc de Vicence prit l'engagement de remettre dans la journée du 15, le contre projet français; cette pièce a été portée par les plénipotiaires des cours alliées, à la connaissance de leurs cabinets; ils viennent de recevoir l'ordre de déposer au protocole la déclaration suivante :

» L'Europe alliée contre le gouvernement français, ne vise qu'au rétablissement de la paix générale, continentale et maritime. Cette paix seule peut assurer au monde un état de repos, dont il se voit privé depuis une longue suite d'années, mais cette paix ne saurait exister sans une juste répartition de force entre les puissances.

Aucune vue d'ambition ou de conquête n'a dicté la rédaction du projet de traité remis au nom des puissances alliées, dans la séance du 17 février dernier; et comment admettre de pareilles, vues dans des rapports établis par l'Europe entière, dans un projet d'arrangement présenté à la France, par la réunion de toutes les puissances qui la composent? La France, en rentrant dans les dimensions qu'elle avait en 1792, reste, par la centralité de sa position, sa population, les richesses de son sol, la nature de ses frontières, le nombre et la distribution de ses places de guerre, sur la ligne des puissances les plus fortes du continent; les autres grands corps politiques, en visant à leur reconstruction sur une échelle de proportion conforme à l'établissement d'un juste équilibre en assurant aux états intermédiaires, une existence indépendante, prouvent par le fait quels sont les principes qui les animent. Il restait cependant une condition essentielle au bien-être de la France à régler. L'étendue de ses côtes donne à ce pays le droit de jouir de tous les bienfaits du commerce maritime. L'Angleterre lui rend ses colonies, et avec elles son commerce et sa marine; l'Angleterre fait plus, loin de prétendre à une domination exclusive des mers, incompatible avec un système d'équilibre politique, elle

se dépouille de la presque totalité des conquêtes que la politique suivie depuis tant d'années par le gouvernement français lui a valu. Animée d'un esprit de justice et de libéralité digne d'un grand peuple, l'Angleterre met dans la balance de l'Europe, des possessions dont la conservation lui assurerait, pour longtemps encore, cette domination exclusive. En rendant à la France ses colonies, en portant de grands sacrifices à la reconstruction de la Hollande, que l'élan national de ses peuples rend digne de reprendre sa place parmi les puissances de l'Europe, et elle ne met qu'une condition à ces sacrifices, elle ne se dépouillera de tant de gages qu'en faveur du rétablissement d'un véritable système d'équilibre politique, elle ne s'en dépouillera qu'autant que l'Europe sera véritablement pacifiée, qu'autant que l'état politique du continent, lui offrira la garantie qu'elle ne fait pas d'aussi importantes cessions à pure perte, et que ses sacrifices ne tourneront pas contre l'Europe et contre elle-même.

Tels sont les principes qui ont présidé aux conseils des souverains alliés, à l'époque où ils ont entrevu la possibilité d'entreprendre la grande oeuvre de la reconstruction politique de l'Europe; ces principes ont reçu tout leur développement, et ils les ont prononcés le jour où le succès de leurs armes a permis aux puissances du continent d'en assurer l'effet, et à l'Angleterre de préciser les sacrifices qu'elle place dans la balance de la paix.

Le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire français, part d'un point de vue entièrement opposé; la France, d'après ses conditions, garderait une force territoriale infiniment plus grande que le com-

comporte l'équilibre de l'Europe; elle conserverait des positions offensives et des points d'attaque au moyen desquels son gouvernement a déjà effectué tant de bouleversements, les cessions qu'elle ferait ne seraient qu'apparentes. Les principes annoncés à la face de l'Europe par le souverain actuel de la France et l'expérience de plusieurs années a prouvé que des états intermédiaires, sous la domination de membres de la famille régnante en France, ne sont indépendants que de nom. En déviant de l'esprit qui a dicté les bases du traité du 17 février, les puissances n'eussent rien fait pour le salut de l'Europe. Les efforts de tant de nations réunies, pour une même cause, seraient perdus; la faiblesse des cabinets tournerait contre eux et contre leurs peuples; l'Europe et la France même deviendraient bientôt victimes de nouveaux déchirements, l'Europe ne ferait pas la paix, mais elle désarmerait.

Les cours alliées considérant que le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire de France ne s'éloigne pas seulement des bases de paix proposées par elles, mais qu'il est essentiellement opposé à leur esprit, et qu'ainsi il ne remplit aucune des conditions qu'elles ont mises à la prolongation des négociations de Châtillon; elles ne peuvent reconnaître dans la marche suivie par le gouvernement français que le désir de *traîner en longueur* des négociations aussi inutiles que compromettantes; inutiles parce que les *explications de la France sont opposées aux conditions que les puissances regardent comme nécessaires* pour la reconstruction de l'édifice social, à laquelle elles consacrent toutes les forces que la providence leur a confiées; compromettantes, parce que la prolongation

de stériles négociations ne servirait qu'à induire en erreur et à faire naître aux peuples de l'Europe le vain espoir d'une paix qui est devenue le premier de leurs besoins.

Les plénipotentiaires des cours alliées sont chargés en conséquence de déclarer que, fidèles à leurs principes, et en conformité avec leurs déclarations antérieures, les puissances alliées regardent les négociations entamées à Châtillon comme *terminées par le gouvernement français.* Ils ont ordre d'ajouter à cette déclaration celle que les puissances alliées, indissolublement unies pour le grand but qu'avec l'aide de Dieu elles espèrent atteindre, *ne font pas la guerre à la France;* qu'elles regardent les justes dimensions de cet empire comme une des premières conditions d'un état d'équilibre politique; mais quelles ne poseront pas les armes, avant que leurs principes n'aient été reconnus et admis par son gouvernement.

Après lecture de cette déclaration, MM. les plénipotentiaires des cours alliées en ont remis une copie à M. le plénipotentiaire de France, qui a témoigné desirer que la séance fut suspendue jusqu'à neuf heures du soir.

A la demande de MM. les plénipotentiaires des cours alliées, la séance qui avait été remise à neuf heures du soir le 18, a été ajournée au lendemain 19 à une heure après midi.

Continuation de la séance, le 19 *mars, à* 1 *heure.*

M. le plénipotentiaire de France demande l'insertion au protocole de ce qui suit:

Le plénipotentiaire de France, forcé d'improviser une réponse à une déclaration que MM. les plénipotentiaires des cours alliées ont eu plusieurs jours pour préparer, repoussera, autant que la brièveté du temps le lui permet, les accusations dirigées contre sa cour et que l'on fonde en partie sur des faits et en partie sur des raisonnements de l'exactitude desquels il ne peut en aucune façon convenir.

Il est dit dans cette déclaration que l'unique but des cours alliées est le rétablissement de la paix générale continentale et maritime;

Que cette paix ne peut exister sans une juste répartition de forces entre les puissances;

Que cette juste répartition se trouve établie par leur projet du 17 février;

Qu'aucune vue d'ambition ne peut avoir dicté ce projet, puisqu'il est l'ouvrage de l'Europe toute entière;

Que les observations de la France, remises dans la séance du 10 mars ne sont point une réponse à ce projet, et ne peuvent être un sujet de discussion;

Que la note verbale du même jour ne touche nullement au fond des principaux arrangements proposés par les alliés;

Que la France, rentrant dans ses anciennes limites et recouvrant les colonies que l'Angleterre lui rend, sera sur la ligne des plus fortes puissances de l'Europe;

Que, d'après son contre-projet présenté le 15, la France garderait une étendue de territoire beaucoup plus considérable que ne le comporte l'équilibre de l'Europe;

Que les membres de sa dynastie conserveraient des états qui, entre leurs mains, ne seraient qu'une dépendance de la France;

Que le contre-projet est donc essentiellement opposé à lesprit du projet des cours alliées, et qu'attendu qu'il ne remplit aucune des conditions qu'ils ont mises à la prolongation des conférences de Châtillon, par leurs déclarations du 28 février et du 13 mars, elles regardent les négociations comme terminées par le gouvernement français.

Le plénipotentiaire de France répond:

Que la France, sur qui pèse tous les maux de la double guerre continentale et maritime, doit desirer et desire plus que qui que ce soit la double paix qui doit la finir, et que son voeu sur ce point ne peut pas être l'objet d'un doute;

Que la volonté de la France de concourir à l'établissement d'un juste équilibre en Europe est prouvée par la grandeur des sacrifices auxquels elle a déjà consenti; qu'elle ne s'est pas bornée à invoquer ou à reconnaître le principe mais qu'elle agit en conformité;

Que le projet des alliés ne parle que des sacrifices demandés à la France, nullement de l'emploi de ces sacrifices; qu'il ne donne aucuns moyens de connaître quelle sera la répartition des forces entre les puissances, et qu'il a même été rédigé dans le dessein formel que la France ignorât cette répartition;

Que sans taxer d'ambition aucune des cours alliées, il ne peut cependant s'empêcher de remarquer que la plus grande partie des sacrifices que la France

aura faits devra tourner à l'accroissement individuel du plus grand nombre d'entre elles, sinon de toutes.

Que, si pour donner une preuve de plus de son esprit de conciliation et pour arriver plus promptement à la paix, la France consentait à ce que les quatre cours alliées négociassent tant pour elles-mêmes que pour l'universalité des états engagés avec elles dans la présente guerre, elle ne peut néanmoins admettre ni de fait ni de droit que la volonté de ces quatre cours soit la volonté de toute l'Europe;

Que les observations remises dans la séance du 10 mars embrassant l'ensemble et tous les détails du projet des alliés, examinant le principe sur lequel ils reposent et leur application, étaient une véritable réponse à ce projet; réponse pleine de modération et d'égards, et qu'il était d'autant plus nécessaire de discuter que ce n'est qu'après être demeuré d'accord sur les principes qu'on peut s'accorder sur les conséquences;

Que la note verbale du même jour touchait si bien au fond des arrangements des alliés, qu'elle était un consentement à plus des six septièmes des sacrifices qu'ils demandaient;

Que la déclaration de ce jour dit et répète que l'Angleterre rend à la France ses colonies; mais que par le projet du 17 février l'Angleterre garde et ne rend point les seules qui aient quelque valeur;

Qu'en affirmant que la France veut garder une étendue de territoire plus grande que ne le comporte l'équilibre de l'Europe, on pose en fait ce qui est en question et l'on affirme sans preuve le contraire de ce que les observations du 10 mars établissent et prou-

vent par des faits et des raisonnements qu'on a refusé de discuter et contraires encore à ce que les souverains alliés pensaient et déclaraient au mois de novembre dernier;

Que si l'Angleterre prouve sa modération par la restitution qu'elle promet à la Hollande, la France ne prouve pas moins son désir sincère de la paix en promettant aussi pour la Hollande un accroissement de territoire;

Qu'on a sûrement oublié que le prince vice-roi, en faveur de qui l'empereur des Français renonce à un royaume indépendant de la France, appartient par des liens de famille à l'Allemagne autant qu'à la France;

Que le grand-duché de Berg appartient tout entier au système fédératif de l'Allemagne proposé par les alliés; et que, quant à Lucques et Piombino, on peut à peine leur donner le nom d'états;

Qu'ainsi, loin d'être essentiellement opposé à l'esprit du projet des cours alliées, le contre-projet français est plus conforme à cet esprit qu'il n'était peut-être même naturel de le penser lorsqu'il ne s'agissait encore que d'un premier pas vers le but de la négociation;

Qu'en effet le projet des cours alliées et le contre-projet français n'ont pu être considérés autrement que comme établissement, de part et d'autre, des points de départ pour arriver de là au but qu'on se propose réciproquement d'atteindre par une gradation de demandes et de concessions alternatives et mutuelles, soumises à une discussion amiable, sans laquelle il n'existe point de véritable négociation;

Qu'une preuve du desir bien sincère qu'a la France d'arriver à la paix, c'est que, par le contre-projet du 15 mars, elle s'est d'elle-même placée du premier mot bien en-deça de ce que les bases proposées par les cours alliées, il y a quatre mois, et qu'elles déclaraient alors être celles qui convenaient à l'équilibre de l'Europe, l'autorisaient à demander;

Qu'il s'attendait à voir dans la séance de ce jour commencer cette discussion qu'il n'a cessé d'offrir ou de réclamer, et qu'au lieu de cela on lui annonce une rupture comme pour prévenir toute discussion;

Il déclare en conséquence que, bien loin que la rupture puisse être imputée à son gouvernement, il ne peut encore considérer sa mission de paix comme terminée; qu'il doit attendre les ordres de sa cour, et qu'il est, comme il l'a précédemment déclaré; prêt à discuter dans un esprit de conciliation et de paix toute modification des projets respectifs qui serait proposée ou demandée par MM. les plénipotentiaires des cours alliées; qu'il espère qu'ils voudront bien en rendre compte à leurs cabinets, et que, pour donner un témoignage de leurs dispositions personnelles pour arriver à une paix qui est le voeu du monde, ils attendront les réponses de leurs cours respectives. Il déclare en outre que son gouvernement est toujours prêt à continuer la négociation ou à la reprendre de la manière et sous la forme qui pourra amener le plus promptement possible la cessation de la guerre.

MM. les plénipotentiaires des cours alliées observent ensuite que, par une faute du copiste, il y a dans la déclaration qu'ils ont dictée hier au protocole une omission des deux paragraphes suivants, dont ils de-

mandent l'insertion au protocole, pour compléter la pièce précitée.

1° Après ces mots, *de la part du gouvernement français*, ils y ont ajouté verbalement »qu'ils étaient prêts à discuter, dans un esprit de conciliation, toute modification que M. le plénipotentiaire français pourrait être autorisé à proposer, et qui ne serait pas opposée à l'esprit des propositions faites par les cours alliées»; le terme du 10 mars ayant été, etc., etc.

2° Après les mots *qu'elle place dans la balance de la paix.* »Ces principes paraissent avoir été trouvés justes par le gouvernement français, à l'époque où il croyait sa capitale menacée par les armées alliées, à la suite de la bataille de Brienne....»

Le plénipotentiaire français n'admit pas seulement par une démarche confidentielle, les limites de la France, telles qu'elles avaient été en 1792, comme bases de pacification; il offrit même la remise immédiate de places, dans les pays cédés, comme gages de sécurité pour els alliés, dans le cas que les puissances voulussent accéder sur-le-champ à un armistice.

»Les puissances donnèrent une preuve de leur désir de voir l'Europe pacifiée, dans le plus court délai possible, en se prononçant pour une signature immédiate des préliminaires de la paix.

»Mais il avait suffi de quelques succès apparents pour faire changer les dispositions du gouvernement français. »Le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire français porte:

Le plénipotentiaire de France observe qu'il paraît au moins extraordinaire qu'on ait oublié deux paragraphes dans une pièce préparée depuis plusieurs jours,

par les cabinets, et il répond ensuite à la nouvelle déclaration qui lui est faite.

Quant au premier point:

Qu'il doit regretter vivement que la conduite de MM. les plénipotentiaires des cours alliées, en refusant constamment, malgré ses instances réitérées, d'entrer en discussion avec lui, tant sur leur propre projet que sur le contre-projet qu'il leur a remis, ait été, jusqu'à ce moment même, si complétement en opposition avec la déclaration qu'ils relatent.

Quant au second:

Que ce qui y est dit relativement à la démarche *confidentielle* faite par lui, le 9 février, a été suffisamment réfuté, quant au fait, dans les précédentes conférences; et quant aux nouvelles réflexions qui sont mises en avant, que l'Europe jugera qui de son gouvernement ou des souverains alliés l'on peut, à juste titre, accuser d'avoir manqué de modération en suspendant, sans cause avouée, la négociation à l'époque même dont il est question, en rejetant, avec la condition qui y était mise, la proposition. Les puissances alliées n'ont-elles pas prouvé que dans cette circonstance, comme dans tout ce qui a suivi le jour où les bases d'une négociation ont été posées à Francfort, par leurs ministres, elles ont placé constamment leurs vues sous l'influence illimitée des événements, loin de tendre, comme elles le disent, avec justice et modération, au rétablissement d'un véritable équilibre de l'Europe?

Après cette réponse, dont copie a été remise à MM, les plénipotentiaires des cours alliées, ceux-ci ont déclaré que leurs pouvoirs étaient éteints, et qu'ils

avaient ordre de retourner aux quartiers-généraux de leurs souverains.

Châtillon-sur-Seine, le 19 mars 1814.

Signé, CAULINCOURT, duc de Vicence; le comte de STADION; A. D. le comte de RAZOUSMOWSKI, CATHCART, HUMBOLDT; CHARLES, STEWART, lieutenant-général.

Les soussignés plénipotentiaires des cours alliées, en voyant avec un vif et profond regret rester sans fruit, pour la tranquillité de l'Europe, les négociations entamées à Châtillon, ne peuvent se dispenser de s'en occuper encore avant leur départ, en adressant la présente note à M. le plénipotentiaire français, d'un objet qui est étranger aux discussions politiques, et qui aurait dû le rester toujours. En insistant sur l'indépendance de l'Italie, les cours alliées avaient l'intention de replacer le saint père dans son ancienne capitale; le gouvernement français a montré les mêmes dispositions dans le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire de France: il serait malheureux qu'un dessein aussi naturel, sur lequel se réuniraient les deux parties, restât sans effet par des raisons qui n'appartiennent nullement aux fonctions que le chef de l'église catholique s'est religieusement astreint d'exercer. La religion que professe une grande partie des nations en guerre actuellement, la justice et l'équité générales, l'humanité enfin, s'intéressent également à ce que sa sainteté soit remise en liberté; et les soussignés sont persuadés qu'ils n'ont qu'à témoigner ce vœu, et qu'à demander, au nom de leurs cours, cet acte de justice au gouvernement français, pour

l'engager à mettre le saint-père en état de pourvoir, en jouissant d'une entière indépendance, aux besoins de l'église catholique.

Les soussignés saisissent cette occasion pour réitérer à S. Exc. M. le plénipotentiaire de France leur haute considération.

Châtillon, le 19 mars 1814.

Signé, comte de STADION comte de RAZOUMOWSKI; CATHCART; HUMBOLDT; CHARLES STEWARTT ABERDEN.

OBSERVATIONS

D'UN MILITAIRE

AUX NOTES DE NAPOLÉON.

I. De la guerre offensive.

Ce chapitre est rempli d'une foule d'erreurs historiques qui proviennent apparemment du manque d'une bibliothèque bien fournie à St.-Hélène. Quoiqu'elles ne soient pas essentielles, il ne sera pas inutile d'en rectifier les plus marquans.

Ce n'était pas Montecuculi qui commandait à Zusmarshausen, mais le maréchal Holzapfel qui y perdit la vie. Montecuculi était sous ses ordres.

La campagne de Turenne citée comme de l'année 1674 et celle de 1675, où la ville de Strasbourg était neutre, et où les manoeuvres savantes de Turenne sont encore l'admiration de tous les militaires.

A Luzzara l'armée française était commandée par le roi d'Espagne et par Mr. de Vendôme. Villeroy avait été pris à Cremone.

La marche du prince Eugène sur Turin en 1706 se fit sur la rive droite du Pô, et non sur la gauche.

Charles XII ne passa pas la Bérézina à Borisow, mais à Holofzin, bien plus bas, etc.

II. Bataille d'Eylau et de Jena.

Ni le duc de Weimar, ni le général Blücher sont entrés à Cassel dans la campagne de 1806.

Il sera d'ailleurs très-essentiel de comparer tout ce qui est dit sur ces deux batailles avec ce qui en a été publié par la partie adverse.

III. Bataille d'Esslingen.

Le pont sur le grand bras du Danube fut jeté le 19. Ce ne fut que le 20 au soir que quelques régimens de cavalerie parurent sur la rive gauche. Il y eut une échaffourée entre eux et une brigade de cavalerie autrichienne. L'archiduc Charles s'était porté en avant ce jour-là avec 123 escadrons, qui attendaient la cavalerie française dans la plaine, mais celle-ci préféra de rester derrière les villages. L'armée autrichienne campait depuis plusieurs jours derrière le Bisemberg, où elle ne pouvait pas être découverte des observateurs placés sur les hauteurs de l'autre rive. Elle s'avança dans la plaine le 21 sur six colonnes. La bataille commença ce même jour à cinq heures du soir, et dura, avec quelques heures d'interruption pendant l'obscurité, jusqu'au lendemain au soir.

L'armée autrichienne était forte de 75,000 hommes; la force de l'armée française peut s'évaluer de la manière suivante : 6,000 blessés tombèrent entre les mains des Autrichiens sur le champ de bataille, 27,000 autres se trouvèrent à Vienne d'après les rap-

ports envoyés par les autorités; le nombre des morts sur autant de blessés doit être de 7 à 8,000 hommes; cela fait une perte totale de 40,000 hommes. Sur les 45,000 hommes il n'y aurait donc que 5,000 d'échappés? — La perte des Autrichiens était de 18,000 blessés, et de 4,000 morts.

Le pont fut emporté par les moulins à bateaux, lachés par les ordres de l'archiduc. La crue des eaux ne devint considérable qu'après la bataille et empêcha les Autrichiens de poursuivre leurs succès. Il est du reste étonnant, que Napoléon s'attribue le gain de la bataille, parce qu'il a gardé le champ de bataille; mais il ne l'a gardé que jusqu'au moment où il fut obligé de se retirer.

Ce qui avait causé la reddition de la ville de Vienne fut bien moins le bombardement que la prise de l'île du Prater, qui interceptait toute communication avec la rive gauche.

La gauche de la ligne autrichienne s'appuyait au Danube, et la petite ville d'Enzersdorf, éloignée du fleuve d'à peu près 1000 pas, se trouvait sur ses derrières. Toute la ligne de bataille des Autrichiens était bien resserrée, et n'avait en longueur tout au plus que 4000 pas. Napoléon lui donne une étendue de trois lieues, et au village d'Aspern, dont la longueur est à peu près de 800 pas, une lieue.

L'aile gauche des Autrichiens n'a jamais quitté sa position, et n'a jamais été pris en flanc, comme le prétendent les Mémoires. Une partie du centre retrograda le 22 au matin, lorsque les Français dé-

bouchèrent d'Esslingen ; mais l'archiduc Charles se mit à la tête de la réserve composée de 16 bataillons de grenadiers, et retablit les affaires sur ce point C'est le seul mouvement retrograde qui ait eu lie pendant cette bataille du côté des Autrichiens.

L'événement arrivé au pont sur le grand bras, car ce n'est que celui qui fut emporté, ne fut pas connu de suite, mais un peu plus tard. Cependant il est possible qu'un peu plus de vigueur n'aurait pas gâté les affaires des Autrichiens, principalement lorsque vers le soir du 22 le feu cessa entièrement. Les Mémoires se prévalent de cette inaction pour attribuer la victoire à l'armée française. Tant il est vrai, que la vanité s'accroche souvent à un brin de paille! Et pour ôter tout mérite à ses adversaires, Napoléon, si ce n'est pas une faute du copiste, raconte avec une apparence de bonhomie que le Danube s'était élevé de 28 pieds dans trois jours. Il n'a pas pensé que tout le champ de bataille aurait été inondé et les deux armées noyées.

IV. Campagne de 1813.

Le corps saxon qui passa dans les rangs des alliés pendant la journée du 18 octobre, était fort de 8000 hommes avec 19 bouches à feu. L'artillerie se voyant canonnée par une batterie française, fit volte face et riposta à ce feu. Les troupes passèrent par les intervalles des lignes alliées et ne prirent plus aucune part à l'action.

Pendant la bataille de Leipsic le général autrichien Murray, ayant sous ses ordres 6 bataillons, 6 pièces

de Douze livres, 6 de six, et quelques cavaliers, était détaché pour occuper les villes de Naumburg et de Weissenfels. Le 18 après midi il reçut un ordre du général comte de Giulay portant simplement de se retirer avec toutes ses troupes à Zeiz. A six heures du soir il évacua la ville de Weissenfels, et à sept heures les premières troupes françaises y entrèrent. Le pont de la Saale, qui avait été détruit, fut rétabli, et la quantité de bois de construction dont cette ville fait un commerce étendu, servit à l'établissement d'un pont pour l'infanterie. Aucune mesure ne fut prise qui aurait pu indiquer le plan d'un séjour prolongé de l'armée. L'empereur, à son arrivée, ne resta pas même dans la ville située sur la rive droite de la rivière, mais il préféra de l'établir de l'autre côté dans une misérable baraque de vigneron. Il prit des informations sur la marche des Autrichiens, et demanda à plusieurs reprises, s'ils n'avaient pas pris la direction de Kösen.

V. Bataille de la belle alliance.

Il y a dans cette apostille tant d'erreurs, d'exagérations et de fausseté que l'on est surpris de voir, comment l'illustre auteur qui avait et qui employait tant de moyens pour savoir la vérité, a été si mal servi. L'historien qui viendrait prendre ses renseignemens ici, puiserait dans une source fort impure. En voici quelques exemples:

1. La perte des Prussiens dans la bataille de Ligny était énorme sans doute, car l'on se battit avec acharnement, mais 60,000 hommes! C'est exactement le triple des pertes du 15 et du 16 ensemble.

La

2. La position de Mont S. Jean était très-avantageuse, principalement dans la supposition, conforme aux plans des deux généraux alliés, que l'armée prussienne arriverait sur le flanc droit des Français au moment où ils seraient le plus fortement engagés.

3. La cavalerie française, au commencement de la bataille, galoppa bien entre les lignes anglaises, de sorte que les canonniers furent obligés de se mettre à l'abri dans les carrés d'infanterie; mais elle n'enfonça ni cavalerie ni infanterie, et ne prit ni pièces ni drapeaux. De même, la garde qui fit bien son devoir, ne renversa rien, mais fut entraînée dans la fuite générale.

4. Quand le duc de Wellington forma ses colonnes vers le soir, c'était pour avancer sur l'armée française et non pas pour la retraite à laquelle on n'a jamais pensé.

5. Les Prussiens n'ont jamais attaqué la Haye, mais Planchenoit.

VI. Conclusions N^ro 42.

La force d'une armée repose sur plusieurs élemens dont les plus marquans sont: le nombre, la bonté, la qualité manoeuvrière, et la bravoure des troupes. Il y a de ces élemens qui agissent d'une manière positive, d'autres qui agissent d'une manière négative; il y en a de variables. Leur total forme ensemble la force d'une armée; et de deux armées qui se combattent, celle-là doit l'emporter qui dans le total des élemens de sa force est supérieure à l'autre. Ce principe, qui n'est qu'ébauché ici et dont le dé-

veloppement demande peut-être un ouvrage particulier, pourrait servir à expliquer les contradictions entre l'expérience et les théories établies jusqu'ici. Les forteresses, des magasins, des retranchemens, des positions, chacun est un élement, propre a augmenter la force d'une armée; mais pour la rendre supérieure à celle qu'elle est destinée à combattre, il faut que le total de ces élemens surpasse l'ensemble des élemens de la force ennemie.

VII. La bataille de Hohenlinden.

Pour l'intelligence des mouvements qui précédèrent et qui amenèrent la bataille de Hohenlinden, il faut rappeler la relation de cette bataille par un officier de l'état-major, (apparemment bavarois) publiée quelques années après cet événement.

D'après cette relation le projet des Autrichiens (dont le quartier-maître-général était alors le général Duka qui vient de décéder) fut d'entreprendre une grande manoeuvre stratégique. La rupture des hostilités devait avoir lieu le 28 novembre. Le même jour l'aile droite, composée de toutes les troupes autrichiennes, fut dirigée sur Vils Biburg, afin de gagner l'Iser à Landshut, et de marcher par la rive gauche de cette rivière à Dachau, pour prendre l'armée ennemie à dos. Pour couvrir ce grand mouvement stratégique les troupes bavaroises, stationnées à Wasserburg, et celles du prince de Condé, qui conjointement avec les Würtembergeois occupaient Rosenheim, eurent ordre d'amuser l'ennemi.

Cet amusement commença le 28 novembre: mais

les Français ne le trouvant apparemment pas fort amusant, ou ne se trouvant pas en disposition de se laisser amuser, prirent la chose en serieux, et poussèrent leurs adversaires vivement sur tous les points presque vers l'Inn.

Dans cette situation critique les Bavarois envoyèrent des patrouilles pour s'instruire du resultat de la grande manoeuvre stratégique. Par ce moyen ils apprirent le 29 au soir, que l'armée autrichienne était arrivée depuis la veille à Ganghofen, mais fatiquée au dernier point, et hors d'état de continuer sa marche; que par conséquent il avait été trouvé nécessaire, de changer la première disposition et de diriger cette armée le 30 vers Ampfing, pour gagner la chaussée de Münich, ce qui fut exécuté.

La manoeuvre prit alors l'apparence d'un pivotement de la droite sur le point de Mühldorf.

Le 30 à midi l'archiduc parut sur trois colonnes près d'Ampfing, la droite commandée par le général Latour, la gauche par le général Riesch, et le centre sous les ordres immédiats de l'archiduc. Le général Kienmayer fut poussé avec 20,000 hommes vers Dorfen.

Dans le même ordre l'attaque fut exécuté le lendemain contre le général Ney. Le général Meczery ayant reçu l'ordre de suivre avec un petit détachement la route que toute l'aile gauche avait d'abord choisie prit Landshut après un combat très-vif.

Le 2 decembre le corps bavarois eut ordre de joindre la colonne du centre, ce qui fit perdre du temps, et rendit impossible la concentration de tou-

tes les colonnes à Hohenlinden qui devait avoir lieu ce même jour. On bivouaqua près de Haag.

Dans la disposition pour le 3, il est dit: l'aile gauche (Riesch) tâche de gagner le chemin, qui va d'Albaching à Hohenlinden, et entretient la communication avec la grande route à Steinhering.

L'avant garde et la reserve formant la colonne du centre se mettent en marche, comme les autres colonnes, à 5 heures du matin, prenant leur direction par Hohenlinden à Anzing, et cherchent la communication avec les colonnes des flancs.

La colonne de la droite (Baillet de la Tour) suit le chemin par Oberdorf, Weyer, Mittelbach, dans la direction de Hohenlinden, à droite et parallelement avec la grande route jusqu'à Anzing. Elle entretient pendant sa marche la communication avec le général Kienmayer, qui doit avoir poussé le 2 par Lendorf à Puch, et qui arrive le 3 à Anzing.

La marche des troupes ne doit pas être retardée par les obstacles que peut rencontrer l'artillerie. Si la colonne arrive à point nommé, même sans artillerie, l'intention du mouvement est aussi sûrement remplie qu'elle ne le serait pas, si par des retards on perdait du temps.

L'artillerie peut ou se mettre à la queue de la colonne, ou joindre la colonne sur la chaussée.

Toute l'armée destinée à se concentrer le 3 à Anzing doit avoir ses vivres, et ustensiles de cuisine même que les bêtes de somme et de boucherie pour faire la cuisine, afin de pouvoir continuer marche le lendemain sans retard.

VIII. Passage des rivières.

Les mémoires parlent ici du pont du prince Eugène à Cassano, mais c'est une erreur, le prince Eugène n'avait pas de pont à Cassano. C'était en 1705. Il avait pénétré jusqu'à l'Adda qu'il voulait passer. Mr. le Vendôme tenait le pont de Cassano, retranché d'une forte tête du pont. A trois lieues en remontant le fleuve le prince Eugène avait trouvé un endroit vis-à-vis du convent de Paradiso, très-favorable pour le passage. Il s'agissait de surprendre son adversaire : sachant qu'il aimait à dormir la grasse matinée il se mit en marche un matin à la pointe du jour avec toute son armée. Mais en chemin une voiture appartenant à l'équipage du pont se rompit, ce qui retarda la marche et la construction du pont. Mr. de Vendôme s'éveilla, et en général expérimenté, sachant bien ce qui était devenu son adversaire, parut tout-à-coup avec la plus grande partie de son armée sur la rive opposée, lorsque le pont n'était pas encore achevé. Le terrain étant bien favorable pour s'opposer. M. de Vendôme prit une position en arrière en se plaçant en demi-cercle en face du débouché. Eugène reconnaissant ces avantages, fit retirer son pont, et s'en alla pour livrer la bataille de Cassano.

Nous avons déjà fait connaître qu'en imprimant ces mémoires, nous avons eu sous les yeux les manuscrits autographes corrigés de la main de Napoléon et nous avons annoncé dans les journaux de France que nous étions en mesure d'en prouver *juridiquement* l'authenticité devant quiconque oserait la contester.

Vous avez regardé ces déclarations de notre part comme une assez forte preuve d'authenticité; mais comme nous apprenons qu'on a repandu le bruit en Allemagne que les manuscrits que nous publions n'étaient pas les véritables manuscrits de Napoléon apportés de St-Hélène, nous nous empressons de vous envoyer une lettre du *premier exécuteur testamentaire de Napoléon.*

Nous vous autorisons à en faire tel usage qu'il vous plaira et à lui donner toute la publicité que vous jugerez convenable.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de la haute considération, etc.

BOSSANGE FRÈRES.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME DES MÉLANGES.

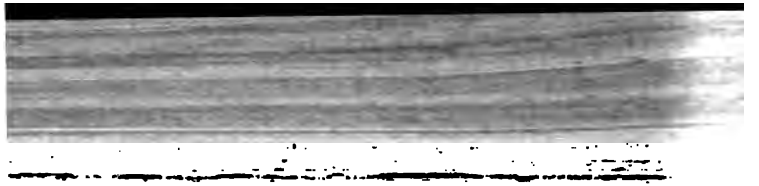

ERRATA

qui se trouvent pour la plupart dans le manuscrit et dans l'édition de Paris.

Page	1	ligne	17	lisez:	au contraire
„	3	„	25	„	d'opérations,
„	3	„	32	„	ceux
„	4	„	10	„	voulions
„	5	„	16	„	de combats
„	6	„	12	„	rassembleront
„	—	„	22	„	d'opérations
„	7	„	13	„	tout notre
„	—	„	21	„	1787
„	11	„	27	„	campa
„	12	„	20	„	Gédrosie
„	—	„	—	„	Kerman
„	14	„	2	„	compromis
„	15	„	13	„	la Saône
„	16	„	22	„	passaient
„	20	„	17	„	les fils
„	22	„	18	„	porte
„	—	„	19	„	Mühldorf
„	—	„	30	„	Hollandais
„	—	„	34	„	au maréchal
„	23	„	28	„	Wilstädt
„	—	„	31	„	sa droite
„	—	„	36	„	à perdre
„	24	„	19	„	Wilstädt
„	25	„	7	„	des Strasbourgeois
„	—	„	15	„	de Zenta
„	—	„	19	„	Chiari
„	—	„	21	„	Luzzara
„	—	„	27	„	rive gauche
„	26	„	6	„	1714

Page	111	ligne	16	lisez:	des 60,000
»	—	»	35	»	elles
»	112	»	34	»	de 100,000
»	113	»	12	»	au
»	115	»	7	»	contrariait
»	119	»	7	»	Carthage
»	—	»	20	»	Guinguené
»	123	»	22	»	ou
»	124	»	15	»	connaissait
»	—	»	16	»	feint de
»	125	»	30	»	l'échaffaudage
»	126	»	15	»	là
»	128	»	3	»	descendrait
»	—	»	4	»	praticable
»	—	»	17	»	arrivé
»	129	»	8	»	appelé
»	—	»	34	»	défendre le
»	132	»	5	»	répandus
»	134	»	25	»	proportion
»	135	»	3	»	les charretiers
»	—	»	15	»	Il n'y a
»	—	»	20	»	cuirassiers
»	—	»	21	»	cavalerie
»	137	»	6	»	cuirassiers
»	—	»	12	»	cinquième
»	138	»	5	»	une seule colonne,
»	143	»	22	»	colonne

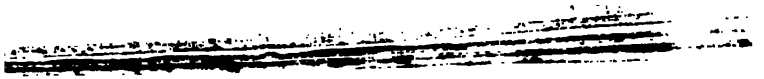

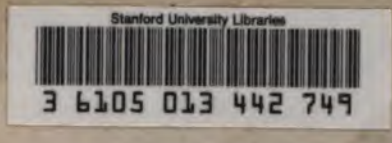
Stanford University Libraries
3 6105 013 442 749

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004